HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. PAR MR. FLEURY PRÊTRE, ABBÉ DU LOC-DIEU, ...

Claude Fleury, Sebastien Le Clerc

Digitized by Google

32
6 I
4

MAG 1468

Digitized by Google

Digitized by Google

Ex Bibloth.ca Con.is SS. Trinitatis montis pincij.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par M^r. FLEURY prêtre, abbé du Loc-Dieu, ſous-précepteur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, de Monſeigneur le Duc d'Anjou, & de Monſeigneur le Duc de Berry.

TOME QUATRIE'ME.

Depuis l'an 361. juſques à l'an 395.

A PARIS,

Chez { PIERRE AUBOUYN, Libraire & Imprimeur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, de Monſeigneur le Duc d'Anjou, & de Monſeigneur le Duc de Berry. PIERRE EMERY, ET CHARLES CLOUSIER. } Quay des Auguſtins, à l'Ecu de France, & à la Croix d'or.

M. DC. XCV.

Avec Privilege du Roy, & Approbation des Docteurs.

32-6-J-4

HISTOIRE

ECCLESIASTIQUE.

A PARIS,

PIERRE AUBOUYN, Libraire & Imprimeur de Monseigneur le Duc de Bourgogne, de Monseigneur le Duc d'Anjou, & de Monseigneur le Duc de Berry.

PIERRE EMERY,

CHARLES CLOUSIER.

M. DCC. XCV.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE QUINZIE'ME.

I. *JUlien change la cour de C. P.* II. *Philoſophes appellés.* III. *Rétabliſſement de l'idolatrie.* IV. *Rapel d'exilés.* V. *Perſecution couverte.* VI. *Défenſe d'enſeigner & d'étudier.* VII. *Julien veut imiter les Chrétiens.* VIII. *Confeſſion de Ceſaire.* IX. *Confeſſions de ſoldats Chrétiens.* X. *Martyrs ſous Julien.* XI. *S. Baſile preſtre d'Ancyre, &c.* XII. *Martyrs en Cappadoce.* XIII. *Euſebe évéque de Ceſarée en Cappadoce.* XIV. *S. Gregoire de Nazianze & S. Baſile preſtres.* XV. *Julien à Antioche.* XVI. *Converſion du fils d'un ſacrificateur.* XVII. *Martyrs en Syrie.* XVIII. *Martyrs à Gaze.* XIX. *S. Hilarion perſecuté.* XX. *Suite de la perſecution generale.* XXI. *Lettre de Julien aux Boſtriens.* XXII. *Martyrs à Antioche.* XXIII. *Maſſacre de George d'Alexandrie.* XXIV. *Lettre de Julien.* XXV. *Retour de S. Athanaſe.* XXVI. *Concile d'Alexandrie.* XXVII. *Doctrine ſur la Trinité & l'Incarnation.* XXVIII. *Lettre à l'égliſe d'Antioche.* XXIX. *Ordination de Paulin, ſchiſme de Lucifer.* XXX. *Travaux de S. Euſebe de Verceil & de S. Hilaire.* XXXI. *Martyrs en Italie & en Gaule.* XXXII. *Violences des Donatiſtes en Afrique.* XXXIII. *Confeſſion de S. Apollonius en Egypte.* XXXIV. *S. Athanaſe chaſſé.* XXXV. *Commencement des Macedoniens.* XXXVI. *Superſtitions de Julien.* XXXVII. *Tranſlation de S. Babylas.* XXXVIII. *Temple de Daphné brûlé.* XXXIX. *Autres Martyrs à Antioche.* XL. *Mort du comte Julien.* XLI. *L'empereur odieux à Antioche.* XLII. *Miſopogon.* XLIII. *Miracles au temple de Jeruſalem.* XLIV. *Julien marche contre les Perſes.* XLV. *Il écrit contre la religion chrétiene.* XLVI. *Ses autres écrits & ſa philoſophie.* XLVII. *Mort de Julien.* XLVIII. *Revelations de cette mort.* XLIX. *Jovien empereur.* L. *Funerailles de*

AN. 361. 362. 363.

Julien. LI. *Discours de S. Gregoire de Nazianze contre lui.* LII. *Jovien rend la paix à l'église.* LIII. *Lettre de S. Athanase à Jovien.* LIV. *Requeste des demi-ariens.* LV. *Concile d'Antioche.* LVI. *Division entre les Ariens.* LVII. *Instances des Ariens contre S. Athanase.* LVIII. *S. Athanase en Thebaïde.* LIX. *S. Pacome.* LX. *Monastere de la sœur de S. Pacome.* LXI. *Miracles de S. Pacome.*

LIVRE XVI.

364. I. MOrt de *Jovien. Valentinien & Valens empereurs.*
365. II. *Conference de S. Hilaire avec Auxence.* III. *Ecrit de S. Hilaire.* IV. *Concile de Lampsaque.* V. *Revolte*
366. *de Procope & sa mort.* VI. *Valens soûtient les Ariens.* VII.
367. *Députation des Orientaux en Occident.* VIII. *Mort de Libere. Damase pape, schisme d'Ursin.* IX. *Concile de Tyane.* X. *Commencement de la persecution de Valens.* XI. *Voyages*
369. *de S. Hilarion & sa mort.* XII. *Concile de Laodicée.* XIII.
370. *Renouvellement de la persecution.* XIV. *S. Basile resiste à Valens.* XV. *Mort de sainte Emmelie, de S. Cesaire & de sainte Gorgonie.* XVI. *Reünion des moines de Nazianze.* XVII. *S. Basile évêque de Cesarée.* XVIII. *Sa conduite.* XIX. *Il travaille à reünir les catholiques.* XX. *Conciles de Rome & d'Illyrie.* XXI. *Lettre de S. Athanase aux Afriquains.* XXII. *Lettre à Epictete.* XXIII. *Autres lettres de S. Athanase.* XXIV. *Discretion de S. Basile calomniee.* XXV. *Concile d'Antioche.* XXVI. *Persecution à Antioche.* XXVII. *S. Aphraate.* XXVIII. *S. Julien Sabas.* XXIX *Massacre des Magiciens.* XXX. *Ordination de S. Martin.* XXXI. *Ses travaux pour la foy.* XXXII. *Persecution en Syrie.* XXXIII. *Persecution à Edesse.* XXXIV.
373. *Mort de S. Athanase, Pierre luy succede.* XXXV. *Persecution en Egypte.* XXXVI. *Moines persecutés.* XXXVII. *Les deux Macaires.* XXXVIII. *Moïse évêque des Sarasins.* XXXIX. *Etat de l'église Romaine.* XL. *S. Optat écrit contre les Donatistes.* XLI. *Loix de Valentinien.* XLII. *Martyrs chés les Goths.* XLIII. *S. Sabas.* XLIV. *Ses reliques.* XLV. *Union de S. Basile avec Eustathe de Sebaste.* XLVI. *Eustathe se declare contre S. Basile.* XLVII. *S. Basile devant Modeste.* XLVIII. *Il reçoit Valens dans son église.* XLIX. *Protection divine sur S. Basile.* L. *S. Gregoire ordonné pour Sasime.* LI. *Il gouverne Nazianze avec son pere.* LII. *Mort de S. Gregoire le pere.*

Digitized by Google

LIVRE XVII.

I. *Lettre de S. Basile aux Occidentaux.* II. *Evagre à Antioche.* III. *Commencemens de S. Jerôme.* IV. *Ruffin & sainte Melanie.* V. *Didyme l'aveugle.* VI. *Ruffin & Melanie en Palestine.* VII. *Moines de Syrie.* VIII. *S. Ephrem.* IX. *Moines auprés de S. Basile.* X. *Soin des ordinations.* XI. *Pureté du clergé de S. Basile.* XII. *S. Amphiloque évêque d'Icone.* XIII. *Livre de S. Basile du S. Esprit.* XIV. *Epîtres canoniques à S. Amphiloque.* XV. *Canons sur le mariage.* XVI. *Autres canons.* XVII. *Exil de S. Eusébe de Samosate.* XVIII. *Soins de S. Basile pour les églises.* XIX. 374. *Lettres de S. Basile pour sa defense.* XX. *Lettres à l'église de Neocesarée.* XXI. *S. Ambroise évêque de Milan.* XXII. *Concile de Valence.* XXIII. *Mort de Valentinien. Valentinien le* 375. *jeune empereur.* XXIV. *Loix de Gratien.* XXV. *Condamnation* 376. *d'Apollinaire.* XXVI. *Heresies touchant la sainte Vierge.* XXVII. *Commencemens de S. Epiphane.* XXVIII. *Discipline de l'Eglise.* XXIX. *Question d'une ou de trois hypostases.* XXX. *Lettre de S. Basile à S. Epiphane.* XXXI. *S. Basile se plaint des Occidentaux.* XXXII. *Persécution en Cappadoce par Demosthene.* XXXIII. *Translation d'Euphrone de Colonie.* XXXIV. *Apologie de S. Basile contre Eustathe.* XXXV. *Concile de Gangres.* XXXVI. *Les Goths deviennent Ariens.* XXXVII. *Mort de l'Empereur Valens.* XXXVIII. *Ouvrages* 378. *de S. Ambroise.* XXXIX. *Sa charité.* XL. *Mort de S. Satyre.* XLI. *Concile de Rome pour S. Damase.* XLII. *Loix de Gratien pour l'eglise.* XLIII. *Theodose empereur.* XLIV. *Actions* 379. *de S. Ambroise.* XLV. *Retour de S. Melece.* XLVI. *Martyre de S. Eusébe de Samosate.* XLVII. *Mort de S. Basile & de S. Ephrem.* XLVIII. *Mort de sainte Macrine.* XLIX. *Sentiment de S. Gregoire de Nysse sur les pelerinages.* L. *S. Gregoire de Nazianze à C. P.* LI. *Ses sermons.* LII. *Discours de la theologie.* LIII. *S. Jerôme à C. P.* LIV. *Baptême de Theodose.* LV. 380. *Loix pour l'eglise.* LVI. *Heresie des Priscillianistes.* LVII. *Concile de Sarragosse.* LVIII. *Poursuites d'Idace & d'Ithace.* LIX. *Ordination de Maxime le Cynique.* LX. *Maxime rejetté de tout le monde.* LXI. *Ariens chassés de C. P.* LXII. *Conduite de S. Gregoire de Nazianze.*

LIVRE XVIII.

381. I. CConcile de C. P. II. *Mort de S. Melece.* III. *Election de Flavien.* IV. *Retraite de S. Gregoire de Nazianze.* V. *Ordination de Nectaire.* VI. *Symbole de C. P.* VII. *Canons touchant la hierarchie.* VIII. *Autres canons.* IX. *Loix pour l'égliſe.* X. *Concile d'Aquilée.* XI. *Actes du concile.* XII. *Eternité du Fils de Dieu.* XIII. *Sa divinité &c.* XIV. *Egalité du Fils de Dieu.* XV. *Condamnation de Pallade & de Se-*
382. *condien.* XVI. *Lettres du concile d'Aquilée.* XVII. *Autre concile d'Italie.* XVIII. *Second concile de C. P.* XIX. *Concile de Rome.* XX. *S. Jerôme à Rome.* XXI. *Sainte Paule.* XXII. *Lettres de Damaſe contre Appollinaire.* XXIII. *Traité de l'incarnation par S. Ambroiſe.* XXIV. *Lettres de S. Gregoire de Nazianze à Cledone.* XXV. *Eulalius évêque de Nazianze.*
383. XXVI. *Troiſiéme concile de C. P. ſous Theodoſe.* XXVII. *Loix contre les heretiques.* XXVIII. *Mort de Gratien. Maxime empereur.* XXIX. *Pourſuites d'Ithace.* XXX. *Priſcillien exe-*
384. *cuté à mort.* XXXI. *Relation de Symmaque.* XXXII. *Répon-*
385. *ſes de S. Ambroiſe.* XXXIII. *Mort de S. Damaſe. S. Sirice pape.* XXXIV. *Decretales de S. Sirice.* XXXV. *Regles ſur les ordinations.* XXXVI. *Retour de S. Jerôme en Paleſtine.* XXXVII. *Voyages de ſainte Paule.* XXXVIII. *Theodoſe attaque l'idolatrie.* XXXIX. *S. Marcel d'Apamée.* XL. *Reſcrit pour les Lu-*
386. *ciferiens.* XLI. *Juſtine attaque S. Ambroiſe.* XLII. *Suite de la même perſecution.* XLIII. *Loy pour les Ariens.* XLIV. *Remontrance de S. Ambroiſe.* XLV. *Sermon contre Auxence.* XLVI. *Chant des hymnes.* XLVII. *Reliques de S. Gervais.* XLVIII. *Commencemens de S. Auguſtin.* XLIX. *Il devient Manichéen.* L. *Il s'en dégoute.* LI. *Auguſtin à Milan.* LII. *Sa converſion.* LIII. *Ses premiers ouvrages.* LIV. *Traité de S. Ambroiſe des myſteres.* LV. *Catecheſes de S. Cyrille.* LVI. *Mort de ſainte Monique.* LVII. *Seconde ambaſſade de S. Ambroiſe vers Maxime.* LVIII. *S. Martin à la table de Maxime.* LIX. *S. Martin communique avec les Ithaciens.*

Digitized by Google

LIVRE XIX.

I. *Sedition d'Antioche.* II. *Homelies de S Jean Chryſoſtome.* III. *Arrivée des commiſſaires de l'empereur.* IV. *Moines au ſecours d'Antioche.* V. *Flavien à C. P.* VI. *Theodoſe pardone à Antioche.* VII. *Commencemens de S. Chryſoſtome.* VIII. *Défenſe de la vie monaſtique.* IX. *Autres ouvrages de S. Chryſoſtome.* X. *Maxime en Italie.* XI. *Fin de S. Gregoire de Nazianze.* XII. *Prophetie de S. Jean d'Egypte.* XIII. *Défaite de Maxime & ſa mort.* XIV. *Synagogue brûlée en Orient.* XV. *Fermeté de S. Ambroiſe.* XVI. *Manichéens à Rome.* XVII. *Ecrits de S. Auguſtin. Mœurs de l'égliſe.* XVIII. *Mœurs des Manichéens &c.* XIX. *Condamnation de Jovinien.* XX. *Maſſacre de Theſſalonique.* XXI. *Penitence de Theodoſe.* XXII. *Diſcipline de la penitence en Occident.* XXIII. *Supreſſion du penitencier à C. P.* XXIV. *Loix touchant les diaconeſſes & les moines.* XXV. *Hereſie des Maſſaliens.* XXVI. *Leur condamnation.* XXVII. *Schiſme d'Antioche, concile de Capoüe.* XXVIII. *Sedition des payens d'Alexandrie.* XXIX. *Deſtruction du temple de Serapis.* XXX. *Ruine de l'idolatrie en Egypte.* XXXI. *Monaſteres de Canope.* XXXII. *Etat de l'Occident.* XXXIII. *Mort de Valentinien.* XXXIV. *Eugene empereur.* XXXV. *Theodoſe ſe prepare à la guerre.* XXXVI. *Diviſion entre les heretiques.* XXXVII. *Hereſie des Aëriens.* XXXVIII. *Retraite de S. Auguſtin.* XXXIX. *Sa preſtriſe.* XL. *Conference avec Fortunat. Premiere journée.* XLI. *Seconde journée.* XLII. *Lettre de S. Auguſtin à Aurelius touchant les agapes.* XLIII. *Ecrits de S. Jerôme contre Jovinien.* XLIV. *Ordination de Paulinien.* XLV. *Lettre de S. Epiphane à Jean d'Jeruſalem.* XLVI. *Lettres de S. Jerôme contre Jean.* XLVII. *Voyages de Pallade.* XLVIII. *Guerre de Theodoſe contre Eugene.* XLIX. *S. Ambroiſe à Boulogne & à Florence.* L. *Victoire de Theodoſe.* LI. *Sa clemence.* LII. *Concile de C. P.* LIII. *Epître canonique de S. Gregoire de Nyſſe.* LIV. *Donatiſtes.* LV. *Schiſme de Maximien.* LVI. *Amitié de S. Auguſtin avec S. Paulin.* LVII. *Lettre de S. Jerôme à S. Paulin.* LVIII. *Retraite de S. Paulin.* LIX. *Mort de Theodoſe.* LX. *Son portrait.* LXI. *Anicius Probus & ſa famille.*

388. 390. 391. 392. 393. 394. 395.

Approbation des Docteurs.

Rien n'eſt plus glorieux à l'egliſe que de faire voir ſon établiſſement, les combats des martyrs, & les ouvrages des peres qui ont ſoutenu ſa doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette hiſtoire des premiers ſiecles : où ſans faire de longues diſſertations, ni des reflexions trop frequentes : ſans y mêler des faits étrangers, on repreſente les plus precieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cet ouvrage ſervira à l'édification de la foy & des mœurs ; & les fideles ſeront animez en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le 13. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roi données à Paris le vingt-deuxiéme jour de Mars 1690. ſignées BOUCHER. Il eſt permis au Sieur Fleury Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, ſous-Précepteur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & de Monſeigneur le Duc d'Anjou, de faire imprimer par tel Libraire qu'il voudra choiſir, le Livre intitulé, *Hiſtoire Eccleſiaſtique* ; & ce pendant le temps & eſpace de vingt années entieres & conſecutives, à commencer du jour que ledit Livre ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois, avec défenſes à toutes perſonnes d'en vendre d'autre impreſſion, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende.

Monſieur l'Abbé Fleury a cedé ſon droit de Privilege à Pierre Auboüyn, Pierre Emery, & Charles Clouſier, pour en joüir ſuivant l'accord fait entr'eux.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 31. Mars 1690. ſuivant l'Arreſt du Parlement du 8. Avril 1653. & celuy du Conſeil Privé de Sa Majeſté, du 27. Fevrier 1665. aux clauſes du Privilege. Signé, P. TRABOÜILLET, P. AUBOÜYN, & C. COIGNARD, Adjoints.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 15. Octobre 1695.

HISTOIRE

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE QUINZIE'ME.

PEU de temps aprés que l'empereur Julien fut entré à Conſtantinople, il établit à Calcedoine un tribunal extraordinaire, contre ceux qui avoient eu le plus de pouvoir ſous l'empereur Conſtantius ; & on y examina leur conduite avec une rigueur qui parut exceſſive aux flatteurs même de Julien. Les deux conſuls Taurus & Florentius furent du nombre des accuſés : Taurus avoit merité le conſulat par les violences qu'il exerça au concile

I. Julien change la cour de C. P.

AN. 361.

Amm. Marcel. lib. XXII. *c.* 3.

Sup. liv. XIV, *n.* 11.

AN. 361. de Rimini : on l'envoya en exil à Verceil ; & ce qu'il y eut de plus honteux, c'étoit la datte des actes de ſon procés. Les interrogatoires, par exemple, commençoient ainſi : Sous le conſulat de Taurus & de Florentius, Taurus étant amené par les crieurs publics. La mort d'Urſulus comte des largeſſes, c'eſt à dire grand treſorier, fut la plus odieuſe : car il avoit ſoutenu Julien dans les Gaules, luy faiſant fournir par les treſoriers des lieux tout l'argent qu'il demandoit : contre les ordres de Conſtantius, qui ne vouloit pas qu'il eût de quoy donner aux troupes. Auſſi Julien voyant les reproches & les malediction que lui attiroit cette mort, fut reduit à la déſavoüer. D'autres furent aprouvées de tout le monde : principalement celle de l'eunuque Euſebe prefect de la chambre de Conſtantius, cet Arien ſi paſſioné : car il fut auſſi condamné & executé à mort.

Greg. Naz. or. 3. p. 75. Amm. XXII. c. 4. Socr. III. c. 1. Liban. orat. 10. p. 292.

Pluſieurs Chrétiens furent envelopés dans cette recherche & dans la reforme des officiers du palais imperial, que Julien chaſſa, ſous pretexte d'en bannir le luxe & de vivre en philoſophe. Il demanda un jour un barbier pour lui faire les cheveux : car pour ſa barbe il affectoit de la laiſſer croître. Le barbier de Conſtantius ſe preſenta vêtu magnifiquement. Julien en fut ſurpris, & dit : J'ay demandé un barbier, & non pas un ſenateur. Il s'informa de ce que lui valoit ſa charge, & trouva qu'il avoit par jour vingt rations de pain & autant de fourage pour ſes chevaux, & par an de gros gages ſans les graces extraordinaires. Cela fut cauſe qu'il chaſſa tous les barbiers, tous les cuiſiniers & les autres officiers ſemblables, diſant qu'ils ne lui étoient point neceſſaires ;

& particulierement les eunuques, parce qu'il n'avoit plus de femme. Il eſt certain que la moleſſe étoit exceſſive à la cour de Conſtantius, ſoit pour les habits d'or & de ſoye, ſoit pour la délicateſſe des tables. Il y avoit juſqu'à mille barbiers & autant de cuiſiniers : ceux qui verſoient à boire & ſervoient à table étoient encore en plus grand nombre. Pluſieurs officiers de cette cour avoient abuſé de leur fortune : mais on les accuſoit entre autres choſes de s'eſtre enrichis des dépoüilles des temples des idoles. AN. 361. *Jul. ad Athen. p. 304.*

II. Philoſophes appellez.

Julien ayant ainſi reduit le palais en ſolitude : le remplit de philoſophes, de magiciens, de devins & de charlatans de toutes ſortes. Un des premiers qu'il manda fut le philoſophe Maxime qui étoit en Aſie avec Chryſanthe. Ayant receû la lettre qu'il leur écrivoit à tous deux, ils conſulterent leurs dieux avec tout l'art & la circonſpection qu'ils purent employer : mais ils ne rencontrerent que des preſages funeſtes. Chryſanthe épouvanté de ce qu'il voyoit, dit à Maxime : Mon cher ami, je pretens non ſeulement mourir ici, mais me cacher ſous terre, ſi je puis. Maxime répondit : Il me ſemble Chryſanthe que tu as oublié la doctrine que nous avons apriſe ? Les Hellenes parfaits ne doivent pas ceder à ce qu'ils rencontrent d'abord, mais forcer la nature divine de venir à eux. Peut-eſtre, reprit Chryſanthe, es-tu aſſez habile & aſſez hardi pour le faire : pour moy je ne puis combattre de tels ſignes ; & ayant ainſi parlé il ſe retira. Maxime continua d'employer tous les ſecrets de ſon art, juſqu'à ce qu'il eût trouvé ce qu'il deſiroit. Il partit, & toute l'Aſie ſe mit en mouvement pour lui faire honeur : les peuples accouroient AN. 362. *Eunap. in Max. p. 90.*

AN. 362. en foule à ſon paſſage avec leurs magiſtrats à la teſte: Les femmes mêmes s'empreſſoient de faire leur cour à la ſienne. Quand il arriva à C. P. l'empereur étoit au ſenat & y parloit : mais ſi-tôt qu'il aprit la nouvelle que Maxime étoit venu ; il oublia ſa dignité & la bien-ſéance : il courut au devant de toute ſa force, loin au delà du veſtibule, l'embraſſa & le baiſa comme auroit fait un particulier , & le fit entrer dans le ſenat, quoi qu'il ne fût point ſenateur. L'empereur s'appliquoit avec Maxime à conſulter les dieux, y paſſant non ſeulement le jour, mais la nuit. Ce philoſophe l'obſedoit de telle ſorte , qu'il ſembloit le gouverner , lui & tout l'empire. Enflé de cette faveur, il commença à s'habiller plus mollement qu'il ne convenoit à ſa profeſſion , & devint plus rude & plus difficile à ceux qui l'abordoient. Mais l'empereur ne s'appercevoit pas de ce changement.

Amm. xxii. c 7. Liban. orat. 10. p. 299. B.

Eunap. p. 93.

Priſcus que l'empereur fit auſſi venir de Gréce , uſa plus moderément de ſa fortune. Chryſanthe étant encore appellé avec de preſſantes inſtances , conſulta les dieux, & trouvant toûjours d'auſſi mauvais preſages, il tint ferme & demeura à Sardis. L'empereur le fit ſouverain pontife de Lydie & ſa femme ſouveraine preſtreſſe. Chryſanthe prévoyant la revolution prochaine , ſoit par magie , ſoit par prudence naturelle , uſa moderément du pouvoir que lui donnoit cette charge. Il ne ſe preſſa point comme les autres de relever les temples , il ne maltraita point les Chrétiens inutilement : mais il ſe conduiſit ſi doucement, qu'on ne s'aperceut preſque pas en Lydie du rétabliſſement des ſacrifices , ni de leur ſupreſſion qui ſuivit de prés. Julien mandoit auſſi avec un grand empreſſement pluſieurs de

Eunap. ibid. & in Chryſ. p. 182.

ceux qu'il avoit connus dans les écoles d'Asie, & leur enfloit le cœur par des promesses magnifiques : Mais quand ils étoient arrivez, il les payoit de belles paroles, les appelloit ses compagnons, les faisoit quelquefois manger à sa table, beuvoit à leur santé, & les renvoyoit sans rien faire. Il y eut toutefois plusieurs reteurs & plusieurs sophistes à qui il donna des charges & des gouvernemens : leur credit croissoit de jour en jour, & leurs esperances encore plus. AN. 361.

Au milieu de cette troupe de philosophes, le nouvel empereur vivoit lui-même en philosophe, & en portoit les marques exterieures, particulierement la barbe. Constantius la lui fit couper en le faisant Cesar, car les Romains se rasoient alors : mais il la reprit quand il fut le maître. On le void par ses médailles : toutes celles où il est nommé Cesar sont sans barbe ; & dans la plûpart de celles qui lui donnent le titre d'Auguste, il porte la barbe longue autant que la pouvoit avoir un homme de trente ans : car il n'en avoit pas davantage quand il parvint à l'empire. Il se disoit Grec ; affectoit d'imiter les Grecs, comme plus savants que les Romains ; & tout ce que nous avons de ses écrits est en grec. Enfin il se piquoit de rétablir dans sa perfection l'Helleniſme, c'est à dire les mœurs des anciens Grecs ; & particulierement leur religion. Car le nom d'*Hellenes* signifioit alors les payens, tant chés les Chrétiens que chés les payens eux-mêmes.

Sup. liv. XII. *n.* 1.

Mis. pag. 106.

Sup. liv. IV. *n.* 7.

III. Rétablissement de l'idolatrie.

Le rétablissement du paganisme fut donc le premier soin de Julien si-tôt qu'il se trouva le maître. Il donna des ordres exprés pour ouvrir les temples, pour reparer ou rebâtir ceux qui étoient démolis.

Amm. XXII. *c.* 5. *Liban. orat.* 10. *p.* 289. 290. *&c.*

AN. 362. Soz. v. c. 3.

Il leur attribua de grands revenus : il fit redreſſer les autels, il renouvella les ſacrifices & les anciens ceremonies de chaque ville. On le voyoit lui-même en public offrir des victimes & des libations ; il honoroit tous les miniſtres de la religion profane : les ſacrificateurs, les hierophantes, ceux qui communiquoient les myſteres, les gardiens des idoles & des temples. Il rétablit leurs penſions, & leur rendit les honeurs, les privileges & les exemptions qui leur avoient été accordées par les anciens rois. Auſſi vouloit-il qu'ils obſervaſſent exactement l'abſtinence ſuperſtitieuſe de certaines viandes, & les purifications exterieures preſcrites par leur religion.

Greg. Naz. or. 3. p. 70. B.

Ceux qui prétendoient ſavoir ſon ſecret, diſoient qu'il avoit commencé par effacer ſon baptême avec le ſang des victimes, oppoſant à nos ſaintes ceremonies celles que les payens croyoient leur ſervir d'expiation, & prenant dans ſes mains les entrailles des animaux immolés, pour les purifier de l'eucariſtie qu'il y avoit receuë. Comme il étoit curieux obſervateur des entrailles des victimes : on dit qu'un jour il y vit une croix couronnée, c'eſt à dire environnée d'un cercle. Tous les aſſiſtans en furent épouvantés : mais l'aruſpice qui préſidoit à cette action, dit que ce cercle qui entouroit la croix, marquoit que les Chrétiens étoient pris & enfermés de toutes parts. Une autrefois comme il ſacrifioit pluſieurs vaches à Proſerpine, le ſacrificateur s'écria que les ceremonies ne pouvoient avoir leur effet, & qu'elles étoient empêchées par la preſence de quelque Chrétien : demandant que l'on fiſt retirer ceux qui avoient été lavés & oints, c'eſt à dire qui avoient

Prudent. apotheoſ. v. 450.

reçeu le baptême. L'empereur effrayé regarda de tous côtés, & reconnut que c'étoit un jeune homme de ſes gardes. Celui-ci ne le nia pas, il jetta ſa demie pique ornée de pierreries & ſe retira, laiſſant l'empereur & le pontife en deſordre. AN. 362.

Julien fit dreſſer à C. P. l'idole de la fortune dans la principale baſilique, & lui ſacrifia publiquement, comme au genie de cette ville, d'où Conſtantin avoit banni l'idolatrie. Comme il ſacrifioit à cette idole, Maris évêque de Calcedoine lui reprocha publiquement ſon impieté & ſon apoſtaſie. Julien ſe contenta de lui dire qu'il étoit aveugle : car ſa veuë étoit affoiblie par ſon grand âge, & on le menoit par la main : Et ton Dieu Galiléen, ajoûta-t-il, ne te guerira pas. Maris répondit : Je rends graces à mon Dieu de ce que je ſuis aveugle, pour ne pas voir un apoſtat comme toi. Julien paſſa outre ſans rien dire, pour montrer ſa moderation. Il ordona que la coudée dont on ſe ſervoit pour meſurer l'acroiſſement du Nil ſi important à l'Egypte, fût reportée dans le temple de Serapis, d'où Conſtantin l'avoit fait ôter pour la mettre dans l'égliſe. Julien honoroit particulierement Serapis, Iſis & Anubis, comme l'on void par ſes médailles. Il eſt ſouvent repreſenté en Serapis avec le boiſſeau ſur la teſte, & à côté ſa femme Helene en Iſis. Il écrivit pluſieurs fois aux communautés des villes, pour les exciter à l'idolatrie, favoriſant celles qu'il y voyoit portées, & leur offrant tout ce qu'elles demanderoient. Au contraire, il témoignoit toute ſorte d'averſion contre les villes Chrétienes : il n'y entroit point dans ſes voyages, & ne recevoit ni leurs députations ni leurs pleintes.

Socr. III c. II.
Sup. liv. XI. n. 45.
Sozom. V. c. 4.
Ibid. c. 3.

Sup. liv. XI. n. 33.

AN. 362. Il avoit en teſte deux grandes entrepriſes, d'abattre les Chrétiens au dedans de l'empire & les Perſes au dehors. Les Chrétiens lui tenoient plus au cœur : mais il n'oſoit les attaquer ouvertement, ſachant leur prodigieuſe multitude. Elle étoit telle qu'on ne pouvoit les attaquer même en ſecret, ſans expoſer l'empire au hazard d'un renverſement univerſel : c'eſt ainſi qu'en parle S. Gregoire de Nazianze. D'ailleurs Julien craignoit de paſſer pour tyran & de ſe rendre odieux : au contraire il affectoit de paroître doux & humain, comme un philoſophe qui ne ſe gouvernoit que par raiſon. Il cherchoit donc tous les moyens d'attirer l'affection des peuples, en revoquant ce que Conſtantius avoit fait de dur & d'injuſte, rappellant les bannis, rendant les biens confiſquez, donnant à tous la liberté de leur religion. Enfin il ſavoit que les Chrétiens ne craignoient ni la mort ni les tourmens ; & il ne vouloit pas leur procurer l'honeur du martyre : conoiſſant par l'experience des perſecutions paſſées, que plus elles étoient cruelles, plus elles fortifioient le Chriſtianiſme. Ce ne ſont pas ſeulement les auteurs Chrétiens : c'eſt Libanius payen & grand admirateur de Julien qui explique ainſi ſes motifs.

IV. Rappel d'exilez.

Greg Naz. or. 3. p 79. D.

Id. p. 80. & 4. p. 133. D.

Soc. III. c. 1.

Greg. Naz. p. 72.

Liban. or. 10. p. 290.

Il voulut donc attaquer plus finement les Chrétiens. Il rappella tous les évêques & tous les autres qui avoient été exilez ſous Conſtantius à cauſe de la religion, ſans diſtinction d'heretiques & de Catholiques. Il en fit même venir quelques-uns dans ſon palais, & les exhorta à ſuivre hardiment chacun ſa religion avec une entiere liberté. Ce procedé avoit un bel exterieur de clemence : mais Julien en uſoit ainſi,

ainſi, dit Ammian Marcellin, afin qu'ayant augmenté la diviſion par la licence, il fût délivré de la crainte qu'il avoit euë d'un peuple réüny. AN. 362.

Les évêques Catholiques profitant de cette liberté, S. Melece revint à Antioche ; Lucifer & S. Euſebe de Verceil partirent de la Thebaïde pour revenir à leurs égliſes : mais S. Athanaſe n'oſa ſortir encore de ſa retraite, parce que Georges étoit toûjours le maître à Alexandrie. Les Ariens eurent la même liberté de revenir, & Aëtius en particulier fut rappellé avec honeur, parce que c'étoit l'amitié de Ceſar Gallus frere de Julien qui lui avoit attiré la haine de Conſtantius. Julien lui écrivit une lettre fort obligeante, le priant de le venir trouver, & lui donna même une terre auprés de Mitylene en l'Iſle de Lesbos. Il écrivit auſſi à l'hereſiarque Photin une lettre où il le loüoit de ce qu'il nioit la divinité de J. C. & s'emportoit furieuſement contre Diodore preſtre d'Antioche, & depuis évêque de Tarſe. Il ordonna ſous groſſe peine à Eleuſius de Cyzique de faire rebâtir dans deux mois, l'égliſe des Novatiens qu'il avoit abatuë ſous Conſtantius. Il favoriſa les Donatiſtes en Afrique, & prit le parti de tous les heretiques, non ſeulement contre les Catholiques, mais contre les autres heretiques.

Chr. Paſch. *Theod* III. *c.* 4. *Soz.* III. *c.* 3. *Sup. liv.* XIII. *n.* 15. *Philoſt.* IX. *c.* 4 *Ju. ep* 31. *Facund. lib.* 4. *p.* 163. 164. *Sozom* III. *c.* 5. *Inf. n.* 31.

V. Perſécution couverte.

Toutefois, ceux qui profiterent le plus de cette liberté, furent les Catholiques, & les Ariens qui dominoient auparavant furent abaiſſez. Julien ayant apris que les Ariens avoient maltraité les Valentiniens à Edeſſe, écrivit en ces termes : J'ay reſolu d'uſer avec tous les Galiléens d'une telle humanité, qu'aucun d'eux en quelque lieu que ce ſoit ne ſoufre violence ; qu'il ne

Ep 43. *Ecebolo.*

AN. 362. soit ni traîné au temple ni maltraité en aucune autre maniere contre sa religion. Mais les Ariens insolens de leurs richesses ont attaqué les Valentiniens, & ont commis à Edesse des excés qui n'arriveront jamais dans une ville bien policée. Donc pour leur aider à pratiquer leur admirable loy, & leur faciliter l'entrée du royaume des cieux : nous avons ordonné que tous les biens de l'église d'Edesse lui soient ôtez, l'argent pour estre distribué aux soldats, les fonds de terre pour estre réünis à nôtre domaine : afin que devenant pauvres ils soient plus sages, & ne soient pas privez du royaume celeste qu'ils esperent. Tel fut le caractere de la persecution de Julien : la douceur apparente & la dérision de l'évangile. Il dit dans une autre lettre : Par les dieux, je ne veux point que l'on fasse mourir les Galiléens, qu'on les frappe injustement, ni qu'on leur fasse soufrir aucun mal : mais je suis d'avis qu'on leur prefere les serviteurs des dieux. La folie des Galiléens a pensé tout perdre ; si la bonté des dieux ne nous avoit conservez. Et dans une autre lettre : Nous ne permettons point de les traîner aux autels : au contraire nous leur declarons nettement, que si quelqu'un d'entre-eux veut de son bon gré participer à nos libations ; il doit auparavant offrir des sacrifices d'expiation & se rendre les dieux propices. Tant nous sommes éloignez de vouloir ou de penser qu'aucun impie prenne part à nos saints sacrifices, avant qu'il ait purifié son ame par les prieres adressées aux dieux, & son corps par les purifications legitimes. Un homme qui parloit ainsi, pouvoit bien avoir cherché les moyens d'effacer son baptême. Mais en épargnant le sang des Chrétiens,

Epist. 7. Artabio.

Epist. 52. Bostr.

Soz. v. c 5.

il ne laiſſa pas de les attaquer directement. Premierement il s'efforça de leur donner un nom mépriſable en les appellant Galiléens, & il l'ordona même par une loy. Enſuite il revoqua tous les privileges que les empereurs Chrétiens avoient accordés en faveur de la religion ; comme l'exemption des charges publiques, dont les clercs joüiſſoient, quoique decurions. Il ôta les penſions que Conſtantin leur avoit données, auſſi bien que celles des vierges & des veuves que l'égliſe nourriſſoit : car Conſtantin en reglant les affaires des égliſes, leur avoit aſſigné un entretien ſuffiſant ſur le revenu de chaque ville. Julien ôta ces penſions, ordonnant même la reſtitution du paſſé, dont l'exaction ſe fit avec une extrême rigueur : mais tout fut rétabli aprés ſa mort. Il fit auſſi enlever l'or, l'argent, les vaſes precieux & les autres richeſſes des égliſes : ſous prétexte de faire pratiquer aux Chrétiens la pauvreté évangelique ; & parce que l'évangile ordone de ſoufrir les injures & de fuïr les honeurs ; il défendit aux Chrétiens de plaider, de ſe défendre en juſtice & d'exercer des charges publiques.

AN. 362.

Greg Naz. or. 3. p. 81. B. Jul. epiſt. 11. Byzant. l. 50. cod. Th. de decur. l. 1. ibid. de coll. Iuſtr. Sozom. v. c. 5.

Greg. Naz. or. 3. p. 86. D.

Ibid p. 94. C. Soz. v. c. 18.

Il paſſa plus loin, & défendit aux Chrétiens d'enſeigner les lettres humaines : nous en avons encore l'ordonance où il en rend cette raiſon. Que ceux qui enſeignent doivent eſtre de bonnes mœurs, & conformer leurs ſentimens aux maximes publiquement receuës, & à ce qu'ils enſeignent eux-mêmes. Qu'il eſt de mauvaiſe foi d'expliquer aux jeunes gens les anciens auteurs, les leur propoſant comme de grands perſonages, & condamner en même temps leur religion. Homere, dit-il, Heſiode, Demoſthéne, He-

VI. Défenſe d'enſeigner & d'étudier.

Amm. XXV. c. 4. Epiſt. 42.

AN. 362. rodote, Thucydide, Iſocrate & Lyſias ont reconnu les dieux pour auteurs de leur doctrine : les uns ont crû eſtre conſacrés à Mercure, les autres aux Muſes. Puis qu'ils vivent des écrits de ces auteurs : ils ſe declarent bien intereſſés, de trahir leur conſcience pour un peu d'argent. Juſques icy il y a eu pluſieurs raiſons de ne pas frequenter les temples ; & la terreur répanduë par tout, étoit une excuſe de ne pas découvrir les ſentimens les plus veritables touchant les dieux : mais puis qu'ils nous ont eux-mêmes donné la liberté, il me paroît abſurde d'enſeigner ce que l'on ne croit pas. Si ceux-cy eſtiment ſage la doctrine des auteurs, dont ils ſont les interpretes : qu'ils commencent par imiter leur pieté envers les dieux. S'ils croïent qu'ils ſe ſont trompés ſur ce qu'il y a de plus important : qu'ils aillent expliquer Matthieu & Luc dans les égliſes des Galiléens. Il ajoûte que cette loi n'eſt que pour ceux qui enſeignent ; & que les jeunes gens ont la liberté d'aprendre ce qu'ils voudront. Il ſeroit juſte, dit-il, de les guerir malgré eux comme des frénetiques : mais je leur fais grace, & je croy qu'il faut inſtruire les ignorans & non pas les punir. Ceci nous explique une loi de Julien, qui porte que les profeſſeurs doivent exceller, premierement par les mœurs ; & qui ordonne qu'en chaque ville, celui qui veut enſeigner ſoit examiné par le conſeil ; & que s'il eſt aprouvé le decret ſoit envoyé à l'empereur pour le confirmer. Cette loi eſt du quinze des calendes de Juillet ſous le conſulat de Mamertin & de Nevitta, c'eſt à dire du dix-ſeptiéme de Juin 362.

L. 1. Cod. Theod. de Med. & prof.

Theod. III. c. 8. Les vrais motifs de cette défenſe, étoient les grands

avantages que les Chrétiens tiroient des livres profanes, pour combatre le paganiſme : ſoit par l'abſurdité des fables en elles-mêmes, ſoit par les raiſonemens que Platon & les autres philoſophes avoient employés, pour en montrer les ſuites pernicieuſes : ſoit par la méthode de parler & de raiſoner que l'on aprend dans ces auteurs. Il y entroit auſſi de la jalouſie que Julien avoit conceuë contre pluſieurs Chrétiens ſavans, comme S. Baſile, S. Gregoire de Nazianze, le jeune Apollinaire & pluſieurs autres tant catholiques qu'Ariens. Cette défenſe excita les deux Apollinaires à compoſer divers ouvrages utiles à la religion. Le pere qui étoit grammairien, écrivit en vers heroïques & à l'imitation d'Homere, l'hiſtoire ſainte, juſques au regne de Saül, en vingt-quatre livres intitulés des vingt-quatre lettres de l'alphabet grec. Il imita Menandre par des comedies, Euripide par des tragedies, Pindare par des odes ; prenant des ſujets de l'écriture ſainte, & ſuivant le caractere & le ſtile de chaque poëme, afin que les Chrétiens ſe puſſent paſſer des auteurs profanes pour aprendre les belles lettres. Le fils qui étoit ſophiſte, c'eſt à dire reteur & philoſophe, fit des dialogues à la maniere de Platon, pour expliquer les évangiles & la doctrine des apôtres. Il écrivit auſſi contre l'empereur & contre les philoſophes payens, un ouvrage intitulé *de la Verité* : où il montroit leur erreur touchant la divinité, ſans employer aucun paſſage des ſaintes écritures. Car l'empereur pour ſe moquer des livres ſacrés, avoit écrit aux plus celebres évêques ces trois mots grecs : *Anegnon, egnon, categnon:* c'eſt à dire : J'ay leu, j'ay compris, j'ay condamné : ſe

AN. 362.

Sozom. v. c. 18.

Socr. III c. 16.

Soz. v. c. 18.

AN. 362. joüant ſur la rencontre des mots. On lui répondit ſuivant le même jeu, qu'une autre langue ne peut exprimer : Tu as leu, mais tu n'as pas compris : car ſi tu avois compris, tu n'aurois pas condamné. Quelques-uns attribuoient cette réponſe à S. Baſile. La perſecution de Julien dura ſi peu, que les ouvrages des Apollinaires furent inutiles, & on revint à la lecture des auteurs profanes ; dont les Chrétiens s'étoient ſervis librement dés le commencement, pour en tirer ce qu'ils ont d'utile. Auſſi n'avons-nous plus ces ouvrages des Apollinaires.

Socr. III. c.13. Ecebole fameux ſophiſte à C. P. ceda au temps, & ſe rendit aux careſſes de Julien, à qui il avoit enſeigné la retorique.. Il avoit paru Chrétien fervent ſous Conſtantius : ſous Julien il fut ardent payen : aprés ſa mort il voulut revenir au Chriſtianiſme, & ſe proſternant à la porte de l'égliſe, il crioit : Foulés-moi aux pieds, comme le ſel inſipide. Telle fut la *Oroſ. VII. c.30.* legereté d'Ecebole. Mais la plûpart des profeſſeurs Chrétiens aimerent mieux abandonner leurs chaires que leur religion. On remarque entre les autres Pro- *Funap in Proaref. p. 153.* ëreſius & Victorin. Le premier étoit un fameux ſophiſte d'Athenes, qui quitta volontairement ſon *Hier Chr. An. 363.* école, bien que Julien qui avoit étudié ſous lui, l'exceptât de la loi generale, & lui permît d'enſeigner.

Victorin étoit Africain, & enſeignoit à Rome la retorique depuis long-temps : il avoit veu entre ſes *Aug. VIII. conf. c.2. &c.* diſciples les plus illuſtres ſenateurs, & on lui avoit érigé pour ſon merite une ſtatuë dans la place de *Hier. Chr. An. 355.* Trajan : mais il étoit demeuré idolâtre juſques à la vieilleſſe. A la fin il ſe convertit. Il liſoit l'écriture ſainte, examinoit ſoigneuſement tous les livres des

Chrétiens ; & disoit en secret à un ami Chrétien AN. 362.
qu'il avoit, nommé Simplicien : Sachés que je suis déja Chrétien. Simplicien répondoit : Je n'en croiray rien, que je ne vous voye dans l'église. Victorin se moquoit de lui, en disant : Sont-ce les murailles qui font les Chrétiens ? Ils se redirent souvent la même chose de part & d'autre : car Victorin craignoit de choquer les amis puissans qu'il avoit entre les idolâtres. Enfin s'étant fortifié par la lecture : il eut peur que J. C. ne le renonçât devant les saints anges, s'il craignoit de le confesser devant les hommes ; il vint trouver Simplicien lors qu'il s'y attendoit le moins, & lui dit : Allons à l'église : je veux devenir Chrétien. Simplicien transporté de joye l'y conduisit. Victorin receut les ceremonies du catecumenat, & donna son nom peu aprés pour estre baptisé, au grand étonement de Rome & au grand dépit des payens. Quand se vint à l'heure de faire la profession de foi que l'on prononçoit à Rome, d'un lieu élevé à la veuë de tous les fidelles : les prestres offrirent à Victorin de la faire en secret, comme on l'accordoit à quelques-uns, que la honte pouvoit troubler : mais il aima mieux la prononcer en public. Lors qu'il monta pour reciter le symbole, comme il étoit connu de tout le monde, il s'éleva un murmure universel, chacun disant tout bas pour s'en réjoüir avec son voisin : Victorin, Victorin : un moment aprés le desir de l'entendre, fit faire silence. Il prononça le symbole avec fermeté ; & chacun des assistans le mettoit dans son cœur par l'affection & la joye. Telle fut la conversion de Victorin, & peu de temps aprés, l'édit de Julien lui donna occasion *Aug. ibid. c. 7.*

AN. 362. de quitter son école de retorique. Il avoit traduit en
Hier. de script. & proem. in epist. ad Galat. latin plusieurs livres des Platoniciens ; & depuis sa conversion, il écrivit de la Trinité contre les Ariens quatre livres que nous avons, & des commentaires sur S. Paul : mais avec peu de succés, parce qu'il
Aug. XVIII. civit. c. 52. s'étoit apliqué trop tard à l'étude des saintes lettres.
Socr. III. c. 12. Theod. III. c 8. Julien ne défendit pas seulement aux Chrétiens d'enseigner les lettres humaines ; mais encore de les aprendre : ne voulant pas que leurs enfans étudiassent les poëtes, les orateurs & les philosophes : ni
Sozom. V. c. 18. qu'ils frequentassent les écoles de ceux qui les enseignoient. Pretendant qu'il ne devoit estre permis
Greg. Naz. or. 3. p. 51. p. 97. &c. qu'à ceux qui suivoient la religion des anciens Grecs, de s'apliquer à leurs études, & même de parler purement leur langue ; que les Galiléens devoient demeurer dans l'ignorance & la barbarie, que les Grecs leur reprochoient, & se contenter de croire sans raisoner.

VII. Julien veut imiter les Chrétiens.
Sozom. V. c. 16. Mais quelque mépris qu'il témoignât pour les Chrétiens, il sentoit l'avantage que leur donoit la pureté de leurs mœurs & l'éclat de leurs vertus. Il voulut donc les imiter & profiter de leur exemple, pour reformer le paganisme : qui faisoit peu de progrés, nonobstant sa puissante protection. Voicy comme
Jul epist. 49. il s'en explique, écrivant à Arsace souverain pontife de Galatie : L'Helleniſme ne va pas encore comme il devroit, & c'est par nôtre faute. De la part des dieux tout est grand & magnifique, au dessus de tous les souhaits & de toutes les esperances. Soit dit sans les offenser : qui eût osé, il y a quelque temps esperer un tel changement ? Quoi donc croyons-nous que cela suffise ? sans regarder ce qui a le plus accrû l'atheïsme :

l'athe'iſme : ſçavoir l'hoſpitalité, le ſoin des ſepultures & la feinte gravité des mœurs : nous devons pratiquer tout cela veritablement. Et il ne ſuffit pas que vous ſoyés tel, tous les pontifes de Galatie le doivent eſtre. Perſuadés-leur d'eſtre gens de bien par raiſon ou par crainte, autrement privés-les des fonctions du ſacerdoce : s'ils ne ſervent les dieux avec leurs femmes, leurs enfans & leurs domeſtiques ; & s'ils ſouffrent que dans leurs familles il y ait des Galiléens. Avertiſſés-les enſuite qu'un ſacrificateur ne doit point aller au theâtre, ni boire dans un cabaret, ni exercer un métier vil ou honteux. Honorés ceux qui obéiront & chaſſés les autres. AN. 362.

Etabliſſés en chaque ville pluſieurs hôpitaux, pour exercer l'humanité envers les étrangers: non ſeulement d'entre les nôtres ; mais envers tous, pourvû qu'ils ſoient pauvres. J'ay déja reglé le fonds neceſſaire pour cette liberalité : en commandant que l'on donnât tous les ans par toute la Galatie trente mille boiſſeaux de bled, & ſoixante mille ſeptiers de vin : dont je veux que le cinquiéme ſoit employé pour les pauvres qui ſervent les ſacrificateurs : le reſte diſtribué aux étrangers & aux mandians. Car il eſt honteux qu'aucun Juif ne mandie : que les impies Galiléens, outre leurs pauvres nourriſſent encore les nôtres ; & que nous les laiſſions ſans ſecours. Aprenés aux Helleniſtes de contribuer pour ces œuvres, & à ceux de la campagne d'offrir aux dieux les prémices des fruits. Montrés-leur que ces liberalités, ſont de nos anciennes maximes. Enſuite il raporte trois vers de l'Odyſſée, où Homere faiſant parler Eumée, repre- *Odyſſ. XIV. v. 56.*

AN. 362. ſente l'obligation d'aſſiſter les étrangers & les pauvres, comme envoyés par Jupiter.

Julien continuë ainſi : Voyés rarement les gouverneurs chés eux : écrivés-leur le plus ſouvent. Quand ils entrent dans la ville, qu'aucun ſacrificateur n'aille au devant : mais ſeulement quand ils vienent aux temples des dieux ; & qu'il demeure au dedans du veſtibule : qu'aucun ſoldat n'y entre devant eux ; mais qui voudra les ſuive. Dés que le magiſtrat touche la porte du lieu ſacré, il devient particulier : c'eſt vous comme vous ſavés qui commandés au dedans : ſuivant la loi divine, à laquelle on ne peut reſiſter ſans arrogance. Je ſuis preſt à ſecourir les habitans de Peſſinonte, s'ils ſe rendent propice la mere des dieux : s'ils la negligent, non ſeulement ils ne ſeront pas innocens ; mais, j'ay peine à le dire, ils reſſentiront mon indignation.

Fragm. Jul. *p.* 545. Dans un autre écrit adreſſé auſſi à un pontife, il dit qu'il lui a donné cette charge, étant perſuadé de ſon merite, afin qu'il puiſſe inſtruire les autres avec plus d'autorité, non ſeulement dans les villes, mais à la campagne. J'agiray de concert avec vous, dit-il, moi qui par la grace des dieux porte le titre de ſouverain pontife : non que j'en ſois digne, mais je deſire de l'eſtre, & je les en prie continuellement. Il commence enſuite à lui donner des preceptes de morale, & dit que les pontifes doivent vivre comme étant toûjours en la preſence des dieux, dans une grande pureté, s'abſtenant non ſeulement de faire des actions deshoneſtes, mais de prononcer ou d'oüir des paroles ſales : qu'ils doivent éloigner d'eux les railleries inſolentes, & les converſations

P. 549.

impures : ne lire ni Archiloque ni Hipponax ni les auteurs de l'ancienne comedie : c'eſt à dire du caractere d'Ariſtophane, qui en effet eſt tres-infame. Il veut qu'ils ſe réduiſent à l'étude de la philoſophie, & encore de celle qui reconnoît les dieux pour auteurs, & qui en parle dignement : c'eſt à dire celle de Pythagore, de Platon, d'Ariſtote & des Stoïciens. Mais il leur défend les Epicuriens & les Pyrroniens, regardant comme un effet de la providence des dieux, que la pluſpart de leurs livres fuſſent déja perdus. Il leur conſeille de lire les hiſtoires veritables, non les fables compoſées en forme d'hiſtoire, principalement celles qui traitoient d'amour, comme nos romans, parce qu'elles ne ſont propres qu'à allumer les paſſions. Toute lecture, dit-il, ne convient pas aux perſones conſacrées aux dieux. Il veut qu'ils s'apliquent principalement à purifier leurs penſées. Qu'ils aprenent les hymnes des dieux, ſur tout ceux que l'on chante dans les temples. Qu'ils prient ſouvent en particulier & en public : s'il ſe peut trois fois le jour, du moins le matin & le ſoir. Qu'ils obſervent exactement les ceremonies établies par les ancienes loix : qu'ils pratiquent les purifications reglées, principalement la nuit, qui precede le jour de leur ſervice : qu'ils viennent enſuite au temple, & y demeurent le temps preſcrit par la loi, comme à Rome de trente jours. Pendant tout ce temps ils doivent s'occuper à méditer la ſageſſe, à prévoir & à diſpoſer tout ce qui regarde le ſervice des dieux, ſans ſortir du temple pour aller chés eux, ou à la place publique, ou pour viſiter le magiſtrat. Le temps du ſervice étant paſſé, le preſtre doit ceder

AN. 362.

P. 1501

P. 1511

P. 1513

AN. 362. la place à un autre ; & revenant à la vie commune, il peut aller chés ſes amis, & même ſe trouver aux repas où il ſera prié, mais avec choix : il peut paroître dans la place, mais rarement ; & parler au gouverneur, mais pour ceux qu'il doit raiſonable-
P. 554. ment ſecourir. Dans le temple & pendant le ſervice, il doit porter des habits tres-magnifiques : mais au dehors des habits ſimples & ordinaires, & ne pas abuſer pour la vanité de ce qui lui eſt accordé pour l'honeur des dieux.

P. 555. Qu'aucun des preſtres, continuë-t-il, n'aproche en aucune maniere des ſpectacles impurs, & ne les introduiſe dans ſa maiſon. Je voudrois les bannir entierement des theâtres, s'il étoit poſſible, & les ren-
P. 556. dre à Bacchus dans leur anciene pureté. Mais ne croyant pas que cela ſoit poſſible ni expedient quant à preſent, je renonce à cette affectation. Seulement je veux que les preſtres laiſſent au peuple l'impureté des ſpectacles. Qu'aucun d'eux n'aille donc au theâtre, & n'ait pour ami un comedien, un meneur de chariots, ou un danſeur. Je leur permets ſeulement d'aller s'ils veulent aux combats ſacrez, où il eſt défendu aux femmes, non ſeulement de combatre, mais de regarder. Pour les chaſſes, qui ſe font dans les theâtres des villes : non ſeulement les preſtres doivent s'en abſtenir, mais encore leurs enfans. Aprés ces paroles de Julien, on ne doit pas s'étoner que les ſpectacles fuſſent défendus aux Chrétiens.

P. 557. Il vient enſuite au choix des preſtres, & veut que l'on ne conſidere que leur affection envers les dieux & envers les hommes, ſans s'arréter aux richeſſes ni à la naiſſance. Pour les exciter à la liberalité, il

dit : Les impies Galiléens ayant obſervé que nos preſtres negligeoient les pauvres, ſe ſont appliqués à les aſſiſter ; & comme ceux qui veulent enlever des enfans pour les vendre, les attirent en leur donnant des gâteaux : ainſi ils ont jetté les fidelles dans l'athéïſme, en commençant par la charité, l'hoſpitalité & le ſervice des tables : car ils ont pluſieurs noms pour ces œuvres qu'ils pratiquent abondamment. AN. 362.

Julien vouloit pouſſer plus loin l'imitation du Chriſtianiſme, & établir dans toutes les villes des écoles publiques ſemblables aux égliſes : où l'on fiſt des lectures & des explications, ſoit pour la morale, ſoit pour les myſteres : que l'on y priât à certains jours & à certaines heures à deux chœurs : qu'il y eût des châtimens reglés pour les fautes : des preparations pour eſtre initié aux ceremonies ſacrées. Outre les hôpitaux, il vouloit bâtir des monaſteres : c'eſt à dire des lieux de retraite, de meditation, & de purification pour les hommes & pour les vierges. Il admiroit entre-autres l'uſage des lettres eccleſiaſtiques que les évêques donnoient aux voyageurs, & ſur leſquelles ils étoient receus par tous les Chrétiens avec toute ſorte de charité. Mais Julien n'eut pas le temps d'executer tous ces beaux deſſeins. *Greg. Naz. or. 3. p. 101. & Sozom. v. c. 16.*

VIII. Confeſſion de Ceſaire.

Cependant il s'efforçoit de perſuader tout ce qu'il pouvoit de Chrétiens, par les bienfaits, les honneurs, les promeſſes, les careſſes : deſcendant juſques à des flateries indignes de ſon rang. Il attaqua entre les autres Ceſaire frere de S. Gregoire de Nazianze, qu'il trouva à la cour de C. P. exerçant la medecine avec une grande conſideration. Il avoit

AN. 362. étudié à Alexandrie, non seulement la medecine, mais la géometrie, l'astronomie, la philosophie & l'éloquence. Etant venu à C. P. son merite & son exterieur avantageux lui attirerent l'estime de tout le monde. Pour l'y arrêter, on lui offrit des honeurs publics, une alliance noble, & la dignité de senateur. La ville envoya une députation à l'empereur Constantius, pour le suplier d'y arrêter Cesaire en qualité de medecin : ce que l'empereur accorda. Il vivoit noblement à la cour, exerçant sa profession gratuitement, cheri des grands & de l'empereur même. Toutefois il ne se laissoit ni ébloüir par les honeurs, ni amolir par les délices ; & comptoit toûjours pour son capital d'estre Chrétien. Souvent même il soûtint la verité de la religion par des discours subtils, fervens & pieux.

Greg. Naz. or. 10. p. 163. 164. &c.

Id. ep. 17. Quand Julien fut parvenu à l'empire, Cesaire demeura quelque temps à sa cour : ce qui causa un grand scandale. S. Gregoire son frere lui en écrivit en ces termes : Vous nous couvrez de confusion. Je voudrois que vous pussiés entendre ce que disent de vous ceux de la famille, les étrangers & tous les Chrétiens qui nous connoissent. Voir le fils d'un évêque servir à la Cour, desirer la puissance & la gloire séculiere, se laisser vaincre à l'interest ; & ne pas compter pour toute gloire & pour toute richesse, de resister courageusement en cette occasion, & de fuïr au plus loin toutes les abominations. Comment les évêques pourront-ils exhorter les autres à ne pas ceder au temps, ni se laisser entraîner dans l'idolâtrie ; comment pourront-ils reprendre les autres pecheurs, s'ils n'osent corriger leurs propres enfans ?

Mon pere eſt ſi affligé que la vie lui eſt inſuportable ; & je ne le conſolois qu'en me rendant caution de vôtre foi : & l'aſſurant que vous ceſſeriez de nous affliger. Pour ma mere on n'oſe lui dire cette nouvelle, & on employe mille inventions pour la lui cacher : la foibleſſe de ſon ſexe & l'ardeur de ſa pieté la lui rendroient inſuportable. Profités de cette occaſion, vous n'en aurés jamais une plus belle de vous retirer. AN. 362.

Cette lettre ne fut pas ſans effet, & Ceſaire ne trompa point l'eſperance de ſon frere. Julien qui l'eſtimoit pour ſon eſprit & ſa doctrine, fit tous ſes efforts pour le gagner ; & l'attaqua par des diſcours artificieux devant un grand nombre de témoins. Mais Ceſaire repouſſa tous ſes artifices, comme des jeux d'enfant, & proteſta à haute voix qu'il étoit Chrétien, & qu'il le ſeroit toûjours. Julien s'écria : O l'heureux pere ! ô les malheureux enfans ! ſachant que Gregoire qu'il avoit connu à Athénes, ne lui étoit pas moins oppoſé ; & reſerva de s'en vanger aprés la guerre de Perſe. Cependant Ceſaire quitta la cour, & ſe retira chés ſon pere en Cappadoce, par un exil volontaire & glorieux. *Or. 10. p. 167. C.*

IX. Confeſſion de ſoldats Chrétiens. *Greg Naz. or. 3. p. 83. 84.*

Julien pervertit un grand nombre de ſoldats & d'officiers de ſes troupes : les uns ambitieux & intereſſés, les autres foibles dans la foi, qui n'avoient pour loi que la volonté du prince. C'étoit une anciene coûtume d'adorer, non ſeulement les empereurs, mais encore leurs images ; & cette adoration n'étoit qu'un honeur civil, ſans raport à la religion. Les images des empereurs étoient ordinairement accompagnées de victoires, de captifs ou d'autres ſem-

AN. 362. blables figures indifferentes : mais Julien fit joindre aux ſienes des idoles ; afin qu'on ne pût leur rendre les honeurs ordinaires ſans idolâtrie : Jupiter qui ſortoit du ciel & lui préſentoit la couronne & la pourpre : Mars & Mercure qui le regardoient, comme pour rendre témoignage à ſa valeur & à ſon éloquence. La pluſpart n'y firent point de réflexion & les adorerent : quelque peu éviterent ce piege, étant mieux inſtruits & plus pieux ; & ils en furent punis comme d'un manque de reſpect envers l'empereur. Il ſurprit encore pluſieurs ſoldats par cet artifice. C'étoit la coûtume qu'en certaines occaſions l'empereur aſſis ſur un tribunal élevé diſtribuoit de ſa main des largeſſes à ſes troupes : leur donnant des piéces d'or, ſelon leur rang & leur mérite. Julien y ajoûta une ceremonie extraordinaire. Il fit mettre auprés de lui un autel avec des charbons ardens, & de l'encens ſur une table : voulant que chacun mît de l'encens ſur le feu avant que de recevoir ſon or. Ceux qui furent avertis, éviterent le piége en feignant d'eſtre malades ; quelques-uns par intereſt ou par crainte negligerent leur ſalut : la pluſpart ne s'aperceurent point de l'artifice. Quelques-uns de ces derniers s'en allerent manger enſuite ; & voulant boire, ils invoquoient à leur ordinaire le nom de J. C. levant les yeux au ciel, & faiſoient le ſigne de la croix ſur la coupe. Un de leurs camarades s'en étonna, & leur dit : Qu'eſt-ceci ? vous invoqués J. C. aprés l'avoir renoncé. Comment, répondirent les autres demi morts d'étonement : que voulés-vous dire ? Parce, dit-il, que vous avés mis de l'encens ſur le feu. Auſſi-tôt ils s'arracherent les cheveux,

Theod III. c 16. *Sozom.* V. c 17.

cheveux, jettant de grands cris, ſe leverent de table & coururent dans la place tranſportés de zele, criant & diſant : nous ſommes Chrétiens dans le cœur : que tout le monde l'entende, & Dieu premierement à qui nous vivons, & pour qui nous voulons mourir. Nous ne vous avons point trompé Sauveur JESUS : nous n'avons point renoncé à la bien-heureuſe confeſſion. Si la main a failli, le cœur ne l'a pas ſuivie. L'empereur nous a trompés : nous renonçons à l'impieté, nous voulons l'expier par nôtre ſang. AN. 362.

Ils coururent juſques au palais, & jettant aux pieds de l'empereur l'or qu'ils avoient receu, ils s'écrierent : Vous ne nous avés pas fait un preſent, vous nous avés condamnés à mort : faites-nous grace, immolés-nous à J. C. jettés-nous dans le feu, coupés nos mains criminelles : donnés vôtre or à d'autres, qui le prendront ſans regret. L'empereur fut tellement irrité de leur hardieſſe, que dans le premier mouvement, il commanda qu'on leur coupât la teſte. On les mena hors la ville, & le peuple les ſuivit, admirant leur courage. Quand ils furent arrivés au lieu de l'execution : le plus âgé de tous pria le bourreau de commencer par le plus jeune : de peur que le ſupplice des autres ne le décourageât. Ce jeune homme nommé Romain s'étoit déja mis à genoux : & le bourreau avoit l'épée nuë à la main : quand on vint annoncer la grace, & crier de loin de ne les pas executer. En effet, Julien y ayant fait reflexion, ne voulut pas leur donner la gloire du martyre. Le jeune ſoldat en fut penetré de douleur, & dit : C'eſt que Romain n'étoit pas digne de por- *Theod. liv. 3. c. 17.*

AN. 362. ter le nom de martyr. L'empereur ne leur fit grace que de la vie, & les bannit aux extremités de l'empire : leur défendant de demeurer dans les villes.

Entre les officiers Chrétiens qui prefererent leur religion à leur fortune : on remarque les empereurs qui succederent les premiers à Julien : savoir Jovien, Valentinien & Valens. La confession de Valentinien fut remarquable. Comme il commandoit la compagnie des gardes de l'empereur, que l'on nommoit Joviens : il étoit de son devoir de le suivre, & d'estre toûjours le plus proche de sa persone. Julien entroit un jour en dansant dans le temple de la Fortune; & des deux côtés de la porte étoient les gardiens du temple avec des branches trempées d'eau lustrale, pour en arroser ceux qui entroient. Une goute de cette eau étant tombée sur le manteau de Valentinien : il donna un coup de poing au ministre du temple, disant qu'il l'avoit soüillé de cette eau impure ; & déchira l'endroit de son manteau qu'elle avoit touché. L'empereur en fut irrité & le bannit, sous pretexte qu'il ne tenoit pas sa compagnie en bon état : ne voulant pas lui procurer l'honeur d'estre confesseur de J. C. Il le relega dans une garnison d'un païs desert. Sozomene dit à Melitine en Armenie, Philostorge à Thebe dans la haute Egypte ; & peut-estre fut-il transferé de l'une à l'autre. Mais il ne fut point cassé pour cela ; ni privé de sa charge, non plus que son frere Valens, ni Jovien : parce que Julien les jugeoit utiles au service de l'état.

Socr. III. *c.* 13. *Aug.* XVIII. *civ. c.* 52. *Sozom.* VI. *c.* 6. *Theod.* III. *c.* 16. *Sozom* VI. *c.* 6. *Philost.* VII. *c.* 7. *Socr.* IV. *c.* 1.

X. Martyrs sous Julien.

Nonobstant sa feinte douceur & ses precautions, pour priver les Chrétiens de la gloire du martyre : ils furent persecutés ouvertement en divers lieux, &

il y eut plusieurs martyrs. Les ordres que l'empereur donna pour rétablir l'idolatrie remplirent les villes de séditions. Les payens ouvrirent leurs temples, & allumerent du feu sur leurs autels : la terre fut arrosée du sang des victimes, l'air rempli de l'odeur de la graisse. Ils couroient par les ruës, comme agités des demons qu'ils adoroient : se moquant des Chrétiens, & leur insultant avec la derniere insolence. Les Chrétiens les plus imparfaits ne pouvant souffrir leurs blasfêmes, répondoient par des injures, & leur reprochoient l'absurdité de leur religion : les payens fiers de la protection de l'empereur en venoient bien-tôt aux coups ; & leurs violences demeuroient impunies. Car l'empereur les dissimuloit, & donnoit au contraire les charges civiles & militaires aux plus cruels ennemis des Chrétiens : qui leur faisoient tous les maux possibles, hors de les contraindre ouvertement à sacrifier. Ainsi Julien sous pretexte de liberté de religion, mit la confusion par tout l'empire. AN. 362. *Theod.* III. c. 6.

Pour commencer l'histoire de ces martyrs, par le voisinage de C. P. à Dorostore en Thrace, c'est à dire en Mesie, compriſe sous le gouvernement general de Thrace, Emilien fut jetté au feu par les soldats, sous le vicaire Capitolin, pour avoir renversé des autels. A Mere ou Myre ville épiscopale de Phrygie, le gouverneur de la province Amachius commanda d'ouvrir le temple, d'en ôter les ordures, & de nétoyer les idoles. Les Chrétiens en furent sensiblement affligés : trois d'entre-eux Macedonius, Theodule & Tatien transportés de zele se jetterent de nuit dans le temple & briserent les idoles. *Theod.* III. c. 7. *Chron. pasch. an.* 363. p 297. *Hier. Chr. an.* 363. *Socr* III. c. 15. *Acta sinc.* p. 649. *Sozom.* V. c. 11.

AN. 362. Le gouverneur extrêmement irrité, étoit preſt à faire mourir pluſieurs perſones de la ville qui en étoient innocentes : mais les auteurs de l'action ſe preſenterent d'eux-mêmes, ne voulant pas que d'autres mouruſſent pour eux. Le gouverneur leur offrit leur grace s'ils vouloient ſacrifier : ils aimerent mieux mourir, & il leur fit ſoufrir toutes ſortes de tourmens. On les mit enfin ſur des grils : & aprés y avoir été quelque temps, ils dirent : Amachius, ſi tu veux manger de la chair rôtie, fais-nous tourner de l'autre côté, de peur de ne nous trouver qu'à demi cuits ; & ils finirent ainſi leur vie.

Greg. Naz. or. 4. p. 133. A. *Gothofr. Chron. C. Theod.* *Amm. XXII. c. 9.* A Peſſinonte en Galatie, ſur les confins de la Phrygie, deux jeunes hommes ſoufrirent le martyre en preſence de Julien même. Car ayant demeuré environ huit mois à C. P. il ſe mit en chemin vers le commencement de l'eſté pour aller à Antioche, & ſe preparer à la guerre contre les Perſes. Il paſſa d'abord à Calcedoine, puis à Nicomedie, qu'il trouva encore toute deſolée du tremblement de terre, & y fit des liberalités conſiderables. Delà il vint par Nicée aux confins de la Galatie : puis prenant à la droite, il ſe détourna pour aller à Peſſinonte voir l'ancien temple de la mere des dieux : d'où l'idole avoit été tranſportée à Rome par Scipion Naſica. Julien y honora la déeſſe par des ſacrifices & des vœux : & en donna le ſacerdoce à une femme nommée Callixéne, qui étoit déja preſtreſſe de Ceres ; & éprouvée, comme il dit, par une longue fidelité au ſervice des dieux. Ce fut là qu'il fit mourir ces deux jeunes Chrétiens. L'un avoit renverſé l'autel de la déeſſe, & étant amené devant l'empereur,

Liban panegyr. p. 247. B.

Jul. epiſt. 21.

Greg. Naz. ibid.

il ſe moqua de ſa pourpre & de ſes vains diſcours : l'autre ſe voyant tout déchiré de coups, & n'ayant plus qu'un ſoufle de vie, montra aux bourreaux une jambe qui reſtoit entiere, ſe plaignant qu'ils l'euſſent épargnée. Enfin tous deux furent expoſés au feu & aux beſtes ; & ſoufrirent le martyre avec leur mere & l'évêque de la ville. AN. 362.

XI. S. Baſile prêtre d'Ancyre, &c. *Amm. ibid. Sozom.* v. c. 11. *Acta ſinc.* p. 650.

De Peſſinonte Julien revint à Ancyre capitale de Galatie. Là étoit un preſtre nommé Baſile comme l'évêque, mais bien different. Car ſous le regne de Conſtantius, ce preſtre reſiſta toûjours conſtamment aux Ariens : juſques-là qu'Eudoxe & ceux de ſon parti dans le concile de C. P. lui défendirent de tenir les aſſemblées eccleſiaſtiques. Depuis le regne de Julien, le preſtre Baſile alloit par toute la ville, exhortant publiquement les Chrétiens à demeurer fermes, ſans ſe ſoüiller par les ſacrifices & les libations des payens. Son zele le rendit odieux aux gentils ; & un jour enfin les voyant ſacrifier publiquement, il s'arréta & jettant un grand ſoûpir, il pria Dieu qu'aucun Chrétien ne tombât dans cet excés. Alors on le prit, & on le preſenta au gouverneur de la province nommé Saturnin, l'accuſant de ſédition, d'avoir renverſé des autels & dit des injures à l'empereur. Le gouverneur l'ayant interrogé, & le trouvant ferme dans la foi, le fit ſuſpendre & déchirer juſques à laſſer les bourreaux, puis l'envoya en priſon.

Theod. III. c. 12.

Cependant il en donna avis à l'empereur qui n'étoit pas encore à Ancyre. Il envoya le comte Elpidius qui avoit renoncé au Chriſtianiſme par complaiſance pour lui ; & Pegaſe auſſi apoſtat, qui n'ayant

AN. 362. pû ébranler la conſtance de Baſile, le firent encore interroger & tourmenter par le gouverneur. Julien vint quelque temps aprés à Ancyre : les ſacrificateurs allerent au devant de lui, portant avec eux l'idole d'Hécate ; & quand il fut entré dans le palais, il les aſſembla & leur diſtribua de l'argent. Le lendemain pendant les ſpectacles, Elpidius lui fit ſon raport touchant Baſile : & au ſortir du theâtre, Julien commanda qu'on l'amenât au palais. Baſile lui reprocha ſon apoſtaſie, & lui prédit que J. C. lui ôteroit bien-tôt l'empire. Alors Julien dit : Je voulois te renvoyer, mais l'impudence avec laquelle tu rejettes mes conſeils & me dis des injures, m'oblige à te maltraiter. Il laiſſa à un comte nommé Frumentin le ſoin de le tourmenter, & partit pour Antioche. Le comte ayant encore éprouvé en vain la conſtance du martyr, le fit mourir dans les tourmens le vingt-huitiéme jour de Juin l'an 362. On conte trois autres martyrs qui ſoufrirent ſous Julien à Ancyre, Melaſippe, Antoine & Carina.

Martyrol. 7. Nov.

Pall. Lauſ. c. 113.

Philorome qui étoit auſſi de Galatie, confeſſa le nom de J. C. en préſence de Julien, & lui parla ſi hardiment qu'il le fit raſer, & l'expoſa à des enfans pour lui donner des ſoufflets. Philorome lui en rendit grace, & deſlors il renonça au monde & embraſſa la vie aſcetique, & s'y rendit ſi illuſtre, qu'il étoit honoré des perſones les plus nobles : quoiqu'il fût de condition ſervile, & né d'une mere eſclave. Il fut ordoné preſtre & vécut plus de quatre-vingts ans.

Sozom. v. 11.

Buſiris heretique de la ſecte des Encratites ou Abſtinents fut auſſi pris à Ancyre de Galatie, apparemment aprés le départ de Julien. On l'accuſoit d'a-

voir insulté aux payens ; & le gouverneur le fit amener en public, & pendre au chevalet. Busiris leva les mains sur sa teste pour découvrir ses côtés, & dit au gouverneur : Il ne faloit point donner à tes officiers la peine de me pendre & de me dépendre, je me tiendrai en cette posture autant qu'il te plaira. Le gouverneur fut étoné de la promesse, & encore plus de l'execution. Car Busiris tint ses bras élevés tandis qu'on le déchiroit avec les ongles de fer, & demeura ferme en cette posture autant que le gouverneur voulut. Il fut mis en prison, & délivré quelque temps aprés sur la nouvelle de la mort de Julien. Il vêcut jusques au regne de Theodose, renonça à l'heresie & revint à l'église catholique. AN. 362.

De Galatie Julien continuant son voyage, passa en Cappadoce où il y eut aussi des martyrs, particulierement à Cesarée qui en étoit la capitale. Julien la haïssoit, parce qu'elle étoit presque toute Chrétiene. Depuis long-temps on y avoit abatu les temples de Jupiter & d'Apollon, regardés comme les dieux tutelaires de la ville. Celui de la Fortune restoit seul, & les Chrétiens venoient encore de l'abatre sous son regne. Il en punit toute la ville : il l'effaça du catalogue des cités, quoiqu'elle fût métropole de la province, & voulut qu'elle reprît son ancien nom de Mazaca, lui ôtant celui de Cesarée que l'empereur Tibere lui avoit donné. Il se plaignit que les payens ne se fussent pas exposés pour secourir leur fortune, sans considerer leur petit nombre. Il ôta aux églises de la ville & de son territoire tout ce qu'elles possedoient en meubles & en immeubles, employant les tourmens pour en faire la recherche ; & les

XII. Martyrs en Cappadoce. *Sozom.* v. c. 4. D.

Greg. Naz. or. 3. *p.* 91 D. *or.* 19 *p.* 309.

Soz. ibid.

Euf. Chr. lat. an. 7. *Tiber.*

AN. 362. condamna en trois cens livres d'or, qu'il falut payer comptant à ſon treſor. Il fit enrôller tous les clercs entre les bas officiers miniſtres de juſtice ſous le gouverneur de la province : qui étoit la milice la plus mépriſable & ſouvent onereuſe. Quant aux laïques, il les fit taxer avec leurs femmes & leurs enfans, pour payer tribut comme dans les villages : les menaçant avec ſerment, que s'ils ne rétabliſſoient promptement les temples, il ne ceſſeroit point de maltraiter la ville, & que les teſtes des Galiléens ne ſeroient pas en ſeureté. Tous ceux qui avoient mis la main à la démolition du temple de la Fortune furent punis, les uns de mort, les autres d'exil ; & entre ceux qui ſoufrirent la mort pour cette cauſe, on conte Eupſychius de noble race & nouvellement marié : que l'égliſe honore comme martyr le neuviéme d'Avril.

V. Valeſ. hic in. Sozom. v. c. 4.

Sozom. v. c. 11.

Martyr. Rom. & ibi Baron.

XIII. Euſebe Evêque de Ceſarée en Cappadoce.

Dianée évêque de la même ville de Ceſarée mourut vers ce temps-là. Eſtant tombé malade, il appella ſes clercs, entre leſquels étoit S. Baſile, & leur dit : Dieu m'eſt témoin, que quand j'ay conſenti à la formule de foi dreſſée à C. P. je l'ay fait en ſimplicité ; ſans pretendre porter préjudice à la foi de Nicée. Je n'ay dans le cœur que ce que j'ay receu par la même tradition ; & je ſouhaite de n'eſtre jamais ſeparé des bienheureux trois cens dix-huit évêques qui ont publié cette ſainte confeſſion de foi. Tous les aſſiſtans demeurerent pleinement ſatisfaits : ils embraſſerent ſa communion, & il ne leur reſta aucune peine contre lui.

Baſ. ep. 86. p. 919. D. Sup. XIV. n. 24.

Greg. Naz. or. 19. p. 308. C.

Aprés ſa mort, la ville ſe trouva diviſée pour le choix d'un évêque : la dignité du ſiege métropolitain

tain & le zele pour la religion échaufoit les eſprits : AN. 362.
Quelques-uns même ſuivoient les mouvemens de l'amitié particuliere. Enfin tout le peuple s'accorda à choiſir un des premiers de la ville nommé Euſebe, homme d'une vertu ſinguliere, mais qui n'étoit pas encore baptiſé. Ils l'enleverent malgré lui avec le ſecours des ſoldats qui ſe trouverent preſens : le mirent dans le ſanctuaire, le preſenterent aux évêques qui étoient aſſemblés pour l'élection, & les prierent de le baptiſer, & l'ordonner évêque : mélant la perſuaſion & la violence. Les évêques cederent à la multitude : ils baptiſerent Euſebe, l'ordonnerent évêque, & l'introniſerent. Mais quand ils ſe furent retirés & ſe virent en liberté, ils reſolurent de declarer nul tout ce qu'ils avoient fait & l'ordination illegitime : comme n'étant qu'une ceremonie exterieure où leur volonté n'avoit eu aucune part. Ils vouloient même s'en prendre à Euſebe, comme auteur de la violence.

Le S. vieillard Gregoire évêque de Nazianze, & l'un d'entre-eux ne fut pas de cet avis. Car diſoit-il, puis qu'Euſebe a été forcé auſſi bien que vous, il a droit de vous accuſer de ſon côté ; & vous n'eſtes pas plus excuſables que lui. Il faloit reſiſter alors juſques à la derniere extremité, & non pas venir enſuite attaquer Euſebe : principalement dans ce temps, où il ſeroit plus à propos d'appaiſer les anciennes inimitiés, que d'en exciter de nouvelles. En effet, l'empereur étoit preſent indigné de cette élection. Il la traitoit de ſédition, menaçant Euſebe en particulier ; & c'étoit le même temps où la ville étoit en plus grand peril à cauſe du temple de la Fortune.

AN. 362. Le gouverneur vouloit profiter de l'occaſion pour faire ſa cour aux dépens d'Euſebe, avec qui il étoit broüillé d'ailleurs. Il écrivit donc aux évêques qui l'avoient ordoné, pour les obliger à l'accuſer, mêlant des menaces dans ſes lettres, & ajoûtant que l'empereur le vouloit. Le vieillard Gregoire ayant receu la lettre qui s'adreſſoit à lui, répondit ſans heſiter : Tres-puiſſant gouverneur, nous ne reconoiſſons pour cenſeur de nôtre conduite & pour maître, que celui à qui l'on fait maintenant la guerre, c'eſt à dire J. C. Il examinera cette ordination que nous avons faite ſelon les regles, & qui lui eſt agreable. Pour vous, il vous eſt tres facile de nous faire violence en toute autre choſe : mais perſone ne nous empêchera de défendre ce que nous avons bien fait : ſi ce n'eſt que vous faſſiés auſſi quelque loi ſur ce ſujet, vous à qui il n'eſt pas permis de prendre conoiſſance de nos affaires. Le gouverneur fut d'abord irrité de cette lettre : mais enſuite il l'admira ; & elle appaiſa même la colere de l'empereur. La ſuite juſtifia la providence, qui avoit conduit l'élection d'Euſebe.

Le vieillard Gregoire ſe ſignala encore en défendant ſon égliſe de Nazianze. On y envoya comme dans les autres villes une compagnie de ſoldats armés d'arcs & de fléches pour s'emparer de l'égliſe ou pour la ruiner : mais Gregoire reſiſta avec un tel zele, que le capitaine fut obligé d'abandonner l'entrepriſe, & de ſe retirer au plus vîte, pour ſe mettre en ſeureté. Le S. vieillard faiſoit faire des prieres publiques pour obtenir la délivrance de l'égliſe & la fin de la perſecution : mais en particulier il prioit durant la nuit, couchant ſur la terre, nonobſtant

Greg. Naz. or. 19. p. 307. D.

ſon grand âge, & arroſant le pavé de ſes larmes. AN. 362.
Ce qu'il continua pendant prés d'une année & ſi ſecrettement, qu'il s'en ſeroit caché même à ſa famille, ſi ſon fils Gregoire ne l'euſt découvert.

XIV. S. Gregoire de Nazianze & S. Baſile preſtres.

Le fils avoit été ordoné preſtre vers le commencement de cette année ; mais avec une extrême repugnance : car outre des raiſons generales de la dignité du ſacerdoce, de la ſainteté & de la capacité qu'il demande : il voyoit des difficultés particulieres dans un temps, où l'égliſe étoit ſi cruellement déchirée au dedans par les heretiques, & attaquée au dehors par les payens. Son pere n'ignoroit pas ſes ſentimens, & toutefois le peuple conſpirant avec lui, il l'éleva au ſecond rang du ſacerdoce, le chargeant de l'inſtruction des catecumenes & du miniſtere de la parole, dont il ne pouvoit preſque plus s'aquitter à cauſe de ſon grand âge. Le fils accablé de ce coup inopiné, ſe retira peu de jours aprés dans la ſolitude du Pont auprés de S. Baſile : mais ayant un peu digeré ſon chagrin, preſſé par l'affection de ſon pere & de tout le peuple fidelle, frappé de l'exemple de Jonas, & craignant de reſiſter à l'ordre de Dieu : il revint à pâque, qui cette année 362. étoit le trente-un de Mars. Il parla dans l'égliſe le jour de la feſte, dont il prit occaſion pour ſe pardoner reciproquement la violence qu'ils lui avoient faite en ſon ordination, & le chagrin qu'il leur avoit donné par ſa retraite. Pluſieurs de ceux qui avoient deſiré Gregoire avec le plus d'empreſſement ne ſe trouverent pas à ce premier ſermon. Il en fut touché, & par un ſecond diſcours il leur en fit des reproches animés d'une charité ſincere. Mais comme il ſavoit

Carm. 1. p. 6. C.

Orat. 42. p. 673.

Or. 2. p. 48.

AN. 362. que plusieurs avoient blâmé sa retraite, l'accusant de mépriser les ordres ou d'aspirer à un plus haut rang que la prestrise : il fit quelque temps aprés son
Orat. 1. apologie par un grand discours, où il traite à fonds la dignité, les devoirs & les perils du sacerdoce, & rend de solides raisons de sa crainte & de sa fuite, de sa soûmission & de son retour.

S. Basile fut ordonné prestre vers le même temps. Il étoit revenu à Cesarée, & assista à la mort de l'évêque Dianée. Eusebe qui étoit neophyte voulut s'appuyer du secours d'un homme vertueux, instruit & éloquent comme Basile, & déja éprouvé dans le ministere ec-
Greg. Naz. or. 20. p. 336. B. clesiastique ; car il avoit l'ordre de lecteur. S. Basile
Greg. Naz. ep. 11. écrivit sur son ordination à son ami S. Gregoire, qui lui répondit : Vous avez aussi été pris. On nous a mis par force au rang des prestres, que nous ne desirions pas. Car nous sommes témoins l'un à l'autre combien nous cherissions la philosophie humble & cachée. Peut-estre eust-il mieux valu que cela ne fût point arrivé : mais je ne sai qu'en dire, jusques à ce que je conoisse la conduite de l'Esprit. Puis que la chose est faite, il faut s'y soûmettre : principalement à cause du temps, qui nous attire les langues des heretiques ; & ne pas faire honte à ceux qui nous ont confié le ministere, ou au genre de vie que nous avons embrassé. On croit que le premier sermon de S. Basile fut l'explication du commencement des proverbes.

Eusebe son évêque, par un effet de la foiblesse humaine eut ensuite un differend avec lui, dont on ne
Greg. Naz. or. 20. p. 336. C. p. 337. sait pas le sujet. Seulement on conjecture, qu'il étoit jaloux de l'autorité que lui donnoit son éloquence

& ſa vertu. Les moines, qui regardoient S. Baſile comme leur chef, prirent ſon parti, & attirerent une grande quantité de peuple, même des plus conſiderables. D'ailleurs, la perſone d'Euſebe étoit peu favorable, à cauſe de ſon ordination plus violente que canonique : enfin il ſe trouvoit alors à Ceſarée des évêques d'occident, qui prenoient le parti de S. Baſile, & attiroient à eux tout ce qu'il y avoit de catholiques. On croit que c'étoit S. Euſebe de Verceil & Lucifer de Caillari : L'égliſe de Ceſarée alloit donc eſtre déchirée par un ſchiſme, ſi la ſageſſe de S. Baſile ne l'euſt prévenu. Il ſe retira dans le Pont avec S. Gregoire de Nazianze, & gouverna les monaſteres qui y étoient établis. AN. 362.

Elias Cret. n. 53. inf. n. 28.

XV. Julien à Antioche.

L'empereur Julien continuant ſon voyage, paſſa de Cappadoce en Cilicie : vint à Tarſe & enfin à Antioche, où il arriva à la feſte d'Adonis : c'eſt à dire à la fin du mois de Juillet. Et comme cette feſte ſe celebroit par des chants lugubres, pour plaindre la mort d'Adonis, tué par un ſanglier & pleuré par Venus : elle parut aux payens d'un triſte préſage, pour l'entrée de l'empereur dans la capitale de l'Orient. Il viſitoit tous les temples ſur les collines & ſur les montagnes les plus rudes. Ainſi peu de temps aprés ſon arrivée à Antioche, il alla au mont Caſſien viſiter un fameux temple de Jupiter ; & en revint promtement pour la feſte d'Apollon, qui ſe celebroit tous les ans au bourg de Daphné, prés d'Antioche à deux lieuës de l'autre côté du fleuve Oronte : c'étoit au dixiéme mois nommé Loüs par les Macedoniens, qui répondoit au mois d'Aouſt. Julien s'attendoit à voir en cette occaſion la richeſſe & la

Amm. XXII. c. 9. Hier. in VIII. Ezech Gothofr. Chronol. C. Th.

Miſopog. p. 96. 97. &c.

AN. 362. magnificence d'Antioche. Il ſe figuroit une grande pompe, des victimes, des libations, des parfums, des danſes, de jeunes hommes revêtus de robes blanches & ſuperbement ornés. Quand il fut entré dans le temple, il fut bien ſurpris de n'y trouver ni victimes, ni encens, pas même un gâteau. Il crut que tout l'appareil étoit dehors, & que l'on attendoit qu'il donnât le ſignal, comme ſouverain pontife. Enfin, il demanda ce que la ville devoit ſacrifier à cette feſte ? Le ſacrificateur lui répondit : J'aporte une oye de chés moi ; la ville n'a rien preparé. Alors Julien s'adreſſant au ſenat, parla ainſi : Il eſt étrange qu'une ſi grande ville témoigne plus de mépris pour les dieux, que la moindre bourgade des extremités du Pont ; & que poſſedant des terres immenſes, aujourd'hui que la feſte de ſon dieu arrive la premiere fois, depuis que les dieux ont diſſipé le nuage de l'impieté : elle n'ofre pas un oiſeau : elle qui devroit immoler des bœufs par tribu, ou du moins un taureau en commun pour toute la ville. Il n'y a que le ſacrificateur : lui qui devroit plûtôt remporter chés lui ſes portions de vos offrandes. Chacun de vous permet à ſa femme d'emporter tout hors de chés lui pour donner aux Galiléens ; & nourriſſant les pauvres de vos biens, elles donnent crédit à l'impieté. Pour celebrer ſa naiſſance, chacun prepare deux fois le jour une table magnifique à ſes amis : à cette feſte ſolemnelle, perſone n'a aporté ni huile pour la lampe, ni libation, ni victime, ni encens. Un homme raiſonable ne ſeroit pas content d'un tel procedé : bien loin qu'il puiſſe eſtre agréable aux dieux. Ainſi parloit Julien auprés de l'autel

Ibid. p. 100.

aux pieds de l'idole : mais ni le ſenat ni le peuple d'Antioche ne fut touché de ſa harangue. AN. 362.

XVI. Converſion du fils d'un ſacrificateur. *Theod.* lib. 3. c. 14.

La feſte de Daphné duroit ſept jours, pendant leſquels Julien fit un feſtin public ſelon la coûtume. Le ſacrificateur avoit deux fils qui étoient miniſtres du temple, & arroſoient d'eau luſtrale les viandes que l'on ſervoit à l'empereur. L'un d'eux fit cette fonction le premier jour, & auſſi-tôt s'enfuit à Antioche en courant, & alla trouver une vertueuſe diaconeſſe amie de ſa mere, qui l'avoit ſouvent exhorté à ſe faire Chrétien. Aprés la mort de ſa mere, il avoit continué de la voir, & ayant profité de ſes inſtructions, il lui demanda enfin comment il pourroit embraſſer la religion qu'elle lui enſeignoit. Il faut, lui dit-elle, fuïr vôtre pere, lui préferer celui qui vous a creés l'un & l'autre, & paſſer dans une ville où vous puiſſiés éviter les mains de l'empereur ; & je vous promets d'en prendre ſoin. Je viendrai, répondit le jeune homme, & je remettrai mon ame entre vos mains. Ce fut donc en execution de cette promeſſe qu'il s'enfuit de Daphné, & vint chés la diaconeſſe, la priant d'accomplir ſa parole. Elle ſe leva auſſi-tôt, & le mena à S. Melece. Car il étoit revenu à Antioche, ſur la liberté que l'empereur avoit donnée aux exilés. Il fit demeurer quelque temps ce jeune homme dans une chambre haute. Cependant ſon pere le cherchoit. Aprés avoir fait le tour de Daphné, il vint à Antioche, il parcourut toutes les ruës : enfin paſſant devant le logis de S. Melece, il vit ſon fils qui regardoit par le treillis de la feneſtre. Il y courut, l'en tira de force, l'emmena chés lui ; & premierement lui donna quantité

AN. 362. de coups de foüet : puis ayant fait rougir au feu de grandes aiguilles, il lui en perça les mains, les pieds & le dos ; enſuite il l'enferma dans ſa chambre, qu'il barricada par dehors, & s'en retourna à Daphné. Le jeune homme rempli d'un zele extraordinaire briſa toutes les idoles de ſon pere : puis craignant ſa colere, il pria J. C. de le délivrer. Car c'eſt pour vous, diſoit-il, que j'ay ſoufert & que j'ay fait tout ceci. Comme il parloit ainſi, les barricades tomberent, les portes s'ouvrirent, & il courut chés la diaconeſſe qui l'avoit inſtruit. Elle l'habilla en femme, *V. Valeſ. hic.* le prit avec elle dans ſa litiere & le remena à S. Melece : qui le mit entre les mains de S. Cyrille de Jeruſalem, avec lequel il partit la nuit & s'en alla en Paleſtine. Theodoret, qui raporte cette hiſtoire, l'avoit apriſe de la propre bouche de celui à qui elle étoit arrivée, qui la lui raconta dans ſa vieilleſſe : ajoûtant qu'aprés la mort de Julien, il avoit même converti ſon pere le ſacrificateur.

XVII. Martyrs en Syrie. *Miſopog. p. 95.*

Julien voyant Antioche toute Chrétiene, la prit en averſion ; mais il fut tres-content des villes voiſines. Car auſſi-tôt qu'il eut donné ſes ordres pour rétablir l'idolatrie, elles releverent les temples, renverſerent les tombeaux des martyrs, & perſecuterent ouvertement les Chrétiens. A Arethuſe en Syrie l'évêque Marc avoit abatu du temps de Conſtantius un temple tres-reſpecté des payens, & tres-magnifique : il avoit bâti une égliſe, & converti grand nombre d'infidelles. Sous Julien voyant les payens prêts à faire éclater contre lui la haine qu'ils gardoient depuis long-temps : il voulut d'abord s'enfuïr, ſuivant le precepte de l'évangile : mais ſachant

Theod. III. hiſt. c. 7. Greg. Naz. or. 3. p. 88. Sozom. V. c. 10.

Matth X. 23.

chant que l'on avoit pris à ſa place quelques perſo- AN. 362.
nes de ſon troupeau, il revint & ſe livra aux perſe-
cuteurs. Ils le prirent, tout le peuple s'amaſſa autour
de lui : ils le traînerent par les ruës, le prenant aux
cheveux & par tout où ils pouvoient atteindre : ſans
avoir pitié de ſa vieilleſſe, ni reſpecter ſa vertu & ſa
doctrine : ils le dépoüillerent premierement, & le
foüetterent par tout le corps : enſuite ils le jetterent
dans des cloaques infectes, & l'en ayant retiré, ils
l'abandonnerent à la multitude des enfans, leur com-
mandant de le percer ſans miſericorde des ſtilets dont
ils écrivoient. On lui ſerra les jambes avec des cordes
juſques aux os : on lui coupa les oreilles avec du fil
fort & délié. Aprés cela ils le froterent de miel, & le
mirent dans un panier ſuſpendu en l'air au fort de
l'été à midi au plus grand ſoleil, pour attirer ſur lui
les gueſpes & les abeilles. Ils le tourmentoient ainſi,
pour l'obliger à rebâtir le temple qu'il avoit abatu,
ou du moins à en payer les frais : mais il ſoufrit tout
ſans jamais vouloir rien promettre. Et comme ils
crurent que ſa pauvreté le mettoit hors d'état de
trouver une ſi groſſe ſomme, ils lui en remirent la
moitié : mais loin de leur rien accorder, il les railloit
encore ſuſpendu, comme il étoit, & percé de coups :
leur diſant qu'ils étoient bas & terreſtres, & lui ce-
leſte & élevé. Ils ſe reduiſirent à lui demander une
petite partie de la dépenſe de ce bâtiment : mais il
dit qu'il y avoit autant d'impieté à donner une
obole qu'à donner tout. Enfin ils le laiſſerent aller,
vaincus par ſa patience ; & dans la ſuite ils receu-
rent même de ſa bouche les inſtructions de la veri-
table religion. La conſtance de cet évêque frappa

AN. 362. tellement le prefet du prétoire qui étoit payen, qu'il dit à Julien : N'eſt-il pas honteux, Seigneur, que les Chrétiens ſoient tellement au deſſus de nous, & que nous ſoyons vaincus par un vieillard, qu'il ne ſeroit pas même glorieux de vaincre.

Les temples abatus étoient un pretexte general de perſecuter les Chrétiens ; car Julien avoit ordoné de les rebâtir par tout à leurs dépens : mais il ſembloit que Marc d'Aréthuſe deût eſtre épargné en particulier, puis qu'il avoit eſté un des évêques qui avoient ſauvé Julien au commencement du regne de Conſtantius, en le cachant lors que toute ſa famille fut en peril. Au reſte, Marc d'Aréthuſe avoit toûjours été du parti des Ariens, ou du moins des Demiariens, entre leſquels ils s'étoit ſignalé : mais les loüanges que lui donne S. Gregoire de Nazianze, qui ſans doute le conoiſſoit parfaitement, donnent ſujet de croire qu'il étoit alors dans la communion de l'égliſe.

Greg. Naz. or. 3. p. 90. C. Sup. liv. XII. n. 1.

A Heliopolis en Phenicie prés du mont Liban, étoit un diacre nommé Cyrille, qui du temps de Conſtantin avoit briſé pluſieurs idoles. Les payens en avoient gardé un tel reſſentiment, qu'ils ne ſe contenterent pas de le tuer, mais ils lui fendirent le ventre & mangerent de ſon foye. La punition divine éclata ſur tous ceux qui avoient pris part à cette inhumanité. Les dents leur tomberent toutes à la fois : leur langue ſe corrompit ; & ils perdirent la veuë. En la même ville d'Heliopolis des vierges conſacrées à Dieu, qui ne ſe laiſſoient voir à perſone, furent produites en public dépoüillées, expoſées nuës à la veuë & aux inſultes de tout le peuple. Ils leur raſe-

Theod. III. c. 7.

Sozom. V. c. 10.

rent la teſte, leur ouvrirent le ventre & y jetterent de l'orge qu'ils firent manger à des pourceaux, pour les engager à leur dévorer les entrailles avec le grain qui les couvroit. On croit que ce qui les anima d'une telle fureur contre ces vierges, c'eſt que Conſtantin leur avoit défendu de proſtituer leurs filles, comme ils avoient accoûtumé, lors qu'il y fit bâtir la premiere égliſe, aprés avoir ruiné le temple de Venus. AN. 362. *Liv. XI. n. 33.*

XVIII. Martyrs à Gaze. *Theod. III. c. 7.*

A Gaze & à Aſcalon en Paleſtine, on exerça les mêmes cruautés ſur des preſtres & ſur des vierges: de leur fendre le ventre & d'y faire manger de l'orge aux pourceaux. A Gaze même, trois freres Euſebe, Neſtabe & Zenon furent cruellement martyriſés. On les prit dans leurs maiſons où ils s'étoient cachés, on les mit en priſon, on les foüetta. Enſuite le peuple aſſemblé au theâtre, cria que c'étoit des ſacrileges, qui avoient abuſé de la licence des derniers temps pour ruiner la religion. Ils s'exciterent tellement par ces cris, que l'aſſemblée ſe tourna en ſédition: ils coururent à la priſon pleins de fureur, en tirerent les trois freres, & commencerent à les traîner, tantôt ſur le ventre, tantôt ſur le dos: les déchirant contre le pavé, & les frapant de pierres, de bâtons & de tout ce qu'ils rencontroient. Les femmes mêmes quittant leurs ouvrages, les piquoient de leurs fuſeaux: les cuiſiniers qui étoient dans la place, prenoient leurs chaudieres de deſſus le feu & verſoient ſur eux l'eau boüillante, ou les perçoient de leurs broches. Aprés les avoir mis en pieces & leur avoir caſſé la teſte, enſorte que la cervelle étoit répanduë par terre, ils les traînerent hors de la ville *Sozom. V. c. 9.*

AN. 362. au lieu où l'on jettoit les beſtes mortes. Ils y allumerent du feu, les brûlerent, & mêlerent les os qui reſtoient avec ceux des chameaux & des aſnes : enſorte qu'il n'étoit pas aiſé de les démêler.

Avec les trois freres, fut pris un jeune homme nommé Neſtor, qui ſoufrit comme eux la priſon & les foüets : mais quand on les traîna par la ville, le peuple en eut pitié à cauſe de ſa beauté : on le jetta hors des portes reſpirant encore, mais en apparence preſt à mourir. Quelques-uns l'enleverent & le porterent chés Zenon couſin des martyrs, où il mourut comme on le penſoit encore de ſes bleſſures. Zenon avoit auſſi penſé eſtre pris & tué avec ſes parens. Mais tandis que le peuple étoit occupé à les maſſacrer, il trouva l'occaſion de s'enfuïr à Anthedon, ville épiſcopale entre Gaze & Aſcalon ſur la mer à vingt ſtades de Gaze, c'eſt à dire à une lieuë. Cette ville n'étoit pas moins idolâtre ; & comme il y fût reconnu pour Chrétien : on le battit de verges cruellement, & on le chaſſa. Il ſe retira donc à Majume & y demeura caché. C'étoit l'arſenal de Gaze, dont Conſtantin avoit fait une ville ſeparée, parce qu'elle étoit fort attachée au Chriſtianiſme : il lui avoit donné le droit de cité & le nom de Conſtantia, ne voulant pas qu'elle fût ſujette à Gaze, où l'idolatrie regnoit. Julien par la même raiſon ôta à Majume tous ſes privileges, lui rendit ſon ancien nom, & la remit ſous la dépendance de Gaze : ce qui ſubſiſta pour le gouvernement temporel. Mais pour le ſpirituel, Majume eut toûjours ſon évêque particulier, ſon clergé, les feſtes de ſes martyrs, la memoire de ſes évêques & les bornes de ſon territoire diſtinguées,

Soz. v. c. 3.
Sup. liv. XI. p. 37.

Une femme Chrétiene établie à Gaze, connut par revelation qu'elle devoit retirer les reliques des trois freres Euſebe, Neſtabe & Zenon, & les remettre à l'autre Zenon, dont Dieu lui fit conoître par la même voye le viſage & la demeure. Elle alla donc peu de temps aprés leur martyre, les recueillir de nuit, & les ayant miſes dans un vaſe, elle les remit à Zenon, qui les conſerva pour lors dans ſa maiſon : mais étant devenu évêque de Majume ſous l'empereur Theodoſe, il les enterra auprés du confeſſeur Neſtor, ſous l'autel d'une égliſe qu'il bâtit. Pluſieurs autres Chrétiens s'enfuïrent par les villes & les bourgades à l'occaſion de cette perſécution ; & de ce nombre furent les anceſtres de l'hiſtorien Sozoméne dans le même païs de Gaze. Les habitans de Gaze craignoient d'eſtre punis de cette ſédition; & l'on diſoit déja que l'empereur irrité vouloit les faire decimer. Mais c'étoit un faux bruit. Julien ne leur fit pas même une reprimande par lettres, comme il fit à d'autres en des occaſions ſemblables. Au contraire, il priva de ſa charge le gouverneur & l'exila, prétendant lui faire grace en lui donnant la vie ; & cela, parce qu'il avoit mis en priſon les auteurs du maſſacre pour en faire juſtice, quoiqu'il eût auſſi empriſonné un grand nombre de Chrétiens. Car diſoit Julien, eſt-ce une ſi grande affaire, qu'une troupe de Grecs ait tué dix Galiléens ?

AN. 362.

Soz. v. c. 9. Sozom. v. hiſt. c. 15.

Greg. Naz. or. 3. p. 91. D.

XIX.

S. Hilarion perſecuté.

Les payens de Gaze conſervant le reſſentiment de l'afront que S. Hilarion avoit fait à leur dieu Marnas, & des converſions que ſes miracles avoient operées ; preſenterent requeſte à l'empereur Julien, & obtinrent qu'il fût condamné à mort avec Heſychius

Sup. liv. XI. n. 17.

Hier. vita Hilar. c. 18.

AN. 362. son cher disciple, sans doute à titre de magiciens ;
Sozom. v. c. 10. & l'on envoya par tout des ordres pour les chercher.
Sup. liv. XIII. c. 37. S. Hilarion étoit demeuré en Egypte. Car aprés avoir visité le dernier monastere de S. Antoine, il
Vita c. 27. revint à Aphrodite ; & demeura avec deux freres seulement dans le desert voisin : pratiquant l'abstinence & le silence avec une telle ferveur, qu'il ne faisoit, disoit-il, que commencer à servir J. C. Le païs n'avoit point eu de pluye depuis trois ans, c'est à dire depuis la mort de S. Antoine : ce qui faisoit dire au peuple que les élemens même en faisoient le deüil. La renommée de S. Hilarion les attira ; & ils vinrent en foule, hommes & femmes avec des visages attenués de famine, lui demander de la pluïe comme au successeur de S. Antoine. Il fût sensiblement affligé de leur misere ; & levant les yeux & les mains au ciel, il obtint aussi-tôt ce qu'il demandoit. Mais cette terre alterée étant arrosée de la pluïe, produisit une telle multitude de serpens & d'animaux venimeux : qu'une infinité de personnes en furent piquées, & seroient mortes à l'instant, si elles n'avoient eü recours à S. Hilarion. Il benissoit de l'huile, dont ces laboureurs & ces pastres touchant leurs playes gueriſſoient infailliblement.

c. 28. Le Saint voyant les honeurs extrêmes qu'il recevoit en ce lieu là, prit le chemin d'Alexandrie pour passer dans le desert d'Oasis. Et parce que depuis qu'il avoit embrassé la vie monastique, il n'avoit jamais demeuré dans les villes : il s'arrêta chés des moines de sa conoissance, en un lieu nommé Bruchion. Ils le receurent avec une joye extrême : mais le soir ils furent bien surpris d'aprendre que ses disciples preparoient

ſon âne, & qu'il ſe diſpoſoit à partir. Ils ſe jettoient à ſes pieds, & couchés devant la porte, ils proteſtoient de mourir plûtôt que d'eſtre privés d'un tel hôte. Je me preſſe, dit-il, de partir, pour ne vous attirer rien de fâcheux : la ſuite vous fera voir que je ne le fais pas ſans ſujet. En effet, le lendemain les habitans de Gaze avec les licteurs du prefet arriverent à ce monaſtere, où ils avoient apris la veille que S. Hilarion étoit venu ; & ne le trouvant point ils ſe diſoient l'un à l'autre : Ne nous a-t-on pas dit vray ? c'eſt un magicien, & il conoît l'avenir. S. Hilarion étant ſorti de Bruchion entra dans l'Oaſis par un deſert inacceſſible ; & y demeura environ un an. Mais voyant que ſa reputation l'y avoit ſuivi : il reſolut de paſſer dans les iſles deſertes, puis qu'il ne pouvoit plus ſe cacher dans l'Orient. AN. 362.

XX. Suite de la perſecution generale. *Theod.* III. *c.* 7. *Ruf* II. *hiſt. c.* 28.

A Sebaſte en Paleſtine, les payens ouvrirent le ſepulcre de S. Jean-baptiſte, brûlerent ſes os & jetterent les cendres au vent. Toutefois on ſauva quelque partie de ſes reliques. Des moines de Jeruſalem étant venus à Sebaſte faire leurs prieres, ſe mélerent parmi les impies qui ramaſſoient ces os pour les brûler, & en ayant pris quelques-uns à la dérobée, ils les porterent à leur abbé nommé Philippe. Celui-ci ſe croyant indigne de garder un tel treſor, l'envoya à S. Athanaſe par Julien ſon diacre, qui fût depuis évêque en Paleſtine. S. Athanaſe enferma ces reliques, en preſence de peu de témoins, dans le creux d'une muraille au ſanctuaire d'une égliſe : diſant par eſprit de prophetie, que la generation ſuivante en profiteroit : ce qui arriva ſous l'évêque Theophile & l'empereur Theodoſe. Le ſepulcre de *Hier. ep.* 17. *c.* 8. *ep.* 27. *c.* 6.

AN. 362. S. Jean-baptiſte ne laiſſa pas d'eſtre toûjours honoré à Sebaſte, comme contenant encore ſes cendres.

Euſ. VII. *c.* 18. *Philoſt.* VII. *c.* 3. *Sozom.* V. 21.

A Paneade autrement Ceſarée de Philippe étoit la ſtatuë de J. C. que la femme guerie de ſa perte de ſang lui avoit fait ériger. On voyoit d'un côté la figure d'une femme à genoux, les mains étenduës comme ſuppliante, vis à vis un homme debout enveloppé de bonne grace d'un grand manteau, tendant la main vers la femme. Les deux ſtatuës étoient de bronze, poſées devant la porte de la maiſon de la femme, dans la ville, auprés d'une fontaine, avec d'autres ſtatuës qui faiſoient un agreable ſpectacle. De la baſe de cette image de J. C. ſortoit une certaine herbe inconnuë aux medecins, qui étant montée juſqu'à la frange de ſon manteau gueriſſoit toutes ſortes de maladies. On n'en ſavoit point la raiſon, ni pour quel ſujet avoit été dreſſée la ſtatuë, ni qui elle repreſentoit, parce que le temps y avoit amaſſé beaucoup de terre : mais enfin on découvrit la baſe, & on y trouva une inſcription par où l'on aprit toute l'hiſtoire. Julien fit abatre cette ſtatuë & mettre la ſiene à la place. Mais la foudre tomba deſſus avec tant de violence, qu'elle la coupa par le milieu du corps, lui abattit la teſte & l'enfonça le viſage en deſſous. Elle demeura ainſi noircie de la foudre, & s'y voyoit encore du temps de Sozomene ſoixante ans aprés. Quant à la ſtatuë de J. C. les payens la traînerent dans la ville par les pieds & la briſerent : mais les Chrétiens la recueillirent & la mirent dans l'égliſe où on la gardoit encore du même temps de Sozomene. Il eſt vrai qu'elle n'étoit que dans la diaconie ou ſacriſtie, & que l'on ne l'adoroit

l'adoroit pas : parce dit Philoſtorge, qu'il n'eſt pas permis d'adorer de la bronze ou d'autre matiere : mais on la conſervoit avec la bienſéance convenable, pour la montrer à ceux qui venoient la voir par devotion. Quelques particuliers conſerverent ſoigneuſement la teſte ; qui s'étoit ſeparée du corps de la ſtatuë comme on la traînoit. AN. 362.

A Emeſe en Syrie les payens profanerent l'égliſe nouvellement bâtie : la dédiant à Bacchus qu'ils nommoient Gynide ou Androgyne, parce qu'ils lui donnoient les deux ſexes ; & y placerent ſon idole. Tite étoit évêque de Boſtre à l'entrée de l'Arabie Petrée prés de la Paleſtine. Comme l'empereur l'avoit menacé de s'en prendre à lui & à ſes clercs ſi le peuple faiſoit quelque ſédition : Tite lui envoya une requeſte, par laquelle il lui repreſentoit qu'il travailloit au contraire à contenir le peuple dans ſon devoir : uſant de ces paroles entre-autres : Quoique les Chrétiens ſoient en auſſi grand nombre que les payens, & qu'ils ſoient retenus par nos exhortations, afin qu'il n'arrive aucun deſordre. Julien ſe ſervit de ces paroles pour rendre Tite odieux au peuple de Boſtre, comme s'il les accuſoit d'eſtre portés d'eux-mêmes à la ſédition, & leur ordonna de le chaſſer de leur ville par un édit qui commence ainſi : *Theod.* III. c 7. *Sozom.* V. c. 15.

XXI. Lettre de Julien aux Boſtriens. *Epiſt.* 52.

Julien aux Boſtriens : Je croyois que les chefs des Galiléens reconoîtroient qu'ils m'ont plus d'obligation qu'à mon predeceſſeur : puis que ſous lui la plûpart d'entre-eux ont été chaſſés, empriſonés, perſecutés, & que l'on a même égorgé une grande multitude de ceux que l'on nomme heretiques : comme à Samoſate, à Cyzique en Paphlagonie, en Bi-

AN. 362. thynie, en Galatie ; & en plusieurs autres païs où l'on a pillé & ruiné des bourgades. Sous mon regne au contraire, les bannis ont été rappellés, les biens confisqués ont été rendus. Cependant ils sont venus à tel point de fureur, que parce qu'il ne leur est plus permis de tyranniser les autres, ils font tous leurs efforts pour troubler les peuples : impies contre les dieux, & rebelles à nos commandemens si doux. Et ensuite:

Il est donc clair que les peuples excités par ceux que l'on nomme clercs, au lieu de s'estimer heureux de n'estre pas punis de leurs fautes passées, regrettent leur premiere domination : & parce qu'il ne leur est plus permis de juger, de faire des testamens, de s'aproprier les heritages d'autrui, de tirer tout à eux, ils excitent par tout des séditions. C'est pourquoi je declare à tous les peuples par cet édit : qu'ils ne doivent point se laisser persuader par les clercs, de prendre des pierres & de desobéïr aux magistrats : Qu'ils s'assemblent tant qu'il leur plaira, & qu'ils fassent pour eux-mêmes les prieres qu'ils voudront. mais que s'ils veulent les exciter à sédition pour leur interest, ils ne les suivent plus, s'ils ne veulent estre punis.

Il s'adresse ensuite à la ville de Bostre en particulier, & aprés avoir raporté les paroles que l'évêque lui avoit écrites, il ajoûte : Vous voyés comme il dit, que vôtre soûmission ne vient pas de vous : mais de lui, qui vous retient par ses exhortations. Chassés-le donc de la ville, comme vôtre accusateur, & pour vous, vivés en paix les uns avec les autres : que ceux qui sont dans l'erreur, n'attaquent point ceux qui servent les dieux legitimement suivant la tradition

de tous les siecles. Et vous serviteurs des dieux, ne ruinés & ne pillés point les maisons de ceux, qui s'égarent plûtôt par ignorance que par choix. Il faut instruire les hommes & les persuader par raison : non par les injures & les tourmens corporels. Je le dis encore, & je le repete plusieurs fois, que l'on ne maltraite point le peuple des Galiléens : ceux qui se trompent dans les plus grandes choses, sont plus dignes de pitié que de haine. Ceux-là se punissent eux-mêmes, qui quittent les dieux pour s'adresser aux morts & à leurs reliques. Cette lettre est dattée d'Antioche le premier d'Aoust 362. AN. 362.

XXII. Martyrs à Antioche.

Julien fit venir à Antioche Artemius duc d'Egypte, accusé par les Alexandrins de crimes atroces : c'est à dire d'avoir brisé plusieurs idoles du temps de Constantin, & d'avoir presté main forte à George l'évêque Arien, pour dépoüiller les temples de leurs ornemens & de leurs richesses. L'empereur ne se contenta pas de priver Artemius de ses biens, il lui fit couper la teste ; & l'église l'honore entre les martyrs le vingtiéme d'Octobre. Il punit aussi quelques-uns de ses gardes, que l'on nommoit Scutariens, à cause des écus qu'ils portoient : entre-autres Juventin & Maximin, qui s'étoient pleints trop librement des pieges qu'il tendoit aux Chrétiens, pour les engager à l'idolatrie. Car il avoit infecté les fontaines de la ville d'Antioche & du bourg de Daphné, y faisant jetter quelque liqueur offerte aux idoles ; & il faisoit arroser de cette eau tout ce qui se vendoit au marché : le pain, la viande, les fruits, les herbes, tous les vivres. Les Chrétiens ne pouvoient s'empêcher d'en gemir, & ne laissoient pas

Amm. XXII. c. 11. *Theod.* III, c. 18. *Jul. ep.* 10.

Theod. III. c. 15.

AN. 362. d'uſer de ces viandes, obſervant le precepte de l'apôtre, qui dit : Mangés tout ce qui ſe vend au marché, ſans vous informer de rien.

1. Cor. x. 25.

Un jour donc dans un repas, Juventin & Maximin déplorerent avec chaleur ces profanations, & employerent ces paroles des compagnons de Daniel : Vous nous avés livrés à un roi apoſtat le plus injuſte du monde. Quelqu'un de ceux qui mangeoient avec eux, ayant raporté ces paroles à l'empereur : il fit venir devant lui Juventin & Maximin, & leur demanda ce qu'ils avoient dit. Ils profiterent de l'occaſion, & répondirent hardiment : Seigneur ayant été nourris dans la pieté & dans les loüables maximes de Conſtantin & de ſes enfans, nous gemiſſons de voir à preſent tout rempli d'abominations, & toutes les viandes ſoüillées de ſacrifices profanes. Nous nous en ſommes pleints en particulier, & nous nous en plaignons en vôtre preſence : c'eſt la ſeule choſe qui nous fait peine ſous vôtre regne. L'empereur ayant oüi ce diſcours, les fit fraper & tourmenter juſques à la mort : publiant pour cauſe de leur ſupplice, non pas la religion, mais l'inſolence de leurs paroles. L'égliſe d'Antioche en celebra la memoire le cinquiéme de Septembre, qui fût apparemment le jour de leur martyre : & nous les honorons encore le vingt-cinquiéme de Janvier. C'eſt ainſi que les ſoldats Chrétiens obéïſſoient à Julien, tout infidele & tout apoſtat qu'il étoit, comme témoigne S. Auguſtin qui vivoit alors. Quand il vouloit, dit-il, leur faire adorer les idoles, ils preferoient la loi de Dieu à ſes ordonances : quand il leur commandoit de marcher contre les ennemis, ils obéïſſoient promptement.

Daniel. III. 32. ſec. 70.

Martyr. Rom.

Aug. in pſ. 124. n. 7.

La nouvelle de la mort d'Artemius étant venuë à Alexandrie, le peuple idolâtre qu'il avoit menacé de le maltraiter, s'il revenoit avec la même puiſſance, étant délivré de cette crainte, tourna ſa furie contre le faux évêque George. Il s'étoit rendu odieux à tout le monde. Aux catholiques, par la perſecution qu'il leur avoit fait ſoufrir ſous Conſtantius : aux Ariens, en les forçant de ſouſcrire à la condamnation d'Aëtius : aux payens, par le pillage de leurs temples, & par les vexations qu'il exerçoit indifferemment contre toutes ſortes de perſones. La derniere fois qu'il revint de la cour, paſſant prés d'un beau temple du Genie, accompagné à ſon ordinaire d'une grande multitude, il tourna les yeux vers ce temple, & dit : Combien ce ſepulcre durera-t-il ? Ces paroles furent un coup de foudre pour les payens, qui craignirent qu'il ne ruinât encore cet édifice. Mais voici ce qui mit le comble à leur fureur.

AN. 362. XXIII. Maſſacre de George d'Alexandrie. *Amm.* XXII. c. 11. *Sozom.* V. c. 7. *Philoſt.* VII. c. 2. *Sup. liv.* XIII, n. 34.

Il y avoit à Alexandrie un lieu abandonné depuis long-temps & plein d'immondices, où les payens avoient autrefois immolé des hommes, dans les ceremonies de Mithra. Conſtantius l'avoit donné à l'égliſe d'Alexandrie, comme une place inutile ; & George la fit nettoyer, y voulant bâtir une égliſe. En y travaillant, on trouva fort avant ſous terre un lieu ſecret, où les myſteres des payens étoient cachés : c'eſt à dire des idoles & des inſtrumens pour leurs ceremonies, qui parurent étranges & ridicules à ceux qui les virent. On y trouva auſſi quantité de cranes d'hommes & d'enfans, que l'on diſoit avoir été tués, pour conoître l'avenir par leurs entrailles, & pour forcer les ames à revenir par des ceremonies magiques.

Serr. III. c. 2. *Sozom.* V. c. 7.

AN. 362. Les Chrétiens, ayant fait cette découverte prirent ſoin d'expoſer en public les myſteres ridicules des payens & les marques de leur cruauté. Mais les payens ne pouvant ſoufrir cet affront, & tranſportés de colere, s'armerent de tout ce qui leur tomba ſous la main, ſe jetterent ſur les Chrétiens, en bleſſerent & en firent mourir pluſieurs en differentes manieres : les uns à coups d'épée, les autres à coups de pierre ou de bâton : ils en étranglerent avec des cordes, ils en crucifierent, au mépris de la croix : les perſones les plus proches ne furent pas épargnées, le frere s'arma contre ſon frere, le pere contre ſes enfans.

Les Chrétiens ceſſerent de purifier le temple de Mithra ; mais les payens ſe jetterent ſur George & le tirerent de l'égliſe avec de grand cris. Ils ſembloient le devoir tuer ſur le champ : toutefois ils ſe contenterent de l'empriſoner. Peu de temps aprés, ils acoururent un matin à la priſon, & l'en ayant tiré, le traînerent par la ville, les jambes écartées, le foulant aux pieds, & lui faiſant divers outrages. Ils prirent avec lui Draconce maître de la monoye, & Diodore qui avoit le rang de comte, & les traînerent auſſi par les pieds avec des cordes : l'un pour avoir renverſé dans la maiſon de la monoye un autel dreſſé depuis peu : l'autre, parce qu'il ſe donnoit la liberté de couper les cheveux longs des enfans, à qui on les laiſſoit croître par une ſuperſtition payene, pour les conſacrer enſuite aux faux dieux, en les coupant. Aprés que George, Draconce & Diodore eurent été ainſi tourmentés tout le jour, on mit leurs cadavres déchirés ſur des chameaux, & on les mena au bord de la mer : où les ayant brûlés à la haſte,

Amm. XXII. 11.

Theodoret. in Levit. XXVIII.

on jetta les cendres dans l'eau, de peur que les Chré- AN. 362.
tiens ne les honorassent comme martyrs. Mais il n'y avoit rien de semblable à craindre, du moins pour George ; il n'étoit que trop notoire que la religion n'étoit pas la cause de sa mort, & que ses crimes l'avoient rendu execrable à tout le monde. Toutefois les Ariens trouverent dans cette mort dequoi calomnier S. Athanase & les catholiques.

Epiph. hær. 76. n. 1.

Sozom. v. c. 7. Philost. VII. c. 2.

XXIV. Lettres de Julien.

Julien ayant apris cette sédition, entra en grande colere, & témoigna la vouloir punir avec la derniere rigueur : mais il fût appaisé par ses proches, particulierement par le comte Julien son oncle, qui avoit été prefet d'Egypte. Il se contenta donc de leur faire une severe reprimande, par une lettre qu'il leur écrivit en ces termes : Quand vous n'auriés pas de respect pour Alexandre vôtre fondateur, ou plûtôt pour le grand dieu Serapis : comment n'avés-vous point eü d'égard au devoir commun de l'humanité, & à ce que vous me devés ; à moi, dis-je, à qui tous les dieux & principalement le grand Serapis, ont donné l'empire de l'univers ? Au lieu de me reserver la conoissance de vos injures, vous vous estes laissé surprendre à la colere ; & vous n'avés pas eü honte de comettre les mêmes excés, qui vous rendoient vos ennemis si justement odieux. Il rapporte les sujets de pleintes qu'ils avoient contre George, & ajoûte : Etant donc irrités contre cet ennemi des dieux, au lieu de le poursuivre en justice, vous avés profané vôtre ville sacrée. Et ensuite : Des citoyens osent déchirer un homme comme des chiens, & ne craignent point d'étendre vers les dieux leurs mains soüillées de son sang ? Mais George méritoit d'estre ainsi

Amm. XXII. c. 11. Soz. v. c. 7.

Epist. 10.

AN. 362. traité. J'ajoûterois peut-eſtre, qu'il meritoit un châtiment plus rigoureux : mais vous n'en deviés pas eſtre les executeurs. Vous avés des loix, que vous devés honorer, du moins en public. Vous eſtes bienheureux d'avoir commis cette faute ſous mon regne : car j'ay pour vous une affection fraternelle, par le reſpect du dieu & la conſideration de mon oncle. Sous un gouvernement ſevere on aporteroit à un tel mal des remedes amers : je me contente du plus doux, qui eſt la parole ; perſuadé que vous en ſerés touchés, ſi vous eſtes veritablement Grecs d'origine, & ſi vous conſervés le caractere de cette ancienne nobleſſe.

Comme on avoit pillé les biens de George aprés ſa mort : Julien écrivit à Ecdicius prefet d'Egypte, de conſerver les livres. C'eſt, dit-il, ma curioſité dés l'enfance ; & je ſai que George en avoit beaucoup, de philoſophie, de retorique, & de la doctrine impie des Galiléens. Je voudrois pouvoir abolir entierement ces derniers : mais pour ne pas en perdre avec ceux-là d'autres plus utiles ; qu'on recherche tout trés-exactement, & que l'on ſe ſerve pour cet effet du ſecretaire de George. S'il s'en aquitte fidellement, qu'il ait la liberté pour recompenſe : ſinon qu'on le mette à la torture. Je conois les livres de George, parce que quand j'étois en Cappadoce, il m'en a preſté pluſieurs pour faire tranſcrire, que je lui ay rendus. Julien en écrivit auſſi à Porphyre treſorier general d'Egypte, le chargeant de raſſembler cette bibliotheque par toutes ſortes de moyens, & de la lui envoyer à Antioche.

Epiſt. 9. V. Liban. panegy. p. 234. B.

Epiſt. 36.

XXV. Retour de S. Athanaſe.

Aprés la mort de George, S. Athanaſe ne voyant plus

plus d'obſtacle à ſon retour, rentra dans Alexandrie: AN. 362.
Il avoit été caché prés de ſept ans, depuis le neuviéme de Février 356. juſques à cette année 362. environ le mois d'Aouſt. Son entrée fut un triomphe, mais convenable à un diſciple de J. C. Il étoit monté ſur un âne, au milieu d'une foule innombrable de peuple, qui venoit au devant de lui, remontant depuis Alexandrie juſques à Cherée, à une journée & plus. Toute l'Egypte ſembloit y eſtre acouruë : on montoit ſur toutes les éminences pour le voir, pour oüir le ſon de ſa voix : on croyoit ſe ſanctifier par ſon ombre. Le peuple d'Alexandrie étoit ſeparé en pluſieurs troupes, diſtinguées par le ſexe, l'âge & les profeſſions, comme on avoit acoûtumé dans les entrées ſolemnelles. Les differentes nations qui ſe trouvoient en cette grande ville, formoient un concert de loüanges, & de cris de joïe en diverſes langues : on répandit des parfums, on alluma des flambeaux par toute la ville, on fit des feſtins en public, & dans les maiſons particulieres : on paſſa les nuits entieres en réjoüiſſance.

Sup. liv. XIII. n. 28.

Greg. Naz. or. 21. p. 391. C.

Ibid. p. 390. A.

P. 391. B.

Socr. III. c. 4.

Alors les catholiques rentrerent dans toutes les égliſes, & en chaſſerent les Ariens, qui furent reduits à s'aſſembler dans les maiſons particulieres: leur chef étoit un preſtre nommé Lucius ; & on dit que déslors ils l'ordonerent évêque à la place de George. S. Athanaſe traita ſi doucement ceux qui l'avoient perſecuté, qu'ils n'eurent aucun ſujet de ſe plaindre de ſon retour. Il ſoulagea les opprimés, ſans diſtinguer ceux de ſon parti, de ceux du parti contraire : il releva la predication de la ſainte doctrine ſur la Trinité : il purgea le ſanctuaire, en éloignant

Greg. Naz. or. 21. p. 392. C.

AN. 362. ceux qui trafiquoient des choſes ſaintes : il attiroit tous les eſprits, & les conduiſoit par la ſeule volonté.

XXVI. Concile d'Alexandrie. *S n. 4. Ruf 1. c. 27. Socr. III. c. 5. 6. Sozom V. c. 12. Theod. III. c. 4. 5.*

Comme S. Euſebe de Verceil & Lucifer de Caillari revenoient de la Thebaïde où ils avoient été relegués, S. Euſebe propoſa à Lucifer d'aller enſemble trouver S. Athanaſe, pour déliberer avec lui ſur les affaires de la religion, particulierement ſur la réünion de l'égliſe d'Antioche. Lucifer aima mieux aller lui-même à Antioche ; & ſe contenta d'envoyer à Alexandrie deux de ſes diacres, avec ordre de conſentir à tout ce qui ſe feroit, dans le concile qu'on y devoit tenir. S. Euſebe vint à Alexandrie, où S. Athanaſe, de concert avec lui aſſembla en effet un concile, qui ne fut pas nombreux, mais tout compoſé de confeſſeurs. Les premiers étoient S. Athanaſe & S. Euſebe de Verceil : enſuite S. Aſterius de Petra en Arabie & pluſieurs évêques d'Egypte, ſavoir Caïus, Ammonius, Draconce, Adelphius, Paphnuce : qui tous avoient été chaſſés ou bannis, & pluſieurs autres : vingt en tout, ſans ceux qui ne ſont pas nommés. Outre les évêques preſens, il y avoit des députés de quelques abſens : les deux diacres de Lucifer, Herennius & Agapet : deux autres diacres, Maxime & Calimere, envoyés par le preſtre Paulin chef des Euſtathiens d'Antioche ; & quelques moines de la part de l'évêque Apollinaire. L'on croit que c'étoit l'hereſiarque, qui n'étoit pas encore connu pour tel.

Ruf. 1. c. 28. Socr. III. c. 7.

Athan. epiſt. ad Antioch. p. 574 & 580.

Ruf 1. c. 28. Sup. XIV n 24. Hier. in Lucifer. c. 7.

Le concile s'appliqua premierement à rendre à l'égliſe ſa tranquillité, aprés la tempeſte que les Ariens venoient d'exciter ſous Conſtantius, en faiſant ſouſcrire la formule de Rimini. Tout le monde s'étoit trouvé Arien ſans y penſer. C'eſt à dire que les évê-

ques catholiques étoient surpris du mauvais sens, que les Ariens donoient aux paroles qu'ils avoient aprouvées dans un autre sens, & qui avoient servi d'appast, pour les engager dans leur communion. Ils avoient dit anathême à quiconque soûtiendroit que le Fils de Dieu est créature comme les autres créatures : entendant par là, qu'il n'est créature en aucune maniere ; au lieu que les Ariens entendoient qu'il est créature, mais differente des autres. Ils paroissoient donc heretiques contre le témoignage de leur conscience, ne voyant dans leur cœur que la verité catholique, qu'ils y avoient toûjours conservée. Ils protestoient par le corps du Seigneur, & par tout ce qu'il y a de plus saint dans l'église, qu'ils n'avoient soupçoné aucun mal dans cette profession de foi. Nous avons cru, disoient-ils, que le sens s'accordoit aux paroles : & dans l'église de Dieu, où regne la simplicité & la sincerité, nous n'avons pas craint que l'on enfermât dans le cœur autre chose, que ce que l'on montroit sur les lévres : la bonne opinion que nous avions des méchans nous a trompés : nous n'avons pas cru que des pontifes de J. C. combatissent contre lui. Ils parloient ainsi en pleurant, & protestant, qu'ils étoient prests à condamner leur souscription & tous les blasphêmes des Ariens. Ils disoient encore pour s'excuser, qu'ils avoient cedé pour un temps à la violence, de peur que l'on ne mît à leur place des heretiques, qui corrompissent les égliſes ; & qu'ils avoient mieux aimé se charger de ce fardeau, que de laisser perir les peuples. AN. 362.

sup. XIV. n. 14.

Quelques-uns de ceux qui n'avoient point souscrit, faisoient scrupule de les recevoir ; ils refusoient

AN. 362. de reconoître pour évêque, aucun de ceux qui s'étoient soüillés par la communion des heretiques, en quelque maniere que ce fût. Et par une severité excessive, ils vouloient qu'on les déposât, & que l'on ordonât de nouveaux évêques. On l'avoit tenté en quelques lieux : mais ceux à qui leur conscience ne reprochoit rien, avoient peine à se laisser dépoſer ; & ils étoient tellement aimés de leur peuple, qu'il étoit prest à prendre des pierres, & à lapider ceux qui l'auroient entrepris. Les plus severes vouloient du moins qu'ils se contentassent de la communion de leurs égliſes, comme quelques-uns avoient fait depuis leur chute : mais de les laisser toûjours en cet état, c'étoit diviſer l'égliſe, & expoſer ces évêques si maltraités à devenir effectivement Ariens. On oppoſoit donc à ce zele trop ardent la maxime de l'apôtre, de chercher, non ce qui nous est utile, mais ce qui est salutaire au plus grand nombre. Car c'est ainsi que l'égliſe avoit coûtume de secourir la multitude preste à perir par le schisme & l'hereſie. Il vaut mieux, disoit-on, nous abaisser un peu pour relever ceux qui sont tombés, & entrer dans le royaume des cieux en grande compagnie, que d'en estre jaloux, comme si nous devions seuls y pretendre.

Ruf. 1. *c.* 28. 1. *Cor.* x. 33. *Aug. epist.* 50. *ad Bonif. c.* 10. *p.* 47.

Le concile d'Alexandrie suivit cet avis le plus doux, & ordona premierement que l'on pardoneroit aux chefs du parti heretique, s'ils renonçoient à l'erreur : mais sans leur donner place dans le clergé, parce qu'ils ne pouvoient s'excuser sur la surprise. Que ceux qui avoient été entraînés par violence, obtiendroient aussi le pardon ; & de plus conserveroient leur rang dans le clergé, en renonçant à l'er-

Athan. ad Ruf. to. 2. *p.* 41. *Hier. in Lucif. f.* 7.

reur & à la communion des heretiques. Non que l'on crut, dit S. Jerôme, que ceux qui avoient été heretiques, peuſſent eſtre évêques: mais, parce qu'il étoit conſtant, que ceux que l'on recevoit n'avoient jamais été heretiques. Ces paroles de S. Jerôme ne ſignifient pas que l'hereſie faſſe perdre le caractere & la puiſſance de l'ordre : mais ſeulement qu'elle empêche d'en exercer legitimement les fonctions, ſans diſpenſe de l'égliſe. AN. 362.

XXVII. Doctrine ſur la Trinité & l'Incarnation.

Quant à la doctrine, on traita dans le concile d'Alexandrie de la divinité du S. Eſprit ; & on condamna ceux qui le diſoient creature, pretendant toutefois profeſſer la foi de Nicée, & renoncer à l'Arianiſme. On declara donc qu'il ne faloit point ſeparer le S. Eſprit de la ſubſtance de J. C. ni diviſer la Trinité, en y mettant rien de creé, d'inferieur, ou de poſterieur. On traita auſſi du mot d'*hypoſtaſe*, parce que quelques-uns ſe plaignoient de ceux qui en admettoient trois, diſant que ces mots ne ſe trouvoient point dans l'écriture. Le concile les pria de ne rien demander outre la foi de Nicée : & toutefois il examina les ſentimens de ceux qui parloient de trois hypoſtaſes. On leur demanda, s'ils les employoient dans le ſens des Ariens, comme diviſées, étrangeres, de diverſe ſubſtance, & chacune ſubſiſtant par elle-même : tels que les enfans des hommes & les productions des autres creatures. S'ils vouloient dire trois ſubſtances differentes, comme ſont l'or, l'argent & le cuivre : ou comme d'autres heretiques, trois principes, ou trois dieux. Ils aſſurerent qu'ils ne diſoient rien de tout cela, & qu'ils n'en avoient jamais eu la penſée. Le concile leur dit:

Soer. III. c. 7.
Athan. ad Antioch. p. 575. D.
Ruf. I. c. 29.
Ath. ad Antioch. p. 576. D.

AN. 362. Comment donc l'entendés-vous, & pourquoi enfin vous ſervés-vous de ces paroles ? Ils répondirent : Parce que nous croyons que la ſainte Trinité n'eſt pas ſeulement trinité de nom, mais qu'elle eſt & ſubſiſte veritablement : Nous ſavons que le Pere eſt & ſubſiſte veritablement : que le Fils eſt & ſubſiſte veritablement dans la ſubſtance du Pere ; & que le S. Eſprit ſubſiſte & exiſte. Nous n'avons point dit trois dieux ou trois principes ; & nous ne ſoufririons pas qu'on le dît ou qu'on le pensât. Nous conoiſſons la ſainte Trinité, mais une ſeule divinité, un principe : le fils conſubſtantiel au pere, comme nos peres ont dit : le S. Eſprit ni creature ni étranger, mais propre & inſéparable de la ſubſtance du fils & du pere.

Le concile ayant aprouvé cette explication des trois hypoſtaſes, examina ceux que l'on accuſoit de n'en admettre qu'une : pour voir s'ils n'étoient point dans les ſentimens de Sabellius, anéantiſſant le fils & le S. Eſprit ; & pretendant que le fils étoit ſans ſubſtance, ou le S. Eſprit ſans ſubſiſtance. Ils aſſurerent qu'ils ne le diſoient point, & ne l'avoient jamais penſé. Mais, ajoûterent-ils, nous prenons le mot d'hypoſtaſe, dans le même ſens que celui de ſubſtance ; & nous croyons qu'il n'y en a qu'une, parce que le fils eſt de la ſubſtance du pere, & à cauſe de l'identité de nature. Car nous croyons qu'il n'y a qu'une divinité & une nature divine : & non pas une nature du pere, à laquelle celle du fils & du S. Eſprit ſoit étrangere. Ceux qui admettoient trois hypoſtaſes s'accorderent avec ceux-ci ; & ceux qui n'en admettoient qu'une, convinrent de l'explication des premiers : tous les deux partis anathemati-

ſerent Arius, Sabellius, Paul de Samoſate, Valentin, Baſilide & Manes. Tous convinrent que la confeſſion de foi de Nicée étoit la meilleure & la plus exacte: qu'il faloit à l'avenir s'en contenter, & ſe ſervir de ſes paroles. Au reſte, le mot *hypoſtaſis* étoit inconnu aux anciens philoſophes, & aux autres bons auteurs de la langue greque, du moins en ce ſens : les nouveaux philoſophes l'avoient introduit, & s'en ſervoient frequemment au lieu d'*ouſia*, qui ſignifie eſſence ou ſubſtance. Oſius avoit traité cette queſtion dans le concile qu'il tint à Alexandrie, du temps du grand Conſtantin : mais le concile de Nicée qui vint incontinent aprés, n'en fit aucune mention.

AN. 362.

Socr. III. c. 7.

Sup. liv. 12. n. 43.

On traita auſſi du myſtere de l'incarnation dans le concile d'Alexandrie : on interrogea ceux qui diſputoient ſur ce ſujet, & on les fit convenir de part & d'autre, qu'il ne faut pas mettre J. C. ſeulement au rang des prophetes ; & ne le regarder que comme un ſaint homme, venu à la fin des ſiecles. Car il eſt dit ſimplement des prophetes, que la parole de Dieu leur a été adreſſée : mais il eſt dit de J. C. que la parole ou le verbe lui-même a été fait chair ; & qu'étant dans la forme de Dieu, il a pris la forme d'eſclave : qu'il s'eſt fait homme, & eſt né de Marie, ſelon la chair à cauſe de nous ; & qu'ainſi le genre humain, entierement & parfaitement délivré du peché par lui, & affranchi de la mort, eſt introduit dans le royaume des cieux. Ils confeſſerent auſſi que le Sauveur n'avoit pas un corps ſans ame, ſans ſentiment ou ſans penſée; & que cela n'eſt pas poſſible, puis qu'il ne nous a pas ſeulement procuré le ſalut du corps, mais auſſi de l'ame. Etant vraïement fils de Dieu, il eſt devenu auſſi fils de

Ad Antioch. p. 178. B.

ANN. 362. l'homme ; & étant le fils unique de Dieu, lui même
Jo. VIII. 58. eſt devenu le premier né entre pluſieurs freres. C'eſt pourquoi le fils de Dieu qui étoit avant Abraham,
Jo. XI. 34. n'eſt pas un autre que celui qui eſt venu aprés Abraham ; & celui qui a reſſuſcité Lazare, n'étoit pas un autre que celui qui demandoit où on l'avoit mis :
Jo. IX. 6. C'étoit le même, qui demandoit comme homme où il étoit, & qui le reſſuſcitoit comme Dieu. C'étoit le même qui crachoit par le corps comme homme, & qui par l'eſprit, comme fils de Dieu, gueriſſoit l'aveugle né : qui ſoufroit en ſa chair, comme dit
1. Pet. IV. 1. S. Pierre ; & qui comme Dieu ouvroit les ſepulcres & reſſuſcitoit les morts. Ceux qui diſputoient au ſujet de l'incarnation, convinrent d'expliquer ainſi tout
Socr. III. c. 7. ce qui en eſt dit dans l'évangile.

Cette doctrine n'étoit pas nouvelle, mais conforme à la tradition eccleſiaſtique & aux écrits des anciens. S. Irenée, S. Clement d'Alexandrie, Apollinaire d'Hierapolis qui vivoit ſous Marc Aurele, Serapion d'Antio-
Sup. IV n. 4. Euſ. VI. hiſt. 33. Sup. liv. VI. n. 12. Socr III. c 8. Sup. liv. XIII. n. 47. che avoient écrit la même choſe, que le verbe incarné avoit une ame. Origene l'avoit enſeigné, & le concile tenu de ſon temps au ſujet de Berylle évêque de Boſtre en Arabie en avoit écrit de même. S. Athanaſe leur dans le concile d'Alexandrie l'apologie qu'il avoit écrite long-temps auparavant, pour juſtifier ſa fuite contre les calomnies de Leonce d'Antioche & des autres Ariens. Enfin le concile écrivit à Lucifer, à
Ap. Athan. to. 1. p. 5. to. 2. conc p. 810. Cymacius de Palte en Syrie, & à Anatolius d'Eubée qui étoient à Antioche, pour leur rendre compte de ce qui s'étoit paſſé ; & cette lettre qui eſt connuë ſous le nom de lettre de S. Athanaſe à l'égliſe d'Antioche, fut envoyée par S. Aſterius de Petra, & S. Euſebe de Verceil. Les

Les peres du concile d'Alexandrie y parlent ainſi : Recevés tous ceux qui voudront avoir la paix avec vous, principalement ceux qui s'aſſemblent dans la Palée ; c'étoit le parti de S. Melece : attirés auſſi ceux qui quittent les Ariens, & les recevés avec une affection paternelle, les uniſſant à nos chers freres qui ſuivent Paulin : ſans leur demander autre choſe, que d'anathematiſer l'hereſie Ariene, & de confeſſer la foi de Nicée. Qu'ils condamnent auſſi ceux qui diſent que le S. Eſprit eſt creature ; & les erreurs de Sabellius, de Paul de Samoſate, de Valentin, de Baſilide & de Manés. Et enſuite : Empêchés abſolument qu'on liſe, ou qu'on montre l'écrit que quelques-uns font valoir, comme étant une expoſition de foi du concile de Sardique : car ce concile n'a rien fait de ſemblable. Il eſt vrai que quelques-uns demanderent, que l'on écrivît touchant la foi, & entreprirent temerairement de le faire : mais le ſaint concile en fut indigné, & ordona de ſe contenter de la définition de Nicée. Les peres d'Alexandrie raportent enſuite ce qu'ils ont fait touchant les queſtions de l'hypoſtaſe & de l'incarnation, & comment en faiſant expliquer ceux qui parloient differemment, ils les ont trouvés dans les mêmes ſentimens. Ils exhortent ceux à qui ils écrivent d'en uſer de même : de recevoir à la paix tous ceux qui donneront les mêmes explications à ces paroles, de rejetter les autres comme ſuſpects ; & en general, d'exhorter tous les catholiques à fuïr les jugemens temeraires & les diſputes de mots, & à conſerver l'union par tous les moyens poſſibles. Ils ajoûtent à

A N. 362. XXVIII. Lettre à l'Egliſe d'Antioche. *Sup. liv.* XIII. *n.* 33.

Sup. liv. XII. *n.* 35.

AN. 362. la fin : Liſés ceci publiquement dans le lieu où vous avés accoûtumé de vous aſſembler ; car il eſt juſte que l'on y faſſe la réünion de ceux qui voudront accepter la paix : enſuite on tiendra les aſſemblées dans le lieu dont tout le peuple conviendra en vôtre preſence. Cette lettre fût ſouſcrite par S. Athanaſe, par les autres évêques preſens, par les deux diacres de Lucifer, & les deux de Paulin. S. Euſebe de Verceil y ſouſcrivit en latin, comprenant dans la ſouſcription la ſubſtance de la lettre. Outre les trois abſens, Lucifer, Cymatius & Anatolius, la lettre étoit auſſi adreſſée à Euſebe & à Aſtere, quoique preſens, parce qu'elle leur ſervoit d'inſtruction & de commiſſion.

S. Athanaſe écrivit auſſi en ſon particulier à pluſieurs évêques, ce qui s'étoit paſſé en ce concile : principalement ce qui regardoit la reconciliation de ceux qui avoient ſouſcrit au concile de Rimini. Nous avons la lettre qu'il en écrivit à Rufinien : où il marque que les autres évêques avoient ordonné la même choſe dans toutes les provinces : nommément en Grece, c'eſt à dire en Achaïe, en Eſpagne, en Gaule & à Rome ; & que l'égliſe Romaine avoit approuvé cette conduite. S. Athanaſe demande en cette lettre, que ceux qui reviennent anathematiſent nommément Euzoïus & Eudoxe, qui faiſoient le fils de Dieu creature. Il écrivit auſſi à S. Baſile, de ſe contenter de la profeſſion de foi de Nicée, pour recevoir ceux qui revenoient de l'Arianiſme : lui marquant que tous les évêques de Macedoine & d'Achaïe en uſoient ainſi. On void comme cette

To. 2 p. 40. To. 7. concil. p. 76. C.

Baſil. ep. 75. p. 382. D.

discipline étoit receuë à Rome, par une lettre du pape Libere aux évêques d'Italie, qui fait mention de ce qui avoit été reglé en Egypte & en Achaïe : & ordonne de recevoir ceux qui sont tombés à Rimini, pourveu qu'ils fassent profession de la foi de Nicée ; & de condamner les chefs de parti. AN. 362. *Liber. ep. ii. ap. Hilar. frogm. 22.*

XXIX. Ordination de Paulin. Schisme de Lucifer.

S. Eusebe de Verceil partit d'Alexandrie aussi-tôt aprés le concile, & se rendit à Antioche : mais pour S. Astere de Petra, nous n'en trouvons plus rien depuis ce concile, sinon que l'église l'honore entre les saints confesseurs. S. Eusebe étant arrivé à Antioche, y trouva une nouvelle cause de division. Lucifer avoit essayé de réünir les deux partis catholiques, sous un même évêque ; & il eût pû réüssir s'il l'eût choisi agreable aux uns & aux autres. Mais voyant que ceux qui resistoient le plus à la paix étoient les Eustathiens, il voulut les contenter en leur donnant pour évêque le prestre Paulin, qu'ils reconoissoient déja pour chef ; & il espera que les Meleciens plus pacifiques pourroient se resoudre à l'accepter. Il ordonna donc Paulin évêque d'Antioche, & fût assisté en cette action par deux confesseurs, Gorgonius évêque de Germanicie & Cymatius de Palte. Paulin étoit digne de l'épiscopat : il avoit été ordonné prêtre par S. Eustathe, & n'avoit jamais communiqué avec les heretiques : mais les Meleciens ne voulurent point le reconoître. Ainsi cette ordination ne fit que fortifier le schisme dans l'église d'Antioche, où il se trouva trois évêques : Melece & Paulin catholiques, & Euzoïus Arien. Ce schisme dura quatre-vingts cinq ans ; depuis la dépositon de S. Eustathe en 330. *Martyrol. Rom. 10. Jun. Ruffin. 1 c. 30. Socr. III. c. 9. Sozom. V. c. 13. Theodor. III. c. 5. Hier. chr. an. 363. & ibi. Scalig. Theod. III. c. 4. Sup. liv. XI. n. 43.*

AN. 362. juſques à la réünion des Euſtathiens en 415. ſous l'évêque Alexandre. Comme les Ariens étoient en poſſeſſion de toutes les égliſes, S. Melece revenu depuis peu de ſon exil, fut obligé de ſe contenter de la Palée hors des murs de la ville, dont ceux de ſa communion étoient en poſſeſſion. Euzoïus en laiſſa à Paulin une petite dans la ville : ne l'en voulant pas chaſſer, par reſpect pour ſon grand âge, ſa douceur & ſa ſainte vie. Outre que Melece lui étoit beaucoup plus odieux, à cauſe de ce qui s'étoit paſſé en ſon ordination. S. Euſebe de Verceil trouvant l'égliſe d'Antioche en cet état, ne voulut communiquer avec aucun des deux partis catholiques : pour ne pas augmenter, en ſe declarant, la diviſion qu'il venoit appaiſer. Il s'abſtint auſſi de blâmer publiquement Lucifer, en conſideration des grands ſervices qu'il avoit rendus à l'égliſe : il ſe contenta de s'affliger en ſecret de ſa precipitation indiſcrete, & de promettre que l'on redreſſeroit dans un concile ce qui s'étoit paſſé. Mais quelque ſoin qu'il prit enſuite de réünir cette égliſe, il ne pût y réüſſir : car la preſence de S. Melece fortifioit ſon parti. S. Euſebe ſe retira donc ſans rien faire.

Sup. XIV. *n.* 32.

Lucifer ſe tint offenſé, qu'Euſebe n'eût pas approuvé l'ordination de Paulin : il rompit la communion avec lui, & par conſequent avec l'égliſe catholique. Il vouloit même rejetter les decrets du concile d'Alexandrie : mais ſe trouvant engagé, par le pouvoir qu'il avoit donné à ſes diacres de l'approuver, il vouloit déſavoüer ces diacres & les dépoſer. Aprés avoir bien déliberé, il reſolut de conſerver

ſes diacres, & de rejetter le concile d'Alexandrie, ſe contrediſant lui-même. Mais il ne pouvoit ſe reſoudre à recevoir ceux qui avoient ſouſcrit au concile de Rimini : & l'averſion qu'il en avoit, l'engagea à ſe ſéparer même de ceux qui les recevoient aprés la ſatisfaction convenable. Ce fut l'origine d'un nouveau ſchiſme: car il eut quelques ſectateurs, quoiqu'en petit nombre, que l'on nomma Luciferiens; & qui s'étendoient principalement en Sardaigne & en Eſpagne. On ne fait autre reproche à Lucifer que ſa dureté inflexible, & on ne l'accuſe d'aucune erreur dans la foi. Il partit d'Antioche aprés y avoir fait un long ſéjour, & revint en Sardaigne à ſon égliſe de Caliari, où il mourut huit ans aprés en 370.

AN. 362.

Aug. de hæreſ.

Hier. Chr. an. 371. Ruf. 1. hiſt. c. 30.

Hilaire diacre de l'égliſe Romaine qui étoit de Sardaigne, & qui avoit accompagné Lucifer dans ſa legation vers l'empereur Conſtantius, & ſouffert l'exil, les foüets & les tourmens aprés le concile de Milan : pouſſa le ſchiſme juſques à rebaptiſer ceux qui avoient été baptiſés par les Ariens ; ce que Lucifer ne faiſoit pas. Mais comme Hilaire n'étoit que diacre, & n'avoit ni preſtres ni évêques, il ne pouvoit conſacrer l'eucariſtie, ni par conſequent donner le baptême ſolemnel, qui ſuivant l'uſage de ce temps-là ne ſe donnoit point ſans l'eucariſtie. Il pouvoit encore moins ordonner des clercs : ainſi ſa ſecte perit bien-tôt avec lui.

Sup. liv. XIII. n. 14. n. 16. Hier. in Lucif. c. 8.

XXX. Travaux de S. Euſebe de Verceil & de S. Hilaire.

Saint Euſebe de Verceil emmena en Occident le preſtre Evagre, fils de Pompeïen d'Antioche, qui fut depuis ſucceſſeur de Paulin, dans un

AN. 362. des ſieges de cette égliſe. S. Euſebe parcourut l'Orient, ſecourant ceux dont la foi étoit foible, les inſtruiſant & les ramenant à l'unité catholique. Delà il paſſa en Illyrie ; & revint enfin en Italie, où il fut receu avec une extrême joïe. Il y trouva S. Hilaire de Poitiers, qui de ſon côté travailloit au rétabliſſement de la foi catholique, avec autant de zele & encore plus de ſuccés. Il étoit du même avis que S. Athanaſe, touchant ceux qui avoient ſouſcrit à la formule de Rimini ; & contre le ſentiment de pluſieurs, qui ne vouloient point communiquer avec eux, il les appelloit tous à la penitence. Il aſſembla pour ce ſujet pluſieurs conciles dans les Gaules : entre leſquels on peut conter celui de Paris, que j'ay déja raporté. Dans ces conciles, on condamna ce qui s'étoit fait à Rimini, & on rétablit la foi des égliſes en ſon premier luſtre. Saturnin d'Arles, homme méchant & d'un eſprit pervers s'y oppoſoit. Mais ayant été convaincu de pluſieurs crimes énormes, outre l'hereſie dont il étoit ſoupçoné, il fut chaſſé de l'égliſe ; & Paterne de Perigueux, qui n'étoit pas plus ſenſé, & ne cachoit pas ſes mauvais ſentimens ſur la foi, fut dépoſé de l'épiſcopat : on pardona à tout le reſte, & tout le monde reconut, que S. Hilaire ſeul avoit purifié la Gaule de la tache de l'hereſie.

Baſil. epiſt. 8. Ruf. l. c. 30. Socr. III. c. 10. Sozom. V. c. 13.

Sulp Sev. lib. 2. p. 433. &c.

Sup. liv. XIV. n. 27.

Il paſſa enſuite en Italie, & S. Euſebe de Verceil eut une grande joïe de l'y trouver. Ils y travaillerent conjointement au rétabliſſement de la paix : mais S. Hilaire réüſſiſſoit mieux par la douceur de ſon naturel, la reputation de ſa doctrine & ſon adreſſe à

Ruf. l. c. 31.

perſuader. Les évêques d'Italie écrivirent alors à ceux d'Illyrie, pour les feliciter d'eſtre rentrés dans les bons ſentimens. Nous ſommes tous d'accord, diſent-ils, de garder les decrets de Nicée contre Arius & Sabellius, dont Photin eſt heritier en partie: nous avons caſſé d'un conſentement unanime de toutes les provinces les decrets de Rimini, corrompus par les chicanes de quelques particuliers. Nous vous envoyons les copies de nos ſouſcriptions : afin que quiconque veut avoir la paix avec nous, nous envoïe la ſiene en diligence, portant qu'il aprouve la foi de Nicée, & condamne le concile de Rimini. On void par cette lettre l'effet des travaux de S. Euſebe dans l'Illyrie, où l'hereſie avoit dominé ſous Photin, Germinius, Urſace & Valens. AN. 362. *Ap. Hilar. Fragm. 11. n. 3.*

XXXI. Martyrs en Italie & en Gaule.

On trouve pluſieurs martyrs à Rome ſous Julien dans les anciens martyrologes. Jean & Paul freres, que l'on dit avoir été en des charges conſiderables à la cour, dés le temps de Conſtantin : Pigmenius, Priſcus, Jean & Janvier preſtres. Bibiane vierge, ſa mere Dafroſe & ſon pere Flavien, que l'on dit avoir été prefet. Gordien vicaire du prefet & quelques autres. Les plus illuſtres de tous ces martyrs, ſont S. Jean & S. Paul. Ce qui eſt certain, eſt que Julien fit prefet de Rome en 363. Apronien payen & ennemi des Chrétiens. Celui-ci, en venant à Rome, perdit un œil, & crut que c'étoit par quelque malefice : ce qui l'excita à rechercher ſeverement les empoiſoneurs ou magiciens. Or c'étoit un des pretextes, ſous leſquels on perſecutoit les Chrétiens. *Bar. an. 362. ex Martyr. & act. Mart. R. 2. Decemb. 10. Mai. 26. Jun. Amm. XXVI. c. 3.*

En Gaule un ſoldat nommé Victrice ſe preſenta *Paulin epiſt 12. ad Victric. 2.*

AN. 362. devant le tribun un jour ſolemnel, où les troupes étoient aſſemblées, & ſe dépoüilla de ſes armes, declarant qu'il renonçoit au ſervice. Le tribun le fit fraper à coups de bâton, & déchirer avec des teſts de pots caſſés; & il le renvoya au comte, qui le condamna à perdre la teſte. Le bourreau en le menant au ſupplice, marquoit de la main l'endroit où il devoit le fraper, quand il perdit ſubitement la veuë. Victrice fut mis en priſon avec des fers aux mains, qu'on lui ſerra juſques aux os: il pria les miniſtres de la priſon de le relâcher un peu; & comme ils le lui refuſerent, il adreſſa ſa priere à J. C. & ils virent les chaines tomber d'elles-mêmes. Ils n'oſerent les remettre, mais ils coururent épouvantés raconter cette merveille au comte, qui ſe convertit lui-même, & il laiſſa Victrice en liberté. Il fut depuis évêque de Roüen, & travailla puiſſamment à la propagation de la foi dans toute la côte de l'Ocean, qu'habitoient les Morins & les Nerviens. On conte auſſi entre les martyrs de Gaule Eliphius de Toul, qui eſt honoré à Cologne. Salluſte ami de Julien, étoit alors prefet des Gaules: c'eſt à lui à qui il adreſſe l'oraiſon à la loüange du ſoleil, où il déploye les ornemens de ſa retorique, & les myſteres de ſa theologie payene: il le fit conſul avec lui l'an 363. S. Hilaire écrivit un petit traité contre ce prefet Salluſte, & contre un medecin nommé Dioſcore, apparemment pour la défenſe de la religion Chrétiene.

Martyrol. 7. Aug.

Martyr. 16. Octob.

Amm XXI. c. 8.

Jul. Orat. 8.

Hier. ſcript.

Id. ad Magnū. Ep. 84. p. 310.

XXXII. Violences des Donatiſtes en Afrique.

En Afrique les Donatiſtes profiterent de l'occaſion. Ils preſenterent requeſte à Julien, pour lui demander le rapel de leurs évêques bannis ſous l'empereur

l'empereur Conſtant, quand il envoya Paul & Macaire en Afrique. Julien leur accorda facilement ce qu'ils demandoient, & ordonna qu'ils rentreroient dans les égliſes. Ils vinrent à main armée en prendre poſſeſſion, & commirent en divers lieux des meurtres & des violences ſi atroces, que les juges ſe crurent obligés d'en envoyer la relation à l'empereur. Felix évêque de Zabe & Janvier de Flumenpiſce vinrent à Lemelle; où trouvant l'égliſe fermée, ils firent monter ſur le toit & ôter les tuiles; & comme les diacres catholiques défendoient l'autel, il y en eut pluſieurs de bleſſés & deux de tués. Primoſe évêque catholique de Lemelle, ſe plaignit de cette violence, dans un concile que les Donatiſtes tenoient à Thebeſte; mais ils n'eurent point d'égard à ſa pleinte. A Thipaſe ville de la Mauritanie Ceſariene, deux évêques Donatiſtes de Numidie, Urbain de Formes & Felix d'Idicre, accoururent accompagnés de quelques officiers & du gouverneur Athenius, avec des enſeignes militaires. Ils chaſſerent le peuple catholique: bleſſerent des hommes, traînerent des femmes, en firent avorter quelques-unes, tuerent des enfans. Ils firent même jetter l'euchariſtie aux chiens; mais les chiens devenus enragés ſe tournerent contre leurs maîtres, & les déchirerent à belles dents. On jetta par une feneſtre la fiole du ſaint Chrême, qui tomba entre des pierres ſans ſe caſſer: des religieuſes furent corrompuës en cette occaſion; une entre-autres par l'évêque Felix, qui lui avoit lui-même impoſé la mitre, comme ſon pere ſpirituel. Cette mitre étoit un bonnet de laine blanche orné de pourpre, que l'on donnoit en Afri-

A N. 362.

Optat. lib. 2. Sup. XII. n. 48. Aug. ad Donat. Ep. 105. al. 166.

AN. 362. que aux vierges consacrées à Dieu, pour marque de leur profession, comme ailleurs le voile.

Opt. lib. 6. Les Donatistes ôtoient à celles qu'ils attiroient à leur parti, les mitres qu'elles avoient receuës des évêques catholiques, & leur en donoient d'autres. Ils exorcisoient les fideles pour les baptiser de nouveau: ils lavoient les murailles des églises, brisoient les autels & en faisoient du feu; car la plûpart en Afrique n'étoient que de bois: ils rompoient les calices sacrés & les fondoient, pour les convertir à d'autres usages En un mot, ils tenoient pour profane tout ce que les évêques catholiques avoient consacré; & c'est pour cette raison qu'ils jettoient aux chiens leur eucharistie. Ils remettoient les diacres, les prestres & les évêques au rang des laïques: ils imposoient la penitence aux vierges & aux enfans les plus innocens. Mais comme ces penitences n'étoient que pour la forme, ils n'y observoient point les temps reglés par les canons: l'un la faisoit pendant un an, l'autre un mois, l'autre à peine un jour.

XXXIII. Confession de S Appollonius en Egypte. *Socr. III. c. 14.* Par toutes les provinces, les gouverneurs payens prenoient avantage de l'indignation de l'empereur, pour maltraiter les Chrétiens, pour exiger d'eux de grosses sommes, & leur faire soufrir des tourmens: sachant bien qu'encore qu'ils excedassent leurs ordres, ils n'en seroient pas repris. En effet, si les Chrétiens s'en pleignoient, l'empereur leur répondoit: La soufrance est vôtre partage: c'est ce que vôtre Dieu vous recommande. En Egypte S. Appollonius vivoit depuis quarante ans dans le desert, avec un grand nombre de disciples. Ayant sceu que l'un d'eux avoit été pris pour lui faire porter les armes malgré lui;

Rufin vit patr. lib. 11. c. 7. Pallad. Lauſ. c. 32.

car Julien faiſoit enroller les clercs & les moines: AN. 362.
il alla dans la priſon le conſoler. Le centurion ſurvint, & indigné qu'Appollonius eût oſé entrer ; il l'enferma dans la priſon avec ceux qui l'avoient accompagné à cette viſite, voulant les enroller tous: & fit renforcer la garde. Mais au milieu de la nuit, un ange éclatant d'une grande lumiere vint, & ouvrit les portes de la priſon. Les gardes ſe jetterent aux pieds des ſaints, les priant de ſe retirer, & diſant qu'ils aimoient mieux mourir pour eux, que de reſiſter à la puiſſance divine qui les protegeoit. Le matin le centurion lui-même, avec les perſones les plus conſiderables, vint en haſte à la priſon, les priant tous de ſortir ; parce que la nuit un tremblement de terre avoit renverſé ſa maiſon, & tué ſes plus chers domeſtiques. Les ſaints ſe retirerent chantant les loüanges de Dieu, & retournerent à leur deſert. S. Appollonius vêcut encore long-temps, & fit pluſieurs autres miracles : il demeuroit en Thebaïde prés d'Hermopole, & avoit ſous ſa conduite prés de cinq cens moines.

XXXIV. S. Athanaſe chaſſé.

Les payens d'Alexandrie ne laiſſerent pas long-temps S. Athanaſe en repos. Cette ville paſſoit pour ſacrée parmi eux, & dédiée au grand Serapis : toutes ſortes de ſacrificateurs & de magiciens s'y aſſembloient, & y exerçoient toutes leurs impietés ſous la protection de l'empereur : juſques à égorger des enfans innocens, de l'un & de l'autre ſexe, pour regarder leurs entrailles, & manger de leur chair : ce qui ſe fit auſſi ſous ce regne à Athenes, autre ſiege de l'idolatrie. Les Alexandrins conſpirerent donc contre S. Athanaſe, & repreſenterent à l'empereur qu'il

Eunap. in Aedeſ. p. 72.

Socr. III. c. 13.

Ruf. I. c. 33.

AN. 362. rendoit inutile tout leur art : qu'il corrompoit la ville
Theod. III. c. 9. & toute l'Egypte, & que s'il y demeuroit, il n'y reſteroit pas un payen. Sur ces avis, Julien leur écrivit
Jul. epiſt. 26. en ces termes : Celui qui avoit été chaſſé par les ordres de pluſieurs empereurs, devoit au moins en attendre un nouveau avant que de revenir. Car j'ay bien accordé aux Galiléens bannis par Conſtantius d'heureuſe memoire, le retour dans leurs païs, mais non pas dans leurs égliſes. Cependant j'apprens que l'audacieux Athanaſe a repris avec ſa hardieſſe accoûtumée le ſiege qu'ils nomment épiſcopal : au grand déplaiſir du peuple pieux d'Alexandrie. C'eſt pourquoi je lui ordone de ſortir de la ville à l'inſtant qu'il aura receu ma lettre : ſous peine, s'il y demeure, d'un châtiment plus grand & plus rigoureux.

Le peuple Chrétien d'Alexandrie écrivit à Julien, au nom de toute la ville, pour obtenir la conſervation de S. Athanaſe ; & l'on voit combien Julien en
Epiſt. 51. fut irrité par ſa réponſe : Quand vous auriés, dit-il, pour fondateur, quelqu'un de ceux qui ont violé leur propre loi, & ſouffert la peine qu'ils meritoient, pour avoir introduit une doctrine nouvelle : vous ne devriés pas demander Athanaſe. Mais ayant pour fondateur Alexandre, & pour dieu tutelaire le roi Serapis, avec ſa compagne Iſis la reine de toute l'Egypte : il eſt étonant que vous ne ſuiviés pas la plus ſaine partie de la ville, & que la partie corrompuë oſe prendre le nom de la communauté. J'ay grande honte par les dieux, que quelqu'un de vous autres Alexandrins ſe confeſſe Galiléen. Les peres des vrais Hebreux, ont autrefois été les eſclaves des Egyptiens ; & vous qui avés ſoumis les Egyptiens, vous vous ren-

dés les eſclaves de ceux qui ont mépriſé les loix de leurs peres. C'eſt un reproche que les payens faiſoient ſouvent aux Chrétiens, de n'eſtre que des Juifs deſerteurs & revoltés contre leur loi. Julien continuë : Vous ne vous ſouvenés point de vôtre anciene felicité, lors que l'Egypte étoit en commerce avec les dieux & comblée de biens. Mais, dites-moi, quel bien vous ont apporté les auteurs de cette nouvelle doctrine ? Vous avés pour fondateur Alexandre de Macedoine ſerviteur des dieux, qui par Jupiter étoit bien au deſſus de tous ceux-ci, & de tous les Hebreux, qui valoient mieux qu'eux. Les Ptolomées qui ont enſuite élevé vôtre ville comme leur chere fille, ne l'ont pas conduite à cette grandeur & à cette heureuſe abondance, par les diſcours de JESUS, ni par la doctrine des maudits Galiléens. AN. 362.

Auguſte ayant ôté les Ptolomées qui ne gouvernoient pas bien ; vous pardona vos fautes, par le reſpect du grand dieu Serapis, & en faveur du philoſophe Arius ſon ami. Voilà les graces particulieres que vôtre ville a receuës des dieux. Ignorés-vous celles qu'ils répandent ſur tout le genre humain ? eſtes-vous ſeuls inſenſibles à la ſplendeur du ſoleil ? ne ſavés-vous pas qu'il fait l'eſté & l'hiver, qu'il produit tous les animaux & toutes les plantes ? Ne voyés-vous pas que la lune tire de lui la vertu de produire toutes choſes ? Cependant vous n'oſés adorer aucun des dieux ; & vous reconoiſſés pour Dieu verbe, JESUS, que ni vous ni vos peres n'avés veu : au mépris de celui que tout le genre humain regarde & adore pour ſon bonheur : je dis le grand ſoleil, l'image vivante, animée, raiſonable, bien-faiſante du

AN. 362. pere intelligible. Croyés-moi, & revenés à la verité : j'ay marché juſques à vingt ans dans vôtre voye, & voici la douziéme année, qu'avec l'aide des dieux, je marche dans celle-ci. Ces paroles montrent que la lettre eſt écrite aprés le ſixiéme de Novembre de l'année 362. car Julien étant né le ſixiéme de Novembre 331. ne fut qu'alors dans ſa trente-deuxiéme année ; & nous apprenons ici qu'il avoit renoncé au Chriſtianiſme dés l'âge de vingt ans. Il continuë ainſi ſa lettre aux Alexandrins :

Sup. liv. XII. n. 1.

Si vous voulés demeurer dans la doctrine de ces impoſteurs : accordés-vous enſemble, & ne deſirés point Athanaſe. Il y a pluſieurs de ſes diſciples capables de contenter par leurs diſcours impies, la démangeaiſon de vos oreilles. Que ſi vôtre affection pour lui a pour fondement ſon habileté dans les autres choſes ; car j'aprends que c'eſt un grand fourbe : ſachés que c'eſt pour cela même que je le chaſſe de vôtre ville : un petit homme de rien, comme celui-ci, qui ſe mêle de beaucoup d'affaires, & fait gloire d'expoſer ſa vie, n'eſt propre qu'à cauſer du déſordre.

Epiſt. 6. Julien écrivit enſuite à Ecdicius préfet d'Egypte, pour preſſer l'execution de cet ordre : Quand vous n'auriés, dit-il, autre choſe à me mander, vous devriés au moins m'écrire touchant Athanaſe l'ennemi des dieux. Je jure le grand Serapis, que ſi avant les calendes de Decembre, il ne ſort d'Alexandrie, ou plûtôt de toute l'Egypte, je ferai payer à la compagnie de vos officiers une amende de cent livres d'or. Il ajoûta de ſa main, Je ſuis ſenſiblement afligé du mépris des dieux ; & jamais vous ne me donnerés de plus agreable nouvelle, que d'avoir chaſſé d'E-

gypte ce ſcelerat, qui a oſé ſous mon regne baptiſer des femmes greques & nobles. AN. 362.

Il falut donc encore faire marcher des troupes contre S. Athanaſe, attaquer l'égliſe & en venir aux violences. La grande égliſe d'Alexandrie, qui étoit la Ceſarée, fut brûlée par les payens & par les Juifs : Julien avoit même donné ordre de tuer S. Athanaſe : tous les fidelles allarmés l'environoient avec larmes ; mais il leur dit : Ce n'eſt qu'un nuage qui ſe diſſipera bien-tôt. Il prit congé d'eux, recommanda l'égliſe aux plus capables d'entre ſes amis ; & ſachant que ceux que l'on avoit envoyés contre lui étoient arrivés, il entra dans un bâteau qu'il trouva ſur le bord du Nil, & remonta vers la Thebaïde. Celui qui avoit l'ordre de le tuer, ayant apris ſa fuite, le pourſuivit en diligence : mais il fut prévenu, & un ami avertit S. Athanaſe, qu'on le ſuivoit à grande force. Ceux qui l'accompagnoient, lui conſeillerent de s'enfuïr dans le deſert : lui au contraire, fit tourner le bâteau & redeſcendre promptement vers Alexandrie : pour montrer, diſoit-il, que celui qui nous protege eſt plus grand que celui qui nous perſecute. Quand ils rencontrerent le meurtrier, il demanda ſi Athanaſe étoit bien loin, & où ils l'avoient laiſſé ? ceux qui l'accompagnoient, répondirent : Il eſt proche ; & vous le joindrés bien-tôt, ſi vous vous preſſés. Le meurtrier paſſa outre, ſe preſſant en vain ; & S. Athanaſe rentra dans Alexandrie, où il demeura caché juſques à la mort de Julien.

Ruf. l. c. 34.

Theod. III. c. 9.

Socr. III. c. 14.

Sozom. V. c. 15.

XXXV. Commencement des Macedoniens.

Eleuſius évêque de Cyzique étoit un des chefs des Macedoniens, qui commencerent ſous le regne de Julien à porter ce nom, & à faire un corps à part.

Sozom. V. c. 14.

AN. 362. Euſtathe de Sebaſte en Armenie, & Sophronius de Pompeïopolis en Paphlagonie étoient avec Eleuſius à la teſte de ce parti. Se trouvant en liberté à la mort de Conſtantius, ils raſſemblerent ceux qui avoient été dans leurs ſentimens à Seleucie, & tinrent quelques conciles : où ils condamnerent le parti d'Acace avec la formule de Rimini, & confirmerent celle d'Antioche, qu'ils avoient déja confirmée à Seleucie. Comme on leur demandoit, ce qui les diviſoit alors des Acaciens, avec qui ils avoient été auparavant unis de communion : ils répondirent ainſi par la bouche de Sophronius : Les Occidentaux tenant le conſubſtantiel, confondent mal à propos les deux hypoſtaſes du pere & du fils : en Orient Aëtius qui tient le diſſemblable en ſubſtance, ſepare trop le fils de la nature du pere : pour nous, nous diſons que le fils eſt ſemblable au pere en ſubſtance, prenant un juſte milieu entre ces deux extremités. Les purs Ariens avoient toûjours pour évêques à C. P. Eudoxe, & Euzoïus à Antioche ; Aëtius & Eunomius les chefs du parti étoient à C. P. & ce fut en ce temps-là qu'ils ordonerent évêque Aëtius ; Euzoïus de ſon côté tint un concile à Antioche, pour caſſer ce qui avoit été fait à C. P. ſous l'empereur Conſtantius, contre Aëtius & contre les autres. Au reſte, les diſputes & diviſions entre les évêques n'eurent pas grand cours ſous le regne de Julien : la perſecution generale les tenoit en crainte & en ſilence.

Sup. liv. XIV. n. 15.

Philoſt. VII. c. 5. 6.

Soz. VI. c. 4.

Id. V. c. 15. La ville de Cyzique députa à l'empereur Julien pour quelques affaires particulieres, & pour le rétabliſſement des temples d'idoles : il loüa leur pieté, accorda leurs demandes, & prit cette occaſion pour chaſſer

chaſſer de la ville l'évêque Eleuſius, comme ayant profané les temples, établi des retraites pour les veuves & des communautés de vierges, & perſuadé aux payens de mépriſer les coûtumes de leurs peres. Il défendit auſſi aux Chrétiens étrangers, qui étoient avec Eleuſius, d'entrer dans Cyzique : ſous pretexte qu'ils ſe joignoient aux Chrétiens de la ville, pour exciter des ſéditions à cauſe de la religion. Car quelque deſir que Julien eût de rétablir le paganiſme, il voyoit bien qu'il y eût eu de la folie, à vouloir forcer les peuples entiers, & punir ceux qui refuſeroient de ſacrifier. Le nombre en étoit ſi grand, qu'à peine les magiſtrats de chaque ville euſſent pû les compter. Il n'oſoit pas même leur défendre de s'aſſembler : mais il s'appliquoit à chaſſer des villes les évêques & les clercs : croyant voir tomber en peu de temps la religion, quand les peuples n'auroient plus perſone pour les inſtruire & leur adminiſtrer les ſacremens. Le pretexte étoit, que les eccleſiaſtiques excitoient le peuple à ſédition. C'eſt ainſi qu'il fit ſortir de Cyzique Eleuſius & ceux de ſa ſuite : quoiqu'il n'y eût pas la moindre apparence de trouble. C'eſt ainſi qu'il chaſſa Titus de Boſtre, comme j'ay dit. AN. 362. *Sup. n. 20.*

XXXVI. Superſtitions de Julien. *Amm. XXII. c. 12. Greg. Naz. orat. 4. p. 113. C.*

Julien étoit toûjours à Antioche, où il paſſa l'hiver : c'eſt à dire le reſte de l'an 362. & le commencement de 363. Il ſe preparoit à la guerre contre les Perſes qu'il méditoit depuis long-temps : eſperant reparer les pertes que les Romains avoient faites de ce côté là depuis environ ſoixante ans ; c'eſt à dire depuis le regne de Diocletien. Son naturel inquiet ne lui permettoit pas de demeurer en repos ; & les victoires qu'il avoit remportées en Gaule, dans ſa

AN. 362. premiere jeuneſſe lui enfloient le cœur, & lui faiſoient deſirer d'ajoûter à ſes titres celui de vainqueur des Perſes. Les gens ſages, particulierement les Chrétiens, voyant les preparatifs qu'il faiſoit, diſoient qu'il ſe preſſoit trop, qu'il n'étoit pas temps d'attaquer les Perſes, avant que l'empire fût bien paiſible au dedans; & que Julien abuſant de ſa proſperité, couroit hazard de tout perdre. Ils parloient ainſi devant ceux qui pouvoient le redire à l'empereur: mais il ne s'en preſſoit pas moins, & faiſoit gloire de mépriſer ces avis, comme venant de perſones timides & malignes. Entre les preparatifs de cette entrepriſe, il faiſoit un grand nombre de ſacrifices: les autels étoient toûjours arroſés de ſang: il immoloit quelquefois cent bœufs à la fois, & une infinité de menu bétail: il faiſoit chercher par mer & par terre des oiſeaux rares, qu'il déchiroit de ſes propres mains: les feſtins de ces ſacrifices, donnoient occaſion aux ſoldats de ſe remplir de vin & de viandes; enſorte que ſouvent il faloit les emporter ſur les épaules, depuis les temples juſques à leurs logis au travers des ruës: principalement les Gaulois, qui étoient en grand credit. La dépenſe de ces ceremonies étoit exceſſive, au jugement des payens mêmes.

Liban panegyr. p. 246. A.

Les devins avoient pleine liberté d'exercer leur art, qui ſous Conſtantius étoit défendu ſous peine de la vie: Julien faiſoit conſulter tous les oracles: on regardoit les entrailles des beſtes, on obſervoit le chant & le vol des oiſeaux, on employoit avec affectation tous les moyens de rechercher l'avenir. Il y avoit au bourg de Daphné prés d'Antioche, une fontaine Caſtalie de même nom & de même vertu, à ce que

Liban. de vita ſua. p. 11. p. 41. Mamertin. Grat. n. 23.

Sozom. v. c. 19. Greg. Naz. orat. 4. p. 127. C.

l'on pretendoit, que celles de Delphes. On disoit que l'empereur Adrien y avoit apris qu'il devoit regner; & que de peur qu'un autre n'en tirast la même connoissance, il l'avoit fait boucher de grandes pierres. Julien voulut la faire ouvrir, & ne manqua pas de consulter le fameux oracle de ce lieu là. AN. 362.

Le temple de Daphné étoit environné d'un bois sacré de quatre-vingts stades de tour, qui font plus de trois lieuës & demie : composé de cyprés, de lauriers & d'autres arbres, dont le feüillage épais faisoit une ombre impenetrable. Le terrain au dessous étoit arrosé d'eaux claires & abondantes, & orné de toutes sortes de fleurs, selon les saisons : on y respiroit un air frais & parfumé. Les Grecs disoient que c'étoit le lieu où la nymphe Daphné fuïant d'Arcadie Apollon qui la poursuivoit, avoit été changée en laurier, qu'il cherissoit ce lieu & l'honoroit de sa presence : aussi y étoit-il particulierement adoré. Le temple lui étoit consacré & à sa sœur Diane ; il y avoit droit d'Asyle : le peuple d'Antioche & du voisinage s'y assembloit tous les ans pour celebrer une feste solemnelle. Il est vrai que le bourg étoit petit & peu frequenté des gens sages. La situation du lieu excitoit à la molesse ; & la fable amoureuse sur laquelle étoit fondée toute cette superstition, étoit un pretexte assés plausible pour exciter les passions des jeunes gens. L'exemple du dieu ne leur permettoit pas d'estre sages, ni de soufrir que les autres le fussent : quiconque demeuroit à Daphné sans avoir d'amourette, passoit pour un stupide & un insensible : on le fuïoit comme un impie, dont la rencontre étoit de mauvais présage.

Sozom. v. c. 19. Strab. lib. 16. p. 750. D. Chrysost. in S. Babyl. 2. to. 5. p. 456. ed. Gr.

AN. 362. XXXVII. Tranſlation de S. Babylas. *Sup. liv. XIII. n. 4.*

Pour ſanctifier ce lieu ſi profane, le Ceſar Gallus frere de Julien, y avoit fait apporter d'Antioche les reliques de S. Babylas onze ans auparavant, & depuis ce temps l'oracle ne parloit plus. Les payens s'en prenoient à la ceſſation des ſacrifices & du culte d'Apollon : mais quoique Julien n'épargnât ni les victimes ni les libations, il ne parla pas davantage : ſeulement à la fin il rendit raiſon de ſon ſilence ; & dit qu'il ne pouvoit plus rendre d'oracles, parce que le lieu étoit plein de corps morts. Julien l'entendit bien : & quoiqu'il y eût pluſieurs autres morts enterrés à Daphné, il comprit que ſon dieu ne ſe plaignoit que du martyr Babylas ; & commanda que les Galiléens enlevaſſent ſon cercueil. Les Chrétiens y vinrent en foule, de tout âge & de tout ſexe ; & ayant mis le cofre precieux ſur un chariot, ils le tranſporterent à Antioche, dont Daphné étoit éloigné de quarante ſtades, c'eſt à dire prés de deux lieuës. Ils regardoient cette tranſlation comme un triomphe du martyr, vainqueur des demons ; & témoignoient leur joïe en chantant des pſeaumes, pour ſe ſoulager, diſoient-ils, dans la fatigue d'un ſi long chemin. Ceux qui ſavoient le mieux chanter, commençoient, & tout le peuple répondoit, repetant à chaque verſet ces paroles : Que tous ceux-là ſoient confondus, qui adorent les ſtatuës & qui ſe glorifient en leurs idoles : leurs voix s'élevoient juſques au ciel. L'empereur extrêmement irrité de ces chants & de cette pompe, reſolut d'en punir les Chrétiens. Salluſte prefet du pretoire d'Orient, autre que celui des Gaules, tout payen qu'il étoit, n'en fut pas d'avis ; & repreſenta à l'empereur qu'il leur donneroit

Ruf. l. c. 35.

Theodor. III. c. 10.

Pſ. 96. 7.

Soz. V. c. 20

la gloire du martyre. Mais Julien s'opiniâtra, & AN. 362.
pour lui obéïr, Salluſte dés le lendemain fit prendre & mettre en priſon pluſieurs Chrétiens. Il s'en fit amener un, qui ſe trouva eſtre un jeune homme nommé Theodore, & le fit tourmenter depuis le *Ruf. ibid.*
matin juſques au ſoir par pluſieurs bourreaux tour à tour, avec tant de cruauté, qu'il n'étoit memoire de rien de ſemblable. Cependant Theodore attaché au chevalet avec deux bourreaux à ſes deux côtés, ne faiſoit que repeter d'un viſage tranquille & gai, le même pſeaume que l'égliſe avoit chanté le jour precedent. Salluſte le renvoya en priſon; & alla rendre compte à l'empereur de ce qu'il avoit fait, lui con- *Aug* XVIII.
ſeillant d'abandonner une entrepriſe, qui ne lui atti- *civit. c.* 52.
reroit que de la confuſion. Rufin qui rapporte cette hiſtoire, dit avoir veu lui-même à Antioche ce Theodore; & comme il lui demandoit s'il avoit ſenti la *Theod.* III. *c.* 11.
douleur, il répondit: qu'il en avoit un peu ſenti d'abord: mais qu'enſuite, il voyoit auprés de lui un jeune homme, qui lui eſſuïoit la ſueur du viſage avec un linge tres-blanc, & lui donnoit ſouvent de l'eau fraîche: que cette eau le conſoloit à tel point, qu'il fût plus triſte quand on le détacha du chevalet.

Julien receut un pareil affront d'une veuve nom- *Theod.* III. *c.* 19.
mée Publie, celebre par ſa vertu. De ſon mariage qui avoit peu duré, elle avoit un fils nommé Jean, qui fut long-temps le premier des preſtres de l'égliſe d'Antioche, & qui eut ſouvent des ſufrages pour en eſtre éleu évêque, mais il évita toûjours cette charge. Sa mere Publie gouvernoit une communauté de vierges, avec leſquelles elle chantoit les loüanges de Dieu. Quand l'empereur paſſoit, elles élevoient leurs

AN. 362. voix toutes enſemble, & chantoient principalement les pſeaumes qui relevent la foibleſſe des idoles, comme celui-ci : Les idoles des gentils ſont or & argent, ouvrages des mains des hommes. Puiſſent leur reſſembler ceux qui les font, & qui ſe confient en elles. Julien fort irrité, commanda à ces filles de ſe taire, dans le temps qu'il paſſeroit. Publie mépriſant ſa défenſe, les encouragea, & leur fit chanter comme il paſſoit une autre fois : Que Dieu ſe leve, & que ſes ennemis ſe diſſipent. Julien en colere, ſe fit amener Publie, & ſans reſpect pour ſon grand âge ni pour ſa vertu, il lui fit donner par un de ſes gardes des ſouflets des deux côtés, qui lui rougirent toutes les joües. Elle le tint à grand honeur, & retournant à ſa chambre, elle continua ſes cantiques ſpirituels.

Pſ. 113. 4. 8.

Pſ. 67.

XXXVIII. Temple de Daphné brûlé.

Chryſoſt p. 463.

Sozom v. c. 20. *Theod.* III. c. 11.

Les reliques de S. Babylas furent remiſes à Antioche, dans le lieu ſaint où elles étoient, avant la tranſlation que fit faire le Ceſar Gallus. Mais peu de temps aprés le feu prit au temple de Daphné, & conſuma le toit tout entier, les ornemens & l'idole d'Apollon, qui n'étant que de bois doré, quoique tres-belle, fut reduite en cendre, depuis la teſte juſques aux pieds. Les murailles & les colomnes reſterent ſi entieres, qu'il ſembloit que ce fut une démolition faite de main d'homme, plûtôt qu'un effet du feu. Cet accident arriva l'onziéme des calendes de Novembre, c'eſt à dire le vingt-deuxiéme d'Octobre 362. Le comte Julien y courut auſſi-tôt, quoiqu'il fut nuit. C'étoit l'oncle de l'empereur, apoſtat comme lui, qu'il avoit fait comte d'Orient ; & qui en cette qualité reſidoit à Antioche. Il ne pût remedier à l'incendie ; & l'empereur l'ayant apriſe, entra en telle fureur,

Amm. XXII. c. 13.

qu'il fit mettre à la queſtion les miniſtres du temple & le ſacrificateur même, pour ſavoir qui avoit allumé ce feu ; car il vouloit que ce fuſſent les Chrétiens. Mais quelques tourmens que l'on fit ſoufrir à ces idolâtres, ils dirent que ce feu n'avoit point commencé par en bas, mais par en haut ; & des païſans du voiſinage aſſuroient avoir veu la foudre tomber du ciel. Quelques payens diſoient qu'un philoſophe cynique nommé Aſclepiade, étant venu de loin à Daphné pour voir Julien, avoit mis devant les pieds d'Apollon une petite idole d'argent de la déeſſe Celeſte, qu'il portoit toûjours avec lui ; & qu'aprés avoir allumé des cierges, ſuivant la coûtume, il s'étoit retiré : qu'au milieu de la nuit quelques étincelles avoient volé vers le toit, dont la matiere étoit tres-ſeche, & que perſone ne s'étant trouvé à propos pour arreſter le feu, on n'avoit pû l'éteindre enſuite. Ainſi, il étoit conſtant que le feu avoit pris par en haut, & que les Chrétiens ne l'avoient pas mis. Pour eux, ils ne doutoient point, que Dieu ne l'eût envoyé à la priere du martyr S. Babylas.

AN. 362.

Amm. ibid.

Chryſ. ibid.

Julien voulut toûjours s'en prendre aux Chrétiens, & pretendit que c'étoit une vengeance de la tranſlation des reliques. Il fit fermer pour la ſeconde fois la grande égliſe d'Antioche, aprés en avoir fait tirer les vaſes ſacrés pour les porter à ſon treſor. Ce fut le comte Julien ſon oncle qui executa cet ordre, avec Felix comte des largeſſes ou grand treſorier, & Elpidius comte des affaires privées, c'eſt à dire intendant des domaines : ils étoient tous trois apoſtats. Felix admirant la richeſſe de ces vaſes : car Conſtantin le grand & Conſtantius avoient cru qu'il étoit de

Miſopog. p. 96. Hier. Chr. an. 364. Sozom. v. c. 8. Theod. III. c. 12.

AN. 362. leur gloire de les faire magnifiques : Felix donc disoit en les regardant : Voyés en quelle vaisselle est servi le fils de Marie. Le comte Julien pour montrer qu'il n'y avoit point de providence divine, qui prît soin des Chrétiens, jetta de ces vases par terre, s'assit dessus, fit de l'eau sur la sainte table, & donna un soufflet à l'évêque Euzoïus, qui voulut l'en empêcher ; car les Ariens étoient en possession de la grande église. Aprés l'avoir ainsi pillée & profanée, il en fit condamner les portes, & fit fermer les autres églises. Tous les ecclesiastiques s'enfuïrent : il n'y eut *Sozom. v. c. 8.* qu'un prestre catholique nommé Theodore ou Theodoret, qui ne sortit point de la ville. Le comte Julien pretendant que ce prestre avoit la garde des tresors de l'église, & pouvoit lui en donner la conoissance, le fit prendre & tourmenter cruellement ; & comme il persista courageusement dans la confession de la foi, il lui fit couper la teste.

XXXIX. Autres martyrs à Antioche. *Greg. Naz. or. 3. p. 75. D.*

L'empereur avoit fait ôter du Labarum la croix & le nom de J. C. que Constantin y avoit mis ; & l'avoit reduit à l'anciene forme, qu'il avoit sous les empereurs payens, comme l'on void par ses médailles. Le comte Julien s'aperceut que Bonose & Maximilien officiers des troupes, que l'on nommoit *Acta sinc. p. 664.* Herculiens anciens, n'avoient point changé le Labarum. Car depuis le regne de Diocletien, il y avoit certaines compagnies que l'on nommoit Joviens de son nom & Herculiens du nom de Maximilien. Le comte Julien leur commanda donc de changer leur enseigne, & d'adorer les dieux que l'empereur & lui adoroient. Ils le refuserent, disant qu'ils vouloient garder la loi qu'ils avoient receuë de leurs parens. Le comte fit attacher

attacher Bonoſe, & lui fit donner plus de trois cens coups de lanieres plombées : mais Bonoſe ne fit que ſourire, ſans rien répondre à ſes interrogations. Le comte fit enſuite aprocher Maximilien, qui dit : Que vos dieux vous entendent auparavant, & qu'ils vous parlent, & puis nous les adorerons. Vous ſavés vous-même qu'il nous eſt défendu d'adorer des idoles ſourdes & muettes. Ce qu'il diſoit, parce que le comte Julien avoit été Chrétien. Il les fit attacher tous deux, & battre juſques à trois fois de balles de plomb, mais ils ne ſentoient point la douleur : il les fit tremper dans de la poix boüillante, qui ne leur fit non plus aucun mal : enſorte que les Juifs & les Gentils diſoient qu'ils étoient magiciens. Le comte Julien les fit remettre en priſon, & leur envoyoit du pain marqué de ſon ſeau, apparemment avec quelque figure d'idole : auſſi n'en mangerent-ils point. Ils furent viſités dans la priſon par le comte Hormiſdas qui étoit Chrétien, & qui les trouvant pleins de ſanté & de joïe, ſe recommanda à leurs prieres. C'étoit un frere de Sapor roi de Perſe, qui s'étant retiré chés les Romains, paſſa la plus grande partie de ſa vie à la cour de Conſtantin & de Conſtantius. Le comte Julien les interrogea encore avec le prefet Salluſte, qui refuſa de les faire tourmenter ; & comme Julien les preſſoit toûjours de changer le labarum, ils répondirent : Nous ſommes Chrétiens, nous nous ſouvenons de ce que nous avons promis à nôtre pere Conſtantin, quand il receut la ſainte alliance à Achyron prés de Nicomedie à la fin de ſes jours, & nous fit jurer de ne jamais rien faire contre la pourpre de ſes enfans ou contre l'égliſe.

AN. 362.

Zoſim. lib. 2. p. 684. Amm. lib. XVI. c. 11.

AN. 362. Alors Julien les condamna à mourir par le glaive, avec tous les autres qui étoient en priſon. S. Melece & d'autres évêques les accompagnerent juſques au lieu du martyre, qu'ils receurent avec joïe.

Martyrol. 20. Decemb. On compte entre les martyrs d'Antioche ſous Julien deux preſtres de la même égliſe, Eugene & Macaire, qu'il fit releguer dans l'Oaſis, avec ordre ſecret de les faire mourir. Il eſt certain qu'il fit tuer

Greg. Naz. or. 3. p. 91. B. pluſieurs perſones de nuit, & que l'on jetta des corps dans l'Oronte en ſi grand nombre, que ſon lit en fût reſſerré. On trouva depuis dans les lieux les plus ſecrets du palais, dans des puits & dans des foſſes des corps de petits enfans de l'un & de l'autre ſexe diſſequés pour des operations magiques, & de pluſieurs perſones perſecutées pour la religion. L'empereur porta plus loin la vengeance de l'incendie de Daphné. Car ayant apris que l'on avoit bâti des égliſes en l'honeur des martyrs, auprés du temple d'Apollon de Didyme, devant la ville de Milet : Il écrivit au gouverneur de Carie, que s'ils étoient couverts & avoient la table ſacrée, il les fit brûler : s'ils n'étoient qu'à demi bâtis, qu'il les fit démolir par les fondemens. Ce que l'on crût qu'il avoit fait à cauſe

Chr. paſch. an. 363 p. 296. Philoſt. VII. c. 13. de l'accident d'Antioche. Il y eut quelques apoſtats dans cette perſecution, comme Theotecne preſtre de l'égliſe d'Antioche, & un évêque nommé Heron natif de Thebes d'Egypte. Tous deux paſſerent volontairement à l'idolatrie, & tous deux ſentirent la main de Dieu. Theotecne fut rongé des vers, perdit la veuë, & mourut en ſe mordant la langue. Heron tomba dans une maladie de corruption, &

Sozom. V. c 20. abandonné de tout le monde, expira publiquement dans la ruë.

Le comte Julien ne porta pas loin la peine de ſon impieté. Il fut frappé d'une maladie, où le fondement & les parties voiſines ſe corrompirent, & jettoient une telle abondance de vers, qu'on ne pouvoit l'épuiſer. Il tenta toutes ſortes de remedes. On tuoit des oiſeaux recherchés à grands frais, dont on appliquoit la graiſſe ſur les parties malades, pour attirer les vers au dehors : mais ils ſe cachoient dans le fonds, & rongeoient juſques à la chair vive. Cependant les excrements ſortoient par la bouche, n'ayant plus leur cours ordinaire. Sa femme qui étoit Chrétiene & illuſtre pour ſa pieté, lui diſoit : Il faut loüer le Sauveur J. C. de ce qu'il vous montre ſa puiſſance par ce châtiment : vous n'auriés pas connu qui eſt celui que vous avés attaqué, s'il avoit uſé de ſa patience ordinaire. Le comte Julien touché des diſcours de ſa femme & de ſes propres ſouffrances, pria l'empereur de rendre l'égliſe aux Chrétiens, mais il ne le perſuada pas, & mourut en cet état. Le treſorier Felix fut auſſi frappé de Dieu, & mourut ſubitement un peu avant le comte Julien, jettant jour & nuit le ſang par la bouche. Ces deux morts parurent de mauvais augure au peuple idolâtre ; & voyant dans les inſcriptions publiques faites à l'honeur de l'empereur, ces trois mots latins *Felix Julianus Auguſtus :* ils concluoient que l'empereur marqué par le dernier mot ſuivroit bien-tôt les deux autres, & lui-même en étoit épouvanté. C'étoit au commencement de l'an 363. où il ſe fit conſul pour la quatriéme fois, & avec lui Salluſte prefet des Gaules.

AN. 363.

XL. Mort du comte Julien.

Theod. III. *c.* 13. *Sozom.* V. *c.* 3. *Chryſ. in Babyl. t.* 10. 5. *p.* 462.

Amm. XXIII. *c.* 1.

Julien s'étoit rendu odieux au peuple d'Antioche, à force de vouloir eſtre populaire. Incontinent aprés

XLI. L'empereur odieux à Antioche.

AN. 363. qu'il y fût entré, la populace cria dans le theatre, ſe pleignant de la cherté des vivres: les officiers de la ville lui montrerent clairement, qu'on ne pouvoit faire alors de diminution, & que ſa cour & les troupes qui le ſuivoient, devoient plûtôt faire encherir les denrées. Mais il étoit opiniâtre, & ne demordoit point de ce qu'il avoit entrepris. Il fixa donc le prix du bled à un ſol d'or pour quinze boiſſeaux ; & commença le premier à faire porter au marché le bled, que l'on avoit aporté d'Egypte pour ſa proviſion. Les principaux de la ville pour profiter de l'occaſion, acheterent ce bled, & au lieu d'aporter le leur à Antioche, le vendirent à la campagne à plus haut prix : les marchands ſe retirerent : & en peu de temps la diſette & la cherté fut plus grande que devant. L'empereur irrité, fit venir dans ſon palais tous les officiers de ville, leur fit des reproches vehemens, & les mit en priſon : mais incontinent aprés il les renvoya chacun chés eux. Ainſi il mit toute la ville contre lui : les riches qu'il avoit maltraités, & le peuple qui ſoufroit la diſette.

Amm. xxii. c. 14. Julian. Miſop. p. 108. 109. Liban. orat funebr. p. 306. Socr. III. c. 17. Sozom. v. c. 19.

Comme ils étoient railleurs, ils ſe vengerent en ſe moquant de ſon exterieur affecté & de ſes ſuperſtitions. Ils diſoient que l'on pouvoit filer ſa barbe & en faire des cordes : qu'il s'efforçoit d'élargir les épaules, & de marcher à grands pas pour imiter les heros d'Homere, malgré ſa petite taille : que c'étoit un ſacrificateur & un victimaire plûtôt qu'un prince. Enfin ils ſe pleignoient qu'il faiſoit la guerre au Chi, c'eſt à dire à Chriſt ; & ils regrettoient le Cappa, c'eſt à dire Conſtantius : marquant ces noms par les premieres lettres. Ils faiſoient ces railleries dans les mai-

Jul. Miſop. p. 88 p 95. p. 101.

ſons & dans les places publiques, & en compoſe- AN. 363.
rent des chanſons en vers anapeſtes.

Julien ne leur donnoit que trop de priſe. Il ſacrifia une fois dans le temple de Jupiter, puis dans celui de la Fortune, & dans celui de Ceres : pluſieurs fois à Daphné. A la feſte des Syriens, il retourna au temple de Jupiter Philien, c'eſt à dire protecteur de l'amitié. La feſte qu'ils nommoient commune étant arrivée, il retourna au temple de la Fortune ; & ayant laiſſé paſſer un jour malheureux, il retourna faire des vœux ſolemnels à Jupiter Philien. Il ne priſoit pas moins le titre de pontife que celui d'empereur. Il faiſoit tous les jours, ce que les autres faiſoient tous les mois : il ſalüoit le lever & le coucher du ſoleil par le ſang des victimes : la nuit il offroit encore des ſacrifices aux demons nocturnes. Ne pouvant aller au temple tous les jours, à cauſe de ſes occupations, il faiſoit un temple de ſon palais & de ſon jardin. Non content d'aſſiſter aux ſacrifices, il les offroit de ſa main, allant & venant, fendant le bois, ſouflant le feu de ſa bouche : portant les victimes, prenant le couteau pour les égorger, maniant leurs entrailles pour les conſiderer ; enſorte qu'il en avoit les doigts enſanglantés. On voyoit accourir de tous côtés à ſa cour des magiciens, des devins & des impoſteurs de toutes ſortes : le palais étoit rempli d'artiſans des métiers les plus ſordides, d'eſclaves fugitifs, de miſerables, qui aprés avoir été convaincus d'empoiſonnemens & de malefices, avoient langui long-temps dans les priſons ou dans le travail des mines. C'étoit tout d'un coup des hierophantes & des pontifes venerables. L'empereur renvoyoit des

Jul Miſop. p. 70. Liban. panegyr. p. 245.

Greg. Naz: or. 4. p. 121. C.

Chryſoſt. 2. in S Babyl. to. 5. p. 459.

AN. 363. gouverneurs de province & des magiſtrats ſans leur donner audiance ; & paroiſſoit dans les ruës au milieu d'une troupe d'hommes effeminés, & de femmes proſtituées : ſon cheval & ſes gardes marchoient loin derriere ; & ces infames environnoient l'empereur éclatant de rire, & tenant des diſcours convenables à leurs mœurs. S. Chryſoſtome qui raportoit ceci vingt ans aprés, voyoit bien qu'on auroit peine à le croire : mais il en prend à témoin tous ſes auditeurs. Au reſte, c'étoit le culte de Venus, de Cybele & des autres divinités ſemblables, qui attiroit autour de Julien tant de perſones infames : il ne ſoufroit la débauche dans les autres que par religion ; car pour ſa perſone les Chrétiens ne l'en accuſent pas & les payens l'en juſtifient. Il eſt vrai qu'il fait aſſés entendre qu'il avoit quelque concubine, en diſant qu'il couche ſeul la pluſpart des nuits, car il n'avoit plus de femme : mais chés les payens ce n'étoit pas un reproche. Il mangeoit & dormoit tres-peu, paſſant la plus grande partie des nuits à étudier. Il faiſoit profeſſion d'une philoſophie auſtere qui mépriſoit les delices & le ſoin du corps : il blâmoit les ſpectacles, & n'y aſſiſtoit que pour la forme, autant que ſa religion & ſa dignité l'y obligeoient ; & comme Antioche étoit une ville delicieuſe, il attribuoit à ſon éloignement des plaiſirs l'averſion qu'elle avoit pour lui.

Ibid. p. 469. l. 37.

Amm. XXV. c 4.

Miſop. p. 69.

Miſop. 59. 60.

XLII. Miſopogon.

Il fut extrêmement irrité de ſes railleries. Car ſa philoſophie ne l'avoit pas encore délivré des paſſions : particulierement de la colere. En rendant la juſtice, il rempliſſoit le palais de ſes cris, comme s'il eût été la partie plûtôt que le juge. Quelquefois des gens

Greg. Naz. or. 4 p. 121. A. Amm. XXII. c. 14. Socr. III. c. 17.

de campagne l'ayant abordé en public pour lui faire quelque priere, choqué de leur ruſticité, il les maltraitoit à coups de poing & de pied, enſorte qu'ils s'eſtimoient heureux de ſauver leur vie. D'abord il menaça la ville d'Antioche de toutes ſortes de mauvais traitemens : il dit qu'il n'y reviendroit plus, & qu'au retour de ſa campagne, il établiroit ſa reſidence à Tarſe en Cilicie. Cependant il ſe contenta d'une vengeance plus philoſophique, & publia contre la ville d'Antioche une ſatyre ſous le nom de Miſopogon : qui veut dire en grec ennemi de la barbe. C'eſt une ironie perpetuelle, où faiſant ſemblant de ſe railler lui-même & de convenir de ſes défauts, il ſe moque en effet du peuple d'Antioche, & lui reproche tous ſes vices : mais ajoûtant beaucoup à la verité, comme dit Ammian lui-même. Il compoſa ce diſcours en 363. ſept mois aprés ſon arrivée à Antioche. AN. 363. *Miſop. p. 66. Pagi an. 362. n. 6.*

On ne peut nier que l'eſprit n'y brille de tous côtés : mais la pluſpart de ſes railleries ne ſont pas de nôtre goût ; & en s'accuſant d'eſtre mauvais plaiſant, il diſoit peut-eſtre plus vrai qu'il ne penſoit. D'abord il attaque ſa barbe, & les petits animaux qui s'y promenent : puis ſa teſte mal peignée, ſes grands ongles, ſes mains ſales, ſa poitrine veluë. Il paſſe à ſa vie dure, ſon éloignement des ſpectacles, ſes veilles, ſa ſobrieté ; & leur oppoſe les delices d'Antioche, où il dit qu'il y avoit plus de farceurs que de citoyens. Il leur reproche l'amour exceſſif de la liberté, juſques à ne vouloir obéïr ni aux loix, ni aux magiſtrats, ni aux dieux : enſorte que leur ville eſt pleine de gens qui ne les conoiſſent point ; que ceux qui par complaiſance viennent aux *P. 88.* *Miſop. p. 67.*

AN. 363. temples avec lui, n'y gardent ni ſilence ni modeſtie. Au contraire il rend témoignage aux Atheniens, comme étant de tous les hommes les plus religieux envers les dieux, & les plus honeſtes aux étrangers. Il reproche à Antioche d'aimer J. C. & de le prendre pour Dieu tutelaire, au lieu de Jupiter, d'Apollon & de Calliope. Il ſe pleint que leurs vieilles ſe proſternent auprés des ſepulcres, & font des vœux pour eſtre délivrées de lui : par où il marque le culte des martyrs. Vôtre peuple, dit-il, me hait, parce qu'il a embraſſé l'atheïſme, & qu'il me voit attaché à la religion de nos peres : les riches, parce que je les empêche de vendre trop cher : tous, à cauſe des danſeurs & des theatres, non que j'en prive les autres, mais parce que je m'en ſoucie moins, que des grenoüilles d'un marais. Et enſuite : Vous avés calomnié les villes voiſines qui ſont ſacrées, & ſervent les dieux avec moi, les accuſant d'avoir compoſé ce que l'on a fait contre moi. Mais je ſai qu'elles m'aiment plus que leurs propres enfans. Car elles ont rétabli les temples des dieux, & renverſé tous les ſepulcres des impies, ſi-tôt que j'en ay donné le ſignal ; & par grandeur d'ame, ils ont fait contre les ennemis des dieux, plus même que je ne voulois. Il ſe pleint de l'embraſement du temple de Daphné, dont il charge les Chrétiens : & ajoûte. Mais dés avant cette incendie, j'ay cru que le dieu avoit abandonné ce temple : ſa ſtatuë me le fit ſavoir la premiere fois que j'y entray ; & j'en prens à témoin le grand ſoleil contre les incredules.

P. 71.
P. 74.
P. 89. 90.
P. 95.
Sup. n. 11.

XLIII. Miracle au temple de Jeruſalem. Jul. epiſt. 25.

En haine des Chrétiens, Julien favoriſa les Juifs. Il leur remit des tributs que l'on avoit accoûtumé d'exiger

d'exiger d'eux, & en brûla les memoires ; il en rejetta la haine ſur les Chrétiens domeſtiques de Conſtantius. Il exhorta même leur patriarche Jule, qu'il traite de frere tres-venerable, d'empêcher que leurs apôtres n'exigeaſſent certains droits ſur le peuple. Tout cela pour les mettre plus en état d'offrir tranquillement leurs prieres au Dieu auteur de l'univers, pour la proſperité de ſon regne : afin qu'à ſon retour de la guerre de Perſe, il puiſſe habiter avec eux, la ſainte cité de Jeruſalem qu'il deſire depuis long-temps de rebâtir, & y rendre gloire avec eux à l'Eſtre ſouverain. C'eſt la ſubſtance d'une lettre qu'il adreſſa à la communauté des Juifs. AN. 363. *Sup. liv. XI. n. 35.*

Il leur avoit en effet promis de rétablir Jeruſalem. Car comme il aimoit les ſacrifices, ayant aſſemblé leurs chefs, il leur demanda pourquoi ils n'en faiſoient point, puis que leur loi l'ordonoit ? Ils répondirent qu'ils n'en pouvoient faire qu'à Jeruſalem, & il leur offrit de rebâtir leur temple, ce qu'ils accepterent avec grande joye, croyant avoir trouvé l'occaſion favorable de leur rétabliſſement. Mais Julien avoit encore une autre veuë, il vouloit démentir les propheties : tant celle de Daniel, qui porte que la deſolation durera juſques à la fin, que celle de J. C. qu'il n'y demeureroit pas pierre ſur pierre. Il fit donc venir de toutes parts les plus excellens ouvriers, & donna l'intendance de ce grand ouvrage à Alypius un de ſes meilleurs amis : le chargeant d'y faire travailler inceſſamment ſans épargner la dépenſe. Les Juifs accouroient de toutes parts à Jeruſalem, inſultoient aux Chrétiens, & les menaçoient avec une inſolence extrême : comme ſi le temps

Chryſoſt. in Jud. or. 2. t. 6. p. 334.

Ruf. 1. hiſt. c. 37. Theodor. III. hiſt. c. 20. Socr. III. c. 20. Sozom. V. c. 22. Dan. IX. 27. Matth. XXIV. 2.

Amm. XXIII. c. 1.

Greg. Naz. or. 4. p. 111.

AN. 363. étoit venu où leur royaume devoit estre rétabli. Leurs femmes se dépoüilloient de leurs ornemens les plus precieux, pour contribuer aux frais de l'ouvrage, y travailloient de leurs mains, & portoient
Theod. ibid. la terre dans les pans de leurs robes. On dit même qu'ils firent faire pour ce pieux travail des pics, des-
Ruf. ibid. Socr. ibid. pelles & des corbeilles d'argent. S. Cyrille évêque de Jerusalem, revenu de son exil, voyoit tranquillement tous ces preparatifs, se confiant en la verité infaillible des propheties; & il assura qu'on en alloit voir l'accomplissement.

Philost. VII. c. 14. En travaillant aux fondemens, une pierre du premier rang se déplaça, & découvrit l'ouverture d'une caverne creusée dans le roc. On y descendit un ouvrier attaché à une corde; & quand il fut dans la caverne, il sentit de l'eau jusques à mi jambe. Il porta les mains de tous côtés; & sur une colomne qui s'élevoit un peu au dessus de l'eau, il trouva un livre enveloppé d'un linge tres-fin: il le prit & fit signe qu'on le retirât. Tous ceux qui virent ce livre furent surpris qu'il n'eût point été gâté. Mais leur étonnement fut bien plus grand; particulierement des payens & des Juifs, quand l'ayant ouvert, ils y leurent d'abord en grandes lettres ces paroles: Au commencement étoit le verbe & le verbe étoit en Dieu, & le reste: car c'étoit l'évangile de S. Jean tout entier.

Amm. XXIII. c. 1. Comme Alypius pressoit fortement l'ouvrage: étant aidé par le gouverneur de la province, des globes terribles de flammes sortant auprés des fondemens par des élancemens frequens, rendirent le lieu inaccessible, ayant plusieurs fois brûlé les ouvriers:

ainſi cet élement s'obſtinant à les repouſſer, on aban- AN. 363.
donna l'entrepriſe. Ce ſont les paroles d'Ammian Marcellin hiſtorien payen de même temps : autant ennemi des Chrétiens, qu'admirateur de Julien. Les auteurs Chrétiens témoignent la même choſe, & *Ambr. ep. 40. n. 12.* ajoûtent les circonſtances ſuivantes : Ce prodige ar- *Ruf. I. c. 38. Socr. III. c. 20. Sozom. V. c. uls.* riva la nuit, qui precedoit le jour auquel aprés avoir nettoyé & preparé la place on devoit commencer l'ouvrage. Il ſurvint un grand tremblement de terre, qui jetta au loin de tous côtés les pierres des fondemens, & renverſa preſque tous les bâtimens du lieu : entre autres des galeries publiques où s'étoient logés quantité de Juifs deſtinés à ce travail ; & tous ceux qui s'y trouverent en furent accablés, ou du moins eſtropiés. Des tourbillons de vents emporte- *Theodor. III. 20.* rent tout d'un coup le ſable, la chaux & les autres materiaux, dont on avoit amaſſé des monceaux immenſes. Le feu conſuma même les marteaux, les ciſeaux, les ſies, & les autres outils que l'on avoit ſerrés dans un bâtiment enfoncé au bas du temple. Le jour venu, comme les Juifs étoient accourus pour voir le deſordre de la nuit : il ſortit de ce bâtiment un torrent de feu qui s'étendit par le milieu de la place, & continua de courir ça & là, aprés avoir brûlé & tué les Juifs qui s'y trouverent. Ce feu recommença pluſieurs fois pendant toute la journée. La nuit ſuivante, ils virent tous ſur leurs habits des croix lumineuſes qu'ils ne pouvoient effacer, quelque moyen qu'ils employaſſent. Il parut auſſi une croix de lumiere dans le ciel. Les Juifs ne laiſſerent pas de revenir au travail : preſſés tant par leur inclination que par les ordres de l'empereur ; mais ils

AN. 363. furent toûjours repouſſés par ce feu miraculeux. Nous ne conoiſſons point de miracle mieux atteſté que celui-ci. Auſſi pluſieurs payens & pluſieurs Juifs en furent touchés ; & reconoiſſant la divinité de J. C. demanderent le baptême.

XLIV. Julien marche contre les Perſes.

Julien avoit fait pendant tout l'hiver les preparatifs de la guerre de Perſe. Il avoit conſulté tous les oracles, entre-autres ceux de Delphes, de Delos & de Dodone ; & tous lui avoient promis la victoire. Il y en avoit un entre-autres : où tous les dieux enſemble l'aſſuroient qu'ils partoient ayant Mars à leur teſte, pour lui preparer des trofées prés du fleuve, qui porte le nom d'une beſte farouche, c'eſt à dire du Tigre. Toutefois les livres de la Sibylle, qu'il avoit fait conſulter à Rome, lui défendoient de ſortir de ſes terres ; & il y eut un grand nombre de mauvais preſages, qu'il mépriſa contre les regles de ſa religion, & qui continuerent pendant tout le voyage. Mais les philoſophes qui le gouvernoient l'emporterent ſur les devins. Pluſieurs nations lui envoyerent offrir du ſecours : il receut civilement leurs ambaſſadeurs, mais il refuſa leurs offres : diſant, qu'il n'étoit pas de la dignité de l'empire Romain d'eſtre ſoûtenu par les étrangers, mais de les ſecourir. Il rebuta plus rudement les Sarraſins. Car comme ils ſe pleignoient de n'eſtre pas payés de leurs penſions : il dit, qu'un empereur belliqueux avoit du fer & non pas de l'or. Ce qui les obligea de prendre parti pour les Perſes. Il écrivit toutefois à Arſace roi d'Armenie allié des Romains, lui mandant de ſe tenir preſt à marcher au premier ordre. Dans la lettre il ſe vantoit exceſſivement comme grand capi-

Theod. III. c. 21.

Sozom. VI. c. 1.

taine & ami des dieux : blâmant au contraire Con- AN. 363.
ſtantius ſon predeceſſeur de lâcheté & d'impieté ; & comme il ſavoit qu'Arſace étoit Chrétien, il affectoit de blasfemer contre J. C. dont le ſecours, diſoit-il, ne vous ſervira de rien, ſi vous mépriſés mes ordres. On faiſoit par tout des vœux pour la proſperité de ſes armes ; & ce qu'il promettoit le plus à ſes dieux ; c'étoit d'exterminer les Chrétiens à ſon retour. Il ſe hâtoit de finir la guerre étrangere, pour n'avoir plus que cette affaire : ſe propoſant entre-autres choſes de placer l'idole de Venus dans les égliſes ; & d'élever un amphiteatre à Jeruſalem pour y expoſer aux beſtes les évêques & les moines. Cependant pour fournir aux frais de la guerre, il fit taxer tous ceux qui ne vouloient pas ſacrifier aux idoles ; & l'exaction en fut rigoureuſe.

Oroſ. lib. VII. c. 30.

Socr. III. c. 13.

Il vouloit ſurprendre les ennemis accoûtumés à ſe mettre tard en campagne, & prevenir même le bruit de ſa marche. Il partit donc d'Antioche dés le cinquiéme jour de Mars de l'an 363. & y laiſſa pour gouverneur un nommé Alexandre, homme turbulent & cruel : diſant, qu'il ne meritoit pas ce gouvernement : mais qu'Antioche meritoit un tel gouverneur. Une grande multitude de peuple le conduiſoit, & la plus grande partie du ſenat vint juſques à Litarbe, diſtant de quinze lieuës, lui ſouhaiter un heureux voyage, & un retour glorieux. Il leur parla rudement, & leur dit qu'ils ne le verroient plus, & qu'il avoit reſolu de paſſer l'hiver à Tarſe ; où en effet il donna ordre que l'on preparât toutes choſes : mais il n'y revint que mort.

Socr. III. c. 21.

Jul. ep. 27. Amm. XXIII. c. 2.

En paſſant prés de Cyr, il vit une troupe de peu-

Chr. paſch. an. 363. p. 297.

AN. 363. ple assemblé à l'entrée d'une caverne. Il demanda ce que c'étoit ; & on lui dit que c'étoit la retraite d'un saint moine nommé Domitius, que le peuple venoit trouver en foule, pour recevoir sa benediction, & la guerison de diverses maladies. Julien lui envoya dire par un de ses referendaires : Si tu es entré dans cette caverne pour plaire à ton Dieu, ne cherche point à plaire aux hommes, mais demeure seul. Domitius répondit : Ayant consacré à Dieu mon corps & mon ame, je me suis enfermé dans cette caverne depuis long-temps : mais je ne puis chasser le peuple qui vient avec foi. Alors Julien commanda de boucher la caverne, où le saint demeura enfermé & finit ainsi sa vie. L'église l'honore entre les martyrs.

Niceph. x. c. 9. Martyrol. 5. Jul. & 7. Aug. nói & Menolog. Theod. III. c. 26.

Julien ayant passé l'Eufrate, laissa Edesse à gauche sans y entrer, parce qu'elle étoit Chrétiene : mais il s'arréta à Carres, & y sacrifia à la lune qui y étoit particulierement adorée. Là il fit venir devant l'autel Procope son parent : & sans témoins il le revêtit de sa pourpre, avec ordre de prendre hardiment l'empire, s'il aprenoit qu'il fût mort en Perse. Etant sorti du temple, il en fit fermer & séeller les portes & y mit des gardes, afin que persone n'y entrât jusques à son retour. On l'ouvrit aprés sa mort, & on y trouva une femme penduë par les cheveux, les mains étenduës, à qui on avoit ouvert le ventre, pour chercher dans son foye des signes de la victoire. Etant entré à Nisibe, il en fit ôter les reliques de S. Jaques évêque de cette ville, que Constantius y avoit fait aporter, suivant l'ordre de son pere Constantin, & que les habitans regardoient comme leur sauvegarde. Aussi attribuerent-ils à cette perte celle

Amm. XXIII. c. 3.

Gennad. catelog. n. 1. Sup. XIII. n. 2.

de leur ville, qui fut abandonnée aux Perſes incon- AN. 363.
tinent aprés la mort de Julien.

XLV. Julien écrit contre la religion Chrétiene.

Pendant ce voyage Julien écrivit ſon grand ouvrage contre la religion Chrétiene, profitant des nuits encore longues ; & Libanius mettoit cet ouvrage au deſſus de ce que Porphyre avoit écrit ſur le même ſujet. Il étoit diviſé en ſept livres, ou ſelon d'autres en trois ; & S. Cyrille d'Alexandrie nous en a conſervé une grande partie, qu'il a inſerée à la réponſe qu'il y fit depuis. Il eſt vrai-ſemblable que Maxime & les autres philoſophes, qui accompagnoient Julien, avoient mis la main à cet ouvrage ; & qu'ils avoient recueilli leurs plus fortes objections contre la religion Chrétiene, pour les faire valoir ſous le nom de l'empereur. Auſſi y trouve-t-on la pluſpart de celles de Celſe, à qui Origene avoit ſi bien répondu ; & celles qu'Euſebe avoit refutées dans la preparation évangelique. L'ouvrage de Julien commençoit ainſi : Je croi qu'il eſt bon d'expoſer à tous les hommes les raiſons qui m'ont perſuadé, que la ſecte des Galiléens eſt une invention humaine, qu'elle n'a rien de divin, & qu'elle eſt compoſée malicieuſement pour abuſer de la partie credule & puerile de l'ame, en faiſant croire comme verités des fables prodigieuſes. J'avertis d'abord les lecteurs, s'ils veulent répondre, de ne rien dire hors de la cauſe, mais d'agir comme en juſtice reglée, & de ne pretendre point recriminer, juſques à ce qu'ils ſe ſoient défendus ſur mes premieres accuſations. Ce qui lui faiſoit prendre cette precaution, c'eſt qu'il ſavoit avec quelle force les Chrétiens avoient accoûtumé de relever les abſurdités du paganiſme.

Socr III. *c.* 23. *Hier. ep.* 84. *ad M-gn Cyrill. praf. in Julian. p.* 3. E.

Sup. liv. VII. *n.* 16. *Sup. liv* X. *n.* 4. *Ap. Cyrill. to.* 6. *lib.* II. *p.* 39.

Ibid. p. 41.

AN. 363. Aprés cette preface, il entre en matiere, & dit
p. 42. qu'il veut premierement comparer les ſentimens des Grecs, touchant la divinité, avec ceux des Hebreux; & enſuite demander aux Galiléens, pourquoi ils ont preferé la doctrine des Hebreux à celle des Grecs; & pourquoi ne s'en tenant pas à celle des Hebreux, ils ont ſuivi un chemin particulier, prenant le plus
Lib. VI. p. 202. p. 238. mauvais des uns & des autres : des Hebreux le mépris des dieux, des Grecs le mépris des ceremonies : c'eſt à dire des diſtinctions de viandes & des purifications. C'eſt en effet l'objection qu'il preſſe le plus
Lib. VII. 238. dans la ſuite de l'ouvrage ; & il reproche ſouvent aux Chrétiens d'avoir rejetté la circonciſion & les autres ceremonies de la loi Moſaïque, pour leſquelles
Lib. IX. p. 305. 314. il témoigne une grande eſtime, parce qu'elles avoient
Lib. X. p. 351. du raport à celles des Egyptiens & des Pythagoriciens qu'il admiroit. Par la même raiſon, il leur reproche de ne point offrir de ſacrifices d'animaux,
P. 354. 356. 358. quoiqu'ordonés par la loi de Dieu & pratiqués auparavant par les patriarches.

En cet ouvrage de Julien on peut remarquer quelques témoignages favorables à la foi catholique, d'autant plus forts qu'ils ſont moins ſuſpects. Aprés avoir relevé les grandes choſes, qu'il pretend avoir été faites depuis pluſieurs ſiecles par ſes dieux & par
Lib. VI. p. 191. ſes heros, il ajoûte : Il y a trois cens ans que JESUS eſt renommé pour avoir perſuadé quelques miſerables, ſans avoir rien fait digne de memoire pendant le temps qu'il a vêcu ; ſi ce n'eſt que l'on compte pour de grandes actions, d'avoir gueri les boiteux & les aveugles, & conjuré les poſſedés dans les bourgades de Betſaïde & de Bethanie. Il reconoît manifeſtement

feſtement la verité de ces faits : aprés quoi il importe peu qu'il les juge merveilleux ou mépriſables. Il témoigne auſſi que les Chrétiens adoroient le fils de Dieu : puis qu'il leur en fait un reproche, comme s'ils contrevenoient à la défenſe d'adorer un autre Dieu que le pere : quoiqu'il avouë, qu'ils ne convenoient pas d'adorer deux ou trois dieux. En ce même endroit il témoigne que les Chrétiens ne ceſſoient point d'appeller Marie mere de Dieu *Theotocon*, & il le repete encore ailleurs : ce qui eſt important pour la ſuite de l'hiſtoire. Il pretend que S. Jean l'evangeliſte eſt le premier qui ait parlé clairement de la divinité de J. C. & s'explique ainſi : Vous eſtes ſi miſerables, que vous ne vous en eſtes pas tenus à ce que les apôtres vous avoient enſeigné ; mais ceux qui ont ſuivi l'ont encore pouſſé à une plus grande impieté Car ni Paul, ni Matthieu, ni Luc, ni Marc n'ont oſé dire que JESUS fût Dieu : mais le bon homme Jean voyant que cette maladie avoit déja gagné une grande multitude en pluſieurs villes de Grece & d'Italie : aprenant auſſi, comme je croi, que l'on reveroit, quoiqu'en cachette, les ſepulcres de Pierre & de Paul : a oſé l'avancer le premier ; & ayant un peu parlé de Jean-batiſte, il revient au verbe qu'il annonce, & dit : Le verbe a été fait chair & a habité parmi nous. Julien reconoît donc ici que S. Jean a enſeigné clairement la divinité de J. C. & il le dit encore expreſſément enſuite.

AN. 363.

Lib. V. *p.* 159. *Lib.* IX. *p.* 290.

Lib. VIII. *p.* 262. B. *Ibid.* D.

P. 276. E.

Lib. VI. *p.* 213.

Lib. X. *p.* 317.

Il reconoît de plus, que dés le temps de S. Jean on honoroit les ſepulcres des autres apôtres ; & il ſe pleint en pluſieurs endroits de ce culte que les Chrétiens rendoient aux morts, c'eſt à dire aux martyrs.

P. 333.

AN. 363. Encore, dit-il, ſi vous nous aviés quittés pour ſuivre
Lib. VI. p. 201. les Hebreux, cela ſeroit plus ſuportable : vous n'adoreriés qu'un Dieu, au lieu de pluſieurs, & non pas un homme, ou plûtôt pluſieurs miſerables hommes.
Lib. X. p 335. Et ailleurs parlant de l'adoration de J. C. Ce mal a commencé par Jean : mais qui pourroit aſſés déteſter ce que vous avés inventé depuis, ajoûtant pluſieurs nouveaux morts à cet ancien mort ? Vous avés tout rempli de ſepulcres & de monumens : quoiqu'il ne ſoit dit nulle part chés vous, que l'on doive frequen-
P. 339. ter les ſepulcres & s'y proſterner. Il reconoît toutefois enſuite que cette tradition venoit des apôtres : pretendant que le culte des morts avoit pour bût quelque operation magique ; parce qu'en effet il étoit tel chés les payens. Enfin il demeure conſtant, que les Chrétiens rendoient aux morts qu'ils eſtimoient ſaints, des honeurs ſi grands, qu'ils paroiſſoient aux payens une eſpece d'adoration. Julien reproche auſſi aux Chrétiens le culte de la croix. Car en parlant de ce bouclier que les Romains nommoient *Ancile*, & qu'ils pretendoient avoir été envoyé du
Lib. VI. p. 194. ciel à Numa : il s'écrie : Aprés cela miſerables que vous eſtes, ayant chés vous cette arme celeſte que le grand Jupiter ou Mars vôtre pere vous a envoyée, pour eſtre un gage réel de ſa protection perpetuelle ſur vôtre ville : au lieu de l'honorer & l'adorer, vous adorés le bois de la croix, & vous en repreſentés l'image ſur vôtre front & au devant de vos maiſons. Doit-on haïr les plus ſages d'entre-vous, ou avoir pitié des plus ſimples, que vous avés conduits à cet abîme d'erreur, de quitter les dieux éternels pour vous attacher à ce mort des Juifs ?

Ce qui choquoit le plus les payens dans le culte des martyrs & de leurs reliques ; c'eſt qu'ils regardoient les corps morts & leurs tombeaux, comme des choſes immondes & malheureuſes, quoi-qu'appartenant à une partie de leur religion, par laquelle ils honoroient les Manes & les dieux infernaux. C'eſt pourquoi il étoit de leurs maximes, de ne faire les funerailles que de nuit. Julien l'ordona par une loi expreſſe cette même année 363. avant que de partir d'Antioche le douziéme Février. Il défend d'abord de toucher aux ſepulcres, dont pluſieurs ôtoient les ornemens pour enrichir leurs ſales & leurs galeries: car il pretend que la religion des Manes y eſt offenſée. Il ajoûte comme un autre abus dangereux, que l'on porte les morts en plein jour au milieu de la plus grande foule du peuple : ce qui ſoüille, dit-il, les yeux par des regards malheureux. Car peut-on bien commencer une journée par des funerailles ? & comment pourra-t-on s'approcher des dieux & des temples ? la douleur aime le ſecret, & il n'importe aux morts que leurs funerailles ſe faſſent de jour ou de nuit : il faut donc les dérober à la veuë du peuple, & que la douleur y paroiſſe plûtôt que la pompe & l'oſtentation. Il eſt aiſé de voir combien Antioche toute Chrétiene donoit lieu à de tels reproches.

AN. 363.

L. 5. Cod. Theod. de ſepulcr. viol. & ibi Gothofr.

XLVI. Autres écrits de Julien ; & ſa philoſophie. *Epiſt. 24.*

Outre les fragmens de l'ouvrage contre la religion Chrétiene, nous avons pluſieurs diſcours & pluſieurs lettres de Julien, qui font voir le caractere de ſon eſprit & de ſa philoſophie. Une des plus longues lettres eſt adreſſée à un nommé Serapion, en lui envoyant un cent de figues ſeches de Damas. La moitié de la lettre eſt une loüange des figues, par tous

AN. 363. les lieux communs de la retorique, avec des autorités d'Ariſtophane, d'Herodote, d'Homere, d'Hippocrate, d'Ariſtote & de Theophraſte : l'autre partie eſt la loüange du nombre centenaire, par ſes proprietés arithmetiques & par les exemples des poëtes. La plûpart de ſes lettres commencent par quelque citation ou quelque fable : celles qui s'adreſſent à des ſophiſtes ſont pleines de loüanges outrées, & d'un empreſſement qui marque plus de legereté que d'affection : tous ſes ouvrages ne reſpirent que la vanité, la pedenterie & la ſuperſtition. J'ay parlé du Miſopogon. Il y a deux diſcours à la loüange de Conſtantius, où les flatteries ſont autant prodiguées qu'en aucun autre panegyrique : la conduite de Julien en a fait voir la ſincerité ; & il ſe dédit aſſés lui-même dans la grande lettre aux Atheniens, qui eſt l'apologie de ſa revolte. Il y a un panegyrique du ſoleil, & un de la mere des dieux, remplis des vains myſteres de ſa theologie payene. Ce dernier diſcours fut compoſé en une nuit ; & en deux jours, il en écrivit un contre un Cynique relâché, qui vouloit vivre commodement, & oſoit blâmer Diogene. Il y en a un contre un autre Cynique nommé Hermogene, qui avoit parlé devant lui avec peu de reſpect des dieux & de la fable. Enfin ſon chef d'œuvre, le diſcours des Ceſars, eſt une ſatyre des empereurs precedens, particulierement de Conſtantin.

Liban. orat. 10. p. 288. B.

Liban. orat. 10. p. 300. A.

Orat. 6. p. 383.

Orat. 7.

Quant à la philoſophie, Julien étoit paſſioné pour tout ce qui en portoit le nom, comme font voir ces diſcours ſur les Cyniques : mais il faiſoit particulierement profeſſion d'eſtre Platonicien. Il avoit eu pour pedagogue un eunuque nommé Mardonius, ſcythe

Miſopog. p. 80. 81.

de nation, qui l'avoit élevé depuis l'âge de ſept ans, AN. 363.
& lui avoit inſpiré une grande eſtime de Platon & *P. 93.*
d'Ariſtote, l'acoûtumant déslors au mépris des plai- *P. 98.*
ſirs, à la frugalité, & à la gravité philoſophique. Il
eut enſuite pour maîtres, Maxime & Priſcus, diſci- *Sup. liv. XIII. n. 16.*
ples d'Edeſius, qui avoit ſuccedé à Iamblique le plus *Eunap. in Iambl.*
fameux de ceux qui avoient recüeilli la tradition de
Plotin & de Porphyre. Or Plotin, comme j'ay mar- *Sup. liv. VII. n. 59.*
qué, en ſon temps faiſoit profeſſion de ſuivre prin-
cipalement la doctrine de Platon ; mais il y joignoit
celle de Pythagore & les myſteres des anciens Egy-
ptiens : enſorte que cette philoſophie étoit mélée
d'une theologie ſuperſtitieuſe & fabuleuſe, qui ve-
noit au ſecours de l'idolatrie chancelante. On la peut *Aug. X. civit. c. 11.*
voir expliquée au long dans le traité d'Iamblique, qui
ſert de réponſe aux puiſſantes objections que Porphy-
re lui-même avoit propoſées contre la religion paye-
ne qu'il profeſſoit, dans ſa lettre à Anebo Egyptien.

Iamblique dans ce traité ſuppoſe, ſans le prou- *Iambl. de myſter. Sect. I.*
ver, qu'il y a quatre ſortes d'eſprits : les dieux,
les demons, les heros & les ames. Il diſtingue deux
ſortes de demons, les uns bons, les autres mauvais ;
& reconoît des anges, des archanges, des princes
du monde & des puiſſances qui gouvernent la ma-
tiere : tout cela ſemble eſtre compris ſous le genre
des demons. Il ſuppoſe que tous ces differens eſprits *Sect. 2.*
apparoiſſent aux hommes, & donne les marques
pour les diſtinguer. Il ſuppoſe encore qu'il y a une di-
vination ſurnaturelle, par les oracles, les augures & les *Sect. 3.*
autres moyens que l'idolatrie autoriſoit, dont il rend
des raiſons de convenance aſſés ingenieuſes. Mais il *c. 31.*
pretend bien diſtinguer les operations religieuſes que

AN. 363. les Grecs nommoient *theourgia*, d'avec les operations
v. Aug x.civit. c. 9. magiques qu'ils nommoient *goëtia*, & qu'ils attribuoient à l'art des hommes, & aux impoſtures des
Sect. 5. mauvais demons. Iamblique explique de même les ſacrifices, & prouve contre Porphyre qu'ils ne ſervent point de pâture aux demons. Il ſuppoſe que
Sect. 9. chaque homme a ſon demon particulier : mais il ne convient pas qu'il ſoit attiré par l'influence de la nativité, comme pretendoient les faiſeurs d'horoſcopes : au reſte il tient l'aſtrologie pour une ſcience tres-certaine. Enfin cet ouvrage d'Iamblique conſiſte à rendre de belles raiſons des choſes qui ne ſont point.

C'eſt la doctrine que Julien avoit apriſe ſi avidement & ſi ſerieuſement embraſſée : la legereté de ſon eſprit & ſa curioſité lui avoient fait admirer les diſcours pompeux de ces philoſophes, leurs réveries & leurs preſtiges : car ils pretendoient avoir commerce avec les dieux & faire des prodiges : comme on void par Eunapius auteur payen du même temps diſciple de Chryſanthe, qui nous a laiſſé leurs vies.
Aug. v. civit. c. 21. L'ambition avoit fait deſirer à Julien de conoître l'avenir. Son élevation au deſſus de ſes eſperances lui parut une preuve ſolide de la verité des predictions & de la protection des dieux : & voilà ce qui lui donna
Fragm. p. 529. un tel mépris du Chriſtianiſme. Sa prevention alloit juſques à attribuer à la ſeduction des mauvais demons, ce qui paroiſſoit manifeſtement au deſſus de l'humanité ; comme la conſtance des martyrs & l'auſterité des moines.

XLVII. Mort de Julien. *Amm. XXIII. 3.* De Carres il y avoit deux chemins pour entrer ſur les terres des Perſes : l'un à gauche par l'Adiabene

en paſſant le Tigre, l'autre à droit par l'Aſſyrie en repaſſant l'Eufrate. Julien avoit fait preparer des vivres ſur les deux routes ; & aprés avoir fait une fauſſe marche vers le Tigre, il tourna à droit, vint ſur l'Eufrate, où arriva ſa flotte compoſée de mille bâtimens chargés de toutes ſortes de munitions de guerre & de bouche. Cette marche fut troublée par *Ibid. c. 5.* pluſieurs accidens, que les devins jugeoient ſiniſtres, ſuivant les regles de leur art ; & ſoûtenoient que l'empereur ne devoit point paſſer outre : mais les philoſophes, dont l'autorité étoit ſouveraine auprés de Julien, rendoient des raiſons naturelles de ces accidens : ou s'ils convenoient que ce fuſſent des prodiges, ils leur donnoient, par un tour d'eſprit, des explications favorables. Julien étant entré dans l'Aſſyrie prit quelques places, & eut quelque avantage dans un combat contre un parti des Perſes. En action de graces, il voulut ſacrifier à Mars dix taureaux : mais *Id. XXIV. c. 1. 2. & c. 6.* neuf tomberent d'eux-mêmes avant que d'eſtre preſentés à l'autel ; le dixiéme rompit ſes liens, & ayant été ramené à peine & immolé, ſes entrailles donnerent de triſtes preſages. Julien en fut ſi indigné, que prenant Jupiter à témoin il proteſta de ne ſacrifier jamais à Mars. S'étant avancé juſques à la grande *Ibid. c. 7.* ville de Cteſiphonte, il la trouva ſi forte, qu'il n'oſa en former le ſiege, & ſe contenta de faire le dégât dans le païs. Ce fut là qu'il fit deux fautes conſide- *Socr. III. c. 21. Liban. or. fun. p. 322. 301.* rables : la premiere de refuſer la paix, que le roi de Perſe lui offroit à des conditions avantageuſes ; la ſeconde de brûler ſa flotte. Il ſe fioit aux predictions du philoſophe Maxime, & s'imaginoit égaler ou même ſurpaſſer la gloire d'Alexandre le grand : dont

AN. 363.

AN. 363. il croyoit que l'ame avoit passé dans son corps. Car la metempsycose étoit un des principaux dogmes de sa philosophie. A la persuasion de quelques transfuges, il quitta les bords du fleuve pleins de défilés, où les partis des Perses le fatiguoient, pour prendre le plus court par le milieu du païs. Ainsi sa flotte lui devenoit inutile & pouvoit servir aux ennemis: outre qu'il faloit vingt mille hommes pour la conduire. Il *Aug. v. civit. c. 21.* la fit donc brûler, contre l'avis de tout le monde; & continua sa marche par des païs naturellement fertiles: mais où les Perses ayant mis eux-mêmes le feu, consumerent les grains & les fourages, ensorte- *Amm. XXIII. 3. XXIV. 7.* que les Romains furent bien-tôt reduits à une extrême disette. On ne voyoit point paroître Procope & Sebastien, à qui Julien avoit laissé une partie de ses troupes vers le Tigre avec ordre de le rejoindre: mais ils s'étoient broüillés ensemble. Arsace roi d'Armenie, qui devoit se rendre avec eux dans l'Assyrie, ne venoit point non plus, n'osant lui-même dégarnir son païs. Tout cela décourageoit l'armée de Julien, & les ennemis la fatiguoient continuellement.

Amm. XXV. c. 2. La nuit de devant le vingt-sixiéme de Juin, comme Julien écrivoit dans sa tente à l'imitation de Jules Cesar, il vit ce même genie de l'empire qui lui avoit *Sup. liv. XIV. p. 34.* apparu, quand il fut proclamé empereur à Paris. Mais cette seconde fois il lui parut plus pâle, la teste & la corne d'abondance couverte de son manteau, sortant tristement entre les tapisseries. Il en fût étonné, comme il avoüa à ses amis, & se levant de son lit qui étoit par terre, il offrit quelques libations pour appaiser les dieux; & vit en l'air de ces feux qui semblent quelquefois tomber du ciel. Etant saisi d'horreur,

d'horreur & craignant une menace de Mars, à l'heure même & avant le jour, il fit venir les haruſpices Toſcans, qui lui défendirent de rien entreprendre ce jour là : lui montrant dans les livres de Tarquitius, au titre des choſes divines : que quand on avoit vû un brandon celeſte, on ne devoit point combatre. Julien ne voulut ni les croire ni differer même de quelques heures, mais il marcha ſi-tôt que le jour fut venu. AN. 363.

Pendant cette marche, les Perſes attaquerent d'abord l'arriere-garde des Romains. Julien qui s'étoit avancé ſans armes pour découvrir le païs, étant averti de cette attaque y courut, prenant ſeulement à la hâte un écu : ſans mettre ſa cuiraſſe, ou par oubli, ou à cauſe de la chaleur qui étoit extrême. Mais auſſitôt un autre avis le rappella à l'avant-garde. Les Perſes y furent repouſſés, & comme ils tournoient le dos, Julien ſe mit à crier en levant les bras, pour exciter les ſiens à les pourſuivre, quoique ſes gardes l'avertiſſent de ſe retirer. Alors un dard pouſſé par un cavalier du côté des Perſes lui effleura le bras, & perçant les côtes, lui entra bien avant dans le foye. Il s'efforça de retirer le dard juſques à ſe couper les doigts, & tomba ſur ſon cheval. On l'emporta promptement : les medecins, & ſur tout ſon fidelle Oribaſe employerent tout leur art. Aprés le premier appareil ſe ſentant un peu ſoulagé, il demanda ſes armes & ſon cheval pour retourner au combat : mais comme il perdoit ſon ſang & ſes forces, il s'arrêta. Ayant demandé le nom du lieu où il étoit tombé, il aprit qu'il ſe nommoit Phrygie : & ſe ſouvenant d'une certaine prédiction, il ſe tint pour mort. Il

c. 3. *Liban. or. fun.* p. 303. 304.

Philoſt. VIII. c. 15.

AN. 363. parla magnifiquement à ceux qui étoient autour de lui, témoignant qu'il étoit content de mourir ; & disant, que c'étoit une chose indigne de pleurer un prince, qui alloit estre réüni au ciel & aux astres. Il s'entretint quelque temps de la noblesse des ames avec les philosophes Maxime & Priscus, & mourut ainsi au milieu de la nuit le sixiéme des calendes de Juillet, c'est à dire le vingt-sixiéme de Juin de cette année 363. âgé de trente & un an, huit mois & vingt jours, puis qu'il étoit né le sixiéme de Novembre l'an 331. il avoit regné un an, huit mois & vingt-trois jours, depuis la mort de Constantius.

Pagi an. 337. *n.* 7. 363. *n.* 5.

Soz. VI. *c.* 1. 2. *Lib. or. fun. p.* 323. 324.

J'ay raporté la mort de Julien, suivant le recit d'Ammian Marcellin qui étoit present, & de Libanius contemporain & payen comme lui, qui toutefois s'efforce de détourner sur les Chrétiens le soupçon de cette mort. S. Gregoire de Nazianze dit qu'elle étoit differemment racontée, tant par les presens que par les absens. Les uns disoient qu'il avoit été tué par un de ses propres soldats, & les Perses le reprocherent depuis aux Romains : d'autres par un boufon de l'armée des Perses, d'autres par un Sarrasin. S. Gregoire ajoûte, que Julien étant blessé fut porté sur le bord du fleuve, & qu'il voulut se jetter dedans, afin de se dérober aux yeux des hommes, & passer pour un dieu comme Romulus & quelques autres : mais qu'un de ses eunuques le retint & découvrit son dessein. Theodoret ajoûte : On dit qu'étant blessé il emplit aussi-tôt sa main de son sang & le jetta en l'air, disant : Tu as vaincu Galiléen. Sozoméne raporte la même circonstance, mais comme un discours de peu de personnes. D'autres disoient

Orat. 4. *p.* 116. 117.

Amm. XXV. *c.* 6. *p.* 431.

III. *hist. c.* 25.

VI. *c.* 2. *p.* 519. B.

qu'il avoit jetté ſon ſang contre le ſoleil, lui repro- AN. 363.
chant de favoriſer les Perſes.

XLVIII. Revelations de la mort de Julien. *Sozom.* VI. 2.

On raconte auſſi pluſieurs viſions celeſtes, qui découvrirent cette mort en divers lieux. Un officier de Julien allant le trouver en Perſe, faute d'autre logement coucha dans une égliſe, qu'il trouva ſur le grand chemin. La nuit il vit une grande aſſemblée d'apôtres & de prophetes, qui déploroient les maux que l'empereur faiſoit à l'égliſe, & déliberoient des moyens de l'en délivrer. Aprés qu'ils ſe furent entretenus long-temps, deux d'entre-eux ſe leverent, exhortant les autres à prendre courage; & quitterent promptement la compagnie, comme pour aller détruire l'empire de Julien. L'officier craignant l'évenement de cette viſion interrompit ſon voyage, & coucha encore au même lieu. La nuit ſuivante il vit la même aſſemblée; & tout d'un coup les deux qui étoient partis, revinrent comme de loin dire aux autres que Julien avoit été tué. Le même jour Didyme l'aveugle, celebre docteur de l'égliſe d'Alexandrie, étant chés lui tres-afligé de l'égarement de l'empereur & de l'opreſſion des égliſes, paſſa la journée en jeûne & en prieres, & ne voulut pas même prendre de nourriture, lors que la nuit fut venuë. Il s'endormit dans une chaire, où il étoit aſſis, & crut voir des chevaux blancs courir en l'air, montés par des gens qui crioient: Dites à Didyme: Aujourd'hui à ſept heures Julien a été tué: Leve-toi donc, mange, & l'envoye dire à l'évêque Athanaſe. Didyme marqua l'heure, le jour, la ſemaine & le mois; & la revelation ſe trouva veritable. Car la ſeptiéme heure de la nuit, eſt, ſelon nous, une heure aprés minuit, qui eſt

AN. 363. celle où Julien mourut. Pallade dit avoir apris cette
Lauſ. hiſt. c. 4. hiſtoire de la propre bouche de Didyme.

Theod III. hiſt. 24. & Philoth. c. 2. p. 779. C. S. Julien Sabas fameux ſolitaire de l'Oſroëne, dont le monaſtere étoit à plus de vingt journées du camp de l'empereur, eut auſſi révelation de ſa mort. Il ſavoit les menaces qu'il avoit faites contre l'égliſe ; & il y avoit dix jours qu'il étoit en prieres, lors que ſes diſciples lui virent tout d'un coup retenir ſes larmes, prendre un viſage ſerein, & témoigner même de la joye contre ſon ordinaire ; car il avoit toûjours un air triſte & penitent. Ils lui en demanderent la cauſe, & il leur dit : Le ſanglier furieux & immonde qui ravageoit la vigne du Seigneur eſt étendu mort. Ils chanterent des cantiques d'actions de graces ; & quand la nouvelle fut venuë, ils connurent que l'empereur étoit mort le même jour, & à la même heure que le S. vieillard l'avoit connu. On met au nombre des prédictions de cette mort, un mot ingenieux d'un grammairien Chrétien d'Antioche, qui étant diſtingué pour ſon ſavoir étoit familier avec le ſophiſte Libanius. Celui-ci pour ſe moquer de ſa religion, lui demandoit un jour : Que fait maintenant le fils du charpentier ? Il fait un cercueil : répondit le grammairien.

Theod. III. hiſt. 23.
Sozom. VI. c. 2.

XLIX. Jovien empereur.

Amm. XXV. c. 6. Theod. IV. c. 1. Greg. Naz. or. 4. p. 117.

Le même jour que Julien mourut, c'eſt à dire le matin du vingt-ſeptiéme de Juin 363. les principaux officiers de l'armée s'aſſemblerent pour le choix d'un empereur : preſſés par la neceſſité de ſe retirer d'entre les ennemis, qui les environoient de toutes parts. On choiſit Jovien le premier des domeſtiques, c'eſt à dire des gardes de l'empereur : fils du comte Varronien, homme illuſtre & d'un grand merite. Quoi-

que Jovien ne fût ni general d'armée ni du premier rang aprés les generaux, il ne laiſſoit pas d'eſtre fort connu par ſa bonne mine & ſon grand courage. Il étoit ſi grand que l'on chercha long-temps un habillement imperial qui lui pût convenir, ſans en pouvoir trouver. Il étoit gros à proportion, ce qui le faiſoit marcher un peu peſamment, quoiqu'il n'eût que trente-deux ans. La joïe éclatoit ſur ſon viſage, il railloit volontiers avec ceux qui l'approchoient : il étoit bon & bien-faiſant. Il avoit donné des preuves de ſon courage en pluſieurs occaſions de guerre : & particulierement en reſiſtant à Julien, pour conſerver ſa religion : car il étoit Chrétien & confeſſeur, comme il a déja été dit. On dreſſa auſſi-tôt un tribunal, ſur lequel on le fit monter, on lui donna les titres de Ceſar & d'Auguſte, la pourpre & les ornemens imperiaux. Alors il dit avec ſa liberté ordinaire : Comme je ſuis Chrétien, je ne puis commander à ceux qui ont ſervi ſous Julien, & qui ſont infectés de ſes erreurs : une telle armée denuée du ſecours de Dieu ne pût manquer d'eſtre en proïe aux ennemis. Les ſoldats s'écrierent tout d'une voix : Ne craignés rien ſeigneur, vous commanderés à des Chrétiens : les plus vieux d'entre-nous ont été inſtruits par Conſtantin, les autres par Conſtantius : celui qui vient de mourir a trop peu regné pour affermir l'erreur, même en ceux qu'il a ſéduits.

AN. 363.

Amm. XXV. c. ult.

Sup. n. 9.

Socr. III. c. 22.

Jovien réjoui de cette réponſe, ne ſongea plus qu'à ſauver l'armée & la tirer du païs ennemi. Aprés quelques jours de marche, pendant laquelle les Romains ſe défendoient vaillamment, le roi de Perſe envoya leur offrir la paix ; & Jovien l'accepta pour

Theod. IV. 1. Amm. XXV. c. 8.

AN. 363. trente ans, quoiqu'à des conditions deſavantageuſes. Mais l'armée manquoit de vivres, & alloit perir infailliblement : enſorte que les payens même regarderent cette offre de paix, comme l'effet d'une protection particuliere de Dieu. Les Romains abandonerent cinq provinces ſur le Tigre, avec les villes de Niſibe & de Singare, dont on fit ſortir les habitans. Ceux de Niſibe offroient de ſe défendre eux-mêmes : mais Jovien voulut obſerver la foi du traité ; ce que les hiſtoriens payens lui reprochent comme une foibleſſe, & un pretexte pour couvrir la peur qu'il avoit de Procope ; & l'évenement fit voir que cette crainte n'eût pas été ſans fondement.

Eutrop. brev. in fine.
Amm. ibid.

L. Funerailles de Julien.

Procope étoit parent de Julien, & commandoit une partie de ſes troupes ; & ce fut lui que Jovien chargea de conduire ſon corps à Tarſe en Cilicie, où il avoit choiſi ſa ſepulture. Il fut enterré prés de la ville vis à vis de Maximin Daïa, le dernier des perſecuteurs, enſorte qu'il n'y avoit que le grand chemin entre les deux ſepulcres : ce qui neanmoins ſe fit ſans deſſein. Les funerailles de Julien furent celebrées à la maniere des payens : mais avec peu de ceremonie. Ils le mirent au nombre des dieux, & lui conſacrerent un temple auprés de ſon ſepulcre. Pluſieurs villes mirent ſon image au rang de leurs idoles : lui rendant les mêmes honeurs & lui adreſſant des prieres. Un de ceux qui apporterent la nouvelle de ſa mort, penſa eſtre lapidé : comme proferant un blaſfême contre un Dieu immortel. C'eſt Libanius qui le raporte : car il fit deux diſcours ſur la mort de Julien : le premier n'eſt qu'une courte déclamation, pour déplorer cet accident ſi funeſte

Amm. XXIII. *c.* 2. & XXV. *c.* 6. 9. *Philoſt.* VIII. *c.* 1. *Greg. Naz. orat.* 4. *p.* 120. A.

Lib. orat. 10. *p.* 330. 331.

Id or. 9. *p.* 259. A.

Orat. 9. & 10.

à la philoſophie & à l'idolatrie : l'autre eſt une longue oraiſon funebre compoſée à loiſir, & prononcée environ dix huit mois aprés. AN. 363. P. 327. B.

Autant que les payens furent afligés de la mort de Julien, autant les Chrétiens en furent réjoüis. Sur quoi un payen dit agreablement : Comment les Chrétiens peuvent-ils dire que leur Dieu eſt patient ? rien n'eſt plus prompt ni plus furieux que ſa colere : il n'a pû en differer un moment l'effet. A Antioche ce ne fut que feſtins & réjoüiſſances. La joïe n'éclatoit pas ſeulement dans les égliſes & les oratoires des martyrs ; le peuple s'écrioit dans les theâtres : Où ſont tes oracles Maxime inſenſé ? Dieu a vaincu & ſon Chriſt. Mais la memoire de Julien devint plus execrable, quand on trouva dans ſon palais à Antioche même, des coffres pleins de teſtes, & des puits remplis de corps humains. *Hier. in Habac. III. 14.* *Theod. III. ult.* *Ibid. c. 27.*

Dans cette joïe publique, S. Gregoire de Nazianze compoſa deux diſcours pour conſoler les afligés, & ſoûtenir les foibles, ſcandaliſés de la proſperité des méchans. Il y dépeint Julien de toutes ſes couleurs ; & pour montrer combien étoit inſenſé le deſſein d'abolir le Chriſtianiſme, il en releve les avantages. La force de la prédication, qui n'étant que folie en apparence a vaincu les ſages, & s'eſt étenduë par toute la terre : le courage, des martyrs qui ont ſouffert comme s'ils n'avoient point de corps. Eux, ajoûte-t-il, dont on celebre les feſtes, qui chaſſent les demons, qui gueriſſent les maladies, qui apparoiſſent & qui prédiſent l'avenir : dont les corps ont autant de pouvoir que leurs ſaintes ames, ſoit qu'on les touche ou qu'on les honore : dont les moindres gou- LI. Diſcours de S. Gregoire de Nazianze contre Julien. *Orat. 3 p. 52. 53.* *P. 76.* *P. 77. D.*

AN. 363. tes de ſang, les moindres marques de leurs ſouffrances ont autant de pouvoir que leurs corps. Il releve
P. 77. D. enſuite les vertus des ſolitaires, qu'il oppoſe à celles des philoſophes, des guerriers & des autres grands hommes de l'antiquité profane : & il montre combien ces ſaints ſont au deſſus par le courage, la fer-
P. 79. B. meté, le mépris des richeſſes, des plaiſirs, de la vie même. Enfin à ce petit nombre qui s'étoit diſtingué chés les payens par la doctrine & la vertu, il oppoſe les milliers innombrables de Chrétiens de tout ſexe, & de toute condition par toute la terre habitable, qui pratiquoient des choſes ſemblables, & encore plus merveilleuſes. Non ſeulement, dit-il, des gens de baſſe naiſſance, accoûtumés au travail & à la frugalité : mais des plus riches & des plus nobles, qui pour imiter J. C. embraſſent des ſouffrances qui leur ſont nouvelles ; & qui pratiquent ces vertus ſans diſcourir, mettant leur morale non dans les paroles, mais dans les effets.

Pour montrer encore l'extravagance de cette entrepriſe de Julien, il ajoûte : Il ne voyoit pas, ce
P. 80. grand politique, que les perſecutions precedentes ne pouvoient exciter de grands troubles : parce que peu de gens conoiſſoient la verité, & que nôtre doctrine n'avoit pas encore tout ſon éclat. Maintenant qu'elle s'eſt étenduë & qu'elle a pris le deſſus : vouloir changer la religion Chrétiene, ce n'étoit rien moins entreprendre que d'ébranler la puiſſance Romaine, & mettre en peril tout l'empire. Ce que S. Gregoire dit ici du petit nombre des Chrétiens ſous les perſecutions precedentes, ſe doit entendre par comparaiſon du prodigieux accroiſſement, qui arriva durant

durant la paix ſous Conſtantin & Conſtantius : car au reſte, Tertullien faiſoit bien voir dés ſon temps, que le nombre des Chrétiens étoit tres-grand en ſoi, & tres-capable de reſiſter aux perſecuteurs, s'ils n'euſſent été retenus par les ſaintes maximes de l'évangile. AN. 363. *Apolog. c. 37.*

S. Gregoire releve l'injuſtice de la perſecution de Julien, en montrant la modération des Chrétiens dans leur proſperité. Avons-nous, dit-il, jamais traité les vôtres, comme vous nous avés ſi ſouvent traités ? Quelle liberté vous avons-nous ôtée ? contre qui avons-nous excité les peuples ou les magiſtrats ? de qui avons-nous mis la vie en peril ? qui avons-nous exclus des charges & des honeurs deus au merite ? Il montre enſuite l'abſurdité du deſſein qu'avoit Julien de copier les pratiques du Chriſtianiſme. Nos maximes, dit-il, nous convienent tellement, qu'il eſt impoſſible à d'autres de les imiter : parce qu'elles ne ſe ſont pas tant établies par l'induſtrie des hommes, que par la puiſſance divine & par le temps qui les a fortifiées. Enſuite, ſuppoſant l'execution réelle du deſſein de Julien : Qu'il y ait, dit-il, un theatre magnifique : que les herauts appellent le peuple, qu'il s'aſſemble, que ceux qui preſident ſoient les plus conſiderables par l'âge, la vertu, la naiſſance, la ſageſſe mondaine. Ils ſeront ornés de pourpre, de courones : car les payens font grands cas des marques de dignité, & de ce qui diſtingue du vulgaire. Voudront-ils encore en ce point s'abaiſſer juſques à nous imiter, & mettre la grandeur dans les mœurs, plûtôt que dans l'exterieur ? Car nous faiſons peu d'eſtat, de ce qui frappe les yeux : nôtre p. 93. p. 102.

AN. 363. grande application eſt à former l'homme interieur, & à porter le peuple que nous inſtruiſons aux choſes ſpirituelles. Ceci ſemble montrer que les évêques & les preſtres ne portoient pas encore d'ornemens conſiderables, & que l'appareil des aſſemblées eccleſiaſtiques étoit fort ſimple.

S. Gregoire continuë : Que ferés-vous enſuite ? vous ferés paroître des interpretes des oracles divins, vous ouvrirés des livres de theologie & de morale. Quels livres, de quels auteurs ? Il ſera beau de faire chanter la theogonie d'Heſiode, les guerres des Titans & des Geants avec leurs noms terribles. Enſuite, il fait paroître Orphée & Homere, parcourant les fa-
p. 105. C. bles les plus infames & les plus abſurdes. Il montre l'impertinence des allegories, par leſquelles on s'efforçoit de les expliquer. Car, dit-il, s'il y a chés eux une autre theologie : qu'on nous la montre à nud, afin que nous la combattions. Mais pourquoi preſenter au peuple à ſi grands frais, des objets impies & ſcandaleux, dans les temples & ſur les autels ? S'ils diſent que ce ſont des inventions des poëtes, pour attirer le peuple par la fable & par la muſique : pourquoi rendent-ils de ſi grands honeurs à ces poëtes, qui deshonorent leurs dieux, au lieu de les punir comme des impies ? Nous avons auſſi une doctrine cachée : mais ce qui paroît n'a rien d'indecent, & ce que l'on cache eſt merveilleux : c'eſt un beau corps, dont l'habit n'eſt pas mépriſable. Pour vos fables, leur ſens caché eſt incroyable, & l'écorce pernicieuſe. Aprés la doctrine des payens, il attaque leur morale ; & montre que leurs fables renverſent les plus grands principes : comme l'union entre les hommes, fon-

dement de la ſocieté civile, le reſpect pour les parens, le mépris des richeſſes, la chaſteté & la ſobrieté : puis il oppoſe la perfection de la morale Chrétiene. AN. 363.

Dans le ſecond diſcours contre Julien, S. Gregoire marque les reproches ordinaires des payens contre les Chrétiens en ces termes : Voilà ce que nous diſons nous autres, pauvres Galiléens adorateurs du crucifié, diſciples des peſcheurs & des ignorans. p. 122. D. Nous qui chantons aſſis avec de vieilles femmes, conſumés par de longs jeûnes & demi morts de faim : paſſant la nuit en des veilles inutiles. p. 123. D. Et enſuite : Nous n'avions autres armes, autre muraille, autre défenſe que l'eſperance en Dieu : étant entierement deſtitués de tout ſecours humain, montrant que les ſeules armes des Chrétiens perſecutés ſont les prieres. Il conclut par deux avis importans qu'il donne aux fidelles. p. 128. C. Le premier de profiter du châtiment, & ne pas oublier la tempeſte dans le temps du calme. Témoignons nôtre joïe, dit-il, non par la propreté du corps, la magnificence des habits, les feſtins & les excés de bouche, dont vous ſavés les ſuites encore plus honteuſes. p. 129. C. N'ornons pas de fleurs nos places publiques, ou les veſtibules de nos maiſons ; n'y allumons pas des lampes, & ne les deshonorons pas par le ſon des flutes, & nos tables en y répandant des parfums. C'eſt ainſi que les payens celebrent leurs nouvelles lunes : mais ce n'eſt pas ainſi que nous devons honorer Dieu. C'eſt par la pureté de l'ame, par la joïe interieure, la lumiere des ſaintes penſées, l'onction myſtique, la table ſpirituelle. L'autre avis qu'il donne aux fidelles, eſt de ne pas ſe prévaloir du temps p. 130. 131.

AN. 363. pour ſe vanger des payens, mais de les vaincre par leur douceur. Que celui, dit-il, qui eſt le plus animé contre-eux les reſerve au jugement de Dieu. Ne ſongeons ni à faire confiſquer leurs biens, ni à les traîner devant les tribunaux pour eſtre bannis ou foüettés ; ni en un mot à leur rien attirer de ce qu'ils nous ont fait ſouffrir. Rendons-les, s'il eſt poſſible, plus humains par nôtre exemple. Si quelqu'un des vôtres a ſouffert, vôtre fils, vôtre pere, vôtre parent, vôtre ami ; laiſſés-lui la recompenſe entiere de ſes ſouffrances. Contentons-nous de voir le peuple crier publiquement contre nos perſecuteurs, dans les places & les theâtres, & eux-mêmes reconoître enfin que leurs dieux les ont trompés. Telle eſt la vengeance que S. Gregoire de Nazianze propoſe aux Chrétiens. Quoique dans ces deux diſcours, il n'épargne pas Julien, on ne peut le ſoupçoner de lui rien impoſer, quand on les compare avec ce qu'ont dit de lui les payens ſes admirateurs, comme Libanius & Ammian Marcellin : mais il y avoit en ce prince un tel mélange de bonnes & de mauvaiſes qualités, qu'il étoit facile de le loüer & de le blâmer ſans alterer la verité.

p. 132. D.

Amm. XXV. *c.* 4. *Aurel. Vict. de Cæſ.*

LII. Jovien rend la paix à l'egliſe.

L'empereur Jovien perſuadé que l'impieté de ſon predeceſſeur avoit attiré les malheurs de l'empire, écrivit ſans differer aux gouverneurs des provinces, que l'on s'aſſemblât dans les égliſes. Alors on ceſſa de voir couler le ſang des victimes que Julien prodiguoit : on ferma tous les temples des idoles, les payens ſe cachoient : les philoſophes quittoient le manteau nommé en grec *Tribonion*, & en latin *Pallium*, qui étoit la marque de leur profeſſion ; & reprenoient

Sozom. VI. *c.* 3.

Soz. III. *c.* 24.

l'habit commun. On void par les médailles de Jovien qu'il remit la croix au labarum. Il rendit les immunités aux égliſes, au clergé, aux veuves & aux vierges ; & tout ce que Conſtantin & ſes enfans avoient ordonné en faveur de la religion, & qui avoit été revoqué par Julien. Jovien rétablit en particulier la diſtribution de bled, que Conſtantin avoit donnée aux égliſes : mais à cauſe de la diſette qui couroit alors, il n'en rétablit que le tiers ; avec promeſſe de rendre le tout, quand la famine ſeroit ceſſée. Il fit auſſi une loi qu'il adreſſa à Second prefet du pretoire d'Orient, portant peine de mort contre ceux qui oſeroient enlever les vierges ſacrées, ou même les ſoliciter au mariage : car ſous Julien, pluſieurs en avoient épouſé par force ou par ſéduction.

AN. 363.

Soz. VI. c. 3.

Theod. IV. c. 4.

Soz. VI. c. 3. l. 2. Cod. Th. de rap. vel. matr. lit. 25. lib IX. l. 5. Cod. de epiſc.

Si-tôt que Jovien fut rentré ſur les terres de l'empire, il fit une loi, par laquelle il rappelloit les évêques bannis, ſoit par Julien, ſoit par Conſtantius ; & ordonnoit que les égliſes ſeroient renduës à ceux qui avoient conſervé la foi de Nicée dans ſa pureté. Et comme il connoiſſoit S. Athanaſe pour le principal défenſeur de la foi, il le pria par une lettre de lui écrire exactement ce que l'on devoit croire. S. Athanaſe n'avoit pas attendu ſon ordre pour ſortir de ſa retraite : mais ſi-tôt qu'il eut apris la mort de Julien par la revelation de Didyme, il parut au milieu de ſon peuple qui en fut agreablement ſurpris ; & rentra dans ſes fonctions ordinaires.

Theod. IV. hiſt. c. 2.

Greg Naz or. 21. p. 394.

LIII. Lettre de S. Athanaſe à Jovien.

Ayant receu la lettre de l'empereur : il aſſembla les évêques les plus ſavans, & lui fit réponſe au nom de tous les évêques d'Egypte, de Thebaïde & de Libye. Ils lui declarent que l'on doit uniquement s'at-

Theod IV. c. 2. 3 ap. Ath. to. 1. p. 245.

AN. 363. tacher à la foi de Nicée, & ajoûtent : Sachés, em-
t. 246. D. pereur cheri de Dieu, que c'eſt la doctrine qui a été prêchée de tout temps, & dont les égliſes particulieres convienent. Celles d'Eſpagne, de Bretagne, des Gaules : celles de toute l'Italie & de la Campanie : de Dalmatie, de Myſie, de Macedoine, & de toute la Grece : toutes celles d'Afrique, de Sardaigne, de Chipre, de Crete : de Pamphylie, de Lycie, d'Iſaurie : celles de toute l'Egypte & de la Libye : du Pont, de la Cappadoce & des païs voiſins : celles d'Orient, excepté quelque peu qui ſuivent l'opinion d'Arius. Nous conoiſſons par les effets la foi de toutes ces égliſes, & nous en avons des lettres. Or le petit nombre de ceux qui s'oppoſent à cette foi, ne peut former un pré-
Sup. liv. xi. n. 13. jugé contre le monde entier. Enſuite le ſymbole de Nicée eſt inſeré dans la lettre tout au long : & elle continue : Il faut ſeigneur s'en tenir à cette foi, comme divine & apoſtolique, ſans y rien changer par des raiſonemens probables : comme ont fait les Ariens : en diſant, que le fils de Dieu eſt tiré du néant ; qu'il y avoit un temps où il n'étoit pas, qu'il eſt creé & ſujet au changement. Le concile de Nicée ne dit pas ſimplement que le Fils eſt ſemblable au Pere, ou ſemblable à Dieu, mais qu'il eſt de Dieu & vrai Dieu. Il dit qu'il eſt conſubſtantiel, c'eſt à dire, un fils veritable né d'un pere veritable. Les Peres n'ont pas ſeparé le S. Eſprit comme étranger du pere & du fils : mais ils l'ont glorifié avec le pere & le fils, parce que la ſainte Trinité n'a qu'une même divinité. Voilà
Greg. Naz. or. 21. p. 394. D. le témoignage autentique que S. Athanaſe rendit alors à la verité. L'empereur ne ſe contenta pas de cette lettre : mais voulant voir S. Athanaſe, & s'entretenir

avec lui, il lui manda de le venir trouver à Antioche, où il s'étoit arrêté au retour de Perſe ; & S. Athanaſe s'y rendit volontiers, par le conſeil de ſes amis. AN. 363. *Epiph. har. 68. n. 10. Sozom. VI. c. 5.*

LIV. Requeſte des Demi-ariens. *Socr. III. c. 25.*

Les heretiques de leur côté ne demeurerent pas en repos. Les évêques de tous les differens partis ſe preſſerent d'aller au devant de l'empereur, ſi-tôt qu'ils ſeurent qu'il revenoit de Perſe. Chacun eſperoit de l'attirer à ſa créance : mais il s'étoit declaré de tout temps pour la foi du conſubſtantiel. Les Macedoniens ou demi-ariens furent les premiers qui lui envoyerent une requeſte, pour obtenir les égliſes à la place des Anoméens. Cette requeſte fut preſentée au nom de Baſile d'Ancyre, Silvain de Tarſe, Sophrone de Pompeïopolis, Paſinique de Zenes ou Zenopolis en Lycie, Leonce de Comanes, Calliſtrate de Claudiopolis & Theophile de Caſtabales en Cilicie. Ils demandoient auſſi que ce qui avoit été fait à Rimini & à Seleucie ſubſiſtât, & que ce qui avoit été fait au contraire par brigue & par violence fût caſſé : ou que les choſes demeurant en l'état où elles étoient avant ces conciles, il fût permis aux évêques de tous les partis de s'aſſembler entre-eux comme ils voudroient, ſans communiquer avec les autres L'empereur Jovien ayant receu cette requeſte, il n'y fit point de réponſe, & ſe contenta de dire : Je hai les diſputes : j'aime & j'honore ceux qui concourent à l'union. Cette parole étant venuë aux oreilles des autres, arrêta leur empreſſement. Acace de Ceſarée en Paleſtine, & ceux qui ſuivoient ſon autorité, montrerent alors clairement qu'ils inclinoient toûjours à complaire aux maîtres. Car voyant que l'empereur *Soz. VI. c. 4.* *Socr. III. 25.*

AN. 363. qui étoit à Antioche honoroit S. Melece, ils entrerent en conference avec lui, & approuverent le consubſtantiel dans un concile qui ſe tint en ce temps-là.

L V. Concile d'Antioche.

A ce concile d'Antioche, aſſiſterent vingt-ſept évêques de differentes provinces, dont les principaux étoient S. Melece, S. Euſebe de Samoſates, Tite de Boſtre, Pelage de Laodicée, Irenion de Gaze, Acace de Ceſarée : Athanaſe d'Ancyre y envoya deux preſtres : quelques autres évêques en uſerent de même. Pelage & Athanaſe avoient été faits évêques au concile de C. P. en 360. par les ſoins d'Acace de Ceſarée : mais ils furent depuis de dignes défenſeurs de la verité. Le reſultat de ce concile fut une lettre ſynodale adreſſée à l'empereur Jovien, pour confirmer la foi de Nicée, comme avoit fait le concile d'Alexandrie ; mais le mot de conſubſtantiel n'y eſt pas expliqué ſi nettement. Voici comme en parle le concile d'Antioche : Le fils a été engendré de la ſubſtance du pere, & il eſt ſemblable au pere en ſubſtance. Non que l'on imagine aucune paſſion dans la generation ineffable, ou que l'on employe le nom de ſubſtance, ſelon l'uſage de la langue greque : mais pour renverſer ce que l'impie Arius avoit oſé dire que J. C. étoit tiré du neant : & que les Anoméens diſent encore avec plus d'inſolence. Le ſymbole de Nicée eſt auſſi raporté tout au long dans cette lettre.

Sup. liv. XIV. *n.* 23. *Ap. Socr.* III. *c.* 25.

Quoique ſon expoſition de foi ſoit catholique : toutefois elle fut blâmée par ceux du parti oppoſé à Melece & de la communion de Paulin, comme favoriſant les demi-ariens & les Macedoniens ; & nous avons encore un petit écrit, qui tend à la détruire ſous ce titre : Refutation de l'hypocriſie de Melece

Hier. Chr. an. 363.

Ap. Athan. to. 1. *p.* 572.

&

& d'Euſebe de Samoſate qui ont de mauvais ſentimens ſur le conſubſtantiel. Le pretexte d'accuſer cette expoſition, eſt qu'elle employe le mot de ſemblable en ſubſtance, comme une explication du conſubſtantiel ; & qu'elle ne dit rien de la divinité du S. Eſprit. Ce qui eſt certain, eſt qu'une partie de ceux qui communiquoient avec S. Melece & avec ſon concile tenoient le S. Eſprit creature, quoiqu'ils n'euſſent point d'erreur touchant le fils. Pour Acace de Ceſarée, ſa conduite precedente donne grand ſujet de douter, qu'il crût ſincerement le conſubſtantiel, & il y en pouvoit avoir quelques-autres dans la même diſſimulation. On accuſoit auſſi Paulin d'Antioche des erreurs de Sabellius & d'Appollinaire ; & pour s'en juſtifier auprés de S. Athanaſe, il lui donna, tandis qu'il étoit à Antioche, une confeſſion de foi : ſuivant la formule que S. Athanaſe lui avoit écrite de ſa main, conforme à la définition du concile d'Alexandrie de l'année precedente 362. En voici les termes : Moi Paulin évêque, je croi, comme j'ai apris, un Pere ſubſiſtant parfait, & un Fils ſubſiſtant parfait, & le S. Eſprit ſubſiſtant parfait. C'eſt pourquoi je croi l'explication écrite ci-deſſus, de trois hypoſtaſes & d'une hypoſtaſe ou ſubſtance. Car on doit croire & confeſſer la Trinité & une ſeule divinité. Quant à l'incarnation du verbe : je croi, comme il eſt écrit ci-deſſus, que le verbe a été fait chair, ſelon S. Jean ; non qu'il ait ſoufert du changement, comme diſent les impies : mais il s'eſt fait homme pour nous, engendré de la ſainte Vierge & du S. Eſprit. Car le Sauveur n'avoit pas un corps ſans ame, ſans ſentiment, ou ſans entendement, puis qu'il s'eſt

AN. 363

Epiph. hæſ. 73. n. 34.

Epiph. hæſ. 77. n. 20. 21.

AN. 363. fait homme pour nous. C'eſt pourquoi j'anathematiſe ceux qui rejettent la foi de Nicée, & qui ne confeſſent pas que le fils eſt de la ſubſtance du pere & conſubſtantiel : j'anathematiſe auſſi ceux qui diſent, que le S. Eſprit eſt une creature faite par le fils. J'anathematiſe encore Sabellius & Photin & toutes les hereſies. Telle fut la confeſſion de foi que Paulin donna à S. Athanaſe écrite de ſa main. S. Athanaſe vouloit auſſi entrer dans la communion de S. Melece : mais par le mauvais conſeil de quelques-uns, il remit cette réünion à un autre temps.

Baſil. ep. 325. p. 100. C.

LVI. Diviſion entre les Ariens. *Philoſt. VIII. c. 2. Sup. n. 35.*

Les purs Ariens cependant étoient diviſés entre-eux. Euzoïus n'avoit fait aucune diligence, pour executer le decret de ſon concile d'Antioche, pour la juſtification d'Aëtius : c'eſt pourquoi Aëtius & Eunomius ſe mirent à la teſte du parti, & ordonerent des évêques pour pluſieurs égliſes, même pour C. P. où ils étoient, & où pluſieurs ſe ſeparoient d'Eudoxe & des chefs des autres ſectes, pour ſe joindre à eux. Eudoxe ayant ainſi perdu toute eſperance de réünion, devint leur ennemi irreconciliable ; & appuya un nommé Theodoſe, qui ſe ſepara des Eunoméens avec quelques-autres, & ſe declara contre l'ordination d'Aëtius. Mais Euzoïus d'Antioche n'aprouva pas le procedé d'Eudoxe de C. P. Telle étoit la diviſion des Ariens.

LVII. Inſtances des Ariens contre S. Athanaſe. *Athan. ap. Ath. to. 2. p. 27. Soz. VI. c. 5.*

Ceux d'Alexandrie firent encore alors un effort contre S. Athanaſe. Lucius leur chef & quelques-autres étant venus à Antioche, ſe preſenterent devant l'empereur Jovien, comme il ſortoit par la porte Romaine, pour aller au champ des exercices, & lui dirent : Nous prions vôtre puiſſance & vôtre pieté

de nous écouter. L'empereur dit : Qui eſtes-vous ? AN. 363.
Ils répondirent : Nous ſommes Chrétiens, ſeigneur. D'où & de quelle ville ? dit l'empereur. Ils répondirent : d'Alexandrie. Que voulés-vous ? dit-il. Nous vous ſupplions de nous donner un évêque. L'empereur dit : J'ai déja commandé qu'Athanaſe, que vous aviés auparavant, reprît le ſiege. Les Ariens dirent : Seigneur, il y a pluſieurs années qu'il a été accuſé & banni. Un ſoldat animé de zele, dit : Je vous ſupplie, ſeigneur, examinés vous-même qui ils ſont, & d'où ils vienent. Ce ſont des productions de Cappadoce, des reſtes du malheureux Georges, qui ont deſolé Alexandrie & tout le monde. L'empereur ayant ouï ces paroles, piqua ſon cheval & paſſa outre. Les Ariens revinrent une autre fois, & dirent : Nous avons des accuſations & des preuves contre Athanaſe. Il y a dix ans & même vingt, qu'il a été banni par Conſtantin & Conſtantius d'éternelle memoire, & par le tres-aimé de Dieu, le tres-philoſophe & tres-heureux Julien. L'empereur Jovien, dit : Les accuſations de dix & de vingt ans ſont effacées. Ne me parlés point d'Athanaſe : je ſai pourquoi il a été accuſé, & comment il a été banni.

Les Ariens revinrent une troiſiéme fois à la charge, & dirent : Nous avons encore quelques-autres accuſations contre Athanaſe. L'empereur dit : On ne peut conoître qui a raiſon dans la foule & la confuſion des voix : choiſiſſés deux perſones d'entre-vous, & deux autres d'entre le peuple. Car je ne puis répondre à chacun de vous en particulier. Ceux d'entre le peuple dirent : Ce ſont les reſtes de l'impie Georges qui a deſolé nôtre province. Les Ariens di-

AN. 363. rent : De grace, qui vous voudrés, hormis Athanase. L'empereur dit : Je vous ay dit, que ce qui regarde Athanase est déja reglé. Et entrant en colere, il dit à ses gardes en latin : *Feri*, *feri*, c'est à dire : Frappe, frappe. Les Ariens dirent : De grace, si vous envoyés Athanase, nôtre ville est perduë : persone ne s'assemble avec lui. L'empereur répondit : Cependant je m'en suis informé curieusement, & je sai qu'il a de bons sentimens, qu'il est orthodoxe, & qu'il enseigne une bonne doctrine. Il est vrai, dirent les Ariens, qu'il dit bien de bouche, mais il a de mauvais sentimens dans l'ame. L'empereur dit : Il suffit que vous lui rendés témoignage, qu'il dit bien & qu'il enseigne bien. S'il pense mal, il en rendra compte à Dieu. Nous autres hommes, nous entendons les paroles : c'est Dieu qui conoît le cœur. Les Ariens dirent : Commandés que nous puissions nous assembler. Et qui vous en empeche ? répondit-il. Ils dirent : Seigneur, il nous appelle heretiques & dogmatistes. L'empereur répondit : C'est son devoir & de ceux qui enseignent bien. Les Ariens dirent : Seigneur, nous ne le pouvons supporter : il nous a ôté les terres des égliſes. L'empereur dit : C'est donc pour vos interests que vous estes venus ici, & non pas pour la foi. Puis il ajoûta : Retirés-vous & vivés en paix. Et ensuite : Allés à l'égliſe : vous avés demain une assemblée, aprés laquelle chacun souscrira ce qu'il croit. Il y a ici des évêques : Athanase même y est : ceux qui ne sont pas instruits dans la foi l'apprendront de lui. Vous avés demain & aprés demain, car je vais au champ.

Un avocat cynique dit à l'empereur : Seigneur, à

l'occaſion de l'évêque Athanaſe, le treſorier m'a ôté mes maiſons. L'empereur dit : Si le treſorier a pris tes maiſons, qu'a de commun cela avec Athanaſe ? Un autre avocat nommé Patalas dit : J'ay une accuſation contre Athanaſe. L'empereur dit : Et toi qui es payen, qu'as-tu de commun avec les Chrétiens ? Quelques-uns du peuple d'Antioche prirent Lucius, & le preſenterent à l'empereur, en diſant : De grace, ſeigneur, regardés quel homme ils ont voulu faire évêque. Apparemment ſon exterieur n'étoit pas avantageux. Lucius toutefois ſe preſenta encore à l'empereur à la porte de ſon palais, & le pria de l'écouter. L'empereur s'arréta, & dit : Dis-moi Lucius, comment es-tu venu ici, par mer ou par terre ? Par mer, dit Lucius. L'empereur dit : Je te le dis Lucius : Que le Dieu du monde & le ſoleil & la lune puniſſent ceux qui ſont venus avec toi, de ne t'avoir pas jetté dans la mer ; que le vaiſſeau n'ait jamais un vent favorable, & que dans la tempeſte il ne trouve point de port. Les Ariens par le moyen d'Euzoïus, avoient prié Probatius & les autres eunuques du palais de les recommander. Mais l'empereur le ſachant, fit châtier ſeverement les eunuques, & dit : Si quelqu'un veut ſolliciter contre les Chrétiens, qu'il ſoit ainſi traité. L'empereur fort ſatisfait de la converſation de S. Athanaſe le renvoya en Egypte gouverner les égliſes, & demeura rempli d'une haute eſtime de ſa capacité & de ſa vertu. *Sozom. VI. 6.*

LVIII. S Athanaſe en Thebaïde, S. Pacome.

On peut raporter à ce temps de paix, la viſite que fit S. Athanaſe dans les égliſes de la haute Thebaïde. En remontant le Nil, il arriva par bateau juſques à Tabenne, où étoit le monaſtere de S.

Pacome. Ce ſaint avoit un grand reſpect & une grande affection pour S. Athanaſe, conoiſſant la ſainteté de ſa vie, les grandes perſecutions qu'il avoit ſouffertes pour la foi, ſa charité envers tout le monde, & particulierement envers les moines. Il ſe preſſa donc d'aller avec tous les ſiens au devant du S. archevêque, & ils le receurent avec grande joïe, chantant des hymnes & des pſeaumes. Mais S. Pacome ſe tint caché dans la foule des moines ſans ſe preſenter à lui, parce qu'il ſavoit qu'Aprion évêque de Tentyre qui étoit dans ſon voiſinage, avoit ſouvent parlé de lui à S. Athanaſe, comme d'un homme admirable & d'un vrai ſerviteur de Dieu, le priant de l'élever au ſacerdoce. S. Pacome avoit alors un grand nombre de diſciples, qu'il avoit receus ſuivant l'ordre exprés de Dieu réïteré juſques à trois fois par le miniſtere des anges; & il les conduiſoit ſelon la regle, qu'il avoit receuë du ciel écrite ſur une table. En voici les principaux articles. Il étoit permis à chacun de manger & de jeûner ſelon ſes forces; & on meſuroit le travail à proportion. Ils logeoient trois à trois en differentes cellules : mais la cuiſine & le refectoir étoient communs. Leur habit étoit une tunique nommée lebitone. Elle étoit de lin ſans manches, mais avec un capuce; ils portoient une ceinture : & deſſus la tunique une peau de chevre blanche, nommée en grec *melotes*, qui couvroit les épaules : ils gardoient l'une & l'autre en mangeant & en dormant : mais venant à la communion, ils ôtoient la melote & la ceinture, ne gardant que la tunique. Pendant le repas, ils ſe couvroient la teſte de leurs capuces, pour ne ſe point voir les uns les autres, &

Sup. liv. x. n. 8.

Vita S. Pach. c. 22.

obſervoient le ſilence. Les hoſtes ne mangeoient point avec la communauté. Les novices étoient trois ans ſans étudier les choſes de plus grande perfection, ſe contentant de travailler en ſimplicité. Tout le monaſtere étoit diviſé en vingt-quatre troupes, dont chacune portoit le nom d'une des lettres de l'alphabet grec : avec un raport ſecret aux mœurs de ceux qui la compoſoient. Les plus ſimples, par exemple, étoient rangés ſous l'iota, dont la figure eſt I ; les plus difficiles à conduire ſous le Xi, dont la figure eſt Ξ, afin que l'abbé pût aiſément s'informer de l'état de chacun dans une ſi grande multitude, en interrogeant les ſuperieurs par ce langage myſterieux, qui n'étoit connu que des plus ſpirituels. Enfin l'ange qui parloit à S. Pacome, lui ordonna de faire douze oraiſons le jour, douze le ſoir & douze la nuit. Il trouvoit que c'étoit peu, mais l'ange lui répondit : On ordone ce que les plus foibles peuvent accomplir ſans peine : les parfaits n'ont pas beſoin de cette loi, car ils ne ceſſent point de prier dans leurs cellules.

S. Pacome commença donc à recevoir tous ceux qui s'adreſſoient à lui pour faire penitence : mais il ne les admettoit à la compagnie des moines, qu'aprés une longue épreuve. Il leur montroit l'exemple, gardant plus d'auſterité, quoique chargé du ſoin de tout le monaſtere. Il ſervoit à table, il travailloit au jardin, il répondoit à ceux qui frappoient à la porte, il aſſiſtoit les malades jour & nuit. Ses trois premiers c. 23. diſciples furent Pſentheſſus, Suris & Obſis. Les plus c. 24. diſtingués enſuite furent Pecuſe, Corneille, Paul, un autre Pacome & Jean. Il chargea des ſoins du monaſtere ceux qui en étoient capables. Aux jours de

feſte ils appelloient les preſtres des villages voiſins ; pour celebrer chés eux les SS. myſteres. Car S. Pacome ne ſoufroit point que les moines fuſſent élevés à la clericature : diſant qu'il leur étoit plus avantageux de retrancher toute occaſion de vanité & de jalouſie entre-eux. Il ne laiſſoit pas de recevoir à la vie monaſtique, ceux qui avoient auparavant été ordonés par les évêques & de ſe ſervir de leur miniſtere. Il les recevoit avec reſpect, quoiqu'ils fuſſent ſoupçonnés d'eſtre tombés dans quelque faute, laiſſant aux évêques à les juger.

c. 25. Dans le grand nombre de ceux qui ſe rangeoient ſous ſa conduite, il y avoit des vieillards, des enfans, des perſones de toutes ſortes. Auſſi les conduiſoit-il differemment, ſuivant leurs forces & leurs diſpoſitions naturelles. Les uns travailloient pour gagner de quoi vivre, les autres ſervoient la communauté : ils ne mangeoient pas tous en même temps : mais chacun ſelon ſon travail & ſa devotion : ſeulement il les exhortoit tous à l'obeïſſance, comme au chemin le plus court pour la perfection. Il établit pour le ſoulager, des ſuperieurs particuliers ſur chaque maiſon & ſur chaque tribu, qui toutes enſemble compoſoient pluſieurs milliers de moines. Si quelqu'un de ces ſuperieurs particuliers étoit abſent, il ſupléoit à ſon défaut, comme ſerviteur de tous : & viſitoit ſoigneuſement ces monaſteres.

c. 26. Voyant dans ſon voiſinage de pauvres gens occupés à nourrir du bétail, & privés de la participation des ſacremens & de la lecture des ſaintes écritures : il prit la reſolution, de concert avec S. Aprion évêque de Tentyre, de faire bâtir une égliſe dans leur bourg,

bourg, qui étoit preſque deſert. Et comme il n'y avoit point encore de lecteurs ni d'autres clercs ordonés pour celebrer l'office dans cette nouvelle égliſe, il y alloit avec ſes moines à l'heure des aſſemblées eccleſiaſtiques, & liſoit l'écriture ſainte : ſans rougir à ſon âge de cette fonction, l'une des moindres de l'égliſe. Il liſoit avec une attention & une devotion, qui le faiſoit paroître aux yeux du peuple, plûtôt un ange qu'un homme. Il en attira ainſi pluſieurs à la foi Chrétiene. Car il avoit un grand zele pour la converſion des payens. Son averſion pour les hereti- c. 27. 44.
ques n'étoit pas moindre : particulierement pour Origene qu'il regardoit comme tel, à cauſe des erreurs que l'on avoit puiſées dans ſes écrits. C'eſt l'état où ſe trouvoit S. Pacome, quand S. Athanaſe viſita la Thebaïde.

LIX. Monaſtere de la ſœur de S. Pacome. c. 28.

La ſœur de S. Pacome ayant apris les merveilles de ſa vie, vint à ſon monaſtere pour le voir. Il lui fit dire par le portier : Ma ſœur vous ſavés maintenant que je ſuis en vie & en ſanté : allés en paix, & ne vous afligés pas, de ce que je ne vous voi point des yeux du corps : ſi vous voulés ſuivre ma maniere de vie, penſés-y bien ; & ſi je vois que ce ſoit une reſolution ferme, je vous ferai bâtir un logement, où vous pourrés demeurer avec bien-ſéance ; & je ne doute point que par vôtre exemple, le Seigneur n'en attire d'autres. La ſœur ayant oüi ces paroles, pleura amerement ; & touchée de componction, elle ſe reſolut à ſervir Dieu. S. Pacome lui fit bâtir par ſes freres un monaſtere éloigné du ſien, le Nil entre deux ; & en peu de temps elle devint la mere d'une grande multitude de religieuſes. S. Pacome chargea

un S. vieillard nommé Pierre, de visiter de temps en temps ces servantes de Dieu, les instruire & les consoler par ses exhortations. Il leur donna une regle, & forma entierement leur vie sur celle de ses moines. Si quelqu'un des freres avoit dans le monastere des filles une sœur ou une parente, qu'il voulût voir : on envoyoit avec lui un des anciens des plus éprouvés. D'abord ils s'adressoient à la superieure : & en sa presence, & de quelques autres anciennes, le moine voyoit sa parente en toute modestie, sans donner ni recevoir aucun present. Si les filles avoient besoin des moines, pour bâtir ou pour quelque travail : on choisissoit pour les conduire, des hommes d'une vertu bien éprouvée : ils travailloient avec la crainte de Dieu, & revenoient au monastere à l'heure du repas, se gardant bien de boire ni manger chés elles. Quand une religieuse étoit morte, les autres preparoient tout ce qui étoit necessaire pour sa sepulture, & la portoient sur le bord du fleuve, qui separoit les deux monasteres, chantant des pseaumes selon la coûtume. Alors les moines passoient avec des rameaux de palmes & d'oliviers ; & en chantant il la portoient de l'autre côté, & l'enterroient avec joïe dans leurs sepulcres.

LX. Miracles de S. Pacome, c. 34.

S. Pacome eut aussi le don des miracles. Une femme de la ville de Tentyre, étoit depuis longtemps afligée d'une perte de sang. Ayant apris quelle étoit la vertu de S. Pacome, elle s'adressa au confesseur Denis prestre & économe de l'église de Tentyre, ami particulier du saint ; & le pria de le faire venir, comme pour quelque affaire necessaire. S. Pacome étant venu à l'église, fit sa priere, puis salüa

Denis, & s'assit auprés de lui. Pendant qu'ils s'entretenoient, la femme vint par derriere, & poussée d'une grande foi, mais tremblant de respect, elle toucha le capuce qui lui couvroit la teste, & aussitôt elle fut guerie. Elle se prosterna sur le visage, rendit graces à Dieu ; & ayant receu la benediction du prestre Denis, elle retourna chés elle. Un homme ayant veu S. Pacome à la porte du monastere, c. 36. accourut de loin se jetter à ses pieds, le priant de délivrer sa fille du demon qui la tourmentoit. Il le laissa à la porte, & étant entré, lui fit dire par le portier. Nous n'avons pas coûtume de parler aux femmes, mais si vous avés quelque habit de vôtre fille envoyés-le moi, je le benirai, & vous le renvoyeray : me confiant en J. C. qu'elle sera délivrée. On lui aporta donc une tunique de la fille ; mais il la regarda d'un œil severe, & dit : Cet habit n'est pas à elle. Le pere assuroit que si ; & S. Pacome ajoûta : Je sai bien qu'il est à elle ; mais elle avoit consacré à Dieu sa virginité, & ne l'a pas gardée : c'est pourquoi j'ai dit que ce n'étoit pas là son habit. Qu'elle vous promette en la presence de Dieu, de vivre desormais en continence, & J. C. la guerira. Le pere affligé examina sa fille, qui lui confessa sa faute, & lui promit avec serment de n'y plus retomber. Alors S. Pacome pria pour elle, & lui envoya de l'huile qu'il avoit benite : si-tôt qu'elle en eut été ointe elle fut guerie.

Un autre homme ayant un fils possedé, vint trou- c. 37.
ver S. Pacome, qui lui donna un pain beni, lui recommandant soigneusement d'en faire toûjours prendre un peu au possedé avant ses repas. Le pere lui

en donna ; mais le demon ne lui permit pas d'en goûter : & ayant devant lui d'autre pain, il en emplit ſes mains, & commença d'en manger. Le pere rompit le pain beni en petits morceaux qu'il cacha dans des dattes, dont il avoit ôté les noyaux, & ne donna autre choſe à manger à ſon fils que ces dattes : mais le poſſedé les ouvrit, jetta les morceaux de pain, & ne touchant pas même aux dattes, il ne vouloit rien manger. Le pere le laiſſa pluſieurs jours ſans nourriture. Enfin preſſé de la faim, il prit du pain beni : s'endormit auſſi-tôt, & fut délivré du demon. S. Pacome guerit pluſieurs autres malades : mais quand Dieu n'exauçoit pas ſes prieres, il ne s'en affligeoit pas : perſuadé que ſouvent il nous fait plus de grace de nous refuſer ce que nous lui demandons, que de nous l'accorder.

c. 39. Varus évêque de Panos écrivit à S. Pacome, le priant de venir fonder des monaſteres auprés de ſa ville. Il lui accorda ſa demande, & viſita en paſſant tous les monaſteres qui étoient ſous ſa conduite. Quand il fut arrivé à Panos avec ſes moines, l'évêque le receut avec un tres-grand reſpect, fit une grande feſte à ſa venuë ; & lui donna des places pour bâtir les monaſteres. Le S. homme y travailla avec joïe ; mais comme on faiſoit un mur de clôture, quelques méchans venoient la nuit abattre ce que l'on avoit bâti le jour. Le S. vieillard exhortoit ſes diſciples à le ſouffrir avec patience : mais Dieu en fit juſtice ; & ces méchans s'étant aſſemblés pour continuer leur crime furent brûlés par un ange & conſumés, enſorte qu'ils ne parurent plus. Le bâtiment étant achevé, S. Pacome y laiſſa des moines, à qui

il donna pour ſuperieur Samüel, homme d'une humeur gaïe & d'une grande frugalité. Et parce que ces monaſteres étoient prés de la ville, il y demeura long-temps lui-même, juſques à ce que le nouvel établiſſement fût bien affermi.

Il avoit le don de prophetie, & Dieu lui revela c. 45.
entre-autres choſes quel ſeroit l'état de ſes monaſteres aprés ſa mort. Qu'ils s'étendroient extrêmement, & que quelques-uns des moines conſerveroient la pieté & l'abſtinence; mais que pluſieurs tomberoient dans le relâchement & ſe perdroient. Que ce mal arriveroit principalement par la negligence des ſuperieurs, qui manquant de confiance en Dieu, & cherchant à plaire à la multitude, ſemeroient la diſcorde & n'auroient plus que l'habit de moines. Que les pires s'étant une fois emparés du gouvernement, il ſe formeroit des jalouſies & des querelles : on aſpireroit aux charges avec ambition, & le choix ne ſe feroit plus par le merite, mais par l'ancieneté : les bons n'auroient plus la liberté de parler, & ſe tenant en ſilence & en repos, ſeroient encore perſecutés. S. Pacome extrêmement affligé de cette revelation, fut conſolé par une viſion celeſte où J. C. même lui apparut au milieu des anges.

AN. 364.

LIVRE SEIZIE'ME.

I. Mort de Jovien. Valentinien & Valens empereurs. *Amm.* XXV. *c. ult.*

JOvien ne demeura pas long-temps à Antioche, & en partit avant la fin de l'année 363. au fort de l'hiver, pour aller à C. P. Il paſſa à Tarſe, où il donna ordre d'orner le ſepulcre de Julien. Il ſe trouva à Ancyre en Galatie le premier jour de l'an 364. & y prit les ornemens conſulaires avec ſon fils Varronien encore enfant. Jovien étant arrivé à Dadaſtane, aux confins de Galatie & de Bithynie, fut trouvé mort la nuit du ſeize au dix-ſeptiéme de Février. On crut qu'il avoit été étoufé par la vapeur du charbon, que l'on avoit mis dans ſa chambre, pour l'échauffer & en ſecher les murailles. On crut auſſi qu'il y avoit eu de l'indigeſtion : car il mangeoit à proportion de ſa grande taille ; & on l'accuſoit d'eſtre ſujet au vin. Il mourut en ſa trente-troiſiéme année, n'ayant pas regné huit mois entiers : on envoya ſon corps à C. P. pour eſtre enterré avec les empereurs. *Socr.* III. *c. ult.*

Amm. XXVI. *c.* I.

L'armée étant arrivée à Nicée, capitale de Bithynie, on éleut empereur tout d'une voix Valentinien, qui commandoit une compagnie nommée la ſeconde des Scutariens ; & qui étoit demeuré à Ancyre. Il y eut dix jours d'interregne, juſques à ce qu'il fût arrivé, & qu'il eût pris ſolemnellement la pourpre : ce qu'il ne fit que le vingt-ſixiéme de Février. Valentinien étoit né à Cibale en Pannonie, d'une famille médiocre dans l'origine : mais ſon pere Gratien s'étoit élevé par tous les degrés militaires, juſques à la dignité de prefet du prétoire. Le fils avoit le courage ferme, *Victor. epit.*

l'eſprit penetrant, le viſage agreable, le diſcours poli. Julien le relegua, comme il a été dit, pour ſa hardieſſe à confeſſer la foi, quand il frappa le miniſtre des idoles qui l'arroſoit d'eau luſtrale. Le jour même de ſon élection, comme les ſoldats vouloient l'obliger à prendre un collegue, il leur dit : Il dépendoit de vous de me choiſir pour empereur ; mais puis que je le ſuis, c'eſt à moi à juger ce qui eſt du bien public. Toutefois l'eſtat de l'empire attaqué de tous côtés par les barbares, le fit reſoudre à prendre un collegue ; & comme il déliberoit ſur ce choix, Dagalaïfe qui commandoit la cavalerie, lui dit : Si vous aimés les vôtres, vous avés un frere ; ſi vous aimés l'eſtat, cherchés en un autre. Il ne laiſſa pas de prendre ſon frere Valens ; & étant arrivé à C. P. il le declara empereur, un mois aprés qu'il le fut lui-même, le cinquiéme des calendes d'Avril, c'eſt à dire le vingt-huitiéme de Mars. Valens étoit Chrétien comme ſon frere, mais il n'étoit pas encore baptiſé. Ils partagerent l'empire, les officiers & les armées ; enſorte neanmoins que la principale autorité demeura toûjours à Valentinien, qui prit l'Occident pour lui, comme le plus violemment attaqué par les barbares, & laiſſa l'Orient à Valens. Aprés avoir paſſé l'hiver à C. P. ils s'avancerent enſemble en Pannonie juſques à Sirmium, où ils ſe ſeparerent : Valentinien prit le chemin de Milan, & Valens retourna à C. P.

AN. 364.

Sup. liv. XV. n. 9.

Theod. IV. hiſt. c. 5.

Sozom. VI. c. 6.

Amm. XXVI. c. 4.

Theod. IV. c. 12.

Amm. XXVI. c. 5.

Dés cette année 364. marquée par le conſulat de Jovien & de Varronien, ils firent pluſieurs loix en faveur du Chriſtianiſme. Ils leverent la défenſe d'inſtruire la jeuneſſe, le permettant à tous ceux qui s'en

L. 6. de med. & prof. C. Th. lib. XIII.

AN. 364. trouvoient capables. Ils défendirent les ſacrifices nocturnes & les ceremonies magiques. Toutefois Pretextat qui étoit proconſul en Grece, & fort zelé pour le paganiſme, ayant repreſenté que la vie ſeroit inſuportable aux payens, ſi on aboliſſoit les coûtumes de leurs peres : on leur permit de les ſuivre, mais ſans y rien ajoûter. Car le but de la loi, étoit principalement d'abolir les victimes humaines & les operations cruelles de la magie. Les empereurs permirent même en general dans ce commencement, que chacun ſuivît telle religion qu'il voudroit. Et comme les Chrétiens ſe retrouvant en liberté, étoient tentés de renverſer les temples des payens, les empereurs permettoient d'y mettre des gardes : pourvû qu'on n'y employât pas des Chrétiens : comme il paroît par un reſcrit de l'an 365. adreſſé à Symmaque prefet de Rome & payen. Quoique toutes les loix qui furent faites ſous les deux empereurs, portent également leurs noms ſuivant la coûtume : il faut attribuer à Valentinien toutes celles d'Orient. Ainſi Valentinien eſt l'auteur de la loi adreſſée à Viventius prefet des Gaules, qui porte que les perſones qui vivent dans la virginité perpetuelle, & les veuves, dont la maturité de l'âge promet qu'elles ne ſe remarieront pas, ſeront exemptes de la capitation : auſſi-bien que les pupilles de l'un & de l'autre ſexe juſques à vingt ans, & les femmes juſques à ce qu'elles ſoient mariées. Il défendit auſſi aux miniſtres de juſtice de faire le dimanche, aucune pourſuite contre les Chrétiens. Il ordona qu'en faveur du jour de pâque, les priſons ſeroient ouvertes à ceux qui étoient prevenus de crimes : ſi ce n'étoit de ſacrilege, de leze-

L. 7. C. Th. de malef. lib. IX. 9. Zoſim. lib. 4. p. 735. 736.

L. 9. ibid. de malef.

L. 4. C. Th. de Cenſu. lib. XIII.

L. 1. de exſecut. lib. VIII. l. 10. de exact. lib. XI. C. Theod.

L. 3. l. 4. C. Th. de Indulg. lib. IX.

leze-majeſté, & des autres crimes les plus atroces, entre leſquels il compte les adulteres. Il défendit de condamner les criminels à ſervir de gladiateurs dans les ſpectacles. AN. 364. *L. 11. C. Th. de pœn.*

II. Conference de S. Hilaire avec Auxence. *Gothofr. Chron. Cod. Theod.*

L'empereur Valentinien étoit à Milan dés le premier jour de Juin de l'année 364. & il y paſſa la plus grande partie de l'année 365. S. Hilaire y étoit encore, & combattoit avec S. Euſebe de Verceil pour la religion catholique, contre Auxence évêque Arien de Milan. Auxence prévint l'empereur, diſant qu'Hilaire & Euſebe étoient des ſéditieux & des calomniateurs, qui l'accuſoient fauſſement d'eſtre Arien, quoiqu'il n'enſeignât que la foi catholique. L'empereur voulant établir la paix, fit publier un édit preſſant; par lequel il défendoit que perſone troublât l'égliſe de Milan. S. Hilaire s'y oppoſa; & repreſenta à l'empereur, qu'Auxence étoit un blasfemateur & un enemi de J. C. dont la créance n'étoit pas telle que l'empereur penſoit. Valentinien touché de cette remontrance, ordonna qu'ils s'aſſemblaſſent avec d'autres évêques, environ au nombre de dix : en preſence du queſteur & du maître des offices. En cette conference, Auxence commença par chicaner, en propoſant des fins de non recevoir, comme dans un tribunal ſeculier; & diſant qu'Hilaire ne devoit point eſtre écouté, comme évêque, puis qu'il avoit été condamné par Saturnin au concile de Beziers. S. Hilaire ſeut bien ſe défendre de ce reproche; & les commiſſaires jugerent, que ſans s'arrêter aux exceptions, il faloit traiter de la foi, ſuivant l'ordre de l'empereur. Auxence ſe ſentant preſſé, & voyant le peril où il s'expoſoit en niant la foi catholique : declara *Hilar. cont. Aux. n. 7.* *Sup. liv. XIII. n. 42.*

qu'il croyoit J. C. vrai Dieu, de même divinité & de même ſubſtance que le pere. De peur que ce qui s'étoit dit, n'échapât à la memoire de ceux qui avoient aſſiſté à la conference, S. Hilaire preſenta auſſi-tôt par le queſteur un écrit à l'empereur, contenant ce dont on étoit demeuré d'accord : tous furent d'avis qu'Auxence devoit faire la même confeſſion publiquement. Il fut donc obligé de l'écrire : mais aprés y avoir bien rêvé, il trouva moyen de ſe joüer de la bonne foi de l'empereur par un écrit, dont voici les paroles :

Ap. Hilar. p. 1270. nov. edit. 1693.

Aux tres-heureux & tres-glorieux empereurs Valentinien & Valens auguſtes : Auxence évêque de l'égliſe catholique de Milan. J'eſtime, tres-pieux empereurs, que la réünion procurée par ſix cens évêques, aprés tant de travaux, ne doit pas eſtre alterée par la conteſtation de quelques particuliers rejettés il y a dix ans, comme on le prouve par écrit. Cette union de tant d'évêques, eſt le concile de Rimini ; & ces perſones rejettées, ſont S. Hilaire & S. Euſebe de Verceil, condamnés & bannis par la faction des Ariens en 355. Auxence ajoûte : Je n'ay jamais connu Arius, je ne l'ay point vû de mes yeux, je ne ſai point ſa doctrine : mais j'ay cru depuis l'enfance, comme j'ay été inſtruit, & comme j'ay apris dans les ſaintes écritures ; j'ay cru, dis-je, & je croi en un ſeul vrai Dieu, pere tout-puiſſant, inviſible, impaſſible, immortel ; & en ſon fils unique N. S. J. C. né du pere avant tous les ſiecles, & avant tout commencement : Dieu, vrai fils d'un vrai Dieu pere, ſelon qu'il eſt écrit dans l'évangile. Il continuë ce qui regarde l'incarnation & le S. Eſprit : puis il ajoûte :

Sup. liv. XIII. n. 18.

Je n'ay jamais prêché deux Dieux ; car il n'y a point deux peres pour les nommer deux Dieux, ni deux fils ; mais un ſeul fils d'un ſeul pere, Dieu de Dieu, comme il eſt écrit : Il y a un ſeul Dieu pere de qui eſt tout, & un ſeul Seigneur J. C. par qui eſt tout. Les évêques catholiques ont toûjours condamné dans leurs aſſemblées toutes les hereſies : mais particuliement dans le concile de Rimini. Et afin que vous conoiſſiés mieux la verité de ce qui s'eſt paſſé, je vous en ay envoyé les actes, & je demande que vous vouliés bien les faire lire. Vous verrés par là que ceux qui ſont dépoſés depuis long-temps, c'eſt à dire Hilaire & Euſebe, s'efforcent de faire par tout des ſchiſmes. Car vous ſavés bien que l'on ne doit plus toucher à l'expoſition de la foi Catholique, qui a été bien faite une fois, ſuivant les ſaintes écritures.

1. *Cor.* VIII. 6.

III. Ecrit de S. Hilaire contre Auxence. *Hilar.* n. 10.

Auxence ayant donné cet écrit, on répandit dans le peuple, qu'il avoit reconnu que J. C. étoit vrai Dieu, de même divinité, & de même ſubſtance que le pere ; & qu'il ne s'éloignoit point du ſens de l'expoſition de foi de S. Hilaire. Ainſi l'empereur croyant Auxence effectivement catholique, embraſſa ſa communion. Mais S. Hilaire ſoûtenoit toûjours que ce n'étoit que feinte, que l'on détruiſoit la foi, que l'on ſe moquoit de Dieu & des hommes. Alors l'empereur Valentinien lui ordonna de ſortir de Milan. Il obéït, & n'ayant plus d'autre moyen de défendre la verité, il publia un écrit adreſſé à tous les évêques & à tous les peuples catholiques, où il découvre toute la fraude d'Auxence. Il montre d'abord qu'il ne faut pas ſe laiſſer ébloüir par le nom de paix, & que l'égliſe n'a beſoin d'aucun appui temporel, ce qu'il explique ainſi :

Il faut gemir de la miſere & de l'erreur de nôtre
In Aux. n. 3. temps, où l'on croit que Dieu a beſoin de la protection des hommes, & on recherche la puiſſance du ſiecle, pour défendre l'égliſe de J. C. Je vous prie, vous qui croyés eſtre évêques, de quel appui ſe ſont ſervi les apôtres pour prêcher l'évangile ? quelles puiſſances leur ont aidé à annoncer J. C. & à faire paſſer preſque toutes les nations, de l'idolatrie au culte de Dieu ? Appelloient-ils quelque officier de la cour, quand ils
Act. xvi. 25. chantoient les loüanges de Dieu en priſon, dans les fers, & aprés les coups de foüet. S. Paul formoit-il l'égliſe de J. C. par des édits de l'empereur, quand il étoit lui-même un ſpectacle dans le theâtre ? Je penſe qu'il ſe ſoûtenoit par la protection de Neron, de Veſpaſien ou de Decius, dont la haine a relevé le luſtre de la doctrine celeſte. Lors qu'ils ſe nourriſſoient du travail de leurs mains, qu'ils s'aſſembloient en ſecret dans des chambres hautes, qu'ils parcouroient les bourgades, les villes, & preſque toutes les nations par mer & par terre ; malgré les ordonnances du ſenat & les édits des princes, je croy qu'alors ils n'avoient pas les clefs du royaume des cieux ? Au contraire, la puiſſance de Dieu contre la haine des hommes n'a-t-elle pas paru manifeſtement, en ce que plus on défendoit de prêcher J. C. & plus il étoit prêché ? Maintenant helas ! les avantages humains rendent recommandable la foi divine, & cherchant à autoriſer le nom de J. C. on fait croire qu'il eſt foible par lui-même. L'égliſe menace d'exils & de priſons, & veut ſe faire croire par force, elle qui a établi ſon autorité par les exils & les priſons. Elle attend comme une grace que l'on communique avec

elle, aprés s'eſtre établie par la terreur des perſecutions : elle bannit les évêques, aprés s'eſtre étenduë par le baniſſement des évêques : elle ſe glorifie d'être aimée du monde ; elle qui n'a pû eſtre à J. C. ſans eſtre haïe du monde. Telle eſt l'égliſe en comparaiſon de celle qui nous avoit été confiée, & que nous laiſſons perdre maintenant.

Enſuite, S. Hilaire raporte ce qui s'étoit paſſé à Milan, & découvre les artifices de l'écrit d'Auxence. Premierement, dit-il, il donne pour ſainte la confeſſion de foi de Nicée en Thrace, extorquée par violence & rejettée de tout le monde. Auxence ne nommoit pas Nicée en Thrace. Mais la formule de Rimini, ſur laquelle il appuyoit, étoit en effet la même. S. Hilaire continuë : Il dit qu'il ne conoît point Arius, quoiqu'il ait été fait preſtre à Alexandrie dans l'égliſe Ariene, à laquelle George préſidoit. On étoit convenu d'écrire que J. C. eſt vrai Dieu, de même divinité & de même ſubſtance que le pere : cependant il met ces paroles d'un artifice diabolique ; que J. C. eſt né devant tous les temps, Dieu vrai fils : afin que ſelon les Ariens le vrai ſe raporte à *fils* & non pas à *Dieu*. On ne peut bien exprimer en françois l'équivoque des paroles latines : *Deum verum filium*, où le *verum* ſe peut raporter également au mot qui precede & au mot qui ſuit. S. Hilaire continuë : Et pour montrer encore plus la difference de cette expreſſion, on ajoûte : D'un vrai Dieu pere : pour marquer que le pere eſt vrayement Dieu, & que J. C. n'eſt vrayement que fils. Dans la ſuite du diſcours, Auxence dit, qu'il n'y a qu'une divinité, & ne l'attribuë pas au fils, mais au pere ſeul,

n. 8.

Sup. liv. XIV. n. 13. 14.

Il dit qu'il n'enſeigne pas deux dieux, parce qu'il n'y
n. 11. a pas deux peres. Qui ne void que la divinité unique, eſt propoſée comme apartenant au pere ſeul ? d'où vienent ces paroles du ſtile de ſatan : Nous conoiſſons un ſeul vrai Dieu pere. Et encore : Le fils ſemblable ſelon les écritures au pere qui l'a engendré. Si cela eſt écrit quelque part dans les livres ſacrés, il peut ſe juſtifier : mais ſi le pere & le fils ſont un par la verité de la divinité, pourquoi prefere-t-on l'opinion imparfaite de la reſſemblance ? Il eſt vrai, J. C. eſt l'image de Dieu : mais l'homme l'eſt
Ex. VII. 1. auſſi. Vous nommés J. C. Dieu : Moïſe eſt nommé le dieu de Pharaon. Vous nommés J. C. fils &
Ex. IV. 22. premier né de Dieu : Iſraël eſt auſſi nommé ſon premier né. Vous dites que J. C. eſt né devant les temps : le demon auſſi eſt creé avant les temps & les ſiecles. Vous ne refuſés à J. C. que ce qu'il eſt : c'eſt à dire de le reconoître vrai Dieu, d'une même divinité & d'une même ſubſtance que le pere. Si vous le croyés, pourquoi ne l'avés vous pas écrit ſimplement ? Si vous ne le croyés pas, pourquoi ne l'avés-vous pas
n. 6. ſimplement nié. Il avoit marqué auparavant que ces expreſſions artificieuſes des Ariens empêchoient le peuple catholique de perir ſous leur conduite, parce qu'il jugeoit de la foi de ces faux docteurs par leurs paroles : enſorte, dit-il, que les oreilles du peuple ſont plus pures que le cœur de ces évêques.

n. 12. Il finit en exhortant les catholiques à fuïr la communion des Arïens. Vous faites mal, dit-il, de tant aimer les murailles ; de reſpecter l'égliſe dans les bâtimens, de faire valoir ſous ce pretexte le nom de paix. Peut-on douter que l'antechriſt ne doive s'aſ-

ſeoir dans ces mêmes lieux. Les montagnes, les foreſts, les lacs, les priſons, les gouffres me ſemblent plus ſeurs : puis que l'eſprit de Dieu y a fait parler les prophetes. S. Hilaire dit ceci contre ceux qui aimoient mieux s'aſſembler avec les Ariens, que de quitter les lieux où ils avoient accoûtumé de prier, pour s'aſſembler à la campagne & dans des lieux écartés, comme il étoit ordinaire en Orient. C'eſt ainſi que ce S. évêque s'oppoſoit à Auxence, conſervant toûjours un grand reſpect envers l'empereur. Il retourna à Poitiers, & y mourut en paix la quatriéme année de Valentinien 367. de J. C. On y conſerva un livre des évangiles qu'il avoit écrit en grec de ſa main, où S. Jean étoit enſuite de S. Matthieu. Son ſepulcre fut celebre par un tres-grand nombre de miracles pendant pluſieurs ſiecles ; & en pluſieurs anciens ſacramentaires, on trouve ſon nom dans le canon de la meſſe, au premier rang aprés les martyrs. S. Euſebe de Verceil mourut quelque temps aprés : au moins ne ſait-on rien de lui depuis cette diſpute ; & Auxence fut auſſi combattu par Philaſtre évêque de Breſſe, & par Evagre preſtre d'Antioche, qui étoit venu en Italie avec S. Euſebe.

Vita S. Hilar. in dit. an. 1693.
Pagi ad an. 369. n. 3.

Gaud. vita. S. Philaſtr.
Hier. ep. 48.

IV. Concile de Lampſaque.

Dés le commencement de ce regne, les évêques d'Helleſpont & de Bithynie, & tous les autres Macedoniens ou Demi-ariens obtinrent la permiſſion des empereurs de s'aſſembler, pour redreſſer la doctrine de la foi. Ce fut à Lampſaque ville voiſine du détroit de l'Helleſpont, qu'ils tinrent leur concile, la ſeptiéme année aprés celui de Seleucie, ſous le conſulat des deux empereurs Valentinien & Valens, c'eſt à dire l'an 365. Ils y paſſerent deux mois à deliberer,

Socr. IV. c. 2. 4.
Sozom. VI. c. 7.
V. Pagi an. 365. n. 2.

AN. 365. & enfin ils ordonerent ; que ce qui avoit été fait à C. P. en 360. à la pourſuite d'Eudoxe & d'Acace chefs des Anoméens ſeroit nul : que l'on n'auroit pas plus d'égard à l'expoſition de foi, qui avoit été aportée, comme étant celle des évêques occidentaux, c'eſt à dire à celle de Rimini. Que l'on tiendroit l'opinion, que le fils eſt ſemblable au pere en ſubſtance ; & que l'addition de ſemblable étoit neceſſaire, pour ſignifier la difference des hypoſtaſes. Que l'on ſuivroit par toutes les égliſes la confeſſion de foi de Seleucie, propoſée auparavant à la dedicace de l'égliſe d'Antioche. Que ceux qui avoient été dépoſés par les Anoméens reprendroient leurs ſieges, comme chaſſés injuſtement. Que ſi quelqu'un vouloit les accuſer, il s'expoſeroit à la même peine, en cas de calomnie. Que les juges ſeroient les évêques orthodoxes du païs, aſſemblés avec ceux des provinces voiſines, dans l'égliſe où ſeroient les témoins de la conduite de l'accuſé. Voilà ce qu'ordonerent les évêques du concile de Lampſaque. Ils appellerent enſuite les Anoméens, & leur offrirent de les recevoir à penitence ; & comme ils ne s'y ſoûmirent pas, les Demi-ariens notifierent leurs decrets à toutes les égliſes.

Sup. liv. XIV. n. 21.

Sup. liv. XIV. n. 16. XII n. 11.

Ils prevoyoient bien qu'Eudoxe mettroit la cour de ſon côté ; c'eſt pourquoi ils reſolurent de le prevenir, & vinrent trouver à Heraclée l'empereur Valens, pour l'inſtruire de ce qu'ils avoient fait à Lampſaque. Mais Eudoxe avoit déja gagné l'empereur & ceux qui l'environoient. Ainſi quand les deputés de Lampſaque s'adreſſerent à lui ; il les exhorta à n'avoir point de different avec Eudoxe : & comme ils s'en défendoient,

défendoient, & ſe pleignoient de la ſurpriſe, dont on avoit uſé à C. P. & des artifices avec leſquels on avoit renverſé les decrets de Seleucie : il ſe mit en colere, les envoya en éxil, & fit donner les égliſes à ceux du parti d'Eudoxe. AN. 365.

V. Revolte de Procope & ſa mort.

Il commença ainſi à perſecuter les Demi-ariens & les catholiques : mais cette premiere perſecution fut interrompuë par la guerre civile contre Procope. C'étoit ce parent de Julien qu'il avoit deſtiné à regner à ſa place, & qui avoit pris ſoin de ſa ſepulture. Il s'étoit caché depuis ce temps-là, & demeura quelque temps prés de Calcedoine, dans une maiſon de campagne de l'heretique Eunomius. De-là il paſſa ſecrettement à C. P. & profitant de l'abſence de Valens qui étoit en Orient, & de la haine que lui attiroit l'avarice & la cruauté de Petrone ſon beau pere, il ſe fit reconoître empereur le vingt-huitiéme Septembre cette même année 365. Valens avoit marché vers la Syrie pour s'oppoſer aux Perſes, en cas qu'ils vouluſſent rompre la tréve, & s'étoit arreſté à Ceſarée en Cappadoce. Il revint ſur ſes pas : Procope eut d'abord quelques avantages : mais il fut enfin abandonné par les ſiens, dans la bataille qui ſe donna prés de Nacolie en Phrygie : d'où s'étant ſauvé dans les bois, il fut arreſté par deux de ſes capitaines, & amené à Valens qui lui fit trancher la teſte le vingt-ſeptiéme de May 366. autrement le ſixiéme des calendes de Juin, ſous le conſulat du jeune Gratien, fils de Valentinien avec Dagalaïfe.

Sup. liv. XV. n. 44.

Philoſt. IX. c. 5.

Idac. faſt.

Amm. XXVI. c. 5.

Idac. faſt.

Valens étant en Orient, voulut punir le philoſophe Maxime : celui qui avoit perverti Julien & l'avoit gouverné juſques à la fin par ſes illuſions & ſes

AN. 366. impoſtures. Il avoit auſſi accuſé auprés de lui Valentinien, comme ayant commis des impietés contre le paganiſme. Valens ſe fit donc amener Maxime avec Priſcus, qui n'étant pas trouvé coupable fut renvoyé, & s'en retourna en Grece. Pour Maxime, le peuple crioit contre lui dans les theatres, & pluſieurs ſe plaignoient à l'empereur de ſa mauvaiſe conduite : il fut condamné à une tres groſſe amende, parce que l'on étoit perſuadé qu'il avoit beaucoup pillé. On lui fit auſſi ſouffrir de cruels tourmens ; & pour s'en délivrer, il chargea ſa femme qui étoit preſente, de lui acheter du poiſon. Elle en voulut boire la premiere, & en mourut : Maxime n'en but point, mais il fut délivré par Clearque, qui fut fait proconſul d'Aſie, dans le temps de la revolte de Procope ; & qui perſuada même à l'empereur Valens de le laiſſer, en liberté, aprés avoir moderé l'amende. C'eſt ainſi que Maxime ſe ſauva pour cette fois. Le medecin Oribaſe, autre confident de Julien, fut dépoüillé de ſon bien, & banni chés les barbares.

Zoſim lib. IV. p. 735.

Eunap. in Max. p. 98.

Liban. or. fun. p. 317.

Eunap. Oribaſ. p. 173.

VI. Valens ſoûtient les Ariens.

Sozo. VI. c. 8. Soer. IV. c. 6.

La guerre civile n'ayant duré que ſix mois, Valens recommença bien-tôt à troubler ceux qui n'étoient pas dans ſes ſentimens ſur la religion. Il étoit extrêmement irrité contre les évêques du concile de Lampſaque, parce qu'ils avoient condamné les Ariens & la formule de Rimini. Dans cette colere, il fit venir de Cyzique Eleuſius, & ayant aſſemblé des évêques Ariens, il le preſſa d'embraſſer leur communion. D'abord Eleuſius reſiſta courageuſement : mais la crainte de l'exil & de la perte de ſes biens, lui fit faire ce que l'on voulut. Il s'en repentit auſſi-tôt ;

& étant retourné à Cyzique, il confeſſa ſon peché devant tout le peuple ; ſe pleignant avec larmes de la violence qu'on lui avoit faite, & les exhortant à choiſir un autre évêque : mais le peuple de Cyzique avoit tant de reſpect pour ſa vertu, qu'ils ne purent ſe reſoudre à lui donner un ſucceſſeur. Les catholiques de C. P. c'eſt à dire ceux qui ſuivoient la foi de Nicée, ne furent pas mieux traités que les Demi-ariens. Les Novatiens furent envelopés avec eux dans la perſecution, comme ayant la même foi ſur la Trinité : les uns & les autres furent chaſſés de la ville. L'empereur fit fermer les égliſes des Novatiens : car pour les catholiques ils n'en avoient plus, depuis qu'elles leur avoient été ôtées par Conſtantius. *Soz. VI. c. 9.*

VII. Deputation des Orientaux en Occident. *Soz. IV. c. 11.*

Les Demi-ariens ſe voyant ainſi perſecutés par Eudoxe & par les purs Ariens, & n'ayant pas la liberté de s'aſſembler en un ſeul lieu, tinrent divers petits conciles à Smyrne, en Piſidie, en Iſaurie, en Pamphilie & en Lycie ; & convinrent enſemble qu'il faloit en cette extremité avoir recours à l'empereur Valentinien & au pape Libere, & qu'il valoit mieux embraſſer la foi des Occidentaux, que communiquer avec le parti d'Eudoxe. Ils envoyerent donc Euſtathe de Sebaſte, Silvain de Tarſe & Theophile de Caſtabale en Cilicie : avec ordre de ne point diſputer avec Libere ſur la foi, mais de communiquer avec l'égliſe Romaine, & d'aprouver la créance du conſubſtantiel. Les lettres dont ils les chargerent, s'adreſſoient au pape Libere & aux évêques d'Occident, comme à ceux qui ayant conſervé la foi pure depuis les apôtres, étoient plus obligés que les autres à la maintenir. *Sozom. VI. c. 10.*

Les députés étant arrivés en Italie, trouverent que l'empereur Valentinien en étoit parti ſur la fin de l'an 365. pour aller en Gaule faire la guerre aux barbares. Ils ne jugerent pas à propos de le ſuivre dans un païs où les chemins n'étoient pas libres à cauſe de la guerre : ils demeurerent à Rome, & rendirent au pape Libere les lettres, dont ils étoient chargés. D'abord le pape ne vouloit point les recevoir : les regardant comme des Ariens qui avoient aboli la foi de Nicée. Ils répondirent, qu'ils étoient revenus de l'erreur, & qu'ils avoient rejetté depuis long-temps la créance des Anoméens, & confeſſé le fils ſemblable au pere en toutes choſes : qu'il n'y avoit point de difference entre le ſemblable & le conſubſtantiel. Libere leur demanda leur confeſſion de foi par écrit ; & ils la donnerent telle que nous l'avons encore.

Amm. xxvi. c. 5.

Socr. iv. c. 11.

Ibid. c. 12.

Ils y declarent comme deputés du concile de Lampſaque vers le pape & vers tous les évêques d'Italie & d'Occident, que l'on doit tenir inviolablement la foi du concile de Nicée : que le conſubſtantiel y a été mis ſaintement & religieuſement contre l'erreur d'Arius. Ils condamnent Arius & ſa doctrine impie, avec ſes diſciples & ſes adherans. Ils condamnent tous les heretiques : les Sabelliens, les Patropaſſiens, les Marcionites, les Photiniens, les Marcelliens & Paul de Samoſate : leur doctrine & tous leurs adherans. Enfin toutes les hereſies contraires à la foi de Nicée : Ils condamnent particulierement l'expoſition qui fut leuë au concile de Rimini ; & qui ayant été aportée à C. P. de Nicée en Thrace, fut ſouſcrite par ceux que l'on avoit ſeduits avec parjure. Or nôtre foi, diſent-ils, & celle des évêques dont nous

Sozom. vi. c. 11.

sommes deputés est telle : Nous croyons un seul Dieu, & le reste. Ils transcrivent tout au long le symbole de Nicée, mettent leurs souscriptions, & ajoûtent : Si quelqu'un aprés cette exposition de foi veut intenter contre-nous ou contre ceux qui nous ont envoyés quelque accusation : qu'il vienne avec des lettres de vôtre sainteté devant les évêques orthodoxes, que vous aurés approuvés ; qu'il y soit jugé avec nous ; & que celui qui sera convaincu soit puni. L'original de cette declaration demeura en depost à Rome. AN. 366. *Basil. ep. 81. p. 911. D.*

Le pape Libere ayant pris ainsi ses seuretés avec les deputés des Orientaux, les receut à sa communion, & les renvoya avec une lettre adressée aux évêques qui les avoient députés, avec cette suscription : A nos chers freres & collegues Euethius, Cyrille & les autres, qui y sont nommés jusques au nombre de soixante-quatre ; & à tous les évêques orthodoxes d'Orient, Libere évêque, & les évêques d'Italie & d'Occident, salut en N. S. Le pape mettant ainsi leurs noms avant le sien, use envers eux de la même civilité, dont ils avoient usé envers lui. Il témoigne la joïe, avec laquelle il a receu les marques de la pureté de leur foi & de leur union avec tous les Occidentaux. Il releve la foi de Nicée : il dit que l'effort que les Ariens ont fait à Rimini pour l'ébranler, est demeuré inutile. Car, ajoûte-t-il, presque tous ceux qui avoient été séduits ou forcés, sont revenus, ont anathematisé l'exposition de Rimini, & souscrit à la foi de Nicée, & sont rentrés dans nôtre communion, animés d'une plus forte indignation contre la doctrine d'Arius & contre ses disciples. *V. Vales. ad Socr. p. 40. C.*

AN. 366. VIII. Mort de Libere. Damaſe pape. Schiſme d'Urſin.

Le pape Libere ne ſurvêcut pas long-temps à cette réünion des Orientaux. Il mourut le huitiéme des Calendes d'Octobre, ſous le conſulat de Gratien & de Dagalaïfe, c'eſt à dire le vingt-quatriéme Septembre l'an 366. aprés avoir tenu le S. ſiege pendant quatorze ans & quelques mois. Sa chute n'a pas empêché que ſa memoire n'ait été en veneration, & que les évêques les plus illuſtres de ce temps-là, S. Epiphane, S. Baſile & S. Ambroiſe ne l'ayent nommé avec les marques ordinaires de reſpect. On éleut à ſa place Damaſe Eſpagnol de naiſſance, dont le pere nommé Antoine avoit été ſucceſſivement excepteur ou écrivain, lecteur, diacre, & enfin preſtre de l'égliſe Romaine, attaché au titre de S. Laurent. Damaſe ſervit en la même égliſe que ſon pere, & garda la continence parfaite, au raport de S. Jerôme. Lors que Libere fut banni par Conſtantius en 355. il étoit déja diacre de l'égliſe Romaine, & s'engagea par un ſerment ſolemnel avec le reſte du clergé de Rome, à ne recevoir jamais d'autre pape du vivant de Libere, qu'il accompagna quelque temps à Berée dans ſon exil. Il avoit plus de ſoixante ans quand il fut éleu pape, & il fut ordonné dans la baſilique de Lucine, autrement de S. Laurent qui étoit ſon titre.

Lib. Marcell. praf. p. 4. Sup. liv. XIII. n. 10.

Epiph. hæreſ. 75. n. 2. Baſ. ep. 74. p. 875. D. Ambr. de Virg. lib. III. c. 1. & 4. Damaſ. Carm. 18.

Hier. ep. 50. ad Pamm. c. 7.

Marcell praf. libel. p. 2 3.

Peu de temps aprés, Urſin auſſi diacre de l'égliſe Romaine ne pouvant ſoufrir que Damaſe lui eût été preferé, aſſembla une troupe de gens ſeditieux dans une autre baſilique, & perſuada à Paul évêque de Tibur, homme groſſier & ignorant, de l'ordoner évêque, contre la regle de la tradition generale, qui vouloit trois évêques pour en ordoner un; & contre l'anciene coûtume de l'égliſe Romaine, dont l'é-

Ruf. II. hiſt. c. 10. Hier. Chr. an. 367.

vêque devoit estre consacré par celui d'Ostie. Le peuple prit parti dans ce schisme, & en vint à la sédition. Juventius prefet de Rome, & Julien prefet de l'annone, c'est à dire des vivres, envoyerent en exil Ursin avec les diacres Amantius & Loup ses principaux fauteurs : il y eut aussi sept prestres arrêtés & chassés de la ville. Mais le peuple du parti d'Ursin les arracha aux officiers qui les menoient, & les conduisit aussi-tôt à la basilique de Libere, autrement de Sicine, où Ursin avoit été ordonné. C'est aujourd'hui l'église de sainte Marie Majeure. Le peuple du parti de Damase s'assembla avec des épées & des bâtons, & assiegea la basilique le vingt-cinquiéme d'Octobre à huit heures du matin, la même année 366. Il y eut un grand combat. On rompit les portes de la basilique, on y mit le feu, on en découvrit le toit ; & enfin on y trouva les corps de cent trente-sept persones tuées, de l'un & de l'autre sexe. Le prefet Juventius ne pouvant appaiser la sédition, fut contraint de se retirer à une maison de campagne.

AN. 366.

Sup. liv. IX. n. 34.

Ex Aug. brevic. coll. c. 16.

Amm. XXVII. c. 3.

Ammian Marcellin auteur payen, qui vivoit alors, raportant cette histoire, blâme également l'animosité des deux partis ; & ajoûte : Quand je considere la splendeur de Rome, je ne nie pas que ceux qui desirent cette place, ne doivent faire tous leurs efforts pour y arriver, puis qu'elle leur procure un établissement seur, où ils sont enrichis des offrandes des dames : ils sortent dans des chariots vêtus splendidement ; & font si bonne chere, que leurs tables surpassent celles des rois. Ils pourroient estre veritablement heureux, si mépriſant la grandeur de Rome, ils imitoient la vie de quelques prelats des provinces ;

AN. 366. qui par la frugalité de leur nourriture, la pauvreté de leurs habits & la modeſtie de leurs yeux baiſſés vers la terre, ſe rendent recommandables au Dieu éternel & à ſes vrais adorateurs. Ces dernieres paroles d'Ammian meritent plus de créance, que ce qu'il dit des papes. Il faloit toutefois que leur vie eût quelque éclat exterieur, puis qu'au raport de S. Jerôme, Pretextat qui fut depuis prefet de Rome, diſoit par plaiſanterie au même pape Damaſe: Faites-moi évêque de Rome, & auſſi-tôt je ſerai Chrétien. Dés le commencement de ce ſchiſme, Valentinien ordonna que l'évêque de Rome examineroit les cauſes des autres évêques, avec ſes collegues; & en general, il ordonna par une loi, que dans les cauſes de la foi ou de l'ordre eccleſiaſtique, le juge devoit eſtre d'une dignité égale: c'eſt à dire, que les évêques ſeroient jugés par des évêques & non par des laïques.

Hier. epiſt. 61. ad Pammach. c. 3.

Epiſt. conc. Rom an. 378. to. 2. conc. p. 1001. Ambr. epiſt. 21. ad Valentin. al. 13. aut. 32.

IX. Concile de Tyane. *Socr. IV. 12.*

Euſtathe & les autres deputés des Orientaux, étant partis de Rome, avec la lettre du pape Libere, s'en allerent en Sicile, & y firent aſſembler un concile des évêques du païs, devant leſquels ils aprouverent la foi de Nicée & le terme de conſubſtantiel, comme ils avoient fait à Rome; & les évêques de Sicile leur donnerent des lettres conformes à celles de Libere. Euſtathe en particulier alla en Illyrie; & ce fut lui apparemment qui fit revenir du pur arianiſme Germinius évêque de Sirmium. Car nous avons une profeſſion de foi, où il declare qu'il croit le fils de Dieu ſemblable au pere, en divinité, en puiſſance, en gloire, en ſageſſe, en tout. Les autres évêques Ariens d'Illyrie, dont les principaux étoient Valens,

Epiſt. Illyr. ap. Theod. IV. 6. 9.

Valens, Urſace & Pallade furent allarmés de cette retractation de Germinius, & lui en écrivirent pluſieurs lettres, dont l'une eſt datée du quinziéme des Calendes de Janvier, ſous le conſulat de Gratien & de Dagalaïfe, c'eſt à dire le dix-huit Decembre 366. mais Germinius perſiſta à ſoûtenir le fils ſemblable au pere en tout, excepté l'innaſcibilité. AN. 366.

Les deputés du concile de Lampſaque étant revenus en Orient, trouverent un concile aſſemblé à Tyane, où étoient Euſebe évêque de Ceſarée en Cappadoce, Athanaſe d'Ancyre, Pelage de Laodicée, Zenon de Tyr, Paul d'Emeſe, Otrée de Melitine, le S. vieillard Gregoire de Nazianze; & pluſieurs autres qui avoient aſſiſté au concile d'Antioche ſous Jovien en 363. où fut établie la foi du conſubſtantiel. En ce concile de Tyane, on leut les lettres de Libere & des évêques d'Italie, de Sicile, d'Afrique & de Gaule, que les deputés avoient aportées; & l'on peut croire que les Occidentaux les avoient données volontiers, pour effacer la honte du concile de Rimini. Les peres du concile en eurent une tres-grande joïe: ils rétablirent Euſtathe de Sebaſte, autrefois dépoſé, & le receurent comme évêque catholique; & ils écrivirent à toutes les égliſes d'Orient, de lire les decrets des évêques d'Aſie, qui avoient envoyé ces deputés, les lettres de Libere & des Occidentaux, & de faire reflexion ſur leur nombre. Car, diſoient-ils, vous trouverés que tous ces évêques enſemble ſont beaucoup plus que ceux du concile de Rimini. Ils les exhortoient donc à entrer dans leur communion, & à le declarer par écrit. Ils les invitoient auſſi à s'aſſembler à Tarſe en Cilicie avant la fin du printemps,

Hilar. fragm. 13. 14. 15.

Sup. liv. XV. n. 55.

Baſ ep. 74. *p.* 871. D.

Ep. 82. *p.* 918. D.

AN. 367. à un certain jour qu'ils marquoient : apparemment ils vouloient prevenir les chaleurs de l'eſté exceſſives en Cilicie. Il y eut pluſieurs meſſages pour cet effet, principalement vers les évêques catholiques ; & dans ce concile de Tarſe, on devoit confirmer la foi de Nicée, & appaiſer toutes les diſputes.

X. Commencement de la perſecution de Valens.

Soz. VI. c. 12.

Mais comme on étoit preſt à le tenir, environ trente-quatre évêques Aſiatiques s'aſſemblerent dans la Carie. Ils loüoient le zele pour la réünion des égliſes, mais ils rejettoient le mot de conſubſtantiel, & vouloient que l'on s'en tînt à la confeſſion de foi de la dedicace d'Antioche & de Seleucie, qu'ils ſoûtenoient eſtre l'ouvrage du martyr S. Lucien. Il y eut un plus puiſſant obſtacle au concile de Tarſe. L'empereur Valens à la ſollicitation d'Eudoxe de C. P. écrivit aux évêques, & leur défendit avec menaces de tenir ce concile ; & d'ailleurs, il ordonna aux gouverneurs des provinces de chaſſer des égliſes les évêques dépoſés ſous Conſtantius, qui avoient repris leurs ſieges ſous Julien. On croit que ceci ſe paſſoit au commencement de l'an 367.

V. Pagi. an. 370. n. 3.

Soz. VI. c. 13.

En vertu de cet ordre, les officiers qui commandoient en Egypte, & particulierement le prefet Tatien, voulurent ôter les égliſes à S. Athanaſe, & le chaſſer d'Alexandrie ; car l'ordonance de l'empereur portoit de grandes peines contre les magiſtrats & contre les officiers qui ſervoient ſous eux, s'ils manquoient à l'executer: c'eſt à dire des amendes, & même des punitions corporelles. Les Chrétiens s'étant aſſemblés, prierent le prefet de ne pas chaſſer legerement leur évêque ; & de bien examiner les termes de l'ordonance. L'empereur veut, diſoient-ils, que l'on chaſſe

ſeulement ceux qui ſont revenus ſous Julien, aprés avoir été chaſſés ſous Conſtantius. Athanaſe a veritablement été chaſſé ſous Conſtantius, mais il a été rappellé par lui-même. Julien qui a rappellé tous les autres, l'a perſecuté lui ſeul; & c'eſt Jovien qui l'a rappellé. Le prefet ne ſe rendit point à ces raiſons: mais le peuple fidelle continuoit de lui reſiſter, & d'empêcher qu'il ne fiſt violence à S. Athanaſe. Voyant donc le peuple s'amaſſer de toutes parts, la ville pleine de tumulte, & la ſédition preſte à éclater, il en avertit l'empereur, & laiſſa cependant S. Athanaſe à Alexandrie. AN. 367.

Pluſieurs jours aprés comme la ſédition paroiſſoit appaiſée, S. Athanaſe ſortit ſecrettement le ſoir, & ſe cacha dans une maiſon de campagne. Mais la même nuit le prefet d'Egypte & le commandant des troupes, ſe ſaiſirent de l'égliſe où le S. évêque demeuroit ordinairement: car ils croyoient que le peuple ne penſoit plus à s'émouvoir; & d'ailleurs c'étoit l'heure où tout le monde dormoit. Ils chercherent donc S. Athanaſe par tout, même dans les chambres les plus hautes, & ſe retirerent ſans rien faire, fort étonnés de ne le point trouver. De quelque maniere qu'il eut été averti, ſoit par un ange, comme crurent quelques-uns, ſoit par une voïe naturelle, il eſt certain qu'il ſe retira fort à propos; & ce fut en cette occaſion qu'il ſe cacha dans le ſepulcre de ſon pere. Il pouvoit y demeurer ſans incommodité; car chés les anciens, particulierement en Egypte, les ſepulcres étoient des bâtimens en plaine campagne, ſi conſiderables, qu'il y avoit des logemens. C'eſt ainſi que S. Athanaſe ſe retira pour la quatriéme

AN. 367. fois, de peur d'eſtre l'occaſion des maux qui ſuivent ordinairement les émotions populaires. Il ne demeura que quatre mois dans ce ſepulcre ; car l'empereur Valens donna bien-tôt ordre de le rappeller. On croit qu'il le donna malgré lui ; craignant que Valentien ſon frere, qui ſoûtenoit la foi de Nicée, ne trouvât mauvais qu'il maltraitât un ſi grand homme : ou que ſes admirateurs, qui étoient en grand nombre, ne fiſſent quelque mouvement prejudiciable à l'eſtat. Peut-eſtre que les chefs des Ariens craignirent que S. Athanaſe n'allât trouver les empereurs, qu'il ne fiſt changer de ſentiment à Valens, ou n'animât Valentinien contre lui. Car ils avoient veu les effets de ſon puiſſant genie ſur Conſtantius : qui fut trop heureux de lui accorder ſon rappel, & de le preſſer même de retourner en Egypte. Ce ſont les conjectures de l'hiſtorien Sozomene. Il eſt certain que S. Athanaſe fut épargné dans la perſecution de Valens, qu'il demeura paiſible dans ſon égliſe, & que l'Egypte fut tranquille, pendant ce qui lui reſta de vie. Ce n'eſt pas que Lucius ne preſſât ſouvent Valens de l'envoyer à Alexandrie, dont les Ariens l'avoient ordonné évêque : mais la crainte du peuple le retenoit.

Epiph. hæreſ. 68. n. 10.

Theod. IV. c. 12. Hier. Chr. an. 368.

Valens avoit reſolu de marcher contre les Goths, qui avoient paſſé le Danube, & ravageoient la Thrace. Mais avant que de s'expoſer aux perils de cette guerre, il voulut recevoir le baptême, & le receut en effet de la main d'Eudoxe, le fameux Arien qui tenoit alors le ſiege de C. P. Dans la ceremonie même, Eudoxe lui fit jurer de demeurer toûjours dans ſa créance, & de pourſuivre par tout ceux du ſenti-

ment contraire. C'eſt ainſi que Valens acheva de ſe livrer aux Ariens, avec leſquels ſa femme Albia Dominica avoit commencé de l'engager. L'heretique Eunomius avoit été condamné par ſentence d'Auxone, prefet du pretoire, à aller en exil en Mauritanie; comme complice de la conjuration de Procope. Il marchoit pendant l'hiver pour ſe rendre au lieu de ſon exil. Mais étant arrivé à Murſe en Pannonie, il y fut receu à bras ouverts par l'évêque Valens, Arien comme lui. L'empereur y vint auſſi avec Domnin évêque de Marcianopole auſſi Arien. Ces deux évêques ſoûtinrent qu'Eunomius avoit été calomnié, & repreſenterent à l'empereur ſa diſgrace d'une maniere ſi pathetique, qu'il revoqua la condamnation d'exil. Il vouloit même voir Eunomius: mais Eudoxe de C. P. l'en empêcha par artifice, craignant ſans doute la diminution de ſon credit. L'empereur Valens perſecuta plus ouvertement les catholiques trois ans aprés, lors qu'il ſe trouva en liberté ayant terminé la guerre contre les Goths. AN. 367. *Philoſtor. lib. 8. c. 8.*

Cependant l'empereur Valentien fut attaqué dans les Gaules d'une dangereuſe maladie, qui fit craindre quelque mouvement pour la ſucceſſion de l'empire. Pour le prévenir, ſi-tôt qu'il fut gueri, il declara auguſte ſon fils Gratien âgé ſeulement de huit ans. Ce fut à Amiens le neuviéme des calendes de Septembre, c'eſt à dire le vingt-quatriéme d'Aouſt de cette année 367. Valentinien avoit eu ce fils de Severa, qu'il repudia enſuite, & épouſa Juſtine, veuve du tyran Magnence, à cauſe de ſa beauté: il en eut un fils nommé Valentinien comme lui, & trois filles. *Amm. XXVII. c. 6. Zoſ. lib. 4. p. 742. Socr. IV. c. 31. Idac. faſt. Cang. famil. Byz. Zoſ. IV. p. 767. Socr. IV. c. 31.*

C'eſt à peu prés le temps où S. Hilarion mourut XI. Voyages de

dans l'isle de Chipre, aprés avoir inutilement cher-
5. Hilarion & sa mort. ché à se cacher en divers païs. Il avoit demeuré un an dans le desert d'Oasis, quand un de ses disciples nommé Adrien, lui apporta la nouvelle que Julien étoit mort, & qu'un empereur Chrétien regnoit à sa place : l'invitant à retourner à son monastere de Palestine. Le S. rejetta bien loin cette proposition, & ayant loüé un chameau, il vint à Paretoine où il s'embarqua, pour passer en Sicile avec un de ses dis-
c. 30. ciples nommé Zanan. Au milieu de la mer le fils du patron fut saisi du demon, & commença à crier : Hilarion serviteur de Dieu, pourquoi ne nous laisse-tu pas en repos du moins sur mer ? Donne-moi le temps d'arriver à terre. Il répondit : Si mon Dieu te le permet, demeure. S'il te chasse, pourquoi t'en prens-tu à un pecheur & un mendiant ? Il parloit ainsi, de peur que les mariniers & les marchands ne le découvrissent quand ils seroient arrivés. L'enfant fut délivré peu de temps aprés : mais le saint fit promettre au pere & à tous les autres, qu'ils ne diroient son nom à personne. Etant abordés à Pachyn en Sicile, il offrit au patron pour païer son passage & celui de son disciple, un livre des évangiles, qu'étant jeune il avoit écrit de sa main. Le patron le refusa, d'autant plus qu'il voyoit qu'ils n'avoient pour tout bien que ce livre & les habits qu'ils portoient.

S. Hilarion craignant d'estre découvert par les marchands d'Orient, s'avança dans les terres à vingt milles de la mer, & s'arresta dans un lieu desert, où ramassant du bois, il faisoit tous les jours un fagot, qu'il mettoit sur le dos de son disciple, afin de le vendre au prochain village & d'acheter un peu de

pain pour eux, & pour ceux qui venoient par hazard les trouver. Cependant un poſſedé s'écria à Rome dans l'égliſe de S. Pierre : Il y a quelques jours qu'Hi- c. 31.
larion ſerviteur de J. C. eſt entré en Sicile ; il croit eſtre bien caché : mais je m'en vais le découvrir. En effet, il s'embarqua avec ſes eſclaves, aborda à Pachyn, alla ſe proſterner devant la cabane du S. vieillard, & fut auſſi-tôt délivré. Depuis ce temps-là une multitude innombrable de malades & de perſones pieuſes vinrent à lui. Entre-autres un des principaux, qui étant gueri d'hydropiſie, lui offrit de grands preſens : mais il lui dit cette parole de l'évangile : Vous l'a- *Matth.* x. 8.
vés receu gratuitement, donnés-le gratuitement.

D'un autre côté Heſychius fidele diſciple de S. c. 32.
Hilarion le cherchoit par tout, perſuadé que quelque part qu'il fût, il ne ſeroit pas long-temps caché : Enfin à Methone, aujourd'hui Modon à l'extremité du Peloponéſe, un Juif qui vendoit de vieilles hardes, lui dit ; qu'il avoit paru en Sicile un prophete des Chrétiens, & qu'il faiſoit tant de miracles, qu'on le prenoit pour un des ſaints de l'antiquité. Heſychius s'embarqua donc, arriva heureu- c. 33.
ſement à Pachyn ; & s'étant informé du ſaint au premier village, il trouva que tout le monde le conoiſſoit : mais ce qu'on admiroit le plus, c'eſt qu'aprés tant de miracles, il n'avoit rien pris de perſone, pas même un morceau de pain. Heſychius aprit bien-tôt de Zanan, que le S. vieillard étoit reſolu d'aller en quelque païs barbare, où l'on n'entendît pas même ſa langue : Il le mena donc à Epidaure en Dalmatie, où il fut bien-tôt découvert par ſes miracles. Il délivra le païs, d'un ſerpent de grandeur énorme,

qui dévoroit les troupeaux & les hommes mêmes ; & dans le tremblement de terre qui arriva le douziéme des calendes d'Aouſt, ſous le premier conſulat de Valentinien & de Valens, c'eſt à dire le vingt-uniéme Juillet l'an 365. la mer ayant paſſé ſes bornes, & menaçant la ville d'Epidaure d'eſtre renverſée, les habitans en foule l'amenerent ſur le rivage. Il fit trois croix ſur le ſable, & étendit les mains contre la mer, qui s'arreſta auſſi-tôt, s'élevant comme une haute montagne, & retourna ſur elle-même.

Amm. XXVI. in fine. Hier. Chr. an. 367. Idac. faſt. an. 365. Chr. Paſch. an. eod. p. 301.

6. 34. S. Hilarion ſachant le bruit qu'avoit fait ce miracle, s'enfuit de nuit dans une petite barque, d'où il paſſa dans un vaiſſeau pour aller dans l'iſle de Chipre. Ils rencontrerent deux bâtimens de pirates : tous ceux qui étoient dans le vaiſſeau, venoient l'un aprés l'autre tout éperdus lui en dire la nouvelle. Il ſourit en les regardant de loin : puis ſe tournant vers ſes diſciples, il leur dit : Gens de peu de foi, que craignés-vous ? Sont-ils en plus grand nombre que l'armée de Pharaon ? Quand les pirates furent à un jet de pierre, il s'avança ſur la proüe, étendit la main contre-eux, & dit : Contentez-vous d'eſtre venus juſques ici. Auſſi-tôt les vaiſſeaux des pirates reculerent malgré les efforts de leurs rames, & retournerent vers le rivage beaucoup plus vîte qu'ils n'étoient venus.

6. 35. Etant arrivé en Chipre, il ſe retira à deux milles de Paphos, où il fut quelques jours en repos. Mais il n'y avoit pas été trois ſemaines, que par toute l'iſle, ceux qui étoient poſſedés des demons, commencerent à crier qu'Hilarion ſerviteur de J. C. étoit venu, & qu'ils devoient l'aller trouver : la pluſpart diſoient qu'ils

qu'ils le conoiſſoient bien, mais qu'ils ne ſavoient où il étoit. Dans un mois il s'en aſſembla autour de lui environ deux cens, tant hommes que femmes: & pour ſe vanger en quelque maniere des demons, qui ne le laiſſoient point en repos, il les preſſa tellement par ſes prieres, que dans une ſemaine il délivra tous les poſſedés.

Il demeura deux ans dans l'iſle de Chipre, ſongeant toûjours à s'enfuïr; & enfin par le conſeil d'Heſychius, ſans ſortir de l'iſle, il ſe retira à douze milles de la mer, entre des montagnes tres-rudes, dans un lieu aſſés agreable, où il y avoit de l'eau & des arbres fruitiers: dont toutefois jamais il ne mangea. Il y fit encore pluſieurs miracles; & les habitans gardoient avec grand ſoin les paſſages, de peur qu'il ne leur échapât. Enfin ſachant que ſa mort étoit proche, il écrivit de ſa main une petite lettre à Heſychius, qui étoit abſent, pour lui laiſſer toutes ſes richeſſes: c'eſt à dire ſon évangile & ſes habits, conſiſtant en une tunique de poil rude, une cuculle & un petit manteau. Ce fut comme ſon teſtament. Pluſieurs perſones pieuſes vinrent de Paphos, ſachant qu'il avoit prédit ſa mort: entre-autres une femme nommée Conſtantia, dont il avoit gueri le gendre & la fille. Il leur fit faire ſerment à tous de ne pas garder ſon corps un moment, mais de l'enterrer tout vêtu dans le jardin où il étoit. Etant preſt à expirer, il diſoit les yeux ouverts: Sors mon ame, ſors, que creins-tu? Tu as ſervi J. C. prés de ſoixante & dix ans, & tu creins la mort? On l'enterra auſſi-tôt, comme il l'avoit deſiré. Heſychius qui étoit en Paleſtine l'ayant apris, revint en Chipre, & feignant

c. 36.

c. 37.

c. 38.

de vouloir demeurer dans ce même jardin, il déroba le corps au peril de ſa vie environ dix mois aprés. Conſtantia avoit accoûtumé de veiller au ſepulcre de S. Hilarion, & de lui parler comme s'il eût été preſent, pour lui demander ſes prieres : mais quand elle aprit que l'on avoit enlevé ſon corps, elle mourut à l'inſtant. Heſychius le porta à Majuma, & l'enterra dans ſon ancien monaſtere, avec un grand concours de moines & de peuple. Les habits n'étoient point gâtés, & le corps étoit auſſi entier que s'il eût été vivant, rendant même une odeur tres-agréable. Les habitans de Chipre pretendirent toûjours avoir ſon eſprit ; & quoiqu'il ſe fiſt tous les jours de grands miracles en Paleſtine, au lieu où étoient ſes reliques : il s'en faiſoit encore plus au jardin de Chipre. Il mourut âgée de quatre-vingts ans ; & par conſequent vers l'an 370. puis qu'il avoit ſoixante & cinq ans à la mort de S. Antoine.

Sup. liv. XIII. n. 37. Pag. 372. 11.

XII. Concile de Laodicée.

On raporte à ces temps-là, avec aſſés de vrai-ſemblance, le concile de Laodicée dans la Phrygie Pacatiene, celebre par ſes ſoixante canons compoſés ſur diverſes matieres de diſcipline, principalement touchant les rites & la vie clericale. Il défend de promouvoir au ſacerdoce les nouveaux baptiſés : de faire les ordinations en preſence des Auditeurs ; c'eſt à dire de ceux qui n'étoient admis dans l'égliſe qu'aux inſtructions & non aux prieres. Il ne veut pas que l'on laiſſe au peuple le choix de ceux qui doivent eſtre élevés au ſacerdoce : mais que les évêques ſoient choiſis par le metropolitain avec les évêques circonvoiſins, aprés de longues épreuves de leur foi & de leurs mœurs. Il défend d'établir des évêques dans

Can. 3.

Can. 5.

Can. 13.

c. 12.

c. 57.

les bourgs & les villages, mais seulement des visiteurs ; & que ceux qui y sont déja établis ne fassent rien sans l'ordre de l'évêque de la ville, non plus que les prestres. Il défend d'établir dans l'église les femmes que l'on nommoit anciennes ou presidentes. C'étoient les plus anciennes diaconesses, & qui avoient séance devant les autres. Le concile défend cette distinction, apparemment, parce que quelques-unes en abusoient. Car S. Epiphane témoigne que le rang de diaconesses est le plus haut où les femmes ayent été élevées dans l'église, qu'il n'y a jamais eu de prêtresses, & qu'elles ne peuvent avoir part au sacerdoce. c. 11. Hæres. 79. n. 4.

Le concile défend aux clercs de prester à usure, & d'entrer dans les cabarets. Ce qu'il défend même aux moines. Voici les ordres ecclesiastiques qu'il nomme : prestres, diacres, ministres ou soudiacres, lecteurs, chantres, exorcistes, portiers. Il défend aux clercs, & même à tous les Chrétiens de se baigner avec les femmes : qui étoit un abus commun chés les payens. Il défend aux clercs d'assister aux spectacles qui accompagnoient les noces & les festins, & veut qu'ils se levent & se retirent avant l'entrée des danseurs. Il défend la danse à tous ceux qui assistent aux noces, leur permettant seulement de faire un repas modeste, comme il convient à des Chrétiens. Il défend aux clercs de voyager sans lettres canoniques & sans ordre de l'évêque. Les évêques étant appellés au concile, ne doivent pas le mépriser : mais y aller pour instruire ou s'instruire eux mêmes. Il ne sont excusés que pour maladie. c. 4. c. 24. c. 30. c. 54. c. 41. 42. c. 40.

Quant aux prieres & aux ceremonies ecclesiasti-

ques. Aprés le ſermon de l'évêque, on doit faire
c. 19. d'abord la priere des catécumenes : aprés qu'ils ſont ſortis, on fait la priere des penitens. Ils s'approchent, reçoivent l'impoſition des mains & ſe retirent. Alors ſe font les prieres des fidelles au nombre de trois : la premiere tout bas, la ſeconde & la troiſiéme à haute voix : enſuite on donne la paix ; & aprés que les prêtres l'ont donnée à l'évêque, les laïques la donnent auſſi. Alors on celebre la ſainte oblation, & il n'eſt permis qu'aux preſtres d'entrer dans le ſanctuaire & d'y
c. 56. communier. Les preſtres ne doivent entrer & s'aſſeoir dans le ſanctuaire qu'avec l'évêque : s'il n'eſt malade
c. 20. ou abſent. Le diacre ne doit s'aſſeoir devant le prêtre, qu'aprés qu'il le lui a ordonné : les diacres doivent auſſi eſtre honorés par les ſoudiacres & par tous
c. 21. les clercs. Les ſoudiacres ne doivent point avoir place dans la diaconie, ni toucher les vaſes ſacrés. Ils
c. 22. 43. ne doivent point porter l'orarium ni quitter les portes un moment, mais vaquer à la priere. Ce canon ſemble confondre les ſoudiacres avec les portiers.
c. 23. Les lecteurs & les chantres ne doivent point porter l'orarium en liſant ou en chantant. C'étoit un linge que l'on portoit autour du col, & dont eſt venu
c. 26. nôtre étole. Perſonne ne doit exorciſer, ni dans l'égliſe ni dans les maiſons, ſans eſtre ordoné par l'é-
c. 44. vêque. Les femmes ne doivent point entrer dans le ſanctuaire.

c. 37. On ne doit point dire dans l'égliſe de cantiques particuliers, ni lire d'autres livres que les écritures canoniques de l'ancien & du nouveau teſtament.
c. 60. Enſuite de ce canon, le concile raporte le catalogue des écritures. Dans l'ancien teſtament, il omet

Judith, Tobie, la Sageſſe, l'Eccleſiaſtique & les Macabées : dans le nouveau, il omet ſeulement l'Apocalypſe ; par où l'on void qu'il y avoit encore quelques égliſes particulieres qui doutoient de l'autorité de ces livres. Perſone ne doit chanter dans l'égliſe, c. 15.
ſinon les chantres ordonés, qui montent ſur l'ambon & chantent ſur le livre. Dans les prieres publiques, on ne doit point joindre les pſeaumes, mais c. 17.
faire une lecture entre chaque pſeaume. Le ſamedi c. 16.
on doit lire l'évangile avec les autres écritures. Les Chrétiens ne doivent point judaïſer en chomant le c. 29.
ſamedi : mais travailler ce jour-là ; & lui preferer le dimanche, le chomant, s'il eſt poſſible, en Chrétiens. Ces paroles, s'il eſt poſſible, ſemblent marquer que les Chrétiens, n'obſervoient pas l'abſtinence du travail ſi rigoureuſement que les Juifs.

A la feſte de pâque, on ne doit point envoyer la c. 14.
ſainte euchariſtie à d'autres dioceſes, comme eulogie : c'eſt à dire comme le pain benit, que l'on envoyoit en ſigne de communion. Les clercs ou les laïques invités à l'agape, ne doivent point emporc. 27.
ter leurs plats, pour ne pas troubler le bon ordre de l'égliſe. On ne doit point faire les agapes dans l'é- c. 28.
gliſe, ni manger ou dreſſer des tables dans la maiſon de Dieu. Ni les évêques ni les preſtres ne doi- c. 58.
vent offrir le ſacrifice dans les maiſons. Pendant le c. 49.
carême, on ne doit offrir le pain, c'eſt à dire conſacrer l'euchariſtie, que le ſamedi & le dimanche. On ne doit pas deshonorer le carême, en rompant le c. 50.
jeûne le jeudi de la derniere ſemaine : mais il faut jeûner tout le carême en xerophagie ; c'eſt à dire ne mangeant que des viandes ſeches. Pendant le c. 51.

carême, on ne doit point celebrer les feſtes des martyrs, mais en faire memoire le ſamedi & le dimanche. On ne doit faire en carême ni noces ni feſtes pour la naiſſance.

c. 52.

c. 45. On ne doit admettre perſone au baptême aprés deux ſemaines de carême. C'eſt que le carême entier étoit deſtiné à l'examen des catécumenes. Les competens doivent aprendre le ſymbole, & le reciter devant l'évêque ou les preſtres le jeudi de la ſemaine ſainte. Ceux qui ſont baptiſés en maladie, & qui en relevent, doivent aprendre le ſymbole, & conoître le don de Dieu qu'ils ont receu. Ceux qui ſont baptiſés doivent recevoir enſuite l'onction celeſte, & participer à la royauté de J. C. Les pecheurs qui ont perſeveré dans la priere & dans les exercices de la penitence, & montré une parfaite converſion, doivent eſtre admis à la communion, en veuë de la miſericorde de Dieu ; aprés leur avoir donné un temps, pour faire penitence, proportioné à leur cheute. Ceux qui ont contracté de ſecondes noces librement & legitimement, ſans faire de mariage clandeſtin ; ſeront admis à la communion par indulgence, aprés quelque peu de temps, employé en jeûnes & en prieres. Les Chrétiens ne doivent pas marier indifferemment leurs enfans à des heretiques.

c. 46.

c. 47.

c. 48.

c. 2.

c. 1.

c. 10. 31.

c. 6. On ne doit point permettre aux heretiques d'entrer dans l'égliſe : ni aux fidelles d'aller aux égliſes

c. 9. ou aux cimetieres des heretiques pour prier : autrement ils ſeront excommuniés pour un temps, & ne ſeront receus qu'aprés avoir fait penitence. Il eſt défendu ſous peine d'anathême de quitter les martyrs

c. 34.

de J. C. pour s'adreſſer aux faux martyrs des heretiques. Il ne faut ni recevoir leurs eulogies, ni prier avec eux ou avec les ſchiſmatiques. Les Novatiens ou les Quartodecimains qui ſe convertiſſent, ne doivent point eſtre receus, qu'ils n'anathematiſent toutes les hereſies, & particulierement la leur ; & alors ceux qu'ils nomment fideles, ayant apris le ſymbole de la foi & receu l'onction ſacrée, participeront au ſaint myſtere. Les Montaniſtes, quoiqu'ils ſoient au rang des clercs & en grande eſtime chés eux, ſeront inſtruits ſoigneuſement, & baptiſés par les preſtres & les évêques de l'égliſe. On void ici que le baptême des Montaniſtes eſt rejetté, & non pas des autres. Aprés le canon qui défend de chercher les faux martyrs des heretiques, ſuit celui-ci : Il ne faut pas que les Chrétiens quittent l'égliſe de Dieu, pour aller invoquer des anges & faire des aſſemblées défenduës. Si donc on trouve quelqu'un adonné à cette idolatrie cachée, qu'il ſoit anathême : parce qu'il a laiſſé N. S. J. C. Il y avoit encore alors en Phrygie & en Piſidie des heretiques judaïſans, qui vouloient que l'on adorât les anges, comme ceux par qui la loi avoit été donnée. Ils diſoient que Dieu étant inviſible & incomprehenſible, on ne peut atteindre à lui, & qu'il faut ſe le rendre favorable par les anges. C'eſt ce que raporte Theodoret, qui vivoit environ ſoixante ans aprés ce concile ; & il témoigne que de ſon temps on voyoit encore ſur les confins de ces provinces des oratoires de S. Michel. Il applique à ces heretiques ce canon du concile de Laodicée ; & il ajoûte que pour guerir cette anciene maladie, le concile a défendu de prier les anges & d'abandonner

c. 31.
c. 33.
c. 7.
c. 8.
c. 35.
Theodor. in Coloſſ. II. 18.
Ibid. III. 173

Perron repli-que. p. 914.

J. C. c'eſt à dire que l'égliſe a condamné ceux qui s'adreſſoient aux anges à l'excluſion de J. C. qui s'arreſtoient à eux comme au dernier objet de leur culte : ne croyant pas que leurs prieres puſſent arriver juſques à Dieu ; & qui dreſſoient des oratoires à S. Michel de ſon chef, comme protecteur du peuple de Dieu : non à J. C. en memoire de S. Michel ſon ſerviteur.

c. 36. Le canon ſuivant du concile de Laodicée, défend aux preſtres & aux clercs d'eſtre magiciens, enchanteurs, mathematiciens ou aſtrologues, de faire des ligatures ou caracteres ; & commande de chaſſer
c. 37. de l'égliſe ceux qui en portent. Il eſt défendu de recevoir des Juifs ou des payens les preſens qu'ils envoyoient à leurs feſtes, ni de les celebrer avec eux.
c. 38. Il eſt défendu en particulier de recevoir les pains ſans levain, que les Juifs donnent pendant leur pâ-
c. 39. que. Enfin de celebrer les feſtes des Gentils avec eux. Voilà les canons du concile de Laodicée reſpectés de toute l'antiquité.

XIII. Renouvellement de la perſecution.

Amm. XXVII. *c.* 5. *Zoſim. lib.* 4. *p.* *v. Chron. Cod. Theod. v. Pagi. an.* 369. 1. *Sozom.* VI. *c.* 21. *Theod.* IV. *c.* 35.

Aprés deux années de guerre, l'empereur Valens reduiſit les Goths à lui demander la paix, qu'il leur accorda la troiſiéme année, ſous le conſulat de Valentinien le jeune & de Victor : c'eſt à dire en 369. Ce fut apparemment en ce temps-là que Valens vint à Tomi, grande ville & capitale de la Scythie ſujette aux Romains, ſituée ſur la côte du Pont Euxin, vers l'embouchure du Danube. L'évêque des Scythes y réſidoit. Car quoiqu'ils euſſent quantité de villes, de châteaux & de bourgades ; leur anciene coûtume étoit de n'avoir qu'un évêque pour toute la nation. C'étoit alors Bretannion ou Vetranion, catholique tres-

tres-zelé. Valens étant donc arrivé à Tomi, vint à l'égliſe, & voulut à ſon ordinaire, perſuader à l'évêque de communiquer avec les Ariens. Mais Bretannion lui reſiſta courageuſement, ſe declara défenſeur de la foi de Nicée, & le quitta pour paſſer dans une autre égliſe. Il y fut ſuivi de ſon peuple, c'eſt à dire preſque de toute la ville, qui s'étoit aſſemblée pour voir l'empereur : s'attendant auſſi à quelque évenement extraordinaire. L'empereur ſe voyant abandonné ſeul avec ſa ſuite, fut piqué de cet affront. Il fit prendre Bretannion, & l'envoya en exil : mais il le rappella peu de temps aprés : craignant d'irriter les Schytes, peuples braves & neceſſaires aux Romains, pour la conſervation de cette frontiere. L'égliſe honore S. Bretannion le vingt-cinquiéme de Janvier. *Martyrol.*

La paix étant faite avec les Gothis, Valens revint à C. P. où il paſſa la fin de l'an 369. Au commencement de 370. il en partit pour aller à Antioche, ſoûtenir la guerre de Perſe, commencée trois ans auparavant. Il n'étoit encore qu'à Nicomedie quand il aprit la mort d'Eudoxe évêque Arien de C. P. Il avoit d'abord été évêque de Germanicie en Syrie, pendant environ dix-huit ans : enſuite il avoit occupé, deux ans le ſiege d'Antioche : puis celui de C. P. pendant onze ans depuis l'an 360. juſques en 370. Les Ariens y mirent à ſa place Demophile, né à Theſſalonique, & auparavant évêque de Berée en Thrace : le même qui ſous Conſtantius avoit procuré la cheute du pape Libere. L'empereur aprouva ſon élection, & il fut ordonné par Theodore ou Dorothée évêque d'Heraclée, qui en cette qualité avoit le privilege de con- *Philoſt* IX. n. 5. *Socr.* IV. c. 14. *Sozom* VI. c. 13. *Philoſt.* IX. n. 8. *Sup. liv.* XIV. n. 4. 23. *Philoſt.* IX. n. 10.

ſacrer l'évêque de C. P. parce qu'Heraclée en avoit été la metropole. A l'ordination de Demophile, au lieu de l'acclamation ordinaire *Axios*, c'eſt à dire digne, pluſieurs crierent *Anaxios*, c'eſt à dire indigne. Les catholiques voulant auſſi profiter de l'occaſion, choiſirent Evagre pour évêque de C. P. & il fut ordoné par un évêque nommé Euſtathe.

Sozom. VI. c. 13.

Socr. IV. c. 15.

Ce fut aux Ariens un nouveau pretexte de les perſecuter ; & l'empereur Valens ayant apris ce qui s'étoit paſſé, & creignant quelque ſédition : envoya des troupes de Nicomedie à C. P. avec ordre de prendre Evagre & Euſtathe, & de les envoyer en exil en divers lieux, ce qui fut executé. On croit qu'Evagre mourut dans ſon exil, & l'égliſe honore ſa memoire le ſixiéme de Mars. Les Ariens devenus plus inſolens par la protection de l'empereur, maltraiterent les catholiques, leur diſant des injures, les frapant, les mettant en priſon, les traînant devant les magiſtrats, & leur faiſant payer des amendes. On compte S. Euloge martyr en cette perſecution, avec pluſieurs autres, dont l'égliſe fait memoire le troiſiéme de Juillet. Pour ſe pleindre de ces violences, les catholiques envoyerent à l'empereur une députation de quatre-vingts eccleſiaſtiques, à la teſte deſquels étoient Urbain, Theodore & Menedeme. Arrivés à Nicomedie, ils preſenterent leur requeſte à l'empereur, & lui expoſerent les ſouffrances des catholiques. Il fut extrêmement irrité de leurs pleintes ; mais creignant d'exciter une ſédition, il diſſimula ſa colere, & donna ſes ordres ſecrets à Modeſte prefet du pretoire, pour les faire perir ſans bruit. Le prefet feignit donc de vouloir les envoyer en exil,

Martyrol Rom.

Martyr. Rom. 3. Jul. Menolog. eod. Socr. IV. c. 16.

ce qu'ils accepterent genereuſement : mais il les fit mettre dans un vaiſſeau qui n'étoit point leſté, & donna ordre aux matelots, d'y mettre le feu quand il ſeroit en pleine mer. Cela fut executé. On les embarqua ſous pretexte de les mener en exil ; mais au milieu du golfe d'Aſtaque, au fond duquel eſt Nicomedie, les mariniers mirent le feu au bâtiment, paſſerent dans une chaloupe, qu'ils faiſoient ſuivre, & ſe retirerent. Un grand vent de levant, qui ſoufloit par hazard, pouſſa le vaiſſeau brûlant juſques au havre, nommé Dacidize, dans la côte de Bithynie, où il acheva de ſe conſumer ; & tel fut le martyre de ces quatre-vingts eccleſiaſtiques, dont l'égliſe fait la memoire le cinquiéme de Septembre. On attribua à une punition divine de cette cruauté, la famine qui afligea cette année la Phrygie & les païs voiſins, & qui obligea pluſieurs habitans à deſerter, pour ſe retirer à C. P. & ailleurs.

Theod. IV. hiſt. 24.

Martyr. Rom. Menolog.

Socr. ibid. Hier. Chr.

XIV. S. Baſile reſiſte à Valens.

De Bithynie, Valens paſſa en Galatie, où il ravagea l'égliſe avec beaucoup de facilité. Il eſperoit en faire de même en Cappadoce, à cauſe du differend ſurvenu quelques années auparavant, entre Euſebe évêque de Ceſarée & S. Baſile : dont les perſones les plus conſiderables avoient pris le parti. Sa retraite même les avoit irrités contre l'évêque qui en étoit cauſe, & ils ſembloient diſpoſés à ſe ſeparer de lui. S. Baſile demeuroit tranquille dans ſa ſolitude du Pont, s'appliquant aux exercices de la vie monaſtique. S. Gregoire de Nazianze y étoit d'abord avec lui ; & comme l'évêque Euſebe l'invitoit à ſe trouver aux aſſemblées eccleſiaſtiques, il lui écrivit en philoſophe Chrétien : Je ne puis ſouffrir l'injure que

Greg. Nyſſ. cont. Eun. I. p. 48.

Sozom. VI. c. 15.

Sup. liv. XV. n. 14.

Gr. Naz. ep. 20.

vous avés faite à mon frere Baſile : m'honorer & le maltraiter, c'eſt comme ſi vous careſſiés quelqu'un d'une main, lui donnant un ſouflet de l'autre. Croïés-moi, donnés-lui ſatisfaction, & vous ſerés ſatisfait de lui : pour moi je le ſuivrai comme l'ombre ſuit le corps. Cette lettre fit quelque peine à Euſebe : *Ep. 169. 170.* mais S. Gregoire l'adoucit enſuite, & la perſecution étant venuë, il s'offrit d'aller à ſon ſecours : puis le *Ep. 19.* voyant tout à fait bien diſpoſé, il en avertit S. Baſile, l'exhortant à le prevénir, & à ne ſe pas laiſſer vaincre en ce combat de vertu. Il y joint la conſideration du temps. Les heretiques, dit-il, on conjuré contre l'égliſe : les uns ſont déja venus, on dit que les autres vienent : la ſaine doctrine eſt en peril. Si vous croyés que je doive vous accompagner ; je ne *Gr. Or. 20. p. 337.* le refuſerai pas. En effet, il ſe chargea de la commiſſion, & ramena S. Baſile, qui de ſon côté ne ſe fit pas beaucoup prier. Il quitta donc ſa ſolitude de *Sozom. VI. c. 15.* Pont, & revint à Ceſarée, ſi-tôt qu'il aprit que l'empereur en approchoit, avec les évêques Ariens qui l'accompagnoient toûjours, & à qui l'abſence de S. Baſile donnoit de grandes eſperances. Valens fit tous *Gr. Nyſſ. p. 49. B.* ſes efforts pour le gagner. Il le menaça, il le flatta, lui promettant ſa faveur & même le gouvernement de l'égliſe. S. Baſile au contraire l'exhorta, lui & ſa ſuite à ſe reconoître, à faire penitence ; & à ceſſer de perſecuter les ſerviteurs de Dieu, contre leſquels leurs *Gr. or. 20. p. 339.* efforts étoient inutiles. Loin de conſerver quelque reſſentiment contre l'évêque Euſebe, il s'unit avec lui pour combatre les ennemis communs. Il fit ceſſer tout ſcandale & toute diviſion entre les catholiques : enfin il agit ſi puiſſamment que l'empereur, & ſes

évêques Ariens furent obligés de se retirer sans rien faire ; & S. Gregoire de Nazianze n'eut pas peu de part à cette victoire.

Ensuite S. Basile s'appliqua de plus en plus à servir son évêque, à effacer tous les soupçons passés, & à montrer à tout le monde qu'il savoit obéïr. Il étoit toûjours auprés d'Eusebe, il l'instruisoit, il l'avertissoit, il executoit ses ordres : il lui tenoit lieu de tout. Conseiller fidelle au dedans, ministre actif au dehors : quoiqu'il ne tînt que le second rang dans l'église, comme prestre, il avoit la principale autorité, parce qu'il conduisoit l'évêque. Car Eusebe évêque depuis peu d'années, & ordonné si-tôt qu'il fut baptisé, respiroit encore un peu l'air du monde, & n'étoit pas assés instruit des choses spirituelles, pour se conduire en ce temps de trouble. Il avoit donc besoin de secours ; mais il l'embrassoit avec joïe, & croyoit avoir de l'autorité quand Basile en avoit. S. Basile servoit l'église en plusieurs manieres. Il parloit avec hardiesse aux magistrats & aux personnes plus puissantes. Il terminoit les differens au gré des parties : Il assistoit les pauvres dans les besoins spirituels & dans les corporels. Il les nourrissoit, il logeoit les étrangers, il prenoit soin des vierges & des moines, comme il paroist par les regles qu'il leur donna par écrit & par tradition : il regloit les prieres & le service de l'autel. C'est S. Gregoire de Nazianze qui le témoigne ; & par là il semble marquer la liturgie attribuée de tout temps à S. Basile, & encore usitée dans les églises orientales, quoique la suite des temps y ait apporté quelque changement.

Ibid. p. 346.

Sup. liv. xv. n. 13.

Il signala principalement sa charité dans la famine

qui afligea la Phrygie, & les païs voiſins pendant cette année 370. Ce fut la plus cruelle famine dont on eût memoire en Cappadoce ; & la ville de Ceſarée éloignée de la mer, ne recevoit aucun ſecours par le commerce. Ceux qui avoient des blés, loin d'eſtre touchés du beſoin des pauvres, cherchoient à en profiter. Toutefois S. Baſile fit tant par ſes prieres & ſes exhortations qu'il ouvrit les greniers des riches. Enſuite il aſſembla le pauvre peuple demi mort de faim ; & faiſant apporter des chaudieres pleines de legumes cuites avec de la chair ſallée, lui-même ceint d'un linge, leur diſtribuoit de ſa main, ſe faiſant aider de ſes amis & de ſes ſerviteurs, & accompagnoit cette aumône de la parole pour la nourriture des ames.

Greg. Naz. or. 20. p. 341.

Ancyre & Neoceſarée perdirent alors leurs paſteurs, & S. Baſile écrivit à ces égliſes des lettres de conſolation, qui ſont de grands éloges pour ces évêques. Celui de Neoceſarée étoit Muſonius. S. Baſile l'appelle la colomne de la verité, le gardien des loix paternelles, l'ennemi de la nouveauté. On voyoit, dit-il, en lui l'anciene forme de l'égliſe, & on s'imaginoit avoir vêcu avec ceux qui la gouvernoient deux cens ans auparavant. Il felicite cette ville d'avoir eu, depuis le grand S. Gregoire Thaumaturge juſques à celui-ci, une ſuite continuelle de ſaints paſteurs. Il les exhorte à lui choiſir un ſucceſſeur ſans ambition & ſans cabale ; & à s'attacher au bien commun, qui renferme l'avantage de chaque particulier.

Epiſt. 61.

L'évêque d'Ancyre étoit Athanaſe, qui avoit été mis à la place de Baſile au concile de C. P. en 360. S. Baſile témoigne une extrême affliction de ſa mort,

Sup. liv. XIV. n. 18.

Ep. 67.

& lui donne des loüanges d'autant moins ſuſpectes, qu'Athanaſe avoit receu un peu legerement quelque mauvaiſe impreſſion de ſa doctrine. *Ep. 53.*

XV. Mort de ſainte Emmelie de S. Ceſaire & de ſainte Gorgonie.

On avoit déja donné des ſucceſſeurs à ces deux évêques, quand S. Baſile manda à S. Euſebe de Samoſate la mort de ſa mere ſainte Emmelie, qui mourut fort âgée dans le monaſtere où elle s'étoit retirée avec ſainte Macrine ſa fille. Elle n'avoit alors auprés d'elle que deux de ſes enfans : ſainte Macrine l'aînée de tous ; & S. Pierre depuis évêque de Sebaſte le dixiéme & le dernier. Comme ils étoient des deux côtés de ſon lit, elle les prit chacun d'une de ſes mains, & dit : Seigneur je vous offre ſuivant vôtre loi les premices & la dixme de mes couches. Elle fut enterrée avec ſon époux dans l'égliſe des quarante martyrs, à ſept ou huit ſtades du monaſtere, c'eſt à dire un bon quart de lieuë : l'égliſe honore ſa memoire le trentiéme jour de May. S. Baſile fut plus touché de cette mort, que ſon âge & ſa vertu ne ſembloient lui permettre. Il ſortoit d'une maladie qui l'avoit reduit à l'extremité, & que la rigueur exceſſive de l'hiver avoit renduë plus fâcheuſe ; & l'état où il voyoit l'égliſe n'étoit pas propre à le conſoler.

Greg. Nyſſ. vita S. Macr. p. 186. V. Pagi an. 370. n. 8.

Greg. ibid. p. 201. B.

Martyrol. Rom.

Baſil. ep. 7. ad Euſeb. Samoſ.

S. Gregoire de Nazianze perdit vers le même temps Ceſaire ſon frere & Gorgonie ſa ſœur, que l'égliſe compte auſſi entre les SS. Ceſaire avoit été glorieuſement rappellé à la Cour par Jovien ; & Valens l'avoit fait queſteur ou treſorier de la Bithynie où il demeuroit. S. Gregoire loin de s'en réjoüir, étoit affligé de le voir embarraſſé d'affaires temporelles, & l'exhortoit à s'en dégager. Il fut déterminé par l'accident du tremblement de terre, qui acheva

Greg. or. 10. p. 168. c. 168.

de renverſer la ville de Nicée l'onziéme jour d'Octobre 368. Ceſaire fut preſque le ſeul homme de marque qui s'en ſauva, mais il y perdit une partie de ſon bien, & demeura enveloppé ſous les ruines, dont il ſe retira comme par miracle avec de legeres bleſſeures. Il reſolut donc de ſe donner entierement à Dieu : mais il mourut peu de temps aprés, ayant auparavant receu le baptême, & laiſſa ſes biens aux pauvres, n'ayant ni femme ni enfans. S. Gregoire ſon frere fit ſon oraiſon funebre, en preſence de ſon pere & de ſa mere. L'égliſe greque honore la memoire de Ceſaire le neuviéme de Mars, & l'égliſe latine le vingt-cinquiéme de Février. Sainte Gorgonie leur ſœur mourut quelque temps aprés, & S. Gregoire lui fit auſſi une oraiſon funebre : où dépeignant ſes vertus, il donne le modele de la perfection Chrétiene pour les femmes mariées. Son recueillement & ſa modeſtie alloient juſques à compter pour beaucoup le moindre ſouris : elle mortifioit ſes yeux, ſes oreilles & tous ſes ſens : elle mépriſoit la parure, dont les femmes ſont ſi curieuſes : mais elle prenoit grand ſoin de la décoration des égliſes. Quoiqu'elle eût un grand eſprit, une prudence qui la rendoit le conſeil de tout le païs, une conoiſſance profonde des myſteres de la religion, tant par la lecture des livres ſacrés, que par ſes propres meditations : elle n'en étoit pas moins affectionée au ſilence ; & prenoit grand ſoin de cacher ſes bonnes œuvres, & d'avoir plus de pieté au dedans, qu'elle n'en marquoit au dehors. Sa maiſon étoit ouverte à toutes les perſones vertueuſes : elle avoit un reſpect particulier pour les preſtres, une compaſſion tendre

Id. Carm. p. 34. C.

Or. 10. p. 173. C.

Or. 11. p. 181. 182.

tendre pour les afligés, & faiſoit de grandes liberalités aux pauvres, particulierement aux veuves. Ses prieres étoient ferventes & attentives, ſes larmes abondantes, ſes genuflexions frequentes : ſes jeûnes, ſes veilles, ſon application à la pſalmodie n'étoient pas moindres. Cependant elle ne fut baptiſée que vers la fin de ſa vie : mais avant que de mourir, elle *P. 188.* eut la conſolation de voir ſon mari, ſes fils & ſes petits fils recevoir la même grace. Sa confiance en Dieu *P. 185. B.* étoit telle, qu'aprés une cheute dangereuſe, elle ne voulut point par modeſtie employer le ſecours de la medecine, & ſe trouva miraculeuſement guerie. Une autre fois dans une grande maladie où les medecins deſeſperoient de ſa ſanté, elle mit ſa teſte ſur l'autel, & commença à prier avec des cris & des larmes *P. 187. A.* abondantes, dont elle ſe fit une onction, y mêlant ce qu'elle avoit pû reſerver des antitypes du precieux corps ou du ſang, c'eſt à dire de la ſainte euchariſtie : & s'en retourna auſſi-tôt guerie parfaitement ; ce qui ne peut-eſtre arrivé qu'aprés ſon baptême, puis que l'on n'a jamais donné l'euchariſtie qu'aux fidelles baptiſés. Telle fut ſainte Gorgonie, dont l'égliſe honore la memoire le neuviéme de Decembre.

XVI. Réünion des moines de Nazianze.

S. Gregoire de Nazianze étoit alors auprés de ſon pere, le ſoulageant en ſa vieilleſſe, & portant en qualité de preſtre une partie du fardeau de l'épiſcopat. Un des premiers ſervices qu'il lui rendit, fut de reconcilier avec lui, les moines qui s'étoient ſeparés de ſa communion, lors qu'il eut ſigné la formule de *Sup. liv. XIV. n. 24.* Rimini. Il y en avoit pluſieurs conſiderables pour leur pieté & pour leur doctrine, entre-autres Cledone, Eulale & Cartere. Cledone aprés avoir paru à la cour *Greg. Carm. 47. p. 107. D.*

avec éclat, donna tous ſes biens aux pauvres, & ſe retira dans la ſolitude. Il fut preſtre, & demeura lié d'une amitié particuliere avec S. Gregoire le fils. Eulale eſt celui qu'il fit depuis ordoner évêque de Nazianze aprés la mort de ſon pere. Il étoit ſon couſin, & avoit un frere nommé Hellade, qui embraſſa avec lui la vie ſolitaire : mais il mourut quelque temps aprés. On croit que Cartere eſt celui qui conduiſit les monaſteres d'Antioche avec Diodore, & qui fut le maître de S. Chryſoſtome. Tels étoient les principaux de ces ſolitaires, qui s'étoient ſeparés de l'évêque Gregoire. L'autorité de leur vertu avoit attiré avec eux une partie du troupeau ; & ils avoient paſſé juſques à ſe faire ordoner des preſtres par d'autres évêques, pour leur adminiſtrer les ſacremens.

Greg. ep. 195. ad Loll ep. 105. ad Cæſar.

Socr. VI. c. 3. Soz. VIII. c. 2.

Le S. vieillard fit tous ſes efforts pour les réünir, par ſes exhortations, par ſes prieres & par ſa douceur : il demandoit à Dieu jour & nuit cette grace, avant la fin de ſa longue vie, & ſon fils ne la demandoit pas moins ardemment. La douleur qu'il en reſſentoit, l'occupoit le jour & la nuit ; & les exercices de pieté, loin de le conſoler, lui remettoient devant les yeux ces chers freres, avec qui il les avoit ſi ſouvent pratiqués. Il s'impoſa ſilence, & ne parla point en public pendant tout ce temps. Enfin il perſuada à ſon pere de demander pardon de ſa faute, & de faire une confeſſion claire de la vraïe foi. Les ſolitaires & ceux qui les avoient ſuivis, quitterent les ſoupçons qu'ils avoient conceus du S. vieillard, & reconnurent que ſa créance avoit toûjours été pure. Lui de ſon côté les receut avec joïe ; & receut avec eux les preſtres qu'ils avoient fait ordoner. S. Gregoire le

Vita Greg. Naz.

Orat. 19. p. 297.

fils celebra cette réünion par un excellent discours, où il dit entre-autres choses : que les reconciliations suivies de recheutes frequentes, sont pires que la division même, parce qu'elles ôtent l'esperance d'une reconciliation solide. Qu'il y a une mauvaise paix & une bonne division. Quand l'impieté est manifeste, il faut marcher teste baissée contre le fer, le feu, les puissances ; & ne rien craindre tant, que de craindre quelque chose plus que Dieu. Mais quand nôtre peine n'est fondée que sur des soupçons ; il est bien plus avantageux de demeurer en un même corps, pour nous redresser les uns les autres, que de nous engager par la division à des préjugés qui ôtent la confiance ; & vouloir ensuite corriger les autres avec empire, en tyrans plûtôt qu'en freres. *Orat.11.p.202. D. 203.*

Le S. vieillard Gregoire tomba malade, & fut reduit à une extremité qui ôtoit toute esperance. Une fiévre violente mettoit tout le dedans en feu : les forces lui manquoient : il ne prenoit ni nourriture ni repos, il avoit des palpitations & des angoisses continuelles : sa bouche toute ulcerée en dedans, pouvoit à peine avaler de l'eau. L'art des medecins ni le soin des domestiques n'y pouvoit suffire. Il ne conoissoit plus les assistans, & il ne lui restoit qu'un petit soufle de vie. C'étoit la nuit de pâques : Gregoire le fils, Nonne sa mere, tout le clergé & tout le peuple étoient dans l'église en prieres, partagés entre la joïe de la feste & la douleur de cette perte. L'heure de celebrer les mysteres étant venuë, le S. veillard commença à se remuer foiblement. Il appella d'une voix tres-basse un serviteur, lui commanda de s'approcher, de lui donner ses habits & lui *Greg. Orat.19. p. 304. 305.*

tendre la main. Celui-ci obéït avec surprise & empressement ; & le S. évêque s'appuyant sur lui se leva, étendit pour la priere ses mains languissantes, & celebra comme il pût les mysteres en peu de mots, s'unissant en esprit au peuple qui prioit dans l'église. Ayant prononcé, selon la coûtume, les paroles de l'eucharistie, & donné sa benediction au peuple : il se remit au lit, prit un peu de nourriture, dormit, & se rétablit peu à peu : ensorte que le dimanche de l'octave de pâques, que l'on nommoit déslors le dimanche nouveau ou du renouvellement, comme le nomme encore l'église greque : ce jour, dis-je, il vint offrir le sacrifice dans l'église avec tout son peuple. S. Gregoire son fils racontoit depuis en public cette gueriſon, comme un miracle évident.

XVII. S. Basile évêque de Cesarée.

Greg. Naz. or. 19. p. 310. C. Or. 20. p. 342. D.

Vita Greg. Martyr. Hier. & Usua. 21. Jun.

Eusebe évêque de Cesarée en Cappadoce mourut peu de temps aprés que son église eut été attaquée par Valens, ayant combattu genereusement en cette persecution, & en celle de Julien. Aussi se trouve-t-il au nombre des SS. en quelques martyrologes, quoique mal à propos confondu avec Eusebe de Cesarée en Palestine. A sa mort, l'église de Cesarée en Cappadoce se trouva exposée aux mêmes troubles qu'à son élection. La foi catholique qu'elle avoit toûjours conservée, & l'union qui y avoit toûjours regné, excitoit l'envie des heretiques. C'étoit un des plus grands sieges de tout l'Orient : la metropole de toute la Cappadoce, & peut-estre de tout ce que l'on appelloit dioceſe de Pont, dans le gouvernement politique ; c'est à dire que plus de la moitié de l'Asie mineure en dépendoit. Le clergé de Cesarée écrivit selon la coûtume aux évêques de la Province, & ils vinrent pour proceder à l'élection.

Le S. évêque de Nazianze y étant appellé comme les autres creignit de n'y pouvoir aſſiſter, tant pour ſon extrême vieilleſſe, que pour une maladie qui lui étoit ſurvenuë. Il écrivit donc au clergé & au peuple de Ceſarée en ces termes : Je ſuis un petit paſteur d'un petit troupeau : mais la grace n'eſt pas reſerrée par la petiteſſe des lieux. Qu'il ſoit donc permis même aux petits de parler librement. Il s'agit de l'égliſe pour laquelle J. C. eſt mort : l'œil eſt le flambeau du corps, & l'évêque le flambeau de l'égliſe. Puis que vous m'avés appellé, ſuivant les canons, & que je ſuis retenu par la vieilleſſe & la maladie. Si le S. Eſprit, me donne la force d'aſſiſter en perſone à l'élection ; car il n'y a rien d'incroyable aux fidelles, ce ſera le meilleur & le plus agreable pour moi : ſi l'infirmité me retient, je concours autant que peut un abſent. Je ne doute pas que dans une ſi grande ville, & qui a toûjours eu de ſi grands prelats, il n'y ait d'autres perſones dignes de la premiere place ; mais je ne puis en preferer aucun à nôtre cher fils le preſtre Baſile. C'eſt un homme, je le dis devant Dieu, dont la vie & la doctrine eſt pure, & le ſeul ou du moins le plus propre de tous à s'oppoſer aux heretiques, & à l'intemperance de langue qui regne à preſent. J'écris ceci au clergé, aux moines, aux dignités, au ſenat & à tout le peuple. Si mon ſuffrage eſt approuvé comme juſte, & venant de Dieu : je ſuis preſent ſpirituellement, ou plûtôt j'ay déja impoſé les mains ; ſi l'on eſt d'un autre avis, ſi l'on juge par cabales & par intereſts de famille, ſi le tumulte l'emporte ſur les regles : faites entre-vous ce qu'il vous plaira : je me retire.

Greg. or. 19. p. 311.

Ap Greg. ep. 22.

Luc. 11. 34.

Le S. vieillard Gregoire écrivit auſſi à S. Euſebe
Ap. Baſil. ep. 4. de Samoſate, pour implorer ſon ſecours en cette occaſion, quoiqu'il ne fût pas de la province : lui repreſentant le peril où ſe trouvoit l'égliſe de Ceſarée,
Greg. ep. 29. par les entrepriſes des heretiques. S. Euſebe de Samoſate, vint en effet, & ſa preſence fut tres-efficace pour conſoler & ſoûtenir les catholiques. Car encore que S. Baſile fût manifeſtement le plus digne de remplir le ſiege de Ceſarée, les premieres perſones du païs s'y oppoſoient : ils ſoûtenoient leur faction par les plus méchans d'entre le peuple, & avoient gagné une partie des évêques. Ainſi quand ils furent aſſemblés, ils écrivirent à l'évêque de Nazianze, pour l'inviter à venir : mais d'une maniere qui lui fit entendre qu'ils ne le deſiroient pas. Il leur marqua par ſa réponſe qu'il l'avoit bien compris ; & leur declara comme il avoit fait au clergé & au peuple de Ceſarée, qu'il donnoit ſon ſuffrage au preſtre Baſile, comme au plus digne ; & proteſta contre l'élection que l'on pourroit faire par cabale. Et ſi l'on oppoſe, dit-il, le pretexte de ſa mauvaiſe ſanté, vous ne cherchés pas un atlete, mais un docteur. Il ne ſe contenta pas d'écrire : mais ſachant qu'il manquoit une voix pour rendre l'élection canonique ; nonobſtant
Greg. or. 20. p. 343 ſon grand âge & ſa maladie, qui le reduiſoit preſ-
Or. 19. p. 311. D. que à l'extremité : il ſortit de ſon lit, & ſe fit porter à Ceſarée, s'eſtimant heureux s'il achevoit ſa vie par une ſi bonne œuvre. S. Baſile fut donc éleu, & ordonné canoniquement évêque de Ceſarée en Cappadoce ; & l'égliſe fait la memoire de cette ordination le quatorziéme de Juin.

XVIII. *Conduite de S. Baſile.*

Le S. vieillard Gregoire s'en retourna à Nazianze

gueri & fortifié, comme par miracle. Les évêques opposés à Basile soufroient avec peine, qu'il l'eût emporté sur eux : la honte & le dépit les poussoit jusques à lui dire des injures. Gregoire les vainquit encore par sa patience ; & content d'avoir gagné dans le fonds, il leur laissoit la satisfaction de parler. Avec le temps leur chagrin se tourna en admiration, & ils le regarderent depuis comme leur arbitre & leur patriarche. *Greg. N. or. 19. p. 312.*

S. Basile en usa de même. Il s'appliqua à guerir les esprits aigris contre lui, non par des flatteries & des bassesses, mais par une conduite noble & élevée ; ne regardant pas seulement le present, mais les disposant à lui estre soûmis à l'avenir. Il ne se servoit pas d'artifice pour se les assujettir, mais il les gagnoit par amitié : n'usant pas de sa puissance, & leur faisant sentir qu'il les épargnoit. Il employoit peu de paroles & beaucoup d'effets. Tous étoient forcés de ceder à la superiorité de son genie & à l'éminence de sa vertu ; & demeuroient persuadés, qu'il faloit lui estre unis & soûmis, ou renoncer au salut éternel. Ainsi domptés, ils s'empressoient à se justifier, à lui témoigner de l'amitié, & montrer du progrés dans la vertu : car c'étoit la seule justification solide. Il n'y eut que quelques incorrigibles, dont il ne se mit pas en peine. C'est ainsi que S. Gregoire de Nazianze nous dépeint la conduite de son ami. Il ne se pressa pas de l'aller trouver aprés son épiscopat. S. Basile l'avoit invité à le venir voir malade, & il s'étoit mis en chemin. Mais apprenant en même temps que les évêques s'assembloient à Cesarée, pour élire un successeur à Eusebe, il retourna sur ses pas : accusant S. *Id. or. 20. p. 334. C.* *Or. 20. p. 344. A.* *Ep. 20. 29. inf.*

Baſile de ſimplicité, s'il ne voyoit pas le ſoupçon qu'il donnoit, de vouloir fortifier ſa brigue, en appellant ſes amis. Peut-eſtre S. Gregoire craignoit-il d'eſtre éleu lui-même. Il garda la même conduite aprés l'élection, & ſe contenta d'écrire à S. Baſile : que quelque joïe qu'il eût de ſa promotion, il n'iroit pas le trouver ſi-tôt, quand même il le demanderoit : pour ne pas donner lieu à les calomnier l'un & l'autre : qu'il iroit quand Dieu l'ordoneroit, & quand les ombres de l'envie ſeroient diſſipées. S. Baſile s'en pleignit d'abord : mais enfin il goûta les raiſons de ſon ami.

Ep. 24.

XIX.

S. Baſile travaille à réunir les catholiques.

Greg. or. 20 *p.*

S. Baſile étendant ſes veuës & ſon zele ſur toute l'égliſe, étoit ſenſiblement afligé de la diviſion qui regnoit en Orient, même entre les évêques catholiques. Pour y remedier, il crut devoir exciter les évêques d'Occident, & employer auprés d'eux l'autorité de S. Athanaſe. Il lui écrivit donc dés le commencement de ſon épiſcopat, & lui dit : Il y a long-temps que je ſuis perſuadé, que la ſeule voïe de ſecourir nos égliſes, eſt la jonction des évêques d'Occident. S'ils veulent montrer le même zele pour nous, qu'ils ont employé chés eux, contre une ou deux perſones : peut-eſtre avancera-t-on quelque choſe. Les puiſſances reſpecteront l'autorité d'un ſi grand nombre d'évêques, & les peuples les ſuivront ſans reſiſtance. Laiſſés ce monument digne de vous ; & couronnés par cette ſeule action les combats infinis que vous avés ſoûtenus pour la foi. Envoyés de vôtre ſainte égliſe des hommes puiſſans dans la ſaine doctrine vers les évêques d'Occident, pour leur expoſer les maux qui nous accablent. Il l'excite à

Baſ. ep. 48.

prendre

prendre ſoin par lui-même de l'égliſe d'Antioche, ſans attendre le ſecours de l'Occident : lui repreſentant que la diviſion de cette égliſe eſt le mal le plus preſſant, & qu'elle eſt comme la teſte, d'où la ſanté ſe communiquera à tout le corps. Il envoya cette lettre par Dorothée diacre de l'égliſe d'Antioche ; & à ſa priere il y en joignit une ſeconde, pour s'expliquer plus nettement au ſujet de cette égliſe, & de S. Melece, à qui Dorothée étoit attaché. S. Baſile declare donc à S. Athanaſe ; qu'il faut réünir à S. Melece toutes les parties de l'égliſe d'Antioche : Ce ſont, dit-il, les vœux de tout l'Orient ; & je le ſouhaite en mon particulier, comme lui étant uni en toutes manieres. C'eſt un homme irreprehenſible dans la foi, & incomparable pour les mœurs : & l'on trouvera quelque expedient pour contenter les autres. Au reſte, vous n'ignorés pas que les Occidentaux qui vous ſont les plus unis, ſont du même ſentiment. Dans ces lettres, S. Baſile traite toûjours S. Athanaſe de pere, & lui parle avec un extrême reſpect. S. Athanaſe les receut favorablement, & renvoya le diacre Dorothée avec un de ſes preſtres nommé Pierre, pour travailler à la réünion des eſprits. *Epiſt. 50.* *Baſil. ep. 52.*

S. Baſile ayant receu par eux la réponſe de S. Athanaſe, lui renvoya Dorothée avec une lettre où il loüe ſon application au bien de l'égliſe univerſelle, & ajoûte : Il nous a paru convenable d'écrire à l'évêque de Rome, qu'il conſidere ce qui ſe paſſe ici, & qu'il en donne ſon avis. Car comme il eſt difficile d'envoyer de delà des députés en commun par l'ordonance d'un concile ; il doit uſer de ſon autorité en cette affaire, & choiſir des gens capables de por- *Ep. 57.* *Ep. 58.*

ter la fatigue du voïage, & de parler avec douceur & fermeté à ceux d'entre-nous qui ne vont pas droit. Il faudra qu'ils aportent avec eux tous les actes de Rimini, pour caſſer ce qui s'y eſt fait par violence. Qu'ils vienent ſecretement ſans bruit & par mer: avant que les ennemis de la paix s'en aperçoivent. Quelques-uns auſſi deſirent, & nous le croyons neceſſaire, qu'ils condamnent l'hereſie de Marcel. Car juſques ici ils ne ceſſent d'anathematiſer Arius; mais on ne void point qu'ils ſe pleignent de Marcel, dont l'hereſie eſt diametralement opoſée. Elle attaque la ſubſiſtance même du fils de Dieu, diſant qu'il n'étoit pas avant que de ſortir du pere, & qu'il ne ſubſiſte plus aprés y eſtre retourné : nous en avons la preuve par ſes livres. Cependant les Occidentaux ne l'ont jamais blâmé, quoiqu'on leur puiſſe reprocher, de l'avoir receu du commencement à la communion eccleſiaſtique, par ignorance de la verité. S. Baſile parle de ce qui ſe paſſa à Rome ſous le pape Jule en 342. & ce qu'il dit ici de l'hereſie de Marcel eſt remarquable, ſur tout écrivant à S. Athanaſe.

Sup. liv. XII. n. 23. 25.

Ep. 220. S. Baſile écrivit auſſi au pape S. Damaſe, le traitant de tres-venerable pere. Mais on peut douter s'il donne ces termes d'honeur à ſa dignité ou à ſa perſone, puiſqu'il les donne auſſi à S. Athanaſe. Preſque tout l'Orient, dit-il, depuis l'Illyrie juſques à l'Egypte eſt agité d'une grande tempeſte. Tous les défenſeurs de la verité ſont chaſſés des égliſes, pour les livrer aux Ariens. Nous n'attendions du ſecours que de vôtre charité : mais nous voyant fruſtrés de cette eſperance, nous ne pouvons plus nous empêcher de vous écrire, pour vous exciter à prendre ſoin de

nous, & nous envoyer des perſones, qui puiſſent réünir ceux qui ſont diviſés, ou du moins vous faire conoître les auteurs de la diviſion : afin que vous ſachiés deſormais avec qui vous devés eſtre en communion. Le ſecours que nous vous demandons, n'eſt pas ſans exemple. Nous ſavons par tradition & par les lettres que nous gardons encore, que le bienheureux Denis vôtre predeceſſeur viſita par lettres nôtre égliſe de Ceſarée, conſola nos peres, & leur envoya des gens pour délivrer nos freres de captivité. S. Baſile parle ici de l'incurſion des Goths dans l'Aſie mineure, ſous l'empereur Gallien, qui ſe raporte au temps du pape S. Denis. A cette lettre, S. Baſile joignit une inſtruction pour ceux qui iroient à Rome ; & il envoya l'une & l'autre à S. Melece par Dorothée, pour ne rien faire que de concert avec lui. Il marque qu'il voit des menaces & des preparatifs de perſecution.

Sup. liv. VII. *n.* 56.

Ep. 57.

XX. Conciles de Rome & d'Illyrie.

Le pape Damaſe avoit eu pluſieurs combats à ſoûtenir contre la faction de l'antipape Urſin. Quoiqu'il eût été banni en 366. les Schiſmatiques importunerent tant l'empereur Valentinien, qu'ils obtinrent ſon rappel, & de ceux qui avoient été relegués avec lui, par un reſcrit adreſſé à Pretextat prefet de Rome, à la charge de les punir plus ſeverement, s'ils recommencent à broüiller. Urſin revint donc à Rome avec deux de ſes diacres, dés le quinziéme de Septembre 367. mais il fut encore chaſſé deux mois aprés, & envoyé en exil en Gaule avec pluſieurs autres. Ainſi la paix fut renduë à Rome par l'autorité de Pretextat, & par le témoignage qu'il rendit à la verité, comme dit Ammian Marcellin. Les Schiſmatiques quoiqu'ils n'euſſent plus de clercs à leur teſte, ne

Sup. n. 20. *Lib. Marc. & Fauſti. p.* 9. *Ap. Baron. an.* 368. *p.* 209. A

Reſcr. ap. Baron. an. 371. *init. Lib.* XXVII. *c.* 9.

Marc. & Faust p. 10. laiſſoient pas de tenir des aſſemblées dans les cimetieres des martyrs, & avoient même une égliſe. C'eſt pourquoi le défenſeur de l'égliſe Romaine & le pape Damaſe preſenterent une requeſte à l'empereur Va-

Ap. Baron. an. 368. init. lentinien, ſur laquelle il donna ordre à Pretextat de mettre cette égliſe, qui leur reſtoit ſeule, en la puiſſance de Damaſe, ce qui fut executé; & les ſchiſmati-

Ap. Bar. app. to. 4. p. 5. ques chaſſés à main armée. Le pape Damaſe fit des vœux aux SS. martyrs pour le retour du clergé ſchiſmatique; & l'ayant depuis obtenu, il s'en aquitta par des vers en leur honeur.

Athan. ad Afric. p. 931. Il aſſembla vers ce temps-là à Rome un concile nombreux, avec lequel il écrivit aux évêques d'Egypte, & peut-eſtre à tous les autres, pour relever ceux qui étoient tombés dans l'Arianiſme. Car Rome & tout l'Occident étoient fermes dans la foi de Nicée, excepté un tres-petit nombre de purs Ariens. En ce

Sozom. VI. c. 23. concile Urſace & Valens furent nommément con-

Athan. ad Afr. p. 941. damnés : mais on n'y parla point d'Auxence uſurpateur de l'égliſe de Milan : peut-eſtre par reſpect

Sup. n. 1. pour l'empereur Valentinien, qui étoit entré dans

p. 940. D. ſa communion. S. Athanaſe ayant receu cette lettre de S. Damaſe, aſſembla les évêques d'Egypte & de Libye, au nombre d'environ quatre-vingt-dix, & lui écrivit au nom de tous, touchant Auxence : s'étonnant qu'il n'eût point encore été dépoſé & chaſſé de l'égliſe, puis qu'il étoit non ſeulement Arien, mais encore coupable de pluſieurs maux, qu'il avoit commis avec Gregoire l'uſurpateur du ſiege d'Alexandrie. Les évêques d'Egypte eurent ſatisfaction quelque temps aprés. Car les évêques de Gaule & de Venetie s'étant pleints, qu'Auxence & quelques autres

ſoûtenoient la doctrine des Anoméens, il ſe tint à Rome un concile de quatre-vingt-treize évêques de diverſes nations, en vertu d'un reſcrit de l'empereur, pour examiner la cauſe d'Auxence, & expliquer la foi catholique. Auxence & ſes adherens y furent excommuniés. On confirma la foi de Nicée, & on declara nul tout ce qui s'étoit fait au contraire à Rimini. Nous avons deux exemplaires de la lettre ſynodale de ce concile : l'original latin, qui porte en teſte le nom du pape Damaſe, de Valerien évêque d'Aquilée, & de huit autres ; & s'adreſſe aux évêques catholiques d'Orient : la verſion greque, qui ne nomme que Damaſe & Valerien, & s'adreſſe aux évêques d'Illyrie. En effet il y avoit raiſon particuliere de leur adreſſer les decrets de ce concile, à cauſe du credit que l'Arianiſme avoit eu dans cette province, par Urſace, Valens, Gaïus & Germinius.

To. 2. conc. p. 892.

Ap. Theod. 11. hiſt. c. 22. ap. Sozom. VI. c. 23.

La lettre aux Orientaux accuſe plûtôt d'ignorance que de malice, les évêques dénoncés par ceux de Gaule & de Venetie ; & parle d'Auxence, comme déja condamné. Elle dit que ce qui avoit été fait à Rimini, a eſté corrigé dés le commencement, par ceux mêmes qui y avoient aſſiſté : qu'ils ont avoüé qu'on les avoit ſurpris, par une expreſſion nouvelle ; & qu'ils n'avoient pas compris qu'elle fût contraire à la définition de Nicée. Car, dit la lettre, le nombre de ceux qui étoient à Rimini, ne peut former aucun préjugé : puis qu'il eſt certain, que ni l'évêque de Rome, dont il faloit demander l'avis avant tous les autres, ni Vincent qui a conſervé pendant tant d'années la pureté du ſacerdoce, ni les autres ſemblables n'y ont point donné leur conſentement.

Veu principalement, comme nous avons dit, que ceux mêmes qui avoient paru ceder à la violence, étant mieux conſeillés, ont proteſté qu'ils en avoient du déplaiſir. Les évêques d'Illyrie receurent auſſi la lettre ſynodale qui leur étoit adreſſée, & qui à la fin les exhortoit à declarer la ſincerité de leur foi. En effet, ayant obtenu de l'empereur Valentinien la permiſſion de s'aſſembler, ils tinrent un concile, & firent un decret contenant une confeſſion de foi, conforme à celle de Nicée, où ils diſent : Nous croyons comme les conciles qui vienent d'eſtre tenus à Rome & en Gaule, une ſeule & même ſubſtance du pere & du fils & du S. Eſprit en trois perſones ; c'eſt à dire en trois parfaites hypoſtaſes. Touchant l'incarnation, ils diſent : que J. C. eſt un Dieu portant la chair, & non un homme portant la divinité ; & anathematiſent celui qui a écrit, que le fils étoit en puiſſance dans le pere, avant que d'eſtre actuellement engendré : ce qui convient à toutes les créatures. Ils ſemblent marquer ici Marcel d'Ancyre. Ils envoyerent ce decret aux évêques d'Aſie & de Phrygie, à qui ils donnerent charge de s'informer, s'il étoit vrai que l'on enſeignât dans toute l'Aſie que le S. Eſprit eſt ſeparé du pere & du fils : comme ils diſent l'avoir apris d'Euſtathe leur confrere. C'eſt apparemment l'évêque de Sebaſte, qui en revenant de Rome avoit paſſé en Illyrie. Ils leur recommandent auſſi la diſcipline des ordinations : de tirer les évêques du corps des preſtres, les preſtres & les diacres du corps du clergé, & non du conſeil des villes, ou des charges militaires. Enfin ils mettent les noms des ſix évêques Ariens qu'ils avoient dépoſés.

Valeſ. not. ad Theodor. IV. 9. Pagi an. 365. n. 8.

Theoph. Chron. p. 52. an. 366. Theod. IV. c. 8. 9.

Sup. n. 9.

L'empereur Valentinien accompagna cette lettre d'un reſcrit adreſſé aux mêmes évêques d'Aſie & de Phrygie : où ils les exhorte à embraſſer le decret du concile d'Illyrie, & à ne pas abuſer de l'autorité de l'empereur, c'eſt à dire de ſon frere Valens, pour perſecuter les ſerviteurs de Dieu. *Theod. IV. c. 8.*

XXI. Lettre de S. Athanaſe aux Africains. *To. 1. p. 931.*

Le même concile d'Alexandrie écrivit auſſi aux évêques d'Afrique, c'eſt à dire de la province de Carthage : pour les fortifier contre ceux qui vouloient faire valoir le concile de Rimini, au prejudice du concile de Nicée, ſous pretexte de l'obſcurité du mot de conſubſtantiel. S. Athanaſe écrivant au nom de ce concile, fait voir que le concile de Rimini, tant qu'il a été libre, n'a rien voulu ajoûter au concile de Nicée : qu'il a même excommunié Urſace, Valens, Eudoxe & Auxence ; & qu'ainſi il eſt plus contraire que favorable aux Ariens. Il fait voir quelle eſt l'autorité du concile de Nicée : pourquoi il s'eſt ſervi du terme de conſubſtantiel, & quel en eſt le ſens. Enfin il traite en peu de mots de la divinité du S. Eſprit. Au reſte, quoique cette lettre aux Africains ſoit au nom des quatre-vingt-dix évêques d'Egypte & de Libye, elle eſt proprement de S. Athanaſe ; & les évêques au nom deſquels il parle, n'étoient pas tous preſens au concile : mais ils étoient ſi unis de ſentimens, qu'ils ſouſcrivoient les uns pour les autres. Cette lettre eut ſans doute ſon effet ; & l'égliſe d'Afrique demeura ferme dans la foi de la Trinité, comme tout le reſte de l'Occident. *P. 934. P. 941. D. P. 940. D.*

XXII. Lettre à Epictete. *To. 1. p. 532. A.*

Il faut raporter au même temps, c'eſt à dire aux dernieres années de S. Athanaſe, ſa fameuſe lettre à Epictete ; puis qu'il y parle d'abord des conciles de

Gaule, d'Eſpagne & de Rome, où les Ariens qui ſe cachoient encore, avoient été anathematiſés, & l'autorité du concile de Nicée reconuë. Il y avoit eu à Corinthe une diſpute touchant le myſtere de l'incarnation. Quelques-uns diſoient que le corps de J. C. étoit conſubſtantiel au verbe : pretendant qu'autrement on admettroit quaternité au lieu de trinité. De-là ſuivoit que le corps de J. C. n'étoit pas tiré de Marie, puis qu'il étoit éternel comme la divinité : ou que la divinité du verbe avoit changé de nature en devenant chair. D'autres donnoient dans l'excés oppoſé, & diſoient, que J. C. étoit un homme adopté pour eſtre fils de Dieu ; & par conſequent ſemblable aux autres prophetes. Que le verbe de Dieu étoit un autre que le Chriſt fils de Marie, qui avoit ſouffert. Ceux qui diſputoient ſur ces queſtions étoient des diſciples d'Apollinaire : mais il n'étoit pas encore reconnu, pour auteur de ces erreurs. Comme elles excitoient beaucoup de trouble, on fut obligé de tenir un concile : où tous demeurerent à la fin d'accord, & convinrent de la foi catholique. On redigea par écrit les actes du concile, & Epictete évêque de Corinthe qui y avoit aſſiſté, les envoya à S. Athanaſe.

P. 588. C.

P. 591. *Epiph. hæreſ. 77. Dimarit. c. 2.*

Il ne put lire ſans horreur de telles propoſitions ; & pour les refuter, il rappelle ceux qui les avançoient au concile de Nicée, auquel ils doivent ſe conformer, s'ils ſont enfans de l'égliſe. Ce n'eſt pas, dit-il, du corps de J. C. mais du fils de Dieu lui-même, que le concile a declaré qu'il eſt conſubſtantiel au pere : il a dit que le corps eſt tiré de Marie. En effet, ſi le verbe eſt conſubſtantiel au corps tiré de terre,

P. 584.

terre, & le même verbe conſubſtantiel au pere: le pere ſera conſubſtantiel au corps fait de terre ; & comment vous pleindrés-vous que les Ariens font le fils créature, vous qui faites le pere conſubſtantiel aux créatures ? ſi le corps eſt avant Marie éternellement, comme le verbe, à quoi ſert l'avenement du verbe ? vouloit-il ſe revêtir de ce qui lui étoit conſubſtantiel : vouloit-il s'offrir pour lui-même en ſacrifice & ſe racheter lui même ?

Il montre enſuite par l'écriture que J. C. a pris un corps ſemblable au nôtre, du ſang d'Abraham & de la ſubſtance de Marie, qui l'a veritablement enfanté & allaité de ſes mamelles. Ce corps a ſouffert la circonciſion, la faim, la ſoif, le travail, & enfin la croix : au lieu que le verbe eſt impaſſible. Ce corps étoit dans le ſepulcre, tandis que le verbe ſans le quitter deſcendit aux enfers : parce que le corps n'étoit pas le verbe, mais le corps du verbe, qui s'eſt attribué les ſouffrances de ſon corps, afin que nous puſſions participer à ſa divinité. Tout cela n'a point été fiction & apparence, mais verité & realité : autrement le ſalut des hommes & la reſurrection ne ſeroit que fiction & apparence, ſuivant la doctrine de Manes. J. C. dit aprés ſa reſurrection : Touchés & voyés ; un eſprit n'a pas de la chair & des os, comme vous voyés que j'en ay. Il ne dit pas : Je ſuis de la chair & des os, mais : Je les ay. Quant à ce que dit S. Jean : que le verbe a été fait chair : c'eſt comme ce que dit S. Paul : que J. C. a été fait malediction. Non qu'il ſoit devenu la malediction même, mais parce qu'il s'en eſt chargé. Au reſte, il ne faut point creindre que le corps de J. C. étant d'une au-

P. 585. C.

Luc. XXIV. 39.

Jo. I.

Gal. III. 13.

P. 589.

tre nature que le verbe, faſſe quaternité au lieu de trinité. La créature ne peut eſtre égalée à Dieu, & la divinité ne reçoit point d'addition. L'incarnation n'a rien ajoûté au verbe : c'eſt la chair ſeule qui a receu des avantages infinis par l'union du verbe.

Quant à ceux qui diſoient que le fils de Marie n'étoit pas le Chriſt, Seigneur & Dieu : S. Athanaſe leur demande, pourquoi donc dés ſa naiſſance il eſt nommé Emmanuel, c'eſt à dire Dieu avec nous ? Comment S. Paul dit qu'il eſt Dieu beni dans les ſiecles ? Pourquoi S. Thomas en le voyant s'écrie : Mon Seigneur & mon Dieu. Si la parole de Dieu eſt venuë au fils de Marie, comme aux prophetes ; pourquoi eſt-il né d'une vierge, & non d'un homme & d'une femme comme les autres ſaints ? Pourquoi eſt-il dit de lui ſeul, qu'il eſt mort pour nous ? de lui ſeul, qu'il eſt venu à la fin des ſiecles ? Pourquoi eſt-il le ſeul qui ſoit déja reſuſcité. Il eſt dit des autres, que la parole de Dieu leur a été adreſſée : & de celui-ci ſeul, que la parole ou le verbe a été fait chair. C'eſt lui que le pere a montré ſur le Jourdain & ſur la montagne, en diſant : C'eſt ici mon fils bien aimé. C'eſt lui que les Ariens ont renoncé, & que nous reconoiſſons & adorons, ne ſeparant point le fils & le verbe : mais ſachant que le verbe même eſt le fils, par qui tout a été fait, & qui nous a rachetés. Et un peu aprés : Je vous prie, vous & tous ceux qui entendront ce diſcours, de le prendre en bonne part : s'il y manque quelque choſe pour la doctrine, de le corriger & m'en avertir. Si le ſujet n'eſt pas exprimé avec la dignité & la perfection convenable, d'excuſer la foibleſſe de mon ſtyle. C'eſt ainſi que le grand

Rom. IX. 5. *Jo* XX. 28. *P.* 590.

Mar. IX.

P. 591.

Athanaſe jugeoit de ſes écrits, dans le temps où il étoit le plus conſommé en doctrine.

XXIII. Autres lettres de S. Athanaſe. *To. 2. p. 35.*

Il écrivit auſſi à un abbé nommé Ammoun, pere de pluſieurs monaſteres, contre la ſuperſtition ridicule de quelques moines, qui ſe croyoient ſoüillés par les excremens & les évacuations naturelles; prenant trop groſſierement ce paſſage de l'évangile : Ce n'eſt pas ce qui entre en l'homme qui ſoüille l'homme, mais ce qui en ſort. Il faut prendre garde, dit S. Athanaſe, d'où ſort ce qui ſoüille l'homme. Ce n'eſt pas du corps, mais du cœur : où eſt le dépoſt des mauvaiſes penſées & des pechés. Il montre doctement que tout l'ouvrage de Dieu eſt bon & pur : que toutes les fonctions naturelles du corps ſont innocentes & utiles, & qu'il n'y a que l'abus, qui en rend quelques-unes criminelles : comme l'homicide eſt un crime, quoiqu'il ſoit permis & même loüable de tuer les ennemis en guerre juſte. *Marc. VII. 15.*

Il y avoit dans la Pentapole aux confins de la Libye, deux bourgades nommées Palebiſque & Hydrax, qui avoient toûjours été du dioceſe d'Erythre, & n'étoient pas aſſés conſiderables pour avoir un évêque. Toutefois comme Erythre étoit éloignée de ces bourgades, & qu'Orion évêque d'Erythre étoit un vieillard fort doux : les habitans de ces bourgades, ſans même attendre ſa mort, voulurent ſe donner un évêque, qui fût plus propre à les défendre de leurs ennemis, & à prendre ſoin de leurs affaires temporelles. Un nommé Sidere vint alors de l'armée, pour faire valoir quelques terres qui lui avoient été accordées. C'étoit un jeune homme agiſſant & vigoureux, capable de ſe faire craindre à ſes ennemis, *Synef. ep. 67. p. 209 210.*

& de ſervir ſes amis. Les habitans de Palebiſque ne trouverent perſone qui leur convînt mieux : d'autant plus que l'on avoit beſoin d'habileté & de prudence, pour s'oppoſer à l'hereſie dominante. Ils choiſirent donc Sidere pour leur évêque, & le firent ordoner par un ſeul évêque, qui fut Philon de Cyrene.

Cette ordination étoit tout à fait irreguliere. Il devoit eſtre ordoné à Alexandrie, ou ſur les lieux par trois évêques, avec la permiſſion de l'évêque d'Alexandrie. Mais la perſecution ne permettoit pas d'obſerver la rigueur des regles. Ainſi S. Athanaſe ceda au temps, & laiſſa ce nouvel évêque à Palebiſque. Il fit plus : & le jugeant capable des plus grandes affaires, il le transfera quelque temps aprés à Ptolemaïde metropole de la province : pour y conſerver la doctrine catholique, qui y étoit preſque éteinte, depuis que Second l'un des premiers Ariens en avoit été évêque. Mais Sidere quitta Ptolemaïde dans ſa vieilleſſe pour revenir à Palebiſque ; & comme il n'avoit ſuccedé à perſone dans ce ſiege, auſſi n'eut-il point de ſucceſſeur.

D'un autre côté, S. Athanaſe employa toute la rigueur des peines eccleſiaſtiques contre le gouverneur de Libye, homme de mœurs brutales, abandoné à la cruauté & à la debauche. S. Athanaſe l'excommunia, & en écrivit aux autres évêques, particulierement à S. Baſile : afin que tout le monde évitât ſa communion. S. Baſile lui fit réponſe qu'il avoit *Ep. 47.* publié l'excommunication dans ſon égliſe, que ce malheureux ſeroit l'execration de tous les fidelles, & que perſone n'auroit de commerce avec lui, ni de feu, ni d'eau, ni de couvert. Il ajoûte qu'il a notifié

cette condamnation à tous les domeſtiques, les amis & les hôtes du gouverneur : ce qui peut faire croire qu'il étoit de Cappadoce. On void ici quelles étoient déslors les ſuites de l'excommunication, même pour le commerce de la vie civile.

Nous avons auſſi deux lettres de S. Athanaſe, pour la défenſe de S. Baſile. La premiere à deux preſtres Jean & Antiochus, où il le nomme vrai ſerviteur de Dieu. L'autre à un preſtre nommé Pallade, où S. Athanaſe parle ainſi : Quant à ce que vous m'avés mandé touchant les moines de Ceſarée, qu'ils s'oppoſent à nôtre frere l'évêque Baſile : ils auroient raiſon ſi ſa doctrine étoit ſuſpecte : mais s'ils ſont aſſurés, comme nous le ſommes tous, qu'il eſt la gloire de l'égliſe, & qu'il combat pour la verité : loin de le combattre lui-même, il faut approuver ſa bonne intention. Car ſuivant le raport de Dianée, ils ſe chagrinent en vain : & je ſuis perſuadé qu'il ſe fait foible avec les foibles, afin de les gagner. Nos freres doivent loüer Dieu d'avoir donné à la Cappadoce un tel évêque. Mandés-leur que c'eſt moi qui l'écris, afin qu'ils ayent les ſentimens qu'ils doivent pour leur pere, & qu'ils conſervent la paix des égliſes. *To. 1. p. 951* *P. 952.* *1. Cor. IX. 22.*

XXIV. Diſcretion de S. Baſile calomnié.

Cette condeſcendance de S. Baſile, dont S. Athanaſe dit que quelques-uns ſe ſcandaliſoient, étoit apparemment la maniere dont il parloit de la divinité du S. Eſprit. Car il ſe contentoit, que les Macedoniens qui vouloient ſe réünir à l'égliſe, confeſſaſſent la foi de Nicée, & declaraſſent qu'ils ne croyoient point le S. Eſprit créature : ſans les obliger à dire expreſſément qu'il eſt Dieu. Et lui-même dans ſes écrits & dans ſes diſcours publics, s'abſtenoit de lui *Baſil. ep. 203. 204.*

donner formellement le nom de Dieu : quoiqu'il uſât de termes équivalens, & qu'il montrât ſa divinité par des preuves invincibles. La raiſon de cette conduite étoit la circonſtance du temps. Il voyoit que les heretiques avec la protection de Valens, ne cherchoient qu'un pretexte pour chaſſer de leurs ſieges les évêques, les plus zelés pour la verité, & lui-même tout le premier : que l'égliſe d'Orient étoit pleine de diviſions & de troubles. Ainſi il contoit que le moyen le plus efficace pour conſerver la religion, étoit de procurer la paix, uſant à l'égard des foibles de toute la condeſcendance poſſible ; & il eſperoit qu'aprés leur réünion, Dieu les éclaireroit davantage, par la communication des catholiques, & par l'examen paiſible de la verité. C'eſt ainſi que S. Gregoire de Nazianze juſtifie la conduite de ſon ami, qui s'en explique lui-même dans deux lettres aux preſtres de Tarſe.

Greg. Naz. or. 20. p. 364.

D. ep. 203. 204.

S. Baſile n'avoit pas laiſſé de nommer le S. Eſprit Dieu, dans des écrits publics, lors qu'il le croyoit utile : comme dans ſa lettre à l'égliſe de Ceſarée écrite vers l'an 363. Et il en uſa toûjours ainſi dans les entretiens particuliers, ſur tout avec S. Gregoire de Nazianze : à qui il proteſta, comme ce ſaint le témoigne, qu'il vouloit perdre le S. Eſprit s'il ne l'adoroit avec le pere & le fils comme conſubſtantiel. Ils étoient même convenus, que tandis que Baſile uſeroit de cette precaution, Gregoire qui étoit moins expoſé à la perſecution, prêcheroit hautement cette verité. En un repas où S. Gregoire ſe trouva avec pluſieurs de leurs amis communs, la converſation tomba ſur S. Baſile. Tous en parloient avec

Ep. 141. p. 934. C.

Gr. or. 20. p. 365. A.

Greg. ep. 26.

admiration, & loüoient enſemble les deux amis : quand un des conviés qui étoit moine s'écria : Vous eſtes de grands flateurs. Loüés tout le reſte, j'y conſens : mais pour le capital, qui eſt la foi, ni Baſile ni Gregoire ne meritent point de loüanges : l'un la trahit par ſes diſcours, l'autre par ſon ſilence. Où l'avés-vous apris, dit Gregoire, temeraire que vous eſtes ? Le moine répondit : Je viens de la feſte du martyr Eupſyque, & là j'ay oüi le grand Baſile parler merveilleuſement bien de la divinité du pere & du fils : pour le S. Eſprit, il a paſſé par auprés. D'où vient, ajoûta-t-il, regardant Gregoire, que vous parlés clairement de la divinité du S. Eſprit, comme vous fiſtes en une telle aſſemblée ; & que Baſile en parle obſcurement, & avec plus de politique que de pieté ? C'eſt répondit Gregoire, que je ſuis un homme caché & peu connu : ainſi je parle ſans conſequence. Baſile eſt illuſtre par lui-même & par ſon égliſe, tout ce qu'il dit eſt public : on lui fait une forte guerre, & les heretiques cherchent à relever quelque parole de ſa bouche : afin de le chaſſer de l'égliſe, lui qui eſt preſque la ſeule étincelle qui nous reſte. Il vaut donc mieux ceder un peu à cet orage, & faire conoître la divinité du S. Eſprit par d'autres paroles : la verité conſiſte plus dans le ſens, que dans les mots. Mais quoi que pût dire S. Gregoire de Nazianze, les aſſiſtans ne goûterent point ce ménagement. Il rendit conte de cette converſation à S. Baſile, qui lui répondit : Si nos freres ne ſont pas encore convaincus de mes ſentimens, je n'ay rien à répondre. Car comment perſuaderai-je par une petite lettre, ceux qu'un ſi long-temps n'a pas perſua- *Baſil. epiſt. 33.*

dés ? Dans peu, Dieu aidant, les calomnies ſeront convaincuës par des effets. Car nous nous attendons à eſtre bien-tôt au moins chaſſés de l'égliſe & du païs, pour la défenſe de la verité : peut-eſtre nous arrivera-t-il encore pis. Et quand il n'arriveroit rien de ce que nous eſperons : le tribunal de J. C. n'eſt pas éloigné.

XXV. Concile d'Antioche. *Sup. n. 18.*

Le voyage du diacre Dorothée, que S. Baſile avoit envoyé en Occident de concert avec S. Melece & avec S. Athanaſe, ne procura aux Orientaux autre ſecours que des lettres, qui furent aportées par Sabin diacre de l'égliſe de Milan. Il en rendit à S. Baſile de la part de S. Valerien évêque d'Aquilée ; & il aporta à Antioche la lettre du concile de Rome tenu par quatre-vingt-treize évêques contre Auxence, à laquelle ſont joints trois extraits des decrets du même concile, qui expliquent la foi de la Trinité : c'eſt à dire la divinité du verbe contre les Ariens, les Demi-ariens & Marcel d'Ancyre ; la divinité du S. Eſprit contre les Macedoniens ; & la foi de l'incarnation contre Apollinaire, ſans toutefois nommer aucun de ces heretiques. Cette lettre fut receuë & approuvée par toute l'égliſe d'Orient, dans un concile d'Antioche de cent quarante-ſix évêques, qui confirmerent par leurs ſouſcriptions la foi du concile de Rome. S. Melece eſt à la teſte, puis S. Euſebe de Samoſate, S. Pelage de Laodicée, Zenon de Tyr, Euloge d'Edeſſe, Bematius de Malle en Cilicie, Diodore de Tarſe : les autres ne ſont pas nommés. On attribuë avec raiſon à ce même concile d'Antioche une lettre des évêques d'Orient à ceux d'Italie & de Gaule, qui ſe trouve entre celles de S. Baſile, apparemment parce qu'il l'avoit compoſée, & qui porte les noms de Melece,

Baſ. ep. 324.

Sup. n. 19. To. 2. conc. p. 892.

Valeſ. ad Theodor. lib. v. c. 3. p. 41.

Baſ. ep. 69.

lece, Euſebe, Baſile, Baſſus, Gregoire, Pelage, & pluſieurs autres juſques au nombre de trente-deux, ajoûtant encore à la fin, & les autres : ce qui marque un concile nombreux. Le diacre Sabin fut chargé de cette lettre : & les Orientaux ſe raportent à lui, de faire un recit plus exact de leurs maux, qu'ils décrivent ainſi : Il ne s'agit pas d'une égliſe, ni de deux : l'hereſie s'étend preſque depuis les confins de l'Illyrie juſques à la Theba'ide. La ſaine doctrine eſt renverſée, les loix de l'égliſe confonduës : les ambitieux s'emparent des premieres places, qui devienent la recompenſe de l'impieté. La gravité ſacerdotale eſt perduë : on ne trouve plus de paſteurs qui ſachent leur devoir : ils tournent à leur profit le bien des pauvres, ou en font des liberalités. La rigueur des canons eſt oubliée : la licence de pecher eſt grande. Car ceux qui ont aquis l'autorité par la faveur des hommes, témoignent leur reconoiſſance en accordant tout aux pecheurs. Ainſi les peuples ſont ſans correction, & les paſteurs n'oſent parler, étant eſclaves de ceux qui les ont élevés. La foi catholique devient un pretexte pour couvrir les inimitiés particulieres. Quelques-uns creignant d'eſtre convaincus de crimes honteux, excitent du deſordre dans le peuple pour s'y cacher, & rendent la guerre irreconciliable : parce qu'ils creignent que la paix ne découvre leur infamie. Les infidelles rient de ces maux, les foibles en ſont ébranlés, la foi devient douteuſe, & l'ignorance ſe répand dans les eſprits. Les gens de bien ont la bouche fermée, tandis que les méchans blasfêment en liberté. Les ſanctuaires ſont profanés, les peuples catholiques fuïent les lieux d'oraiſon,

comme des écoles d'impieté, & vont dans les deſerts élever leurs mains au ciel avec larmes & gemiſſemens. Le bruit de ce qui eſt arrivé dans la pluſpart des lieux, eſt parvenu juſques à vous : vous ſavés que les hommes & les femmes, les enfans & les vieillards ſe répandent hors des villes, & celebrent les prieres à découvert, ſoufrant toutes les injures de l'air avec une extrême patience. La lettre continuë en conjurant les Occidentaux par les termes les plus forts, de venir promptement au ſecours, & d'envoyer une députation nombreuſe, qui puiſſe avoir l'autorité d'un concile. Elle marque la diviſion qui regnoit même entre les catholiques, c'eſt à dire le ſchiſme d'Antioche ; & finit par l'aprobation de la lettre ſynodale des Occidentaux.

S. Baſile écrivit auſſi par le diacre Sabin aux évêques d'Illyrie, d'Italie & de Gaule, & à quelques-uns de ceux qui lui avoient écrit en particulier : entre-autres à Valerien d'Illyrie, ou plûtôt d'Aquilée. Il le felicite comme les autres, de l'uniformité de créance, qui regnoit en Occident, & dit que c'eſt par eux que la foi doit eſtre renouvellée en Orient, afin de lui rendre les biens qu'ils en ont receus.

Baſ. ep. 324.

XXVI. Perſecution à Antioche.

La triſte peinture que nous voyons dans ces lettres de l'état de l'Orient, n'étoit que trop veritable, & la perſecution y étoit violente : principalement depuis que l'empereur Valens fut arrivé à Antioche, c'eſt à dire vers le mois de Juin de l'an 370. C'eſt ainſi qu'il accompliſſoit le ſerment qu'il avoit fait à ſon baptême entre les mains d'Eudoxe. S. Melece, comme le principal chef des catholiques, fut banni pour la troiſiéme fois, & envoyé en Armenie ſa patrie. Il y

Sup. n. 26. *Socr.* IV. 17. *Greg. Nyſſ. in Melet. p.* 1023. B. *Theod.* IV. c. 13.

demeura prés de Nicopolis dans une terre nommée Getaſe qui lui apartenoit ſur les confins de la Cappadoce : ce qui donna occaſion à S. Baſile d'un aſſés frequent commerce avec lui. Paulin l'autre évêque catholique d'Antioche fut épargné ; ſoit à cauſe de ſa vertu, ſoit à cauſe de la petiteſſe de ſon troupeau. Mais celui de Melece ne demeura pas ſans conduite : les preſtres Flavien & Diodore en prirent ſoin, les mêmes qui étant encore laïques, l'avoient ſoûtenu ſous Conſtantius. Flavien qui fut depuis évêque d'Antioche, ne parloit pas encore dans les aſſemblées : il ſe contentoit de fournir des raiſons & des penſées à ceux qui parloient. Diodore fut évêque de Tarſe, & déſlors il étoit lié d'amitié avec S. Baſile, S. Athanaſe, Pierre & Timothée ſes ſucceſſeurs. Jean & Eſtiene, travaillerent auſſi à conſerver le troupeau de S. Melece, qui les fit tous deux depuis évêques, Jean d'Apamée & Eſtiene de Germanicie. Les Catholiques de la communion de S. Melece, avoient été chaſſés de leurs égliſes : c'eſt à dire de la Palée, & d'une nouvelle que l'empereur Jovien leur avoit donné. Ils s'aſſembloient donc au pied de la montagne voiſine d'Antioche, où il y avoit des cavernes, dans leſquelles on diſoit que S. Paul s'étoit autrefois caché. Là ils chantoient les loüanges de Dieu & écoûtoient ſa parole, expoſés aux pluïes & aux néges en hiver, & à d'extrêmes chaleurs en eſté. Toutefois on envoya des ſoldats pour les en chaſſer ; & ils s'aſſemblerent au bord de l'Oronte : d'où étant encore chaſſés, ils allerent au champ d'exercices ; & de là leur vint le nom de *Campenſes*, que leur donnoient ceux de la communion de Paulin : encore furent-ils chaſſés de cette place. Cependant

Baſil. ep. 187. p. 368. A.

Socr. IV. c. 2. Soz. VI. c. 7.

Sup. liv. XII. n. 46.

Baſ ep. 177. 197.

Facund. lib. 4. p. c. 2.

Theod. IV. c. 25. Id. Philoſth. c. 2. p. 780. &c. c. 8. p. 815.

Hier. ep. 57. Damaſo.

l'empereur Valens en fit tourmenter & mettre à mort pluſieurs en differentes manieres, mais principalement en les jettant dans l'Oronte.

Sozom. IV. c. 17.

XXVII. S. Aphraate. *Theod. IV. hiſt. c. 26. Id. Philoſth. c. 8.*

Le palais d'Antioche étoit ſur le bord de ce fleuve, & entre deux paſſoit le grand chemin pour ſortir à la campagne. Un jour l'empereur Valens regardant du haut de ſa galerie, vid un vieillard vêtu d'un méchant manteau, qui ſe preſſoit de marcher malgré ſon grand âge. On lui dit que c'étoit le moine Aphraate, pour qui tout le peuple de la ville avoit une veneration merveilleuſe. En effet, il avoit quitté ſa ſolitude, pour venir au ſecours de l'égliſe, quoique ſimple laïque ; & alors il alloit ſe rendre à la place, où s'aſſembloient les Catholiques. Où vas-tu, lui dit l'empereur ? Aphraate répondit : Je vais prier pour la proſperité de vôtre regne. Mais, reprit Valens, tu devois demeurer chés toi & prier en ſecret, ſuivant la regle monaſtique. Aphraate répondit : vous dites fort bien, ſeigneur, je le devois ; & j'ay continué de le faire, tant que les brebis du Sauveur ont joüi de la paix : mais dans le peril où elles ſont, il faut tenter tous les moyens de les ſauver. Dites-moi, ſeigneur, ſi j'étois une fille enfermée dans la maiſon de mon pere, & que je viſſe le feu s'y prendre, que devrois-je faire ? demeurer aſſiſe & la laiſſer brûler ? ou plûtôt ſortir de ma chambre, courir & porter de l'eau de tous côtés pour éteindre le feu ? C'eſt ce que je fais maintenant. Vous avés mis le feu à la maiſon de nôtre pere, & nous courons pour l'éteindre. Ainſi parla Aphraate. L'empereur ſe teut. Mais un des eunuques de ſa chambre dit des injures au S. vieillard du haut de la galerie, & le menaça de mort. Quel-

que temps aprés cet eunuque étant allé voir ſi le bain de l'empereur étoit chaud : la teſte lui tourna, il ſe jetta dans la chaudiere de l'eau boüillante ; & comme il étoit ſeul, il y demeura, & y perit. L'empereur envoya un autre eunuque pour l'appeller : mais il revint dire qu'il ne trouvoit perſone dans aucune des chambres. Pluſieurs y acoururent, & à force de chercher dans toutes les cuves, à la fin ils trouverent ce miſerable étendu mort. Le bruit s'en répandit dans toute la ville, & tous loüoient le Dieu d'Aphraate. L'empereur épouvanté, n'oſa l'envoyer en exil, comme il avoit reſolu : mais il ne laiſſa pas de perſecuter les autres catholiques.

S. Aphraate étoit Perſe de naiſſance, & d'une illuſtre famille. S'étant fait Chrétien, il quitta ſon païs, & vint à Edeſſe, où il s'enferma dans une petite maiſon qu'il trouva hors de la ville, & y vêcut dans les exercices de pieté. De-là il paſſa à Antioche déslors agitée par les heretiques, c'eſt à dire ſous Conſtantius ; & ſe retira dans un monaſtere hors de la ville. Il aprit un peu de grec, & avec ſon langage demi barbare, s'expliquant à grande peine ; il ne laiſſoit pas d'eſtre plus perſuaſif que les ſophiſtes les plus fiers de leur retorique. Tout le monde couroit à lui, les magiſtrats, les artiſans, les ſoldats, les ignorans, les ſavans : les uns l'écoûtoient en ſilence, les autres lui faiſoient des queſtions. Nonobſtant ce travail, il ne voulut jamais avoir perſone avec lui pour le ſervir, ni recevoir rien de perſone, que du pain d'un de ſes amis : à quoi dans ſon extrême vieilleſſe, il ajoûta quelques herbes, & ne prenoit ſa nourriture qu'aprés le ſoleil couché. Tel étoit le grand Aphraate qui

vint alors au ſecours de la religion, & fit enſuite pluſieurs autres miracles. Theodoret qui les raporte l'avoit vû, & avoit receu ſa benediction étant encore enfant.

XXVIII. S. Julien Sabas. *Theod. Philoth. c. 2. p. 780. C. Sup. liv. XV. n. 48.*

Les heretiques firent courir le bruit que le grand Julien avoit embraſſé leur communion : ce fameux ſolitaire de l'Oſroëne, qui avoit connu par revelation la mort de l'empereur Julien. On le nommoit *Sabbas*, c'eſt à dire en ſyriaque chenu ou vieillard. Pour diſſiper cette impoſture, Flavien, Diodore & Aphraate s'adreſſerent à Acace, depuis évêque de Berée, qui avoit été inſtruit dans la vie monaſtique par Aſterius diſciple de Julien Sabas. Ils perſuaderent à Acace d'aller avec Aſterius trouver le S. vieillard, & de l'amener au ſecours de l'égliſe. Quand ils furent arrivés auprés de lui, Aſterius lui parla ainſi : Dites-moi, mon pere, pourquoi ſouffrés-vous agreablement tant de peines ? Julien répondit : c'eſt que le ſervice de Dieu m'eſt plus cher que mon corps & que ma vie. Je vous montrerai, dit Acace, le meilleur moyen de le ſervir maintenant. Quand il voulut montrer à S. Pierre comment il feroit voir, qu'il l'aimoit plus que les autres, il lui dit : Si tu m'aimes, pais mes brebis. Vous devés faire de même, mon pere : le troupeau eſt en danger, vous trahiriés la verité par vôtre ſilence. Car vôtre nom ſert d'appât aux Ariens pour tromper les ſimples, & ils ſe vantent d'avoir vôtre communion.

Jo. XXI. 17.

Auſſi-tôt que le S. vieillard eut oüi ces paroles, il prit le chemin d'Antioche, renonçant pour un temps à la ſolitude. Aprés avoir marché deux ou trois jours dans le deſert, il arriva le ſoir à une bourgade, où une femme riche vint ſe jetter à ſes pieds,

& le ſupplier de loger chés elle avec ſa ſainte troupe. il y conſentit, quoique depuis plus de quarante ans il n'eût point veu de femmes. Pendant que celle-ci étoit occupée à ſervir ſes hoſtes, comme il étoit nuit, un fils unique qu'elle avoit âgé de ſept ans, tomba dans un puis. Cet accident fit du bruit, la mere l'apprit : mais elle commanda à tous ſes gens de ſe tenir en repos, couvrit le puis, & continua à ſervir ſes hoſtes. Quand ils furent à table, le S. vieillard dit que l'on appellât l'enfant, pour recevoir ſa benediction. La mere dit qu'il étoit malade ; mais le ſaint inſiſta & pria qu'on l'apportât. Elle declara enfin l'accident. Julien ſe leva de table & courut au puis. Il le fit découvrir, & apporter de la lumiere ; il vit l'enfant aſſis ſur la ſurface de l'eau, qu'il frappoit de la main en ſe joüant. On attacha un homme à des cordes, on le deſcendit dans le puis, & il en retira l'enfant ; qui auſſi-tôt courut aux pieds du S. vieillard, diſant qu'il l'avoit veu qui le ſoûtenoit ſur l'eau.

Quand il fut arrivé à Antioche, le peuple accourut de tous côtés pour le voir, & pour recevoir la gueriſon de diverſes maladies. Il ſe logea au pied de la montagne dans ces cavernes, où on diſoit que S. Paul s'étoit caché : mais auſſi-tôt il tomba malade lui-même d'une fiévre violente. Acace en étoit affligé, creignant que ceux qui venoient en foule, dans l'eſperance d'eſtre gueris, n'en fuſſent ſcandaliſés. Julien lui dit : Ne vous découragés point : ſi ma ſanté eſt neceſſaire, Dieu me la donnera incontinent. Auſſitôt il ſe mit à prier à ſon ordinaire, proſterné ſur les genoux, le front contre terre, demandant à Dieu de

lui rendre ſa ſanté, ſi elle devoit eſtre de quelque utilité aux aſſiſtans. Il n'avoit pas achevé ſa priere, quand il lui vint tout d'un coup une grande ſueur, qui emporta ſa fiévre. Enſuite il guerit pluſieurs malades de toutes ſortes; & s'en alla à l'aſſemblée des catholiques. Comme il paſſoit devant la porte du palais, un mandiant qui ſe trainoit ſur ſon ſiege n'ayant point l'uſage des jambes, étendit la main & l'aprocha du manteau du S. vieillard. Auſſi-tôt il fut gueri, ſe leva en ſautant & en courant: ce qui fit aſſembler tout le peuple de la ville, & le champ des exercices en fut rempli: enſorte que les heretiques furent chargés de confuſion. S. Julien guerit pluſieurs autres malades qui l'attirerent en leurs maiſons, entre-autres le comte d'Orient: puis il reprit le chemin de ſa cellule.

Paſſant par la ville de Cyr à deux journées d'Antioche, il s'arrêta dans l'égliſe d'un martyr, où les catholiques du lieu s'aſſemblerent, & prierent Julien de les délivrer du ſophiſte Aſterius, que les heretiques avoient fait évêque, & envoyé chés eux pour ſéduire les ſimples. Prenés courage, dit le S. veillard: priés Dieu avec nous, & joignés à la priere le jeûne & la mortification. Ils le firent & le ſophiſte Aſterius la veille de la feſte, où il devoit parler, fut frappé d'une maladie qui l'emporta en un jour. Theodoret qui raporte ces merveilles, les avoit apriſes d'Acace diſciple du ſaint. S. Baſile ſecourut en cette occaſion l'égliſe d'Antioche, par une lettre pleine de tendreſſe & de conſolation. *Baſ. ep. 60.*

XXIX. Maſſacre des magiciens.

Tandis que l'empereur Valens perſecutoit ainſi les ſeuls catholiques, il laiſſoit aux autres l'exercice libre *Theod. IV. hiſt. 6. 14.*

de

de leur religion, c'eſt à dire à tous les heretiques, aux Juifs & aux payens mêmes. Ils obſervoient en toute ſeureté leurs ceremonies profanes rétablies par Julien, & abolies par Jovien. Pendant tout le regne de Valens, on alluma du feu ſur les autels, on offrit aux idoles des libations & des victimes : on fit les feſtins publics dans les places : on celebra les feſtes de Jupiter & Cerés. Aux orgies de Bacchus, on vit les hommes & les femmes courir furieux, portant des peaux de chevres, déchirant des chiens, & faiſant les autres extravagances de cette feſte. A la fin toutefois, l'empereur Valens fit auſſi ſentir aux payens ſa colere ; & telle en fut l'occaſion. *Id. v. hiſt. c* 11.

Comme il étoit à Antioche, on découvrit que deux pretendus devins Hilaire & Patrice avoient été employés, pour ſavoir qui devoit regner aprés Valens. Etant pris tous deux & mis à la queſtion, Hilaire dit : Nous avons fait avec des branches de laurier cette table à trois pieds, qui nous eſt repreſentée, à l'imitation du trepié de Delphes ; & aprés l'avoir conſacrée par des charmes ſecrets & de longues ceremonies, nous l'avons poſée au milieu d'une maiſon purifiée de tous côtés par des parfums. On a mis deſſus un baſſin rond fabriqué de divers métaux, où l'on avoit gravé dans le bord les vingt-quatre lettres de l'alphabet grec, à certaine diſtance l'une de l'autre. Un homme s'en eſt aproché, vêtu de lin avec des chauſſons de même, & une bandelette autour de la teſte, portant de la vervene. Aprés avoir invoqué par certains cantiques le dieu qui preſide à la divination, c'eſt à dire Phebus, cet homme a balancé un anneau pendu à de petits rideaux par *Amm. xxix. c. 2. Zoſim. 4. p. 743.*

un fil tres-leger. Cet anneau avoit été auparavant preparé par les myſteres de l'art. Nous demandâmes qui devoit ſucceder au regne preſent, parce qu'on diſoit que ce devoit eſtre un homme accompli : & l'anneau en ſautant ſur le baſſin, marqua les deux ſyllabes *Theod*, en s'arrétant ſur les quatre lettres greques theta, epſilon, omicron & delta. Quelqu'un des aſſiſtans s'écria que le deſtin marquoit Theodore. On n'en chercha pas davantage : car il étoit aſſés conſtant entre-nous, que c'étoit lui qu'on demandoit. Telle fut la confeſſion d'Hilaire.

Ce Theodore tenoit le ſecond rang entre les notaires de l'empereur, dignité tres-conſiderable alors. Il étoit tres-bien fait de ſa perſone, fort inſtruit des bonnes lettres, & accoûtumé à parler à l'empereur avec une grande liberté. Il étoit payen : ce qui le faiſoit deſirer pour maître aux philoſophes & aux autres payens indignés de l'accroiſſement du Chriſtianiſme. Ainſi il ne faut pas s'étoner ſi l'anneau magique bien conduit, marqua les premieres lettres de ſon nom. L'empereur Valens, naturellement violent, ayant découvert cette conſpiration, fut tranſporté de fureur, & ne mit point de bornes à ſa vengeance. Il fit mourir tous les complices, & tous ceux qui furent même ſoupçonnés de l'eſtre : les uns par le feu comme magiciens, les autres par le fer. Antioche, fut pour ainſi dire, inondée de ſang. On rechercha les philoſophes comme magiciens. Maxime fut accuſé d'avoir eu conoiſſance de cette operation magique, & d'avoir prédit un grand maſſacre, aprés lequel Valens periroit d'une maniere extraordinaire. Il fut donc amené à Antioche, puis renvoyé en Aſie,

Chryſoſt. ad Jun. vid.

Sozom. VI. c. 35.

Zonar in Max. p. 104. 105.

où le gouverneur Feſtus lui fit trancher la teſte : & telle fut la fin du philoſophe Maxime, le principal auteur de l'apoſtaſie de l'empereur Julien. L'épouvante fut ſi grande parmi les philoſophes, que perſone n'oſa plus en faire profeſſion ni en porter l'habit ; & les particuliers même quitterent les manteaux à frange, qui pouvoient reſſembler aux leurs. On fit auſſi la recherche des écrits de magie, & on bruſla publiquement de grands monceaux de livres, où l'on en confondit qui ne traitoient que de lettres humaines ou de juriſprudence. Enfin l'empereur Valens étendit ſa precaution, juſques à faire mourir pluſieurs perſones conſiderables, dont le nom commençoit par les deux ſyllabes fatales Theod, c'eſt à dire les Theodores, les Theodoſes, les Theodotes, les Theodules : & les autres qui portoient des noms ſemblables, entre-autres Theodoſe ou Theodoſiole pere de l'empereur Theodoſe, qui ſucceda effectivement à Valens. Pluſieurs changerent de nom à cette occaſion.

Sozom. VI. c. 35.

Socr. IV. c. 19.

Les magiciens furent auſſi recherchés à Rome vers le même temps. Pluſieurs perſones y furent accuſées de ce crime l'an 370. entre-autres un aruſpice fameux nommé Amantius : quelques ſenateurs furent enveloppés dans cette accuſation ; & l'empereur Valentinien qui étoit à Treves, faiſant la guerre aux Allemands, ayant été conſulté, ordona de faire le procés aux magiciens. Mais il declara qu'il ne pretendoit pas pour cela défendre abſolument l'art des aruſpices ; & qu'il permettoit à chacun de ſuivre la religion de ſes ancêtres, comme il avoit declaré dés le commencement de ſon regne. Il conſerva aux ſacri-

Hier. Chr. an. 371.
Amm. XXVIII. c. 1. p. 512.

L. 10. C. Th. de malef.

Sup. n. 13.

ficateurs payens leurs droits & leurs exemptions, même dans les Gaules où il étoit, comme il paroît par deux loix des années 371. & 372. Il ſoufrit à Rome l'autel de la Victoire, que Conſtantius avoit ôté, & qui avoit été rétabli, apparemment ſous Julien. Enfin Valentinien fit une loi, touchant les gens de theatre, qui marquoit peu de zele pour la religion. Comme on ne recevoit point ces ſortes de gens au baptême, qu'ils ne renonçaſſent à leur profeſſion; l'empereur défend à la verité d'obliger ceux qui auroient été baptiſés à remonter ſur le theatre; mais en même temps il ordonne, que quand, ſe trouvant en peril de mort, ils demanderoient le baptême, on en avertît le magiſtrat, pour les faire viſiter & voir s'ils étoient effectivement en peril. Tous les payens craignoient que les comediens ne ſe fiſſent Chrétiens en fraude des plaiſirs publics. Cette loi eſt de l'onziéme Février 371. Ainſi les deux empereurs ſoufroient l'exercice de l'idolatrie en Orient & en Occident.

L. 75. l. 77. C Th. de decur. lib. 12.

Symm. x. epiſt. 54.

Sup. XIII. n. 44.

L. 1. C. Th. de Scen. lib. 15.

XXX. Ordination de S. Martin.

Sev. Sulp. c 7.

Mais elle avoit dans les Gaules un puiſſant adverſaire en la perſone de S. Martin. Le ſiege de Tours ayant vaqué, ſa vertu & ſes miracles le firent deſirer pour évêque. Mais comme on ſavoit la difficulté de le tirer de ſon monaſtere, un des citoyens nommé Ruricius feignit que ſa femme étoit malade; & ſe jettant à genoux, lui perſuada de ſortir. Des troupes d'habitans qui s'étoient miſes en embuſcade ſur le chemin, ſe ſaiſirent de lui, & le conduiſirent juſques à Tours, où étoit accouruë non ſeulement du païs, mais encore des villes voiſines une multitude incroyable de peuple, pour prendre part à cette élection,

Tous le jugeoient tres-digne de l'epiſcopat, hors un petit nombre qui s'y oppoſoient : même des évêques. Ils diſoient que c'étoit une perſone mépriſable par ſa mauvaiſe mine, ſes cheveux mal faits, ſon habit mal propre. Mais le peuple ſe moqua de ces reproches, les comptant plûtôt pour des loüanges. Il fut même frapé d'une rencontre impreveuë. Le lecteur qui devoit lire ce jour là, n'ayant pû percer la foule, un des aſſiſtans prit le pſautier & leut le premier paſſage qu'il rencontra. C'étoit ce verſet du pſeaume huitiéme : Vous avés tiré la loüange de la bouche des enfans, à cauſe de vos ennemis, pour détruire l'ennemi & le défenſeur. Car on liſoit alors ainſi ; au lieu que nous liſons à preſent : L'ennemi & le vangeur. Or celui qui s'oppoſoit le plus à l'élection de S. Martin, étoit un évêque nommé Défenſor. Tout le peuple crut qu'il étoit marqué par ce mot du pſeaume, & que Dieu en avoit permis la lecture, pour faire conoître ſa volonté. Il s'éleva un grand cri, & le parti contraire fut confondu.

S. Martin continua dans l'épiſcopat ſa maniere de vivre : conſervant la même humilité dans le cœur, la même pauvreté dans ſes habits : ſans en avoir moins d'autorité. Il demeura quelque temps dans une cellule proche de l'égliſe. Enſuite ne pouvant ſoufrir la diſtraction des viſites qu'il recevoit, il ſe fit un monaſtere environ à deux milles hors de la ville, qui ſubſiſte encore à preſent ſous le nom de Marmoutier. C'étoit alors un deſert, enfermé d'un côté par une roche haute & eſcarpée, de l'autre par la riviere de Loire : on n'y entroit que par un chemin fort étroit. Le S. évêque y avoit une cellule de bois : pluſieurs

des freres en avoient de même : la pluſpart s'étoient logés dans des trous qu'ils avoient creuſés dans le rocher ; & l'on en montre un encore, que l'on dit avoir été habité par S. Martin. Il avoit là environ quatre-vingts diſciples : dont aucun ne poſſedoit rien en propre : il n'étoit permis à perſone de vendre ni d'acheter, comme faiſoient la pluſpart des moines. On n'y exerçoit autre métier que d'écrire ; encore n'y appliquoit-on que les jeunes : les anciens s'occupoient à l'oraiſon. Ils ſortoient rarement de leurs cellules, ſi ce n'étoit pour s'aſſembler dans l'oratoire. Ils mangeoient tous enſemble aprés l'heure du jeûne, c'eſt à dire vers le ſoir : ils ignoroient l'uſage du vin, s'ils n'y étoient contraints par infirmité. La pluſpart étoient vêtus de poil de chameau, c'eſt à dire de gros camelot : c'étoit un crime d'eſtre habillé delicatement. Toutefois il y avoit entre-eux pluſieurs nobles, élevés d'une maniere bien differente ; & pluſieurs furent évêques dans la ſuite. Car il n'y avoit point d'égliſe qui ne deſirât d'avoir un paſteur tiré du monaſtere de S. Martin.

Sulp. dialog. 2. c. 6. Peu de temps aprés ſon ordination, il fut obligé d'aller à la cour de l'empereur Valentinien, dont le ſéjour ordinaire étoit dans les Gaules. Sachant que S. Martin venoit lui demander ce qu'il ne lui vouloit pas accorder, il défendit qu'on le laiſſât entrer dans le palais. Car outre qu'il étoit naturellement ſuperbe & violent, ſa femme Juſtine qui étoit Ariene, le détournoit de rendre honeur au S. évêque. S. Martin ayant tenté une & deux fois en vain d'aprocher de ce prince, eut recours à ſes armes ordinaires. Il ſe revêtit d'un cilice, ſe couvrit de cendre, s'abſtint

de boire & de manger, pria jour & nuit. Le ſeptiéme jour un ange lui apparut, & lui ordonna d'aller hardiment au palais. S. Martin y va ſur la parole de l'ange : les portes s'ouvrent, perſone ne l'arrête, il arrive juſques à l'empereur. Ce prince le voyant venir de loin, demanda avec emportement pourquoi on l'avoit fait entrer, & ne daigna pas ſe lever : mais ſon ſiege fut couvert d'un feu, qui l'en chaſſa promptement. Alors reconoiſſant qu'il avoit ſenti une vertu divine, il embraſſa le ſaint pluſieurs fois ; & lui accorda tout ce qu'il deſiroit, ſans attendre qu'il le demandât. Il lui donna ſouvent audiance, & le fit ſouvent manger à ſa table : enfin quand il partit, il lui offrit de grands preſens, que S. Martin refuſa, pour conſerver ſa pauvreté.

XXXI. Travaux de S. Martin pour la foi. *Vita c. 8.*

Dans le voiſinage de Tours étoit un lieu reveré par le peuple, comme la ſepulture de quelque martyr. Il y avoit même un autel érigé par les évêques precedens. Mais S. Martin qui ne croyoit pas de leger, demandoit aux plus anciens du clergé, qu'on lui fiſt voir le nom du martyr ou le temps de ſon martyre ; & n'en trouvant point de tradition certaine, il s'abſtint pendant quelque temps d'aller à ce lieu là, pour éviter de faire tort à la religion, ou d'autoriſer la ſuperſtition. Un jour enfin il y alla avec quelques-uns des freres ; & ſe tenant debout ſur le ſepulcre, il pria Dieu de lui faire conoître qui y étoit enterré. Alors ſe tournant à gauche, il vit prés de lui une ombre ſale & d'un regard farouche, à qui il commanda de parler : l'ombre dit ſon nom ; & c'étoit un voleur, mis à mort pour ſes crimes, que le peuple honoroit par erreur, & qui n'avoit rien de

commun avec les martyrs. S. Martin le vit ſeul, les autres entendoient ſeulement ſa voix. Il fit ôter l'autel, & délivra le peuple de cette ſuperſtition.

n. 10. Il ruina pluſieurs temples d'idoles, & abatit pluſieurs arbres, que les payens honoroient comme ſacrés; ſouvent même au peril de ſa vie. Ayant abatu un temple tres-ancien, il vouloit auſſi couper un pin qui étoit proche: le pontife & les autres payens s'y oppoſoient. Enfin ils lui dirent: Si tu as tant de confiance en ton Dieu, nous couperons nous-même cet arbre, pourveu que tu ſois deſſous quand il tombera. Il accepta la condition; il ſe laiſſa lier & mettre à leur gré du côté où l'arbe penchoit: une grande foule s'aſſembla à ce ſpectacle, les moines qui l'accompagnoient étoient ſaiſis de crainte. L'arbre demi coupé ayant déja craqué, & commençant à tomber ſur S. Martin, il éleva la main & fit le ſigne de la croix: auſſi tôt l'arbre comme repouſſé par un tourbillon de vent, tomba de l'autre côté, & penſa accabler les païſans, qui ſe croyoient le plus en ſeureté. Il s'éleva un grand cri, & il n'y eut preſque perſone de cette prodigieuſe multitude, qui ne demandât l'impoſition des mains pour eſtre receu catecumene.

n. 13. Une autrefois comme il abatoit un temple dans le païs des Eduens, c'eſt à dire dans le territoire d'Auſtun, une multitude de payens ſe jetta ſur lui en furie, & le plus hardi l'attaqua l'épée à la main. Le S. ôta ſon manteau, & lui preſenta le col à découvert: mais le payen ayant levé le bras, tomba à la renverſe épouvanté miraculeuſement, & lui demanda pardon. Un

n. 14. autre le voulut fraper d'un couteau, comme il abatoit des idoles: mais dans l'action le couteau lui échapa

échapa & disparut. D'autrefois il persuadoit aux payens de ruiner eux-mêmes leurs temples. Avant lui il y avoit tres-peu de Chrétiens en ces quartiers de la Gaule, & il les laissa remplis de lieux de pieté : car aux endroits où il avoit ruiné des temples, il bâtissoit aussi-tôt des égliſes ou des monasteres.

Il continuoit à faire souvent de grands miracles. c. 16. Il délivra du demon un esclave de Tetradius, qui avoit été proconsul : à Tréves il guerit une fille paralytique preste à expirer, en lui mettant dans la bouche de l'huile benite : à Paris entrant dans la porte de la ville, suivi d'une grande foule, il baisa un lepreux qui faisoit horreur à tout le monde, & lui donna sa benediction : aussi-tôt il fut gueri, & le lendemain il vint rendre graces à Dieu dans l'égliſe. Les filets tirés de l'habit ou du cilice de S. Martin gueriſſoient souvent les malades, étant attachés à leurs doigts ou à leur cou. Arborius qui avoit été prefet, ayant sa fille malade d'une groſſe fiévre quarte, lui appliqua sur la poitrine une lettre du saint, & la fiévre ceſſa aussi-tôt. Paulin depuis illuſtre par sa sainteté ayant une grande douleur à un œil où la cataracte commençoit à se former, S. Martin y appliqua un pinceau, & le guerit entierement. Voilà quelques-uns de ses miracles.

c. 15. c. 19. c. 20. c. 21.

Cependant la perſecution continuoit en Orient, mais avec moins de violence. Car comme Valerien étoit à Antioche, il fut harangué par le philoſophe Themiſtius, qui bien que payen l'adoucit un peu envers les Catholiques. Il lui repreſenta qu'il ne faloit pas s'étonner de la diverſité des ſentimens qui étoient entre les Chrétiens, puis qu'elle étoit petite en com-

XXXII. Perſecution en Syrie. Socr. IV. c. 32. Sozom. VI. c. 36.

paraiſon de la multitude & de la confuſion d'opinions qui regnoit chés les Grecs, c'eſt à dire chés les payens, qui avoient plus de trois cens opinions differentes. Valens ſe reduiſit donc à bannir les eccleſiaſtiques, au lieu de les faire mourir. Ainſi la perſecution s'adoucit, mais elle ne ceſſa pas. Elle s'étendit par toute la Syrie, & S. Pelage évêque de Laodicée fut banni entre les autres. Il avoit été marié en ſa jeuneſſe : mais le premier jour de ſes noces, il perſuada à ſon épouſe de garder la continence ; & comme il n'avoit pas moins cultivé les autres vertus, il fut éleu évêque tout d'une voix. Il gouvernoit cette égliſe depuis pluſieurs années, & fut alors envoyé en exil en Arabie. Les égliſes de Calcide & de Berée ſe ſentirent auſſi de la perſecution ; & S. Baſile leur écrivit des lettres pour les encourager & les conſoler. Ecrivant à l'égliſe de Calcide, il marque que la perſecution n'étoit pas encore venuë juſques à lui & aux égliſes de Cappadoce ; mais que l'exemple des égliſes voiſines la faiſoit attendre inceſſamment. Il dit que non ſeulement les preſtres & le clergé de Calcide ; mais les plus puiſſans du peuple avoient éprouvé la tentation. L'égliſe de Berée lui envoya le preſtre Acace, qui en fut depuis évêque : par qui il aprit le détail de leurs ſouffrances, & l'union du peuple avec le clergé. Il les encourage à la perſeverance ; & dit que leur exemple a déja relevé pluſieurs égliſes.

1. Theod. IV. c. 13.

Baſil. ep. 197. Chalcid. ep. 298. 299. Baron.

En Paleſtine Philippe évêque de Scythopolis, & ſucceſſeur de Patrophile : puis Athanaſe ſucceſſeur de Philippe, Gemellin & pluſieurs autres prêchoient ouvertement le pur arianiſme : ſoûtenant que le fils

de Dieu étoit créature, & que le S. Esprit n'avoit rien de commun avec la nature divine ; & non contens d'empoisonner le païs par leurs discours, ils persecutoient les catholiques à force ouverte. A Jerusalem un nommé Hilaire ou Hilarion, décrié par la communion des Ariens, occupoit la place de S. Cyrille qui vivoit encore, mais apparemment en exil. Car aprés Irenée que les Ariens avoient fait évêque de Jerusalem au concile de C. P. en 360. S. Cyrille étoit rentré dans son siege, apparemment sous Julien, mais il avoit encore été dépossedé par Hilaire. A Cesarée Acace le borgne étoit mort quelques années auparavant, & S. Cyrille qui étoit alors à Jerusalem mit à sa place Philumene : mais Eutychius d'Eleuteropolis, qui bien que catholique dans le cœur, suivoit les Ariens en haine de S. Cyrille, établit à Cesarée un autre Cyrille surnommé le vieux. S. Cyrille y mit ensuite Gelase son neveu fils de sa sœur ; & les Ariens profitant de la division de ces trois évêques qui se disputoient le siege de Cesarée, y établirent Euzoïus : qu'il ne faut pas confondre avec Euzoïus d'Antioche. Euzoïus de Cesarée travailla avec application à rétablir la bibliotheque de S. Pamphile, faisant transcrire de nouveau les livres sur du parchemin : entre-autres les ouvrages d'Origene, dont il retrouva un grand nombre, & en dressa une table. Il étoit homme de lettres, & composa lui-même divers ouvrages. S. Epiphane déslors évêque de Salamine dans l'isle de Chypre, étoit en si grande veneration, que les Ariens n'oserent l'attaquer, & il demeura paisible dans son église.

Epiph. hær. 73. n. 37. 38.

Hier. Chr. an. 349.
Sup. liv. XIV. n. 23.

Epiph. hær. 73. n. 37.

Hier. epist. 141: Id. de scrip.

Hier. ep. 61: c. 2.

XXXIII. Persecution à Edesse.

S. Barsés ou Barsen, aprés avoir vécu long-temps

Theod. IV. hist. c. 16. Ruf. II. c. 5. dans la solitude, fut évêque d'Edesse en Mesopotamie. Valens le relegua d'abord dans l'isle d'Arade en Phenicie. Mais ayant apris que les maladies qu'il gueriſſoit par ſa parole, lui attiroient les peuples en foule, il l'envoya en Egypte à la ville d'Oxirinque; & comme ſa reputation y attiroit encore tout le monde, il l'envoya en Thebaïde, à une place nommée Philo, ſur la frontiere des barbares. On garda long-temps ſon lit à Arade : il y étoit en grand honneur du temps de Theodoret, & pluſieurs malades étoient gueris en y couchant. L'égliſe latine honore la memoire de S. Barſes le trentiéme de Janvier, & la greque le quinziéme d'Octobre. A ſa place Valens envoya à Edeſſe un évêque Arien : mais tout le peuple ſortoit hors de la ville, & s'aſſembloit dans la campagne. Valens en fut lui-même témoin, lors qu'il vint à Edeſſe viſiter l'égliſe fameuſe de l'apôtre S. Thomas. Il en fut ſi irrité, qu'il frappa de ſa main le prefet Modeſte, parce qu'il n'avoit pas eu ſoin d'empêcher ces aſſemblées; & lui commanda de ramaſſer les ſoldats qu'il avoit ſous ſa charge, & ce qui ſe trouveroit de troupes, pour diſſiper cette multitude. Modeſte, quoiqu'Arien, fit ſecretement avertir les catholiques de ne ſe point aſſembler le lendemain, au lieu où ils avoient accoûtumé de prier : parce qu'il avoit ordre de l'empereur de punir ceux qui s'y trouveroient. Il eſperoit par cette menace empêcher l'aſſemblée & appaiſer l'empereur. Mais les fidelles d'Edeſſe n'en furent que plus excités à s'aſſembler; & dés le grand matin ils ſe rendirent avec plus de diligence qu'à l'ordinaire au lieu accoûtumé & le remplirent. Le prefet Modeſte l'ayant

Soc. IV. c. 18. Soz. VI. c. 18.

Theod. IV. c. 16.

apris, ne ſavoit quel parti prendre. Toutefois il marcha vers le lieu de l'aſſemblée, faiſant avec ſa ſuite un bruit extraordinaire pour épouvanter le peuple. En paſſant dans la ville, il vit une pauvre femme qui ſortoit bruſquement de ſa maiſon, ſans même fermer la porte, tenant un enfant par la main, & laiſſant traîner ſon manteau negligemment, au lieu de ſe couvrir à la maniere du païs. Elle coupa la file des ſoldats qui marchoient devant le prefet, & paſſa avec un extrême empreſſement. Il la fit arrêter, & lui demanda où elle alloit ſi vîte ? Je me preſſe, dit-elle, d'arriver au champ où les catholiques ſont aſſemblés. Tu es donc la ſeule, dit Modeſte, qui ne ſais pas que le prefet y marche, & qu'il fera mourir tous ceux qu'il y trouvera. Oüi, répondit-elle, je l'ay oüi dire ; & c'eſt pour cela même que je me preſſe, craignant de manquer l'occaſion de ſouffrir le martyre. Mais pourquoi menes-tu cet enfant, dit le prefet ? Afin, dit-elle, qu'il ait part à la même gloire. Modeſte étonné du courage de cette femme, retourna au palais, & en ayant entretenu l'empereur, lui perſuada d'abandoner une entrepriſe, dont le ſuccés ſeroit honteux & malheureux.

Valens reſolut donc d'épargner le peuple, & ordona au prefet Modeſte de prendre les preſtres & les diacres ; & de leur perſuader, ou de communiquer avec l'évêque Arien, ou les chaſſer de la ville, & les envoyer aux extremités de l'empire. Modeſte les ayant tous aſſemblés, eſſaya de les perſuader, en diſant : qu'il faloit eſtre inſenſés pour vouloir reſiſter à un ſi grand prince. Comme ils demeuroient tous en ſilence, le prefet s'adreſſa au preſtre Euloge, qui *Theod. IV. 6. 17. 18.*

étoit leur chef, & lui demanda pourquoi il ne répondoit point. Euloge dit : Vous ne m'avés rien demandé. Toutefois, dit le prefet, il y a long-temps que je vous parle. Euloge dit : Vous parliés à tout le monde. Si vous m'interrogés en particulier, je vous dirai ma penſée. Et bien donc, dit le prefet, communiqués avec l'empereur. Euloge répondit : Eſt-ce que l'empereur a receu le ſacerdoce avec l'empire ? Le prefet piqué de cette réponſe, reprit : Je ne dis pas cela, impertinent, je vous exhorte à communiquer avec ceux avec qui l'empereur communique : Nous avons un paſteur, dit Euloge, & nous ſuivons ſes ordres. Alors le prefet les envoya en Thrace au nombre de quatre-vingts.

Les grands honeurs qu'ils receurent pendant ce voyage, exciterent la jalouſie de leurs ennemis. Car les villes & les bourgades venoient au devant d'eux les feliciter ſur leur victoire. Valens en ayant receu des plaintes, les fit ſeparer deux à deux : prenant ſoin de ne pas laiſſer enſemble ceux qui étoient parens. Les uns continuerent de marcher en Thrace, d'autres furent envoyés aux extremités de l'Arabie, d'autres diſperſés dans les petites villes de Thebaïde. Euloge & Protogene furent envoyés à celle qui portoit le nom d'Antinoüs. C'étoient les deux premiers du clergé d'Edeſſe, qui avoient long-temps pratiqué la vie monaſtique, & fait de grands progrés dans la vertu. Ils trouverent que l'évêque d'Antinoüs étoit catholique, & aſſiſterent à ſes aſſemblées. Mais voyant qu'elles étoient peu nombreuſes, & que la pluſpart des habitans étoient payens, ils s'appliquerent à les convertir. Euloge s'enferma dans une cellule,

Sozom. VI. c. 33. 34.

où il prioit jour & nuit. Protogene inſtruit dans les ſaintes lettres, & exercé à écrire en notes, ayant trouvé un lieu commode y établit une école : où il montroit aux enfans cette maniere d'écrire, & leur faiſoit apprendre les pſeaumes de David, & les paſſages du nouveau teſtament les plus convenables. Un de ces enfans étant tombé malade, Protogene alla dans la maiſon, le prit par la main, & le guerit par ſa priere. Les peres des autres enfans l'ayant apris, le menoient dans leurs maiſons, & le prioient de ſecourir leurs malades : mais il refuſoit de prier pour eux, juſqu'à ce qu'ils fuſſent baptiſés ; & le deſir de la gueriſon les y faiſoit conſentir. Si quelqu'un ſe convertiſſoit en ſanté, il le menoit à Euloge, frapoit à ſa porte, & le prioit de lui donner le baptême. Euloge ſoufroit avec peine que l'on interrompît ſa priere : mais Protogene lui repreſentoit que rien n'eſt preferable au ſalut des hommes. Tout le monde s'étonnoit de voir un homme, qui ſavoit ſi bien inſtruire, & qui faiſoit de tels miracles, ceder à un autre l'honneur d'adminiſtrer le baptême. On concluoit que la vertu d'Euloge étoit encore plus éminente. Mais peut-eſtre Protogene ne lui déferoit-il que comme au plus ancien preſtre. C'eſt ainſi que ces deux ſaints profiterent de leur exil.

XXXIV. Mort de S. Athanaſe. Pierre lui ſuccede.

L'Egypte fut en paix, tant que S. Athanaſe vêcut. Mais il mourut pendant cette perſecution, & comme l'on croit le ſecond jour de May l'an 373. Il mourut dans ſon lit à Alexandrie aprés quarante-ſix ans entiers d'épiſcopat, comblé de merites & d'années. Avant qu'il expirât, on le pria de deſigner ſon ſucceſſeur ; & il nomma Pierre, homme excellent,

Socr. IV. c. 20. Soz. VI. c 19. Procter. epiſt. ad S Leon. to. 3. com. p. 1352. B.

déja venerable par ſon âge & ſes cheveux blancs, admirable pour ſa pieté, ſa ſageſſe & ſon éloquence, fidelle compagnon de ſes travaux & de ſes voyages, qui ne l'avoit abandonné dans aucun peril. Ce choix fut confirmé par le ſuffrage de toute l'égliſe d'Alexandrie : du clergé, des magiſtrats, des nobles, de tout le peuple qui témoigna ſa joye par des acclamations publiques. Les évêques voiſins s'aſſemblerent en diligence, pour celebrer l'élection ſolennelle & l'ordination : Les moines quitterent leurs ſolitudes pour y aſſiſter, & Pierre fut mis ſur le trône d'Alexandrie, par un conſentement unanime de tous les catholiques. Il écrivit auſſi-tôt, ſuivant la coûtume, aux évêques des principaux ſieges, & nous avons encore la réponſe que lui fit S. Baſile. Le pape S. Damaſe lui écrivit auſſi des lettres de communion & de conſolation, qu'il lui envoya par un diacre.

Baſ. ep. 320.

Socr. IV. *c.* 21. *Sozom.* VI *c.* 20. *Theod.* IV. *c.* 20.

Mais les Ariens ayant repris courage à la mort de S. Athanaſe, en donnerent promptement avis à l'empereur Valens, qui étoit alors à Antioche. Euzoïus d'Antioche fut d'avis d'aller lui-même mettre Lucius en poſſeſſion de l'égliſe d'Alexandrie, pour laquelle on l'avoit déja ordonné. L'empereur approuva ce voyage : le treſorier Magnus fut envoyé avec des troupes pour accompagner Euzoïus ; & cependant on écrivit au nom de l'empereur à Pallade prefet d'Egypte, & aux troupes qui y étoient pour chaſſer Pierre. Pallade qui étoit payen, & avoit ſouvent cherché l'occaſion de nuire aux Chrétiens, accepta volontiers la commiſſion. Il aſſembla auſſi-tôt une troupe de Juifs, & des payens qu'il gagna par argent & par promeſſes ; & venant à l'égliſe de S. Theonas, il

il l'environa, & manda à Pierre d'en ſortir, s'il n'en vouloit eſtre chaſſé par force. Pierre ſe retira, & cette foule d'infidelles étant entrée dans l'égliſe : on y entendit retentir les loüanges des idoles, des battemens de mains, des voix inſolentes, & des paroles infames contre les vierges conſacrées à J. C. Les gens de bien ſe bouchoient les oreilles : mais ces inſolens ne ſe contenterent pas des paroles ; ils déchirerent les habits de ces vierges, & les ayant dépoüillées toutes nuës, ils les menerent en triomphe par la ville ; & ſi quelqu'un vouloit parler pour arrêter leur emportement, il n'en remportoit que des coups. Pluſieurs de ces vierges furent violées : pluſieurs furent aſſommées à coups de bâton ſur la teſte, & on ne permettoit pas même d'enterrer leurs corps. L'égliſe honore comme martyrs ceux qui furent tués en cette occaſion dans l'égliſe de Theonas. *Theod. IV. 6. 22.* *Martyr. Rom. 13. Mai.*

Ce qui parut le plus inſuportable aux Chrétiens, fut la profanation de l'autel. Les infidelles y firent monter comme ſur un theatre un jeune garçon, qui deshonoroit ſon ſexe par ſa vie infame : fardé avec du rouge aux joües & du noir aux ſourcis, déguiſé en femme à la maniere des idoles : c'eſt à dire apparemment vêtu en Bacchus. Ce bouffon commença à danſer ſur l'autel, ſe tournant legerement & geſticulant des mains de côté & d'autre. Cependant les aſſiſtans s'éclatoient de rire, & proferoient des blasfêmes. Enſuite un autre tres-connu pour ſes infamies, ſe dépoüilla tout nud, & monta dans le trône épiſcopal, comme pour prêcher. Il commença en effet à haranguer en termes infames, enſeignant l'impieté, loüant la débauche, l'impudicité, les excés de bou-

che, le larcin ; & pretendant montrer l'utilité de tous ces crimes, en dériſion de la morale Chrétiene.

Quelque temps aprés Lucius arriva d'Antioche avec Euzoïus & le comte Magnus. Lucius étoit d'Alexandrie, & avoit été ordonné preſtre par le faux évêque Georges : à qui les Ariens l'avoient deſtiné pour ſucceſſeur. Ils voulurent faire aprouver leur choix par l'empereur Jovien, qui rejetta Lucius avec mépris. Enſuite il fut ſacré évêque à Antioche ou ailleurs hors de l'Egypte : ayant acheté l'épiſcopat, comme une charge ſeculiere. Magnus étoit treſorier de la maiſon de l'empereur, qui ayant brûlé l'égliſe de Beryte ſous le regne de Julien, avoit été obligé du temps de Jovien à la rebâtir à ſes dépens ; encore en avoit-il penſé perdre la teſte. Lucius vint donc prendre poſſeſſion de l'égliſe d'Alexandrie, accompagné du gouverneur Pallade, du comte Magnus, de leurs appariteurs & leurs ſoldats ; & d'une troupe de payens qui lui aplaudiſſoient, & lui diſoient en face : Tu es le bien venu évêque, qui ne reconois point le fils : Serapis te favoriſe, & t'a conduit ici.

Sup. xv. n. 56.

XXXV. Perſecution en Egypte.

En même-temps le comte Magnus fit prendre dix-neuf, tant preſtres que diacres, dont quelques-uns avoient plus de quatre-vingts ans ; & les ayant fait amener devant ſon tribunal, comme des criminels, il leur diſoit à haute voix : Cedés miſerables, cedés à l'opinion des Ariens. Quand vôtre religion ſeroit veritable, Dieu vous pardonera d'avoir cedé à la neceſſité. Il ajoûtoit d'un côté les promeſſes de la part de l'empereur, & de l'autre les menaces. Ils lui répondirent : Ceſſés vous-même de vouloir nous

épouvanter par de vains discours. Nous n'adorons pas un Dieu nouveau : nous ne croyons pas qu'il ait jamais été sans sagesse, que tantôt il soit pere, & tantôt il ne le soit pas, ni que le fils soit temporel. Nos peres assemblés à Nicée ont anathematisé cette erreur, en confessant que le fils est consubstantiel au pere. Aprés qu'ils eurent ainsi parlé, le comte Magnus les fit mettre en prison, & les y retint plusieurs jours, esperant les faire changer. Ensuite il les fit foüetter & tourmenter en presence du peuple qui gemissoit : puis ayant fait dresser son tribunal dans un bain public proche du port, entouré de Juifs & d'infidelles apostés pour crier contre les saints confesseurs, il les condamna au bannissement ; & les envoya à Heliopolis de Phenicie, dont tous les habitans étoient idolâtres, & ne pouvoient même soufrir le nom de J. C. Il les fit embarquer sur le champ, les pressant lui-même l'épée à la main : sans leur donner le temps de prendre les choses necessaires : sans attendre que la mer qui étoit agitée devînt calme ; & sans estre touché des cris & des larmes de tout le peuple catholique.

Le prefet Pallade fit mettre en prison plusieurs personnes qui osoient pleurer, & aprés les avoir déchirés de coups, il les envoya travailler aux mines : ils étoient au nombre de vingt-trois, moines pour la plus part. Avec eux on prit le diacre, que le pape Damase avoit envoyé de Rome, pour porter ses lettres à l'archevêque Pierre. Il fut mené publiquement par les bourreaux, les mains liées derriere le dos ; & aprés avoir souffert quantité de coups de foüets, de pierres & de lanieres plombées, il s'embarqua

avec les autres, ſans autre proviſion que le ſigne de la croix qu'il fit ſur ſon front ; & fut conduit aux mines de cuivre de Phenneſe. On fit mourir dans les tourmens juſques à de tendres enfans ; & on ne permit pas même à leurs parens de leur donner la ſepulture. Au contraire, on trancha la teſte à ceux qui compatiſſoient à leur douleur. Euzoïus ayant ainſi réüſſi dans ſon entrepriſe, & mis les Ariens, quoiqu'en petit nombre, en poſſeſſion des égliſes d'Alexandrie, laiſſa cette ville toute en larmes, & s'en retourna à Antioche.

Sozom. VI. c. 19.

Socr. IV. c. 22. 24.

Peu de temps aprés l'entrée de Lucius, il vint un ordre de l'empereur, pour chaſſer d'Alexandrie & de toute l'Egypte ceux qui croyoient le conſubſtantiel : en un mot, de pourſuivre tous ceux que Lucius indiqueroit. La perſecution fut violente : on trainoit les catholiques devant les tribunaux, on les empriſonnoit, on les mettoit à la torture. D'Alexandrie, on paſſa au reſte de la province. Le comte Magnus prit pluſieurs évêques, qui furent perſecutés en differentes manieres. Onze entre-autres, qui avant leur épiſcopat, avoient depuis l'enfance exercé la vie monaſtique dans le deſert, furent relegués à Dioceſarée de Paleſtine, qui n'étoit habitée que par des Juifs. Les principaux étoient Euloge, qui avoit déja été banni ſous le regne de Conſtantius, auſſi bien qu'Adelphius évêque d'Onuphis, & Ammonius évêque de Pacnemoune : ces deux derniers avoient aſſiſté au concile d'Antioche en 362. Iſidore évêque d'Hermopole, que l'égliſe latine honore le deuxiéme de Janvier. Quelques clercs & quelques moines catholiques ſe trouvant à Antioche, porterent leurs pleintes à l'empereur Valens des

Theod. IV. c. 22.

Epiph. har. 72. n. 10.

Sup. XIII. n. 33.

Athan. to. 1. p. 155.

Pallad Lauſ c. 117 Martyr.

Theod. IV. c. 22.

violences que l'on exerçoit en Egypte. Mais étant prévenu par les Ariens, il envoya ces catholiques prés de Neocesarée de Pont : où la rigueur du climat les fit bien-tôt mourir.

Entre les évêques que l'on bannit comme ennemis de l'Arianisme, S. Melas de Rinocorure est remarquable. Ceux qui vinrent pour le prendre, le trouverent qui preparoit les lampes de l'église, comme le dernier de ses ministres : ceint d'un tablier gras, & portant des méches. On lui demanda où étoit l'évêque. Il est ici, dit-il, & je vous ferai parler à lui. Aussi-tôt jugeant que ces gens étoient fatigués du chemin, il les mena dans la maison épiscopale, mit une table devant eux, & leur servit à manger de ce qui se trouva. Aprés qu'ils eurent mangé, il leur dit que c'étoit lui. Eux fort surpris, lui avoüerent le sujet de leur voyage : mais ils lui donnerent la liberté de se retirer, tant-ils avoient conceu de respect pour sa vertu. Il aima mieux soufrir le même traitement que les autres catholiques, & accepta volontiers l'exil. Il avoit aquis toutes ces vertus dans la profession monastique, qu'il avoit exercée depuis la jeunesse. Son frere Solon auparavant marchand, ayant embrassé le même genre de vie, profita si bien sous sa conduite, qu'il fut aprés lui évêque de Rinocorure. Ces deux freres eurent des successeurs dignes d'eux ; & Sozomene témoigne que leurs saintes instructions duroient encore de son temps, & que le clergé de cette église vivoit en communauté. L'église honore S. Melas le seiziéme de Janvier. *Sozom. VI. c. 31.* *Martyr. Rom.*

XXXVI. Moines persecutés.

Lucius s'appliqua particulierement à persecuter les moines d'Egypte : conoissant leur attachement

Ruf 11. c. 3. 4. Soz. VI. c. 20. pour la doctrine catholique & leur autorité ſur le peuple : qui ne ſachant pas diſputer ſur les myſteres, étoit perſuadé que la verité ſe trouvoit du côté de ces ſaints, ſi éclatans par leurs vertus & par leurs miracles. Lucius donc deſeſperant de les perſuader, eſſaya de les reduire par force, mais il n'y réüſſit pas. Il alla lui-même les pourſuivre dans leurs deſerts, avec le duc d'Egypte & une grande multitude de ſoldats. On les trouvoit faiſant leurs exercices ordinaires ; priant, gueriſſant des malades, chaſſant des demons. Quelques-uns d'entre-eux attendoient l'inſulte des ſoldats, quand on leur apporta un homme, qui depuis long-temps avoit les jointures des pieds tellement deſſechées, qu'il ne pouvoit ſe tenir debout. Ils l'oignirent d'huile, & lui dirent : Au nom de J. C. que Lucius perſecute, leve-toi & retourne en ta maiſon ; & il fut gueri ſur le champ. Les perſecuteurs ſans eſtre touchés de ces miracles, troubloient les SS. moines dans leurs prieres, & les chaſſoient de leurs retraites ordinaires. Enfin ils en vinrent juſques à employer contre-eux les foüets, les pierres & les armes : mais ils n'étendoient pas ſeulement la main pour arrêter les coups, toûjours preſts à preſenter leurs teſtes aux épées, plûtôt que d'abandonner la foi de Nicée. Lucius voyant qu'il ne pouvoit vaincre cette multitude de SS. conſeilla au duc d'Egypte de bannir les abbés qui les conduiſoient.

Soz. IV. c. 22. 24.

Tillem. IV. c. 21. On prit les deux Macaires, Iſidore & quelques autres ; & les ayant enlevés de nuit, on les mena dans une iſle environnée de marais, où il n'y avoit que des infidelles attachés à leurs ancienes ſuperſtitions, & où jamais l'évangile n'avoit été annoncé. Il y avoit

un temple d'idoles, dont le ſacrificateur étoit honoré comme un dieu. Lors que la barque qui portoit les confeſſeurs fut prés de terre, la fille du ſacrificateur fut ſaiſie du demon, & courut furieuſe vers le rivage où les rameurs abordoient. Comme elle couroit en criant, pluſieurs perſones étonnés de ce prodige la ſuivirent. Quand elle fut prés du bateau, elle commença à crier à haute voix : O que vous eſtes puiſſans ! ſerviteurs du grand Dieu. O ſerviteurs de J. C. vous nous chaſſés par tout : des villes, des villages, des montagnes, des deſerts. Nous eſperions eſtre à couvert de vos attaques dans cette petite iſle ; c'eſt nôtre anciene habitation, nous n'y nuiſons à perſone, nous y ſommes inconnus. Mais ſi vous la voulés encore, prenés-la, nous nous retirons. Nous ne pouvons reſiſter à vôtre vertu. Les demons ayant ainſi parlé, jetterent la fille par terre, & ſe retirerent. Les ſaints moines la releverent, & la remirent en parfaite ſanté de corps & d'eſprit. Les aſſiſtans & ſon pere tout le premier, ſe jetterent aux pieds des ſaints, & les prierent de les inſtruire ; & aprés les preparations neceſſaires, ils receurent le baptême, & changerent leur temple en égliſe. Ainſi furent convertis tous les habitans de cette iſle. La nouvelle en étant venuë à Alexandrie : le peuple vint en foule faire des reproches à Lucius, craignant que la colere de Dieu ne tombât ſur eux, ſi on ne relâchoit ces ſaints. Lucius eut peur d'une ſédition, & donna ordre ſecrettement que ces ſaints moines retournaſſent à leurs cellules.

Iſidore & les deux Macaires qui ſont nommés dans ce recit, étoient des plus illuſtres ſolitaires de toute

Pall. Lauſ. c. 1. l Egypte. Iſidore dans ſa premiere jeuneſſe avoit mené la vie aſcetique ſur le mont de Nitrie. C'étoit un
Id. c. 7. 14. *Vitæ patr. c. 21.* lieu fameux entre les ſolitudes d'Egypte, qui avoit pris ſon nom d'un village voiſin, où l'on amaſſoit du nitre, à quatre milles d'Alexandrie, qui ſont environ treize lieuës, au delà du lac Maris vers le midy. Cinq mille moines y habitoient diſperſés differemment en cinquante maiſons ou environ. Les uns demeuroient ſeuls, les autres deux ou trois enſemble, ou en plus grand nombre : car chacun menoit la vie qu'il vouloit ſelon ſes forces, quoiqu'ils fuſſent tous tres-unis par la charité. S. Iſidore fit le voyage de Rome avec S. Athanaſe, & y fut connu des perſones les plus illuſtres. Il fut preſtre & gouverna l'hôpital d'Alexandrie. Il avoit des ſœurs vierges, qui vivoient dans une communauté de ſoixante & dix filles, & quoiqu'il fût riche, il ne leur laiſſa rien en mourant.

XXXVII. Les deux Macaires.

Les deux Macaires étoient celui d'Egypte & celui d'Alexandrie. L'Egyptien ou l'ancien fut le premier qui habita le deſert de Scetis. Dés ſa jeuneſſe,
Sup. liv. XIII. n. 38. *Pall. Lauſ. c. 19.* il fit paroître une telle diſcretion, qu'on le nomma
Vitæ PP. c. 28. l'enfant vieillard ; & à l'âge de quarante ans il receut le don des miracles, pour chaſſer les demons & délivrer les poſſedés. Il fut ordonné preſtre & vécut juſques à l'an 391. On remarquoit trois morts qu'il avoit reſuſcités : un entre-autres pour convaincre un
Sup. liv. VIII. n. 26. heretique Hieracite qui nioit la reſurrection. S. Ma-
Vitæ PP. c. 19. *Pall. c. 20.* caire d'Alexandrie demeuroit tantôt à Nitrie, tantôt
Vit. PP. c. 22. *Pall. c. 69.* à Scetis une journée au delà, & fut preſtre du monaſtere des Celles, au delà du mont de Nitrie à dix milles ou trois lieuës. On avoit ainſi nommé ce lieu,

à cauſe

à cauſe de la multitude des cellules qui y étoient répanduës : mais ſi éloignées, que de l'une à l'autre on ne pouvoit ſe voir ni s'entendre. Les moines qui les habitoient, s'aſſembloient dans l'égliſe le ſamedi & le dimanche. Si quelqu'un y manquoit, on jugeoit qu'il étoit malade, les autres l'alloient voir, & lui portoient des rafraîchiſſemens. Ils ne ſe viſitoient point hors de ce cas, & un grand ſilence regnoit dans ce deſert.

S. Macaire d'Alexandrie eſt fameux pour ſa mortification. Ayant un jour deſiré de manger des raiſins, on lui en envoya de tres-beaux, mais il les envoya à un autre moine qui étoit malade. Celui-ci par le même eſprit les envoya à un autre, & ce troiſiéme à un quatriéme. Ils ſe les envoyerent ainſi tous juſques au dernier, qui les raporta à S. Macaire, ſans ſavoir qu'ils fuſſent venus de lui. Pendant ſept ans il ne mangea rien qui eût paſſé par le feu ; pendant trois ans il vêcut de quatre ou cinq onces de pain trempé dans l'eau. Pour vaincre le ſommeil, il paſſa vingt jours & vingt nuits à découvert, expoſé à l'ardeur du ſoleil d'Egypte, & au froid de la nuit, qui y eſt tel que la regle de S. Pacome ordone d'allumer du feu. S. Macaire ayant oüi loüer l'inſtitut du monaſtere de Tabenne, prit l'habit d'un ouvrier, traverſa le deſert de quinze jours de chemin, & ſe preſenta à S. Pacome, le priant de le recevoir. S. Pacome lui dit : Vous eſtes trop âgé pour entreprendre nôtre maniere de vivre : c'eſt tout ce que peuvent faire ceux qui s'y exercent dés la jeuneſſe : vous en ſerés choqué & vous retirerés, nous chargeant de maledictions. S. Macaire continua de poſtuler ſept

Reg. c. 5.

jours durant ſans manger ; & lui dit enfin, recevés-moi, mon pere ; ſi je ne fais comme les autres, vous me chaſſerés. S. Pacome perſuada aux freres de le recevoir. Or ils étoient quatorze cens dans ce monaſtere.

Aprés qu'il y eut été quelque temps, le carême vint. S. Macaire vit que les freres pratiquoient diverſes auſterités : l'un mangeoit le ſoir, l'autre au bout de deux jours, l'autre au bout de cinq, l'autre étoit debout toute la nuit, & demeuroit tout le jour aſſis à travailler. Macaire ayant fait tremper des branches de palmier pour les mettre en œuvre, ſe tint debout en un coin, & demeura en cette poſture pendant tous les quarante jours juſques à pâques : ſans prendre ni pain ni eau, ni ſe mettre à genoux, ni s'aſſeoir ni ſe coucher. Seulement pour toute nourriture, il prenoit le dimanche quelques feüilles de chou creües, pour paroître manger & fuïr la vanité ; les autres jours il demeuroit en ſilence, priant & travaillant. Les moines l'ayant veu en murmurerent, & dirent à S. Pacome : D'où nous avés-vous amené cet homme ſans corps, pour nous condamner : chaſſés-le, ou nous ſortirons tous. S. Pacome pria Dieu de lui faire conoître qui il étoit, & ayant apris par revelation que c'étoit S. Macaire, il le prit par la main, le mena à l'oratoire où étoit l'autel, l'embraſſa, & lui dit : Vous eſtes Macaire, & vous me l'avés caché. Il y a long-temps que j'ay oüi parler de vous, & que je deſirois vous voir. Je vous remercie d'avoir humilié mes enfans : mais vous nous avés aſſés édifiés, retirés-vous, je vous prie, & priés pour nous. Ainſi S. Macaire s'en retourna. Il fit un grand nom-

bre de miracles ſur des malades & des poſſedés.

XXXVIII. S. Moïſe évêque des Sarraſins. *Socr. IV. c. 36. S. zom. VI. 38. Theod. IV. c. 23. Ruf. II. c. 6.*

Les Sarraſins faiſoient la guerre aux Romains, ſous la conduite de leur Reine Mavia, ou plûtôt Maoüvia, déja Chrétienne. L'empereur Valens aſſés preſſé d'ailleurs, fit la paix avec elle : mais elle mit entre les conditions du traité, que l'on donneroit pour évêque à ſon peuple un moine de la même nation, nommé Moïſe, celebre par ſes vertus & ſes miracles, qui habitoit dans le deſert aux confins de l'Egypte & de la Paleſtine. Les generaux de l'armée Romaine accorderent volontiers cette condition ; & quand ils en eurent donné avis à Valens, il commanda que Moïſe fût mené promptement à Alexandrie, pour y recevoir l'impoſition des mains ſuivant la coûtume ; parce que c'étoit l'égliſe la plus proche. Les generaux prirent donc Moïſe dans ſon deſert, & le menerent à Lucius : mais Moïſe lui étant preſenté, lui dit en preſence des magiſtrats & de tout le peuple aſſemblé : Arreſtés : je ne ſuis pas digne de porter le nom d'évêque : mais ſi j'y ſuis appellé tout indigne que je ſuis, pour le bien des affaires publiques, je prens à témoin le créateur du ciel & de la terre, que je ne recevrai point l'impoſition de vos mains ſoüillées du ſang de tant de ſaints. Lucius lui répondit : Si vous ignorés encore quelle eſt ma foi, vous n'avés pas raiſon de vous éloigner de moi ſur des calomnies : aprenés-la donc de ma bouche, & jugés-en par vous-même. Vôtre foi, répondit Moïſe, me paroît tres-clairement : les évêques, les prêtres & les diacres exilés, envoyés parmi les infidelles, condamnés aux mines, expoſés aux beſtes ou conſumés par le feu, ſont des preuves de vôtre créance :

les yeux ſont des témoins plus fidelles que les oreilles. Moïſe ayant ainſi parlé, proteſta avec ſerment, que jamais il ne recevroit l'ordination par les mains de Lucius.

Lucius l'eût volontiers fait mourir : mais il faloit contenter la reine des Sarraſins. On mena donc Moïſe, ſelon ſon deſir, aux évêques catholiques, relegués ſur la montagne : il receut d'eux l'impoſition des mains, & conſerva toûjours avec eux la communion. Il trouva peu de Chrétiens chés les Sarraſins, mais il en convertit un grand nombre par ſes inſtructions & par ſes miracles. Il les maintint en paix avec les Romains, à qui la reine Maoüvia fut toûjours fidelle. L'égliſe honore la memoire de S. Moïſe le ſeptiéme de Février. S. Hilarion avoit déja converti quelques Sarraſins : & un ſaint moine en avoit converti une tribu entiere, obtenant par ſes prieres un fils à leur prince nommé Zocom. Mais la plus grande partie de cette nation tres-nombreuſe étoit encore idolâtre.

Martyrol. Sup. liv. XII. n. 18.
Sozom. VI. c. 38.

XXXIX. Etat de l'égliſe Romaine.

Cependant Pierre l'évêque legitime d'Alexandrie, écrivit aprés ſa retraite à tous les évêques catholiques une grande lettre, où il dépeignoit pathetiquement toutes les violences commiſes à Alexandrie, & une partie de la perſecution exercée dans le reſte de l'Egypte. Enſuite il paſſa la mer, & ſe retira à Rome prés le pape S. Damaſe, qui le receut charitablement. Pour mettre devant les yeux des Romains les cruautés exercées en cette occaſion, Pierre leur preſenta un habit, ſanglant qui tira les larmes de tout le monde. Il demeura environ cinq ans à Rome juſques en 378.

Theod. IV. c. 21.
Socr. IV. c. 22.
Greg. Naz. or. 23. p. 418. D.

Le pape S. Damaſe étoit toûjours inquieté par les ſchiſmatiques du parti d'Urſin, malgré la protection de l'empereur Valentinien. Aprés qu'Urſin eut été chaſſé de Rome, & envoyé en exil dans les Gaules ſur la fin de l'année 367. ceux de ſon parti n'oſant s'aſſembler dans la ville, à cauſe des défenſes du prefet Olybrius, s'aſſembloient hors des murs & en tres-grand nombre. Aginatius qui étoit à Rome vicaire du prefet du pretoire en écrivit à l'empereur Valentinien, qui envoya à Olybrius & à Aginatius chacun un reſcrit, portant défenſe aux ſchiſmatiques de s'aſſembler dans l'étenduë de vingt milles prés de Rome. Olybrius étoit prefet de Rome en 369. ayant ſuccedé à Pretextat. Mais deux ans aprés ſous la prefecture d'Ampelius, c'eſt à dire en 371. l'empereur Valentinien permit à Urſin avec ſept des ſiens de ſortir du lieu de leur exil, & d'aller où il voudroit : pourveu qu'il ne mît le pied ni à Rome, ni dans les regions ſuburbicaires : ce qui ne peut guere ſignifier en cet endroit que le voiſinage de Rome. Cet ordre fut adreſſé à Ampelius, & ſeparément à Maximin vicaire de Rome, & ſucceſſeur d'Aginatius. Il ne paroît pas qu'Urſin & ſon parti ait fait du bruit pendant le reſte de la vie de Valentinien.

Sup. n. 19.

Reſcr. ap. Baron. an. 369. init.

Ap. Baron. an. 371. init.

Mais les Luciferiens autres ſchiſmatiques tenoient toûjours à Rome des aſſemblées ; & ils ſemblent eſtre compris dans un reſcrit adreſſé à Simplicius vicaire de Rome aprés Maximin en 374. Par ce reſcrit l'empereur ordone, que tous ceux qui feront des aſſemblées illicites, au mépris de la religion, ſeront bannis à cent milles de Rome, & que ceux qui ont été condamnés par le jugement des évêques catho-

L. 1. Cod. Theod. de his qui latr. IX 29.

Reſcr Gratiani to. 2. conc. p. 1004.

liques ne pourront retourner aux égliſes qu'ils ont corrompuës, ni demander à l'empereur la réviſion de leurs procés. Ce fut apparemment en execution de ce reſcrit que Damaſe fit prendre un preſtre Luciferien nommé Macaire, qui tenoit une aſſemblée de nuit dans une maiſon particuliere. Il fut envoyé en exil auſſi bien que quelques-autres Luciferiens preſtres & laïques. Toutefois Damaſe ne pût empêcher qu'ils n'euſſent à Rome un évêque nommé Aurelius, qui y demeura juſques à ſa mort, & eut pour ſucceſſeur Epheſius, qui ſubſiſta auſſi à Rome malgré les pourſuites de Damaſe. L'évêque le plus fameux de ce parti étoit Gregoire d'Elvire ou Eliberis dans l'Eſpagne Betique, dont S. Euſebe de Verceil avoit loüé la fermeté. Les Luciferiens lui attribuoient le don des miracles ; & rendoient cette raiſon de ce qu'il n'avoit jamais été exilé : comme ſi l'on eût creint en l'attaquant, d'attirer la colere de Dieu. Il vêcut juſques à la derniere vieilleſſe, & compoſa divers traités d'un ſtile aſſés mediocre.

Libell. Marc. & Fauſti p. 65. 66. &c.

p. 69.

p. 65.

p. 69.

Sup. liv. XIV. n. 24.

Lib. Marc. p. 73.

Ibid. p. 40.

Hier. ſcript. Greg. Bæt.

Les Donatiſtes avoient auſſi un évêque à Rome, qui aſſembloit ſon petit troupeau hors la ville dans la caverne d'une montagne : d'où leur vint le nom de Montenſes. On les nommoit auſſi Cutzupites. Les Donatiſtes envoyoient d'Afrique ce pretendu évêque de Rome : ou bien leurs évêques alloient l'ordonner ſur les lieux. On en compte juſques à ſix de ſuite, qui occuperent le ſiege de cette caverne : ſavoir Victor envoyé d'Afrique vers le commencement de ce ſiecle, Boniface, Encolpius, Macrobe, Lucien, Claudien. Les Donatiſtes avoient encore un évêque

Optat. lib. 2.

Sup. liv. X. n. 26.

Epiſt. conc. R. to. 2. conc. p. 1002. C.

Aug. de hæreſ. c. 69.

en Eſpagne, qui gouvernoit la maiſon & les terres d'une femme de qualité; & un autre dans un lieu inconnu hors de l'Afrique. Ils furent protegés en Afrique par Gildon frere de Firmus roi de Mauritanie, qui ſe revolta contre l'empereur Valentinien, & dont Gildon releva le parti aprés ſa défaite. Un évêque donatiſte nommé Optat l'accompagnoit dans ſes violences, ce qui le fit nommer Optat Gildonien.

Id. epiſt. 53. al 165. Aug. II. cont. Petil. c. ult. Id III. cont. Creſc. c. 63. n. 70.

XL. S. Optat écrit contre les Donatiſtes.

S. Optat évêque de Mileve, qui nous a conſervé les noms des évêques donatiſtes de Rome, écrivoit en ce temps ſous Valentien ; & voici l'occaſion qui le fit écrire. Parmenien évêque donatiſte de Carthage, & ſucceſſeur de Donat, ayant écrit contre l'égliſe, pluſieurs catholiques avoient deſiré une conference des deux partis : mais les Donatiſtes l'avoient refuſée, ne voulant pas même parler aux catholiques, ni approcher d'eux ; ſous pretexte de ne pas communiquer avec les pecheurs. Optat répondit donc par écrit à Parmenien, ne le pouvant faire autrement ; & montra qu'il avoit avancé pluſieurs choſes avantageuſes à l'égliſe catholique, pluſieurs contraires à ſon parti, pluſieurs en apparence contraires à l'égliſe, mais fauſſes en effet, entre-autres que l'égliſe avoit demandé des ſoldats contre-eux, ce qu'Optat nie abſolument.

Hier. ſcript. Sup. liv XI. n. 46. Optat. lib. I.

L'ouvrage eſt diviſé en ſix livres : car S. Jerôme n'en reconoît pas davantage, & on doute que celui qui paſſe aujourd'hui pour le ſeptiéme ſoit du même auteur. Dans le premier, S. Optat fait l'hiſtoire du ſchiſme des Donatiſtes, commencé un peu plus de ſoixante ans auparavant, à l'occaſion de ceux qui étant tombés dans la perſecution de Diocletien,

Sup. l. IX. n. 34.

avoient été nommés Traditeurs. Il conduit cette hiſtoire juſques à la juſtification de Felix d'Apronge. Pour montrer quels ſont les ſchiſmatiques, il dit ces paroles remarquables : Ce n'eſt pas Cecilien qui s'eſt ſeparé de Majorin ton ayeul, c'eſt Majorin qui s'eſt ſeparé de Cecilien. Cecilien n'a pas quitté la chaire de Pierre ou de Cyprien ; mais Majorin dont tu tiens la chaire, qui n'avoit point d'origine avant Majorin même. Dans le ſecond livre, ſuppoſant comme un principe accordé entre les Chrétiens, qu'il n'y a qu'une égliſe ; il montre par la ſucceſſion de l'égliſe Romaine, que c'eſt la catholique, & dit : Tu ne peux nier que dans la ville de Rome la chaire épiſcopale a été donnée à Pierre le premier : qu'il s'y eſt aſſis, lui qui étoit le chef de tous les apôtres : afin que tous gardaſſent l'unité par cette chaire unique ; que chaque apôtre ne pretendît pas avoir la ſiene ; & que celui qui éleveroit une autre chaire, fût ſchiſmatique & pecheur. Donc dans cette chaire unique, Pierre s'eſt aſſis le premier : Lin lui a ſuccedé, à Lin Clement, à Clement Anaclet, puis Evariſte, Sixte, Teleſphore, Hygin, Anicet, Pie, Soter, Eleuthere, Victor, Zephyrin, Calliſte, Urbain, Pontien, Antherus, Fabien, Corneille, Lucius, Eſtiene, Sixte, Denis, Felix, Eutychien, Caïus, Marcellin, Marcel, Euſebe, Miltiade, Silveſtre, Marc, Jules, Libere, Damaſe, qui eſt aujourd'hui nôtre confrere : avec qui tout le monde eſt en communion comme nous, par le commerce des lettres formées. Montrés l'origine de vôtre chaire, vous qui voulés vous attribuer l'égliſe. Vous pretendés auſſi avoir quelque part à la ville de Rome : mais ſi l'on demande à Macrobe où il eſt aſſis, peut-il dire que c'eſt

Sup. x. n 12.

P. 439 Bibl. PP.

P. 446. E.

c'eſt dans la chaire de Pierre ? Je ne ſai s'il l'a jamais veuë : il n'a jamais aproché de ſon tombeau, où l'on void les monumens de deux apôtres : dites s'il a pû y entrer, & y offrir le ſacrifice. Il faut que vôtre confrere Macrobe avoüe qu'il eſt aſſis où étoit autrefois Encolpius ; & ſi on pouvoit interroger Encolpius, il diroit qu'il a ſuccedé à Boniface de Balles : qui auroit pû dire qu'il avoit ſuccedé à Victor de Garbe, envoyé d'Afrique par les vôtres il y a long-temps pour un petit nombre d'errans. Que veut dire cela, que vôtre parti n'a pû avoir à Rome d'évêque Romain, & que ceux qui ſe ſont ſuccedés dans cette ville ſont Africains & étrangers : l'impoſture n'eſt-elle pas manifeſte ?

Les Donatiſtes reprochoient aux Catholiques d'avoir exercé des violences contre-eux. S. Optat le nie formellement, & défie Parmenien de marquer aucun évêque, ou aucun autre miniſtre de l'égliſe en particulier qui les ait perſecutés. Au contraire, il fait tomber ce reproche ſur les Donatiſtes, & raporte au long les cruautés qu'ils exercerent du temps de Julien. *Sup. liv. xv. n. 32.* Et comme le pretexte des Donatiſtes étoit le voyage de Paul & de Macaire, envoyés en Afrique par l'empereur Conſtant pour procurer l'unité : S. Optat employe le troiſiéme livre à juſtifier l'égliſe, des violences exercées en cette occaſion. *Sup. liv. xiv. n. 48.* Il montre que les Donatiſtes ſe les ſont attirées, & que l'égliſe n'y a pris aucune part. Nous ne l'avons, dit-il, ni deſiré, ni conſeillé, ni ſeû ; nous n'y avons point cooperé. *P. 457. A.* En parlant des diſcours ſéditieux du faux évêque Donat, & de la ſoûmiſſion deüe aux puiſſances, il dit, que l'eſtat n'eſt pas dans l'égliſe, mais l'égliſe dans l'eſtat ; *P. 458. D.*

c'eſt à dire dans l'empire Romain. Et enſuite : Il n'y a
P. 459. B. au deſſus de l'empereur que Dieu ſeul, qui a fait l'empereur ; ainſi Donat s'élevant au deſſus de l'empereur, ſemble avoir excedé les bornes de l'humanité, & s'eſtimer un dieu.

Dans le quatriéme livre, ces paroles ſont remarquables touchant le peché originel : Perſone n'ignore
P. 469. D. que tout homme qui naît, quoiqu'il naiſſe de parens Chrétiens, ne peut-eſtre ſans l'eſprit du monde : qui doit neceſſairement eſtre chaſſé de l'homme avant le bain ſalutaire. C'eſt ce que fait l'exorciſme, par lequel l'eſprit immonde eſt chaſſé. Dans le cinquiéme livre il traite du baptême, & montre que ſa validité ne dépend point de la dignité du miniſtre. Les ou-
P. 474. E. vriers, dit-il, changent & ſe ſuccedent les uns aux autres : mais les ſacremens ne peuvent changer. Ils ſont ſaints par eux-mêmes & non par les hommes. Dans le ſixiéme livre, il releve les ſacrileges que les Donatiſtes avoient commis dans les égliſes des Catholiques ſous le regne de Julien. On y void que les
Sup. liv. XV. n. 32. autels étoient de bois, & qu'on les couvroit d'un linge pour la celebration des myſteres. Mais ſur tout l'on y void tres clairement le grand reſpect que les fidelles portoient aux autels & aux vaſes ſacrés : qu'ils tenoient l'euchariſtie pour un veritable ſacrifice :
L. VI. init. p. 479. E. 480. A. croyant que l'on attiroit ſur l'autel le S. Eſprit, & que le corps de J. C. y étoit preſent comme ſur la croix, où les Juifs le firent mourir : qu'ils regardoient comme des crimes énormes de renverſer les autels, de rompre ou d'appliquer à des uſages profanes les calices qui avoient porté le ſang de J. C.

XLI. Loix de Valentinien. Ce fut contre les Donatiſtes que l'empereur Va-

lentinien adreſſa une loi à Julien proconſul d'Afrique, portant que celui qui auroit rebaptiſé, ſeroit reputé indigne du ſacerdoce. Cette loi eſt datée de Tréves le dixiéme des calendes de Mars, ſous le quatriéme conſulat de Valentinien & de Valens : c'eſt à dire le vingtiéme Février 373. L'année precedente 372. il avoit fait une loi contre les Manichéens adreſſée à Ampelius prefet de Rome, portant que par tout où on les trouveroit aſſemblés, on puniroit leurs docteurs ſeverement, & on confiſqueroit les maiſons où ils auroient enſeigné. Cette loi ſemble avoir été une ſuite de la recherche contre les magiciens faite à Rome en 371. & 372. Car les Manichéens étoient accuſés de magie, & d'employer des ligatures, des charmes & d'autres preſtiges.

L. 1. Cod. Th. ne ſanct. bapt.

L. III. C Th. de hæret.

Epiph. hær. 66. n. 13. & n. 88.

Valentinien avoit fait une autre loi honteuſe au clergé, mais neceſſaire. Elle défendoit aux eccleſiaſtiques & aux continens, c'eſt à dire aux aſcetes ou religieux, d'aller aux maiſons des veuves ou des filles orfelines ; & permettoit aux parens ou aux alliés de les déferer aux tribunaux publics. Elle ordonoit de plus, qu'ils ne pourroient rien recevoir de la femme à qui ils ſe ſeroient particulierement attachés, ſous pretexte de religion, ni par aucune ſorte de donation, ni par teſtament ; non pas même par une perſone interpoſée : le tout ſous peine de confiſcation ; ſi ce n'étoit qu'ils fuſſent heritiers naturels de ces femmes, par droit de proximité. Cette loi fut adreſſée au pape S. Damaſe, & leüe dans les égliſes de Rome le troiſiéme des calendes d'Aouſt, ſous le troiſiéme conſulat de Valentinien & de Valens : c'eſt à dire le trentiéme de Juillet 370. On peut croire que

L. XX. C. Th. de epiſc.

le pape l'avoit demandée lui-même, afin de reprimer par le ſecours de la puiſſance ſeculiere, l'avarice de pluſieurs clercs, qui faiſoient la cour aux dames Romaines, pour profiter de leurs richeſſes immenſes.

XLII. Martyrs chés les Gots.

L'égliſe fut alors perſecutée chés les Gots, & y eut même des martyrs. La religion Chrétiene étoit depuis long-temps établie parmi cette nation, que les anciens ont quelquefois confonduë ſous le nom de Scythes & de Sarmates. Theophile leur évêque aſſiſta & ſouſcrivit au concile de Nicée, ſuivant le raport de Socrate. S. Cyrille de Jeruſalem témoigne que dés ſon temps, il y avoit eu des martyrs chés les Gots, auſſi bien que chés les Perſes; & ailleurs il compte les Gots & les Sarmates entre les nations qui outre les ſimples Chrétiens, avoient des évêques, des clercs, des moines & des vierges. Philoſtorge raporte que ſous le grand Conſtantin, une grande multitude de Getes, c'eſt à dire de Gots, furent chaſſés de leur païs, à cauſe de la religion, & que l'empereur les logea dans la Meſie. Il fait remonter l'origine de leur converſion aux courſes qu'ils avoient faites dans l'Aſie mineure, ſous l'empereur Galien : particuliérement dans la Galatie & la Cappadoce.

Euſeb. vit. III. c. 7.

Socr. II. c. 41. Cyrill. Catech. 10 p. 92 Cateh. 16. p. 186.

Philoſt. II. c. 5.

Sup. liv. VII. c. 58.

Du temps de l'empereur Valens, les Gots étoient diviſés & obéïſſoient à deux Rois, Fritigerne & Athanaric. La pluſpart étoient encore payens, & pluſieurs Chrétiens des ſujets de Fritigerne ſouffrirent le martyre, quoiqu'il fût allié des Romains. Mais ſous Athanaric qui étoit leur ennemi, la perſecution fut bien plus grande. Il en fit mourir pluſieurs par divers ſupplices : les uns à cauſe de la hardieſſe, avec la-

Sozom. VI. c. 37. Socr. IV. c. 33.

quelle ils répondoient aux juges, les autres ſans même les écoûter. Car il fit mettre une idole ſur un chariot, que l'on promenoit par les cabanes de ceux qui étoient denoncés comme Chrétiens, & on leur commandoit de l'adorer & de lui ſacrifier : s'ils refuſoient, on brûloit les cabanes & ceux qui étoient dedans. Pour éviter cette violence, pluſieurs perſones de tout ſexe & de tout âge, juſques à des enfans à la mamelle, ſe refugierent dans la cabane où étoit l'égliſe : mais les payens mirent le feu à la cabane & les brûlerent tous. Athanaric en ayant fait tuer un grand nombre, & ayant horreur de faire mourir le reſte, les chaſſa aprés leur avoir fait beaucoup ſoufrir, & les fit paſſer ſur les terres des Romains. Ces martyrs étoient catholiques, au raport de S. Auguſtin, & il n'y avoit point encore alors d'Ariens chés les Gots.

Hier. Chr. an. 370. Iſid. Chr. Æra 407. Aug. XVIII. civit c 52. Ambr. in Luc. lib. II n. 37. V. Ruinart. acta martyr. p. 671.

De tant de martyrs, il y en a peu qui ſoient connus en particulier. On nomme Barthus & Verea preſtre, & Arpila ſolitaire, que l'on dit avoir été brûlés avec vingt-trois autres dans une égliſe où ils étoient aſſemblés ; & on rapporte leur martyre au même temps des empereurs Valentinien, Valens & Gratien, mais ſous un roi Jungheric. Sous Athanaric on conoît ſeulement S. Nicetas & S. Sabas. S. Nicetas eſt plus fameux, mais ſon hiſtoire eſt moins connüe. Celle de S. Sabas eſt plus certaine, s'étant conſervée dans une lettre de l'égliſe de Gothie à celle de Cappadoce, à qui ſes reliques furent envoyées.

Menolog. 26. Mart.

Acta mart. ſinc. p. 674.

XLIII. S. Sabas.

S. Sabas Goth de nation & Chrétien dés l'enfance étoit doux, paiſible & moderé dans ſes paroles : bien inſtruit de la religion, qu'il ſavoit défendre con-

AN. 372. tre les idolatres, ſans retorique étudiée, mais avec une grande liberté. Il chantoit dans l'égliſe, & en prenoit un grand ſoin. Il mépriſoit l'argent & la bonne chere, fuyoit la compagnie des femmes ; & s'appliquoit tous les jours, au jeûne & à la priere : il excitoit tout le monde à la vertu. La perſecution ayant commencé, comme on contraignoit les Chrétiens à manger des viandes immolées aux idoles : quelques payens s'aviſerent d'offrir à leurs parens Chrétiens, des viandes qui n'auroient pas été immolées pour tromper les perſecuteurs. S. Sabas, non ſeulement refuſa d'en manger ; mais il dit hautement, que quiconque en mangeoit n'étoit pas Chrétien. Il en preſerva ainſi pluſieurs : c'eſt pourquoi ceux qui vouloient employer cet artifice, le chaſſerent du village : enſuite ils le rappelerent. La perſecution ayant recommencé, quelques payens en ſacrifiant aux faux dieux, vouloient aſſeurer avec ſerment, qu'il n'y avoit aucun Chrétien dans leur village. Mais Sabas ſe preſenta hardiment dans leur aſſemblée, & dit : Que perſone ne jure pour moi, car je ſuis Chrétien. Etant donc preſſés par le perſecuteur, ils cacherent leurs parens, & jurerent qu'il n'y avoit dans leur village qu'un ſeul Chrétien. C'étoit S. Sabas. Le prince ſe l'étant fait amener, demanda aux aſſiſtans ce qu'il avoit de bien, & aprenant qu'il n'avoit que l'habit dont il étoit vêtu ; il le mépriſa, & le fit chaſſer, diſant : Un tel homme ne peut faire ni bien ni mal.

La perſecution étant renouvellée, il alla par ordre de Dieu paſſer la feſte avec un preſtre nommé Sanſala. La troiſiéme nuit aprés, un nommé Atharide vint par ordre public avec une grande troupe fondre

ſur le village ; & trouvant le preſtre endormi dans ſa AN. 372.
maiſon, il le fit lier avec S. Sabas, que l'on avoit auſſi tiré de ſon lit. Ils mirent le preſtre dans un chariot : pour S. Sabas, ils le traînerent nud comme il étoit, par des épines qu'ils avoient brûlées depuis peu ; le preſſant & le frapant à coups de foüet & de bâton. Le jour étant venu, il leur dit : Ne m'avés-vous pas traîné tout nud par des lieux rudes & pleins d'épines ? voyés ſi j'ay les pieds déchirés, & ſi l'on void ſur mon corps les marques des coups que vous m'avés donnés. Ils n'en virent aucune trace. Alors ils prirent un eſſieu du chariot, le lui mirent ſur les épaules, & lui attacherent les mains étenduës aux bouts de l'eſſieu : puis ils lui attacherent de même les pieds à l'autre, & le renverſerent par terre couché ſur ces eſſieux. Il paſſa ainſi la plus grande partie de la nuit. Mais pendant que les miniſtres de la perſecution dormoient, il vint une femme qui le délia. Il demeura toutefois au même lieu ſans crainte, aidant à cette femme, qui s'étoit relevée la nuit pour preparer à manger aux domeſtiques.

Le jour venu Atharide lui fit lier les mains, & le fit pendre à une poutre de la maiſon. Peu de temps aprés, il vint des gens de ſa part qui aportoient des viandes immolées, & qui dirent au preſtre & à Sabas : Voila ce que vous envoye le grand Atharide, afin que vous mangiés & que vous évitiés la mort. Nous n'en mangerons point, dit le preſtre, ils ne nous eſt pas permis. Dites à Atharide, qu'il nous faſſe plûtôt mourir en croix ou de quelque autre maniere. S. Sabas dit : Qui a envoyé cela ? Ils répondirent : c'eſt le ſeigneur Atharide. Sabas dit : Il n'y a qu'un

AN. 372. Seigneur, Dieu qui eſt au ciel. Ces viandes pernicieuſes ſont impures & profanes, comme Atharide lui-même qui les a envoyés. Un des ſerviteurs d'Atharide irrité de ce diſcours, pouſſa la pointe de ſon dard contre la poitrine de Sabas avec tant de violence, que tous les aſſiſtans crurent qu'il en mourroit ſur le champ. Mais il lui dit : Tu crois m'avoir tué ? ſache que je n'en ay pas ſenti plus de mal, que ſi tu m'avois jetté un flocon de laine. En effet, il ne jetta aucun cri, & on ne trouva ſur ſon corps aucune marque du coup. Atharide ayant apris tout cela, commanda qu'on le fiſt mourir. On laiſſa aller le preſtre, & on mena Sabas pour le noyer au fleuve nommé alors Muſée, aujourd'hui Muſſous en Valachie. Il dit : Quel mal a fait le preſtre pour ne pas mourir avec moi ? Les miniſtres lui répondirent : Ce n'eſt pas à toi à en donner l'ordre. Alors il ſe mit en priere, & ne ceſſa de loüer Dieu pendant le chemin. Etant arrivés au bord du fleuve, les miniſtres diſoient entre-eux : Que ne laiſſons-nous aller cet homme ? il eſt innocent : Atharide n'en ſaura jamais rien. S. Sabas leur dit : A quoi vous amuſés-vous, au lieu de faire ce qui vous eſt ordoné ? Je voi ce que vous ne pouvés voir : voilà de l'autre côté ceux qui me recevront dans la gloire. Alors ils le menerent à l'eau, & il continua de loüer Dieu juſques à la fin. L'ayant jetté dans le fleuve, ils l'étranglerent avec la piece de bois, qu'ils avoient attachée à ſon cou. Il étoit âgé de trente-huit ans, & ſoufrit le martyre le jeudi de la ſemaine de pâques, le jour devant les ides d'Avril, ſous le conſulat de Modeſte & d'Arinthée : c'eſt à dire le douziéme d'Avril l'an 372.

Les

Les miniſtres de la perſecution retirerent de l'eau le corps du martyr, & le laiſſerent ſans ſepulture. Mais ni les beſtes ni les oiſeaux n'y toucherent : les fidelles les garderent ; & Junius Soranus duc de Scythie, c'eſt à dire commandant des troupes qui gardoïent cette frontiere pour l'empereur, fit apporter ces reliques ſur les terres des Romains. Puis voulant gratifier ſa patrie, qui étoit la Cappadoce, il les y envoya du conſentement des preſtres. Les reliques furent accompagnées d'une lettre de l'égliſe de Gothie à l'égliſe de Cappadoce, & à tous les Chrétiens de l'égliſe univerſelle. Cette lettre contient la relation du martyre de S. Sabas, & finit ainſi : C'eſt pourquoi offrant le S. ſacrifice le jour que le martyr a été couroné, donnés part de ceci à nos freres, afin que le Seigneur en ſoit loüé par toute l'égliſe catholique & apoſtolique. Salüés tous les ſaints. Ceux qui ſont perſecutés avec nous vous ſalüent. On croit avec raiſon que ce duc de Scythie eſt celui à qui S. Baſile écrivit une lettre, à la fin de laquelle il dit : Vous ferés bien d'envoyer des reliques des martyrs à vôtre patrie : s'il eſt vrai comme vous me l'avés mandé, que la perſecution qui regne en vos quartiers faſſe encore à preſent des martyrs. On croit auſſi que la lettre de l'égliſe de Gothie à celle de Cappadoce qui accompagna les reliques de S. Sabas, fut dreſſée par S. Aſchole évêque de Theſſalonique capitale de la Macedoine : car nous avons deux lettres de S. Baſile à S. Aſchole ſur ce ſujet, dont la premiere ſemble eſtre la réponſe à la lettre de l'égliſe de Gothie. Il le remercie des reliques qu'il lui envoye d'un nouveau martyr, d'un païs barbare voiſin des

AN. 372.

XLIV. Reliques de S. Sabas.

Ep. 241. *p.* 1015. B.

Ep. 338. 339.

AN. 372. Romains, & au delà du Danube ; & de la vive & fidelle relation qui accompagne les reliques. Il y marque même que ce martyr a été conſommé par le bois & par l'eau, comme porte la relation en propres termes ; & il felicite S. Aſchole, d'avoir honoré ſa patrie d'un ſi beau preſent : car il étoit auſſi de Cappadoce.

P. 1113. C.

XLV. Union de S. Baſile avec Euſtathe de Sebaſte.

S. Baſile outre ſes maladies continuelles, eut alors à ſoûtenir pluſieurs attaques des ennemis de l'égliſe, tant au dedans qu'au dehors. La plus rude pour lui, fut la rupture d'Euſtathe évêque de Sebaſte. S. Baſile étoit lié avec lui d'amitié depuis long-temps, le regardant comme un homme d'une pieté ſinguliere. Depuis ſon épiſcopat, il receut auprés de lui pluſieurs perſones de la main d'Euſtathe, pour travailler avec lui. Cependant Euſtathe par ſes variations dans la foi, s'étoit rendu ſuſpect à pluſieurs Catholiques, principalement à ſon métropolitain, Theodote évêque de Nicopolis, capitale de la petite Armenie, où Sebaſte étoit ſituée. Il ne vouloit plus communiquer avec Euſtathe ; mais S. Baſile ne pouvoit ſe reſoudre à l'abandonner, étant perſuadé de ſon innocence, principalement depuis qu'il avoit fait profeſſion de la foi de Nicée à Rome & à Tyane. Theodote ayant appellé S. Baſile à un concile qu'il devoit tenir, S. Baſile crut que la charité l'obligeoit à s'y trouver ; & comme Sebaſte étoit ſur ſon chemin, il voulut en paſſant conferer avec Euſtathe. Il lui propoſa les chefs, ſur leſquels Theodote l'accuſoit d'hereſie ; & le pria de lui dire nettement ſa créance. Car, diſoit-il, je veux demeurer dans vôtre communion, ſi vous ſuivés la foi de l'égliſe ; ſinon, je ſuis obligé de me

Sup. liv. XIV. n. 1.

Ep. 370. ad Hilar. ep. 79. p. 895. A.

Ep. 82. ad Patroph.

Ep. 187. p. 967. ad Terent.

ſeparer de vous. Ils eurent ſur ce ſujet un long entretien, que la nuit interrompit, ſans qu'ils euſſent rien conclu. Ils reprirent la converſation le lendemain matin en preſence d'un preſtre de Sebaſte nommé Pemenius, qui s'oppoſoit fortement à S. Baſile : mais enfin ils convinrent de tout ; & vers l'heure de none, ils ſe leverent pour prier enſemble, & rendre graces à Dieu. S. Baſile voyoit bien qu'il falloit encore tirer d'Euſtathe une confeſſion de foi par écrit : mais il vouloit pour plus grande ſureté la concerter avec Theodote, & en recevoir de lui la formule. Cependant Theodote ayant apris que S. Baſile avoit été voir Euſtathe, ſans s'informer d'autre choſe, ne le pria plus de venir à ſon concile : ainſi S. Baſile fut obligé de s'en retourner, aprés avoir fait la moitié du chemin : bien affligé d'avoir pris tant de peine inutilement pour la paix des égliſes.

Quelque temps aprés il vint à Getaſe, terre appartenant à S. Melece, qui y étoit alors. Theodote y étoit auſſi, & comme il ſe pleignoit de la liaiſon de S. Baſile avec Euſtathe ; S. Baſile expliqua le ſuccés de la viſite qu'il lui avoit renduë, & comme il l'avoit trouvé entierement d'accord avec lui ſur la foi. Mais dit Theodote, il y a renoncé aſſurément, ſitôt que vous avés été parti. Il n'eſt point capable, dit S. Baſile, d'une telle duplicité, lui qui deteſte le moindre menſonge : mais pour vous en aſſurer, preſentons lui un écrit où la foi ſoit clairement exprimée : s'il le refuſe, je me ſeparerai de ſa communion. S. Melece & un preſtre nommé Diodore qui étoit preſent, approuverent la propoſition : Theodote même y conſentit, & pria S. Baſile de venir viſiter ſon

église de Nicopolis. Il le laissa à Getase sur cette parole. Mais quand S. Basile fut arrivé à Nicopolis, Theodote ne voulut point prier avec lui, sans en rendre d'autre raison, sinon qu'il avoit reçeu Eustathe à sa communion.

Ep. 137. p. 966. D.
P. 968. D.

S. Basile porta patiemment cet affront, & ne s'en prit qu'à ses pechés. Il ne laissa pas de continuer son chemin de Nicopolis à Satale en Armenie. Car il étoit chargé avec Theodote d'établir des évêques dans cette province. L'empereur entroit dans cette affaire, & le comte Terence, qui étoit Chrétien & fort estimé de S. Basile, la lui avoit recommandée. Le mauvais procedé de Theodote la rendoit plus difficile: car il avoit dans son dioceſe des hommes pieux, habiles, instruits de la langue & des mœurs de la nation. S. Basile ne laissa pas de l'entreprendre seul. Il pacifia les évêques d'Armenie, les excita à sortir de l'indifference pernicieuse où ils vivoient, & leur donna des regles pour y remedier. L'église de Satales étoit vacante, depuis qu'Elpidius son évêque avoit été dépose par les Ariens au concile de C. P. l'an 360. Tout le peuple & les magistrats ayant par un decret public demandé un évêque à S. Basile, il leur en donna un nommé Pemenius. C'étoit un de ses parens, dont il se servoit utilement pour le gouvernement de son église de Cesarée, & qui lui étoit tres-cher & à tout son peuple: mais il s'en priva pour cette église, à laquelle il le crut necessaire.

Sup. liv. XIV. n. 22.

Ep. 183. & 296.

Cependant il voyoit que la foi d'Eustathe de Sebaste étoit toûjours suspecte aux autres, quoique pour lui il ne s'en défiât point encore: que ces soupçons s'étendoient sur lui-même, & que quelque soin qu'il

Ep. 82. p. 908. C.

prît pour s'en juſtifier, c'étoit toûjours à recommencer. Voyant donc cela, & ſe trouvant encore à Nicopolis, il ſe chargea de porter à Euſtathe une profeſſion de foi par écrit : qu'il dreſſa de concert avec Theodote, & nous l'avons encore. Elle tend principalement à établir l'autorité du ſymbole de Nicée, qui y eſt raporté tout entier. Elle explique comment il n'admet en Dieu qu'une eſſence, contre les Ariens, & pluſieurs hypoſtaſes contre les Sabelliens. Elle prononce anathême contre ceux qui faiſoient le S. Eſprit créature : Marcel d'Ancyre y eſt nommément condamné. Euſtathe ſouſcrivit à cette confeſſion de foi en ces termes : Moi Euſtathe évêque, je vous ay leu & notifié ceci à vous Baſile, je l'ay aprouvé, & j'y ay ſouſcrit en preſence de nôtre frere Fronton, du chorévêque Severe & de quelques autres clercs. *Ap. Baſil. ep. 78.*

XLVI. Euſtathe ſe declare contre S. Baſile.

S. Baſile ayant cette ſouſcription, indiqua un concile des évêques du païs, c'eſt à dire de Cappadoce & d'Armenie, pour établir entre-eux une union ſolide. Euſtathe promit de s'y trouver & d'y amener ſes diſciples. Le temps & le lieu étoient marqués ; le lieu apartenoit à S. Baſile, qui s'y rendit le premier, pour recevoir ceux du voiſinage, & envoya des couriers à ceux qui tardoient. Cependant perſone ne venoit du côté d'Euſtathe ; & ceux que S. Baſile y envoya, raporterent qu'ils avoient trouvé ſes partiſans allarmés, murmurant de ce qu'on leur avoit propoſé une foi nouvelle ; & proteſtant d'empêcher Euſtathe d'aller au concile. Enfin aprés avoir été long-temps attendu, il envoya un homme avec une lettre d'excuſe, ſans aucune mention de tout ce qui s'étoit paſſé. Les prelats qui étoient accourus avec *Ep. 82. p. 908. D. p. 909.*

joïe auprés de S. Basile, dans l'esperance d'une bonne paix, furent obligés de se separer confus & affligés. Ainsi il reconut enfin l'hypocrisie d'Eustathe, & que ceux qui l'en avoient averti depuis si long-temps le conoissoient mieux que lui ; & il prit le parti de s'en humilier profondément.

Ce qui obligea Eustathe à lever le masque, c'est qu'il craignit que la communion de S. Basile & la
Ep. 71 p. 867. C. profession de foi qu'il avoit signée, ne lui nuisissent
Ep. 73. p 871. C. auprés d'Euzoïus d'Antioche & à la cour : car il re-
Ep. 79. p. 898. D. gloit sa foi sur son interest, & s'accommodoit au temps. Il commença donc à declamer contre S. Basile dans des assemblées publiques, & à l'accuser d'erreurs
Ep. 196. p. 980. B. dans la doctrine. Peu de temps aprés il alla en Cili-
Ep. 82. p. 909. cie, & donna à un certain Gelase une profession de foi toute Ariene. Etant revenu, il écrivit à S. Basile, qu'il renonçoit à sa communion : Parce, disoit-il, que vous avés écrit une lettre à Apollinaire, & que vous communiqués avec le prestre Diodore. C'étoit celui qui fut depuis évêque de Tarse. Cette lettre ou une semblable, fut aportée à S. Basile par un chorévêque du dioceſe de Sebaste, qui ayant demeuré trois jours à Cesarée, vint au logis de S. Basile un soir fort tard. On lui dit qu'il étoit couché & endormi : il s'en contenta. Mais il ne revint point le lendemain : & ayant laissé la lettre aux officiers d'un magistrat, il s'en retourna à son païs. Eustathe en prit pretexte de se pleindre du faste de S. Basile : disant qu'il ne vouloit pas recevoir ceux qui venoient
Ep. 82. p. 910. C. de sa part, & même ses chorévêques. S. Basile ne répondit point à la lettre d'Eustathe : non par mépris, mais par l'extrême douleur, dont il fut accablé, de

voir la profonde diſſimulation, dont il avoit uſé juſques à ſon extrême vieilleſſe. Dans ce même temps, Euſtathe publia un grand diſcours plein d'invectives & de calomnies contre S. Baſile, l'appellant Homoouſiaſte, & l'accuſant de l'avoir ſurpris, en lui faiſant ſouſcrire une profeſſion de foi. Cet écrit que S. Baſile appelle libelle de divorce, faiſant alluſion à l'anciene loi, étoit adreſſé à un nommé Dazize, & ſe répandit en peu de jours dans tout le Pont ; il fut porté dans la Galatie, dans la Bithynie, & juſques dans l'Helleſpont. Il couroit depuis ſept jours dans la province, avant que S. Baſile pût l'avoir. La principale calomnie que contenoit cet écrit, étoit que S. Baſile étoit uni avec l'hereſiarque Apollinaire : ſous pretexte d'une lettre de civilité, qu'il lui avoit écrite environ dix-ſept ans auparavant, lors que S. Baſile & Apollinaire n'étoient tous deux que laïques : encore Euſtathe n'en raportoit qu'une copie. Mais il mettoit enſuite des erreurs contre la foi : & diſoit que c'étoient les paroles des heretiques, enſorte que les plus ſimples pouvoient croire qu'elles étoient de S. Baſile comme la lettre. S. Baſile ne crut devoir ſe défendre que par le ſilence ; & pendant trois ans entiers, il ne publia aucun écrit pour ſa juſtification : ſeulement il écrivit quelques lettres à ſes amis, pour ſe declarer contre les erreurs d'Apollinaire. Il s'en expliqua à un nommé Olympius de Neoceſarée. Il en écrivit à S. Melece, qui ne pouvoit croire que ce fût la doctrine d'Apollinaire : il en écrivit à Theodote de Nicopolis. Euſtathe fit quelque propoſition d'accommodement, par le moyen de S. Euſebe de Samoſate. Mais S. Baſile ayant demandé qu'il declarât

Ibid. p. 911.

Ep. 345. ad Genethl. Dem. XXIV. 15

Ep. 73. p. 872. D.

End. ep. ad Genethl. p. 1121. B.

Ep. 382. ad Olymp.

Ep. 73. p. 869. D.

Ep. 382.

Ep. 59. ad Melet.

Ep. 196. ad Theod.

Ep. 265. ad Samoſ.

nettement s'il rejettoit de ſa communion ceux qui ne recevoient pas la foi de Nicée, & ceux qui qualifioient le S. Eſprit créature : Euſtathe ne répondit que par de grands diſcours vagues. S. Euſebe envoya cette réponſe à S. Baſile, l'exhortant à la paix. Il répondit : Je ſuis preſt à donner ma vie pour la paix, pourveu qu'elle ſoit vraye & ſolide. Si Euſtathe veut répondre en un mot, qu'il renonce à la communion des ennemis de la foi : je veux bien m'avoüer coupable de tout ce qui eſt arrivé, mais je ne puis aprocher de l'autel avec hypocriſie. Depuis ce temps l'égliſe de Sebaſte fut diviſée : une partie demeura attachée à Euſtathe ſon évêque, l'autre à S. Baſile. Et voila ce qui ſe paſſa entre-eux depuis le commencement de l'épiſcopat de S. Baſile, juſques vers l'an 373.

Ep. 8. p. 793. A.
Ep. 264. p. 1037. A.

XLVII. S. Baſile devant Modeſte.

La perſecution s'étendit auſſi ſur S. Baſile. L'empereur Valens vint lui-même à Ceſarée de Cappadoce : mais quand il en fut proche, il envoya devant Modeſte prefet du pretoire : avec ordre d'obliger Baſile à communiquer avec les Ariens, ou de le chaſſer de la ville. Modeſte avoit été comte d'Orient ſous Conſtantius, ayant receu le baptême de la main des Ariens : il parut idolatre ſous Julien, qui le fit prefet de C. P. Valens le fit prefet du pretoire & conſul en 372. Auſſi flattoit-il ſes paſſions : ſa pareſſe, en lui perſuadant, que la fonction de juge étoit au deſſous de ſa dignité : ſa cruauté, en l'approuvant. Il fut le principal miniſtre de la recherche des magiciens, & donna l'invention de faire brûler ſur la mer les quatre-vingts preſtres deputés de C. P. Modeſte fit donc amener S. Baſile devant ſon tribunal, ayant tout

Greg. Naz. or. 20. p. 348. Theod. IV. hiſt. c. 19. Socr. IV. c. 26. Sozom. VI. c. 16.

Amm. XIX. c. 12. XXIX. c. XXX. c. 4. & ibi Valeſ.

Sup. n. 13. n. 13.

tout l'apareil de ſa dignité, la plus grande de l'empire : les licteurs & leurs faiſceaux de verges, les crieurs, les appariteurs. Il l'appella ſimplement par ſon nom, & lui dit : Baſile, que veux-tu dire de reſiſter à une telle puiſſance, & d'eſtre le ſeul ſi temeraire ? A propos de quoi, répondit Baſile, & quelle eſt cette temerité ? Parce dit, Modeſte, que tu n'es pas de la religion de l'empereur ; aprés que tous les autres ont cedé. Baſile répondit, C'eſt que mon empereur ne le veut pas ; & je ne puis me reſoudre à adorer une créature, moi qui ſuis créature de Dieu, & à qui il a commandé d'eſtre un dieu. Il faiſoit alluſion aux paſſages de l'écriture, où les hommes ſont nommés des dieux ; & particulierement les preſtres. Modeſte lui dit : Et pour qui nous prends tu ? Ne comptes-tu pour rien d'avoir nôtre communion ? Baſile répondit : Il eſt vrai, vous eſtes des prefets & des perſones illuſtres : mais vous n'eſtes pas plus à reſpecter que Dieu. C'eſt beaucoup d'avoir vôtre communion ; puis que vous eſtes ſes créatures : mais c'eſt comme d'avoir celle des gens qui vous obéïſſent ; car ce ne ſont pas les conditions, c'eſt la foi qui diſtingue les Chrétiens. Le prefet Modeſte ſe leva en colere de ſon ſiege, & dit : Quoi donc ne creins-tu point que je ne m'emporte, que tu ne reſſente quelqu'un des effets de ma puiſſance ? Qu'eſt-ce ? dit Baſile, faites-les moi conoître ? Modeſte répondit : la confiſcation, l'exil, les tourmens, la mort. Faites-moi, dit Baſile, quelque autre menace, ſi vous pouvés : rien de tout cela ne me regarde. Comment ? dit Modeſte. Parce, répondit Baſile, que celui qui n'a rien eſt à couvert de la confiſcation : ſi ce n'eſt

Greg. Nyſſ. 1. in Eun. p. 51.

Greg. Naz. p. 349.

Pſ. 81. 6.

que vous ayés besoin de ces haillons & de quelque peu de livres, qui sont toute ma vie. Je ne conois point l'exil, puis que je ne regarde point ce païs-ci comme le mien : par tout je trouverai ma patrie, puis que tout est à Dieu. Que me feront les tourmens, puis que je n'ay point de corps ? il n'y aura que le premier coup qui trouve prise. La mort sera une grace, puis qu'elle m'envoyera plûtôt à Dieu, pour qui je vis, & à qui je cours depuis long-temps.

Le prefet surpris de ce discours, dit : Personne n'a encore parlé à Modeste avec tant d'audace. Basile répondit : Peut-estre aussi n'avés-vous jamais rencontré d'évêque : car en pareille occasion, il vous auroit parlé de même. En tout le reste, nous sommes les plus doux & les plus soûmis de tous les hommes : parce qu'il nous est commandé. Nous ne sommes pas fiers avec le moindre particulier ; bien loin de l'estre avec une telle puissance : mais quand il s'agit de Dieu, nous ne regardons que lui seul. Le feu, le glaive, les bestes, les ongles de fer sont nos delices. Ainsi maltraités-nous, menacés-nous, usés de vôtre puissance : l'empereur doit savoir lui-même que vous ne l'emporterés pas. Le prefet voyant S. Basile invincible, lui parla plus honestement. Comptés pour quelque chose, lui dit-il, de voir l'empereur au milieu de vôtre peuple & au nombre de vos auditeurs. Il ne s'agit que d'ôter du symbole le mot de consubstantiel. Basile répondit : Je compte pour un grand avantage de voir l'empereur dans l'église : c'est toûjours beaucoup de sauver une ame. Mais pour le symbole, loin d'en ôter ou d'y ajoûter, je ne soufrirois pas même qu'on y

Greg. Nyss. 1. in Eun. p. 50.

changeât l'ordre des paroles. Je vous donne, ajoûta Modeſte, la nuit pour y penſer. Baſile répondit: Je ſerai demain tel que je ſuis aujourd'huy. *Ruf. l. 1. c. 9.*

XLVIII. S. Baſile reçoit Valens dans ſon égliſe. *Greg. Naz. p. 350. 351.*

Le prefet Modeſte renvoya S. Baſile, & alla en diligence trouver l'empereur, à qui il dit: Seigneur nous ſommes vaincus. Cet évêque eſt au deſſus des menaces: il n'en faut rien attendre que par la force. L'empereur défendit de lui faire violence, & ne pouvant ſe reſoudre à accepter veritablement ſa communion, par la honte de changer de parti: il ne laiſſa pas de l'accepter exterieurement, venant dans l'égliſe. Il y entra donc le jour de l'Epiphanie, environné de tous ſes gardes, & ſe mêla pour la forme au peuple catholique. Quand il entendit le chant des pſeaumes, qu'il vit ce peuple immenſe, & l'ordre qui regnoit dans le ſanctuaire & aux environs: les miniſtres ſacrés, plus ſemblables à des anges qu'à des hommes: S. Baſile devant l'autel le corps immobile, le regard fixe, l'eſprit uni à Dieu; comme s'il ne fût rien arrivé d'extraordinaire: ceux qui l'environnoient remplis de crainte & de reſpect. Quand Valens vit tout cela, ce fut pour lui un ſpectacle ſi nouveau, que la teſte lui tourna & ſa veüe s'obſcurcit. On ne s'en aperceut pas d'abord: mais quand il falut aporter à la ſainte table ſon offrande, qu'il avoit faite de ſa main, voyant que perſone ne la recevoit ſuivant la coûtume, parce qu'on ne ſavoit ſi S. Baſile voudroit l'accepter: il chancela de telle ſorte, que ſi un des miniſtres de l'autel ne lui eût tendu la main pour le ſoûtenir, il ſeroit tombé honteuſement. Ce recit tiré de S. Gregoire de Nazianze, contient pluſieurs circonſtances remarquables. On void que

pour eſtre dans la communion parfaite de l'égliſe; ce n'étoit pas aſſés d'aſſiſter aux prieres, & même offrir les dons à l'autel : il y manquoit la participation de l'euchariſtie. Que chacun faiſoit de ſa main le pain qu'il offroit, & que l'empereur même n'en étoit pas diſpenſé : car il ne paroît pas que ces dons puſſent eſtre autre choſe. Enfin quoique Valens fût Arien declaré & perſecuteur de l'égliſe : non ſeulement S. Baſile ne l'excommunie pas, mais il le laiſſe entrer dans l'aſſemblée des fidelles, & reçoit ſon offrande. Il eſt vrai qu'on ne void pas s'il lui permit d'aſſiſter au ſaint ſacrifice.

Greg. Naz. p. 351. D. & ibi Nicet.

Une autrefois l'empereur vint encore participer en quelque maniere à l'aſſemblée des fidelles. Il entra même au dedans du voile dans la diaconie ou ſacriſtie, & lia converſation avec S. Baſile, comme il deſiroit depuis long-temps. S. Gregoire de Nazianze y étoit preſent, & témoigne que S. Baſile parla d'une maniere divine, au jugement de tous les aſſiſtans. A la ſuite de l'empereur, étoit un de ſes maîtres d'hôtel nommé Demoſthene, qui voulant faire quelque reproche à S. Baſile, fit un barbariſme. S. Baſile le regarda en ſouriant, & dit : Un Demoſthene ignorant ! Demoſthene irrité lui fit des menaces ; & S. Baſile lui dit : meſlés-vous de bien faire ſervir la table, & non pas de parler de theologie. L'empereur prit tant de plaiſir aux diſcours excellens de S. Baſile, qu'il commença à s'adoucir & à devenir plus humain envers les catholiques. Il donna de tres-belles terres, qu'il avoit en ces quartiers là, pour l'uſage des pauvres lepreux.

Theod. IV. c. 19.

XLIX. Protection di-

Mais les Ariens qui obſedoient l'empereur Valens,

reprirent bien-tôt le deſſus. Ils lui perſuaderent de preſſer encore S. Baſile d'entrer dans leur communion, & ſur le refus qu'il en fit, de l'envoyer en exil. Tout étoit diſpoſé pour l'execution de cet ordre. Le chariot attelé, S. Baſile entouré de ſes amis, preſt à partir de bon cœur. C'étoit la nuit & l'imperatrice Dominica, cauſe de tout le mal, fut inquietée par des ſonges effroyables, & tourmentée par des douleurs aiguës. En même temps le fils qu'elle avoit de l'empereur, nommé Galates encore enfant, fut ſaiſi d'une fiévre violente, qui le mit à l'extremité. L'imperatrice repreſenta à l'empereur que ces accidens étoient ſans doute une punition divine. Le mal de l'enfant étoit ſi preſſant, que les medecins n'y trouvoient point de remede : on avoit recours aux prieres, & l'empereur lui-même proſterné par terre, demandoit à Dieu ſa conſervation. Il envoya les perſones qui lui étoient les plus cheres, prier S. Baſile de venir promptement : dés qu'il fut entré au palais, le mal de l'enfant diminua notablement : on commença à bien eſperer, & S. Baſile promit d'obtenir ſa gueriſon, pourveu qu'on lui permît de l'inſtruire de la doctrine catholique. L'empereur accepta la condition. S. Baſile ſe mit en prieres, l'enfant fut gueri. Mais enſuite Valens ceda encore aux Ariens ; & ſe ſouvenant du ſerment qu'il avoit fait à ſon baptême entre les mains d'Eudoxe ; il leur permit de baptiſer ſon fils, qui retomba & mourut peu de temps aprés.

vine ſur S. Baſile. *Soz.* VI. *c.* 16. *Socr.* IV. *c.* 26. *Greg. Naz.* p. 352.

S. Ephr. in Baſil. p. 65. *edit. Coteler.*

Valens ne ſe rendit pas à ce coup ; & les Ariens ne pouvant ſouffrir S. Baſile, lui perſuaderent encore de le bannir. L'ordre en étoit tout dreſſé, & pour le ſouſcrire, Valens prit un de ces petits roſeaux, dont

les anciens ſe ſervoient comme nous de plumes, & dont on uſe encore en Levant : mais le roſeau ſe rompit, comme refuſant d'écrire. Il en prit un ſecond, qui ſe rompit de même ; & s'opiniâtrant toûjours, il en prit juſques à un troiſiéme, qui ſe rompit encore. Alors il ſentit trembler ſa main ; & ſaiſi d'horreur, il déchira le papier, revoqua l'ordre, & laiſſa S. Baſile en paix. Le prefet Modeſte fut auſſi vaincu. Etant tombé malade quelque temps aprés, il pria S. Baſile de le venir voir, & lui demanda le ſecours de ſes prieres avec grande humilité. Il guerit en effet, publia qu'il lui en avoit l'obligation, & ne ceſſa de raconter ſes merveilles. Ils devinrent amis, & Modeſte avoit tres-grand égard aux recommandations de S. Baſile : comme il paroît par pluſieurs lettres du ſaint, également pleines de reſpect & de confiance.

Gr. Naz. p. 353.

Epiſt. 274. 275 &c.

Greg. Naz. ibid. & Nicet. p. 79.

Un autre prefet nommé Euſebe, oncle de l'impératrice Dominica, & Arien comme elle, perſecuta S. Baſile : à l'occaſion d'une veuve de condition illuſtre, qu'un aſſeſſeur de ce magiſtrat vouloit épouſer par force. Elle ſe refugia dans l'égliſe à la table ſacrée : le prefet la demanda, & S. Baſile refuſa de la rendre. Le prefet en fureur envoya de ſes officiers chercher cette femme juſques dans la chambre du S. évêque, pour lui faire affront : quoiqu'il fût ſi éloigné d'y recevoir des femmes, qu'elles n'euſſent même oſé la regarder. Il fit plus : il ordona qu'on lui amenât S. Baſile, pour ſe défendre devant lui comme un criminel. Etant donc aſſis ſur ſon tribunal, & S. Baſile debout, il commanda qu'on lui arrachât le méchant manteau qu'il portoit. S. Baſile dit : Je me dépoüil-

lerai même de ma tunique ſi vous voulés. Le prefet commanda de le frapper & de le déchirer avec les ongles de fer. S. Baſile dit : Si vous m'arrachés le foye, vous me ferés grand bien : vous voyés comme il m'incommode. Cependant toute la ville s'émeut du peril de ſon évêque. Ceux qui travailloient aux manufactures d'armes & d'étofes pour l'empereur, étoient les plus ardens. Chacun prenoit pour armes ſes outils, ou ce qu'il trouvoit ſous ſa main : les femmes s'armoient de leurs fuſeaux. Ce peuple animé cherchoit le prefet pour le mettre en pieces : enſorte qu'il fut reduit à faire le perſonage de ſuppliant ; & ce fut S. Baſile qui par ſon autorité le garantit de ce peril.

L. S. Gregoire ordonné pour Saſime. *Greg. Naz. or. 20. p. 355.*

Outre ces attaques du dehors, S. Baſile eut de grands combats à ſoûtenir contre les évêques ſes voiſins. La pureté de ſa créance étoit un ſujet d'averſion : car la pluſpart ne faiſoient profeſſion de la veritable doctrine, qu'autant que les peuples les y obligeoient : la gloire qui l'élevoit au deſſus d'eux, cauſoit une jalouſie d'autant plus violente, qu'ils oſoient moins la découvrir. Ils embraſſerent donc volontiers l'occaſion qui ſe preſenta de le chagriner, par la diviſion de la Cappadoce en deux provinces. S. Baſile s'oppoſa autant qu'il put à cette nouveauté, pour l'intereſt de ſa ville de Ceſarée, qui en devoit diminuer notablement. Mais ſa reſiſtance fut inutile ; la Cappadoce fut partagée en deux provinces : la premiere, dont Ceſarée demeura métropole : la ſeconde, dont la capitale fut Tyane. Anthime évêque de Tyane pretendit, que le gouvernement eccleſiaſtique devoit ſuivre cette diviſion faite pour

Epiſt. 379. ad Martin. 361. ad Abyrt 331. ad Sophron.

le gouvernement civil : que les évêques de la seconde Cappadoce devoient le reconoître pour métropolitain, & que S. Basile n'avoit plus de juriſdiction ſur eux. S. Basile vouloit conſerver les anciens uſages, & la diviſion des provinces qu'il avoit receüe de ſes peres. Le nouveau métropolitain troubloit les conciles, attirant au ſien une partie des évêques, qui agiſſoient à l'égard de S. Basile, comme s'ils ne l'euſſent jamais connu. Anthime gagnoit par ſes perſuaſions une partie des preſtres, & changeoit les autres. Il s'attiroit les revenus de l'égliſe de Ceſarée; & principalement ceux qui venoient de l'égliſe de S. Oreſte dans le mont Taurus, & qui paſſoient par Tyane en allant à Ceſarée. Il arrêta même une fois S. Basile dans un paſſage étroit, & lui prit ſes mulets. Pour donner un pretexte à ces violences, Anthime accuſoit S. Basile d'errer dans la foi, & diſoit qu'il ne faloit pas payer le tribut aux heretiques. Anthime ordona pour évêque d'une égliſe d'Armenie un nommé Fauſte, que S. Basile avoit refuſé avec raiſon : ſe moquant de ſon exactitude à obſerver les canons.

Gr. p. 356. Baſ. ep. 195. ad Theod. 313. ad Pamen.

Mais loin de ſe décourager par la conduite d'Anthime, S. Basile en profita pour l'utilité de l'égliſe, en créant dans le païs pluſieurs nouveaux évêchés. Il en mit un à Saſime, petite bourgade au milieu du grand chemin qui traverſoit la Cappadoce, & aux confins des deux nouvelles provinces ; & il y deſtina S. Gregoire de Nazianze. Lui qui craignoit l'épiſcopat, refuſa d'abord & rejetta bien loin cette propoſition : alleguant l'incommodité du lieu, qui n'étoit qu'un paſſage habité de gens ramaſſés, plein de bruit & de miſere, ſans eau, ſans verdure, ſans aucun agrément;

Or. 7. p. 143. C.

agrément : où il auroit continuellement à livrer des combats contre Anthime ; & ſuivant un peu trop ſa vivacité naturelle : Il faut, diſoit-il, pour une telle vie une plus grande vertu que la miene ; puis ſe ſervant de toute la liberté que l'amitié donne, il reprochoit à S. Baſile de l'avoir trompé, en l'exhortant à la retraite, pour l'engager dans les affaires.

La pluſpart touchés des plaintes de S. Gregoire, blâmoient avec lui la conduite de S. Baſile : mais il n'en fut point ébranlé, & demeura ferme dans ſa reſolution. Il raportoit tout au bien ſpirituel, & ne conſideroit point les intereſts de l'amitié, quand il s'agiſſoit du ſervice de Dieu. La haute idée qu'il avoit de l'épiſcopat l'empêchoit de regarder aucun ſiege comme trop petit: il conoiſſoit l'humilité de ſon ami, & ne craignoit point de la mettre à de trop fortes épreuves. Son pere même agiſſoit de concert avec S. Baſile, pour lui faire accepter l'évêché de Saſime. Il receut donc l'ordination, ſoûmettant, comme il dit, plûtôt ſa teſte que ſon cœur : & il prononça en cette occaſion, ſuivant la coûtume, un petit diſcours, où il traite de tyrannie la violence qu'on lui a faite ; & avoüe ſincerement le reſſentiment qu'il a eu contre Baſile : mais il condamne ſes premiers mouvemens, & declare qu'il eſt ſincerement reconcilié avec lui. Peu de temps aprés, il prononça un autre diſcours en preſence de ſon pere, de S. Baſile, & des autres évêques qui l'avoient ordonné, où il s'étend davantage ſur les raiſons qu'il avoit eües de craindre l'épiſcopat, dont il repreſente les terribles obligations. Enſuite, S. Gregoire frere de S. Baſile, & déslors évêque de Nyſſe en Cappadoce, vint en un lieu

Greg. orat. 10. p. 356. D. Or. 5. p. 135. D.

Orat. 5. p. 134.

Or. 7.

où l'on celebroit une feſte de martyrs, & S. Gregoire de Nazianze y fit un diſcours devant le peuple : où il parle encore de ſon ordination, & de la peine qu'il a eüe à s'y ſoûmettre, ſe pleignant que Gregoire eſt venu trop tard.

Greg ep. 32. Cependant comme il ne ſe preſſoit pas d'aller à Saſime, S. Baſile lui fit des reproches de ſa negligence. Ma plus grande affaire, lui répondit S. Gregoire, eſt de n'en avoir point : c'eſt ma gloire ; & ſi tout le monde faiſoit comme moi, l'égliſe n'auroit point *Id. ep. 33.* d'affaires. Il ne laiſſa pas de ſe mettre en devoir d'entrer en poſſeſſion : mais Anthime s'y oppoſa, ſe ſaiſiſſant des marais de Saſime ; & ſe moqua des menaces dont S. Gregoire voulut uſer contre lui. Anthime vint enſuite à Nazianze voir l'ancien Gregoire, & fit tous ſes efforts pour obliger le fils à le reconoître comme ſon metropolitain, lui promettant de le laiſſer paiſible dans ſon ſiege. S. Gregoire ne pût ſouffrir cette propoſition, & Anthime ſe retira en colere. Enſuite il lui adreſſa une lettre pour l'appeller en forme à ſon concile, comme évêque de ſa province. S. Gregoire la prit à injure ; & Anthime le pria de porter au moins S. Baſile à quelque accommodement. Mais S. Baſile ne fut pas content que ſon *Carm. p. 8.* ami fût entré dans cette negociation. Toutes ces dif- *Vita Greg. p. 15. A.* ficultés acheverent de dégoûter S. Gregoire de cet évêché : & ſans y avoir jamais fait aucune fonction, il s'enfuit, ſe retira en ſolitude, & s'appliqua à ſervir & à inſtruire les malades d'un hôpital.

L. I. S. Gregoire gouverne Nazianze avec ſon pere

Le S. vieillard Gregoire ne laiſſa pas long-temps ſon fils dans cette retraite. Il le preſſa d'abord d'aller *Carm. p. 8. 9.* gouverner ſon égliſe de Saſime : mais le trouvant

inflexible ſur ce point ; il lui propoſa de gouverner avec lui l'égliſe de Nazianze, pour le ſoulager dans ſon extrême vieilleſſe ; & le preſſa avec tant de force & de tendreſſe, qu'il ne put reſiſter. Mais il ne pretendit point s'engager par là à gouverner aprés ſa mort, n'y étant lié ni par promeſſe ni par élection canonique. En cette occaſion il prononça un diſcours : *Or. 8.* où adreſſant la parole à ſon pere, il dit : J'admire cette antique magnanimité qui vous a mis au deſſus d'un ſcrupule qui conviendroit à nôtre temps. Vous ne creignés point, que l'on prenne les motifs ſpirituels pour un pretexte, & que l'on nous ſoupçone d'agir ici ſelon la chair : puis que la pluſpart regardent le gouvernement des moindres troupeaux comme quelque choſe de grand, & comme une eſpece de royaume. Il declare enſuite qu'il ne s'engage qu'à ſoulager ſon pere ; aprés quoi il pretend ſuivre librement les mouvemens du S. Eſprit : ſans que perſone *P. 148. D.* puiſſe lui faire de violence. Car, dit-il, il n'eſt point de nôtre loi d'uſer de contrainte ; tout y eſt libre : nous ne ſommes pas des magiſtrats, mais des precepteurs ; le myſtere de la religion doit eſtre receu volontairement, & non pas impoſé avec empire.

Pendant que S. Gregoire gouvernoit avec ſon pere l'égliſe de Nazianze, Hellenius ſon ami avoit dans *Baſil. ep. 33.* la même ville l'intendance des tributs : S. Gregoire lui *259.* recommanda dix ou douze moines, les mêmes dont *Sup. n. 16.* il a déja été parlé, dont les principaux étoient Cledone, Eulale, Helladius & Cartere. Hellenius lui promit d'en avoir ſoin, & pour recompenſe lui demanda quelque ouvrage de ſa façon. S. Gregoire lui *Carm. 47.* envoya le lendemain une élegie de trois cens ſoixante *p. 106.*

huit vers, où il releve particulierement la vie monaſtique, & ceux qui la pratiquoient à Nazianze. Il dit qu'il y en avoit qui ſe chargeoient de chaînes de fer pour matter leurs corps : qui s'enfermoient dans des loges, & ne ſe montroient à perſone : qui demeuroient vingt jours & vingt nuits ſans manger, pratiquant ſouvent la moitié du jeûne de J. C. un autre s'abſtenoit entierement de parler, ne loüant Dieu que de l'eſprit : un autre paſſoit les années entieres dans une égliſe, les mains étenduës, ſans dormir, comme une ſtatuë animée. Ces merveilles ſeroient incroyables ſur un témoignage de moindre autorité ; & nous en verrons dans la ſuite d'autres exemples. S. Gregoire remarque avec indignation, que pluſieurs moines blâmoient ceux-là comme homicides d'eux-mêmes. Il s'étend enſuite ſur les loüanges des vierges, dont il dit que les unes vivoient en communauté, les autres chés leurs parens. Il ſe vante que ſa ville de Nazianze, toute petite qu'elle eſt, contient un grand nombre de perſones pieuſes.

LII. Mort de S. Gregoire le pere. *Gr. Naz. or. 19. p. 313.*

Le S. vieillard Gregoire mourut enfin âgé de prés de cent ans, dont il en avoit paſſé quarante-cinq dans l'épiſcopat. Pendant ſa derniere maladie, qui fut longue & fâcheuſe, il ne trouvoit point de remede plus ſeur à ſes maux, que de celebrer le S. ſacrifice. Il laiſſa tous ſes biens aux pauvres, & fut enterré dans le ſepulcre qu'il avoit preparé pour lui & pour ſon fils. Celui-ci fit ſon oraiſon funebre en preſence de S. Baſile, qui étoit venu le viſiter en cette occaſion ; & en preſence de ſa mere ſainte Nonne, qui n'étoit pas moins âgée que le pere, & mourut peu de temps aprés. Il y marque l'affliction du peu-

ple pour la perte de ce ſaint paſteur, & témoigne eſtre perſuadé qu'il prie pour eux plus efficacement que durant ſa vie mortelle. Il décrit l'égliſe qu'il avoit fait bâtir à Nazianze preſque toute à ſes dépens. Elle étoit plus grande & plus belle que la pluſpart des autres : de figure octogone, à faces égales ornées de galeries, de colomnes & de lambris, avec des ſcultures au naturel. Elle étoit fort éclairée : environnée au dehors de galeries, qui formant des angles égaux enfermoient un grand eſpace, avec des portaux & des veſtibules qui paroiſſoient de loin. Le tout bâti de pierres quarrées, avec du marbre aux baſes, aux chapiteaux & aux corniches. On croit que S. Gregoire le pere mourut l'an 373. l'égliſe honore ſa memoire le premier jour de Janvier, & celle de ſainte Nonne le neuviéme d'Aouſt.

P. 288. C.

P. 313. C.

Pagi. an. 374. n. 8.

Martyr.

Le fils ne pût ſe retirer auſſi-tôt qu'il avoit eſperé. Ses meilleurs amis lui repreſenterent les efforts des heretiques pour s'emparer de cette égliſe ; & lui perſuaderent de la gouverner encore quelque temps : non comme évêque titulaire, mais comme un évêque étranger, qui prenoit ſoin d'une égliſe vacante, ce qui étoit alors aſſés ordinaire. Car il proteſta toûjours qu'il n'avoit jamais été évêque de Nazianze, mais ſeulement de Saſime ; & dés les funerailles de ſon pere, il declara aux évêques qui y aſſiſtoient, qu'il n'en prendroit ſoin qu'en attendant qu'ils y euſſent mis un paſteur, comme il les en ſupplioit. Sa ſanté étoit déslors tres-mauvaiſe. On raporte à ce même temps où il gouvernoit ainſi l'égliſe de Nazianze aprés la mort de ſon pere, le diſcours prononcé en preſence de Julien ſon ancien ami, qui avoit alors

Greg. Naz. Carm. de vita p. 9.

Ep. 42. in fi.

Id. ep. 224. p. 909.

Ep. 225.

Id. ep. 65. p. 824.

Ep. 28.

la charge de regler à Nazianze l'impoſition des tributs. Il lui recommande les pauvres, le clergé, les philoſophes, c'eſt à dire les moines. Aucun lien, dit-il, ne les attache ici bas, ils poſſedent à peine leurs corps. Ils n'ont rien pour Ceſar, tout eſt pour Dieu, les hymmes, les prieres, les veilles, les larmes; leurs biens ſont hors d'atteinte. Julien l'avoit invité à venir lui aider à regler l'impoſition : mais une maladie l'en empêcha. Nous avons auſſi une lettre de S. Baſile, par laquelle il prie un officier d'exempter les moines des charges publiques : comme n'ayant plus ni leurs biens qu'ils ont donnés aux pauvres, ni leurs corps, parce qu'ils les conſument par la penitence. On void par là que les clercs & les moines n'étoient pas exempts des charges publiques ſous ce regne. En effet nous avons une loy de Valens, qui veut que l'on ſoumette aux charges des villes les clercs qui y étoient ſujets par leur naiſſance, & du nombre de ceux que l'on nommoit *Curiales* : à moins qu'ils n'euſſent été dix ans dans le clergé. Cette loi eſt de l'an 370. adreſſée à Modeſte prefet du pretoire ; & par une autre loi que l'on croit du même temps, il ordone la même choſe pour les moines.

Or. 9. p. 159.

Greg. ep. 168.

Baſ ep. 304. Conſit.

L. 19. C. Th. de epiſc. & ibi Gothofr.

L. 63. de Decurion. C. Th. Pagi. an. 375. n. 10.

S. Gregoire ne demeura pas long-temps à Nazianze aprés la mort de ſon pere & de ſa mere ; & preſſé de ſes continuelles infirmités, il ne fit point difficulté de laiſſer cette égliſe à laquelle il n'étoit point attaché. Il eſperoit même par là preſſer les évêques de donner un paſteur à Nazianze, comme il les en avoit ſouvent priés. Il quitta tout d'un coup, & ſe retira à Seleucie en Iſaurie, où ſainte Thecle étoit particulierement honorée; & où il y avoit un monaſte-

Carm. p. 9.

re de filles, apparemment accompagné d'un pour les hommes. Il y demeura assés long-temps ; & comme on l'accusoit de paresse ou de mépris pour l'église de Nazianze, il répondit : qu'il n'étoit pas assés mal instruit, pour preferer un peu de repos aux recompenses que Dieu prepare à ceux qui travaillent selon ses ordres. *Ep. 225.*

LIVRE DIX-SEPTIE'ME.

LEs évêques d'Orient resolurent d'écrire encore aux évêques d'Occident pour implorer leur secours. S. Basile excité par S. Eusebe de Samosate en écrivit à S. Melece, & lui dit : Ce qui me paroît le plus important à écrire aux Occidentaux, & qui n'a point encore été traité : c'est de les exhorter à ne pas recevoir sans examen à leur communion ceux qui viennent d'Orient. Mais de prendre une fois un parti, & ne recevoir les autres, que sur le témoignage de ceux à qui ils ont accordé leur communion. Et qu'ils ne s'arrestent pas aux formules de foi ; autrement ils se trouveront en communion avec les partis opposés, qui employent souvent les mêmes paroles, bien que tres-éloignés de sentimens. La lettre fut dressée & portée par le prestre Dorothée à divers évêques qui la souscrivirent, & il fut envoyé en Occident. S. Basile écrivit en cette occasion à tous les Occidentaux en general, & en particulier aux évêques de Gaule & d'Italie. Dans la lettre generale, il compte treize ans depuis que les heretiques font la guerre à l'église : ce qui convient à l'an 373. en com-

1. Lettres de S. Basile aux Occidentaux. *Basil. ep 58. 59. ad Melet. P. 834. B.*

Ep. 70. p. 864. A.

Ep. 182. 70. P. 961. B.

ptant cette guerre depuis l'an 360. où commença la perſecution pour la formule de Rimini. Dans la lettre aux évêques de Gaule & d'Italie, il dit : Nous demandons ſur tout, que vous faſſiés conoître à vôtre prince la confuſion où nous ſommes ; & ſi cela eſt difficile, que du moins il vienne de vôtre part quelques perſones, qui voyent de leurs yeux les ſouffrances de l'Orient : car il nous eſt impoſſible de vous les repreſenter par le diſcours. Nous ſommes expoſés à la perſecution & à la plus violente de toutes les perſecutions ; & ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que ni ceux qui ſouffrent n'ont point la confiance du martyre, ni les peuples ne les honorent point comme martyrs, parce que les perſecuteurs portent le nom de Chrétiens. Car le ſeul crime que l'on pourſuit ſi rigoureuſement, c'eſt l'obſervation exacte des traditions de nos peres. C'eſt pour cela que les catholiques ſont bannis de leurs païs, & tranſportés dans les ſolitudes ; ſans aucun reſpect pour les cheveux blancs, ni pour la plus parfaite obſervance de la vie aſcetique. On ne condamne point un criminel ſans l'avoir convaincu : mais pour les évêques, on les prend ſur de ſimples calomnies, & on les envoye au ſupplice ſans aucune preuve. Quelques-uns n'ont pas même été calomniés : mais enlevés de nuit par violence, & envoyés en exil. Il eſt aiſé de voir la ſuite de ces maux : la fuite des preſtres, des diacres, de tout le clergé : les larmes des peuples, qui ſe voyent privés de leurs peres. La joye & l'allegreſſe ſpirituelle eſt ôtée, nos feſtes ſont changées en deüil, les maiſons d'oraiſon ſont fermées, les autels inutiles. On ne void plus les paſteurs preſider aux aſſemblées

Sup. liv. XIV. n. 24.
Ep. 70. p. 860. C.

des

des fidelles, & leur donner des inſtructions ſalutaires. Il n'y a plus ni ſolemnités ni chants nocturnes ; ni cette heureuſe joye que goûtent les ames dans la communication des graces ſpirituelles.

Il eſt à creindre, ajoûte-il, que cet embraſement ne s'étende juſques à vous ; & que comme l'évangile a commencé chés nous, l'ennemi ne veüille auſſi commencer par nous, pour étendre l'erreur par toute la terre. Il marque comme on attaque la divinité du fils & du S. Eſprit : & le peril où eſt le peuple de s'acoûtumer à ſuivre les heretiques, les voyant en poſſeſſion de toutes les fonctions eccleſiaſtiques. Ils baptiſent, dit-il, ils enterrent les morts, ils viſitent les malades, ils conſolent les afligés, ils aſſiſtent les pauvres, ils donnent toutes ſortes de ſecours, ils adminiſtrent les ſacremens. Nous devions, ajoûte-t-il, aller vers vous en grand nombre ; mais nous n'en avons pas même la liberté : car pour peu que nous quittions nos égliſes, nous les laiſſerons expoſées à nos ennemis. Mais nous vous avons ſeulement envoyé nôtre confrere le preſtre Dorothée. P. 862. B.

II. Evagre à Antioche. *Ep. 8. ad Euſeb. Sup. xv. n. 30.*

Le preſtre Evagre d'Antioche qui avoit été en Occident avec S. Euſebe de Verceil, revint de Rome vers ce temps-là, raportant un écrit que les Orientaux y avoient envoyé, & dont les Occidentaux les plus exacts n'avoient pas été contens. Ils demandoient aux Orientaux une lettre, qui fuivît mot pour mot un écrit qu'Evagre leur aportoit ; & vouloient auſſi que les Orientaux leur envoyaſſent une députation de perſones conſiderables, afin d'avoir une occaſion ſpecieuſe de les viſiter : & c'eſt peut-eſtre ce qui obligea S. Baſile à marquer l'impoſſibilité où ils

étoient d'envoyer plusieurs députés.

Evagre voulut travailler à la réünion de l'église d'Antioche, & convint d'abord avec S. Basile de communiquer avec le parti de S. Melece. Toutefois quand il fut à Antioche, il changea d'avis, & ne communiqua qu'au parti de Paulin : à qui il demeura tellement uni, qu'il fut depuis son successeur dans le titre d'évêque d'Antioche. Il ne laissa pas d'écrire à S. Basile, pour le prier de travailler à cette paix. S. Basile répondit : qu'autant qu'il desiroit cette paix, autant lui étoit-il impossible de la procurer. Car vous savés, dit-il, que les vieilles maladies ont besoin de temps pour estre gueries, & de remedes puissans pour estre déracinées. Un homme & une lettre n'arrachera pas des esprits en un moment l'amour propre, les soupçons & l'animosité produite par les disputes. Il y a un évêque que regarde principalement le soin de cette église : il entend S. Melece toûjours exilé en Armenie : mais, ajoûte-t-il, il n'est pas possible qu'il vienne à nous, ni que j'aille à lui, par la difficulté des chemins & ma mauvaise santé. Je ne refuse pas de lui écrire, mais je n'en attends pas grand succés. Pour persuader, il faut beaucoup parler, beaucoup écoûter, répondre aux objections, former des instances : ce que ne peut faire le discours inanimé couché sur le papier. Il ajoûte, parlant sans doute de Paulin : Sachés en verité, mon tres-venerable frere, que je n'ay, par la grace de Dieu, aucune animosité particuliere contre persone : je ne suis point curieux de savoir dequoi quelqu'un est coupable ou suspect. Mais j'ay été afligé d'apprendre que vous avez fait difficulté de participer à leurs assemblées,

Basil. ep. 342. p. 1118. C.

D. ep. 342. ad Evagr.

Ce n'eſt pas, s'il m'en ſouvient bien, ce dont nous étions convenus.

III. Commencement de S. Jerôme.

Ce fut Evagre qui amena en Orient S. Jerôme, que ſon merite y rendit bien-tôt celebre. Il étoit né à Stridon en Dalmatie vers l'an 330. Son pere nommé Euſebe avoit du bien, & le fit inſtruire des bonnes lettres. Il l'envoya même à Rome, où il étudia ſous le fameux grammairien Donat : mais la corruption de cette grande ville le fit tomber en quelques deſordres de jeuneſſe. Il ſe corrigea, receut le baptême étant déja en âge meur, & garda depuis inviolablement la continence. Il s'occupoit par un travail aſſidu à étudier & à tranſcrire des livres, dont il ſe fit une blibliotheque à ſon uſage. Tous les dimanches il alloit avec ſes compagnons viſiter les reliques des martyrs, dans les cimétieres ſoûterrains des catacombes. Enſuite il voyagea en Gaule, toûjours ſtudieux & curieux d'amaſſer des livres : juſques-là, qu'à Tréves il copia de ſa main le traité des ſynodes de S. Hilaire. Au retour de Gaule, il vint à Aquilée, & demeura quelque temps auprés du S. évêque Valerien, qui avoit ſuccedé à Fortunatien ; & qui purgea entierement cette égliſe de l'Arianiſme, dont elle avoit été infectée ſous ſon predeceſſeur. Il attira auprés de lui tant d'hommes ſavans & vertueux, que le clergé d'Aquilée fut illuſtre de ſon temps. On y comptoit le preſtre Chromace, qui fut évêque aprés Valerien ; & ſes deux freres, Jovin archidiacre, & Euſebe diacre dans la même égliſe. On y comptoit auſſi Heliodore depuis évêque, & ſon neveu Nepotien : Niceas ſous-diacre, Chryſogone moine : Bonoſe compatriote de S. Jerôme nourri de même lait, com-

Chr. Proſp. an. 420.
Pagi. an. 370. n. 9.
Vita Hier. per Victor.
Baron. an. 372.
Roſweid. init.

Sup. liv. XIII. n. 18.

Hier. Chr. an. 376. 378.

pagnon de ſes études & de ſes voyages, qui ſe retira dans une iſle deſerte vers la Dalmatie, & pratiqua la vie monaſtique. Ruffin qui fut baptiſé vers l'an 370. dans un monaſtere où il s'étoit retiré, & inſtruit par les ſoins de Chromace & de ſes freres. Il fut d'abord un des intimes amis de S. Jerôme, & depuis ſon plus grand adverſaire.

Ruff. invect. 1. p. 160. D.

S. Jerôme entreprit enſuite le voyage d'Orient avec le preſtre Evagre, Innocent & Heliodore. Il parcourut la Thrace, le Pont, la Bithynie, la Galatie, & s'arrêta avec lui à Antioche. Là il fit connoiſſance avec Apollinaire, dont l'hereſie n'étoit pas encore tout à fait reconnüe : il receut ſouvent ſes inſtructions, & écoûta ſes explications ſur l'écriture ſainte : ſans entrer en diſpute ſur ſes opinions. Enſuite il ſe retira dans un deſert de la province nommée Calcide, ſur les confins de la Syrie & de l'Arabie, c'eſt à dire des Sarraſins. Il eut pour compagnons de ſa retraite Innocent, Heliodore, venus avec lui d'Occident, & un eſclave nommé Hylas. Le preſtre Evagre qui étoit riche, leur fourniſſoit toutes les choſes neceſſaires : il entretenoit à S. Jerôme des écrivains pour le ſervir dans ſes études, qu'il continuoit toûjours : & lui faiſoit tenir d'Antioche les lettres qui lui étoient adreſſées de divers endroits ; S. Jerôme perdit deux de ſes compagnons : Innocent mourut, Heliodore ſe retira bien-tôt avec promeſſe de revenir : lui-même fut attaqué de frequentes maladies ; & ce qui le fatiguoit encore plus, de violentes tentations d'impureté, par le ſouvenir des délices de Rome. Comme les jeûnes & les autres auſterités corporelles ne l'en délivroient pas, il entreprit une

Ep. 41. ad Ruff.

Ep. 65. ad Pammach.

Ep. 43. ad Chromat.

Ep. 41. ad Ruff.

Ep. 22. ad Euſtoch. c. 3.

Ep. 4. ad Ruſtic.

étude pénible pour dompter ſon imagination. Ce fut d'aprendre la langue hebraïque, prenant pour maître un Juif converti. Aprés la lecture de Ciceron & des meilleurs auteurs latins, il lui ſembloit rude de revenir à l'alphabet, & de s'exercer à des aſpirations & des prononciations difficiles. Souvent il quitta ce travail, rebuté par les difficultés : ſouvent il le reprit ; & enfin il aquit une grande conoiſſance de cette langue.

Mais ce que Jerôme ſoufrit de plus rude dans ſon deſert, fut la perſecution des autres moines, au ſujet de la doctrine & du ſchiſme d'Antioche. Comme il étoit étranger & venu d'Occident, il étoit ſuſpect aux catholiques Orientaux du parti de Melece. Car il avoit plus d'inclination au parti de Paulin, avec qui communiquoit ſon ami Evagre, & qui étoit reconnu à Rome pour évêque d'Antioche. Il avoit beau dire, qu'il ne prenoit point de parti : on le preſſoit de ſe declarer pour Melece. On le preſſoit auſſi de reconoître en Dieu trois hypoſtaſes : mais il creignoit cette expreſſion, dont les heretiques abuſoient. Ces difficultés l'obligerent à conſulter le pape S. Damaſe quelques années aprés ; & enfin à quitter le païs. *Ep. 57. ad Damaſ.*

IV. Ruffin & ſainte Melanie.

Comme il étoit dans ce deſert de Syrie, il aprit que ſon ami Ruffin, dont il étoit en peine, viſitoit les monaſteres d'Egypte, & qu'il étoit allé à Nitrie voir S. Macaire. On croit que c'étoit l'Egyptien. Sainte Melanie étoit en même temps en Egypte. C'étoit la plus noble des dames Romaines, petite fille de Marcellin, qui fut conſul avec Probin l'an 341. Elle perdit en un an deux de ſes enfans & ſon mari, demeurant veuve à vingt-deux ans ; & elle ſoufrit *Ep. 41. ad Ruff. Roſvv. p. 425. & 439. Hier. Chr. an. 375. Paulin. ep. 10. ad Sev. Hier. ep 25. ad Paul. c. 5.*

ces pertes avec une foi si vive, qu'elle n'en répandit point de larmes. Se voyant libre, elle quitta le fils unique qui lui restoit encore enfant, & qui fut preteur de Rome, & s'embarqua pour passer en Egypte.

Pall. Laus. c. 117. Quand elle fut arrivée à Alexandrie, elle y trouva S. Isidore prestre qui gouvernoit l'hôpital ; & qui étoit tres-connu à Rome, depuis le voyage qu'il y avoit fait avec S. Athanase : Comme il avoit autrefois demeuré au mont de Nitrie, il parla à Melanie des vertus de ceux qui habitoient ce desert, entre-autres de S. Pambo. Elle desira d'y aller, & S. Isidore l'y conduisit. Elle fit present à Pambo de trois cens livres Romaines de vaisselle d'argent, qui revienent à quatre cens cinquante marcs. Il travailloit à un tissu de feüilles de palmier, & sans se détourner de son ouvrage, il dit à haute voix : Dieu vous donne vôtre recompense. Puis il dit à son œconome : Prens, & le distribuë à tous les freres qui sont en Libye & dans les isles, car ces monasteres ont plus de besoin : mais n'en donne point à ceux d'Egypte, le païs est plus riche. Melanie demeuroit debout, attendant qu'il lui donnât sa benediction, ou du moins un mot de loüange pour un si grand present. Comme il ne lui disoit rien, elle dit : Mon pere, afin que vous le sachiés, il y a trois cens livres d'argent. Lui sans faire le moindre signe ni regarder les étuis de cette argenterie, répondit : Ma fille, celui à qui vous l'avés apporté, n'a pas besoin que vous lui en disiés la quantité. *Isa. 40. 12.* Il pese les montagnes & les forests dans sa balance. Si vous me le donniés, vous auriés raison de m'en dire le poids : mais si vous l'offrés à Dieu qui *Marc. XII. 42.* n'a pas mépriſé deux oboles, taisés-vous. S. Pambo

mourut environ vingt ans aprés, âgé de ſoixante & dix ans : & il mourut ſans aucune maladie, en faiſant une corbeille qu'il laiſſa à Pallade, alors ſon diſciple, n'ayant autre choſe à lui donner.

Entre les diſciples de Pambo, on comptoit quatre freres, Dioſcore, Ammonius, Euſebe & Euthymius : qui étant de grande taille, furent nommés les grands freres ou les freres longs ; & devinrent fameux dans la ſuite. Dioſcore qui étoit l'aîné fut évêque d'Hermopole ; Ammonius eſt celui qui avoit fait le voyage de Rome avec S. Athanaſe : il ſavoit toute l'écriture par cœur, & avoit une grande lecture d'Origene, de Didyme & des autres auteurs eccleſiaſtiques ; tous les quatre freres étoient d'une grande autorité dans ce monaſtere. Ils avoient trois ſœurs, qui avoient fait dans le voiſinage un monaſtere de filles. Sur le même mont de Nitrie, ſainte Melanie vit S. Or âgé de quatre-vingt-dix ans, & pere de mille moines. Quand il en recevoit un nouveau, il aſſembloit tous les autres, dont l'un aportoit de la brique, l'autre du mortier, l'autre du bois, enſorte qu'en un jour ils lui batiſſoient une cellule ; & S. Or prenoit lui-même le ſoin de la meubler. L'égliſe greque honore ſa memoire le ſeptiéme d'Aouſt. Sainte Melanie demeura environ ſix mois ſur le mont de Nitrie à viſiter les SS. ſolitaires.

Vit. PP. II. c. 15. Pall. c. 12. Sup. liv. XII. c. 20.

II. Vit. patr. c. 2. Pall. c. 9.

Menol. 7. Aug.

Pall. c. 117.

V. Didyme l'aveugle.

Elle vit auſſi à Alexandrie Didyme l'aveugle, ſi renommé pour ſon ſavoir. Il perdit la veuë dés l'âge de quatre ans, lors qu'il commençoit à conoître les lettres. Comme il avoit l'eſprit excellent & une grande inclination à l'étude, il ne laiſſa pas en écoûtant de bons maîtres d'aprendre parfaitement la gram-

Hier. de ſcript. & Chr. an. 373. Socr. IV. c. 25. Sozom. III. c. 15. Pall. Lauſ. c. 3. Theod. IV. hiſt. c. 29.

maire & la retorique : enſuite la dialectique, l'arithmetique, la muſique & les autres parties des mathematiques, même la geometrie & l'aſtronomie : il étudia auſſi la philoſophie dans les ouvrages de Platon & d'Ariſtote. C'étoit un prodige : pluſieurs venoient à Alexandrie pour le voir & l'entendre ; d'autres pour ſavoir au moins ce qui en étoit. Car il n'étoit pas mediocrement inſtruit de toutes ces ſciences, il ſurpaſſoit ceux qui avoient les meilleurs yeux. Il s'inſtruiſit auſſi parfaitement de la religion & de la theologie : ſe faiſant lire non ſeulement l'écriture ſainte, mais les ouvrages d'Origene & des autres interpretes. Quand ſes lecteurs s'endormoient, il continuoit pendant long-temps à veiller en meditant ce qu'il avoit oüi, enſorte qu'il demeuroit comme écrit dans ſa memoire. Il joignit la priere à l'étude, demandant à Dieu continuellement la lumiere interieure. Ainſi il ſe trouva ſi ſavant theologien, qu'il fut chargé de l'école Chrétiene d'Alexandrie : étant extrêmement aprouvé par S. Athanaſe, & par les autres grands perſonages qui étoient alors dans l'égliſe. Les plus ſaints moines d'Egypte l'eſtimoient, & le grand S. Antoine le viſita, quand il vint à Alexandrie, pour rendre témoignage à S. Athanaſe. Il lui demanda s'il n'étoit point afligé d'eſtre aveugle : Didyme eut honte d'abord d'avoüer cette foibleſſe. Comme il ne répondoit rien, S. Antoine lui fit la même queſtion une ſeconde & une troiſiéme fois. Enfin Didyme confeſſa ſimplement, qu'il en étoit afligé. S. Antoine lui dit : Je m'étone qu'un homme ſage s'aflige d'avoir perdu ce que poſſedent les fourmis & les moucherons, au lieu de ſe réjoüir d'avoir ce qu'ont eu

Ruff. 11. hiſt. c. 7.

HIT. vit. PP. c. 218. Hier. ep. ad Caſtrut. 33.

eu les ſaints & les apôtres. Il vaut bien mieux voir de l'eſprit que de ces yeux, dont un ſeul regard peut perdre l'homme éternellement. Didyme fut auſſi fort eſtimé par les Occidentaux, particulierement par S. Euſebe de Verceil, S. Hilaire & Lucifer. Car il reſiſta toûjours puiſſamment aux Ariens, & aux autres heretiques de ſon temps. Il compoſa pluſieurs ouvrages, qu'il dictoit à des écrivains en notes : entre-autres un traité du S. Eſprit contre les Macedoniens, que nous avons en latin, de la traduction de S. Jerôme. Il fit auſſi pluſieurs commentaires ſur l'écriture. Il expliqua le livre des principes d'Origene, dont il étoit grand admirateur ; & diſoit que ceux qui le reprenoient ne l'entendoient pas. Il avoit un grand talent de parler, & une grace particuliere dans le ſon de la voix. Il avoit plus de ſoixante ans quand Ruffin & Melanie étoient en Egypte : car il étoit né vers l'an 308. & il vêcut juſques à quatre-vingt-cinq ans. Ruffin demeura ſix ans à s'inſtruire ſous lui à Alexandrie ; & ſe trouva envelopé dans la perſecution, qu'y ſoufrirent les Catholiques & particulierement les moines, aprés la mort de S. Athanaſe : Ruffin fut mis en priſon, & banni comme les autres.

Hier. de ſcript. Ruff. invect. 2. p. 176. B. Id. 11. hiſt. c. 7. Socr. IV. c. 24.

Melanie s'appliqua de tout ſon pouvoir à ſoulager les confeſſeurs en cette occaſion, & y employa ſes richeſſes, qui étoient immenſes. Elle en nourrit juſques à cinq mille pendant trois jours : Elle les recevoit dans leur fuite, & les accompagnoit quand ils étoient pris : Elle ſuivit ceux qui furent relegués en Paleſtine, juſques au nombre de cent douze, leur fourniſſant dequoi ſubſiſter ; & comme on les gardoit étroitement ſans permettre de les viſiter : elle

VI. Ruffin & Melanie en Paleſtine.

Paul. ep. 10. ad Sever.

Pallad. Lauſ. c. 117. Sup. liv. XVI. n. 34.

prenoit un habit d'eſclave, & venoit vers le ſoir leur aporter les choſes neceſſaires à la vie. Le conſulaire de Paleſtine le ſceut, & la fit mettre en priſon, ſans la conoître, croyant en tirer de l'argent en lui faiſant peur. Elle lui envoya dire : Je ſuis fille d'un tel, & autrefois femme d'un tel, & maintenant ſervante de J. C. ne penſés donc pas me mépriſer à cauſe de l'état où vous me voyés. Il m'eſt aiſé de me relever ſi je veux, vous ne pouvés m'épouvanter ni me rien faire perdre de mon bien. Je vous avertis, depeur que vous ne tombiés par ignorance dans quelque faute, qui vous mettroit en peril. Le gouverneur épouvanté à ſon tour, lui fit des excuſes, lui rendit les honeurs qui lui étoient deubs ; & donna ordre qu'on la laiſſât approcher des éxilés, autant qu'elle voudroit. Ruffin accompagna Melanie en ce voyage, & ils vinrent enſemble à Jeruſalem, où ils demeurerent vingt-cinq ans : aſſiſtant les étrangers qui y venoient de toutes parts, particulierement les évêques, les moines & les vierges. S. Jerôme ayant apris qu'ils y étoient, écrivit à Ruffin, & adreſſa la lettre à un ſolitaire de grande reputation nommé Florentius, qui étoit auſſi à Jeruſalem, avec lequel il avoit fait conoiſſance par lettres. En lui parlant de Ruffin, il dit:

Ep. 5. ad Flor. Ne jugés pas de moi par ſes vertus : vous verrés en lui des marques évidentes de ſainteté ; je ne ſuis que

Ep. 6. cendre & boüe. Florentius qui étoit tres-liberal, aida S. Jerôme dans ſes études, lui faiſant tranſcrire des livres.

Il y avoit déslors dans la Paleſtine & dans toute la Syrie grand nombre de moines, tant ermites que

Vita Hilar. c. 38. cenobites. Heſychius ou Heſychas avoit rétabli

le monaſtere de S. Hilarion, où il avoit raporté ſes reliques ; & ſa feſte s'y celebroit ſolemnellement tous les ans. On y honoroit auſſi trois autres ſolitaires, Aurelius, Alexion & Alaphion, qui du temps de l'empereur Conſtantius, par leurs vertus avoient notablement ſervi à la propagation de la foi dans ce païs où l'idolatrie regnoit : c'eſt à dire aux environs de Gaze. Alaphion fut délivré du demon par S. Hilarion, & ſe convertit avec un homme de lettres, ayeul de l'hiſtorien Sozomene. Ils étoient tous deux du bourg de *Bethelia* prés de Gaze, ainſi nommé à cauſe d'un temple fameux nommé en grec Pantheon, parce qu'il étoit dedié à tous les dieux : comme en ſyriaque Bethelia ſignifioit la maiſon des dieux. Ce furent donc ces deux hommes qui y établirent le Chriſtianiſme, y fonderent des égliſes & des monaſteres ; & y établirent la pieté, l'hoſpitalité & la charité pour les pauvres. En ce temps-ci ſous Valens, étoient prés de Bethelie quatre ſolitaires fameux : Salamanes, Phyſcon, Malachion & Criſpion freres & diſciples de S. Hilarion. L'abbé Silvain né en Paleſtine étoit alors en Egypte : depuis il demeura au mont Sina : enſuite il établit un grand monaſtere prés du torrent de Gerare. Dés le temps de Julien l'apoſtat, il y avoit un monaſtere à Jeruſalem gouverné par l'abbé Philippe. Il y en avoit un prés de la mer morte nommé la Laure de Pharan : car ce mot de Laure ſignifioit une demeure de Moines, qui vivoient dans des cellules éloignées les unes des autres, mais ſous la conduite d'un même ſuperieur.

Sozom. VI. c. 32.

Sozom. III. c. 14.

Id. V. c. 15.

Sozom. VI. c. 32.

Ruff. II, hiſt. c. 28.

Les montagnes prés d'Antioche étoient peuplées d'un grand nombre de ſolitaires. On y compte entre-

VII. Moines de Syrie.

Theod. Philoth. c.13. c.9. c.26. autres Macedonius ſurnommé Critophage, parce qu'il ſe nourriſſoit d'orge. Pierre de Galatie & Baſſus abbé de deux cens moines. Sur le mont Coryphe entre *Ibid. c. 4. c. 6.* Antioche & Berée, étoit l'abbé Euſebe. Simeon l'ancien gouvernoit deux monaſteres au mont Aman. *Ibid. c. 16.* Prés de Cyr il y avoit pluſieurs anacoretes, entre-autres S. Maron fondateur de pluſieurs monaſteres: dont l'un étoit dans la province d'Apamée nommée la ſeconde Syrie. Prés de Zeugma ſur l'Eufrate, S. *Ibid. c. 5.* Publius fonda un monaſtere double, qui avoit une maiſon pour les Grecs & une pour les Syriens : mais il n'y avoit qu'une égliſe où ils s'aſſembloient ſoir & matin, & chantoient l'office chacun en ſa langue. Dans la Meſopotamie & la haute Syrie vers la Perſe, on reconoiſſoit pour auteur de la vie monaſtique *Sozom. VI. c. 33.* Aonés : qui paſſoit pour avoir fait en Syrie ce que S. Antoine avoit fait en Egypte. Son monaſtere étoit *Gen. XXIX. 10.* à Phadane ; que l'on diſoit eſtre le lieu où le patriarche Jacob rencontra Rachel : Il eut pour diſciples *Sozom. VI. c. 34.* Gaddanas & Aziz. Ces moines s'étendirent entre Edeſſe & Niſibe, autour du mont Sigoron. Au commencement on les nommoit Paiſſans, parce qu'ils étoient toûjours errans ſur les montagnes, comme des beſtes en pâture : ſans avoir de maiſons, ſans manger ni pain ni rien de cuit. Ils loüoient Dieu continuellement, & chantoient des hymnes ſuivant l'uſage de l'égliſe ; & quand il étoit temps de prendre quelque nourriture, ils ſe répandoient par la montagne comme pour paître, chacun une ſerpe à la main, & mangeoient les herbes qu'ils rencontroient. Leurs retraites étoient des roches & des cavernes: leur ſepulture le lieu où la mort les ſurprenoit : ſoit

en chantant les loüanges de Dieu, ſoit en mangeant leurs herbes, ſoit en ſe promenant ſur les montagnes. Ainſi en parle S. Ephrem. *S. Ephr. ſerm. in SS. PP. p. 771.*

VIII. S. Ephrem.

Il en parloit comme ſavant : il vivoit dans le même temps & le même païs, & fut lui-même un des plus illuſtres ſolitaires de la haute Syrie. Il étoit né à Niſibe ou aux environs, de parens pauvres & ſubſiſtant de leur travail : mais qui avoient confeſſé J. C. devant les juges ; & il comptoit des martyrs dans ſa famille obſcure ſelon le monde. Son nom eſt le même qu'Ephraïm ; & en general les noms de l'ancien teſtament étoient communs en Syrie & dans les parties les plus reculées de l'Orient. Dans ſa jeuneſſe lui étant venu des doutes ſur la providence divine, Dieu voulut l'en convaincre par ſa propre experience. S'étant égaré dans les bois, il ſe retira avec des bergers pour y paſſer la nuit. Des loups la nuit même ravagerent le troupeau : les maîtres s'en prirent au jeune Ephrem, & le mirent en priſon avec les bergers. Aprés y avoir été quelque temps, il fut averti en ſonge de reconoître la providence, & d'examiner ce qu'il avoit fait. Etant éveillé, il ſe ſouvint, que quelque temps auparavant il avoit rencontré dans les bois une vache pleine, apartenant à un pauvre homme : qu'il l'avoit chaſſée à coups de pierre, juſques à ce qu'elle tombât morte. Qu'ayant enſuite rencontré celui à qui elle apartenoit, & qui lui demandoit s'il ne l'avoit point veüe : au lieu de lui en dire des nouvelles, il lui avoit dit des injures. Ainſi la vache avoit été perduë & mangée par les beſtes. Ephrem ſe ſouvint de ce peché, & crut que c'étoit la cauſe de ſa priſon. Dans la même priſon *Sozom. III. c. 16. Ephr confeſſ. p. 605.* *Ibid. p. 599.*

ſe trouverent avec lui deux hommes auſſi accuſés injuſtement ſur des conjectures, l'un d'homicide, l'autre d'adultere : mais tous deux coupables d'ailleurs. Il y en vint encore trois autres de même qualité ; mais tous les cinq furent enfin juſtifiés ; & les veritables criminels, trouvés & punis. Ephrem fut délivré, parce que le juge le conoiſſoit & le trouva innocent. Ce fut le commencement de ſa converſion : déslors il embraſſa la vie aſcetique ; & il eut pour maître entre les autres S. Jaques de Niſibe. Il étoit auprés de lui quand ce ſaint délivra la ville aſſiegée par les Perſes.

Sup. liv. XIII. c. 2.

Sozom. III. c. 16. Greg. Nyſſ. erat. in S. Ephr. p. 1037. c. to. 2.

S. Ephrem ſans avoir étudié, devint tres-ſavant tout d'un coup dans la philoſophie & les choſes divines : ce qui avoit été marqué par des viſions miraculeuſes que ſes parens & quelques ſaints perſonages avoient eües à ſon ſujet. Il étoit éloquent en ſa langue ſyriaque : ſes diſcours étoient forts & touchans, & conſervoient même une grande partie de leur beauté dans les traductions greques, qui en furent faites dés ſon temps. Nous en avons encore un grand nombre traduits en latin ſur le grec, qui ne reſpirent que la componction & la plus tendre pieté.

Hier. ſcript.

Dés le temps de S. Jerôme, c'eſt à dire peu aprés la mort de S. Ephrem, on liſoit ſes ouvrages dans l'égliſe publiquement aprés l'écriture ſainte. Il compoſa auſſi des poëſies, qu'il mit à la place de celles d'Harmonius fils de Bardeſane. Car comme Harmonius avoit fait des cantiques ſur des airs agreables, mais qui contenoient des erreurs contre la foi : touchant l'ame, la formation & la corruption des corps, & la regeneration ; S. Ephrem fit ſur les mêmes

Sup. liv. IV. n. 9.

chants des hymnes à la loüange de Dieu & des ſaints, que le peuple s'acoûtuma à chanter avec plaiſir. Il fut ordoné diacre d'Edeſſe : mais il aima toûjours la vie ſolitaire.

Entre ſes œuvres, il y a pluſieurs inſtructions pour ceux qui la pratiquoient. On y voit des moines de trois ſortes : des reclus enfermés dans leurs cellules, des ermites diſperſés dans les deſerts, des cenobites vivans en communauté. On y void les divers travaux dont ils s'occupoient. Faire des cordes, des paniers, des nattes, du papier, de la toille : écrire des livres, travailler au jardin ou à la cuiſine, tourner la meule. Il dit avoir veu un ſolitaire qui demeuroit ſur une colomne : ce qui fut depuis pratiqué par pluſieurs autres, nommés en grec ſtylites par cette raiſon. Quelque eſtime qu'il eût pour les ſolitaires qu'il avoit veus errans ſur les montagnes, & que l'on nommoit Paiſſans ; il avertit les cenobites de ne pas écoûter les tentations qui leur pourroient venir de les imiter, & de s'expoſer temerairement à l'horreur du deſert, & aux dangers de la faim, des voleurs, des beſtes, des demons & de leurs propres inquietudes : Il ne veut pas même que l'on s'engage aiſément à la vie éremitique des anachoretes : qui vivoient diſperſés dans des cellules, d'une maniere beaucoup plus rude que les cenobites.

Parænes. 47. *p.* 434.

Parænes. 24. *p.* 374. 375.

S. Ephrem vint à Ceſarée voir S. Baſile, & voici comme il raconte cette viſite : Etant par une occaſion de charité dans une certaine ville, j'oüis une voix qui me dit : Leve-toi Ephrem, & mange des penſées. Je répondis fort embaraſſé : Où les prendrai-je, Seigneur ? Il me dit : Voilà dans ma maiſon un

Orat. in Baſil. Coteler. Mon. Gr. to. 3. p. 58. Greg. Nyſſ. de vita Ephr. to. 2. p. 1037. A.

vaſe royal qui te fournira la nourriture. Il fait alluſion au nom de Baſile, qui ſignifie royal ; & continüe : Etant fort étonné de ce diſcours, je me levai, & j'arrivai au temple du tres-haut : je montai doucement au veſtibule, je regardai par le portail avec empreſſement, & je vis dans le ſaint des ſaints le vaſe d'élection orné de paroles divines, magnifiquement expoſé devant le troupeau, dont tous les yeux étoient arrêtés ſur lui. Je vis le temple recevoir de lui la nourriture ſpirituelle. Je vis autour de lui couler des fleuves de larmes ; tandis qu'il élevoit des prieres pour nous ſur les aîles de l'eſprit, & faiſoit deſcendre des paroles : c'eſt à dire la doctrine de S. Paul, la loi de l'évangile & les myſteres terribles. Enfin je vis toute cette aſſemblée brillant des ſplendeurs de la grace ; & je loüay la ſageſſe & la bonté de Dieu, qui honore ainſi ceux qui l'honorent. S. Ephrem donna publiquement ces loüanges à S. Baſile. Ce qui fit dire à quelques-uns de l'aſſemblée : Qui eſt cet étranger, qui loüe ainſi nôtre évêque ? il le flatte pour en recevoir quelque liberalité. Mais aprés l'aſſemblée finie, S. Baſile conoiſſant qui il étoit, par l'inſpiration du S. Eſprit, le fit appeller, & lui demanda par un interprete, car S. Ephrem ne ſavoit pas le grec : Eſtes-vous Ephrem, qui vous-eſtes ſi bien ſoûmis au joug du Sauveur ? Il répondit, je ſuis Ephrem qui cours le dernier dans la carriere celeſte. S. Baſile l'embraſſa, lui donna le ſaint baiſer, & le fit manger avec lui : mais le feſtin fut principalement de diſcours ſpirituels. Il lui demanda ce qui l'avoit porté à le loüer ainſi à haute voix. C'eſt, dit S. Ephrem, que je voyois ſur vôtre épaule droite une colombe d'une blancheur

Vita S. Ephr. c. 6.

Ephr. ibid. p. 59.

blancheur merveilleuſe, qui ſembloit vous ſuggerer tout ce que vous diſiés au peuple. S. Baſile lui raconta entre-autres choſes, l'hiſtoire des quarante martyrs, & demeura étonné de ſon eſprit & de ſa ſcience. S. Ephrem de ſon côté, fit depuis un diſcours à la loüange de S. Baſile, où il raporte le détail de cette viſite. *Soz. VI. c. 16.*

IX. Moines auprés de S. Baſile.

S. Baſile conſervoit toûjours dans ſon épiſcopat l'affection pour la vie monaſtique. Il élevoit des moines auprés de lui à Ceſarée, & il joignit un monaſtere à l'hôpital qu'il y fit bâtir. Il y avoit à Ceſarée même un monaſtere de vierges, gouverné par une niéce de S. Baſile : l'égliſe étoit dediée aux quarante martyrs, & on y conſervoit de leurs reliques. Ce ſont les religieuſes de ce monaſtere, & des autres dont il prenoit ſoin, qui ſont nommées dans ſes écrits chanoineſſes ou canoniques, comme vivant regulierement ; & l'on donnoit auſſi ce nom aux moines cenobites. On void dans ſes regles pluſieurs articles, qui regardent les filles : & des penitences particulieres pour elles, qui regardent preſque toutes des pechés de paroles. Entre les lettres de S. Baſile à des religieuſes, on peut remarquer celle à Theodora, qui contient en abregé les principales pratiques de la vie aſcetique ; ſur tout celles qui paroiſſoient petites, juſques à ce que l'experience en ait fait reconoître l'utilité. *Gaudent. ſerm. 17.* *Conſt. Mon. Reg brev. art. 108. 109. 110. 111.* *Ep. 302.*

Il bâtit ainſi des monaſteres proche du commerce des hommes, afin que ceux que la vie active y engageoit, ne fuſſent pas entierement privés des avantages de la ſolitude ; & que les ſolitaires ne tiraſſent pas vanité de leur retraite. C'eſt ainſi qu'en parle S.

Orat. 20 p. 359. A. Gregoire de Nazianze, faiſant entendre que le clergé de S. Baſile profitoit de l'exemple & de la converſation des moines. En effet, les clercs de S. Baſile, même les preſtres, vivoient dans une extrême pauvreté, & travailloient de leurs mains. Un évêque d'un grand ſiege, lui avoit demandé un ſujet propre à lui ſucceder : il lui offre comme le plus digne de ſes preſtres, un qui l'étoit depuis pluſieurs années, de mœurs ſolides, ſavant dans les canons, exact dans la foi : vivant dans les exercices de la vie aſcetique, & ayant le corps conſumé d'auſterités : pauvre, & ſans aucun bien en ce monde ; enſorte qu'il n'avoit pas de pain, s'il ne le gagnoit par le travail de ſes mains, comme les freres qui étoient avec lui. Dans une autre lettre, il s'excuſe à S. Euſebe de Samoſate, de ne lui avoir pû envoyer perſone depuis long-temps. Car, dit-il, encore que nôtre clergé ſemble nombreux, il eſt compoſé de gens qui ne ſont pas exercés à voyager : parce qu'ils ne font point de trafic, & s'occupent la pluſpart de métiers ſedentaires, dont ils tirent leur ſubſiſtance journaliere. On void ici en paſſant le même uſage qui paroît dans S. Cyprien, de ne confier qu'à des clercs les lettres eccleſiaſtiques.

Ep. 319. Innocent.

Ep. 263 p. 1035. B.

Sup. liv. VI. n. 44.

Cypr. epiſt. 29. presbyt.

X. Soin des ordinations.

Ep. 181.

On ne peut mieux voir le ſoin que prenoit S. Baſile pour former ſon clergé, que par cette lettre à ſes corévêques : où il ſe pleint que l'on ne garde plus l'exactitude de l'anciene diſcipline. Il dit que la coûtume étoit, de ne recevoir les miniſtres inferieurs qu'aprés un examen, où l'on s'informoit curieuſement de toute leur conduite : s'ils n'étoient point médiſans, yvrognes, querelleurs : s'ils ſe gouvernoient ſaintement pendant leur jeuneſſe. Les preſtres & les

diacres qui demeuroient avec eux, en faiſoient leur raport aux corévêques : qui aprés en avoir averti l'évêque, mettoient le miniſtre au rang du clergé. Maintenant, dit-il aux corévêques, vous vous donnés toute l'autorité. Vous ne nous conſultés point, & abandonnés ce choix aux preſtres & aux diacres, qui introduiſent dans l'égliſe, comme il leur plaît, des ſujets indignes, en conſideration de la parenté, ou de l'amitié. De-là vient qu'encore que l'on compte pluſieurs miniſtres en chaque bourgade ; toutefois il ne s'en trouve aucun digne du ſervice de l'autel : comme vous témoignés vous-même, avoüant dans les élections que vous manqués de ſujets. Ainſi voyant que le mal devient ſans remede ; principalement à preſent que pluſieurs s'engagent dans le miniſtere, de peur d'eſtre enrôllés : j'ay cru eſtre obligé de renouveller les anciens canons. Je vous ordonne donc de m'envoyer le catalogue des miniſtres de chaque bourgade : marquant par qui chacun a été receu, & quelle vie il méne. Ayés autant de ce catalogue par devers vous : afin de le confronter avec le nôtre, & que perſone ne s'y puiſſe ajoûter. Si quelques-uns ont été receus par les preſtres aprés la premiere indiction, ils ſeront rejettés au rang des laïques : vous les examinerés de nouveau ; & s'ils ſont trouvés dignes par vôtre ſuffrage, ils ſeront receus. Purgés donc l'égliſe, en chaſſant ceux qui en ſont indignes ; & à l'avenir examinés ceux qui ſont dignes, & les recevés ; mais ne les comptés pas dans le clergé ſans nous avertir : autrement ſachés que celui qui aura été receu au miniſtere ſans nôtre ordre ſera ſimple laïque. Telle eſt la lettre de S. Baſile.

V. Suicer. Theſaur.

J'appelle miniſtres ou miniſtres inferieurs, ceux qui ſont marqués en grec par le mot d'*hyperetés :* c'eſt à dire tous ceux qui ſont au deſſous des preſtres & des diacres, comme les lecteurs & les portiers, & ſouvent des ſoudiacres en particulier. On void ici plus diſtinctement la même diſcipline, qui eſt marquée dans quelques lettres de S. Cyprien. L'évêque examinoit avec ſes preſtres ceux qui étoient dignes d'entrer dans le clergé, & les y deſtinoit ; puis il les faiſoit lecteurs ou ſoudiacres : & quand ils avoient encore été éprouvés dans ces ordres inferieurs, il les élevoit au diaconat, & enfin à la preſtriſe, de l'avis de ſon clergé ; & c'eſt ce que S. Baſile nomme ici élection. S. Baſile n'établit rien de nouveau, & rapelle ſeulement l'anciene diſcipline receuë par tradition de ſes peres. Auſſi voyons-nous que S. Paul ordonne d'éprouver les diacres, avant que de leur confier le miniſtere.

Sup. liv. vi. n. 44.

Cypr. ep. 29. Presb. & Diacon.

1. Tim. III. 10.

Nectarius perſonage conſiderable, avoit recommandé un homme à S. Baſile pour une cure. D'abord S. Baſile lui témoigne bien du reſpect & de l'affection ; mais enſuite il lui fait entendre qu'il ne peut lui rien accorder ſur ce ſujet. Je ne ſerois pas, dit-il, un diſpenſateur fidelle, je ſerois un marchand, ſi je donnois le don de Dieu en échange de l'amitié des hommes. Nous ne donnons nos ſuffrages que ſur les témoignages qu'on nous rend de l'exterieur : nous laiſſons à celui qui conoît le ſecret des cœurs, de juger qui ſont les plus dignes. C'eſt donc le meilleur de donner ſimplement ſon témoignage ſans paſſion ; de prier Dieu, qu'il faſſe conoître ce qui eſt avantageux, & le remercier, quoy qu'il en ar-

Ep. 323.

rive. Au contraire, on s'expoſe à un grand peril, quand on veut l'emporter abſolument, puis qu'on ſe charge des fautes de ceux qu'on recommande. Si les ordinations ſe font humainement : ce n'eſt rien faire, ce n'eſt qu'une imitation de la verité. Si ce ſont les hommes qui donnent ce pouvoir, qu'eſt-il beſoin de nous le demander ? que ne le prend-on de ſoi-même ? Si c'eſt de Dieu qu'on le reçoit ; il faut prier ſans ſe fâcher, & ne pas demander que nôtre volonté s'accompliſſe, mais s'en raporter à Dieu.

Il écrivit ainſi aux évêques de ſa dépendance ſur la ſimonie : Le ſujet de cette lettre, eſt ſi extraordinaire, que mon ame eſt remplie de douleur, ſeulement parce que l'on vous en ſoupçone. On dit que quelques-uns d'entre-vous prennent de l'argent de ceux qu'ils ordonnent, & qu'ils déguiſent ce crime du nom de pieté : ce qui eſt encore pire. Car celui qui fait le mal ſous le pretexte du bien, eſt doublement coupable. Il faut dire à celui qui reçoit l'argent, ce que les apôtres dirent à Simon : Que ton argent periſſe avec toi. Car celui qui veut acheter par ignorance le don de Dieu, eſt moins coupable, que celui qui le vend. Si vous vendés ce que vous avés receu gratuitement, vous ſerés privé de la grace, comme vendu à ſatan. Vous introduiſés un trafic dans les choſes ſpirituelles & dans l'égliſe, où le corps & le ſang de J.C. nous eſt confié. Mais voici l'artifice. On croit ne pas pecher, parce que l'on ne prend qu'aprés l'ordination : c'eſt toûjours prendre. Je vous conjure donc, de ne pas ſoüiller vos mains, ni vous rendre indignes de celebrer les ſacrés myſteres. Pardonnés-moi ſi j'uſe de menace : d'abord c'étoit

Ep. 76.

Act. VIII. 20.

ſans croire ce mal, à preſent je le croy. Si quelqu'un aprés cette lettre fait quelque choſe de ſemblable, il ſera ſeparé de nôtre autel ; & cherchera où il puiſſe acheter & revendre le don de Dieu. C'eſt à dire que cet évêque ſimoniaque ne ſeroit point receu à la celebration ou la participation des ſaints myſteres, quand il viendroit à Ceſarée.

XI. Pureté du clergé de S. Baſile.

Un preſtre nommé Gregoire ou Paregoire âgé de ſoixante & dix ans, tenoit auprés de lui une femme pour le ſervir. Le corévêque en avertit S. Baſile, qui écrivit à Paregoire de quitter cette femme, ſuivant *Can. 3.* l'ordonance du concile de Nicée : mais Paregoire au lieu d'obéïr, écrivit à S. Baſile, accuſant le corévêque d'animoſité, & S. Baſile de facilité à écoû- *Epiſt. 198.* ter des calomnies. Il lui répondit : J'ay leu vôtre lettre avec beaucoup de patience ; & je me ſuis étonné, qu'au lieu de vous juſtifier par les effets, ce qui étoit court & facile : vous aimés mieux demeurer en faute, & entreprendre inutilement de la reparer par de longs diſcours. Et enſuite : Plus vous pretendés eſtre libre de toute paſſion, plus vous deviés ceder facilement à mon avis. Car je croy bien qu'à ſoixante & dix ans, on n'eſt pas ſi touché d'une femme ; & ce que j'en ay ordonné, ce n'eſt pas que je croye qu'il ſe ſoit rien paſſé de criminel : mais nous avons apris de l'apôtre, à ne point donner de ſcandale à nos freres. Et enſuite : Chaſſés donc cette femme de vôtre maiſon, mettés-la dans un monaſtere avec des vierges ; & faites-vous ſervir par des hommes. Juſques à ce que vous l'ayés fait, tout ce que vous me pourriés écrire, ne vous ſervira de rien ; vous mourrés interdit, & vous rendrés compte à Dieu de vôtre

interdiction : que ſi vous oſés faire les fonctions du ſacerdoce ſans vous eſtre corrigé, vous ſerés anathême à tout le peuple, & ceux qui vous recevront ſeront excommuniés par toute l'égliſe. On void ici l'ordre des peines canoniques : la ſuſpenſe ou interdiction, l'excommunication du preſtre qui ne la garde pas, & de ceux qui communiquent avec lui.

La lettre au corévêque Timothée, fait voir le détachement que demandoit S. Baſile, dans ceux qui ſont engagés au ſervice de Dieu. Eſt-ce, dit-il, ce même Timothée que nous avons veu dés l'enfance, tendre à la vie parfaite, avec une telle ardeur, qu'on l'accuſoit d'eſtre exceſſif ? Maintenant vous faites dépendre vôtre vie de l'opinion des autres, & vous penſés comment vous ferés pour n'eſtre, ni inutile à vos amis, ni mépriſable à vos ennemis. Et vous ne conſiderés pas, qu'en vous arrêtant à tout cela, vous negligés ſans y penſer la veritable vie. Il eſt impoſſible de ſuffire tout enſemble aux affaires de ce monde & à la vie que nous devons mener. Retirons-nous du tumulte : ſoyons à nous-mêmes, pratiquons en effet la pieté, que nous nous propoſons depuis ſi long-temps ; & ne donnons à ceux qui veulent nous décrier aucune priſe ſur nous. Ep. 340.

Par cet éloignement des affaires, S. Baſile n'entendoit pas que l'on deût renoncer à eſtre utile au prochain, par des recommandations & des prieres : on le void par un grand nombre de ſes lettres, adreſſées à des magiſtrats & des perſones puiſſantes, en faveur de particuliers, principalement des pauvres. Il y en a auſſi pluſieurs pour conſoler des veuves & des perſones afligées. S'il recommandoit les autres,

il n'oublioit pas ſon clergé ; & il y a une lettre au
Ep. 279. prefet Modeſte, pour leur conſerver l'immunité des charges publiques, qui leur étoit accordée depuis long-temps, & que les officiers inferieurs ne reſpectoient pas aſſés. En recommandant celui qui avoit
Ep. 229 p. 1008. ſoin des fonds de l'égliſe, il dit : Le bien des pauvres eſt de telle nature, que nous cherchons toûjours quelqu'un qui s'en veüille charger : parce que l'égliſe y employe du ſien, plûtôt qu'elle n'en tire quelque revenu.

Autant que S. Baſile vivoit pauvrement, pour ce qui regardoit ſa perſone, autant eſtoit-il magnifique
Baſ. ep. 372. p. 1147. C. pour les pauvres. Il fit bâtir prés de Ceſarée en un
Ep. 392. p. 1175. A. lieu inhabité auparavant, un hôpital, qui fut depuis
394. p. 1179. A. un ornement du païs, & comme une ſeconde ville.
Greg. Naz. or. 16. Or. 20. p. 359. B. 360. On y logeoit les paſſans, & on y retiroit toutes ſortes de perſones qui avoient beſoin de ſecours, particulierement les lepreux, que l'on voyoit auparavant répandus par la ville & faiſant horreur à tout le monde. Il y avoit des logemens pour toutes les perſones neceſſaires au ſoulagement des pauvres : les medecins, les ſerviteurs, les portefaix, les ouvriers : & des atteliers pour tous les métiers qui en dépendoient. Les terres que l'empereur Valens avoit données à l'égliſe de Ceſarée, fourniſſoient du revenu à cet hôpital : qui ſubſiſta long-temps en grande re-
Sozom. VI. c. 34. Greg. Nyſſ. in Baſil. p. 925. D. putation ſous le nom de Baſiliade. S. Baſile y alloit ſouvent inſtruire & conſoler les pauvres ; & ne feignoit point de toucher & d'embraſſer les lepreux, pour montrer l'exemple aux autres. Il bâtit auſſi une égliſe ma-
D. ep. 372. gnifique, environée de logemens : un plus élevé & plus degagé pour l'évêque, les autres au deſſous

pour

pour les ſerviteurs de Dieu, c'eſt à dire pour les clercs.

XII. S. Amphiloque évêque d'Icone.

Vers le temps qu'Evagre revint à Antioche, l'égliſe d'Icone demeura vacante par la mort de l'évêque Fauſtin ; & S. Baſile fut appellé pour la viſiter & lui donner un évêque ; mais il doutoit s'il devoit ſe mêler des ordinations hors de ſa province. Car Icone étoit en Piſidie, anciennement la ſeconde ville, & alors la métropole d'une partie que l'on avoit érigée en province, ſous le nom de ſeconde Piſidie, autrement Lycaonie. On lui donna pour évêque Amphiloque, ami de S. Baſile & de S. Gregoire de Nazianze, mais beaucoup plus jeune qu'eux. Il étoit auſſi de Cappadoce & d'une famille noble : il étudia l'éloquence, plaida des cauſes & en jugea ; & aquit une grande reputation de probité, tout jeune qu'il étoit. Enſuite il ſe retira en ſolitude dans un quartier de la Cappadoce nommé Oziſale : entretenant commerce avec S. Gregoire de Nazianze ; mais il n'oſoit demeurer avec S. Baſile, de peur qu'il ne l'engageât au miniſtere eccleſiaſtique, dont il ſe croyoit tres-indigne. Enfin la providence l'attira au milieu de la Piſidie, où il fut éleu malgré lui évêque d'Icone. Son pere même en fût ſenſiblement afligé, parce qu'on lui ôtoit la conſolation de ſa vieilleſſe, & il s'en prit à S. Gregoire de Nazianze. S. Baſile écrivit à S. Amphiloque ſur ſon ordination, pour le conſoler & l'encourager : l'exhortant à reſiſter aux heretiques, à corriger les mauvaiſes coûtumes ; & à ne ſe laiſſer pas mener, puis que c'étoit à lui à conduire les autres. Ne pouvant le viſiter à cauſe de ſes infirmités, il l'invita à le venir voir.

Baſ. epiſt. 8 ad Euſeb. Sam.

Theod. IV. hiſt. c. 11.

Hier. epiſt. 84. ad Mag. Greg. Naz. ep. 140. ad Theon. 159. 160. Id. ep. 106. ad Cæſar. 110. ad Sophr.

Baſil. ep. 393.

Greg. ep. 161.

Ep. 393. ad Amphil.

P. 1172. A.

Ep. 394. S. Amphiloque y vint en effet ; & ſuivant la coûtume des évêques étrangers, prêcha devant le peuple de Ceſarée, qui le goûta plus qu'aucun de ceux qu'il avoit oüis. Ils eurent depuis ce temps un frequent commerce de lettres. S. Amphiloque regardant S. Baſile comme ſon maître, le conſultoit ſur divers points de doctrine & de diſcipline ; & S. Baſile prenoit plaiſir à l'inſtruire, répondant exacte-
Ep. can. 1. *præf.* ment à ſes queſtions ; mais avec une extrême modeſtie, comme ſi ce lui euſſent été des occaſions de s'inſtruire lui-même. Il y a une grande lettre où il
Ep. 391. reſout pluſieurs queſtions ; la premiere ſur ce paſſage de l'évangile, dont les Anoméens abuſoient :
Matth. XXIV. 36. *Marc.* XIII. 32. Perſone ne ſait le jour & l'heure de la fin du monde que le Pere. S. Baſile montre qu'il eſt d'ailleurs conſtant par l'écriture, que le fils de Dieu conoît ce jour ; que ce qui eſt dit : que le Pere ſeul le conoît, eſt par raport aux anges ; & ce qui eſt dit, que le fils même ne le ſait pas, ſignifie ſeulement qu'il ne le ſait que par le Pere. Il y a trois au-
Ep. 399. 400. 401. tres lettres de S. Baſile à S. Amphiloque de pure theologie ſpeculative, pour répondre aux ſophiſmes d'Aëtius, ſur la nature de l'eſprit humain : ſur la difference de la foi & des conoiſſances naturelles : ſur la maniere dont nous conoiſſons Dieu : ſur ſon eſſence & ſes attributs.

XIII. Livre de S. Baſile du S. Eſprit. Il écrivit auſſi le livre du S. Eſprit, à la priere de S. Amphiloque. L'occaſion fut, que S. Baſile priant avec le peuple, rendoit gloire à Dieu, tantôt en diſant : Gloire au Pere avec le Fils & avec le S. Eſprit ;
Cap. 1. *p.* 144. C. tantôt en diſant : Gloire au Pere par le Fils dans le S. Eſprit. Quelques-uns des aſſiſtans en furent cho-

qués, disant qu'il se servoit de termes nouveaux & contraires entre-eux ; & S. Amphiloque en demanda l'éclaircissement. S. Basile dit qu'Aëtius pretendoit montrer la dissemblance des personnes divines, par ce passage de S. Paul : Il y a un Dieu pere, de qui est tout ; & un Seigneur J. C. par qui est tout ; & un S. Esprit en qui est tout : Il le reprend de ce qu'il expliquoit ces particules *de*, *par* & *en*, suivant les distinctions des philosophes ; & soûtient qu'il ne faut point appliquer leur doctrine humaine à la doctrine spirituelle : parce que l'écriture sainte n'observe point ces distinctions. Il exclut des personnes divines, tout ce qui peut donner l'idée d'inégalité : il explique la doctrine de l'église touchant le S. Esprit, & resout les objections des heretiques, montrant principalement par la forme du baptême, qu'il doit estre mis en même rang que le pere & le fils. Il explique la nature & les effets de ce sacrement ; & la signification mysterieuse des trois immersions qui se pratiquoient alors. Il marque la procession du S. Esprit, qui vient de Dieu, non comme les créatures, par création, ni comme le fils par generation ; mais comme le soufle de sa bouche, d'une maniere ineffable. Il montre que le S. Esprit doit estre glorifié comme le pere & le fils : que dans l'écriture il parle en maître comme le pere : qu'il est qualifié Seigneur.

Cap. 2. 1. *Cor.* VIII. 6. *Rom.* IX. 36. *Cap.* 3. 4. *c.* 6. *c.* 9. *c.* 10. *c.* 13. 14. 15. *p.* 177. D. *c.* 18. *p.* 189. D. *c.* 19. 24. *p.* 193. D. *c.* 21.

Pour montrer l'origine de la forme de doxologie ou glorification, que l'on accusoit de nouveauté, il parle ainsi : Entre les dogmes que l'on conserve dans l'église, par l'instruction & la predication, les uns nous vienent de l'écriture, les autres de la tradition des apôtres, par laquelle nous les avons receus en se-

c. 27. *c.* 29.

cret : les uns & les autres ont la même force dans la religion. Et de cela perſone n'en diſconvient, pour peu qu'il ſoit inſtruit des maximes eccleſiaſtiques. Car ſi nous entreprenions de rejetter les coûtumes non écrites, comme n'étant pas d'une grande autorité : nous ferions ſans y penſer des bleſſures mortelles à l'évangile : ou plûtôt nous reduirions la predication à un ſimple nom. Par exemple, pour commencer par ce qui eſt le premier & le plus commun : qui nous a enſeigné par écrit de marquer du ſigne de la croix, ceux qui eſperent au nom de N. S. J. C ? Il entend les catecumenes. Quelle écriture nous a enſeigné de nous tourner à l'Orient pendant la priere ? Qui des ſaints nous a laiſſé par écrit les prieres qui accompagnent la conſecration du pain de l'euchariſtie & du calice de benediction ? Car nous ne nous contentons pas de ce qui eſt mentioné dans S. Paul ou dans l'évangile : mais nous diſons d'autres paroles devant & aprés, comme ayant une grande force pour le ſacrement ; & nous les avons receües de la doctrine non écrite. Nous beniſſons auſſi l'eau du baptême & l'huile de l'onction, & celui qui eſt baptiſé. En vertu de quelle écriture ? N'eſt-ce pas par la tradition tacite & ſecrete ? Et l'onction même de l'huile, quelle parole écrite nous l'a enſeignée ? Et de plonger l'homme trois fois, d'où l'avons nous pris ? & tant d'autres ceremonies du baptême : de renoncer à Satan & à ſes anges, de quelle écriture viennent-elles ? N'eſt-ce pas ces inſtructions ſecrettes que nos peres ont conſervées dans un reſpectueux ſilence éloigné de toute curioſité ? Il s'étend enſuite ſur la raiſon du ſecret des myſteres ;

comme étant perſuadé que cette pratique étoit auſſi ancienne que l'égliſe.

Enfin pour prouver la tradition de la doxologie, il en cite les témoins. Premierement celui qui l'avoit baptiſé lui-même & admis dans le clergé, c'eſt à dire Euſebe de Cappadoce : enſuite les plus anciens docteurs, S. Clement de Rome, S. Irenée, S. Denis de Rome, S. Denis d'Alexandrie. Euſebe de Paleſtine, Origene, Africain ; Athenogene ancien martyr, S. Gregoire Thaumaturge, dont il fait l'éloge : Firmilien : Melece, non pas l'évêque d'Antioche qui vivoit alors : mais celui qui avoit vêcu dans le Pont quelque temps auparavant ; & dont Euſebe fait l'éloge. S. Baſile dit que les Orientaux ont le même uſage, & qu'il l'a apris d'un excellent homme de Meſopotamie, que l'on croit eſtre S. Ephrem. Il dit que tout l'Occident en uſoit de même : c'eſt à dire que l'on diſoit par tout comme on dit encore : Gloire au Pere & au Fils & au S. Eſprit. c. 29. *Euſ.* VII. *hiſt.* c. *ult.* *Sup. liv.* VIII. n. 13.

XIV. Epîtres canoniques à S. Amphiloque.

S. Baſile écrivit auſſi à S. Amphiloque, trois epîtres canoniques tres-celebres dans l'antiquité. On en compte les canons de ſuite, comme d'un ſeul ouvrage, enſorte que la premiere epître en contient ſeize ; la ſeconde trente-quatre, juſques au cinquantiéme ; la troiſiéme trente-cinq, juſques au quatre-vingt-cinquiéme. Ce ſont des réponſes aux queſtions que S. Amphiloque lui avoit propoſées ſur divers points de diſcipline : principalement ſur la penitence, à l'occaſion de pluſieurs cas particuliers. S. Baſile decide tout ſuivant les ancienes regles & la coûtume établie dans ſon égliſe. Le premier canon regarde le baptême des heretiques, & en particulier des Catha-

res ou Novatiens. S. Basile dit que les anciens ont distingué l'heresie, le schisme & l'assemblée illicite: qu'ils ont appellé heresie la separation pour un article de foi : schisme la separation pour un point de discipline, assemblée illicite celle que tenoit un prêtre desobéissant condamné pour quelque crime, mais sans erreur particuliere. Ainsi ils nommoient heretiques les Manichéens, les Valentiniens, les Marcionites, les Pepuzeniens ou Montanistes. Mais ils ne comptoient les Cathares ou Novatiens que pour schismatiques ; & mettoient en même rang les Encratites, les Apotactites, les Hydroparastates ou Aquariens. Cela supposé, les anciens rejettoient entierement le baptême des heretiques, & recevoient celui des schismatiques. S. Basile dit toutefois qu'il faut suivre la coûtume de chaque païs, parce que les usages ont été differens. C'est à dire qu'il faut examiner comment chaque espece d'heretique donne le baptême, dans le païs dont il s'agit : car on doit rejetter celui qui n'est point donné selon la forme que l'église a receuë de J. C. Ainsi il decide que le baptême des Pepuzeniens est nul, parce qu'ils baptisoient au nom du Pere & du Fils & de Montan ou Priscilla ; & il s'en raporte à l'usage, parce que les heretiques n'ayant point entre-eux de regle certaine, pouvoient baptiser differemment en divers lieux. Il decide aussi qu'il faut baptiser les Encratites : parce qu'ils avoient perverti la forme du baptême, pour se rendre irreconciliables avec l'église. Et toutefois il s'en raporte encore à la coûtume : ce qu'il faut toûjours entendre pour la preuve du fait, si le baptême de tels heretiques en particulier étoit conferé selon la forme

obſervée par l'égliſe. C'eſt ce qui paroît de plus clair dans ce canon de S. Baſile. Il ajoûte dans la ſeconde epître canonique, qu'il faut rebaptiſer les Encratites & les Apotactites, comme étant une branche des Marcionites, & condamnant le mariage & l'uſage du vin en haine du créateur. Ce qui montre qu'il y avoit des Encratites de pluſieurs ſortes : les uns heretiques proprement, les autres ſeulement ſchiſmatiques. Enfin cette diſcipline eſt conforme à celle du concile d'Arles ; qui veut, que pour juger de la validité du baptême d'un heretique, on lui demande le ſymbole, & que s'il ne répond pas ſuivant la foi de la trinité on le baptiſe. S. Baſile veut que l'on reçoive les heretiques qui ſe convertiſſent à l'article de la mort : toutefois avec examen de la ſincerité de leur converſion.

V. Inf. liv. XVIII. n. 8. Can. 47.

Conc. Arel. 1. c. 8.

Sup. liv. X. n. 15.

Can. 5.

La pluſpart des canons de ces lettres à Amphiloque regardent les homicides, ou ceux qui ont peché par raport au mariage. On doit compter pour homicide la femme qui a détruit volontairement ſon fruit, ſans diſtinguer s'il étoit formé ou non ; & ſa penitence eſt de dix ans. On traite de même la femme, qui étant accouchée en chemin a abandonné ſon enfant. L'homicide eſt celui qui a frapé à mort ſon prochain, ſoit en attaquant, ſoit en défendant. Mais il faut ſoigneuſement diſtinguer le volontaire de l'involontaire ; & l'on peut voir ici ces diſtinctions expliquées tres clairement, en des exemples qui les conduiſent par tous les degrés. La penitence de l'homicide volontaire eſt de vingt ans. Il ſera quatre ans pleurant hors de l'égliſe, cinq ans entre les auditeurs, ſept ans proſterné pendant les

Can. 2.

c. 33. 52.

c. 43.

c. 8.

c. 56.

Sup. liv. VII. n. 58. X. n. 16.

prieres, quatre ans consistant ou priant debout. La
c. 57. penitence de l'homicide involontaire est de dix ans : deux ans pleurant, trois ans auditeur, quatre ans prosterné, un an consistant. Celui qui attaqué par
c. 55. des voleurs les a attaqués de son côté, s'il est laïque sera privé de la communion, s'il est clerc il sera dé-
c. 13. posé. L'homicide commis en guerre, quoique volontaire, n'est point compté pour crime, étant fait pour la défense legitime : mais peut-estre est-il bon, dit S. Basile, de conseiller à ceux qui l'ont commis de s'abstenir trois ans de la communion, comme
c. 65. n'ayant pas les mains pures. L'empoisonement & la
c. 66. magie sont traités comme l'homicide. Celui qui ouvre un tombeau doit faire dix ans de penitence, comme l'homicide involontaire.

XV. Canons sur le mariage. Pour l'adultere, la penitence est de quinze ans : quatre ans pleurant, cinq ans auditeur, quatre ans
c. 58. prosterné, deux ans consistant. Les femmes adulte-
c. 34. res ne sont pas soûmises à la penitence publique, de peur de les exposer à estre punies de mort : mais elles sont privées de la communion jusques à ce que le temps de leur penitence soit accompli : demeurant debout
c. 21. dans les prieres. L'homme marié pechant avec une femme qui ne l'est pas, n'est pas puni comme adultere ; ainsi ce crime n'est pas puni également en l'homme & en la femme. La femme ne peut quitter son mari adultere, le mari doit quitter sa femme. Il n'est pas aisé, dit S. Basile, de rendre raison de cette difference ; mais c'est la coûtume établie. Pour la for-
c. 22. 80. nication, la penitence est de quatre ans : un en cha-
c. 9. cun des quatre états de la penitence. On n'aprouvoit pas que la femme quittât son mari, ni pour mauvais

mauvais traitemens, ni pour diſſipation de biens, ni pour adultere, ni pour diverſité de religion : du moins elle ne devoit pas ſe remarier à un autre. Mais on excuſoit le mari abandonné, & celle qu'il épouſoit enſuite n'étoit point comptée pour adultere : même ſi elle l'avoit épouſé par ignorance & qu'il la quittât, s'étant reconcilié avec la premiere, cette ſeconde pouvoit ſe marier. L'égliſe Orientale garde encore cet uſage, de permettre au mari qui a quitté ſa femme pour adultere, de ſe remarier elle vivante : l'égliſe d'Occident a toûjours obſervé une diſcipline plus exacte, tenant que le mariage ne peut eſtre reſolu que par la mort : toutefois elle tolere l'uſage des Orientaux ſans le condamner. Le mari qui ayant quitté ſa femme legitime, en avoit épouſé une autre, étoit jugé adultere ; mais la penitence n'étoit que de ſept ans. La femme qui ſe marie pendant l'abſence de ſon mari, avant que d'avoir la preuve de ſa mort, eſt adultere. Cette regle comprend les femmes des ſoldats : mais elles meritent plus d'indulgence, parce que l'on preſume plus facilement leur mort.

c. 48.
c. 35.
c. 46.
Palavic. hiſt. Conc. Trid. lib. XXII. c. 4. n. 27.
c. 77.
c. 31.
c. 36.

Les ſecondes noces obligeoient à penitence, ſelon les uns d'un an, ſelon les autres de deux ans : les troiſiémes noces de trois ou quatre ans. Nôtre coûtume, dit S. Baſile, eſt de ſeparer cinq ans pour les troiſiémes noces : ce n'étoit pourtant pas proprement penitence publique. Quant à la polygamie, on la regardoit comme beſtiale & indigne du genre humain : ceux qui l'avoient commiſe, devoient eſtre un an pleurans & trois ans proſternés. Par cette polygamie, quelques-uns entendent les quatriémes

c. 4.
c. 24. 53.
can. 50.
c. 80.

c. 26. noces & au delà. La débauche n'eſt pas même un
25. commencement de mariage ; c'eſt pourquoi il vaut mieux ſeparer ceux qui ſe ſont ainſi unis : toutefois ſi l'affection eſt grande, on peut leur permettre de ſe marier, pour éviter un plus grand mal ; mais ils
c. 62. doivent faire penitence pour la fornication. Les mariages inceſtueux ſont punis comme l'adultere. Or S. Baſile compte pour inceſte d'épouſer deux ſœurs
Epiſt. 197. ad Diod. l'une aprés l'autre. Il en écrivit une lettre à Diodore
c. 40. 42. preſtre d'Antioche, depuis évêque de Tarſe : où il dit que la coûtume qui a force de loi, eſt de ſeparer ceux qui auroient contracté un tel mariage, & juſques-là ne les point recevoir dans l'égliſe : enſuite
Deut. XXV. 5. Conc. Neoc. c. 1. il explique la loi Moſaïque, par laquelle on pretendoit l'autoriſer. Le concile de Neoceſarée avoit déja condamné la femme qui épouſoit les deux freres ; & l'on void ici le pouvoir de l'égliſe ſur la validité des mariages. Les mariages de perſones qui ſont en puiſſance d'autrui, c'eſt à dire des eſclaves & des enfans de famille, ſont nuls ſans le conſentement du
c. 22. maître ou du pere. Le raviſſeur avant que d'eſtre receu à penitence, doit rendre la perſone ravie. Il pourra enſuite l'épouſer du conſentement de ceux
c. 38. dont elle dépend. La fille qui s'eſt laiſſé ſéduire, ayant obtenu le conſentement de ſes parens, fera
c. 49. trois ans de penitence. Celle qui a ſouffert violence, n'eſt ſoûmiſe à aucune peine.

c. 27. Le prêtre qui avant ſon ordination a contracté par ignorance un mariage illegitime, gardera ſeulement l'honeur de la ſéance, & ſera privé de toutes les fonctions, n'étant plus en état de ſanctifier les
c. 3. autres. Le diacre tombé en fornication depuis qu'il

eſt diacre, ſera privé de ſes fonctions & reduit au rang des laïques, ſans autre peine. C'étoit l'anciene regle, que les clercs dépoſés n'étoient point ſoûmis à la penitence, pour n'eſtre pas punis deux fois : outre que les laïques étoient rétablis aprés la penitence accomplie, au lieu que les clercs dépoſés n'étoient jamais rétablis. Toutefois celui qui a peché par la chair, doit travailler à mortifier ſa chair, s'il veut effectivement remedier à ſon mal, quoique la coûtume ne l'oblige pas à la penitence canonique. Nous devons, dit S. Baſile, conoître l'un & l'autre : ce qui eſt de la perfection & ce qui eſt de la coûtume ; & nous contenter de la regle, pour ceux qui ne ſont pas capables de la perfection. Une diaconeſſe ayant conſacré ſon corps, ne devoit plus avoir de commerce avec un homme. Si elle s'étoit abandonnée à un payen, elle étoit excommuniée, & receüe ſeulement aprés ſept ans de penitence. Pour les vierges tombées aprés leur profeſſion, l'ancien uſage étoit de les recevoir aprés un an comme les bigames : mais S. Baſile eſt d'avis que l'égliſe étant fortifiée & le nombre des vierges augmenté, on doit uſer de plus de rigueur, & traiter la vierge tombée comme une adultere. Seulement il veut qu'elle ait fait profeſſion de virginité de ſon plein gré en âge mur, c'eſt à dire à ſeize ou dix-ſept ans accomplis : aprés avoir été bien examinée, avoir long-temps attendu & demandé. Car il y en a pluſieurs, dit-il, que les parens preſentent avant l'âge pour des intereſts temporels. Cet avis de S. Baſile eſt remarquable, & pour l'âge de la profeſſion des filles, & pour ce qu'il dit, que l'égliſe s'eſt fortifiée depuis ſon commence-

c. 32. 51. 69. 70.

Can. apoſt 25.

c. 44.

c. 18.

ment, loin de reconoître que l'on deût affoiblir la
c. 19. diſcipline. Les hommes ne faiſoient point encore alors de profeſſion expreſſe : mais il eſt d'avis qu'on la leur faſſe faire, afin que s'ils la violent, ils ſoient ſoû-
c. 20. mis à la peine de la fornication. Celles qui avoient fait profeſſion de virginité étant heretiques, & s'étoient mariées enſuite, n'étoient point punies : & en general, il n'y avoit point de penitence canonique pour les pechés commis avant le baptême, même pendant le catecumenat. Car on parle ici des heretiques, dont le baptême étoit nul, ſuivant ce qui a
c. 6. été dit. Les conjonctions des perſones conſacrées à Dieu étoient comptées pour fornication, & devoient eſtre rompuës. S. Baſile les nomme perſones canoniques, ce qui comprend les clercs & les
c. 62. 63. moines. Les pechés contre nature ſont punis com-
c. 67. 75. me l'adultere. L'inceſte du frere & de la ſœur merite onze ans de penitence : c'eſt à dire que le coupable ſera trois ans pleurant, trois ans auditeur, trois
c. 79. 76. ans proſterné, deux ans conſiſtant, onze en tout. Il en eſt de même de l'inceſte avec la belle fille.

XVI. Autres canons.

L'apoſtat qui a renoncé à J. C. ſera toute ſa vie
c. 73. en l'état des pleurans : mais à la mort on lui accordera la penitence, & on lui donnera la communion
c. 81. avec confiance en la miſericorde de Dieu. Ceux qui dans une incurſion de barbares auront fait des ſermens profanes ou mangé des viandes immolées, feront penitence, pendant un temps plus ou moins long : ſelon qu'ils ont cedé plus ou moins facile-
c. 72. ment. Celui qui s'eſt adonné à la magie, fera la pe-
c. 83. nitence de l'homicide. Ceux qui uſent de divinations comme les payens, ou qui font entrer des gens chés

eux pour rompre des charmes, feront ſix ans de penitence. Le parjure dix ans, ou ſeulement ſix, ſi c'eſt par force qu'il a violé ſon ſerment. Celui qui a juré de faire du mal à un autre, non ſeulement n'eſt pas obligé d'accomplir ſon ſerment, mais il doit eſtre mis en penitence pour l'avoir fait. S. Baſile écrivit la même choſe à un homme de qualité nommé Calliſthene, qui avoit juré de punir ſeverement ſes eſclaves ; & il lui repreſente que la penitence impoſée par l'égliſe, ne ſera pas moins propre à les châtier que la vengeance publique. Mais revenons aux canons adreſſés à S. Amphiloque. Quelques perſones juroient de ne point ſe laiſſer ordoner preſtres ou évêques. S. Baſile n'eſt pas d'avis que l'on les y force contre leur ſerment, diſant qu'on avoit trouvé par experience qu'ils avoient mal réüſſi : mais il veut que l'on examine la forme du ſerment, les paroles & la diſpoſition de celui qui l'a fait. Un vœu ridicule, comme de s'abſtenir de la chair de porc, n'oblige à rien.

c. 64. *c. 72.* *c. 29.* *Ep. 388. p. 1164. C.* *c. 10. & ep. 3. init. p. 774. D.* *c. 27.*

Pour le larcin, ſi celui qui l'a commis s'accuſe lui-même, il ſera privé un an de la communion : s'il eſt convaincu, deux ans : dont il ſera partie proſterné, partie debout. Un uſurier peut-eſtre admis au ſacerdoce, s'il ſe corrige & donne aux pauvres le profit qu'il a tiré de ſon crime. Le complice d'un peché qui ne s'en eſt pas accuſé, mais en eſt convaincu, ſera en penitence auſſi long-temps que le coupable. En general, ſi le pecheur travaille avec grande ferveur à accomplir ſa penitence, on peut lui en abreger le temps : au contraire, s'il a grande peine à ſe détacher de ſes mauvaiſes habitudes, le temps ſeul ne lui ſervira de rien : car il n'eſt donné

c. 61. *c. 14.* *c. 71.* *c. 74.* *c. 84.*

que pour éprouver les dignes fruits de penitence.
c. 25. Gardons-nous donc, dit S. Basile, de perir avec eux; ayons devant les yeux le jour terrible du jugement: avertissons-les jour & nuit en public & en particulier: prions Dieu avant toutes choses, que nous puissions les gagner: mais si nous ne pouvons, tâchons au moins de sauver nos ames de la damnation éternelle. Ainsi finit la troisiéme epître canonique de S. Basile à S. Amphiloque.

Il y a encore quelques lettres de S. Basile remarquables pour la discipline, entre-autres trois touchant
Ep. 144. p. 1017. les censures generales. La premiere est contre un ravisseur. Elle semble adressée à quelqu'un des évêques dépendans de S. Basile, ou à un de ses corévêques. Il se pleint en general de leur peu de zele à reprimer cette pernicieuse coûtume, & ordone à celui-ci en particulier de faire rendre la fille à ses parens, d'exclure le ravisseur des prieres, & le declarer excommunié avec ses complices & toute sa maison pendant trois ans. Il ordone aussi d'exclure des prieres tout le peuple de la bourgade qui a receu la personne ravie, qui l'a gardée & empêché qu'on ne la
Ep. 145. retirât. La seconde lettre est contre un chicaneur, qui trouvoit moyen de tourner à son avantage les poursuites que l'on faisoit contre lui. S. Basile ordone de l'exclure des prieres avec toute sa maison, & le priver de toute communication avec le clergé. On void dans ces deux lettres des censures generaEp. 146. les. La troisiéme est d'un homme qui avoit été averti plusieurs fois, suivant la regle de l'évangile, sans en avoir profité. S. Basile ordone qu'il soit excommunié & dénoncé à toute la bourgade: ensorte que per-

ſone n'ait commerce avec lui pour aucun uſage de la vie. Ainſi l'on void que déslors l'excommunication portoit quelque contre-coup, même ſur le temporel. S. Baſile ſuivoit en ce point l'exemple de S. Athanaſe. *Sup.* XVI. n. 22.

La lettre à Ceſaria touchant la frequente communion eſt trop importante pour n'eſtre pas raportée ici. S. Baſile y parle ainſi : Il eſt bon & utile de communier tous les jours, & de participer au ſacré corps & au ſang de J. C. Quant à nous, nous communions quatre fois la ſemaine : le dimanche, le mercredy, le vendredy & le ſamedy ; & les autres jours, quand nous celebrons la memoire de quelque martyr. Mais que dans les temps de perſecution, on ſoit obligé n'ayant point de preſtre ou de miniſtre, de ſe communier de ſa propre main, ſans en faire aucune difficulté ; il eſt ſuperflu de le montrer, puis qu'il eſt établi par une anciene coûtume & une pratique conſtante. Car tous les moines qui ſont dans les deſerts où il n'y a point de prêtre, gardent la communion chés eux & ſe communient eux-mêmes. A Alexandrie & en Egypte, la pluſpart des laïques gardent la communion dans leur maiſon. Car le preſtre ayant une fois celebré le ſacrifice & diſtribué l'hoſtie, celui qui l'a priſe toute à la fois & qui communie enſuite à pluſieurs fois, doit croire qu'il communie de la main du preſtre qui la lui a donnée. Puis que dans l'égliſe même, le preſtre donne la particule, & celui qui la reçoit la tient en ſon pouvoir, avant qu'il la porte à ſa bouche de ſa main. C'eſt donc en effet la même choſe, de recevoir du preſtre une ſeule particule ou pluſieurs par- *Ep.* 289.

ticules à la fois. S. Basile parle ici, suivant l'usage de son temps, où le prestre en distribuant l'eucharistie la donnoit dans la main, & chacun se la mettoit dans la bouche. Il marque bien clairement que l'on reservoit l'eucharistie pour communier hors le temps du sacrifice, & hors de l'église, même fort loin, comme dans les monasteres des deserts : ce qu'il n'est pas aisé d'entendre de l'espece du vin.

XVII. Exil de S. Eusebe de Samosate. *Theod.* IV. c. 13. 14.

La persecution contre les catholiques s'étendit enfin sur S. Eusebe de Samosate, que l'ardeur de son zele rendoit insuportable aux Ariens. Comme il savoit que plusieurs églises étoient privées de leurs pasteurs, il parcouroit la Syrie, la Phenicie & la Palestine, déguisé en soldat, & portant sur sa teste une tiare comme les Perses : il ordonnoit des prestres & des diacres, & d'autres clercs aux églises qui en manquoient ; & quand il se rencontroit avec des évêques catholiques, il ordonnoit même des évêques. On resolut donc de le bannir & de l'envoyer en Thrace. Celui qui en aportoit l'ordre arriva sur le soir : & S. Eusebe lui dit : Ne faites point de bruit, & cachés le sujet de vôtre voyage : car si le peuple l'aprend, il vous jettera dans le fleuve, & on m'accusera de vôtre mort. Ayant ainsi parlé, il celebra à l'ordinaire l'office du soir ; & quand tout le monde fut endormi, il sortit à pied avec celui de ses domestiques, en qui il se fioit le plus, & qui le suivoit portant seulement un oreiller & un livre. Quand il fut arrivé au bord de l'Eufrate, qui passe au pied des murailles de la ville, il entra dans un bateau, & se fit passer à Zeugma, autre ville à soixante & douze milles ou vingt-quatre lieües plus bas sur l'Eufrate. Le jour venu

venu, la conſternation fut grande à Samoſate. Car le domeſtique avoit dit aux amis de S. Euſebe les ordres qu'il avoit donnés, touchant les perſones qui le devoient ſuivre, & les livres qu'il faloit lui porter. Tous déploroient la perte de leur paſteur : le fleuve fut bien-tôt couvert de barques ; & étant deſcendus à Zeugma où il étoit encore, ils le conjuroient en ſoupirant & jettant des torrens de larmes, de ne les pas abandoner à la merci des loups. Pour réponſe, il leur leut le paſſage de l'apôtre, qui ordone d'obéïr aux puiſſances. Quand ils virent, qu'ils ne pouvoient le perſuader : ils lui offrirent pour les beſoins d'un ſi grand voyage, de l'or, de l'argent, des habits & des eſclaves. Il ſe contenta de tres-peu de choſe, qu'il receut de ſes amis les plus particuliers ; & il fortifia tous les aſſiſtans, par ſes inſtructions & par ſes prieres, les exhortant à combattre pour la doctrine apoſtolique. Enſuite il prit le chemin du Danube, pour aller au lieu de ſon exil. *Rom. xiv.*

Les Ariens envoyerent à Samoſate, pour remplir ſa place, un homme doux & modeſte nommé Eunomius. Mais perſone de quelque condition que ce fût, ne venoit avec lui s'aſſembler dans l'égliſe : on le laiſſoit ſeul, ſans vouloir lui parler, ni même le voir. Un jour étant au bain, comme il vit que ſes valets en avoient fermé les portes, & que pluſieurs perſones attendoient dehors : il fit ouvrir & invita tout le monde à venir librement ſe baigner. Mais voyant encore, que ceux qui étoient entrés s'arétoient, ſans ſe mettre dans l'eau, il les pria d'y entrer avec lui ; & comme ils demeurerent en ſilence, il crut que c'étoit par reſpect, & pour ne les pas contraindre, il

ſe retira promptement. Alors ils firent écouler l'eau où il s'étoit lavé, comme infectée de ſon hereſie, & s'en firent donner d'autre. Ce qu'Eunomius ayant apris, il quitta la ville, jugeant qu'il y avoit de la folie à y demeurer avec une telle haine des habitans.

Ibid. c. 15. A ſa place, les Ariens envoyerent un nommé Lucius hardi & violent. Comme il paſſoit dans la ruë, une balle que des enfans ſe jettoient en joüant, paſſa entre les jambes de l'âne, ſur lequel il étoit monté. Ils firent un grand cri, croyant que leur balle étoit maudite : Lucius s'en aperceut, & commanda à un de ſes gens, de voir ce qu'ils feroient. Ces enfans allumerent du feu, & firent paſſer leur balle au travers pour la purifier. Telle étoit l'averſion du peuple de Samoſate contre Lucius. Il n'en fut point touché, au contraire il fit releguer pluſieurs eccleſiaſtiques : entre-autres le diacre Evolcius, dans la ville deſerte d'Oaſis au delà de l'Egypte ; & le preſtre Antiochus neveu de S. Euſebe & fils de ſon frere, en un coin de l'Armenie. Mais tout cela n'arriva pas en même-temps. Car Antiochus fut quelque temps avec ſon

Ep. 269. oncle ; & S. Baſile lui écrivant, le felicite de ce que l'exil lui donne occaſion de le poſſeder plus en repos, que lors qu'il étoit occupé avec lui du gouvernement de l'égliſe.

XVIII. Soins de S. Baſile pour les égliſes. *Greg. ep. 28.*

S. Euſebe allant au lieu de ſon exil paſſa par la Cappadoce ; & S. Gregoire de Nazianze n'ayant pû le voir, parce qu'il étoit extrêmement malade, lui écrivit & ſe recommanda à ſes prieres, comme à celles d'un martyr. S. Baſile lui écrivit auſſi pluſieurs lettres, & en receut pluſieurs pendant cet éxil ; & prit ſoin de lui faire tenir les lettres qui ve-

noient de Samosate. Il avoit correspondance avec Otrée évêque de Melitine dans la petite Armenie, & apparemment successeur d'Uranius. Il lui écrivit qu'ils se consoleroient l'un l'autre de l'absence de S. Eusebe : Vous, dit-il, en m'écrivant ce qui se passe à Samosate, & moi en vous mandant ce que j'apprendrai de Thrace. Il écrivit au conseil public de Samosate, pour consoler & encourager la ville ; à laquelle il rend ce témoignage, qu'aucune ville de Syrie ne s'étoit tant signalée en cette persecution. Mais il arriva quelque division entre le clergé de Samosate : surquoi S. Basile leur envoyant une lettre de S. Eusebe, leur en écrivit une tres-forte, pour les exhorter à ne pas ternir la gloire de leur église. *Ep.* 316. *Ep.* 294. *Ep.* 280.

C'est ainsi qu'il prenoit soin des églises abandonnées, nonobstant ses frequentes & violentes maladies, dont il n'attendoit la fin que par une mort tres-proche. S. Amphiloque lui écrivit touchant la province d'Isaurie dans son voisinage, qui n'avoit alors aucun évêque, au lieu qu'auparavant elle en avoit eu plusieurs. Il eût été meilleur, dit S. Basile, de partager le soin de cette église entre plusieurs évêques : mais puis qu'il n'est pas facile de trouver des hommes dignes, il faut prendre garde qu'en voulant donner à l'église de l'autorité par la multitude des pasteurs, & la faire servir plus exactement : nous n'avilissions la religion sans y penser, & ne jettions les peuples dans l'indifference, en appellant au ministere des sujets peu éprouvés. Peut-estre donc vaut-il mieux mettre dans la ville capitale un homme de merite, & charger sa conscience du gouvernement de tout le reste : à la charge de prendre des ouvriers pour l'ai- *Ep.* 406.

der, s'il trouve le travail au deſſus de ſes forces. Mais s'il n'eſt pas facile de trouver un tel homme : travaillons premierement à donner des évêques aux petites villes ou aux bourgades, qui en ont eu anciennement, avant que d'en mettre un dans la métropole : de peur que celui que nous y aurions établi, ne nous embarraſſât enſuite, en voulant étendre ſon autorité, & refuſant d'aprouver l'ordination des autres évêques. Que ſi cela même eſt difficile, par la circonſtance du temps : travaillés à faire borner le territoire du métropolitain, en faiſant qu'il ordone quelques évêques voiſins. Nous nous reſervons le reſte, de donner dans le temps convenable à tous les autres lieux, les évêques que nous jugerons les plus propres.

Ep. 303. Quelque temps aprés il écrivit à S. Amphiloque, d'envoyer en Lycie un homme de confiance, pour reconoître ceux qui ſuivoient la foi orthodoxe. Car, dit-il, j'ay apris d'une perſone pieuſe, qu'ils ſont éloignés des ſentimens des Aſiatiques, & diſpoſés à recevoir nôtre communion. Il marque enſuite en particulier les évêques & les preſtres, auſquels il faloit s'adreſſer en chaque ville de Lycie, & ajoûte : Viſitons-les d'abord ſans leur écrire, s'il eſt poſſible ; & quand nous en ſerons aſſurés, nous leur envoyerons une lettre, & nous travaillerons à en faire venir quelqu'un, pour conferer avec nous. Ce que S. Baſile appelle ici les Aſiatiques, ſont ceux de cette partie de l'Aſie mineure, que l'on appelloit proprement dioceſe d'Aſie, qui étoient infectés de l'hereſie pour la pluſpart. Nous avons une lettre de S. Amphiloque, qui ſemble eſtre l'execution de ce conſeil de S. Baſile,

C'eſt une réponſe ſynodale à des évêques que S. Amphiloque exhorte à l'union & à la fermeté, dans la créance de la divinité du S. Eſprit. Pour la prouver, il employe ſeulement le ſymbole de Nicée & les paroles de J. C. Allés, inſtruiſés toutes les nations, & le reſte. Il dit qu'une grande maladie avoit empêché S. Baſile d'aſſiſter à ce concile ; & pour ſuppléer à ce qu'il auroit pû écrire, il envoye ſon livre du S. Eſprit. *Coteler. Mon. eccl Gr. to. 2. p. 99.*

XIX. Lettre de S. Baſile pour ſa défenſe.

S. Baſile étoit lui-même ſuſpect à pluſieurs évêques, principalement à cauſe d'Euſtathe de Sebaſte, avec qui il n'avoit pas encore rompu ouvertement. Les évêques maritimes, que l'on croit eſtre ceux de la province de Pont, étant refroidis à ſon égard, furent aſſés long-temps ſans lui écrire : mais il les prevint par une lettre, qui eſt un modele d'humilité & de charité. Il s'excuſe d'abord de ne les avoir point été voir, ſur ſa mauvaiſe ſanté, le ſoin des égliſes & la perſecution, dont ceux à qui il écrit étoient exempts. Il dit qu'il eût été convenable à leur charité de lui écrire, pour le conſoler & le corriger s'il a manqué. Il offre de ſe juſtifier, pourveu que ce ſoit en preſence de ſes adverſaires. Si nous ſommes convaincus, dit-il, nous reconoîtrons nôtre faute : vous ſerés excuſables devant le Seigneur, de vous eſtre retirés de nôtre communion ; & ceux qui nous auront convaincus, recevront la recompenſe d'avoir publié nôtre malice cachée. Si vous nous condamnés ſans nous avoir convaincus, tout ce que nous y perdrons ſera vôtre amitié, qui veritablement eſt le plus precieux de tous nos biens. Enſuite pour montrer la neceſſité de conſerver l'union, il dit : Nous ſomines les enfans de *Ep. 77.* *p. 886. C.* *p. 888. A.*

ceux qui ont établi pour loi, que par de petits caracteres, les ſignes de communion paſſent d'une extremité de la terre à l'autre : il parle des lettres formées ou eccleſiaſtiques. Il propoſe enſuite une conference ou chés eux ou en Cappadoce, pour traiter toutes choſes charitablement ; & dit qu'encore qu'il écrive ſeul, c'eſt de l'avis de tous les freres de Cappadoce. Il en écrivit auſſi à Elpide, qui étoit un de ces évêques maritimes : le priant de lui marquer préciſément le temps & le lieu de la conference : afin, dit-il, que chacun ſache quand il devra quitter les affaires qu'il a entre les mains.

Ep. 322 *p.* 1055.

XX. Lettres à l'égliſe de Neocéſarée.

S. Baſile eut encore à ſe défendre des calomnies, qui ſe répandoient contre lui dans Neoceſarée ſa patrie. Si mes pechés ne ſont pas ſans remede, ſuivés, dit-il, le precepte de l'apôtre, qui dit : Reprenés, blâmés, conſolés : ſi mon mal eſt incurable, qu'on le rende public pour en preſerver les égliſes. Il y a des évêques, qu'on les appelle pour en conoître : il y a un clergé en chaque égliſe, qu'on aſſemble les plus conſiderables. Y parle hardiment qui voudra, pourveu que ce ſoit un examen juridique, & non pas un combat d'injures. Si ma faute regarde la foi, qu'on me montre l'écrit ; & qu'on examine ſans prevention, ſi ce n'eſt point l'ignorance de l'accuſateur qui le fait paroître criminel. Pour preuve de la pureté de ſa foi ; il marque la multitude des égliſes, avec leſquelles il eſt uni de communion. Celles de Piſidie, de Lycaonie, d'Iſaurie, de l'une & l'autre Phrygie : de l'Armenie la plus proche ; de Macedoine, d'Achaïe, d'Illyrie : de Gaule, d'Eſpagne, de toute l'Italie, de Sicile, d'Afrique : de ce qui reſtoit de catholiques

Ep. 75. *ad Neocaſ.* *P.* 880. B. 2. *Tim.* IV.

P. 882.

P. 883. A.

en Egypte & en Syrie. Sachés donc, ajoûte-t-il, que quiconque fuit nôtre communion, ſe ſepare de toute l'égliſe ; & ne me reduiſés pas à la neceſſité, de prendre une reſolution fâcheuſe contre une égliſe qui m'eſt ſi chere. Interrogés vos peres, & il vous diront que quelque éloignées que fuſſent les égliſes par la ſituation des lieux, elles étoient unes pour les ſentimens, & gouvernées par le même eſprit : les peuples ſe viſitoient continuellement, le clergé voyageoit ſans ceſſe : la charité reciproque des paſteurs étoit ſi abondante, que chacun regardoit ſon confrere comme ſon maître & ſon guide dans les choſes de Dieu.

Il leur écrivit enſuite deux autres lettres plus vehementes : l'une pour refuter les vains pretextes qu'ils alleguoient de leur éloignement ; l'autre pour les inſtruire contre les erreurs que l'on debitoit chés eux, & qui étoient le veritable ſujet de cette averſion. On nous accuſe, dit-il, d'avoir des hommes qui s'exercent à la pieté, aprés avoir renoncé au monde. Je prefererois à ma propre vie d'eſtre coupable d'un tel crime. J'apprens qu'en Egypte, il y a des hommes de cette vertu : il y en a quelques-uns en Paleſtine : on dit qu'il y en a en Meſopotamie : nous ne ſommes que des enfans en comparaiſon de ces hommes parfaits. S'il y a des femmes qui ſe conforment à l'évangile, preferant la virginité au mariage : elles ſont heureuſes en quelque endroit du monde qu'elles ſoient : chés nous il n'y a que de petits commencemens de ces vertus. On accuſoit auſſi S. Baſile d'avoir introduit la pſalmodie, & une forme de prieres, differente de l'uſage de Neoceſarée : à quoi il répond, que la pratique de ſon égliſe eſt conforme à toutes

Ep. 63. & 64.

Ep. 63. p. 843. D.

p. 843. D.

les autres. Chés nous, dit-il, le peuple ſe leve la nuit pour aller à l'égliſe : & aprés s'eſtre confeſſé à Dieu avec larmes, il ſe leve de la priere, & s'aſſied pour la pſalmodie ; étant diviſés en deux, ils ſe répondent l'un à l'autre pour ſe ſoulager : enſuite un ſeul commence le chant & les autres lui répondent. Ayant ainſi paſſé la nuit en pſalmodiant diverſement, & en priant de temps en temps : quand le jour vient, ils offrent à Dieu tous d'une voix le pſeaume de la confeſſion. Si vous nous fuyés pour cela, fuyés auſſi les Egyptiens, ceux des deux Libyes, de la Thebaïde, de la Paleſtine, les Arabes, les Pheniciens, les Syriens, ceux qui habitent vers l'Eufrate : en un mot tous ceux qui eſtiment les veilles, les prieres & la pſalmodie en commun. Les prieres nocturnes de l'égliſe greque revienent encore à cette forme : elles commencent par le pſeaume cinquantiéme *Miſerere*, & continuent par le cent dix-huitiéme *Beati immaculati*. Pour les prieres du matin que nous nommons laudes, l'uſage de l'égliſe latine a plus de raport avec celui de S. Baſile.

V. Horolog. grac.

Ep. 64. p. 847. B. Les erreurs que l'on enſeignoit à Neoceſarée, & qui étoient la veritable cauſe que l'on y décrioit S. Baſile, étoient celles de Sabellius. S. Baſile ſoûtient que ce n'eſt qu'un judaïſme déguiſé, qui aneantit la préexiſtence du verbe avant tous les ſiecles, l'incarnation & ſes ſuites, & les operations propres du S. Eſprit. Il dit que les noms differens des perſones divines ſont inutiles, s'il n'y a des idées diſtinctes qui y répondent ; & comme Sabellius admettoit le mot de perſones, en grec *proſopa*, diſant que Dieu avoit fait divers perſonages ſelon les occaſions : S. Baſile

P. 848. D.

P. 850. A.

ne

ne se contente pas que l'on compte des personnes differentes, il veut que l'on reconoisse que chacune subsiste en une veritable hypostase. Ils abusoient d'un passage de S. Gregoire Thaumaturge ; sans prendre garde qu'en cet endroit il ne parloit pas dogmatiquement, & il disputoit seulement contre un payen pour l'amener à la foi. AN. 374. p. 849. B.

XXI. S. Ambroise évêque de Milan.

Au milieu de tant d'afflictions, S. Basile receut une grande consolation, par la nouvelle de l'ordination de S. Ambroise évêque de Milan, à la place d'Auxence de Cappadoce fameux Arien ; qui mourut enfin aprés avoir occupé ce siege pendant vingt ans, depuis l'an 355. & l'exil de S. Denis, jusques en 374. Le peuple de Milan se trouva divisé pour l'élection d'un évêque : les catholiques & les Ariens le vouloient chacun de leur créance ; la sédition s'émouvoit, & la ville se voyoit menacée de sa ruine. Ambroise étoit gouverneur de la province, en qualité de consulaire de Ligurie & d'Emilie. Il étoit fils d'Ambroise prefet du pretoire des Gaules, & ayant fait ses études à Rome, où il avoit été élevé aprés la mort de son pere, son éloquence & sa capacité le fit paroître avec éclat dans l'auditoire de Probus, prefet du pretoire d'Italie, qui le mit au rang de ses conseillers ; & ensuite l'envoya à ce gouvernement : lui disant entre-autres choses : Allés agissés, non pas en juge, mais en évêque. Ambroise ayant donc apris que la sedition étoit preste à éclatter, vint promptement à l'église pour appaiser le peuple ; & parla long-temps, selon les maximes politiques, en faveur de la paix & de la tranquillité publique. Alors tout le peuple éleva sa voix en le demandant lui mê- AN. 374. *Sup. liv.* XIII. *n.* 18. *Hier. Chr. an.* 376. *Ruff.* II. *hist. c.* 11. *Paulin. vit. Ambr. n.* 6.

AN. 374. me pour évêque. On dit que ce fut un enfant qui commença à crier trois fois : Ambroiſe évêque ; & que le peuple ſuivit, repetant avec joye le même cri. Ce qui eſt certain, c'eſt que tous les eſprits furent réünis, comme par miracle, & que tous Ariens & Catholiques s'accorderent à le demander, quoiqu'il ne fût encore que catecumene.

Paul. n. 7. Ambroiſe extrêmement ſurpris, ſortit de l'égliſe; fit preparer ſon tribunal, & contre ſa coûtume, fit donner la queſtion à quelques accuſés, afin de paroître un magiſtrat ſevere juſques à la cruauté. Mais le peuple n'y fut point trompé, & crioit : Nous prenons ſur nous ton peché. Il retourna troublé dans ſa maiſon, & voulut faire profeſſion de la vie philoſophique : mais on l'en détourna ; & pour ſe décrier auprés du peuple, ſon zele encore peu éclairé le porta juſques à faire entrer chés lui devant tout le monde des femmes publiques : mais le peuple crioit encore *n. 8.* plus fort : Nous prenons ſur nous ton peché. Voyant donc qu'il n'avançoit rien, il voulut s'enfuïr. Il ſortit de la ville au milieu de la nuit, penſant aller à Pavie : mais il ſe trouva le matin à la porte de Mi-*Ambr. ep. 21. n. 7. ad Valent.* lan, que l'on appelloit la porte Romaine. Le peuple l'ayant retrouvé, lui donna des gardes. On envoya à l'empereur Valentinien une relation de ce qui s'étoit paſſé, le priant de conſentir à ſon ordination : ce qui étoit neceſſaire à cauſe de la charge dont il *Amm. lib. XXX. c. 4.* étoit revêtu. L'empereur qui étoit alors à Tréves, dit qu'il étoit ravi, que celui qu'il avoit envoyé pour juge fût demandé pour évêque, & commanda qu'il fût ordoné au plûtôt : ajoûtant que cette réünion ſubite des eſprits diviſés, ne pouvoit venir que de

Dieu. Pendant que l'on attendoit la réponſe de l'empereur, Ambroiſe s'enfuit encore, & ſe cacha dans la terre d'un nommé Leonce du rang des clariſſimes. Mais la réponſe étant venuë, Leonce lui-même fut obligé de le découvrir. Car le vicaire d'Italie étant chargé de tenir la main à l'execution de ce reſcrit, fit afficher une ordonance, qui enjoignoit à tout le monde de découvrir Ambroiſe ſous de groſſes peines. Etant donc découvert & amené à Milan, il comprit que c'étoit la volonté de Dieu qu'il fût évêque, & qu'il ne pouvoit plus s'en défendre. AN. 374.

Comme il n'étoit encore que catecumene, il demanda d'eſtre baptiſé par un évêque catholique, creignant fort de tomber entre les mains des Ariens. Etant baptiſé, il fit encore tous ſes efforts pour retarder ſon ordination, afin de ne pas violer la regle, qui défend d'ordoner un neophyte. Mais comme la raiſon que donne S. Paul de cette regle, eſt de peur que le neophyte ne s'enfle d'orgueil; l'humilité d'Ambroiſe & le beſoin preſſant de l'égliſe perſuaderent de s'en diſpenſer. Seulement on lui fit exercer toutes les fonctions eccleſiaſtiques, & il fut ordoné évêque le huitiéme jour aprés ſon baptême, qui fut comme l'on croit le ſeptiéme de Decembre l'an 374. tout le peuple eut une extrême joye de ſon ordination, & tous les évêques d'Occident & d'Orient l'approuverent. Il pouvoit alors avoir trente-quatre ans. *Ep. 63. n. 6. 1. Tim. III. 7.*

Si-tôt qu'il fut évêque, il donna à l'égliſe ou aux pauvres tout l'or & l'argent qu'il avoit. Pour ſes terres il les donna à l'égliſe, en reſervant l'uſufruit à ſa ſœur Marcelline, qui demeuroit à Rome, & avoit *Paul. n. 38.* *Ambr. III. de virg. c. 1.*

AN. 374. fait vœu de virginité entre les mains du pape Libere.
De Excef. Satyri n. 20. Il chargea ſon frere Satyre, qui l'étoit venu voir à Milan, du gouvernement de ſa maiſon. Ainſi dégagé de tous les ſoins temporels, il ſe donna tout entier à ſon miniſtere. Premierement il s'appliqua avec un
1. Off. c. 1. n. 1. 4. Aug. Confeſſ. VI. c. 3. travail aſſidu à l'étude des ſaintes écritures : car juſques-là il n'avoit guere leu que les auteurs profanes. Il employoit à la lecture, tous les momens qu'il pou-
Ambr. ep. 29. Iren. Hier. 1. in Ruff. Aug. ibid. voit dérober aux affaires : & même une partie de la nuit. Outre l'écriture, il liſoit les auteurs eccleſiaſtiques, entre-autres Origene & S. Baſile ; qui fut celui de tous à qui il s'attacha le plus. Il enſeignoit à
Ambr. ep. 20. n. 15. meſure qu'il étudioit. Il prêchoit tous les dimanches, & offroit tous les jours le S. ſacrifice. Son application à inſtruire eut un tel ſuccés, qu'il ramena toute
Hier. Chr. an. 376. Theod. IV. hiſt. c. 7. l'Italie à la foi orthodoxe, & en bannit l'Arianiſme. Peu de temps aprés ſon ordination, il ſe pleignit à l'empereur Valentinien de quelque choſe, que les magiſtrats avoient fait contre les regles ; & l'empereur lui répondit : Je conoiſſois depuis long-temps vôtre liberté à parler, & cela ne m'a pas empêché de conſentir à vôtre ordination : ainſi continués d'aporter à nos pechés les remedes qu'ordone la loi divine. Vers ce même temps S. Ambroiſe écrivit à S. Baſile, qui lui témoigna par ſa réponſe une extrême joye de
Baſ. ep. 55. le conoître ; & d'aprendre que Dieu eût confié ſon troupeau à un homme tiré, comme il dit, de la ville regnante, établi pour gouverner une province : conſiderable par la ſplendeur de ſa naiſſance, l'éclat de ſa vie, la force de ſon éloquence & l'experience des affaires temporelles : qui a quitté tous les avantages de la vie, & les a comptés pour des per-

tes afin de gagner J. C. Courage donc, continuë-t-il, ô homme de Dieu ! puis que vous avés receu l'évangile, non des hommes, mais du Seigneur lui-même, qui vous a tiré des juges de la terre pour vous mettre ſur la chaire des apôtres ; ſoûtenés le bon combat, remediés aux maladies du peuple, s'il y en a quelqu'un frapé du mal de l'Arianiſme ; & entretenés avec nous la charité par des lettres frequentes, qui ſupléent à la diſtance des lieux. AN. 374.

S. Ambroiſe ne fut pas le ſeul en ce temps-là qui voulut éviter l'épiſcopat, en donnant mauvaiſe opinion de ſes mœurs. On fut obligé de reprimer ces excés d'humilité, dans un concile tenu en Gaule la même année de ſon ordination. C'eſt le concile de Valence daté du quatriéme des ides de Juillet, ſous le conſulat de l'empereur Gratien & d'Equitius : c'eſt à dire le douziéme de Juillet 374. Il y avoit au moins vingt évêques, ſavoir dix-neuf nommés dans les ſouſcriptions, entre leſquels Florentius de Vienne eſt le premier ; & deplus Fegadius nommé le premier en teſte des lettres, qui ſemble eſtre S. Febade d'Agen. On y trouve auſſi Concordius évêque d'Arles, Artemius évêque d'Embrun, Vincent évêque de Digne, Eortius, que l'on croit eſtre S. Evortius ou Euverte d'Orleans : on ne connoît pas les ſieges des autres. Ce qui nous reſte de ce concile, ſont deux lettres & quatre canons. La premiere lettre eſt adreſſée aux évêques de la Gaule & des cinq provinces. On croit que ces cinq provinces ſeparées du reſte, étoient celles qui avant la conqueſte de Ceſar, compoſoient l'anciene province de Gaule, c'eſt à dire la Viennoiſe, les deux Narbonoiſes, les deux des Alpes. Le pre-

XXII. Concile de Valence.

To. 1. Conc. p. 904.

V. Pagi an. 374. n. 17.

AN. 374. mier canon porte, qu'à l'avenir les bigames ne pourront eſtre ordonés clercs : ſoit qu'il ſoient tombés dans ce cas avant ou aprés leur baptême. Pour le paſſé, on ne touche point aux ordinations déja faites. Les filles qui aprés s'eſtre voüées à Dieu ſe ſont mariées, ne ſeront pas receües auſſi-tôt à penitence ; & quand elles y auront été receües, on leur differera la communion, juſques à ce qu'elles ayent pleinement ſatisfait à Dieu. Ceux qui aprés leur baptême auront ſacrifié aux demons, ou ſouffert d'eſtre rebaptiſés par les heretiques, ſeront receus à la penitence ſuivant le concile de Nicée, pour ne les pas deſeſperer ; mais ils la feront juſques à la mort. Ceux qui lors qu'on les voudra ordoner pour le diaconat, la preſtriſe ou l'épiſcopat ſe diront coupables d'un crime mortel, ne doivent point eſtre ordonés : car ils ſont en effet coupables, ou de ce crime qu'ils avoüent, s'il eſt veritable, ou de menſonge, s'il eſt faux : puis qu'il n'eſt pas plus permis de porter faux témoignage contre ſoi que contre un autre.

Can. 2.

Can. 3.

Can Nic. n. 12. 13.

Can. 4.

La ſeconde lettre du concile de Valence, eſt adreſſée au clergé & au peuple de l'égliſe de Frejus, touchant Acceptus qu'ils demandoient tous pour évêque, & qui s'étoit accuſé d'un crime pour éviter l'ordination. Les peres du concile diſent, qu'ayant reſolu de rejetter ces ordinations, ils n'ont pu le diſpenſer de la regle. Et quoique nous n'ignorions pas, ajoûtent-ils, que pluſieurs en ont uſé ainſi par reſpect & par crainte du ſacerdoce, qui ſont des marques de ſainteté : toutefois pour ne donner ſujet à perſone de juger ou de parler mal des évêques, nous avons

resolu que l'on ajoûteroit foi au témoignage que chacun rendroit de lui-même. AN. 375.

XXIII. Mort de Valentinien. Valentinien le jeûne empereur.

L'empereur Valentinien ayant passé l'hiver à Tréves en partit au printemps de l'année 375. que l'on comptoit aprés le consulat de Gratien & d'Equitius, parce que les guerres avoient empêché de créer des consuls cette année. Il marcha en Pannonie, pour reprimer les Sarmates & les Quades, qui avoient fait des courses sur les terres des Romains, & y passa la plus grande partie de cette année. Comme il étoit à Bregition, les députés des Quades vinrent le trouver, pour le prier d'oublier le passé, & lui offrir des conditions avantageuses. A peine put-il se resoudre à leur donner audiance, & loin de se laisser fléchir à leurs soûmissions; il se mit à leur reprocher l'ingratitude de leur nation, avec une colere violente, & d'un ton fort élevé. Il commençoit à s'adoucir, quand tout d'un coup il fut frapé d'apoplexie : son visage s'enflama, il perdit la parole & la respiration, on l'emporta dans sa chambre, on le mit sur son lit: on voulut le saigner, mais on ne pût lui tirer une goute de sang. Enfin aprés de violens efforts, il mourut le quinziéme des calendes de Decembre, c'est à dire le dix-septiéme de Novembre l'an 375. dans sa cinquante-cinquiéme année, aprés en avoir regné onze & neuf mois. On l'accuse d'avoir été toute sa vie sujet à la colere; mais les payens même ont reconnu en lui de grandes vertus : la valeur & la science de la guerre, la prudence & la vigilance infatigable, pour la seureté de l'empire contre les barbares: le choix des persones dignes, pour les grandes charges. Il étoit éloquent, quoiqu'il parlât peu, pro-

Amm. XXX. c. 5.

Idac. fast. an. 375.

Hier. Chr. an. 376.

Amm. XXX. c. 9.

AN. 375. pre & poli dans ſes repas, ſans ſuperfluité, extrêmement chaſte, enſorte qu'il retenoit ſa cour par ſon exemple. Ammien le loüe ſur tout de la liberté qu'il laiſſoit pour la religion, ſans obliger tout le monde à ſuivre la ſiene, & ſans inquieter perſone ſur ce ſujet. Son corps fut embaumé & envoyé à C. P.

Amm. c. 10. Les chefs de l'armée craignant les entrepriſes des troupes Gauloiſes, qui vouloient s'attribuer la diſpoſition de l'empire : firent auſſi-tôt venir le jeune Valentien fils du défunt, âgé ſeulement de quatre ans, qui étoit demeuré à cent milles ou trente lieuës de là avec ſa mere Juſtine. Ils le firent aporter en litiere dans le camp, & le declarerent empereur ſolemnellement le ſixiéme jour aprés la mort de ſon pere, c'eſt *Idat. Faſt. an. 375.* à dire le vingt-deuxiéme de Novembre. Ils n'attendirent pas la permiſſion de l'empereur Gratien ſon frere aîné, qui étoit demeuré à Tréves par ordre du pere. Mais ce prince étoit ſi bon, qu'il ne s'en pleignit point, & traita toûjours ſon jeune frere, comme s'il eût été ſon fils. Il partagea ainſi avec lui l'empire *Zoſim. lib. IV. p. 746. l. 30.* d'Occident : Valentinien eut l'Italie, l'Illyrie & l'Afrique : Gratien eut les Gaules, l'Eſpagne & la Bretagne ; mais tant qu'il vêcut, il gouverna tout l'Occident ; & toutes les loix qui ſe trouvent données en Occident juſques à la mort de Valens, ſont datées des lieux où reſidoit Gratien, c'eſt à dire de Tréves ou de Mayence, comme étant de lui ſeul : quoique ſuivant l'uſage, elles portent le nom des trois empereurs Valens, Gratien & Valentinien.

XXIV. Loix de Gratien. Il nous reſte deux loix de Gratien, en faveur de l'égliſe, données à Tréves l'année ſuivante 376. ſous le cinquiéme conſulat de Valens, & le premier de Valentinien

lentinien le jeune. La premiere eſt contre les hereti- AN. 376.
ques, & renouvelle les défenſes qui leur avoient été faites de s'aſſembler : ordonnant la confiſcation de tous les lieux, ſoit dans les villes, ſoit à la campagne, où ils auront dreſſé des autels ſous pretexte de religion. L'autre loi de Gratien regarde les jugemens eccleſiaſtiques ; & porte que les cauſes les plus legeres & qui regardent la religion, doivent eſtre jugées ſur les lieux, & par les conciles de chaque dioceſe : mais que les cauſes criminelles doivent eſtre reſervées aux juges ſeculiers. Cette loi eſt adreſſée à pluſieurs évêques, dont quelques-uns ſont nommés : ce qui marque quelque concile aſſemblé dans les Gaules. Au reſte, par le nom de dioceſe, il ne faut pas entendre comme aujourd'hui le territoire d'une ville épiſcopale : mais un grand diſtrict, comprenant pluſieurs provinces, ſous un ſeul primat ou patriarche. Ainſi l'on croit que ce que la loi appelle jugement ſur les lieux, eſt celui de l'évêque avec ſon clergé, ou du metropolitain avec les évêques de la province ; & ce qu'elle nomme concile de chaque dioceſe, eſt celui de pluſieurs provinces aſſemblées, comme l'on en void divers exemples de Gaule, d'Eſpagne & d'Afrique.

L. 4. C. Th. de har.

L. 23. C. Th. de epiſc. & ibi Gothofr.

Cependant Valens ſe trouvant plus libre par la mort de ſon frere, pour perſecuter la doctrine catholique ; & ſachant que les moines en étoient un des plus puiſſans apuis : fit une loi, par laquelle il ordona qu'ils fuſſent contraints à porter les armes. On envoya des tribuns avec des troupes dans les ſolitudes d'Egypte, où ils tuerent un grand nombre de ces SS. ſolitaires. Ces violences s'étendirent dans les autres provinces, particulierement en Syrie, où incon-

Hier. Chr. an. 376. Oroſ. VII. c. 33. V. Pag. an. 375. n. 10. &c.

AN. 376. tinent aprés pâques, apparemment de l'an 376. les
Basil. ep. 200. perſecuteurs attaquerent leurs cellules, brûlerent leurs
Zoſim. lib. 4. *p.* 761. *l.* 30. travaux & les mirent eux-mêmes en fuite.

Gratien refuſa l'habit de ſouverain pontife que les payens lui preſenterent : diſant qu'il n'étoit pas permis
V. Pag. an. 312. *n.* 15. 16. *&c.* à un Chrétien de le porter. Les payens ne laiſſerent pas de lui en donner le titre, comme aux autres empereurs, même depuis Conſtantin. On le void par les inſcriptions : car les empereurs Chrétiens ne jugeoient pas encore à propos de reprimer toutes leurs entrepriſes. Toutefois dés le commencement du regne de Gratien, Gracchus prefet de Rome, encore catecumene, travailla puiſſamment à la ruine de l'idolatrie.
Hier. ep. 7. *ad Lat. Prud. adv. Symm. l.* v. 562. Il renverſa la caverne de Mithra, rompit & brûla les idoles monſtrueuſes qu'elle renfermoit.

XXV. Condamnation d'Apollinaire.

Pierre évêque d'Alexandrie chaſſé de ſon ſiege par la violence des Ariens, étoit toûjours à Rome, & aſſiſta vers ce temps-là à un concile qu'y tint le pape
V. Pagi. an. 373. *n.* 2. *Theoph. an.* 366. *p.* 53. Damaſe, où il condamna Apollinaire & Timothée ſon diſciple, qui ſe diſoit évêque d'Alexandrie, & les
Hier. Chr. an. 376. *Sozom* VI. *c.* 25. dépoſa. Ce fût la premiere fois que l'hereſie d'Apollinaire fût condamnée. Elle conſiſtoit principale-
Ep. Damaſi. 11. *to.* 2. *Conc. p.* 856. *ex Theod. v. hiſt. c.* 10. ment à ſoûtenir, que J. C. n'avoit point eu d'entendement humain, c'eſt à dire ce que les Grecs nommoient *Nous*, & les latins *Mens :* mais ſeulement la
Epiph. har. 77. *Dimar. Greg. Naz.* 1. *ad Cled. or.* 51. chair : c'eſt à dire le corps & l'ame ſenſitive comme les beſtes ; & que la divinité tenoit lieu d'entendement. Il inſiſtoit ſur ces paroles : Le verbe a été fait
Id. 2. *ad Cled. or.* 52. *p.* 749. *A.* chair ; & diſoit que l'ame raiſonable étant la ſource du peché, le Sauveur n'avoit point deû la prendre.
Epiph ib. c. 74. *Greg. ibid p.* 744. *D.* Il accuſoit ceux qui reconoiſſoient en J. C. la nature humaine entiere, de le diviſer en deux ; & ſoûtenoit

que deux touts ne pouvoient eſtre vrayement unis. AN. 376.
Il diſoit que le corps de J. C. étoit deſcendu du ciel, & par conſequent qu'il étoit d'une autre nature que la nôtre ; & qu'il s'étoit diſſipé aprés la reſurrection : enſorte qu'il avoit été homme plûtôt en apparence qu'en effet. Apollinaire erroit auſſi ſur la trinité, la compoſant d'un grand, d'un plus grand & d'un tres-plus grand ; & diſant que le S. Eſprit étoit comme la ſplendeur, le fils le rayon, le pere le ſoleil. On l'accuſoit même de dire comme Sabellius, que ce n'étoit que divers noms ; & que le même étoit pere, fils & S. Eſprit. Il étoit dans l'anciene erreur des Millenaires, & enſeignoit que J. C. regneroit ſur la terre, & que l'on obſerveroit encore toute la loi ceremoniale, la circonciſion, le ſabat, la diſtinction des viandes, les ſacrifices ſanglants & tout le reſte : ramenant les figures aprés l'accompliſſement réel de la verité.

Baſ. ep. 293. p. 1060. C.

Ibid & ep. 74. p. 876. Greg. Naz. 2. ad Cled. p. 747. C.

Les erreurs d'Apollinaire furent long-temps tolerées, par l'eſtime que les plus ſaints évêques d'Orient avoient pour ſa perſone. Car ſes mœurs étoient tres-reglées ; & il avoit été joint d'amitié avec S. Athanaſe, S. Epiphane, S. Baſile même & S. Gregoire de Nazianze. Du commencement, dit S. Epiphane, quand quelques-uns de ſes diſciples nous tenoient ce langage, nous ne croyions pas qu'il pût venir d'un ſi grand homme : & nous diſions que ne comprenant pas la profondeur de ſa doctrine, ils inventoient des dogmes qu'il ne leur avoit pas enſeignés. Ainſi le concile d'Antioche & la lettre de S. Athanaſe à Epictete, que S. Epiphane raporte enſuite, condamnerent ces erreurs ſans parler d'Apolli-

Hær. 77. c. 2.

Sup. liv. XVI. n. 25.

AN. 376. naire. Mais en ce même temps-ci, c'eſt à dire vers
Baſil. ep. 293. Id. ep. 74. l'an 375. & 376. elles éclaterent de telle ſorte, qu'il n'y eut plus moyen de les ſouffrir. Les évêques Egyptiens exilés en Paleſtine pour la foi, s'oppoſerent vigoureuſement à lui : & S. Baſile leur en écrivit, leur expliquant ces erreurs, & les precautionant auſſi contre celles de Marcel d'Ancyre, que Paulin d'Antioche étoit accuſé de favoriſer.

Les ſectateurs d'Apollinaire allerent juſques à ſe ſeparer, & il leur donna à Antioche un évêque particulier. C'étoit Vital preſtre de la communion de
Sozom. VI. c. 25. S. Melece, illuſtre par la pureté de ſes mœurs, & tres appliqué à la conduite du peuple, qui étoit ſous ſa charge : ce qui lui avoit attiré une grande autorité. On dit qu'il crut que le preſtre Flavien le mépriſoit & l'empêchoit d'approcher de Melece leur évêque à l'ordinaire. Quoi qu'il en ſoit, il ſe ſepara, & ſe fit chef d'un quatriéme parti à Antioche. Car il y en avoit toûjours deux de catholiques, celui de Melece & celui de Paulin ; & d'ailleurs celui des Ariens ſubſiſtoit toûjours. Euzoïus qui en étoit le chef mourut en ce temps ; & à ſa place, ils reconurent pour leur
Soc. IV. c. 35. évêque Dorothée, que d'autres nomment Theodore. Ce fût ſous le conſulat de Valens & de Valentinien
Theod. V. hiſt. c. 3. le jeune, c'eſt à dire l'an 376. Vital & Apollinaire même pretendoient toûjours eſtre catholiques, & ſe vantoient d'avoir la communion de S. Damaſe. Ils pre-
Greg. N. ad Cled p. 738. A. noient grand ſoin de cacher leur doctrine à ceux qui n'étoient pas de leur parti, & affectoient de leur par-
Hæreſ. 77. n. 20. 22. 23. &c. ler le langage de l'égliſe. S. Epiphane raporte qu'il y fut trompé lui-même.

Etant à Antioche, dit-il, je conferai avec leurs

chefs, entre leſquels étoit l'évêque Vital. Il étoit diviſé de Paulin, quoique tous deux paruſſent enſeigner la foi orthodoxe ; mais chacun avoit ſon pretexte de diviſion. Vital accuſoit Paulin de Sabellianiſme : c'eſt pourquoi je m'abſtins de communiquer entierement avec Paulin, juſques à ce qu'il m'eût donné ſa confeſſion de foi, dont il avoit l'original écrit de la main de nôtre bien-heureux pere Athanaſe. Ceux du parti de Paulin accuſoient Vital, de dire que J. C. n'a pas été homme parfait. Vital répondit auſſi-tôt : Nous confeſſons que J. C. a pris l'homme parfait. Les aſſiſtans furent ſurpris & remplis de joye. Pour moi conoiſſant leurs propoſitions artificieuſes, je le preſſai de dire s'il confeſſoit que J. C. eût pris une chair naturelle ? Il dit qu'oüi. De la vierge Marie, ſans participation de l'homme, par l'operation du S. Eſprit ? Il en convint auſſi. Donc le verbe Dieu fils de Dieu eſt venu prendre de la vierge la chair naturelle ? Il l'accorda d'un air ſerieux. J'en eus bien de la joye, car on m'étoit venu dire en Chipre qu'il ſoûtenoit le contraire. Je lui demandai encore ſi le verbe avoit auſſi pris une ame. Il en convint avec la même gravité, diſant qu'on ne pouvoit dire autrement. Aprés l'avoir interrogé ſur l'ame & ſur la chair, enfin je lui demandai ſi J. C. avoit un entendement ? Il le nia auſſi-tôt. Je lui dis : Comment donc dites-vous qu'il a été homme parfait ? Alors il découvrit le fonds de ſa penſée en ces termes : Nous diſons qu'il eſt homme parfait, en mettant la divinité pour entendement avec la chair & l'ame. La diſpute dura encore quelque temps, mais ſans fruit ; & S. Epiphane ſe retira ſenſiblement affli-

Sup. liv. XVI. n. 7.

gé de voir des hommes de ce merite dans une telle erreur.

XXVI. Heresies touchant la sainte Vierge.

Des sectateurs d'Apollinaire, vinrent les Antidicomarianites, c'est à dire les adversaires de Marie, qui disoient qu'elle n'étoit pas demeurée vierge, & qu'aprés la naissance de J. C. elle avoit eu des enfans de S. Joseph. S. Epiphane ayant apris que cette erreur avoit cours en Arabie, écrivit une grande lettre pour la refuter, adressée à tous les fidelles de cette province, depuis les évêques jusques aux laïques, & même aux catecumenes. Il y raporte plusieurs traditions touchant S. Joseph, que l'on croit avoir été tirées de quelques livres apocryphes : mais il répond solidement aux objections que les heretiques pretendoient tirer de l'écriture, contre la perpetuelle virginité de Marie. Il y eut dans le même temps & dans le même païs une erreur toute opposée, qui faisoit regarder la sainte vierge comme une espece de divinité. On nomma ceux de cette secte Collyridiens, parce que le culte qu'ils rendoient à la vierge, consistoit principalement à lui offrir des gâteaux nommés en grec *Collyrides*. Cette superstition étoit venüe de la Thrace & de la haute Scythie, & avoit passé jusques en Arabie ; il n'y avoit guere de femmes qui n'en fussent infatuées. Elles ornoient un chariot avec un siege quarré, qu'elles couvroient d'un linge ; & en un certain temps de l'année pendant quelques jours, elles presentoient un pain & l'offroient au nom de Marie ; puis elles en prenoient toutes leur part. S. Epiphane combat cette superstition, en montrant, que jamais dans la vraye religion les femmes n'ont eu part au sacerdoce. Que ce culte est une idolatrie, puis qu'il

Epiph. hær. 77. n. 26. hær. 78.

Id. hær. 79.

n'a pour objet que Marie, qui toute parfaite qu'elle eſt, n'eſt qu'une créature ſimple, née d'Anne & de Joachim, ſelon le cours ordinaire de la nature. S. Epiphane dans cette hereſie, & la precedente, raporte quelques traditions, touchant les parens & la naiſſance de la ſainte vierge. Il conclut qu'elle doit eſtre honorée, mais que Dieu ſeul doit eſtre adoré.

XXVII. Commencemens de S. Epiphane.

S. Epiphane fut toûjours attaché à la communion de Paulin, dont il fut le principal appui en Orient. Il étoit alors âgé pour le moins de ſoixante ans. Le lieu de ſa naiſſance fut Beſanduc bourgade de Paleſtine, dans le territoire d'Eleutherople. Dés ſa jeuneſſe il embraſſa la vie monaſtique, dans laquelle il fut inſtruit par d'excellens maîtres, & frequenta entre-autres S. Hilarion. Il demeura prés du lieu de ſa naiſſance, & paſſa auſſi beaucoup de temps en Egypte pour s'inſtruire : enſorte qu'il devint tres-celebre pour la diſcipline monaſtique en Egypte & en Paleſtine. Etant en Egypte & encore jeune, il converſa avec des Gnoſtiques, & aprit de leur propre bouche leurs myſteres infames. Il y eut de leurs femmes qui le tenterent ; & n'ayant pu le corrompre, elles diſoient en leur ſtile : Nous n'avons pu ſauver ce jeune homme. Il en fut preſervé par une grace particuliere, & même il les découvrit aux évêques des lieux, qui en firent bannir environ quatre-vingts. Aprés avoir gouverné quelque temps un monaſtere qu'il avoit fondé en ſon païs, il fut ordonné malgré lui ſous ce regne de Valens, évêque de la metropole de l'iſle de Chipre, nommée auparavant Salamine & alors Conſtantia ; & comme c'étoit une ville maritime & de grand abord, ſon application même aux affaires temporelles

Sozom. VI. c. 32.

Synopſ. Ancor.

Epiph. hær. 67 n. 17.

Epiſt. init. hæreſ.

fit éclater ſa vertu, & le rendit en peu de temps celebre par tout le monde. En l'année 374. il compoſa ſon Ancorat à la priere de quelques preſtres & de quelques vertueux laïques de l'égliſe de Suedre en Pamphylie : qui le prierent de leur expliquer la foi de l'égliſe ſur la trinité, particulierement ſur l'article du S. Eſprit. Il nomma ce diſcours Ancorat, en grec *Ancyrotos :* comme une ancre propre à affermir l'eſprit agité de doutes. Il y traite amplement le myſtere de la trinité, & celui de l'incarnation contre les nouvelles hereſies, & mêle quelques digreſſions ; entre-autres un abregé de cronologie, depuis le commencement du monde juſques à ſon temps qui finit ainſi : Cette année eſt la quatre-vingt-dixiéme depuis Diocletien, la dixiéme de Valentinien, & de Valens, la ſixiéme de Gratien, ſous le conſulat de Gratien pour la troiſiéme fois & d'Equitius, indiction ſeconde : qui ſont les caracteres de l'an 374.

Ancor. init.

Ancor. n. 60.

Deux ans aprés il commença ſon grand ouvrage contre les hereſies, à la priere d'Acace & de Paul preſtres & archimandrites, c'eſt à dire ſuperieurs des monaſteres de Carchedone & de Berée en Syrie : dont la lettre eſt datée de l'an 92. de Diocletien, douziéme de Valentien & de Valens, & huitiéme de Gratien, c'eſt à dire l'an 375. S. Epiphane intitula cet ouvrage Panarion, qui ſignifie, comme il dit lui-même, un cofret plein de medicamens & de remedes contre divers poiſons. Il y compte juſques à quatre-vingts hereſies, dont il fait l'hiſtoire, & les refute chacune en particulier, finiſſant aux Meſſaliens. A la fin il met une expoſition des dogmes de l'égliſe catholique, & une deſcription des principaux points

points de ſa diſcipline, qui merite d'eſtre raportée en cette hiſtoire.

XXVIII. Diſcipline de l'égliſe.

Premierement, dit-il, la virginité eſt gardée par pluſieurs perſones, & honorée : enſuite le celibat, la continence, la viduité : puis le mariage, principalement s'il eſt unique. Toutefois il eſt permis à un homme de ſe marier aprés la mort de ſa femme, & à une femme aprés la mort de ſon mari. La ſource de tous ces biens, eſt le ſacerdoce, qui ſe donne à des vierges pour la pluſpart : ou à ceux qui ont vêcu dans le celibat, ou qui s'abſtienent de leurs femmes, ou qui ſont veufs aprés un ſeul mariage. Mais celui qui s'eſt remarié, ne peut-eſtre receu dans le ſacerdoce, ſoit dans l'ordre d'évêque, de preſtre, de diacre ou de ſoudiacre. Aprés le ſacerdoce, vient l'ordre des lecteurs, qui ſe prend de tous les états : de la virginité, du celibat, de la continence, de la viduité, du mariage ; & même en cas de neceſſité, de ceux qui ſe ſont remariés. Car le lecteur n'a point de part au ſacerdoce. Il y a auſſi des diaconeſſes établies pour le ſervice des femmes ſeules, à cauſe de la bien-ſéance, dans le baptême & les autres occaſions ſemblables. Elles doivent eſtre auſſi dans la continence, la viduité aprés un ſeul mariage, ou la virginité perpetuelle. Enſuite ſont les exorciſtes, les interpretes pour expliquer d'une langue en l'autre, ſoit les lectures, ſoit les ſermons. Reſtent les Copiates, qui enſeveliſſent les morts ; les portiers, & tout ce qui regarde le bon ordre de l'égliſe.

Les aſſemblées ordonnées par les apôtres, ſe tienent le mercredy, le vendredy & le dimanche : en quelques lieux on s'aſſemble auſſi le ſamedy. Le mercre-

dy & le vendredy on jeûne juſques à none : parce que le mercredy le Seigneur fut livré, & le vendredy il fut crucifié : nôtre jeûne eſt une reconoiſſance qu'il a ſouffert pour nous, & une ſatisfaction pour nos pechés. Ce jeûne du mecredy & du vendredy juſques à none, s'obſerve toute l'année dans l'égliſe catholique : excepté les cinquante jours du temps paſcal, dans leſquels il eſt défendu de fléchir les genoux, ni de jeûner : en ce temps les aſſemblées du mecredy & du vendredy ſe tienent le matin & non pas à none, comme le reſte de l'année. Le jour de l'Epiphanie, qui eſt la naiſſance du Sauveur, ſelon la chair, il n'eſt pas permis de jeûner, quoiqu'il arrive un mecredy ou un vendredy. Les Aſcetes obſervent volontairement le jeûne toute l'année, excepté le dimanche & le temps paſcal, & gardent toûjours les veilles. L'égliſe catholique compte tous les dimanches pour des jours de joye ; elle s'aſſemble le matin & ne jeûne point. Elle obſerve les quarante jours avant les ſept jours de pâque dans les jeûnes continuels : mais elle ne jeûne pas les dimanches, même en carême. Quant aux ſix jours devant pâques, tous les peuples les paſſent en xerophagie, c'eſt à dire en ne prenant que du pain, du ſel & de l'eau, & vers le ſoir. Les plus fervents, ſont deux, trois ou quatre jours ſans manger, & quelques-uns toute la ſemaine juſques au dimanche matin au chant du coq. On veille pendant ces ſix jours, & on tient tous les jours l'aſſemblée : on la tient auſſi tout le carême, depuis none juſques à veſpres. En quelques lieux on veille la nuit du jeudy au vendredy & du dimanche ſeulement. En quelques lieux on offre le ſacrifice le

jeudy ſaint continuant la xerophagie, en d'autres on ne le celebre que la nuit du dimanche, enſorte que l'office finit au chant du coq le jour de pâques. On celebre le baptême & les autres myſteres ſecrets, ſuivant la tradition de l'évangile & des apôtres.

On fait memoire des morts, en les nommant par leur nom, & celebrant les prieres & le ſacrifice. On obſerve aſſiduement dans l'égliſe les prieres du matin avec des cantiques de loüanges, & les prieres du ſoir avec des pſeaumes. Il y a des moines qui habitent dans les villes, il y en a qui demeurent dans des monaſteres éloignés. Il y en a qui portent de longs cheveux par devotion; mais cette pratique n'eſt pas conforme au precepte de S. Paul. Il y a pluſieurs autres devotions particulieres obſervées dans l'égliſe: Comme de s'abſtenir de la chair de toutes ſortes d'animaux, des œufs & du fromage. Quelques-uns ne s'abſtienent que des animaux à quatre pieds, d'autres retranchent auſſi les oiſeaux, d'autres les poiſſons. D'autres s'abſtienent même des œufs, d'autres du fromage: d'autres du pain même ou des fruits, ou de tout ce qui eſt cuit. Pluſieurs couchent à terre, pluſieurs vont nuds pieds. D'autres portent un ſac en ſecret & par penitence: mais il eſt indecent de le porter à découvert, ou d'avoir le cou chargé de chaînes, comme font quelques-uns. La pluſpart s'abſtienent du bain. Quelques-uns ayant renoncé au monde, ont inventé des métiers ſimples & faciles, pour éviter l'oiſiveté & n'eſtre à charge à perſone. La pluſpart s'exercent continuellement à la pſalmodie, à la priere, à la lecture & la recitation des ſaintes écritures.

L'égliſe catholique enſeigne à tout le monde le fruit de l'hoſpitalité, de l'aumône, & de toutes les œuvres de charité envers tout le monde. Elle s'abſtient de la communion de tous les heretiques. Elle bannit la fornication, l'adultere, l'impudicité, l'idolatrie, le meurtre & tous les crimes. La magie, l'empoiſonement, l'aſtrologie, les augures, les ſortileges, les enchantemens, les caracteres. Elle défend les theatres, les courſes des chevaux, les combats de beſtes, les ſpectacles de muſique: toute médiſance, toutes les querelles, les diſputes, les injures: les injuſtices, l'avarice, l'uſure. Elle n'aprouve pas les gens d'affaires; mais elle les met au dernier rang de tous: elle ne reçoit les offrandes que de ceux qui vivent ſelon la juſtice. Telle étoit ſelon S. Epiphane la diſcipline de l'égliſe catholique. Il conclut le livre des hereſies, en faiſant les recommandations d'Anatolius, qui en avoit écrit les minutes en notes, & du diacre Hypatius qui l'avoit mis au net en des cahiers.

XXIX. Queſtion d'une ou de trois hypoſtaſes. *Baſil. ep 349. ad Terent.*

Le parti de Paulin d'Antioche fut alors relevé par des lettres de Rome, qui lui accordoient le titre d'évêque d'Antioche, & rejettoient S. Melece. Sur cela les ſectateurs de Paulin s'adreſſerent au comte Terence, qui étoit alors à Antioche avec grande autorité, & qui avoit un grand zele pour l'égliſe; & le prierent de travailler à réünir avec eux les ſectateurs de S. Melece, qui étoit toûjours en exil. S. Baſile l'ayant apris, écrivit au comte Terence pour le prier de ne s'en point mêler. Je ne m'étone pas, dit-il, du procedé des Occidentaux: ils ignorent abſolument ce qui ſe paſſe ici; & ceux qui paroiſſent le ſçavoir, leur en font un raport plus paſſioné que

Ep 171. ad Melet.

veritable. Ils ignorent ou ils diſſimulent la raiſon, pour laquelle le bien-heureux évêque Athanaſe reſolut d'écrire à Paulin : mais vous avés des gens qui peuvent vous raconter ce qui ſe paſſa entre les évêques ſous l'empereur Jovien, & je vous prie de vous en inſtruire. *Sup. liv. xv. n. 55.* Au reſte, nous nous réjoüiſſons avec ceux qui ont receu ces lettres de Rome ; & ſi elles contienent quelque témoignage avantageux, nous ſouhaitons qu'il ſoit veritable. Mais cela ne pourra jamais nous perſuader, de méconoître Melece, ou de croire que les queſtions qui ont été la ſource de *Ep. 349. p. 1119. B.* cette diviſion ſoient peu importantes. Pour moi je ne croy pas devoir me relâcher, parce qu'un homme a receu une lettre qui le rend fier : quand il viendroit du ciel, s'il ne marche ſelon la ſaine doctrine, je ne puis l'admettre à ma communion.

Conſiderés, je vous prie, que les Ariens n'ont point d'autre pretexte pour ne pas recevoir la doctrine de nos peres, que le mauvais ſens qu'ils donnent au mot de conſubſtantiel, en diſant que nous reconoiſſons le fils conſubſtantiel ſelon l'hypoſtaſe. Nous leur donnons priſe, ſi nous nous laiſſons entraîner à ceux qui tienent à peu prés le même langage, par ſimplicité plûtôt que par malice : car ils s'appliquent uniquement à calomnier nôtre doctrine, au lieu d'établir la leur. Et quelle matiere plus dangereuſe de calomnie, que de voir quelques-uns des nôtres dire, qu'il n'y a qu'une hypoſtaſe du pere & du fils & du S. Eſprit ? Ils ont beau ſoûtenir expreſſément la diſtinction des perſones : Sabellius a dit la même choſe ; que Dieu eſt un en hypoſtaſe, mais que l'écriture lui fait faire differens perſonages, ſelon les occaſions

particulieres : le faiſant parler tantôt comme pere ; tantôt comme fils, tantôt comme S. Eſprit. Si donc on void auſſi des nôtres dire, que le pere & le fils & le S. Eſprit ſont un quant au ſujet, & trois quant aux perſones, ne paroîtront-ils pas prouver clairement ce qu'on dit de nous ? Au reſte, que l'hypoſtaſe & l'eſſence ne ſoient pas la même choſe, il me ſemble que nos freres d'Occident l'ont fait voir eux-mêmes: puis que la pauvreté de leur langue les a obligés à recevoir le mot grec *Ouſia*, afin de ſauver par la diſtinction des mots, la difference qui pourroit eſtre dans le ſens. S. Baſile explique enſuite comment par ſubſtance, *Ouſia*, il entend ce qui eſt commun aux trois perſones, & par hypoſtaſe les proprietés de chacune ; & conclut en priant le comte Terence, de laiſſer le ſoin de cette réünion aux prelats, particulierement aux exilés qui combatent pour la religion : où il marque S. Melece & S. Euſebe de Samoſate.

On void par cette lettre de S. Baſile, ce qui éloignoit les Orientaux de communiquer avec Paulin ; & S. Jerôme nous montre dans une des ſienes, ce qui faiſoit craindre aux Occidentaux la communion de Melece. Car il fut inquieté de ce ſchiſme d'Antioche, juſques dans ſon deſert de Syrie. On lui demandoit pour qui il étoit, pour Vital, pour Melece, ou pour Paulin. L'évêque des Ariens & les catholiques du parti de Melece, lui demandoient s'il tenoit trois hypoſtaſes dans la trinité. Fatigué de ces queſtions, il écrivit au pape S. Damaſe en ces termes : Ne
Bitr. ep. 57. ſuivant autre chef que J. C. je ſuis attaché à la communion de vôtre ſainteté, c'eſt à dire de la chaire de Pierre. Je ſai que l'égliſe a été bâtie ſur cette pierre : qui-

conque mange l'agneau hors cette maiſon eſt profane : quiconque n'eſt pas dans l'arche de Noé, perit par le deluge. Ne pouvant pas toûjours vous conſulter, je m'attache aux confeſſeurs Egyptiens vos confreres, comme une petite barque ſe met à l'abri des grands vaiſſeaux. Je ne conois point Vital, je rejette Melece, je ne ſai qui eſt Paulin. Quiconque n'amaſſe pas avec vous, diſperſe : c'eſt à dire que, qui n'eſt pas pour J. C. eſt pour l'antechriſt. On me demande ſi j'admets trois hypoſtaſes : je demande ce que ces mots ſignifient : on me répond que ce ſont trois perſones ſubſiſtantes : je dis que je le crois ainſi : on dit qu'il ne ſuffit pas, & on veut que je diſe le mot d'hypoſtaſe. Je crains que par hypoſtaſe, on n'entende ſubſtance, parce que dans les écoles ſeculieres *Hypoſtaſis*, ne ſignifie autre choſe qu'*Ouſia*. Ainſi je crains de reconoître trois natures avec les Ariens ; & plus on me preſſe ſur ce mot d'hypoſtaſe, plus je m'en défie. C'eſt pourquoi je vous conjure de m'autoriſer par vos lettres, à ne point dire ou à dire les hypoſtaſes. Je vous prie auſſi de me marquer avec qui je dois communiquer à Antioche. Car les Campenſes, joints avec les heretiques de Tarſe, ne cherchent qu'à s'autoriſer de vôtre communion, pour ſoûtenir trois hypoſtaſes dans leur ancien ſens. Par les *Campenſes*, S. Jerôme entend les ſectateurs de S. Melece, comme il a été dit ; & par les heretiques de Tarſe, il entend les diſciples de Silvain demi-arien, qui en avoit été évêque : ou peut-eſtre Diodore, qui l'étoit alors, aprés avoir été long-temps preſtre d'Antioche de la communion de S. Melece. S. Jerôme étoit prévenu contre-eux, par le

Matth. xvi.

Ex. xii.

Sup. liv. xviii. *n.* 3.

preſtre Evagre & les autres de la communion de Paulin, à laquelle il fut toûjours attaché. N'ayant point receu de réponſe à cette lettre, il en écrivit une ſeconde à S. Damaſe, où il dit : D'un côté, les Ariens exercent leur fureur, ſoûtenus par la puiſſance temporelle : d'un autre côté, l'égliſe diviſée en trois partis me veut attirer : les moines qui m'environent, uſent ſur moi de leur anciene autorité. Je crie cependant : Si quelqu'un eſt joint à la chaire de Pierre, il eſt des miens. Melece, Vital & Paulin, diſent qu'ils ſont unis à vous. Je le pourrois croire, ſi un ſeul le diſoit : mais il y en a deux qui mentent, & peut-eſtre tous les trois. C'eſt pourquoi je conjure vôtre ſainteté, de me marquer par vos lettres avec qui je dois communiquer en Syrie. Ne mépriſés pas une ame pour laquelle J. C. eſt mort. Ces lettres de S. Baſile & de S. Jerôme, font voir nettement le point de la difficulté d'une ou de trois hypoſtaſes. Les Orientaux craignoient de paroître Sabelliens, s'ils diſoient une hypoſtaſe, & trois perſones, *tria proſopa* : ils ne ſe contentoient pas de la diſtinction des perſones : ils vouloient que l'on reconnût, que chaque perſone ſubſiſtoit dans une veritable hypoſtaſe : les Occidentaux n'oſoient dire trois hypoſtaſes, de peur de parler comme les Ariens, parce qu'ils rendoient en latin le mot d'hypoſtaſe par ſubſtance ; & le mot de perſone, qui ne contentoit pas les Orientaux, leur paroiſſoit ſuffiſant, parce qu'ils n'en avoient pas de plus propre. S. Athanaſe avoit ſeu ſe mettre au deſſus des paroles étant aſſuré du ſens : mais en ce temps-ci, les eſprits étoient éloignés & aigris ; & c'eſt ce qui fit durer ſi long-temps ce ſchiſme d'Antioche.

Epiſt. 58.

Baſil. ep. 64. *p.* 850. A.
Ep. 391 *p.* 1172. B.
Aug. v. Trinit. c. 9.

Greg. Naz. Orat. 21. *p.* 395. D.

Quoi-

XXX. Lettre de S. Basile à S. Epiphane. *Bas. ep.* 325.

Quoique S. Basile fût entierement declaré pour S. Melece, il ne s'éloignoit pas de S. Epiphane ; au contraire, il avoit pour lui un grand respect, & le regardoit en son temps comme un exemple rare de charité. Venant à la division de l'église d'Antioche, il rend ainsi compte du parti qu'il avoit pris : Comme le venerable Melece a été le premier à combatre pour la verité du temps de Constantius, & que mon église étoit en communion avec lui : je suis demeuré dans sa communion ; & j'espere y demeurer avec la grace de Dieu. Car le bien-heureux pape Athanase étant venu d'Alexandrie, étoit tout resolu d'entrer dans sa communion, si par un conseil malicieux on ne lui eût fait remettre cette réünion à un autre temps, & ce fut grand dommage. Pour ceux qui sont venus les derniers, nous n'en avons encore admis aucun à nôtre communion : non que nous les jugions indignes, mais parce que nous n'avons aucun sujet de condamner Melece. Ce n'est pas que nous n'ayions oüi dire beaucoup de choses contre-eux : mais nous ne nous y sommes pas arrestés, parce que nous n'avons pas oüi les deux parties en presence ; suivant ce qui est écrit : Nôtre loi juge-t-elle un homme sans l'entendre ? Il seroit digne de vôtre conduite pacifique, mon tres-venerable frere, non de réünir d'un côté, & separer de l'autre ; mais de ramener ceux qui sont separés à ceux qui étoient déja réünis. Au reste, j'ay été extrêmement consolé, de ce que vous avés écrit suivant la bonne & exacte theologie : qu'il est necessaire de confesser trois hypostases. Enseignés-le donc aussi à nos freres d'Antioche : mais sans doute, vous leur avés déja enseigné,

P. 1100. B.

Jo. VII. 51.

car vous n'eſtes pas entré dans leur communion, ſans vous eſtre aſſuré d'eux, principalement ſur ce point. Par ces freres d'Antioche, venus les derniers, S. Baſile entend Paulin, & peut-eſtre Vital.

Epiph. expoſ. fid. n. 13.

Il répond enſuite à S. Epiphane, au ſujet d'un certain peuple, dont il lui avoit écrit, apparemment pour en parler dans ſon traité des hereſies, où en effet il en dit un mot. C'étoit les Mages ou Majouſes, comme on les nomme encore en Levant. Nous en avons un grand nombre, dit S. Baſile, diſperſés dans tout nôtre païs, qui ſont venus autrefois d'auprés de Babylone. Ils ont des mœurs particulieres, & vivent ſeparés des autres hommes. Le demon les tient ſous une telle captivité, qu'il eſt impoſſible de leur parler. Car ils n'ont ni livres ni docteurs, mais ils ſe nourriſſent dans une coûtume ſans raiſon, qu'ils conſervent de pere en fils. Ce que tout le monde voit, c'eſt qu'ils ont horreur de tuer les animaux, les faiſant tuer pour leur uſage par les mains des autres. Leurs mariages ſont contraires aux bonnes mœurs. Ils tienent pour dieu le feu, & tout ce qui lui reſſemble. Ils ne nous ont point dit juſques à preſent qu'ils deſcendent d'Abraham, mais ils comptent un certain Zarnoüa pour auteur de leur nation. C'eſt pourquoi je ne puis vous en dire davantage. Les voyageurs modernes nous aprenent qu'il y a encore de ces adorateurs du feu dans la Perſe, qui nomment Zerdouſt leur legiſlateur. On les appelle Gaures ou Parſis.

Piet. Val. lett. 18. dec. 1617.

XXXI. S. Baſile ſe pleint des Occidentaux. *Epiſt. 321. p. 1094. C.*

S. Baſile ne put ſoufrir les mauvaiſes impreſſions que l'on avoit données au pape, contre S. Melece & contre S. Euſebe de Samoſate. Voici comme il en

écrivoit à Pierre d'Alexandrie, qui étoit encore à Rome. J'ay bien de la douleur que nôtre frere Dorothée ne vous ait pas parlé avec toute la moderation convenable. Il m'a raconté à ſon retour les entretiens qu'il avoit eus avec vous, en preſence du tres-venerable évêque Damaſe; & il m'a affligé, en diſant que l'on met au nombre des Ariens nos tres-ſaints confreres Melece & Euſebe. Quand il n'y auroit pas d'autre preuve de la pureté de leur foi, la guerre que leur font les Ariens en eſt une ſuffiſante, pour ceux qui jugent équitablement; & vous devés eſtre encore plus uni de charité avec eux, vous qui ſouffrés comme eux pour J. C. Soyés perſuadé qu'il n'y a aucun mot de la foi orthodoxe, qu'ils n'ayent enſeigné avec une entiere liberté en nôtre preſence: Dieu en eſt témoin; & que nous n'aurions pas été un moment dans leur communion, ſi nous ne les avions veus marcher droit dans la foi.

Il s'en pleint encore plus fortement à S. Euſebe de Samoſate, lui écrivant pendant ſon exil: Vous pouvés compter, dit-il, que vous avés parlé aux Occidentaux, ayant oüi le recit de nôtre frere Dorothée. Quelles lettres faudra-t-il lui donner à ſon retour? Pour moy, ce mot de Diomede me vient en l'eſprit: Tu ne devois pas prier Achille, il eſt trop fier. En effet les gens glorieux, quand on les flatte, n'en devienent que plus inſolens. Si le Seigneur s'apaiſe envers nous, de quel autre ſuport avons nous beſoin? Si ſa colere continüe, quel ſecours pouvons-nous attendre du faſte d'Occident. Ils ſont prevenus de faux ſoupçons, & font maintenant ce qu'ils ont fait touchant Marcel. Ils s'irritent contre ceux qui leur di- *Ep. 10. p. 795. C.* *Il. IX. v. 694.*

ſent la verité, & ils affermiſſent l'hereſie. Pour moy je voudrois écrire à leur chef ſans forme de lettre generale; & ſans entrer dans les affaires de l'égliſe, lui marquer ſeulement, qu'ils ne ſavent point la verité de ce qui ſe paſſe parmi nous, ni ne prenent le chemin de s'en inſtruire; qu'il ne faut pas inſulter à ceux qui ſont abatus par la tentation, ni prendre pour dignité l'orgueil; peché capable tout ſeul de nous rendre ennemis de Dieu. Ce que S. Baſile dit ici que les Occidentaux affermiſſent l'hereſie, ne peut marquer aucun ſoupçon de leur doctrine: il a ſouvent rendu témoignage à la pureté de leur foi: il veut dire ſeulement que leurs preventions contre les défenſeurs de la foi catholique, comme S. Melece & S. Euſebe, donnoient un grand avantage aux heretiques; & l'ignorance, dont il les accuſe, n'eſt que l'ignorance des faits, & de ce qui ſe paſſoit en Orient. Ce qu'il dit de dur contre le pape, ne regarde que la perſone de S. Damaſe, qu'il ne conoiſſoit que de loin: pour l'autorité du S. ſiege & la neceſſité d'y avoir recours, il la marque aſſés dans ſes lettres à S. Athanaſe & aux Occidentaux.

Sup. XVI. n. 19. XV. I. 1.

XXXII. Perſecution en Cappadoce par Demoſthene. *Ep.* 10. *p.* 794. D. *Ep.* 264. *p.* 1036. D.

Dans la même lettre à S. Euſebe de Samoſate, S. Baſile ſe pleint de pluſieurs évêques indignes, établis par la faction des Ariens: ce qu'il faut reprendre d'un peu plus haut. Demoſthene vicaire du prefet du pretoire, protegoit les heretiques: il étoit Chrétien; mais tres-mal inſtruit, tant de la doctrine que de la diſcipline, & pretendoit regler ſouverainement toutes les affaires de l'égliſe. Il fit aſſembler au milieu de l'hiver un concile d'heretiques à Ancyre, metropole de Galatie: Hypſius ſucceſſeur

d'Athanaſe y fut dépoſé, & on mit à ſa place Ecdicius, qui embraſſa auſſi-tôt la communion de Baſilide évêque de Gangres en Paphlagonie, Arien declaré. Demoſthene entreprit enſuite S. Gregoire de Nyſſe, frere de S. Baſile ; & donna ordre qu'on le lui amenât priſonier, ſous pretexte de quelque argent de ſon égliſe, qu'on l'accuſoit d'avoir détourné : mais il montroit l'emploi que ſon predeceſſeur en avoit fait, & les évêques de la province témoignoient que les treſoriers de l'égliſe étoient preſts d'en répondre. S. Gregoire de Nyſſe ne fut pas pris, & abandonna le païs : on mit à ſa place un miſerable eſclave, auſſi corrompu dans la foi que ceux qui l'ordonerent. S. Gregoire de Nazianze écrivit pluſieurs lettres de ſa retraite de Seleucie à S. Gregoire de Nyſſe, pour le conſoler pendant cette perſecution, qui fut le plus bel endroit de ſa vie. Car les égliſes voiſines l'appelloient pour les pacifier & les regler.

Ep. 10. p. 794. D.
Ep. 73. p. 870. D.
Ep 72. p. 867.
Ep. 264.
Ap. Baſil. ep. 385.
Greg. ep. 141. 34. 35. 36.

Demoſthene vint enſuite à Ceſarée, où il ſoûmit tous les eccleſiaſtiques aux charges publiques, malgré leurs privileges. Puis il paſſa à Sebaſte, où il traita de même ceux qui étoient de la communion de S. Baſile. On exerça de grandes violences contre-eux, & un de ce clergé nommé Aſclepius fut battu ſi outrageuſement, qu'il en mourut. Demoſthene indiqua enſuite à Nyſſe un concile d'évêques Ariens de Galatie & de Pont : de Nyſſe, ils allerent à Sebaſte, pour s'unir à Euſtathe, qui les y avoit invités par une députation ſolemnelle, & qui les receut avec tous les honeurs poſſibles : ils y tinrent l'aſſemblée, ils prêcherent, ils offrirent le S. ſacrifice, & diſtribuerent l'euchariſtie : enfin Euſtathe leur donna toutes

Ep. 264. p. 1037. A.
Ep. 405. ad Amphil.
Ep. 264.
Ep. 85. ad Patroph.
Ep. 72. ad Euaſ.
Ep. 82. p. 913. A.

les marques de communion, ſans pouvoir obtenir qu'ils le reconnuſſent pour évêque, parce qu'il avoit été dépoſé par les chefs du parti au concile de C. P. en 360. Demoſthene troubla auſſi l'égliſe de Doares bourgade de la Cappadoce, autoriſant les Ariens à y mettre pour évêque un eſclave fugitif; & cela par les intrigues d'une femme ſans religion.

Ep. 10. p. 795. A.

Ep. 395. ad Amphil.

Ep. 264. p. 1037. C.

Cependant Theodote évêque de Nicopolis étoit mort, & Demoſthene avoit eſſayé de perſuader à cette égliſe de recevoir un évêque de la main d'Euſtathe: mais elle le refuſa courageuſement. Les évêques Ariens qu'il avoit aſſemblés à Nyſſe, entreprirent avec Euſtathe de renverſer la foi catholique à Nicopolis, & n'y réüſſirent pas mieux. Mais ils gagnerent Fronton preſtre de cette ville, qui avoit toûjours paru pur dans ſa foi & pieux dans ſes mœurs: il trahit alors la verité qu'il avoit ſoûtenüe auparavant, & ſe livra aux Ariens, pour eſtre évêque de Nicopolis. Auſſi-tôt il devint l'horreur de toute l'Armenie; & le bruit de ſa cheute ſe répandit promptement dans les provinces voiſines. Le peuple de Nicopolis l'abandonna, & alla tenir les aſſemblées en pleine campagne: il n'y eut qu'un ou deux eccleſiaſtiques, qui demeurerent dans l'égliſe avec Fronton. Pour retenir le peuple, il promit de ne ſe point ſeparer de la foi catholique. Quelques-uns en furent ébranlés; & quelques eccleſiaſtiques en écrivirent à S. Baſile. Il les exhorta à ſouffrir ce commencement de perſecution, ſe ſouvenant qu'ils étoient les enfans des confeſſeurs & des martyrs; il leur recommande ſur tout de ne ſe fier aucunement aux paroles de Fronton, & declare qu'on ne peut le reconoître

Ep. 10. p. 795. A.

Ep. 191.

Ep 191. p. 976. D.

pour évêque, ni pour clercs ceux qu'il a ordonnés. Cette perſecution devint enſuite furieuſe. Car le peuple fut diſſipé, le clergé mis en fuite, les maiſons pillées, la ville rendüe deſerte, tout le païs ruiné : il y eut même des perſones qui ſouffrirent des coups & d'autres outrages. S. Baſile ſollicitoit les magiſtrats preſens, & écrivoit aux amis qu'il avoit à la cour, pour reprimer ces deſordres. *Ep. 190.*

XXXII. Tranſlation d'Euphronius de Colonie.

Pemenius évêque de Satale étant venu à Nicopolis conſoler cette égliſe affligée, ne trouva point de meilleur moyen de la ſoûtenir, que de lui donner un évêque catholique ; & propoſa d'y transferer Euphronius natif de Nicopolis même, & alors évêque de Colonie, petite ville dans l'extrêmité de l'Armenie. Cette tranſlation, quoique contraire aux canons, fut approuvée par tous les évêques & par les magiſtrats de Nicopolis, & Pemenius en preſſa l'execution, pour ne pas donner aux heretiques le loiſir de l'empêcher. S. Baſile aprouva ſa conduite, & en écrivit au clergé de Nicopolis en ces termes : Quand les ſaints agiſſent ſans avoir aucun motif humain devant les yeux, ni ſe propoſer aucun intereſt particulier, mais ſeulement le bon plaiſir de Dieu ; il eſt clair que c'eſt lui qui conduit leurs cœurs. Et lors que des hommes ſpirituels ouvrent un avis, & que le peuple fidelle le ſuit d'un commun conſentement, qui peut douter qu'il ne vienne de N. S. ? Il en écrivit auſſi aux magiſtrats de Nicopolis ; & commence ſa lettre par ces paroles : La diſpoſition des égliſes ſe fait par ceux à qui leur gouvernement eſt confié ; mais elle eſt confirmée par les peuples. *Sup. liv. XVI. n. 45.* *Ep. 193.* *d. ep. 193.* *Ep. 194.*

L'égliſe de Colonie ne pouvoit ſe reſoudre à per-

dre ſon paſteur ; & quelques-uns menaçoient de ſe ſeparer de l'égliſe, & de porter cette affaire aux tribunaux ſeculiers. Ils en écrivirent à S. Baſile, qui blâma ceux qui faiſoient de telles menaces, loüant au reſte le zele qu'ils témoignoient pour leur évêque : pourveu qu'il fût moderé, & qu'il ne s'oppoſât pas à ce que les évêques avoient fait par l'ordre de Dieu, pour le bien commun de la province. Il promet qu'Euphronius ne les abandonera pas, & qu'en gouvernant l'égliſe de Nicopolis, il continuera de prendre ſoin de la leur : il ſoûtient même que cette tranſlation leur eſt avantageuſe, parce que ſi Nicopolis étoit au pouvoir des ennemis de l'égliſe, Colonie ne ſe pourroit ſoûtenir. En même temps il exhortoit le clergé de Nicopolis à ne pas s'offenſer de l'oppoſition des fidelles de Colonie : parce que les plus petits ſe croyent aiſément mépriſés ; & que le dépit les pourroit porter à des extrêmités, que le malheur du temps rendroit dangereuſes. C'eſt ainſi que S. Baſile autoriſa la tranſlation d'Euphronius.

Ep. 291. 290.

Ep. 193. *p.* 378. B.

XXXIV. Apologie de S. Baſile contre Euſtathe. *Sup. liv.* XVI. *n.* 46.

Il y avoit déja trois ans que S. Baſile ſouffroit les calomnies qu'Euſtathe de Sebaſte répandoit contre lui, ſans ſe défendre que par le ſilence, & par quelques lettres particulieres à ſes amis. Enfin il crut qu'il étoit temps de parler, & de ſe juſtifier publiquement. Ses ennemis loin de s'appaiſer, ne faiſoient que s'irriter de plus en plus contre lui, & ne ceſſoient de le diffamer : quand il avoit détruit une de leurs calomnies, ils en inventoient une autre, pour ne paroître pas le haïr ſans ſujet. Ils l'accuſoient fauſſement, tantôt de croire trois dieux, tantôt de ne croire qu'une perſone ; puis ils reprenoient ce qu'il diſoit effectivement

Ep. 79. *p.* 893. B.

Ep. 80. *p.* 900. C.

effectivement avec l'égliſe catholique, qu'il y a en Dieu trois hypoſtaſes, & une bonté, une puiſſance, une divinité. Leur exterieur de pieté donnoit créance à leurs calomnies ; & l'on attribuoit ſon ſilence à la foibleſſe de ſa cauſe. Il ſe voyoit fameux malgré lui, mais en mauvaiſe part, & étoit odieux aux gens de bien prevenus par ſes adverſaires. Il crut donc devoir enfin parler, & ſe prevaloir des mauvaiſes demarches qu'ils venoient de faire, en ſe joignant aux Ariens & au vicaire Demoſthene ; & il commença à écrire contre Euſtathe environ l'an 376. Il publia une apologie adreſſée à tous les fidelles, qui ſe trouve entre ſes lettres. Il dit qu'au commencement de ſa converſion ayant veu les ſolitaires d'Egypte, & étant touché de leur exemple, il ſouhaita de les imiter : & trouvant en ſon païs des gens qui leur reſſembloient à l'exterieur par la pauvreté de leurs habits, c'étoit Euſtathe & ſes diſciples, il en conceut une haute opinion, & crut avantageux de s'attacher à eux ; malgré tout ce qu'on lui diſoit pour l'en détourner, & qu'il prenoit pour des médiſances. Quand il fut évêque, il commença à s'apercevoir de leurs artifices, par les eſpions qu'ils lui donnerent, ſous pretexte de le ſervir dans ſes fonctions : enſorte qu'il en vint à ſe défier preſque de tout le monde. Ils l'attaquerent ſur la foi, juſques à deux fois : mais ils le trouverent toûjours ferme dans la doctrine qu'il avoit apriſe dés l'enfance, & receüe de ſa mere & de ſon ayeule Macrine ; & il les défie de lui montrer qu'il ait jamais varié, ni qu'il ait enſeigné aucune erreur, ſoit dans ſes écrits, ſoit dans ſes diſcours publics ou particuliers.

AN. 376.

Ep. 345. p. 1121. C.

Ep. 73. p. 869. D.

Ep. 79. p. 893. D.

AN. 376. P. 896. B. Le capital de l'accuſation étoit qu'Apollinaire avoit enſeigné en Syrie une mauvaiſe doctrine, & que S. Baſile lui avoit écrit une lettre il y avoit plus de vingt ans. Par conſequent, diſoit Euſtathe, vous eſtes dans ſa communion & complice de ſon crime. Comment ſavés-vous, répond S. Baſile, que cette lettre eſt de moi ? quand elle en ſeroit, d'où paroît-il que cet écrit qui vous eſt maintenant tombé entre les mains, ſoit du même temps que ma lettre, & de celui à qui elle eſt adreſſée ? quelle preuve y a-t-il que je ſois dans ſes ſentimens ? Interrogés-vous vous-même : combien de fois m'eſtes-vous venu voir dans ma retraite, ſur le fleuve Iris, en preſence de mon frere Gregoire ? combien de jours avons-nous paſſés chés ma mere, nous entretenant jour & nuit en bonne amitié ? Et quand nous allâmes enſemble voir le bien-heureux Silvain, c'eſt Silvain de Tarſe, ne parlâmes-nous pas de cette matiere pendant tout le voyage ? A Euſinoé, quand vous m'appellâtes étant preſt à partir pour Lampſaque avec pluſieurs évêques, ne parla-t-on pas de la foi ? vos écrivains en notes n'étoient-ils pas toûjours auprés de moi, pour écrire ce que je leur dictois contre l'hereſie ? les plus fidelles de vos diſciples n'étoient-ils pas toûjours avec moi ? Quand je viſitois les monaſteres de nos freres, & que je paſſois avec eux les nuits en prieres, nous entretenant continuellement des choſes de Dieu ſans diſputer : ne montrois-je pas nettement mes ſentimens ? comment une ſi longue experience n'a-t-elle pas prévalu ſur un ſoupçon ſi leger ? N'ay-je pas toûjours tenu le même langage ? Si ce n'eſt qu'avec le temps j'aye ajoûté quelque choſe à mes conoiſſances

imparfaites. D'ailleurs chacun doit répondre pour soi. *P. 897 C.* Je ne suis ni le maître ni le disciple d'Apollinaire : & si l'on répondoit pour un autre, il seroit plus juste d'imputer la doctrine d'Arius à ses disciples, & la doctrine d'Aëtius à son maître. C'est qu'Eustathe, comme S. Basile explique ailleurs, avoit été disciple d'Arius, *Ep. 82. p. 910. B.* & des plus fidelles, lors qu'Arius étoit le plus en credit à Alexandrie ; & depuis il avoit été le maître *Ep. 74. p. 875. A.* d'Aëtius. S. Basile découvre enfin la veritable cause *P. 898. D.* de la rupture. C'est, dit-il, que ces honestes gens croyent que nôtre communion leur est un obstacle, pour reprendre leur puissance : à cause de la confession de foi que nous leur avons fait souscrire, & qui leur pourroit nuire auprés de ceux qui sont maintenant en autorité : c'est à dire des Ariens ; & il parle de ce qui s'étoit passé entre lui & Eustathe à Nicopolis *Sup. liv. XVI. n. 45. 46.* trois ans auparavant. Telle est l'apologie de S. Basile ; à laquelle il renvoye le prestre Genethlius, lui écrivant sur le même sujet. *Ep. 345. p. 1123. A.*

Il écrivit aussi aux moines qui étoient sous sa conduite, insistant sur les variations d'Eustathe, qui s'attachoit toûjours aux plus puissans. Ceux, dit-il, qui *P. 870. C.* ont écrit ces lettres fameuses contre Eudoxe & tout son parti, & qui les ont envoyées à toutes les églises, exhortant à fuïr leur communion, & protestant contre les sentences, par lesquelles ils étoient déposés, comme portées par des heretiques : il parle de ce qui s'étoit passé à C. P. en 360. ceux-là mêmes con- *Sup. liv. XIV. n. 22.* tinüe-t-il, sont maintenant avec eux. Ils ne le peuvent nier, puis qu'ils ont embrassé leur communion à Ancyre. Il parle du concile assemblé par Demosthene. Demandés-leur, ajoûte-t-il, si Basile qui communi-

AN. 376. que avec Ecdicius eſt maintenant orthodoxe. Pourquoi donc en revenant de Dardanie, renverſerent-ils ſes autels pour dreſſer les leurs ? & pourquoi parcourent-ils encore les égliſes d'Amaſée & de Zele, pour y ordoner de leur autorité des preſtres & des diacres ? S'ils communiquent avec eux comme orthodoxes, pourquoi les pourſuivent-ils comme heretiques ? Enfin il exhorte ſes moines à ſe tenir en repos ſans entrer dans ces diſputes, ni ſe laiſſer prevenir contre perſone.

V. ep. 72. p. 867.

Ep. 72. p. 866. D. Il écrivit à l'égliſe d'Evaiſe une lettre, où il dit qu'il n'y avoit pas encore tout à fait dix-ſept ans depuis le concile de C. P. & comme il avoit été tenu au commencement de l'an 360. cette datte marque la fin de l'an 376. La lettre finit ainſi : Demeurés dans la foi : conſiderés tout le monde, & voyés combien eſt petite cette partie malade. Tout le reſte de l'égliſe, qui a receu l'évangile depuis une extrêmité juſques à l'autre, conſerve la doctrine ſaine & incorruptible. Il parle ainſi ſous Valens, lors que l'Arianiſme triomphoit en Orient. On raporte au même ſujet, c'eſt à dire aux calomnies d'Euſtathe, une homelie de S. Baſile, contre ceux qui l'accuſoient d'admettre trois dieux. Il n'y parle point contre ſes calomniateurs : il ſe contente d'abord de ſe pleindre en general fort tendrement, que la charité & l'union ne regne plus dans l'égliſe comme autrefois. Enſuite, il explique ſa doctrine ; & aprés avoir proteſté contre cette calomnie de trois dieux, il ajoûte : Si c'eſt, parce que je ne rejette pas le S. Eſprit, & que je ne le mets pas au rang des creatures, que je ſoufre cette calomnie : ne me faites point dire ce que je ne dis pas : dites net-

P. 868. D.

Homil. 29. p. 620.

P. 622. B.

tement que c'eſt moi qui anathematiſe ceux qui diſent que le S. Eſprit eſt créature. Je reçois cette accuſation : je m'expoſe pour ce ſujet au feu, au tranchant des épées, aux roües, aux tourmens : je les recevrai avec la même aſſurance que les martyrs qui repoſent ici. Il parloit à une feſte de martyrs dans une aſſemblée d'évêques.

XXXV. Concile de Gangres.

L'hypocriſie d'Euſtathe fut enfin reconnüe & condamnée au concile de Gangres, dont on ne ſait pas le temps : mais comme S. Baſile n'en parle point, il eſt vrai-ſemblable qu'il ne fut tenu qu'aprés toutes ces lettres ſur la fin du regne de Valens ; & peut-eſtre aprés la mort d'Euſtathe : car ce concile eſt plûtôt contre ſes diſciples que contre lui-même ; & S. Epiphane dans ſon livre des hereſies écrit vers l'an 376. parle d'Euſtathe comme d'un mort. Ce concile fut aſſemblé dans la ville de Gangres, métropole de la Paphlagonie, & nous en avons vingt canons, avec une lettre ſynodique, adreſſée aux évêques d'Armenie, qui contient en abregé les cauſes du concile exprimées plus diſtinctement dans les canons, & attribüe nommément ces abus aux diſciples d'Euſtathe. Les canons condamnent d'anathême, premierement ceux qui blâment le mariage, & qui diſent qu'une femme vivant avec ſon mari ne peut eſtre ſauvée. Ceux qui ſe ſeparent d'un preſtre qui a été marié, & ne veulent pas participer à l'oblation qu'il a celebrée. Ceux qui embraſſent la virginité ou la continence, non pour la beauté de la vertu, mais pour l'horreur du mariage, ou qui inſultent aux gens mariés. Les femmes qui abandonnent leurs maris par averſion pour le mariage. Les parens qui abandon-

Socr. II. c. 43. Sozom. IV. c. 24. Libell Synod. to. 2. Conc. p. 414. Sozom. III. c. 14. P. 424. B.

Can. 1.

c. 4.

c. 9.

c. 10.

c. 14.

c. 15.

nent leurs enfans ſous pretexte de vie aſcetique ; ſans prendre ſoin de leur nourriture, ou de leur converſion à la foi. Les enfans qui ſous le même pretexte de pieté, quittent leurs parens ſans leur rendre l'honeur qu'ils doivent. Ceux qui enſeignent aux eſclaves à quitter leurs maîtres & ſe retirer du ſervice, ſous pretexte de pieté. Le concile défend auſſi de condamner ceux qui mangent de la chair : pourveu qu'ils s'abſtienent du ſang, des viandes étoufées & immolées : ſuivant la pratique qui s'obſervoit encore. De jeûner le Dimanche, ou de mépriſer les jeûnes de l'égliſe qui vienent de la tradition. De mépriſer la maiſon de Dieu & les aſſemblées qui s'y font : de tenir des aſſemblées particulieres pour y faire les fonctions eccleſiaſtiques, ſans la preſence d'un preſtre & le conſentement de l'évêque. De prendre à ſon profit les oblations faites à l'égliſe, ou en diſpoſer ſans le conſentement de l'évêque, & de ceux qu'il en a chargés. De mépriſer les agapes ou repas de charité, qui ſe faiſoient en l'honeur de Dieu. De blâmer les memoires des martyrs, les aſſemblées qui s'y tenoient, & les offices qui s'y celebroient. Enfin le concile condamne les hommes qui, ſous pretexte de vie aſcetique, portoient un habit ſingulier, & condamnoient ceux qui portoient des habits ordinaires : les femmes, qui ſous le même pretexte, s'habilloient en hommes, ou ſe coupoient les cheveux. L'égliſe a aprouvé depuis, que les religieuſes coupaſſent leurs cheveux, & les uſages ont varié ſelon les païs & les temps ſur ces choſes indifferentes : mais la vanité & l'affectation opiniâtre ont toûjours été condamnées.

c. 16.
c. 3.
c. 2.
Sup. liv. 1. n. 32.
c. 18.
c. 19.
c. 5.
c. 6.
c. 7. 8.
c. 11.
c. 20.
c. 12.
c. 13.
c. 17.

Aprés ces vingt canons, le concile ajoûte : Nous ordonons ceci, non pour retrancher de l'égliſe ceux qui veulent s'exercer à la pieté, ſelon les écritures : mais ceux à qui ces exercices ſont une occaſion de s'élever avec arrogance au deſſus de la vie plus ſimple ; & d'introduire des nouveautés, contre l'écriture & les canons. Nous admirons donc la virginité, nous aprouvons la continence & la ſéparation du monde, pourveu que l'humilité & la modeſtie les accompagnent. Mais nous honorons le mariage, & nous ne mépriſons pas la richeſſe accompagnée de juſtice & de liberalité. Nous loüons la ſimplicité des habits, qui ſont pour le ſeul beſoin du corps ; & nous n'y approuvons ni la molleſſe ni la curioſité. Nous honorons les maiſons de Dieu, & les aſſemblées qui s'y font, ſans toutefois renfermer la pieté dans les murailles : nous loüons auſſi les grandes liberalités, que les freres font aux pauvres par le miniſtere de l'égliſe. En un mot, nous ſouhaitons que l'on y pratique tout ce que nous avons apris par les divines écritures, & par les traditions apoſtoliques. Ainſi parloient les peres du concile de Gangres. *c.* 21.

XXXVI. Les Goths deviennent Ariens. *Sup. liv.* XVI. *n.* 42. *Amm. Marc.* XXXI. *c.* 3. 4.

Les Goths qui avoient perſecuté leurs Chrétiens, en furent punis par les Huns, qui ayant paſſé les palus Meotides, les attaquerent & les défirent. Une partie des Goths ſurnommés Thervinges, envoya demander à l'empereur Valens la permiſſion de paſſer le Danube, & de s'établir dans la Thrace, à condition de ſervir dans les armées Romaines : le chef de l'ambaſſade fut l'évêque Ulfila, qui étoit d'une tres-grande autorité parmi les Goths, ayant beaucoup *Sozom.* VI. *c.* 37.

travaillé à les humaniſer & à les inſtruire dans la religion, & beaucoup ſouffert de la part de ceux qui étoient encore payens. Etant venu à C. P. à l'occaſion de cette ambaſſade, il confera avec les chefs des Ariens : & ſoit qu'il eſperât de réüſſir en ſa negotiation par leur credit, ſoit qu'il ſe laiſſât effectivement perſuader ; il embraſſa leur parti, & fut cauſe que les Goths s'engagerent auſſi dans l'Arianiſme, & le porterent enſuite dans tout l'Occident. Juſques-là ils avoient ſuivi la doctrine apoſtolique qu'ils avoient receüe d'abord ; & alors même ils ne la quitterent pas entierement. Car ceux qui les ſéduiſirent, leur firent paſſer les differens des catholiques & des Ariens pour des diſputes de mots, qui n'alteroient point le fonds de la doctrine. Ainſi du temps de Theodoret, les Goths diſoient bien que le pere étoit plus grand que le fils ; mais ils ne diſoient pas encore que le fils fût créature, quoiqu'ils communiquaſſent avec ceux qui le diſoient. Ce fut Ulfila qui donna aux Goths l'uſage des lettres, par des caracteres formés ſur les Grecs, & il traduiſit en leur langue l'écriture ſainte : nous en avons encore les évangiles imprimés, où l'on void quelle étoit alors la langue des peuples Germaniques. On dit qu'Ulfila n'avoit pas traduit les livres des Rois, depeur que les guerres, dont ils ſont remplis, ne ſemblaſſent autoriſer l'inclination aux armes, qui n'étoit que trop violente chés les Goths. Il y avoit auſſi chés les Goths des Audiens. Car leur chef ayant été relegué en Scythie, travailla à la converſion des barbares, & établit juſques chés les Goths des monaſteres, où la pureté des mœurs étoit grande ; & ce qu'il

Theod. IV. c. ult.

Soz. IV. c. 33.

Philoſt. II. c. 5.

Epiph. her. 70. n. 14. 15.

Sup. liv. X. n. 44.

qu'il y avoit de plus mauvais, étoit l'opiniâtreté dans leur ſchiſme. La pluſpart furent chaſſés d'entre les Goths avec les catholiques dans la perſecution de l'an 372. AN. 378. *Sup. liv. XVI. n. 42.*

XXXVII. Mort de l'empereur Valens.

L'ambaſſade que conduiſoit Ulfila eut ſon effet; & l'empereur Valens accorda aux Goths la permiſſion de s'établir dans la Thrace. Mais quoiqu'ils euſſent été receus comme amis, ils furent maltraités par les officiers Romains, qui par avarice les laiſſerent manquer de vivres; & craignant leur deſeſpoir, en firent tuer quelques-uns. Ainſi tous les barbares ſe réünirent, & commencerent à piller la Thrace l'an 377. ſous le conſulat de Gratien & de Merobaude. Valens en aprit la nouvelle à Antioche, & âyant promptement conclu la paix avec les Perſes, il reſolut de marcher à C. P. où il arriva en effet l'année ſuivante 378. le trentiéme de May : autrement le troiſiéme des calendes de Juin, ſous le conſulat de Valens même, & le ſecond de Valentinien. En partant d'Antioche, il donna ordre de ceſſer la perſecution contre les catholiques, & de rapeller les évêques & les preſtres exilés, & les moines condamnés aux mines. Alors les catholiques ſe releverent par toutes les villes, mais particulierement à Alexandrie. Pierre y retourna avec les lettres du pape Damaſe qui autoriſoient ſon élection. On lui rendit les égliſes, & on chaſſa l'uſurpateur Lucius qui ſe retira à C. P. eſperant que Valens le rétabliroit : mais il avoit des affaires plus importantes. *Idac. Faſt. an. 377. Id. an. 378. Soer. IV. c. 35. Ruff. II. c. 13. Hier. Chr. an. 379. Sozom. VI. c. 39.*

Il avoit envoyé devant Trajan & Profuturus avec des troupes pour s'oppoſer aux barbares. Il y eut divers combats, & les Romains eurent quelque déſa-

AN. 378. vantage. Valens étant arrivé à C. P. ôta le com-
Theod. IV. c. 33. mandement à Trajan, & lui fit de grands reproches l'accuſant même de lâcheté : mais Trajan lui répondit : Ce n'eſt pas moi, Seigneur, qui ay été vaincu, c'eſt vous qui avés abandoné la victoire, en vous armant contre Dieu, & procurant aux barbares ſa protection. Ne ſavés-vous pas qui ſont ceux que vous avés chaſſés des égliſes, & ceux à qui vous les avés livrées. Arinthée & Victor, tous deux capitaines illuſtres, apuyerent ce diſcours. Arinthée
Amm. lib. XXVII. c. ult. avoit été conſul l'an 372. Il étoit homme de guerre, & avoit remporté des avantages contre les Perſes : mais d'ailleurs zelé pour la religion chrétiene & pour l'égliſe catholique. Il mourut peu de temps aprés
Baſil. ep. 380. ad Arinth. ayant été baptiſé à la mort, & S. Baſile pour qui il avoit eu beaucoup d'amitié, écrivit des lettres de
Epiſt. 186. 202. ad uxor. Ar. conſolation à ſa veuve. Nous avons auſſi deux let-
Ep. 376. 377. tres de S. Baſile à Trajan, qui marquent l'amitié
Pall. Lauſ. c. 145. qui étoit entre-eux. Sa femme Candide vêcut dans une grande pieté, & éleva ſa fille dans l'amour de la virginité & de la mortification. Le comte Tere-
Theod. IV. c. 32. nce auſſi ami de S. Baſile, avoit témoigné quelque temps auparavant la même generoſité. Car comme il étoit revenu d'Armenie, aprés avoir remporté des victoires : Valens lui ordona de demander ce qu'il voudroit. Terence lui preſenta une requeſte, où il lui demandoit d'accorder une égliſe aux catholiques. L'empereur ayant leu la requeſte la déchira, & dit à Terence de lui demander autre choſe. Terence ramaſſa les pieces de ſa requeſte, & dit : J'ay ce que je demande, Seigneur ; car Dieu juge l'intention.

Idac. faſt. 378. L'empereur Valens partit de C. P. pour aller au

camp l'onziéme de Juin 378. Le moine Iſaac, dont la cellule étoit proche, le voyant paſſer avec ſa ſuite, lui cria : Où allés-vous empereur ? vous avés fait la guerre à Dieu, il n'eſt pas pour vous. C'eſt lui qui a excité contre vous les barbares. Ceſſés de lui faire la guerre, autrement vous n'en reviendrés pas, & vous perdrés vôtre armée. L'empereur irrité, commanda qu'on le mît en priſon juſques à ſon retour, & dit : Je reviendrai, & te ferai mourir, pour punition de ta fauſſe prophetie. Iſaac répondit élevant la voix : Oüi, faites-moi mourir ſi vous me trouvés menteur. AN. 378. *Theod.* IV. *c.* 34. *Sozom.* VI. *c.* 40.

Valens s'avança juſques auprés d'Andrinople, & receut des nouvelles de l'empereur Gratien ſon neveu, qui aprés avoir remporté de grands avantages ſur les Germains, marchoit à ſon ſecours, & le prioit de l'attendre : mais Valens jaloux des victoires de ce jeune prince, ſe détermina à donner la bataille avant ſon arrivée. Pendant qu'on s'y preparoit, Fritigerne roi des Goths envoya un preſtre avec une lettre, pour declarer à l'empereur, qu'ils ne demandoient que la permiſſion d'habiter en Thrace avec leurs troupeaux : mais cette députation fut ſans effet. On en vint donc enfin à la bataille, le cinquiéme des ides d'Aouſt, c'eſt à dire le neuviéme du mois : les Romains y furent défaits, & à peine ſe ſauva-t-il le tiers de leur armée. L'empereur lui-même y perit : mais on ne trouva point ſon corps ; & il paſſa pour conſtant qu'ayant été bleſſé d'un coup de fléche, il fut porté dans une cabane qui ſe trouva proche, ſuivi de quelques-uns de ſes gardes & de ſes eunuques. Là comme on le penſoit, les ennemis ſans ſavoir qui étoit *Amm.* XXXI. *c.* 11. *Ibid. c.* 13. *Idac. Faſt. Socr* IV. *c. ult. Sozom.* VI. *c. ult.*

AN. 378. dedans voulurent enfoncer la porte qu'ils trouvoient fermée ; les Romains tirerent ſur eux du haut de la maiſon, & les barbares pour ne pas perdre le temps de piller ailleurs, amaſſerent du bois, des faſcines & de la paille, & brûlerent ce petit bâtiment & tous ceux qui étoient dedans, excepté un des gardes de l'empereur qui ſe ſauva par une feneſtre, & raconta depuis la choſe. Ainſi perit l'empereur Valens âgé de prés de cinquante ans, aprés en avoir regné quatorze, quatre mois & quelques jours. Sa mort ſi funeſte fut regardée comme une punition divine de la perſecution qu'il avoit faite aux catholiques. Comme il ne laiſſa point de fils, tout l'empire revint à ſes deux neveux, & toute l'autorité à Gratien : car Valentinien n'étoit pas encore en âge d'agir par lui-même.

Theod. IV. hiſt. c. 36.

XXXVIII. Ouvrages de S. Ambroiſe.

Gratien fut toûjours ſincerement attaché à la foi catholique. Etant preſt à marcher au ſecours de Valens, il vouloit ſe munir d'un preſervatif contre les mauvaiſes doctrines qui avoient cours en Orient. Il s'adreſſa à S. Ambroiſe, & lui demanda un traité qui établît la divinité de J. C. S. Ambroiſe compoſa, pour le ſatisfaire, les deux premiers livres intitulés de la foi. Dans le premier il montre d'abord en quoi conſiſte la foi catholique, établiſſant l'unité de la nature divine & la trinité des perſones : il prouve la divinité de J. C. puis il refute les principales erreurs des Ariens : que le fils fût diſſemblable au pere, qu'il eût commencé, qu'il fût creé. Il continüe dans le ſecond à montrer que les attributs de la divinité conviennent au fils : il explique comment il eſt envoyé par le pere, comment il lui eſt ſoûmis, comment il

Ambr. de fide Prolog.

Lib. I. c. 1.

c. 3.

c. 5. 6. 7. &c.

Lib. II. c. 9. 10.

c. 8.

eſt moindre : il diſtingue ce qui lui convient comme Dieu & comme homme, & entre-autres les deux volontés. Il finit en promettant à l'empereur la victoire ſur les Goths, dont il eſpere que la protection de l'égliſe ſera le fruit. Ces deux premiers livres de S. Ambroiſe ſur la foi, ont été fort celebres dans l'antiquité. AN. 378. *Lib. II. c. 7.* *c. 16.*

Il y avoit à peine trois ans qu'il étoit évêque, & déja on le regardoit comme le principal docteur de l'égliſe latine. Sa réputation s'étendoit juſques en Mauritanie, & en attiroit des vierges qui venoient à Milan recevoir le voile de ſes mains. Il en venoit auſſi des villes voiſines, de Plaiſance & de Boulogne; & c'étoit le fruit des frequentes exhortations qu'il faiſoit ſur cette matiere. Mais elles avoient moins de ſuccés à Milan où il prêchoit : pluſieurs ſe plaignoient qu'il relevoit trop la virginité ; & les meres enfermoient leurs filles, de peur qu'elles n'aſſiſtaſſent à ſes inſtructions, ou qu'elles n'allaſſent ſe conſacrer entre ſes mains. Les diſcours qu'il avoit fait ſur cette matiere ayant eu tant de ſuccés, ſainte Marcelline ſa ſœur qui avoit depuis long-temps fait vœu de virginité à Rome, l'en felicita par lettres : & le pria de les lui envoyer, puiſqu'elle ne pouvoit le venir entendre. Ce fut donc à ſa priere qu'il recueillit en trois livres intitulés, des vierges, les ſermons qu'il avoit fait ſur ce ſujet : dont le premier contient l'éloge de ſainte Agnés, parce qu'il fut prononcé le jour de ſa feſte. Il y marque que les vierges de Boulogne étoient au nombre de vingt; qu'elles travailloient de leurs mains, non ſeulement pour vivre, mais pour faire des liberalités ; & qu'elles avoient un zele & *II. De virg. c. 10.* *I. De virgin. c. 10.* *Ead. c. 10.*

une induſtrie ſinguliere, pour attirer d'autres filles à
c. 11. cette ſainte profeſſion. Il exhorte les filles à ſe con-
III. de virg. c. 1. ſacrer, même malgré leurs parens. Dans le troiſié-
me livre, il raporte le diſcours que le pape Libere avoit fait à ſainte Marcelline, en lui donnant l'habit de vierge dans l'égliſe de S. Pierre le jour de Noël. Elle ne vivoit pas en communauté, mais avec ſes parens, comme pluſieurs vierges en ce temps-là.
Id. de virg. lapſ. c. 6. Elles avoient à l'égliſe leur place ſeparée par des planches, & on y voyoit des ſentences de l'écriture ſur les murailles pour leur inſtruction.

Le livre des veuves ſuivit peu de temps aprés, à l'occaſion d'une femme, qui ſous pretexte qu'il l'avoit exhortée à quitter le deüil, & à ſe conſoler de la mort de ſon mari, avoit voulu ſe remarier ayant déja des filles mariées. Il y releve l'indecence de ces mariages: mais il prend grand ſoin de declarer, qu'il
c. 11. ne condamne point les ſecondes noces: comme dans
I. de virg. c. 7. les livres des vierges, il ne manque pas d'établir la ſainteté du mariage. Dans le livre des veuves, il parle
c. 9. n. 55. ainſi de l'invocation des ſaints: Il faut prier les anges, qui nous ſont donnés pour nôtre garde: & les martyrs, dont les corps ſemblent nous eſtre des gages de leur protection: ils ſont les inſpecteurs de nôtre vie & de nos actions. S. Ambroiſe écrivit un peu
c. 5. aprés un traité de la virginité: où il ſe défend contre ceux qui l'accuſoient de la perſuader, & de défendre le mariage aux filles conſacrées à Dieu. Il
c. 6. avoüe hautement le fait: mais il montre que la virginité n'eſt ni mauvaiſe, ni nouvelle, ni inutile. On
c. 7. ſe pleint, dit-il, que le genre humain va manquer. Je demande, qui a cherché une femme ſans en trou-

ver, quelle guerre ou quel meurtre on a veu pour une vierge ? ce ſont des ſuites du mariage de tuer l'adultere, de faire la guerre au raviſſeur. Le nombre des hommes eſt plus grand dans les lieux où la virginité eſt plus eſtimée. Informés-vous combien l'égliſe d'Alexandrie, celles de tout l'Orient & d'Afrique, ont accoûtumé de conſacrer des vierges tous les ans : il y en a plus que ce païs-ci ne produit d'hommes.

XXXIX. Charité de S. Ambroiſe.

Les ravages des Goths dans la Thrace & dans l'Illyrie s'étendirent juſques aux Alpes, & donnerent matiere à S. Ambroiſe d'exercer ſa charité. Il s'appliqua à racheter les captifs, & y employa même les vaſes de l'égliſe, qu'il fit briſer & fondre pour cet effet : mais ſeulement ceux qui n'étoient point encore conſacrés, reſervant ceux qui l'étoient pour un plus grand beſoin. Les Ariens lui en firent un reproche, dont il ne ſe défendit, qu'en ſoûtenant qu'il étoit plus avantageux de conſerver à Dieu des ames que de l'or. Car en rachetant ces captifs, on ne ſauvoit pas ſeulement la vie aux hommes & l'honneur aux femmes ; mais la foi aux enfans & aux jeunes gens, qu'ils auroient contraint de prendre part à leur idolatrie. S. Ambroiſe dit à cette occaſion : L'égliſe a de l'or, non pour le garder, mais pour le diſtribuer & ſubvenir aux neceſſités. Et enſuite : Je reconois que le ſang de J. C. répandu dans l'or n'y a pas ſeulement brillé, mais qu'il y a encore imprimé la vertu de la redemption. On void ici ce qu'il croyoit de la liqueur contenüe dans le calice : on void qu'il y avoit des vaſes conſacrés, & d'autres qui ne l'étoient pas : on void enfin que les égliſes étoient ri-

II Offic. c. 15. n. 70.

Ibid. c. 28.

chement ſervies, puis qu'il ne parle que de vaſes d'or.

Epiſt. 2. al. 19. n. 28. En cette même occaſion, comme les peuples d'Illyrie fuyant les barbares ſe retiroient en Italie, S. Ambroiſe écrivit à Conſtantius nouvel évêque de la Romagne ; & entre pluſieurs inſtructions qu'il lui donna, il l'avertit de ſe donner de garde de ces Illyriens, la pluſpart infectés de l'Arianiſme, à cauſe de Valens, d'Urſace & des autres évêques heretiques qui y avoient ſi long-temps regné. Il lui recommande donc de ne pas permettre qu'ils aprochent des fidelles. Il ajoûte que la vigueur de la ſageſſe eſt de ne pas croire legerement ; & toutefois il veut que Conſtantius ſoit facile à recevoir ceux qui voudront revenir, pour ne les pas éloigner : mais que ſans s'y fier entierement, il leur laiſſe croire qu'il eſt content *n. 27.* d'eux. Je vous recommande, dit-il, l'égliſe de Forum Cornelii : on croit que c'eſt Imola ; afin qu'étant voiſin, vous la viſitiés ſouvent, juſques à ce qu'on y ordone un évêque. L'occupation que me donne l'aproche du carême, m'empêche de me tant éloigner. Cette occupation du carême étoit ſans doute l'inſtruction des catecumenes. Il s'y appliquoit tellement, qu'au temps de ſa mort cinq évêques purent à peine remplir ce qu'il avoit accoûtumé de faire ſeul.

Paulin. Vit. n. 38.

XL. Mort de S. Satyre.

Vers le même temps il perdit Satyre ſon frere, ſur qui il s'étoit déchargé du ſoin de toutes ſes affaires temporelles. Satyre voulut paſſer en Afrique, pour faire payer un nommé Proſper, qui s'applaudiſſoit, dit S. Ambroiſe, croyant que mon ſacerdoce lui ſeroit une occaſion de ne me pas rendre ce qu'il m'avoit pris. Satyre s'étant embarqué en hiver & dans un vieux bâtiment, fit naufrage

Admonit. in lib. de exc Sat. Ambr. de Exc. Sat. n. 24.

&

& penſa perir. Il n'étoit pas baptiſé, & pour ne pas mourir entierement privé des SS. myſteres, c'eſt à dire l'euchariſtie, il la demanda à ceux qui étoient baptiſés. Mais comme il n'étoit pas permis même de la voir à d'autres qu'aux fidelles ; il la fit envelopper dans un orarium : c'étoit une eſpece de long mouchoir, que les Romains portoient au col en ce temps-là. Il le prit ſur lui, ſe jetta ainſi dans la mer ſans chercher de planche pour le ſoûtenir, & arriva le premier à terre. On void ici que les Chrétiens portoient avec eux l'euchariſtie dans les voyages, & la regardoient comme un preſervatif dans les perils. Satyre étant échapé de celui-ci, & perſuadé que le ſacrement qui l'avoit ainſi protegé, lui ſeroit bien plus utile quand il le recevroit au dedans, ſe preſſa de ſe faire baptiſer. Il fit donc venir l'évêque du lieu, & pour s'aſſurer de ſa foi, il lui demanda s'il communiquoit avec les évêques catholiques, c'eſt à dire avec l'égliſe Romaine. Ainſi parle S. Ambroiſe, de qui nous tenons tout ce recit. Satyre trouva que l'égliſe de ce lieu étoit du ſchiſme de Lucifer : apparemment c'étoit en Sardaigne. Et il aima mieux s'expoſer à la mer encore une fois, que de recevoir le baptême de la main d'un ſchiſmatique, quoique ce ſchiſme ne fût accompagné d'aucune erreur dans la foi. Etant abordé en païs de catholiques, il receut la grace du baptême, & la conſerva juſques à ſa mort. Il ſe propoſa même de garder la continence : mais il en faiſoit un ſecret à ſon propre frere. Il mourut à ſon retour à Milan entre les bras de S. Ambroiſe & de ſainte Marcelline, & leur laiſſa la diſpoſition de ſon bien ſans faire de teſtament. Ils crurent qu'il ne

Ibid. n. 43.

n. 46.

n. 47. 48.

n. 48. 52.

n. 17. 19.

n. 59.

les en avoit fait que diſpenſateurs, & donnerent tout
n. 78. aux pauvres. Les funerailles de S. Satyre furent faites avec ſolemnité, & S. Ambroiſe y prononça ſon oraiſon funebre, en preſence du corps expoſé à découvert. Le ſeptiéme jour d'aprés on revint au tombeau pour y faire les prieres accoûtumées ; & S. Ambroiſe y prononça encore un diſcours, pour montrer comme on doit ſe conſoler de la perte des perſones les plus cheres, par la foi de la reſurrection.
Martyr. Rom. L'égliſe honore la memoire de S. Satyre le dix-ſeptiéme de Septembre.

XLI. Concile de Rome pour S. Damaſe.

Dans cet intervalle, entre la mort de Valens & l'élection de Theodoſe, il ſe tint un concile à Rome d'un grand nombre d'évêques de toutes les parties d'Italie, qui adreſſerent une lettre aux deux empereurs Gratien & Valentinien. Ils les remercient de ce
To. 2. Conc. p. 1001. que pour reprimer le ſchiſme d'Urſin dés le commencement, ils avoient ordoné que l'évêque de Rome jugeroit les autres évêques, enſorte qu'ils ne ſeroient point ſujets au tribunal des juges laïques ; & que les cauſes eccleſiaſtiques ſeroient examinées en conſcience, & par la conſideration des mœurs des parties, non par les formalités judiciaires & les rigueurs de la queſtion. Ils ſe pleignent enſuite qu'Urſin, quoique relegué depuis long-temps, ne laiſſoit pas de ſolliciter la lie du peuple, par les clercs qu'il avoit ordonés contre les regles : qu'à ſon exemple quelques évêques déja condamnés par le jugement du pape, ou creignant avec raiſon de l'eſtre, achetoient le ſecours de la populace, & ſe maintenoient par force dans leurs égliſes : Ils ſe pleignent en particulier de l'évêque de Parme : de Florentius, de Pouzzole,

d'un nommé Reſtitut en Afrique ; puis ils ajoûtent : AN. 378.
Vous aviés auſſi ordoné qu'on chaſſât en Afrique ceux qui rebaptiſent : mais étant ainſi chaſſés, ils ont ordoné Claudien, & l'ont envoyé avec le nom d'évêque pour troubler la ville de Rome. Vous avés commandé qu'il fût chaſſé de Rome & renvoyé en ſon païs : mais quoiqu'il ait été arrêté pluſieurs fois : il demeure à Rome malgré les juges, gagnant ſouvent par argent des pauvres pour les rebaptiſer. Enfin, la faction d'Urſin en eſt venüe juſques à ſuborner un Juif apoſtat nommé Iſaac, pour attaquer la perſone de nôtre S. frere Damaſe, & reduire celui qui étoit établi juge de tous à plaider lui-même ſa cauſe : afin qu'il n'y eût perſone qui pût juger les uſurpateurs de l'épiſcopat. Vous avés diſſipé leurs artifices : vous avés par vôtre jugement reconnu & publié l'innocence de nôtre frere Damaſe. Iſaac n'ayant pu prouver ce qu'il avoit avancé, a eu le ſort qu'il meritoit. En effet, il fut relegué dans un coin de l'Eſpagne. *Sup. liv. XVI. n. 39.*

Les évêques continuent : Nous vous prions donc d'ordoner, que quiconque étant condamné par Damaſe ou par les évêques catholiques, voudra retenir ſon égliſe ; ou refuſera de ſe preſenter au jugement des évêques y étant appellé : le prefet du pretoire d'Italie ou le vicaire le faſſe venir à Rome : ou ſi la queſtion eſt émeüe dans un païs éloigné, qu'il ſoit amené par les juges des lieux, pour eſtre jugé par le métropolitain : ou s'il eſt métropolitain lui-même, qu'on le faſſe venir ſans delai à Rome, ou devant les juges que l'évêque de Rome aura donnés. Que ſi le métropolitain ou quelque autre évêque eſt ſuſpect à l'accuſé, il pourra appeller à l'évêque de Rome, ou *Reſcr. Grat. in fine.*

AN. 378. à un concile de quinze évêques voisins. Qu'on impose silence à ceux qui seront ainsi exclus, & que l'on éloigne ceux qui seront dépossés, du territoire de la ville où ils auront été évêques. Que nôtre frere Damase ne soit pas de pire condition, que ceux au dessus desquels il est élevé par la prérogative du siege apostolique, quoiqu'il leur soit égal en fonction; & & qu'ayant été justifié par vous-mêmes, il ne soit pas soûmis aux jugemens criminels, dont vôtre loi a exempté les évêques: car s'il a bien voulu se soûmettre au jugement des évêques, ce ne doit pas estre contre lui un pretexte de calomnie. C'étoit aparemment dans ce même concile de Rome que le pape, quoique suffisamment justifié par l'empereur, avoit encore été jugé canoniquement par les évêques. Ils ajoûtent: Il ne fait que suivre les exemples de ses predecesseurs: suivant lesquels l'évêque de Rome peut se défendre dans le conseil de l'empereur, si on ne confie pas sa cause à un concile. Car le pape Silvestre étant accusé par des hommes sacrileges, plaida sa cause devant vôtre pere Constantin. Les évêques le nomment pere de Gratien: parce que Gratien avoit épousé Constantia fille posthume de Constantius. Au reste ce fait du pape Silvestre est remarquable, & ne se trouve point ailleurs.

XLII. Loix de Gratien pour l'église. *To 2. Conc. p. 1003. & ap. Baron. an. 381.*

L'empereur Gratien satisfit à cette requeste du concile, par un rescrit adressé à Aquilin vicaire de Rome, qui porte aussi le nom de l'empereur Valentinien son frere, suivant le stile ordinaire. Par ce rescrit les empereurs ordonnent au vicaire de Rome d'executer les ordres precedens, de chasser à cent milles de Rome les seditieux marqués par les con-

ciles des évêques ; & de les chaſſer auſſi du territoire des villes qu'ils troublent. Ils ajoûtent : Nous voulons que quiconque voudra retenir ſon égliſe, étant condamné par le jugement de Damaſe rendu avec le conſeil de cinq ou ſept évêques, ou par le jugement des évêques catholiques ; ou celui qui étant cité au jugement des évêques refuſera de s'y preſenter : nous voulons que par l'autorité des prefets du pretoire de Gaule ou d'Italie, ou des proconſuls ou des vicaires, il ſoit renvoyé au jugement des évêques, & conduit à Rome ſous bonne garde : que ſi le rebelle eſt dans un païs plus éloigné, toute la conoiſſance en ſoit renvoyée à l'évêque metropolitain : ou s'il eſt metropolitain lui-même, qu'il ſe rende à Rome ſans delay, ou devant les juges donnés par l'évêque de Rome, ou au concile de quinze évêques voiſins : à la charge de n'y plus revenir aprés ce jugement. Enfin nous voulons, que les gens de mœurs notablement corrompuës, ou notés comme calomniateurs, ne ſoient pas receus facilement contre un évêque comme accuſateurs ou comme témoins. Ainſi les empereurs accordent au concile de Rome tout ce qu'il demandoit. AN. 378.

L'année precedente l'empereur Gratien avoit fait une loi contre les Donatiſtes adreſſée à Flavien vicaire d'Afrique, & datée du ſeiziéme des calendes de Novembre, ſous le conſulat de Gratien & de Merobaude, c'eſt à dire le dix-ſeptiéme Octobre 377. Elle porte condamnation de ceux qui rebaptiſent, & ordre de rendre aux catholiques les égliſes qu'ils retienent. Et comme étant chaſſés des égliſes, ils s'aſſembloient dans les grandes maiſons à la ville ou à *L. 2. Cod. Theod. S. Baſil.*

AN. 379. la campagne ; il eſt ordonné que ces maiſons ſeront confiſquées & les aſſemblées diſſipées. Le vicaire Flavien quoiqu'il fût lui-même du parti des Donatiſtes, en fit mourir quelques-uns des plus ſéditieux, en execution des loix ; & toutefois les autres ne laiſſerent pas de communiquer avec lui.

Aug epiſt. 87. al. 164 ad Emerit. n. 8.

Socr. v. c. 2. Sozom. VII. c. 1.

Auſſi-tôt aprés la mort de Valens, Gratien fit une loi, par laquelle il permettoit à chacun de ſuivre en ſeureté la religion qu'il voudroit, & même de s'aſſembler : excepté les Manichéens, les Photiniens & les Eunomiens. Ce qu'il faut entendre pour l'Orient. En même temps il rappella tous ceux que Valens avoit bannis pour la religion catholique ; car encore que Valens en partant d'Orient eût donné des ordres pour les rappeller, l'execution ne ſuivoit pas ſi promptement. Gratien chargea Sapor duc d'Orient de faire obſerver ces loix : de chaſſer les Ariens des égliſes, & de les rendre aux catholiques.

Theod. v. c. 2. Theophan. an. 371. p. 56. V. Pagian. 378. n. 6. 7. &c. Sup. n. 35. L. 5. C. Th. de hæret.

L'année ſuivante 379. ſous le conſulat d'Auſone & d'Olybrius, Gratien étant à Milan le troiſiéme d'Aouſt fit une loi adreſſée à Heſperius prefet du pretoire d'Italie, par laquelle en revoquant celle qu'il avoit faite à Sirmium en 378. il défend à tous les heretiques, ſans exception, d'enſeigner leurs erreurs ou de rebaptiſer ; & à leurs évêques, leurs preſtres & leurs diacres de tenir des aſſemblées. Un mois auparavant le cinquiéme de Juillet étant à Aquilée, il exempta les clercs marchands de la collation luſtrale, juſques à la ſomme de dix ſous d'or dans l'Illyrie & l'Italie, & quinze ſous d'or dans la Gaule. Les dix ſous d'or ſont environ quatre-vingts francs de nôtre monoye, & les quinze ſous ſix-vingts francs. Ainſi

L. 11. C. Th. de luſtr. coll.

l'on favoriſoit le trafic des clercs : pourveu qu'il fût tres-modique, & ſeulement pour leur aider à ſubſiſter frugalement, non pour les occuper entierement & les enrichir. Ces deux loix de l'an 379. ne furent faites par Gratien qu'aprés qu'il ſe fût donné Theodoſe pour collegue. AN. 379.

XLIII. Theodoſe empereur.

Car comme il voyoit l'empire attaqué de tous côtés par les barbares, il crut avoir beſoin d'un homme de grand merite, pour lui aider à ſoûtenir un ſi grand poids. Ainſi quoiqu'il eût un jeune frere déja reconu empereur, il fit venir d'Eſpagne Theodoſe & l'aſſocia à l'empire à Sirmium capitale de l'Illyrie occidentale, où il étoit demeuré depuis la défaite de Valens. Ce fut là qu'il declara Theodoſe empereur le quatorziéme des calendes de Février, ſous le conſulat d'Auſone & d'Olybrius : c'eſt à dire le dix-neuviéme de Janvier 379. Gratien partagea l'empire avec lui : lui laiſſant tout l'Orient avec la Thrace & l'Illyrie orientale, qui comprenoit toute la Grece, & dont Theſſalonique étoit la capitale. L'Occident demeura à Gratien & à Valentinien ſon frere, & ils le partagerent ainſi. Gratien eut la Gaule, l'Eſpagne, la Bretagne : Valentinien eut l'Italie, l'Afrique & l'Illyrie occidentale. Theodoſe étoit alors dans ſa trente-troiſiéme année, né en Eſpagne, & deſcendu de l'empereur Trajan, à qui il reſſembloit par toutes ſes grandes qualités de corps & d'eſprit, ſans avoir ſes défauts. Son pere ſe nommoit auſſi Theodoſe ou Honorius, & fut un des plus grands capitaines de ſon temps. Il défit en Afrique le tyran Firmus ſous Valentinien le pere en 373. mais trois ans aprés en 376. il fut calomnié auprés de l'empereur Gratien, & eut la teſte

Socr. v. c. 2. Sozom. VII. c. 2. Theod. v. hiſt. c. 5. Zoſim. lib. 4. p. 751. Auguſt. v. civit. c. 25. Idac. Faſt. an. 379. Marcell. Chr. init Chron. Paſch. p. 303. Aurel. Vict. Epit. in Theod. Amm. lib. XXVII. c. 8. Id. lib. XXIX. c. 5. Oroſ. VII. c. 33. Hier. Chr. an. 377.

AN. 379. tranchée à Carthage, aprés avoir demandé & receu le baptême. Theodoſe le fils avoit auſſi donné des preuves de ſa valeur ; & étoit duc de Meſie au temps de la diſgrace de ſon pere : mais ne s'y trouvant pas en ſeureté, il ſe retira en Eſpagne, d'où Gratien le fit venir pour l'aſſocier à l'empire, & ce choix fut approuvé de tout le monde.

Amm. XXIX. *c. ult.*

Aurel. Vict. epit. in Gratiano.

XLIV. Actions de S. Ambroiſe.

Comme l'empereur Gratien étoit à Sirmium, Palladé & Secondien évêques en Illyrie, & les ſeuls de tout l'Occident, qui ſoûtenoient encore le parti des Ariens, s'adreſſerent à lui, ſe pleignant qu'on les nommât Ariens ; & le priant d'aſſembler un concile de tout l'empire, particulierement des provinces d'Orient, dont ils eſperoient plus de protection. Les évêques catholiques conſentoient que Gratien fût lui-même l'arbitre de la diſpute ; mais il la renvoya à leur jugement ; & marqua Aquilée pour le lieu du concile. Depuis S. Ambroiſe lui repreſenta que pour deux heretiques, il n'étoit pas neceſſaire de fatiguer tant d'évêques ; & que lui avec les autres évêques d'Italie ſuffiroient pour leur répondre. Gratien ſe rendit à cet avis, & diſpenſa même de venir au concile ceux que le voyage pourroit incommoder à cauſe de leur grand âge, de leur ſanté affoiblie par les jeûnes, ou de leur pauvreté, ſi honorable à des évêques : mais il permit d'y venir à tous ceux qui voudroient. Le concile d'Aquilée ne s'aſſembla que deux ans aprés, en 381.

Ambr. ep. 12. n. 3. *ep.* 10. n. 2.

Script. imp. in Geſtis concil. Aquil. n. 4.

Gratien retournant d'Illyrie en Gaule, écrivit à S. Ambroiſe une lettre de ſa main, où il le nomme ſon pere ; & le prie de le venir trouver pour l'inſtruire encore de la verité, dont il étoit déja tres-perſuadé ;

Ap. Ambr.

&

& de lui renvoyer le traité qu'il lui avoit donné; y ajoûtant les preuves de la divinité du S. Esprit. S. Ambroise dans sa réponse lui donne le titre de prince tres-Chrétien ; s'excusant de n'avoir pas été au devant de lui, & l'assurant qu'il l'a accompagné en esprit, & suivi par ses prieres pendant tout le voyage. Il promet de l'aller trouver en diligence ; & cependant il lui envoye les deux livres qu'il lui avoit déja donnés, c'est à dire les deux livres sur la foi : mais il demande du temps pour le traité du S. Esprit. Il y a apparence que l'empereur le prevint, puis qu'il étoit à Aquilée le cinquiéme de Juillet, & à Milan le troisiéme d'Aoust : où il donna la loi contre les heretiques, dont il a été parlé, & peut-estre fut-elle dressée par le conseil de S. Ambroise. Cependant l'empereur desiroit qu'il traitât la matiere plus au long ; & les heretiques l'accusoient d'avoir affecté d'estre court, pour éviter de répondre à leurs objections, parce qu'elles étoient sans réponse. C'est ce qui l'obligea d'ajoûter aux deux livres de la foi, trois autres livres pour en faire cinq en tout ; & ces trois derniers sont principalement employés à expliquer tous les passages de l'écriture, que les Ariens détournoient à leur avantage. Mais il remet à un autre temps le traité du S. Esprit.

AN. 379.

Epist. 1.

Sup. n. 42.

Lib. III. *de fide c.* 1.

L'imperatrice Justine demeura quelque temps à Sirmium, apparemment avec le jeune Valentinien son fils. Le siege de cette ville capitale de l'Illyrie vint alors à vaquer ; & il étoit important de remedier aux maux qu'y avoient fait l'heresiarque Photin, & ensuite l'Arien Germinius. Photin avoit été deposé & chassé dés l'an 351. mais il n'étoit mort que la dou-

Lib. V. *c.* 2. *n.* 34.

Sup. XII. 32. XIII. 6. *Hier. Chr. an.* 377.

AN. 379. ziéme année de Valens, c'eſt à dire en 375. en Galatie ſa patrie, & le lieu de ſon exil. S. Ambroiſe ſe rendit à Sirmium, quoi que ce fût hors de ſa province; comme il étoit ordinaire aux plus ſaints évêques, de ſecourir les égliſes en pareilles occaſions. L'imperatrice Juſtine voulant faire élire un évêque Arien, s'efforçoit de le faire chaſſer de l'égliſe par ſon autorité, & par la multitude qui y étoit aſſemblée: mais ſans ſe mettre en peine de ſes efforts, il demeuroit ſur le tribunal. Ainſi nommoit-on le lieu élevé au fond de l'égliſe où étoit le ſiege de l'évêque, & ceux des preſtres à ſes côtés. Une des vierges Arienes eut l'impudence de monter ſur le tribunal, & prenant S. Ambroiſe par ſes habits, elle vouloit le tirer du côté des femmes, qui l'auroient mal-traité & chaſſé de l'égliſe. S. Ambroiſe lui dit: Quoique je ſois indigne du ſacerdoce, il ne vous convient pas ni à vôtre profeſſion de mettre la main ſur un preſtre quel qu'il ſoit: vous devriés craindre le jugement de Dieu. Le lendemain on la porta en terre; & S. Ambroiſe, rendant le bien pour le mal, honora ſes funerailles de ſa preſence. Cet accident n'épouvanta pas peu les Ariens; & procura aux catholiques la liberté d'ordoner en grande paix un évêque, qui fut Anemius. S. Ambroiſe revint à Milan aprés cette ordination; & l'imperatrice Juſtine conceut déslors contre lui cette haine qui eut de ſi grandes ſuites.

Paul. Vit. n.11.

Mœurs Chr. c. 35.

Paul. n. 12.

XLV. Retour de S. Meleſe.

En Orient l'égliſe catholique commençoit à reſpirer depuis la mort de Valens, principalement par le retour des évêques bannis. Quelques-uns trouvant des Ariens en poſſeſſion de leurs égliſes, conſentirent qu'ils y demeuraſſent en embraſſant la foi ca-

Sozom. VII. c. 2.

tholique ; & cederent volontiers leurs chaires pour éviter le ſchiſme. Eulalius évêque d'Amaſée dans le Pont, trouva à ſa place un Arien, qui n'avoit pas dans la ville cinquante perſones qui le reconuſſent pour évêque. Eulalius ne laiſſa pas de lui offrir, s'il vouloit ſe réünir à l'égliſe catholique, de gouverner en commun ſon troupeau, lui cedant même le premier rang. L'Arien refuſa, & fut abandonné des ſiens mêmes, qui ſe réünirent aux catholiques. L'égliſe d'Antioche étoit toûjours diviſée. Paulin y étoit demeuré pendant la perſecution, & Melece étant revenu aprés la mort de Valens, fut receu avec une extrême joye. Toute la ville alla au devant de lui : les uns lui baiſoient les mains, les autres les pieds ; ceux que la foule empêchoit d'aprocher s'eſtimoient heureux d'entendre ſa voix ou de voir ſon viſage. Le duc Sapor étoit alors à Antioche chargé de l'execution des loix faites en faveur de la religion : particulierement de rétablir les paſteurs exilés, & de rendre les égliſes à ceux qui communiquoient avec le pape Damaſe. Paulin pretendoit à ce titre le ſiege d'Antioche ; & Apollinaire ſoûtenoit auſſi qu'il communiquoit avec Damaſe : Melece ſe tenoit en repos. Alors le preſtre Flavien dit à Paulin en preſence de Sapor : Si vous communiqués avec Damaſe, confeſſés comme lui dans la trinité une eſſence & trois hypoſtaſes. Ceux du parti de Paulin vouloient bien recevoir Melece, à condition qu'il gouverneroit avec Paulin l'égliſe d'Antioche ; & Melece qui étoit le plus doux de tous les hommes y conſentoit, & en preſſoit même Paulin. Puis que nos oüailles, diſoit-il, ont une même foi, raſſemblons-les dans une même berge-

Chryſ. in Melet.

Socr. v. c. 5. Sozom. vii. c. 3. Theod. v. c. 23.

rie ; & ſi le ſiege épiſcopal eſt cauſe de nôtre differend, mettons-y le ſaint évangile, & nous aſſeïons aux deux côtés les premiers au rang des preſtres : celui de nous deux qui ſurvivra, aura aprés la mort de l'autre la conduite du troupeau. Paulin ne voulut point accepter la propoſition, ni recevoir pour collegue un homme choiſi, diſoit-il, par les Ariens. Mais ceux de la communion de Melece, qui étoient en tres-grand nombre, le mirent ſur le ſiege epiſcopal dans une égliſe hors la ville : c'eſt à dire apparemment dans la Pallée ; & le duc Sapor autoriſa cette action.

S. Melece établit vers ce temps-là pluſieurs évêques dans les villes, où il y en avoit eu d'Ariens. Il avoit déja donné Diodore à Tarſe : il donna encore Jean à Apamée & Etiene à Germanicie. L'un & l'autre avoit gouverné les catholiques pendant la perſecution. Jean étoit illuſtre par ſa naiſſance, & encore plus par ſon éloquence & par la ſainteté de ſa vie ; Etiene avoit été nourri dans la ſcience eccleſiaſtique, & tres bien inſtruit de la litterature des Grecs. Il corrigea le mal qu'Eudoxe avoit fait à Germanicie, & ramena les Ariens à l'unité de l'égliſe. S. Cyrille rentra alors dans ſon ſiege de Jeruſalem à la place d'Hilarion ; & Gelaſe neveu de S. Cyrille fut rétabli à Ceſarée de Paleſtine, à la place de l'Arien Euzoïus, qui en fut chaſſé par Theodoſe.

Hier. ſcript.

Sup. XVI. 32.
Epiph. har. 73.

XLVI. Martyre de S. Euſebe de Samoſate.

S. Euſebe de Samoſate étant revenu de ſon éxil, établit auſſi des évêques en divers lieux, ſoit par l'autorité que lui donnoit ſon âge, ſa vertu & ce qu'il avoit ſouffert pour la foi : ſoit qu'on lui attribüe les ordinations, qu'il avoit procurées auprés de ceux qui

Theod. V. *c.* 4.

en avoient le pouvoir. Il établit donc à Berée Acace, homme déslors celebre. Il avoit excellé dans la vie monaſtique ſous Aſterius diſciple de S. Julien Sabas; & continua les mêmes pratiques de vertu pendant ſon épiſcopat, qui dura cinquante-huit ans. Sa porte étoit toûjours ouverte à tout le monde : enſorte qu'on pouvoit lui parler à toute heure, même pendant ſon repas, même la nuit ; car il permettoit d'interrompre ſon ſommeil : tant il craignoit peu d'avoir des témoins de ſes actions les plus ſecretes. S. Euſebe mit auſſi pour évêque à Hierapolis Theodote illuſtre par la vie aſcetique : à Calcide Euſebe, à Cyr Iſidore, tous deux d'un rare merite & d'un grand zele : à Edeſſe S. Euloge qui avoit été banni en Egypte : car S. Barſes étoit déja mort. Euloge fit évêque Protogene compagnon de ſon exil & de ſes travaux, & le mit à Carres pour y rétablir la religion. Le dernier lieu où S. Euſebe de Samoſate inſtitua un évêque, fut à Dolique petite ville de Syrie infectée de l'Arianiſme. Il voulut donc y mettre pour évêque Maris homme de merite, & orné de grandes vertus. Mais comme il entroit lui-même dans la ville, une femme Ariene lui jetta du haut de ſon toit une tuille, dont elle lui caſſa la teſte, & il mourut peu de temps aprés. Mais auparavant il fit faire ſerment à ceux qui étoient preſens, de ne point pourſuivre la punition de cette femme. Telle fut la fin de S. Euſebe de Samoſate. L'égliſe le compte entre les martyrs, & honore ſa memoire le vingt-uniéme de Juin. Son ſucceſſeur fut Antiochus ſon neveu, qui l'avoit ſuivi en Thrace pendant ſon exil, & qui avoit été lui-même relegué en Armenie. Le concile de la

Idem Philoſth. c. 2. p. 777. C.

Sozom. VII. c. 27.

Sup. liv. XVI. n. 33.

Martyr. Rom.

Theod. IV. hist. c. 15. province s'étant aſſemblé ſuivant la coûtume, pour l'ordoner évêque de Samoſate, Jovien évêque de Perge, qui avoit été quelque temps dans la communion des Ariens, s'y trouva comme les autres. Tous ayant donné leurs ſuffrages pour l'élection d'Antiochus, on le mena prés de l'autel, & on le fit mettre à genoux pour recevoir l'impoſition des mains. Mais comme en ſe retournant, il vit Jovien qui s'avançoit avec les autres, il repouſſa ſa main, & voulut qu'il ſe retirât : diſant qu'il ne pouvoit ſouffrir ſur ſa teſte une main qui avoit receu les myſteres celebrés par des blasfêmes ; c'eſt à dire l'euchariſtie des Ariens.

XLVII. Mort de S. Baſile & de S. Ephrem. *Hier. de ſcript. Greg. Naz. or. 20. p. 370. D.*

S. Baſile étoit mort dés le commencement de l'année 379. dans le temps que Gratien regnoit ſeul en Orient. Avant ſa mort il impoſa les mains à pluſieurs de ſes diſciples, pour ordoner des évêques catholiques aux égliſes de ſa dépendance. A ſes funerailles, il y eut une telle affluence de peuple, que pluſieurs furent étouffés dans la preſſe. Chacun s'efforçoit de toucher la frange de ſon habit, le lit ſur lequel on le portoit, ſon ombre : croyant en recevoir quelque utilité. Les gemiſſemens étouffoient le chant des pſeaumes : les payens même & les Juifs le regrettoient. Toute la terre le pleura, comme le docteur de la verité & le lien de la paix des égliſes. *Carm. 64. p. 152. D. Or. 20. p. 370.* Tous ceux qui avoient aproché de lui, même pour le ſervir, ſe faiſoient honeur de raporter juſques à ſes actions & ſes paroles les moins importantes. Pluſieurs affectoient d'imiter ſon exterieur, ſa pâleur, ſa barbe, ſa demarche, & juſques à ſes défauts, comme ſa lenteur à parler. Car il étoit le plus ſouvent penſif & recueilli en lui-même : ce qui étant mal

imité degeneroit en triſteſſe. On copioit encore ſon habit, ſon lit, ſa nourriture : quoiqu'en tout cela, il eût agi naturellement ſans rien affecter. Ses écrits étoient les delices de tout le monde, même des laïques & des payens ; on les liſoit, non ſeulement dans les égliſes, mais dans les autres aſſemblées. *P. 362. D.*

De pluſieurs panegyriques faits en l'honeur de S. Baſile, il nous en reſte quatre, de S. Gregoire de Nyſſe ſon frere, de S. Ephrem, de S. Amphiloque & de S. Gregoire de Nazianze. Ceux de S. Gregoire de Nyſſe & de S. Amphiloque furent prononcés au jour de ſa mort, c'eſt à dire le premier de Janvier où l'égliſe greque honore encore ſa memoire ; au lieu que l'égliſe latine la celebre le quatorziéme de Juin, jour de ſon ordination. On void par S. Gregoire de Nyſſe que l'on faiſoit déslors la feſte de S. Baſile. S. Gregoire de Nazianze ne prononça ſon panegyrique que quelques années aprés, lors qu'il eut quitté C. P. & fut retourné dans ſa patrie. Helladius ſucceda à S. Baſile dans le ſiege de Ceſarée. S. Ephrem ne ſurvêcut pas long-temps à S. Baſile ; on croit qu'il mourut environ un mois aprés : car l'égliſe greque honore ſa memoire le vingt-huitiéme de Janvier, & l'égliſe latine le premier de Février. Il fit en mourant un diſcours, que l'on nomme ſon teſtament : où il défend tres-expreſſement qu'on l'enſeveliſſe avec pompe, qu'on lui faſſe les honeurs que l'on rend aux ſaints, que l'on garde ſes habits comme des reliques, qu'on l'enterre ſous l'autel, ou en aucun autre endroit de l'égliſe. Il veut eſtre mis dans le cimetiere, & recommande avec grand ſoin, qu'on faſſe pour lui des aumônes, des prieres & des obla- *Greg. in Baſ. to. 2. p. 911.*

tions, particulierement au trentiéme jour. Il donne des benedictions particulieres à plusieurs de ses disciples, & prononce des maledictions contre quelques-uns, & contre tous les heretiques : entre lesquels il nomme les Euchites ou Messaliens, & les Vitaliens, c'est à dire les Apollinaristes, qui reconoissoient à Antioche Vital pour leur chef. On dit aussi qu'il avertit un de ses disciples nommé Paulin, de ne se pas laisser emporter à ses pensées : parce qu'il le conoissoit trop curieux, & le nommoit souvent nouveau Bardesane. Ce Paulin étoit prestre, & avoit un grand talent de parler sur le champ. Tant que S. Ephrem vêcut, il eut de la reputation entre les docteurs ecclesiastiques ; mais aprés sa mort l'ambition le porta à se separer de l'église, & il écrivit beaucoup de choses contraires à la foi.

Gennad. catalog. c. 3.

XLVIII. Mort de sainte Macrine.

Vita S. Macr. p. 187. D.

Neuf mois aprés la mort de S. Basile, c'est à dire au mois d'Octobre 379. il se tint un concile à Antioche où assista S. Gregoire de Nysse. Il revint chés lui vers la fin de l'année, & alla voir sa sœur sainte Macrine, qu'il n'avoit point veüe depuis prés de huit ans, ayant été obligé de quitter son païs par la persecution des heretiques. Etant proche du monastere qu'elle gouvernoit depuis long-temps dans le Pont prés la ville d'Ibore, il aprit qu'elle étoit malade ; & quand il fut arrivé, les moines qui vivoient au même lieu sous la conduite de S. Pierre son frere, vinrent au devant de lui selon leur coûtume : les vierges l'attendirent dans l'église. Aprés la priere elles baisserent la teste pour recevoir sa benediction, & se retirerent modestement, sans qu'il en restât une seule. Il comprit que la superieure n'y étoit pas, ce qui marque qu'elles étoient

Sup. n. 32.

Sup. liv. XIV. n. 1.

étoient voilées. Il se fit conduire au dedans, & trouva sa sœur malade d'une fiévre déja tres-violente. Elle n'avoit autre lit qu'une planche étenduë par terre, & pour chevet un autre planche échancrée, ensorte que le col y trouvoit sa place. Ce lit étoit tourné à l'Orient pour y pouvoir prier. Ils tomberent sur le sujet de S. Basile ; ce qui renouvella la douleur de S. Gregoire, & sainte Macrine le consola par un excellent entretien sur la providence, sur la nature de l'ame & la vie future, dont il composa depuis un traité de l'ame & de la resurrection, que nous avons encore : mais on a soûtenu il y a long-temps qu'il avoit été corrompu par les Origenistes, comme quelques-autres traités de S. Gregoire de Nysse. P. 189. To. 2. p. 613. Phot. Cod. 233.

Comme il s'entretenoit avec sa sœur, ils entendirent le chant des pseaumes, pour la priere des lampes, c'est à dire les vespres. Sainte Macrine envoya son frere à l'égliſe, & pria de son côté. Le lendemain au soir se sentant preste à mourir, elle cessa de lui parler, & se mit en priere ; mais d'une voix si basse, qu'à peine pouvoit-on l'entendre. Cependant elle joignoit les mains, & faisoit le signe de la croix sur ses yeux, sur sa bouche & sur son cœur. Et comme on eut aporté de la lumiere, on reconut aux mouvemens de ses lévres & de ses yeux, qu'elle s'aquitoit autant qu'elle pouvoit de la priere du soir : dont elle marqua la fin en faisant le signe de la croix sur son visage ; & aussi-tôt elle rendit l'ame avec un grand soupir. P. 192. D. P. 194. P. 195. A.

Pour donner ordre à ses funerailles, S. Gregoire retint entre-autres deux des principales religieuses :

une veuve de qualité nommée Veſtiane, & une diaconeſſe nommée Lampadie, qui ſous la ſainte conduiſoit la communauté. Il lui demanda ſi elles n'avoient point en reſerve quelques habits precieux pour parer ſon corps ſuivant la coûtume. Lampadie répondit en pleurant : Vous voyés tout ce qu'elle avoit. Voilà ſon manteau, le voile qui lui couvre la teſte, ſes ſouliers uſés : c'eſt toute ſa richeſſe. S. Gregoire fut donc reduit à l'orner d'un de ſes manteaux : car les habits des hommes & des femmes conſiſtoient en de grandes draperies, dont pluſieurs pouvoient ſervir indifferemment. Veſtiane en accommodant la coëffure, dit à S. Gregoire : Voilà quel étoit ſon collier. En diſant cela, elle le détacha par derriere ; & avançant la main, lui montra une croix & un anneau, l'un & l'autre de fer, que la ſainte portoit toûjours ſur le cœur. Partageons, dit S. Gregoire : gardés la croix & moy l'anneau, car j'y voy auſſi une croix gravée. Vous n'avés pas mal choiſi, dit Veſtiane, l'anneau eſt creux à cet endroit, & renferme du bois de la croix.

P. 200. On paſſa la nuit à chanter des pſeaumes, comme dans les feſtes des martyrs ; & le jour étant venu, comme il étoit accouru une tres-grande multitude de peuple, S. Gregoire les rangea en deux chœurs, les femmes avec les vierges, les hommes avec les moines. L'évêque du lieu nommé Araxe, y étoit auſſi
P. 201. avec tout ſon clergé. S. Gregoire & lui prirent pardevant le lit, ſur lequel étoit le corps, deux des premiers du clergé le prirent par derriere, & ils le porterent ainſi lentement, arreſtés par la foule du peuple qui marchoit devant, & s'empreſſoit tout autour.

Deux rangs de diacres & d'autres miniſtres marchoient devant le corps, portant des flambeaux de cire; & on chantoit des pſeaumes tout d'une voix, depuis une extrêmité de la proceſſion juſques à l'autre. Quoiqu'il n'y eût que ſept ou huit ſtades juſques au lieu de la ſepulture, c'eſt à dire environ mille pas, ils furent preſque tout le jour à les faire. C'étoit l'égliſe des quarante martyrs, où le pere & la mere de ſainte Macrine étoient enterrés. Y étant arrivés, on fit les prieres accoûtumées; & avant que d'ouvrir le ſepulchre, S. Gregoire eut ſoin de couvrir d'un drap blanc les corps de ſon pere & de ſa mere, pour ne pas manquer au reſpect, en les expoſant à la veüe defigurés par la mort. Enſuite lui & Araxe prirent le corps de ſainte Macrine de deſſus le lit, & le mirent comme elle l'avoit toûjours deſiré auprés de ſainte Emmelie ſa mere, faiſant une priere commune pour toutes les deux. Tout étant achevé, S. Gregoire ſe proſterna ſur le tombeau, & en baiſa la pouſſiere. C'eſt ainſi qu'il décrit lui-même les funerailles de ſainte Macrine ſa ſœur, dans la lettre au moine Olympius, qui contient la vie de cette ſainte. p. 102.

XLIX. Sentiment de S. Gregoire de Nyſſe ſur les pelerinages. *Decunt. Hieroſ. p.* 1086. C.

Un concile, apparemment celui d'Antioche, avoit chargé S. Gregoire de Nyſſe de reformer l'égliſe d'Arabie. Et comme la Paleſtine en eſt voiſine, il viſita Jeruſalem & les ſaints lieux: tant pour s'aquitter d'un vœu, que pour procurer la paix entre ceux qui gouvernoient l'égliſe de Jeruſalem. L'empereur lui donna pour ce voyage la commodité des voitures publiques: enſorte qu'étant maître d'un chariot, il lui ſervoit, & à ceux qui l'accompagnoient, d'égliſe & de monaſtere; ils y chantoient les pſeau-

mes pendant le chemin, & y obſervoient les jeûnes. Il viſita Bethlehem, le Calvaire, le S. Sepulcre, le mont des Olives. Mais au reſte, il fut peu édifié des habitans du païs : dont il témoigne que les mœurs étoient tres-corrompuës, & que toutes ſortes de crimes y regnoient, particulierement les meurtres. C'eſt pourquoy étant depuis conſulté par un ſolitaire de Cappadoce, ſur le pelerinage de Jeruſalem : il declare qu'il n'aprouve point que les perſones qui ont renoncé au monde & embraſſé la perfection chrétiene, entreprenent ces ſortes de voyages. Premierement, parce qu'il n'y a aucune obligation, puis que N. S. n'en a rien ordoné dans l'évangile : enſuite, parce qu'il y a du danger, pour ceux qui ſe propoſent
P. 1085. la vie parfaite. La ſolitude & la ſeparation du monde leur eſt neceſſaire, pour garder la pureté & fuïr la rencontre des perſones de different ſexe. C'eſt ce qu'il eſt impoſſible d'obſerver dans les voyages. Une femme, dit-il, ne peut voyager ſans quelque homme qui l'accompagne, pour lui aider à monter & à deſcendre de cheval, & la ſoûtenir dans les mauvais pas. Soit un ami, ſoit un mercenaire qui lui rende ces ſervices, il y a toûjours de l'inconvenient. Dans les hôtelleries & les villes d'Orient, il y a une grande liberté & une grande facilité de mal faire. On y trouve des objets capables de ſalir les yeux & les oreilles, & par conſequent le cœur. Si la pureté des mœurs eſt une marque de la preſence de Dieu, il faut croire qu'il habite plûtôt en Cappadoce qu'ailleurs ; & je ne ſai ſi on pourroit compter dans tout le reſte du monde autant d'autels élevés en ſon ho-
1087. B. neur. Conſeillés donc à vos freres de ſortir du corps

pour aller au Seigneur, plûtôt que de ſortir de Cappadoce pour aller en Paleſtine. Voila le ſentiment de S. Gregoire de Nyſſe ſur les pelerinages. Il ne les blâme point en general, & il avoit fait lui-même, celui dont il s'agit : mais il en repreſente les inconveniens, qui ont été remarqués par les perſones ſages de tous les ſiecles.

L. S. Gregoire de Nazianze à C. P.

De toutes les égliſes d'Orient, celle de C. P. étoit la plus deſolée. Les Ariens y dominoient depuis quarante ans ; pluſieurs autres hereſies y avoient cours, & le peu qui y reſtoit de catholiques étoient ſans paſteur : car Evagre qu'ils éleurent en 370. aprés la mort de l'Arien Eudoxe, fut auſſi-tôt banni par Valens. Perſone ne parut plus propre à relever cette égliſe que S Gregoire de Nazianze ; ſa vertu, ſa doctrine & ſon éloquence lui avoient aquis une grande reputation. Il étoit évêque, mais ſans égliſe : car il n'avoit jamais gouverné celle de Saſime, pour laquelle il avoit été ordoné ; & il n'avoit gouverné celle de Nazianze que comme étranger, en attendant qu'elle eût un évêque. Il l'avoit même quittée depuis ſix ans, & vivoit en retraite au monaſtere de ſainte Thecle en Seleucie. Les catholiques de C. P. deſirerent donc de l'appeller, pour prendre ſoin de leur égliſe abandonnée : les évêques entrerent dans ce deſſein, & ſes meilleurs amis l'en preſſerent, entre les autres Boſphore évêque de Colonie.

Carm. de vita p. 10. A.

Sup. XVI. n. 134.

Sup. XVI. n. 514

Socr. V. c. 6.

Greg. ep. 122. ep. 14.

S. Gregoire eut bien de la peine à quitter ſa chere ſolitude, où il vivoit détaché de tout, & goûtoit les douceurs de la contemplation celeſte. Sa reſiſtance fut telle, que tout le monde s'en pleignoit. On lui reprochoit d'avoir quitté Nazianze : on l'accuſoit

De epiſc. tit. 2. p. 301. C.

Ep. 14.

de mépriſer les intereſts de l'égliſe : on lui repreſentoit qu'elle étoit menacée de nouvelles attaques ; & on parloit d'un concile, qui ſe devoit tenir à C. P. pour établir l'hereſie d'Apollinaire. Il ceda enfin malgré la foibleſſe de ſon corps uſé de vieilleſſe, d'auſterités & de maladies ; & il crut ne pouvoir mieux achever ſa vie, qu'en travaillant pour l'égliſe. Ce fut au plus tard en 379. qu'il vint à C. P.

Carm. 1. *p.* 10. C.

Or. 25. *p.* 439. A.

Pagi an. 378. *n.* 15.

Son exterieur n'étoit pas propre à lui attirer le reſpect des heretiques ni des gens du monde. Son corps étoit courbé de vieilleſſe, ſa teſte chauve, ſon viſage deſſeché par ſes larmes & ſes auſterités. Il étoit pauvre, mal vêtu, ſans argent : ſa parole avoit quelque choſe de rude & d'étranger. Il ſortoit d'un païs éloigné, & à peine conoiſſoit-on le lieu de ſa naiſſance : cependant il oſoit attaquer l'hereſie triomphante depuis ſi long temps dans la capitale de l'empire. Auſſi fut-il d'abord tres-mal receu : les Ariens ignorant abſolument la foi de l'égliſe, s'imaginerent qu'il venoit enſeigner pluſieurs dieux ; & paſſionés pour leur évêque Demophile, ils ne purent ſoufrir qu'il vînt lui declarer la guerre. Tous les heretiques ſe réünirent contre Gregoire, & le chargerent de calomnies. Ils paſſerent juſques aux effets : ils le pourſuivirent à coups de pierres, dont il ne receut aucune bleſſure dangereuſe ; & le traînerent devant les tribunaux des prefets : dont Dieu le délivra glorieuſement. Il n'oppoſa à tous ces outrages que ſa patience : ravi de participer aux ſoufrances de J. C. En arrivant à C. P. il fut receu par des parens qu'il y avoit, & refuſa pluſieurs autres perſones qui lui offroient leurs maiſons. Sa vie étoit ſi frugale, qu'il

Carm. vit. p. 11. D.

Orat. 25. *p.* 436. B.

Or. 27. *p.* 468. B.

Or 28. *p.* 483. A.

Carm. p. 11. B.

Or. 28. *p.* 484. D.

n'étoit guere à charge à ſes hôtes : ſa nourriture étoit, comme il dit, celle des beſtes & des oiſeaux. Il ſortoit peu : on ne le voyoit ni dans les places publiques, ni dans les lieux les plus delicieux de cette grande ville. Il ne faiſoit point de viſites : mais il demeuroit la pluſpart du temps à ſon logis, meditant & s'entretenant avec Dieu. Cette conduite étoit neceſſaire à C. P. où la vie peu édifiante des eccleſiaſtiques, faiſoit tourner en raillerie la religion : pour y prêcher utilement, on ne pouvoit mener une vie trop ſerieuſe ; & cette philoſophie ſimple & ſincere attira enfin à S. Gregoire l'affection du peuple. Quoiqu'il pût s'aider de la puiſſance temporelle, il ne diſputa point aux heretiques la poſſeſſion des égliſes, & des biens qui en dépendoient, dont ils s'étoient emparés au prejudice des catholiques. Il ne fut point jaloux de l'execution des édits qu'ils mépriſoient : & ne ſollicita point contre-eux les magiſtrats.

Or. 25. p. 436. A 27. p. 468. B.

Or. 14. p. 218 D. 219.

Or. 27. p. 466.

Or. 25. p. 439. B.

Il commença à tenir ſes aſſemblées chés ſes parens, qui exerçoient envers lui l'hoſpitalité. Car les Ariens avoient ôté aux catholiques toutes les égliſes, & ne leur laiſſoient la liberté de s'aſſembler en aucun lieu. Cette maiſon devint enſuite une égliſe celebre, que l'on nomma l'Anaſtaſie, c'eſt à dire la reſurrection : parce que S. Gregoire y avoit comme reſuſcité la foi catholique. Quelques-uns diſoient que ce nom lui fut confirmé par un miracle : qu'une femme enceinte tomba des galeries hautes où les femmes étoient placées dans l'égliſe : qu'elle ſe tua de cette chute, & que tout le peuple ayant prié pour elle, elle reſuſcita avec ſon enfant. Ce nom fut encore confirmé ſous l'empereur Leon de Thrace, envi-

Or. 28. p. 484. D.

Greg. prob. p. 18. B.

Socr. v. 6. 7.

Sozom. VII.

Theodorus lect. II. hiſt. 6. ult.

ron quatre-vingts ans aprés, quand on aporta de Sirmium les reliques de sainte Anastasie vierge & martyre, que l'on mit dans la même église. Au reste, il ne faut pas confondre cette Anastasie des catholiques, avec une église des Novatiens, qui lui donnerent le même nom dés le temps de l'empereur Julien, en la
Socr. 11. c. 38. rebâtissant aprés qu'elle eut été démolie sous Constantius.

L I. Sermons de S. Gregoire de Nazianze.

S. Gregoire fut bien-tôt l'admiration de tout le monde, par sa profonde conoissance des écritures, son raisonnement juste & pressant, son imagination fertile & brillante, sa facilité incroyable à s'expli-
Carm. de vita. p. 18. C. quer, son stile exact & serré. Les catholiques accouroient comme des persones alterées : ravis d'entendre prêcher la saine doctrine de la Trinité, dont ils étoient privés depuis si long-temps. Ceux qui avoient fait venir S. Gregoire, le favorisoient comme leur ouvrage : les heretiques de toutes les sectes, & les payens mêmes vouloient goûter au moins le
Or. 32. p. 528. C. plaisir de son éloquence. Pour l'entendre de plus prés, on forçoit les balustres qui entouroient le sanc-
Carm. 9. p. 78. C. tuaire où il prêchoit. On l'interrompoit souvent pour lui applaudir en battant des mains, ou faisant des exclamations à sa loüange : plusieurs écrivoient
Or. 13. & 14. ses sermons. Il en fit deux au sujet d'une division en-
Car. 1. p 11. D. tre les catholiques de C. P. qui pensa ruiner cette église encore mal affermie. Le peuple & les évêques mêmes avoient pris parti entre deux prelats : les uns, dit-il, étoient pour Paul, les autres pour Apollos : par où l'on croit qu'il marque la division de l'église
Or. 14 p. 216. C. d'Antioche entre Melece & Paulin. Les passions qui étoient la vraye cause de ces divisions, se couvroient du

du pretexte de la foi ; & celui qui le jour precedent étoit catholique, ſe trouvoit heretique le lendemain, ſans ſavoir comment. C'eſt le mal que S. Gregoire déplore en cette occaſion : que la vertu étoit décriée ; que l'on ne croyoit plus qu'il y eût perſone qui la pratiquât ſincerement ; & que ce mépris paſſoit juſques à la religion, dont on jugeoit par ceux qui l'enſeignoient. La réünion des catholiques étant faite, il reprocha aux heretiques l'avantage qu'ils avoient voulu prendre de cette diviſion, quoiqu'elle ne regardât que le choix des paſteurs & nullement la doctrine. Il refute ſommairement leurs erreurs ſur la Trinité, & ajoûte : J'ay traité ceci en peu de mots, pour vous inſtruire, non pour diſputer : ſelon la methode des peſcheurs & non d'Ariſtote : pour l'utilité & non pour l'oſtentation. Enſuite il promet de répondre plus amplement aux objections des heretiques.

P. 219. D. *Or.* 13. *P.* 212. B. *P.* 213.

LII. Diſcours de la theologie.

Il le fit en effet par les diſcours que l'on appelle de la theologie, parce qu'ils renferment ſa doctrine ſur la nature de Dieu & le myſtere de la Trinité ; & l'on croit que ce ſont ces diſcours, qui lui ont principalement attiré le nom de theologien. Car c'eſt ainſi que les anciens, particulierement les Grecs, le nomment ordinairement, pour le diſtinguer des autres Gregoires ; & on a remarqué qu'il eſt le ſeul aprés l'apôtre S. Jean, à qui l'on ait donné ce grand nom. Le premier diſcours de la theologie eſt comme la preface des autres, & montre les diſpoſitions neceſſaires pour parler dignement de Dieu. S. Gregoire condamne la demangeaiſon de diſputer ſur la religion qui regnoit alors à C. P. même entre les ca-

Greg. preſb. *P.* 25. A. *Orat.* 33.

tholiques, mais bien plus entre les heretiques qui en faiſoient leur capital. Les places publiques retentiſſoient de ces diſcours : on les entendoit dans les feſtins, dans les viſites : les femmes s'y laiſſoient emporter contre la modeſtie de leur ſexe. La theologie devenoit un art mépriſable, & un exercice de vaines ſubtilités, ſemblables à ces tours de main, dont les charlatans trompent les yeux.

P. 530. Voici les regles qu'il donne. Il ne convient pas à tout le monde de philoſopher ſur les choſes divines ; mais ſeulement à ceux qui ont purifié leur corps & leur ame, ou du moins qui y travaillent, & qui ont fait du progrés dans la meditation des choſes ſaintes. Il n'en faut pas toûjours parler : mais quand nous ſommes tranquilles, ſans paſſion, libres des images dangereuſes qui troublent nôtre raiſon. Il n'en faut parler qu'à ceux qui prennent la choſe ſerieuſement : non pas à ceux qui n'en parlent que pour s'amuſer, aprés les ſpectacles du cirque ou du theatre, aprés la muſique ou la bonne chere : comptant ces diſputes entre leurs divertiſſemens. Il ne faut pas raiſoner ſur tout, mais ſur ce qui eſt de nôtre portée & de celle de nos auditeurs. Non, dit-il, qu'il ne faille toûjours penſer à Dieu ; nous devons y penſer plus ſouvent que nous ne reſpirons : mais il n'en faut parler qu'à propos. Il recommande le ſecret des myſteres, & ſur tout de n'en point diſputer devant les payens. Quand ils entendent parler, dit-il, d'un Dieu engendré ou creé, ou tiré du neant : comment peuvent-ils prendre ces diſcours, eux qui loüent les adulteres & les impudicités de leurs dieux, & qui ne peuvent rien concevoir au deſſus du corps ? N'eſt-ce pas leur donner

P. 531. D.

des armes contre-nous ? Enſuite il ſe pleint que tous veulent eſtre ſavans & theologiens, comme s'il n'y avoit point d'autre voye de ſalut ; il les exhorte à s'appliquer plûtôt à faire de bonnes œuvres, à dompter leurs paſſions, à regler leurs mœurs. Enfin il leur montre d'autres matieres de diſputes moins dangereuſes, & leur conſeille de s'exercer plûtôt contre les philoſophes : marquant en un mot le foible de chaque ſecte. Il traite encore dans un autre diſcours des diſpoſitions neceſſaires, pour entendre les myſteres de la religion, & pour en parler dignement. *Carm. 1. p. 19. 20.* *Or. 29. init.*

Dans le ſecond diſcours de la theologie, S. Gregoire commence à entrer en matiere, & parle de la nature divine en general, & de ſes attributs : dans le troiſiéme, il prouve la divinité du verbe : dans le quatriéme, il répond aux paſſages de l'écriture, que les heretiques alleguoient : enfin dans le cinquiéme, il traite du S. Eſprit contre les Macedoniens. Il montre que le S. Eſprit eſt une ſubſtance & non pas un accident ou une operation divine, puis que lui-même opere, parle & agit en diverſes manieres. S'il eſt ſubſtance, il eſt Dieu ou creature. Il n'eſt point creature, puis que nous croyons en lui, & que nous ſommes baptiſés en ſon nom. Mais s'il eſt Dieu, diſoient les Macedoniens, il eſt engendré ou il ne l'eſt pas. S'il n'eſt pas engendré, il y a donc deux principes : s'il eſt engendré, ou c'eſt par le pere ou par le fils. Si le pere l'a engendré, il y a deux fils, qui ſont freres : ſi le fils l'a engendré, il eſt donc petit-fils du pere. *Or. 34.* *Or. 35.* *Or. 36.* *Or. 37.* *P. 595. D. 596.*

S. Gregoire répond : Nous attribuons à Dieu un fils dans un ſens tres-relevé, parce que nous ne pou-

vons montrer autrement qu'il procede du pere, & qu'il lui eſt conſubſtantiel : mais il ne s'enſuit pas, que nous devions appliquer à Dieu tous les noms de parenté qui ſont parmi nous. Il faudroit donc auſſi ſuivre la grammaire, & reconoître en Dieu les deux ſexes ; parce que les noms de Dieu & de pere ſont maſculins, & le nom de divinité feminin. Au reſte, le
P. 597. A. S. Eſprit n'eſt ni engendré ni non engendré, mais il
Joan. XV. 26. procede du pere, comme J. C. même nous l'enſeigne. Entant qu'il en procede, il n'eſt point créature : entant qu'il n'eſt point engendré, il n'eſt pas fils : entant qu'il eſt entre le non engendré & l'engendré, il eſt Dieu. Mais quelle eſt cette proceſſion ? Expliqués-moy l'innaſcibilité du pere & la generation du fils ; & je vous expliqueray la proceſſion du S. Eſprit. Mais que lui manque-t-il pour eſtre fils ? Rien ; non plus qu'il ne manque rien au fils pour n'eſtre pas pere, ni au pere pour n'eſtre pas fils. Ces noms n'expriment aucun défaut, mais des relations differentes, qui diſtinguent trois hypoſtaſes en une ſeule
P. 598. A. nature divine. Mais comment du même principe peut proceder un fils conſubſtantiel, & un autre auſſi conſubſtantiel ſans eſtre fils ? Donnés-moy un autre Dieu, & je vous y montreray les mêmes noms & les mêmes choſes. Dans les creatures, je ne puis vous donner des exemples de ce qui ne convient qu'à la nature divine. Toutefois pour donner une comparaiſon imparfaite : Adam & Eve & leur fils Seth étoient tous trois de même nature. Adam étoit l'ouvrage de Dieu, Eve une portion d'Adam, Seth ſon fils : Eve & Seth étoient ſortis d'Adam, mais diverſement.

S. Gregoire montre enſuite que le S. Eſprit eſt

adorable, puis que c'eſt par lui que nous adorons & que nous prions. Il répond à l'objection capitale, que c'étoit admettre trois Dieux. Il dit premierement que les Macedoniens qui reconoiſſoient la divinité du fils, devroient donc admettre deux dieux : & contre ceux qui nioient même la divinité du fils, il dit que nous ne reconoiſſons qu'un Dieu, parce qu'il n'y a qu'une divinité, & que ceux qui procedent de lui ſe raportent à lui ſeul. Aucun des trois n'eſt ni plus ni moins Dieu, ni devant ni aprés, ni diviſé de volonté ou de puiſſance : puis il montre la difference de la multitude des faux dieux, & des hommes qui ſont en ſi grand nombre, quoique de même nature. Pour montrer la divinité du S. Eſprit par les écritures, il remarque diverſes locutions. L'écriture dit quelquefois ce qui n'eſt point, comme quand elle attribuë à Dieu des membres & des paſſions humaines : quelquefois elle ne dit point ce qui eſt, comme ces mots, ſur leſquels les heretiques qu'il combat faiſoient tant de force, innaſcible, ſans principe, immortel : mais elle dit la même choſe en d'autres termes. Il ne faut pas s'attacher aux mots, mais au ſens. Dieu voulant conduire les hommes par leur volonté, a menagé les verités ſelon qu'ils les pouvoient porter. L'ancien teſtament a parlé plus clairement du pere que du fils : le nouveau teſtament a parlé plus clairement du fils que du S. Eſprit : lui-même s'eſt mieux declaré, quand il eſt venu ſur les apôtres aprés l'aſcenſion de J. C. Sa divinité ne laiſſe pas d'eſtre ſuffiſamment prouvée par les noms que l'écriture lui donne, & les proprietés qu'elle lui attribuë, que S. Gregoire raſſemble ici avec grand ſoin.

P. 608.

P. 609. B.

P. 610.

P. 612. Enfin il montre que toutes les comparaiſons tirées des créatures, & appliquées à la Trinité divine ſont imparfaites ; & par conſequent dangereuſes, ſi on ne s'attache au ſeul point de la comparaiſon, écartant avec grand ſoin toutes les differences.

LIII. S. Jerôme à C. P. *De ſcript. in Greg.* *Sup.* 29. *Ep.* 77. *ad Marc.* *Ep.* 99. *ad Aſell. lib.* 3. *cont. Ruff. c.* 7. *Ep.* 61. *ad Pamm. c.* 16. *In Epheſ. v.* 32. *Ep.* 2. *ad Nepot. c.* 10. *Luc.* VI. 1. *In Iſa.* VI.

En ce temps-là S. Jerôme vint à C. P. écouter S. Gregoire de Nazianze ; & il le regarda toûjours depuis comme ſon maître. Les calomnies de ceux qui l'accuſoient de ne pas bien croire la Trinité, parce qu'il ne vouloit pas dire trois hypoſtaſes, l'ayant contraint à quitter ſon deſert de Syrie ; il alla à Jeruſalem, & demeura quelque temps à Bethlehem. Paulin évêque d'Antioche l'ordona preſtre malgré lui ; & il ne le ſoufrit, qu'à condition de ne pas quitter la vie ſolitaire. Il ne voulut pas même demeurer à Antioche, de peur d'eſtre obligé de prêcher & de faire les fonctions de preſtre. Etant donc venu à C. P. il demeura quelque temps auprés de S. Gregoire, étudiant ſous lui l'écriture ſainte, comme il témoigne en divers endroits de ſes écrits. Un jour il le pria de lui expliquer, ce que veut dire dans S. Luc le ſabat ſecond premier. S. Gregoire lui répondit agreablement : Je vous en inſtruirai dans l'égliſe où tout le monde m'applaudit. Il faudra bien là que vous ſachiés ce que vous ne ſavés pas ; car ſi vous eſtes ſeul ſans rien dire, tout le monde vous prendra pour un ſtupide. On void par là qu'il ſavoit la valeur des acclamations du peuple, qui, comme dit S. Jerôme, admire le plus ce qu'il entend le moins. Ce fut à C. P. que S. Jerôme à la priere de ſes amis, & pour eſſayer ſon genie, compoſa promptement un petit traité ſur la viſion raportée dans le ſixiéme chapitre d'Iſaïe.

On croit auſſi que ce fût en ce temps-là qu'il traduiſit en latin la cronique d'Euſebe, & l'adreſſa à deux de ſes amis, le preſtre Vincent & Gallien. AN. 380.

LIV. Baptême de Theodoſe. *Socr.* v. c 6. *Sozom.* VII. c. 4. *Proſp. Chr. an.* 381.

L'empereur Theodoſe avoit receu de ſes anceſtres la religion Chrétiene, & l'attachement à la foi de Nicée: mais il n'avoit pas encore receu le baptême; & il y fut déterminé par une maladie qui lui vint à Theſſalonique. Il fit venir l'évêque, & lui demanda avant toutes choſes quelle étoit ſa créance. C'étoit S. Aſcole qui étoit alors évêque de Theſſalonique: Il dit à l'empereur qu'il profeſſoit la foi de Nicée, & que toute l'Illyrie étoit demeurée dans cette créance, ſans avoir jamais été infectée de l'Arianiſme. Il faut entendre l'Illyrie Orientale, qui comprenoit la Macedoine, & dont Theſſalonique étoit la metropole. L'empereur extrêmement réjoüi de cette heureuſe rencontre, receut le baptême de la main de S. Aſcole, & peu de jours aprés il guerit auſſi de ſa maladie.

Ambr. ep. 15. *ad Anatol. & ep.* 16. *Anyſ.*

S. Aſcole n'étoit pas moins conſiderable par la ſainteté de ſes mœurs que par la pureté de ſa foi. Il étoit né en Cappadoce; mais dés ſa premiere jeuneſſe il renonça à ſes parens & à ſa patrie, & ayant embraſſé la vie monaſtique, il s'enferma en Achaïe dans une petite cellule. Etant encore jeune, il fut ordonné évêque de Theſſalonique, à la priere des peuples de Macedoine, & par le choix des évêques. Il rétablit la paix dans cette égliſe, & y affermit la foi ébranlée par la cheute de ſon predeceſſeur, que l'on croit avoir été Eremius ou Herennius, qui cedant comme pluſieurs autres à la perſecution de Conſtantius, renonça à la communion de S. Athanaſe. S. Aſcole conſerva pluſieurs fois Theſſalonique &

Athan. apolog. p. 692. B.

AN. 380. toute la Macedoine contre les Goths, ſans employer d'autres armes que ſes prieres. Il étoit lié d'amitié avec S. Baſile, comme il a été dit ; & le pape S. Damaſe lui commit le gouvernement des dix provinces, qui compoſoient l'Illyrie orientale pour y exercer ſon autorité comme ſon vicaire. Tel étoit S. Aſcole qui baptiſa l'empereur Theodoſe.

Ep 339. Sup. liv. XVI. 44.
Ep. Bonif. 1. ad Ruff. Collect. Rom. p. 47. & to. 4. conc. p. 1702.

L V. Loix pour l'égliſe.

L'empereur s'étant informé de l'état où ſe trouvoit la religion dans les terres de ſon obéïſſance, aprit que juſques à la Macedoine, elles étoient toutes unies dans la foi de la Trinité : mais que tout le reſte vers l'Orient étoit diviſé par un grand nombre de ſectes, & particulierement C. P. où l'hereſie regnoit plus que dans tout le reſte de l'empire. Ce fut le motif de la loi celebre *Cunctos populos*, connüe par ces deux mots latins, par leſquels elle commence. En voici les termes : Les empereurs Gratien, Valentinien & Theodoſe auguſtes, au peuple de la ville de C. P. Nous voulons que tous les peuples de nôtre obéïſſance ſuivent la religion que l'apôtre S. Pierre a enſeignée aux Romains, comme il paroît, parce qu'elle s'y conſerve encore à preſent : celle que l'on void ſuivre au pontife Damaſe & à Pierre évêque d'Alexandrie, homme d'une ſainteté apoſtolique ; enſorte que ſelon l'inſtruction des apôtres & la doctrine de l'évangile, nous croyons une ſeule divinité du pere, & du fils & du S. Eſprit, ſous une pareille majeſté & une ſainte Trinité. Nous voulons que ceux qui ſuivront cette loi prenent le nom de Chrétiens catholiques ; & que les autres que nous jugeons inſenſés, portent le nom infame d'heretiques, & que leurs aſſemblées ne prenent point le nom d'égliſes : reſervant

Sozom. VII. c. 4.
L. 1 C. de Sum. Trin.
L. 2. C. Th. de fide Cath. lib. 16.

reſervant leur punition premierement à la vengeance divine, & enſuite au mouvement qui nous ſera inſpiré du ciel. Donné à Theſſalonique le troiſiéme des calendes de Mars, ſous le cinquiéme conſulat de Gratien & le premier de Theodoſe, c'eſt à dire le vingt-huitiéme de Février 380. AN. 380.

Theodoſe adreſſa cette loi au peuple de C. P. afin que de la capitale de ſon empire elle ſe répandît plus promptement dans les provinces. Il y declare ſa foi pour inviter ſes ſujets à la ſuivre, plûtôt que les y contraindre : n'impoſant encore aucune peine aux heretiques, & ſe contentant de les menacer. Il marque la foi de l'égliſe, par la tradition de l'égliſe Romaine, receüe du prince des apôtres : au pape Damaſe il joint Pierre d'Alexandrie, comme l'évêque du ſecond ſiege du monde : mais il n'y joint pas l'évêque du troiſiéme ſiege, qui étoit Antioche, parce que cette place étoit diſputée entre Melece & Paulin, tous deux catholiques. Il ordone que les ſeuls adorateurs de la Trinité porteront le nom de Chrétiens catholiques ; parce que les heretiques prenoient auſſi le nom de Chrétiens, & quelquefois même de catholiques. Par une autre loi datée du même lieu & du même jour, qui ſemble n'eſtre qu'une partie de celle-ci : Theodoſe condamne de ſacrilege ceux qui par ignorance ou par negligence violent la ſainteté de la loi divine ; ce que l'on entend des évêques, qui ne s'oppoſoient pas aſſés ſoigneuſement aux hereſies. Un mois aprés & le ſixiéme des calendes d'Avril, c'eſt à dire le vingt-ſeptiéme de Mars, étant encore à Theſſalonique, il défendit de faire pendant tout le carême les procedures criminelles.

L. 1. C. de crim. ſacril. 25. C. Th. de epiſc.

L. 4. C. Th. de quæſt. lib. 9.

LVI. Heresie des Priscillianistes.

Prosp. Chr. an. 380. Sev. Sulp. lib. 2. hist. in fine. Hier. ad Ctesiph. c. 2. Isid. de vir. ill. c. 2.

On commença vers ce temps-là à conoître en Occident l'heresie des Priscillianistes. Son premier auteur fut un nommé Marc Egyptien de Memphis & Manichéen, qui étant venu en Espagne, eut pour disciples premierement une femme de quelque consideration nommée Agape, & ensuite un reteur nommé Elpidius attiré par cette femme. Ils instruisirent Priscillien, dont la secte prit le nom ; c'étoit un homme noble, riche & d'un beau naturel, d'une grande facilité à parler : capable de soufrir la veille & la faim, vivant de peu, desintereſſé : mais ardent, inquiet, vain & enflé des études profanes, ausquelles il s'étoit appliqué : car il avoit beaucoup de lecture & une curiosité infinie, qui l'avoit porté, disoit-on, jusques dans la magie. Il attira à sa doctrine plusieurs personnes nobles, & plusieurs du peuple : sur tout les femmes naturellement curieuses, peu fermes dans la foi, amatrices des nouveautés, accouroient en foule autour de lui ; & il s'attiroit un grand respect par son exterieur humble & son visage composé. Cette erreur avoit déja infecté la plus grande partie de l'Espagne, & même quelques évêques, entre-autres Instantius & Salvien, qui commençoient à former un parti pour la soûtenir.

Le premier qui s'en aperceut, fut Hygin ou Adygin évêque de Cordoüe, dont Instantius & Salvien étoient voisins. Hygin en avertit Idace évêque de Merida, qui entreprit avec ardeur de pousser ces heretiques. Le fonds de leur doctrine étoit celle des Manichéens mêlée des erreurs des Gnostiques, & de plusieurs autres. Ils disoient que les ames étoient de même substance que Dieu ; & qu'elles descendoient

Aug. haref. 70. Oros. commonit. ap. August.

volontairement ſur la terre au travers de ſept cieux, & par certains degrés de principautés, pour combattre contre le mauvais principe auteur du monde, qui les ſemoit en divers corps de chair. Ils diſoient que les hommes étoient attachés à certaines étoiles fatales, & que nôtre corps dépendoit des douze ſignes du Zodiaque, attribuant le belier à la teſte, le taureau au cou, les jumeaux aux épaules, & ainſi du reſte, ſuivant les rêveries des aſtrologues. Ils ne confeſſoient la Trinité que de parole, diſant avec Sabellius, que le pere, le fils & le S. Eſprit étoient le même, ſans aucune diſtinction réelle de perſones. Ils differoient des Manichéens, en ce qu'ils ne rejettoient pas ouvertement l'ancien teſtament : mais ce n'étoit qu'artifice, car ils expliquoient tout par des allegories ; & joignoient aux livres canoniques beaucoup d'écritures apocryphes. Ils s'abſtenoient de manger de la chair comme immonde ; & en haine de la generation ſeparoient les mariages, malgré la partie qui n'étoit pas de leur opinion : diſant en general, que la chair n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, mais des mauvais anges. Ils s'aſſembloient de nuit, hommes & femmes, prioient nuds, & commettoient beaucoup d'impuretés, qu'ils couvroient d'un ſecret profond : car ils avoient pour maxime de tout nier quand ils étoient preſſés, ce qu'ils exprimoient par un vers latin, qui ſignifie : Jure, parjure-toi, ne trahis le ſecret. Ils jeûnoient le dimanche, le jour de pâque & le jour de Noël, & ſe retiroient ces jours-là pour ne pas ſe trouver à l'égliſe : tout cela, parce qu'en haine de la chair, ils croyoient que J. C. n'étoit né ni reſuſcité qu'en apparence. Ils recevoient dans l'é-

Sup. liv. III. n. 19.

Leo. ep. 15. al. 93. ad Turib. c. 4. 14.

AN. 380. gliſe l'euchariſtie comme les autres, mais ne la conſommoient pas.

LVII. Concile de Saragoce. *Sulpic. ibid.*

Idace évêque de Merida attaqua avec tant de chaleur Inſtantius & les autres Priſcillianiſtes, que loin de les ramener, il ne fit que les aigrir : au contraire, Hygin de Cordoüe qui les avoit pourſuivis le premier, ſe laiſſa honteuſement corrompre, & les receut à ſa communion. Enfin aprés pluſieurs diſputes, il ſe tint un concile à Sarragoce, où les évêques d'Aquitaine ſe trouverent avec ceux d'Eſpagne. Nous avons un fragment de ce concile, qui ſemble en eſtre la concluſion, daté du quatriéme d'Octobre de l'Ere 418. c'eſt à dire l'an 380. Douze évêques y ſont nommés, entre-autres Fitade que l'on croit eſtre S. Phebade d'Agen : enſuite S. Delphin de Bourdeaux : Ithace évêque de Soſſube ville d'Eſpagne, que l'on ne conoît plus, & Idace de Merida. Ce fragment contient huit canons, qui défendent de jeûner le dimanche par ſuperſtition, & de s'abſenter des égliſes pendant le carême, pour ſe retirer dans les montagnes ou dans des chambres, ou pour s'aſſembler dans des maiſons de campagne. On défend auſſi de s'abſenter pendant les vingt-un jours, qui ſont depuis le dix-ſeptiéme de Decembre juſques au ſixiéme de Janvier, c'eſt à dire depuis huit jours avant Noël juſques à l'Epiphanie. Ce qui montre que déslors, il y avoit au moins une ſemaine pour ſe preparer à la feſte de Noël. On condamne celui qui ſera convaincu de n'avoir pas conſumé l'euchariſtie, qu'il aura receüe dans l'égliſe : les femmes qui s'aſſemblent avec des hommes étrangers, ſous pretexte de doctrine, ou qui tienent elles-mêmes des aſſemblées,

Can. 1.

Can. 4.

Can. 3.

c. 5.

pour inſtruire d'autres femmes : ceux qui s'attribuent le nom de docteurs ſans autorité legitime. Ceux que les évêques auront ſeparés de l'égliſe, ne doivent point eſtre receus par d'autres évêques. On défend aux clercs de quitter leur miniſtere, ſous pretexte de pratiquer une plus grande perfection dans la vie monaſtique : enfin on défend de voiler les vierges qu'à l'âge de quarante ans, & par l'autorité de l'évêque : c'eſt la premiere fois que nous trouvons qu'il ſoit parlé de vie monaſtique en Eſpagne : & voilà ce qui nous reſte du concile de Sarragoce. AN. 380. c. 7. c. 8. c. 63 c. 8.

Mais il eſt certain d'ailleurs que les heretiques n'ayant oſé s'expoſer au jugement du concile, furent condamnés en leur abſence, ſavoir les évêques Inſtantius & Salvien : & Elpidius & Priſcillien laïques. Ithace de Soſſube fut chargé de publier le decret des évêques ; & particulierement d'excommunier Hygin de Cordoüe, qui avoit receu les heretiques aprés les avoir dénoncés le premier. Inſtantius & Silvain loin de ſe ſoumettre au jugement du concile, voulurent fortifier leur parti, en donnant le titre d'évêque à Priſcillien. Ils l'ordonerent donc évêque de Labine ou Labile, que l'on croit eſtre Avila, compriſe alors dans la Galice. *Sulpic. ibid.* *Hier. ad Ctesiph. c. Prosper. Chr. an. 380.*

LVIII. Pourſuites d'Idace & d'Ithace.

Cependant Idace & Ithace croyant pouvoir arrêter le mal dans ſa ſource, pouſſoient vivement les heretiques ; & par un mauvais conſeil, dit Severe Sulpice, ils s'adreſſerent aux juges ſeculiers, pour les faire chaſſer des villes. Aprés pluſieurs pourſuites honteuſes, l'empereur Gratien, à la ſollicitation d'Idace, donna un reſcrit, par lequel il étoit ordonné, que tous les heretiques ſeroient chaſſés, non ſeulement *Sever. Sulp. ibid.*

AN. 380. des égliſes & des villes, mais de tous les païs. Les Priſcillianiſtes épouvantés par cet édit, n'oſerent ſe défendre en juſtice : ceux qui portoient le titre d'évêques, cederent d'eux-mêmes, les autres ſe diſperſerent. Inſtantius, Salvien & Priſcillien allerent à Rome, pour ſe juſtifier devant le pape Damaſe. En paſſant par l'Aquitaine, ils furent receus magnifiquement par quelques ignorans, & y ſemerent leurs erreurs : principalement dans le territoire d'Eluſe ou Eauſe, dont le ſiege a depuis été réüni à celui d'Auch : ils corrompirent par leurs mauvaiſes inſtructions ce peuple, qui étoit bon de lui-même & affectionné à la religion. S. Delphin les empêcha de s'arrêter à Bordeaux ; mais ils demeurerent quelque temps dans la terre d'une femme nommée Euchrocia, veuve de Delphidius orateur & poëte fameux. Priſcillien & les ſiens continuerent enſuite leur chemin vers Rome, menant avec eux leurs femmes & quelques femmes étrangeres : entre-autres Euchrocia & ſa fille Procula, que l'on accuſoit de s'eſtre fait avorter, étant devenüe groſſe de Priſcillien. Quand ils furent arrivés à Rome, le pape S. Damaſe, loin de recevoir leur juſtification, ne voulut pas même les voir. Salvien mourut à Rome : Inſtantius & Priſcillien revinrent à Milan, où S. Ambroiſe ne leur fut pas moins contraire.

Proſper. Chr. an. 386.

Se voyant rejettés par les deux évêques, dont l'autorité étoit alors la plus grande ; ils changerent de conduite, & ſe tournerent du côté de l'empereur Gratien. A force de ſollicitations & de preſens, ils gagnerent Macedonius maître des offices, & obtinrent un reſcrit, qui caſſoit celui qu'Idace avoit obtenu contre-eux, & ordonnoit de les rétablir dans leurs

égliſes. Inſtantius & Priſcillien appuyés de ce reſcrit, revinrent en Eſpagne & rentrerent dans leurs ſieges, ſans oppoſition. Ce n'eſt pas que le courage manquât à Ithace, mais la force : car les Priſcillianiſtes avoient auſſi corrompu le proconſul Volventius. Ainſi ils pourſuivirent Ithace lui-même, comme perturbateur des égliſes : & voyant contre lui une condamnation rigoureuſe, il s'enfuit épouvanté dans les Gaules, & s'adreſſa à Gregoire prefet du pretoire. Gregoire inſtruit de ce qui s'étoit paſſé, ordona qu'on lui amenât les auteurs des troubles, & informa l'empereur de tout, afin qu'il fermât la porte aux ſollicitations des heretiques. Mais ce fut en vain : car l'avarice de quelques perſones puiſſantes rendoit toutes choſes venales en cette cour. Les heretiques donc, par leurs artifices & par une grande ſomme qu'ils donnerent à Macedonius, obtinrent que l'empereur ôta la conoiſſance de cette affaire au prefet des Gaules, & la renvoya au vicaire d'Eſpagne ; car il n'y avoit plus de proconſul. Macedonius envoya des officiers pour prendre Ithace, qui étoit alors à Tréves, & le remener en Eſpagne. Mais il s'en garentit, premierement par adreſſe, enſuite par la protection de Britannius ou Briton évêque de Tréves. C'eſt ce qui ſe paſſa en cette affaire ſous le regne de Gratien. Idace écrivit un livre en forme d'apologie, où il expliquoit les dogmes & les artifices des Priſcillianiſtes, & l'origine de leur ſecte. Il paſſoit pour éloquent, & fut ſurnommé Clarus, c'eſt à dire illuſtre. *Iſid. Hiſp. de vir. ill. c. 2.*

LIX. Ordination de Maxime le Cynique.

Les travaux de S. Gregoire de Nazianze à C. P. furent troublés par l'ordination irreguliere de Maxime le Cynique. C'étoit un Egyptien né à Alexan- *Greg. Naz. Carm. p. 12. D.*

drie, d'une famille où il y avoit eu des martyrs. Bien qu'il fût Chrétien, il ne laiſſoit pas de faire profeſſion de la philoſophie Cynique, dont il portoit l'habit, le bâton & les grands cheveux. Il avoit ainſi couru en divers païs, & avoit été pluſieurs fois repris de juſtice. A Corinthe il vêcut ſeul quelque temps avec des filles qu'il pretendoit exercer à la pieté : il fut foüetté publiquement en Egypte & relegué pour des infamies dans le deſert d'Oaſis, où il demeura quatre ans : on l'accuſoit de ſuivre l'hereſie d'Apollinaire. Il vint enfin à C. P. & ſceut ſi bien feindre, qu'il impoſa d'abord à S. Gregoire Il ſe vantoit d'avoir quitté pour le ſervice de Dieu la conſolation de vivre avec ſa mere & ſes ſœurs, qu'il qualifioit vierges. Il ſe faiſoit honeur des coups de foüet qu'il avoit ſoufferts, & de ſon exil, comme ſi c'eût été pour la religion. Ainſi S. Gregoire le receut comme un confeſſeur, capable d'honorer ſon petit troupeau : car il ne faiſoit que commencer à raſſembler les catholiques de C. P. dans ſon Anaſtaſie. Maxime donnoit de grandes loüanges à ſes diſcours, & declamoit fortement contre les heretiques ; il ne reſpiroit en apparence que zele & pieté. S. Gregoire y fut ſi bien trompé, qu'il le receut dans ſa maiſon & à ſa table, lui communiquant ſes études & ſes deſſeins avec une entiere confiance : & non content de lui donner de grands éloges, dans les converſations particulieres, il prononça devant ſon égliſe, quoique malade, un diſcours à ſa loüange : que nous avons encore, ſous le nom d'éloge du philoſophe Heron : mais S. Jerôme témoigne, que c'étoit la loüange du philoſophe Maxime, & que d'autres y avoient mis ce faux titre.

Orat. 23. *p.* 411. A. *p.* 419. C. *Theod.* v. *c.* 8. *Greg. or.* 23. *p.* 419. D.

Or. 23.

De ſcript. in Gregor.

On

On void dans ce diſcours par où cet impoſteur avoit ſurpris S. Gregoire. Il pratique, dit-il, nôtre philoſophie ſous un habit étranger : encore le peut-on prendre pour un ſigne de la pureté de l'ame. C'eſt que l'habit des Cyniques étoit blanc. Il n'a, dit-il, de Cynique que de parler hardiment, de vivre au jour la journée, de veiller pour la garde des ames, de careſſer la vertu, d'aboyer contre le vice. Car c'eſt ainſi que les Cyniques s'appliquoient toutes les proprietés des chiens, dont on leur avoit donné le nom.

Cependant Maxime ayant formé le deſſein de ſupplanter S. Gregoire, & de ſe faire lui-même ordoner évêque de C. P. ſe joignit à un preſtre de cette égliſe, qui avoit conceu de l'averſion contre le S. évêque, ſans autre ſujet que la jalouſie de ſon éloquence. Maxime de concert avec lui, fit venir d'Egypte d'abord ſept hommes capables de l'aider dans ſon deſſein ; & enſuite quelques évêques, qui avoient envoyé ces premiers, & qui étoient eux-mêmes envoyés par leur archevêque Pierre d'Alexandrie, pour ordoner Maxime évêque de C. P. Ce n'eſt pas que Pierre n'eût d'abord approuvé le voyage de Gregoire : il lui avoit même donné ſes lettres, pour l'établir de ſa part ſur le ſiege de cette égliſe ; & l'on ne void point le motif de ſon changement, ni de ſon attachement à Maxime. Il faloit encore à Maxime de l'argent, pour executer ſon deſſein. Il trouva un preſtre de l'iſle de Thaſſe, qui étoit venu à C. P. acheter du marbre de Proconeſe pour ſon égliſe : il le flatta de ſi belles eſperances, qu'il l'engagea dans ſon parti, & ſe rendit maître de ſon argent. Il s'en

ſervit à gagner une partie de ceux, qui avoient temoigné le plus d'affection à S. Gregoire ; & le leur fit regarder comme un homme dont l'amitié étoit inutile, puis qu'il n'avoit rien à donner. Il gagna ſur tout grand nombre de mariniers, pour repreſenter le peuple, & lui prêter main-forte au beſoin. Ils prirent leur temps que S. Gregoire étoit malade : & ſans avertir perſone, les Egyptiens entrerent de nuit dans l'égliſe avec quantité de mariniers, & commencerent la ceremonie de l'ordination de Maxime ; mais le jour les ſurprit avant qu'elle fût achevée. Les clercs qui logeoient aux environs de l'égliſe s'étant aperceus de cette entrepriſe, le bruit s'en répandit par toute la ville ; & tout le monde accourut auſſitôt à l'égliſe, les magiſtrats, les particuliers, les étrangers, & juſques aux heretiques. Les Egyptiens furent obligés de quitter l'égliſe, & ſe retirerent dans une maiſon particuliere, chés un joüeur de flute, accompagnés de quelques-uns du bas peuple & de quelques excommuniés. Ce fut là qu'ils acheverent l'ordination de Maxime, & lui couperent ſes grands cheveux, qu'ils lui avoient laiſſés juſques alors, & dont tout le monde avoit été ſcandaliſé.

L X. Maxime rejetté de tout le monde. *Carm.* 1. *p.* 17. B.

Tout le clergé & tout le peuple de C. P. fut étrangement indigné de cet attentat. On publioit tous les crimes de Maxime, & on le chargeoit de malédictions : enfin on le chaſſa de la ville. Cependant les catholiques qui étoient dans l'Anaſtaſie avec S. Gregoire, le gardoient avec grand ſoin, & prenoient toutes les precautions poſſibles pour ſa ſeureté. Quant à lui penetré d'une vive douleur, il reſolut d'abord de ſe retirer de C. P. & ne put s'empêcher de le té-

moigner à ſon peuple, en lui diſant adieu. A ce mot, toute l'aſſemblée s'éleva contre lui : pluſieurs accoururent à l'égliſe, ſur le bruit qui s'en répandit ; & tous enſemble le conjurerent de demeurer, & d'accepter le titre de leur évêque : mais il reſiſta juſques à répandre des larmes, & à prononcer des malédictions contre lui-même s'il l'acceptoit : ne croyant pas qu'il fût permis de prendre ce ſiege, ſans y avoir été placé ſelon les formes, par une aſſemblée d'évêques. Le peuple ſe reduiſit à le ſupplier, de ne les point abandonner. Il demeura quelque temps interdit, ne pouvant leur fermer la bouche, ni ſe reſoudre à les contenter : le jour baiſſoit, & ils jurerent tous, que juſqu'à ce qu'il ſe fût rendu, ils ne ſortiroient point de l'égliſe, quand ils y devroient mourir. Il crut même oüir une voix, qui lui reprochoit de bannir avec lui de C. P. la ſainte Trinité. Enfin il leur promit de demeurer juſques à l'arrivée de quelques évêques, que l'on attendoit dans peu de temps. Mais il ne voulut point s'y engager par ſerment, n'en ayant fait aucun depuis ſon baptême. Ainſi l'attentat de Maxime ne fit qu'augmenter l'affection du peuple envers S. Gregoire, & les heretiques furent trompés dans l'eſperance qu'ils avoient conceüe d'une grande diviſion entre les catholiques.

Orat. 27. p. 466. B.

Epiſt. Dam. in conc. R. an. 531. to. 4. p. 1699.

Maxime étant chaſſé de C P. alla trouver l'empereur Theodoſe à Theſſalonique, accompagné des évêques Egyptiens qui venoient de l'ordoner ; & lui demanda ſa protection, pour eſtre maintenu dans le ſiege de C. P. mais Theodoſe le rejetta avec indignation. S. Aſcole & cinq autres évêques de Macedoine écrivirent au pape Damaſe, tout ce qui s'étoit

Carm. 1. p. 16. C.

AN. 380. passé au sujet de l'ordination de Maxime. Le pape leur témoigne dans sa réponse, qu'il étoit sensiblement touché de la temerité des Egyptiens, d'avoir ordoné un homme, qui ne devoit pas même passer pour Chrétien : portant un habit de philosophe & d'idolâtre, & sur tout de longs cheveux, contre la défense expresse de S. Paul. Il ajoûte : Et comme j'ay apris, que l'on doit tenir un concile à C.P. je vous avertis de faire ensorte, que l'on y élise un évêque sans reproche : afin d'établir une paix solide entre les catholiques. Je vous avertis encore de ne point souffrir, qu'un évêque passe d'une ville à une autre, contre les ordonances de nos ancestres. Ecrivant à S. Ascole en particulier, il lui recommande encore de faire ensorte, que l'on mette à C. P. un évêque catholique. Maxime chassé par l'empereur Theodose retourna à Alexandrie ; & ayant gagné par argent quelques vagabonds, il pressa l'évêque Pierre de le faire joüir du siege de C. P. le menaçant de le chasser lui-même de celui d'Alexandrie. Mais le prefet d'Egypte creignant les suites de cette entrepriſe, chassa de la ville Maxime, qui demeura pendant quelque temps en repos.

To. 4. conc. p. 1699.

1. Cor. 11. 14.

Ibid. p. 1700.

LXI. Ariens chassés de C. P.

L'empereur Theodose vint enfin à C. P. sur la fin de l'année 380. c'est à dire le vingt-quatriéme de Novembre, aprés avoir remporté divers avantages sur les barbares. Son premier soin, fut de rendre la paix à l'égliſe, & de réünir les esprits. Il fit donc aussitôt savoir à Demophile évêque des Ariens, que s'il vouloit embrasser la foi de Nicée, il n'avoit qu'à réünir le peuple & vivre en paix. Demophile rejetta cette propoſition ; & l'empereur lui fit dire ;

Socr. v. c. 6. Marcell. Chr. an. 380. fast. Idac. an. 380. Chr. Pasch. p. 303. Sozom. VII. c. 5.

Puis que vous fuyés la paix & la concorde, je vous commande auſſi de quitter les lieux de priere. Demophile ayant receu cet ordre, & voyant qu'il ne pouvoit y reſiſter, aſſembla le peuple de ſa communion, & ſe levant au milieu de l'aſſemblée, il dit: Mes freres, il eſt écrit dans l'évangile: Si on vous pourſuit dans cette ville, fuyés dans l'autre: puis donc que l'empereur nous chaſſe des égliſes, ſachés que demain nous nous aſſemblerons hors de la ville. Ayant ainſi parlé, il ſortit, & fit depuis des aſſemblées hors des portes de C. P. Lucius le faux évêque d'Alexandrie, qui en étant chaſſé, s'étoit retiré à C. P. ſortit avec Demophile: qui ſe retira enſuite à Berée, & mourut au bout de ſix ans. Ainſi deux jours aprés l'entrée de Theodoſe, c'eſt à dire le vingt-ſixiéme de Novembre 380. les Ariens furent chaſſés des égliſes de C. P. qu'ils avoient poſſedées quarante ans, depuis l'an 340. & l'intruſion d'Euſebe de Nicomedie à la place de S. Paul. AN. 380. *Philoſt. IX. c. 19.* *Sup. liv. XII. n. 7.*

S. Gregoire de Nazianze voulut auſſi ſe retirer, fatigué de ce qui s'étoit paſſé depuis ſon arrivée dans cette ville, particulierement de l'ordination de Maxime. Ce n'eſt pas qu'il ne fût bien traité de l'empereur: à la premiere entreveüe, l'empereur lui rendit de grands honeurs, lui donna de grandes loüanges, & voulut le mettre lui-même en poſſeſſion de la grande égliſe. Une multitude infinie de peuple Arien s'aſſembla à ce ſpectacle: toutes les ruës en étoient remplies. La crainte de l'empereur retenoit la colere dont ils étoient animés contre S. Gregoire, & qui ne produiſoit que des gemiſſemens & des larmes. S. Gregoire marchoit au milieu des ſoldats avec l'em- *Carm. I. p. 11. B.*

AN. 380. pereur, levant les yeux au ciel, & ſi hors de lui, qu'il ſe trouva dans l'égliſe ſans ſavoir comment. C'étoit le matin, & le temps étoit fort obſcur : mais ſitôt que l'empereur & S. Gregoire eurent paſſé la baluſtrade, pour entrer dans le ſanctuaire, & que tout le peuple fidelle eût commencé à élever la voix & les mains pour loüer Dieu : le nuage ſe diſſipa, & toute l'égliſe fut éclairée d'une tres-vive lumiere : ce qui réjoüit le peuple catholique.

Alors prenant courage, ils crierent de toute leur force, demandant à l'empereur de leur donner pour évêque S. Gregoire, & de rendre leur joye parfaite : les magiſtrats le demandoient comme le peuple, les femmes mêmes crioient du haut des galeries, excedant un peu leur modeſtie ordinaire. S. Gregoire ſi ſurpris, qu'il n'avoit pas la force de parler, leur fit dire par un des preſtres qui étoient aſſis auprés de lui : Areſtés mes amis, retenés vos cris : il ne s'agit à preſent que de rendre à Dieu des actions de graces, nous aurons du temps pour les affaires plus importantes. A ces paroles, le peuple batit des mains, charmé de ſa modeſtie ; & l'empereur ſe retira aprés lui avoir donné des loüanges. Ainſi ſe termina cette aſſemblée ; & il ne falut autre violence pour retenir le peuple heretique, que tirer une ſeule épée & la remettre au fourreau. Mais quoique S. Gregoire eût refuſé ce premier jour de s'aſſeoir ſur le ſiege épiſcopal, il y fut enſuite placé malgré lui par le zele du peuple ; & il eut peine à le pardoner à ſes meilleurs amis, regardant cette action comme irreguliere. Car quoiqu'il n'eût point d'égliſe, & que celle de C. P. fût vacante, il y avoit un canon du concile

P. 23. D.
P. 28. C.

Can. 16. *Sup. liv.* XII. *n.* 12.

d'Antioche, qui défendoit à un évêque vacant de s'emparer d'une égliſe vacante, ſans l'autorité d'un concile legitime. Deplus l'ordination de Maxime, le Cynique toute illegitime qu'elle étoit, ne laiſſoit pas de cauſer quelque embarras : donnant au moins un pretexte de chicane à ſes ennemis. Or il avoit une attention particuliere à les épargner : loin de les aigrir en profitant du temps & de la faveur du prince, il cherchoit à les adoucir & les convertir. Il délivra les uns des peines que le reproche de leur conſcience leur faiſoit craindre : il aſſiſta les autres dans leurs beſoins. AN. 380.

LXII. Conduite de S. Gregoire de Nazianze. *Carm.* I. *p.* 22. D. *P.* 23. B.

Le jour même que Theodoſe l'avoit mené dans l'égliſe, comme il étoit couché dans ſa chambre, accablé de travail & de foibleſſe, quelques-uns du peuple y entrerent ; & aprés lui avoir fait leurs complimens & rendu graces à Dieu & à l'empereur, qui leur avoit donné une ſi heureuſe journée, ils ſe retirerent. Mais il aperceut entre-eux un jeune homme paſle avec des cheveux longs, vêtu comme les perſones affligées. Il en fût effrayé, & avança les pieds hors de ſon lit pour ſe lever. Comme les autres s'en alloient, ce jeune homme ſe jetta promptement à ſes pieds ſans parler, & comme ſaiſi de crainte. S. Gregoire lui demanda qui il étoit, & ce qu'il vouloit : mais ſans rien répondre, il crioit, il gemiſſoit, & ſe tordoit les mains de plus en plus. Ce ſpectacle tira des larmes à S. Gregoire. Et comme ce jeune homme n'entendoit point raiſon, on le tira de force d'auprés de lui, & un des aſſiſtans dit : C'eſt un meurtrier, qui vous auroit égorgé, ſans la protection de Dieu, il vient lui-même s'accuſer, & ſa conſcience

eſt ſon bourreau. S. Gregoire attendri par ce diſcours, dit au meurtrier : Que Dieu te conſerve : je dois bien te traiter humainement, puis qu'il m'a conſervé moi-même. Tu es à moy par ton crime, prends garde de devenir digne de Dieu & de moy. Cette action s'étant répanduë, adoucit extrêmement toute la ville à l'égard de S. Gregoire.

Or. 48. Une autrefois apparemment avant l'arrivée de l'empereur, il fut attaqué à coups de pierre juſques dans l'égliſe, au milieu des ſaints myſteres, qui furent troublés ; & cette inſulte lui fut faite par des vierges, des moines & des pauvres du parti des Ariens. Voici comme il en écrivit à Theodore, depuis évêque de Tyane, qui en étoit ſenſiblement touché : Vôtre reſſentiment eſt bien fondé, mais peut-eſtre vaut-il mieux montrer un exemple de patience : car la pluſpart des gens ne ſont point touchés des diſcours comme des actions. Il eſt bon de faire punir les coupables, pour la correction des autres : mais il eſt meilleur & plus divin de ſouffrir : l'un retient les méchans, l'autre les convertit. Embraſſons cette occaſion de les vaincre par la clemence, & de les ramener à la vraye religion, plûtôt par le reproche de leur conſcience, que par la creinte de nôtre reſſentiment. Ne nous laiſſons pas ſurprendre au demon, qui nous voudroit faire perdre promptement cette grande œuvre.

Ep. 81. ad Theod. p. 839.

P. 23. D. L'empereur avoit mis S. Gregoire en poſſeſſion de la maiſon épiſcopale & des revenus de l'égliſe de C. P. qui avoit la reputation d'eſtre tres-riche : par les liberalités, que tout ce qu'il y avoit de plus grand dans le monde lui avoient faites, depuis le temps de ſa fondation. Elle avoit dans ſes treſors quantité de vaſes

vaſes & de meubles precieux, & de grands revenus de tous côtés. S. Gregoire n'en trouva aucun compte dans les papiers de ſes predeceſſeurs, & les receveurs qui en avoient la charge ne purent l'en inſtruire ; tant la diſſipation avoit été grande ſous les prelats Ariens. On lui conſeilloit de prendre quelque laïque pour en faire la recherche, & de s'y apliquer avec ardeur : mais il n'en voulut rien faire, perſuadé que chacun ne rendra compte à Dieu, que de ce qu'il aura receu, & non de ce qu'il auroit été juſte qu'il receût. Il regardoit comme une honte pour la religion, qu'un étranger prît ſoin des affaires de l'égliſe : il ſavoit bien que les gens intereſſés blâmeroient ſa conduite : mais il étoit perſuadé qu'elle ſeroit aprouvée des gens de bien. Parce qu'encore que l'avarice ſoit mauvaiſe en tout le monde, elle eſt encore beaucoup plus odieuſe dans les eccleſiaſtiques ; & déslors on n'en voyoit que trop les funeſtes ſuites. C'eſt ainſi qu'il s'en explique lui-même. Il vivoit toûjours fort retiré, tandis que les autres faiſoient leur cour aſſidûment aux perſones puiſſantes, particulierement aux eunuques de la chambre, & employoient mille artifices pour s'inſinuer dans le palais. Pour lui, ce n'étoit que par neceſſité qu'il voyoit les grands, quand la charité l'obligeoit à leur demander quelque grace ; & lors qu'il mangeoit à la table de l'empereur, ſon humeur libre ne ſouffroit pas peu de la contrainte que le reſpect attire en ces occaſions.

Carm. i. p. 23.

Carm. 10. p. 80. D.

AN. 381.

LIVRE DIX-HUITIE'ME.

I. Concile de C. P. *Theod.* v. *c.* 6. *Socr.* v. *c.* 8.

L'Empereur Theodoſe n'ayant rien plus à cœur que la réünion des égliſes, avoit reſolu dés le commencement de ſon regne d'aſſembler à C. P. tous les évêques de ſon obéiſſance. Il faloit un paſteur à cette grande ville : S. Gregoire de Nazianze vouloit quitter : l'ordination de Maxime étoit irreguliere, mais il ne laiſſoit pas d'avoir ſes partiſans : le ſchiſme d'Antioche duroit toûjours. On eſperoit auſſi réünir les Macedoniens. Le concile fut donc aſſemblé par les ordres de Theodoſe au mois de May, ſous le conſulat d'Eucher & de Syagrius, c'eſt à dire l'an 381. Il s'y trouva cent cinquante évêques catholiques, dont les principaux étoient : S. Melece d'Antioche, accompagné de ſes preſtres Flavien & Elpidius : Hellade de Ceſarée en Cappadoce ſucceſſeur de S. Baſile : S. Gregoire de Nyſſe : S. Pierre de Sebaſte ſon frere : S. Amphiloque d'Icone : Optime d'Antioche en Piſidie : Diodore de Tarſe : S. Pelage de Laodicée : S. Euloge d'Edeſſe : Acace de Berée en Syrie : Iſidore de Cyr : S. Cyrille de Jeruſalem ; & ſon neveu Gelaſe de Ceſarée en Paleſtine. On trouve encore dans les ſouſcriptions Denis de Dioſpolis en Paleſtine : Vitus de Carres en Meſopotamie : Abraham de Batne : Antiochus de Samoſate, neveu & ſucceſſeur de S. Euſebe : Boſphore de Colonie en Cappadoce, Otrée de Melitine en Armenie : tous connus d'ailleurs, principalement par les lettres de S. Baſile ; ſans compter les évêques d'Egypte & de

Marcell. Chr. an. 381. *Chr. Paſch. ed. an. p.* 304.

Sozom. VII. *c.* 7.

Theod. v. *hiſt. c.* 8.

Macedoine qui vinrent enſuite. Theodoſe y appella auſſi les évêques de la ſecte de Macedonius, ne deſeſperant pas de les réünir à l'égliſe ; & ils y vinrent au nombre de trente-ſix, la pluſpart de l'Helleſpont : les principaux étoient Eleuſius de Cyzique & Marcien de Lampſaque. Ceux qui ont compté cent quatre-vingts évêques au concile de C. P. y ont apparemment compris ces Macedoniens. Ce concile n'étoit aſſemblé que de l'Orient, parce que Theodoſe qui l'avoit convoqué n'y appella que les évêques de ſon obéïſſance ; & que les hereſies que l'on y vouloit reprimer, n'avoient cours qu'en Orient ; & on ne void perſone qui y ait aſſiſté de la part de S. Damaſe & des autres Occidentaux : toutefois il ne laiſſe pas d'eſtre reconu pour le ſecond concile écumenique ou univerſel, par le conſentement que l'Occident a donné depuis à ce qu'il avoit decidé touchant la foi.

AN. 381.

Proſp. Chr. an. 381.

Theod. v. c. 6. 7.

v. Pagi an. 381. n. 4. 5. 6.

S. Melece preſida d'abord au concile ; & il receut des honeurs extraordinaires de l'empereur Theodoſe. Il ſe reſouvenoit, qu'aprés avoir remporté une grande victoire ſur les barbares, il avoit veu en ſonge S. Melece qui le revêtoit du manteau imperial, & lui mettoit la courone ſur la teſte. Le matin il raconta ce ſonge à un de ſes amis, qui lui dit, qu'il étoit clair, & ſans énigme : en effet, peu de jours aprés, il fut aſſocié à l'empire par Gratien. Quand donc les évêques aſſemblés pour le concile de C. P. vinrent au palais ſaluer Theodoſe, il défendit que perſone lui montrât Melece : mais il le reconut ſans peine ; & laiſſant tous les autres, il courut à lui, l'embraſſa, lui baiſa les yeux, la bouche, la poitrine, la

Theod. v. c. 6.

Ibid. c. 7.

AN. 381. main qui l'avoit couroné ; & raconta la vision qu'il avoit eüe. Il témoigna aussi beaucoup d'amitié à tous les autres, & les pria comme ses peres de déliberer sur les affaires de l'église.

La plus pressée étoit de donner un évêque à C. P. On commença par prononcer sur l'ordination de Maxime : qui fut declarée nulle, & on en fit un canon exprés, qui porte : Que Maxime le Cynique n'a jamais été & n'est point évêque : que ceux qu'il a ordonnés en quelque rang du clergé que ce soit, n'y doivent point estre comptés ; & que tout ce qui a été fait ou pour lui ou par lui est sans effet. Ensuite l'empereur qui admiroit la vertu & l'éloquence de S. Gregoire de Nazianze, desira qu'on l'établît évêque de C. P. Il y resista jusques aux cris & aux larmes : mais enfin il se laissa vaincre, se flattant, comme il dit lui-même, que la situation de C. P. lui donneroit la commodité de réünir l'Orient & l'Occident, divisés depuis si long-temps à l'occasion du schisme d'Antioche. Il fut donc établi solemnellement évêque de C. P. par S. Melece, & par les autres évêques du concile, suivant le desir de l'empereur.

Conc. C. P. can. 4. Sozom. VII. 6. 9.

Carm. I. p. 24. D.

II. Mort de S. Melece.

Mais S. Melece mourut peu de temps aprés à C. P. même, où il avoit prêché plusieurs fois pour l'instruction du peuple ; & il exhorta ses amis à la paix, jusques au dernier soupir. Son corps fut embaumé avec une grande quantité de parfums, enveloppé de draps de lin & de soye, & mis en dépost dans l'église des apôtres, en attendant qu'on le transportât à Antioche. Ses funerailles furent tres-magnifiques : par l'affluence du peuple, la quantité du luminaire, le chant des pseaumes à plusieurs chœurs

Greg Nyss. or. in Mel. p. 1014. to. 2. Greg. Naz. Carm. I. p. 25. B.

Greg. Nyss. p. 1026. C.

en diverſes langues. On appliquoit ſur le viſage du ſaint des linges, que l'on partageoit enſuite pour les diſtribuer au peuple, qui les gardoit comme des preſervatifs. Tous ceux qui avoient quelque reputation d'éloquence entre les évêques du concile, firent ſon oraiſon funebre. Mais il ne nous reſte que celle de S. Gregoire de Nyſſe, où il ſe contente de déplorer la perte que l'égliſe venoit de faire, & de marquer les circonſtances de ſes funerailles : parce que ceux qui venoient de parler avant lui, avoient ſuffiſamment raconté ſes vertus & ſes combats pour la foi. S. Gregoire n'oublie pas de conſoler le peuple fidelle, en diſant de S. Melece : Il parle à Dieu face à face, & il prie pour nous & pour les ignorances du peuple. Les reliques de S. Melece furent enſuite portées à Antioche : toute la ville de C. P. ſortit des portes, pour les conduire : tout le long du chemin on les accompagna en chantant des pſeaumes à deux chœurs; & il y eut un ordre exprés de l'empereur, pour recevoir ce ſaint corps par tout dans les villes, contre la coûtume des Romains, qui ne ſouffroient pas de corps morts au dedans de leurs murailles. Il fut enterré auprés de S. Babylas, dans l'égliſe qu'il avoit fait bâtir lui-même en l'honeur de ce martyr. S. Melece gouverna l'égliſe d'Antioche pendant vingt ans : tout l'Orient lui a donné de grandes loüanges, & on le nommoit ordinairement le divin Melece. On ne peut rien ajoûter, à ce qu'en diſent S. Baſile, S. Gregoire de Nazianze, S. Gregoire de Nyſſe, S. Chryſoſtome & Theodoret. S. Epiphane même, quoy qu'uni de communion avec Paulin, loüe extrêmement ſes vertus, dans le traité des hereſies écrit de

AN. 381.

Theod. v. hiſt. c. 8.

Greg. Nyſſ. P. 1026. A.

Greg. Naz. Carm. 1. p. 25. C.

Sozom. VII. c. 10.

Sup. liv. XIV. n. 31.

Hær. 73 n. 35.

AN. 381. ſon vivant ; & il nous y a conſervé le premier ſermon qu'il fit à Antioche, le ſeul écrit qui nous reſte de lui. Enfin l'Occident & l'égliſe Romaine, quoique prevenüe quelque temps contre Melece en faveur de Paulin, lui a enfin fait juſtice, & l'a receu au nombre des ſaints, dont elle implore la protection, le même jour qu'il eſt honoré par les Grecs, c'eſt à dire le douziéme de Février. Et toutefois l'égliſe Romaine n'a pas fait le même honeur à Paulin.

Martyr. Rom. 12. & ibi Baron.

III. Election de Flavien.

Socr. v. c. 5. Sozom. VII. c. 3.

La mort de S. Melece ſembloit avoir fini le ſchiſme d'Antioche : puis qu'on étoit convenu, que le ſurvivant de lui ou de Paulin demeureroit ſeul évêque des catholiques. On diſoit même, que l'on avoit fait jurer cet accord aux ſix preſtres du parti de Melece, ſur qui l'élection pouvoit tomber avec plus de vray-ſemblance, & entre-eux à Flavien ; & qu'ils avoient promis avec ſerment, non ſeulement de ne point rechercher cette place, mais de ne la pas accepter, ſi elle leur étoit déferée. Paulin devoit donc eſtre reconnu ſans difficulté pour ſeul évêque d'Antioche. Il n'y avoit plus même d'évêque Arien qui lui conteſtât la place : car Dorothée en avoit été chaſſé par ordre de l'empereur Theodoſe, & s'étoit retiré en Thrace ſa patrie ; & ce qui reſtoit d'Ariens à Antioche, n'étoient conduits que par deux preſtres Aſterius & Criſpin, qui ne purent même obtenir la communion d'Eunomius : tant les Ariens étoient diviſés entre-eux.

Philoſt. IX. c. ult. & X. c. 1.

Greg. Naz. Carm. I. p. 25. C.

Nonobſtant toutes ces raiſons de reconoître Paulin, les évêques aſſemblés à C. P. délibererent ſur le choix d'un ſucceſſeur de S. Melece. S. Gregoire de Nazianze s'y oppoſa fortement : d'autant plus que

l'on vouloit qu'il imposât les mains à celui qui seroit éleu : car depuis la mort de S. Melece, il se trouvoit à la teste du concile. Vous ne considerés, disoit-il, qu'une seule ville, au lieu de regarder l'église universelle. Quand ce seroit deux anges, qui contesteroient, il ne seroit pas juste, que le monde entier fût troublé par leur division. Tant que Melece a vêcu, on pouvoit excuser l'éloignement des Occidentaux, & esperer qu'il les gagneroit par sa douceur. Maintenant que Dieu nous a donné la paix, conservons-la : laissons Paulin dans le siege qu'il occupe, il est vieux, sa mort terminera bien-tôt cette affaire. Il est bon quelquefois de se laisser vaincre. Et afin que l'on ne croye pas que j'en parle par interest, je ne vous demande point d'autre grace, que la liberté de quitter mon siege, & de passer le reste de mes jours sans gloire & sans peril. AN. 381.

Les jeunes évêques s'éleverent contre l'avis de S. Gregoire, & ils entraînerent les vieux. Ils ne pouvoient se resoudre à ceder aux Occidentaux : sans dire de meilleure raison, sinon que l'Orient devoit l'emporter, puis que J. C. avoit voulu paroître en Orient. Flavien prestre d'Antioche fut donc éleu, pour successeur de S. Melece, par tous les évêques d'Orient, & du consentement de l'église d'Antioche : ce qu'il faut entendre à l'exception du parti de Paulin. Quoique Flavien fût tres-digne de cette place, S. Gregoire de Nazianze demeura ferme, & n'aprouva point son élection, quelque instance que pussent faire ses meilleurs amis : au contraire, il se fortifia deplus en plus dans la resolution de quitter le siege de C. P. Il commença à se retirer des assemblées, qu'il voyoit pleines Carm. l. p. 971 A.

AN. 381. de confuſion; & ſa mauvaiſe ſanté lui en donnoit aſſés de pretexte : il changea même de logis, quittant la maiſon joignante à l'égliſe, où ſe tenoit le concile; & qui étoit apparemment la maiſon épiſcopale. Les perſones les plus affectionées de ſon peuple, voyant que c'étoit tout de bon qu'il vouloit quitter, le conjuroient la larme à l'œil, de ne point abandonner l'ouvrage qu'il avoit ſi bien commencé, & de donner à ſon égliſe ce qui lui reſtoit de vie : ils le touchoient ſenſiblement, mais ils ne purent le fléchir, & un nouvel incident acheva de le déterminer.

Carm. 1. p. 28. A.

Carm. 1. p. 28. D. On appella au concile les évêques d'Egypte & de Macedoine, comme pouvant contribuer à la paix; & ils arriverent ſubitement. A la teſte des Egyptiens étoit Timothée évêque d'Alexandrie, qui avoit ſuccedé depuis peu à Pierre ſon frere ſucceſſeur de S. Athanaſe; & il étoit comme Pierre dans la communion des évêques d'Occident. Le plus conſiderable des évêques de Macedoine étoit Aſcole de Theſſalonique. Les évêques d'Egypte & de Macedoine étant arrivés à C. P. parurent fort échaufés contre S. Gregoire & contre les Orientaux, qui de leur côté ne l'étoient pas moins. Les Occidentaux, car les autres regardoient comme tels les Egyptiens & les Macedoniens, ſe pleignoient que l'on n'avoit pas obſervé les canons, en ordonant évêque de C. P. Gregoire qui l'étoit déja d'un autre ſiege. Mais il dit que ces canons n'étoient plus guere en vigueur : il y avoit longtemps qu'il avoit quitté ſon ſiege de Saſime; & pour Nazianze, il n'en avoit jamais été évêque : quoiqu'on lui en fiſt le reproche. Les Egyptiens & les Macedoniens ſe pleignoient ainſi plûtôt par oppoſition aux

Sozom. VII. c. 7.

Epiſt. Conc. Aquil. to. 2. Conc. p. 1000. C.

Ibid. p. 1000. D.

Ruff. II. hiſt. c. 9. praf. in or. 49. Greg. p. 727.

aux Orientaux, que par averſion contre S. Gregoire, ou par deſir de mettre un autre à ſa place, comme ils lui diſoient en ſecret. AN. 381.

IV. Retraite de S. Gregoire de Nazianze. *Theod. v. c. 8. Carm. 1. p. 29. B.*

Pour lui, il embraſſa avec joye cette occaſion, d'obtenir la liberté, qu'il deſiroit depuis ſi long-temps. Il entra dans l'aſſemblée, & dit qu'il ne ſouhaitoit rien tant, que de contribuer à l'union de l'égliſe. Si mon élection cauſe du trouble, ajoûta-t-il, je ſerai Jonas : jettés-moy dans la mer pour appaiſer la tempeſte, quoique je ne l'aye point excitée. Si les autres ſuivoient mon exemple, tous les troubles de l'égliſe ſeroient bien-tôt appaiſés. Je ſuis aſſés chargés d'années & de maladies pour me repoſer : je ſouhaite que mon ſucceſſeur ait aſſés de zele pour bien défendre la foi. Il ſortit ainſi de l'aſſemblée, joyeux de s'eſtre déchargé d'un ſi peſant fardeau ; mais triſte de quitter ſon peuple, qu'il aimoit tendrement. Tous les évêques conſentirent à cette propoſition, plus facilement qu'ils ne ſembloient le devoir faire. S. Gregoire alla enſuite trouver l'empereur, & en preſence de pluſieurs perſones, il lui dit : Seigneur, j'ay une grace à vous demander auſſi bien que les autres. Ce n'eſt ni de l'or, ni du marbre, ni des étofes precieuſes, pour orner la table ſacrée, ni des charges pour mes parens : je croi meriter quelque choſe de plus grand. Accordés-moi de ceder à l'envie : je ſuis odieux à tout le monde, même à mes amis ; parce que je ne puis avoir d'égard pour perſone, que pour Dieu. Vous ſavés combien c'eſt malgré moi, que vous m'avés mis dans ce ſiege. L'empereur loüa ce diſcours ; & tous les aſſiſtans y applaudirent : mais Gregoire obtint ſon congé. *P. 30. A.*

AN. 381. Les raiſons publiques des évêques, pour accepter ſi facilement cette demiſſion, furent le trouble que cauſoit l'élection de S. Gregoire & ſes infirmités corporelles. Mais les raiſons ſecretes, étoient la jalouſie de ſon éloquence & de ſa doctrine : & la ſeverité de ſes mœurs, qui condamnoit leur faſte & leur luxe.

Carm. 1. p. 30. C. Quelques-uns, même des catholiques, étoient choqués, qu'il prêchât ſi ouvertement la divinité du S. Eſprit. Mais pluſieurs ne purent ſouffrir de le voir ainſi abandonné ; & dés qu'ils virent que l'on prenoit cette reſolution, ils ſe boucherent les oreilles, frapperent des mains, & s'enfuirent de l'aſſemblée, pour n'avoir pas la douleur de voir un autre ſur ſon ſiege. Pour les conſoler auſſi bien que ſon peuple & ſon clergé, il prononça dans la grande égliſe

Or. 32. de C. P. en preſence des évêques du concile, le diſcours celebre qui eſt ſon adieu. Il leur rend compte de ſa conduite : il repreſente l'état déplorable où il

p. 511. a trouvé cette égliſe, & l'état floriſſant où il la laiſſe :

p. 520. C. p. 523. Il montre la doctrine qu'il a enſeignée, par une expoſition ſommaire du myſtere de la Trinité : où pour terminer toutes les diſputes, il employe le mot de perſone *proſopon*, comme équivalent au mot d'hypoſtaſe, quand l'un & l'autre eſt bien expliqué : Il proteſte qu'il a gouverné ſans intereſt, & ne demande pour recompenſe que la liberté de ſe retirer, marquant les reproches qu'on lui faiſoit, & combien ſa conduite étoit éloignée de plaire au monde. Il

p. 525. finit en prenant congé de ſon égliſe, de ſa chere

p. 527. Anaſtaſie en particulier, de ſon trône, du clergé, du peuple, de l'empereur, de la cour, de tout le monde.

Nous avons encore le teſtament de S. Gregoire de Nazianze, en date du dernier jour de Decembre de cette année 381. Il y prend le titre d'évêque de C. P. & l'on peut croire qu'il le garda même aprés ſa demiſſion, comme il ſe pratique encore. Ce teſtament eſt fait dans toutes les formes du droit Romain. Il inſtituë heritier Gregoire diacre & moine ſon affranchi, à la charge qu'il rendra tout à l'égliſe de Nazianze, par droit de fideï-commis. S. Gregoire dit qu'il ne fait en cela que ſuivre la volonté de ſes parens, qui avoient promis tous leurs biens aux pauvres; & que lui-même les leur avoit déja abandonnés, ſous la conduite de trois adminiſtrateurs, Marcel diacre & moine, Gregoire qu'il fait ſon heritier, & Euſtathe moine qui avoit auſſi été ſon eſclave. Il confirme la liberté à tous ceux qu'il avoit affranchis, & leur conſerve leurs pecules. Il fait quelques legs particuliers à Gregoire ſon heritier, & au moine Euſtathe. Il conſerve à une vierge nommée Ruſſiene, la penſion qu'il lui donnoit pour ſa ſubſiſtance, avec une habitation à ſon choix; & lui donne deux filles eſclaves, qu'elle choiſira, pour demeurer avec elle toute ſa vie: il lui donne pouvoir de les affranchir; ſinon elles apartiendront à l'égliſe de Nazianze. Il affranchit deux eſclaves, dont l'un eſt Theodoſe ſon notaire, & donne enſuite un legs à un autre notaire: c'eſt à dire ceux qui écrivoient ſous lui en notes. AN. 381. App to. 1.

Il fait excuſe à Alypiene qu'il nomme ſa chere fille, de ce qu'il ne lui laiſſe rien: mais il declare qu'il ne fait point d'état d'Eugenie & de Nonne, parce que leur vie étoit reprehenſible. C'étoient ſes nieces, & il

AN. 381. étoit neceſſaire de les nommer, & de marquer pourquoy il ne les faiſoit pas heritieres, afin qu'elles ne puſſent conteſter le teſtament. C'eſt ce qui s'appelloit desheriter avec éloge. Il nomme Alypiene ſa fille, & Melece qui l'avoit épouſée ſon gendre, peut-eſtre parce qu'il l'avoit adoptée : car il eſt certain d'ailleurs qu'il avoit toûjours gardé la continence. Ce teſtament eſt ſigné de ſept témoins, dont le premier eſt S. Amphiloque, & le dernier Cledonius preſtre d'Icone. Les autres ſont des évêques de la même province : ce qui peut faire croire qu'il le fit en Aſie à ſon retour ; peut-eſtre à l'occaſion de quelque concile.

V. Ordination de Nectaire. *Sozom.* VII. *c.* 7 8.

La ceſſion de S. Gregoire ayant été acceptée par le concile, il fut queſtion de lui donner un ſucceſſeur. L'empereur recommanda aux évêques, d'examiner avec grand ſoin celui qui en ſeroit le plus digne, & ils ſe trouverent partagés ſur ce choix. Il y avoit alors à C. P. un vieillard nommé Nectaire venerable pour ſa dignité, ſon âge & ſa bonne mine. Il étoit né à Tarſe en Cilicie de famille patriciene, & avoit la charge de preteur. Ses vertus & particulierement ſa douceur, le faiſoient admirer de tout le monde : mais il n'étoit pas encore baptiſé. Etant preſt à partir pour retourner en ſon païs, il alla voir Diodore évêque de Tarſe, pour ſavoir s'il n'avoit rien à mander chés lui, & ſe charger de ſes lettres. Diodore penſoit alors en lui-même au choix de l'évêque de C. P. Comme il vit Nectaire, ſes cheveux blancs, ſon viſage majeſtueux & la douceur de ſes mœurs, lui firent croire qu'il pourroit remplir dignement cette place, & il s'arrêta à cette penſée. Il le

Theod. V. *c.* 8.

mena donc à l'évêque d'Antioche, c'eſt à dire à Fla- AN. 381.
vien, l'entretint de ſon merite, & le pria d'y faire une ſerieuſe reflexion. Comme on propoſoit pluſieurs perſones tres-conſiderables pour cette place : la penſée de Diodore fit rire Flavien. Toutefois il fit venir Nectaire, & le pria de retarder un peu ſon depart. Peu de temps aprés, l'empereur ordonna aux évêques d'écrire ſur un papier les noms de ceux qu'ils jugeroient dignes du ſiege de C. P. ſe reſervant d'en choiſir un entre tous. Chacun dreſſa ſon memoire, & l'évêque d'Antioche ayant mis dans le ſien ceux qu'il voulut, y ajoûta à la fin Nectaire, pour faire plaiſir à Diodore. L'empereur ayant leu ces noms, s'arrêta ſur Nectaire ; & demeura quelque temps à penſer en lui-même, tenant le doigt arrêté ſur la derniere ligne : puis revenant au commencement, il parcourut encore tous les noms, & choiſit Nectaire. Tout le monde en fut étonné : on demandoit qui étoit ce Nectaire, de quelle condition & de quel païs ; & quand on ſeut qu'il n'étoit pas même baptiſé, on s'étonna encore plus du choix de l'empereur. On croit que Diodore lui-même y fut trompé, que l'âge de Nectaire lui fit juger qu'il étoit baptiſé, & qu'autrement il n'auroit pas oſé le propoſer pour l'épiſcopat. Quoi qu'il en ſoit, cet évenement fut regardé comme ayant quelque choſe de divin. Car quand l'empereur eut apris qu'il n'étoit point baptiſé, il perſiſta dans ſon choix, nonobſtant la reſiſtance de pluſieurs évêques. Enfin, ils cederent tous à la volonté du prince, & au deſir du peuple, qui demandoit auſſi Nectaire : il fut baptiſé, & portant encore l'habit blanc de neophyte, il fut decla- *Socr. v. c. 8.*

AN. 381. ré évêque de C. P. d'un commun conſentement de tout le concile. On a remarqué les deux Gregoires en particulier, c'eſt à dire celui de Nazianze & celui de Nyſſe, comme ayant concouru à cette élection avec Diodore de Tarſe.

Demnus ap. Facund. lib. VIII. c. 5.

Sozom. VII. c. 10.

Nectaire aprit les fonctions épiſcopales de Cyriaque évêque d'Adane en Cilicie : car il pria Diodore ſon metropolitain, de trouver bon qu'il demeurât quelque temps avec lui. Il retint pluſieurs autres Ciliciens : entre-autres Martyrius ſon medecin, confident des deſordres de ſa jeuneſſe. Nectaire vouloit l'ordoner diacre, mais Martyrius ne le ſouffrit pas : aſſurant qu'il en étoit indigne, & prenant Nectaire lui-même à témoin, du déreglement de ſa vie paſſée. Et moi, dit Nectaire, qui ſuis à preſent évêque, n'ay-je pas mené une vie encore plus deſordonée que la vôtre, & ne m'avés-vous pas ſouvent ſervi dans mes débauches ? Mais répondit Martyrius, vous venés d'eſtre purifié par le baptême, & vous avés receu par deſſus la grace du ſacerdoce ; enſorte que je ne trouve point de difference entre-vous & les enfans nouveaux-nés : moi au contraire, j'ay receu le baptême il y a long-temps, & j'ay continué de vivre comme auparavant. Ainſi il demeura ferme à refuſer l'ordination.

VI. Symbole de C. P.

S. Melece avoit d'abord preſidé au concile de C. P. Aprés ſa mort, ce fut S. Gregoire de Nazianze : aprés la ceſſion de S. Gregoire, Timothée d'Alexandrie, & enfin Nectaire. Il eſt difficile de marquer en quel temps précis, & ſous quel preſident ſe paſſerent les actions du concile : mais il eſt certain que l'on y fit un decret ſur la foi, & quelques canons de

discipline. L'empereur Theodose avoit esperé de réünir les Macedoniens à l'église catholique, & dans cette veüe, il avoit admis leurs évêques au concile jusques au nombre de trente-six, dont Eleusius de Cyzique étoit le chef. L'empereur & les évêques catholiques leur representerent, qu'ils avoient envoyé au pape Libere une députation conduite par Eustathe de Sebaste; & que depuis peu, ils avoient volontairement communiqué avec eux sans distinction: qu'ainsi ils ne faisoient pas bien de vouloir renverser la foi qu'ils avoient aprouvée, & quitter le bon parti qu'ils avoient pris. Mais les Macedoniens declarerent qu'ils aimeroient mieux confesser la doctrine des Ariens, que de convenir du consubstantiel, & se retirerent de C. P. puis ils écrivirent en chaque ville à ceux de leur parti, les exhortant à ne point consentir à la foi de Nicée. Cette separation de Demi-ariens ou Macedoniens arriva dés le commencement du concile; & les fit traiter comme des heretiques declarés.

Sup. n. 1. Socr. v. c. 8. Sozom. vii. c. 7.

Sup. liv. xvi. n. 72.

On ordona donc, que persone ne pourroit rejetter le symbole de Nicée, mais qu'il demeureroit dans son autorité; & que l'on anathematiseroit toutes les heresies, particulierement celles des Eunomiens ou Anoméens: des Ariens ou Eudoxiens: des Demi-ariens ou ennemis du S. Esprit: des Sabelliens: des Marcelliens: des Photiniens: des Apollinaristes. En confirmant le symbole de Nicée, on y ajoûta quelques paroles touchant le mystere de l'incarnation, à cause des Apollinaristes & des autres nouveaux heretiques; & une explication plus ample de l'article du S. Esprit, à cause des Macedoniens. Le symbole de Nicée, disoit seulement sur l'incar-

AN. 381. nation de J. C. Il eſt deſcendu des cieux, s'eſt incarné & fait homme : a ſouffert, eſt reſuſcité le troiſiéme jour, eſt monté aux cieux, & viendra juger les vivans & les morts. Nous croyons auſſi au S. Eſprit. Mais le ſymbole de C. P. dit ainſi : Il eſt deſcendu des cieux, & s'eſt incarné par le S. Eſprit & de la vierge Marie, & s'eſt fait homme. Il a été crucifié pour nous ſous Ponce Pilate : il a ſouffert & été enſeveli ; & il eſt reſuſcité le troiſiéme jour, ſuivant les écritures. Il eſt monté aux cieux : il eſt aſſis à la droite du pere ; & il viendra encore avec gloire juger les vivans & les morts. Son royaume n'aura point de fin. Le ſymbole de Nicée portoit ſimplement : Nous croyons auſſi au S. Eſprit ; & ne parloit point de l'égliſe. Le ſymbole de C. P. porte : Nous croyons auſſi au S. Eſprit Seigneur & vivifiant, qui procede du pere : qui eſt adoré & glorifié avec le pere & le fils : qui a parlé par les prophetes : Nous croyons en une ſeule égliſe ſainte, catholique & apoſtolique. Nous confeſſons un baptême pour la remiſſion des pechés. Nous attendons la reſurrection des morts & la vie du ſiecle futur. Amen. Le reſte du ſymbole de C. P. c'eſt à dire le commencement, eſt entierement conforme à celui de Nicée. C'eſt ce ſymbole de C. P. que nous diſons à la meſſe.

VII. Canons touchant la hierarchie. *t. 2. p. 947.*

Quant à la diſcipline, le concile de C. P. défend aux évêques d'aller aux égliſes qui ſont hors de leur dioceſe, ni de confondre les égliſes. Mais ſuivant les canons, l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Egypte : les évêques d'Orient ne doivent regler que l'Orient : gardant à l'égliſe d'Antioche les privileges marqués dans les canons de Nicée. Les

évêques

évêques de la dioceſe d'Aſie ne gouverneront que l'Aſie : ceux de Pont, le Pont ſeulement : ceux de Thrace, la Thrace ſeule. Les évêques ne ſortiront point de la dioceſe, ſans eſtre appellés pour des élections ou d'autres affaires eccleſiaſtiques : mais les affaires de chaque province ſeront reglées par le concile de la province, ſuivant les canons de Nicée. Les égliſes qui ſont chés les nations barbares, ſeront gouvernées ſuivant la coûtume receüe du temps des peres. Tel eſt le ſecond canon du concile de C. P. J'appelle icy une dioceſe au feminin, ce que le grec nomme *Dioiceſis*, qui étoit un grand gouvernement, comprenant pluſieurs provinces, dont chacune avoit ſa metropole. Car ce que nous appellons aujourd'huy un dioceſe : c'eſt à dire le territoire d'une cité ſoûmis à un ſeul évêque, ſe nommoit alors *paroicia*, c'eſt à dire voiſinage, d'où nous avons fait le mot de paroiſſe : je nomme province ce que le grec nomme *eparchia*, & qui étoit moins que la dioceſe. L'occaſion de ce canon, fut que pendant la perſecution de Valens, quelques évêques s'étoient mêlés même utilement des affaires eccleſiaſtiques des autres provinces : comme S. Euſebe de Samoſate, qui avoit même ordonné des évêques ; & l'on ne vouloit pas que ces exemples fuſſent tirés à conſequence. On void dans ce canon tout le plan de l'égliſe Orientale : premierement les deux patriarches, comme on les a nommés depuis, celui d'Alexandrie & celui d'Antioche : dont les droits étoient bien differens. L'évêque d'Alexandrie avoit le gouvernement de toutes les égliſes d'Egypte, compris la Libye & la Pentapole : l'évêque d'Antioche avoit ſeulement quelques

AN. 381.

Can. Nic. 6.

Can. Nic. 4. 5.

V. Thomaſſ. diſcipl. part. 1. liv. 1. ch. 4. n. 12.

Sect. V. c. 2.

V. Thomaſſ. Diſcipl. part. 1. liv. 1. c. 3.

Can. Nic. 6.

AN. 381. privileges, mais le gouvernement eccleſiaſtique de la dioceſe d'Orient, dont Antioche étoit la capitale, eſt ici attribué en general aux évêques d'Orient, entre leſquels il y avoit pluſieurs metropolitains. Les premiers évêques des trois autres grandes dioceſes d'Aſie, de Pont & de Thrace, prirent enſuite le titre d'Exarques : celui d'Aſie étoit l'évêque d'Epheſe, celui de Pont l'évêque de Ceſarée en Cappadoce, celui de Thrace avoit été juſques-là l'évêque d'Heraclée, mais il étoit déslors effacé par celui de C. P.

Au reſte en tout ceci, le concile de C. P. non plus que celui de Nicée, ne pretendoit rien établir de nouveau, mais ſeulement confirmer les ancienes coûtumes. Il les confirme auſſi à l'égard des païs barbares, c'eſt à dire hors l'étenduë de l'empire Romain : parce qu'il faloit s'accommoder à l'état des lieux, & aux mœurs des peuples. Ainſi les Scythes voiſins de l'embouchure du Danube n'avoient qu'un ſeul évêque : apparemment, parce qu'ils étoient encore errans & ſans demeure fixe ; & nous ne voyons auſſi qu'un évêque chés les Goths. Tout l'ordre de la hierarchie eccleſiaſtique étoit reglé & confirmé par une anciene tradition. Ce canon donnant aux conciles des lieux toute autorité pour les affaires eccleſiaſtiques, ſemble ôter la faculté d'appeller au pape accordée par le concile de Sardique, & revenir à l'ancien droit. Il fut auſſi ordonné en ce concile, que l'évêque de C. P. auroit la prerogative d'honneur aprés l'évêque de Rome : par ce que C. P. étoit la nouvelle Rome. Ce canon eſt le plus celebre de tout le concile ; & ſoit que cet honneur fût nouveau pour l'évêque de C. P. ſoit qu'il en fût déja en poſſeſſion, les ſuites

Sozom. VI. c. 21. *Sup. liv. XVI. 13.*

Conc. Sard. c. 3. 4 5.

Sup. liv. XII. n. 39.

Can. 3.

Socr. V. c. 8.

Soz. VII. c. 9.

en furent tres-importantes : & au lieu d'une ſimple dignité, ce fut bien-tôt une juriſdiction fort étenduë. AN. 381.

VIII. Autres canons. Can. 6.

Pour empêcher la facilité de calomnier les évêques catholiques, le concile ordona qu'il ne ſeroit pas permis à toutes ſortes de perſones indifferemment de les accuſer. S'il s'agit d'un intereſt particulier, & d'une pleinte perſonelle contre l'évêque, on ne regardera ni la perſone de l'accuſateur ni ſa religion : parce qu'il faut faire juſtice à tout le monde. Si c'eſt une affaire eccleſiaſtique, un évêque ne pourra eſtre accuſé, ni par un heretique ou un ſchiſmatique, ni par un laïque excommunié ou par un clerc dépoſé. Celui qui eſt accuſé, ne pourra accuſer un évêque ou un clerc, qu'aprés s'eſtre purgé lui-même. Ceux qui ſont ſans reproche, intenteront leur accuſation devant tous les évêques de la province. Si le concile de la province ne ſuffit pas, ils s'adreſſeront à un plus grand concile, c'eſt à dire à celui de la dioceſe. L'accuſation ne ſera receüe qu'aprés que l'accuſateur ſe ſera ſoûmis par écrit, à la même peine en cas de calomnie. Celui qui au mépris de ce decret oſera importuner l'empereur, ou les tribunaux ſeculiers, ou troubler un concile écumenique, ne ſera point recevable en ſon accuſation. Ce canon ne fait point non plus mention du pape ni des canons de Sardique.

Can. 7.

Le concile de C. P. regle auſſi la maniere de recevoir les heretiques qui revienent à l'égliſe catholique. Les Ariens, dit-il, les Macedoniens, les Sabbatiens, les Novatiens, qui ſe nomment eux-mêmes Cathares ou Ariſteres ; les Quartodecimains & les Apollinariſtes ſont receus en donnant un acte d'abju-

AN. 381. ration, & renonçant à toute hereſie. On leur donne premierement le ſeau ou l'onction du ſaint crême au front, aux yeux, aux narines, à la bouche & aux oreilles ; & en faiſant cette onction, on dit : Le ſeau du don du S. Eſprit. Mais pour les Eunomiens qui ſont baptiſés par une ſeule immerſion, les Montaniſtes ou Phrygiens : les Sabelliens, & les autres heretiques, principalement ceux qui vienent de Galatie, nous les recevons comme des payens. Le premier jour nous les faiſons Chrétiens, le ſecond catecumenes, le troiſiéme nous les exorciſons, aprés leur avoir ſoufflé trois fois ſur le viſage & ſur les oreilles : ainſi nous les inſtruiſons, nous les tenons long-temps dans l'égliſe à écoûter les écritures, & enfin nous les baptiſons. On trouve encore dans l'Euchologe des Grecs les mêmes onctions & les mêmes paroles, pour le ſacrement de confirmation. Quant aux heretiques, que le concile ordone de baptiſer, c'eſt qu'ils n'étoient point baptiſés ou ne l'étoient pas ſelon la forme de l'égliſe ; & ce ſont les mêmes & du même païs, dont parle S. Baſile dans ſa premiere épître canonique à S. Amphiloque, & dont il declare le baptême nul.

Euchol. p. 64. poſt bap.

Sup. liv. XVII. n. 14.

Can. 5. Il y a un canon particulier dans le concile de C. P. ſur la réünion de l'égliſe d'Antioche, conceu en ces termes. Touchant le tome des Occidentaux : nous recevons auſſi ceux d'Antioche, qui confeſſent une ſeule divinité du pere & du fils & du S. Eſprit. Ce tome des Occidentaux, eſt quelque écrit envoyé en faveur du parti de Paulin : mais on ne peut dire preciſément quel il eſt. Voila tout ce qui fut ordoné au concile de C. P.

Les évêques écrivirent enſuite une lettre ſynodale à l'empereur Theodoſe, où aprés la relation ſommaire de ce qu'ils ont fait pour la foi & pour la diſcipline, ils ajoûtent : Nous vous prions donc d'autoriſer l'ordonance du concile : afin que comme vous avés honoré l'égliſe par les lettres de convocation : vous mettiés auſſi la concluſion & le ſeau à nos reſolutions. Enſuite de cette lettre, ſont les ſept canons. Le premier pour confirmer la foi de Nicée, & condamner nommément les nouveaux heretiques : le ſecond pour marquer la diſtinction des provinces, & les privileges des principales égliſes : le troiſiéme pour donner le ſecond rang à l'évêque de C. P. le quatriéme contre l'ordination de Maxime le Cynique : le cinquiéme pour la réünion de l'égliſe d'Antioche : le ſixiéme touchant les accuſations des évêques : le ſeptiéme ſur la maniere de recevoir les heretiques. Enſuite eſt le ſymbole : puis dans les exemplaires latins, les ſouſcriptions de cent quarante-ſept évêques diviſés par provinces, dont les premiers ſont Nectaire de C. P. & Timothée d'Alexandrie. Mais on y void auſſi Melece d'Antioche mort, avant l'arrivée de Timothée : ce qui fait croire que l'on ſouſcrivoit, à meſure que chaque decret étoit formé ; & que ceux qui vinrent les derniers, ſouſcrivirent à tout ce qui avoit été fait auparavant. Les canons du concile ſont datés du ſeptiéme des ides de Juillet, c'eſt à dire du neuviéme du même mois. AN. 381. *To 2. conc. p. 946.* *p. 945.*

IX. Loix pour l'égliſe.

Pour ſatisfaire au deſir du concile, l'empereur Theodoſe fit une loi en date du troiſiéme des calendes d'Aouſt, c'eſt à dire du trentiéme de Juillet de la même année 381. par laquelle il ordone de li- *L. 3. C. Th. de fide Cath.*

AN. 381. vrer inceſſamment toutes les égliſes aux évêques qui confeſſent la ſainte Trinité, reconoiſſant une ſeule divinité en trois perſones égales, & qui ſont dans la communion de Nectaire évêque de C. P : en Egypte de Timothée d'Alexandrie : en Orient de Pelage de Laodicée & de Diodore de Tarſe : dans l'Aſie proconſulaire & la dioceſe d'Aſie, d'Amphiloque évêque d'Icone & d'Optimus d'Antioche : dans la dioceſe de Pont, d'Hellade évêque de Ceſarée, d'Otreius de Militine & de Gregoire de Nyſſe : & encore de Terence évêque de Schytie & de Marmarius de Marcianople : ceux qui communiqueront avec tous ces évêques, doivent eſtre mis en poſſeſſion des égliſes ; & ceux qui ne convienent pas avec eux ſur la foi, en doivent eſtre chaſſés comme heretiques manifeſtes, ſans qu'elles puiſſent leur eſtre renduës à l'avenir : afin que la foi de Nicée demeure inviolable. Cette loi eſt adreſſée au proconſul d'Aſie, parce que cette province étoit la plus infectée par les heretiques, que le concile venoit de condamner, particulierement les Macedoniens. La loi comprend les cinq grandes dioceſes ſoûmiſes au prefet du pretoire d'Orient, dont la premiere étoit l'Orient proprement dit, c'eſt à dire la Syrie : puis l'Egypte, l'Aſie, le Pont & la Thrace. Quoique C. P. fût dans cette derniere, ſon évêque eſt nommé le premier à cauſe du rang d'honeur que le concile venoit de lui accorder. L'évêque de la grande Antioche de Syrie n'eſt point nommé, à cauſe du ſchiſme qui y duroit : car Paulin n'étoit point reconnu par les Orientaux, S. Melece étoit mort, & Flavien éleu pour lui ſucceder, n'étoit peut-eſtre pas conſacré évêque, &

Socr v. c 8. Sozom. VIII. c. 9.

V Gothofr. in hanc. l.

Notit. Imper. c.

du moins n'étoit pas reconnu de tous. L'empereur se contente donc de marquer deux évêques des plus aprouvés de la dioceſe d'Orient, Pelage de Laodicée & Diodore de Tarſe. On joint l'Aſie proconſulaire & la dioceſe d'Aſie : parce qu'encore que ce fuſſent deux dioceſes, ſuivant le gouvernement temporel, la police eccleſiaſtique les joignoit, deſorte que la dioceſe d'Aſie comprenoit onze provinces. Quoiqu'Epheſe fût la capitale de cette dioceſe d'Aſie, ſon évêque n'eſt point ici nommé : mais ſeulement Amphiloque d'Icone & Optimus d'Antioche de Piſidie. Pour la dioceſe de Pont, on nomme l'évêque de Ceſarée, qui en étoit la capitale, ſavoir Hellade ſucceſſeur de S. Baſile. Les deux derniers Terence & Marmarius ſont pour la dioceſe de Thrace, outre l'évêque de C. P. nommé d'abord. Terence étoit évêque de Tomi metropole de la Scythie. Marmarius évêque de Marcianople metropole de la Myſie. Voila les raiſons que nous conoiſſons d'avoir nommé ces onze évêques entre les autres : & tous leurs noms ſe trouvent dans les ſouſcriptions du concile. Socrate dit qu'on les fit patriarches ; ce que l'on entend du pouvoir extraordinaire qui leur fut attribué dans ces grandes dioceſes.

AN. 381.

Theod. v. c. 22.

V. Valeſ. ad Soc. v. c. 8.

Nous trouvons pluſieurs autres loix de Theodoſe, données cette même année 381. en faveur de la religion. Il y en a une datée du quatriéme des ides, c'eſt à dire du dixiéme de Janvier, par laquelle il ôte aux heretiques toutes les égliſes, nonobſtant les reſcrits qu'ils auroient pû obtenir par ſurpriſe. Il y condamne nommément les Photiniens, les Ariens & les Eunomiens : il recommande la foi de Nicée, & défend

L. 6. C. Th. de hæret.

AN. 381. toutes les assemblées des heretiques au dedans des villes. Cette loi est adressée à Eutrope prefet du pretoire d'Orient, dont S. Gregoire de Nazianze loüe la doctrine & la vertu. Par une autre loi adressée au comte d'Orient & datée du quatorziéme des calendes d'Aoust, c'est à dire du dix-neuviéme de Juillet, l'empereur Theodose défend aux Eunomiens, aux Ariens & aux Aëtiens de bâtir des églises dans les villes, ni à la campagne sous peine de confiscation des lieux. C'est à dire qu'il ordonne l'execution de ce qui avoit été resolu dans le concile pour les quinze provinces, compriſes dans la dioceſe d'Orient, où les Ariens avoient principalement dominé, & ou Eunomius & Aëtius avoient enseigné.

Epist. 137. 138.

L. 8. C. Th. de har.

Vers le même temps, c'est à dire le huitiéme de May de la même année 381. il fit une loi contre les Manichéens, qui confirme les défenses qui leur étoient déja faites, de rien donner ou recevoir entre-eux par testament ou par donation, & de tenir des assemblées : & cela sous quelque nom qu'ils se déguisent, d'Encratites, d'Apotactites, d'Hydroparastates ou de Saccophores. C'étoient des heresies plus anciennes & moins odieuses, dont les Manichéens empruntoient les noms pour se garentir de la haine publique. Ils se nommoient Encratites ou continens, parce qu'ils condamnoient le mariage : Hydroparastates ou Aquariens, parce qu'ils n'employoient que de l'eau dans l'eucharistie, condamnant tout l'usage du vin. La profession qu'ils faisoient de pauvreté, leur faisoit prendre le nom d'Apotactites, ou renonçans ; & de Saccophores ou portesacs : mais ils rassembloient toutes les erreurs de chacune de ces sectes

L. 7. C. Th de har.

Sup. liv. XVI. n. 41.

sectes & en avoient de plus capitales. Cette loi est encore adressée à Eutrope prefet du pretoire d'Orient, à qui est adressée aussi une loi contre les apostats datée du même mois, & peut-estre du même jour; qui ôte la faculté de tester à ceux qui de Chrétiens se font payens & casse leurs testamens. A la fin de la même année & le treiziéme des calendes de Janvier, c'est à dire le vingtiéme de Decembre, Theodose fit la premiere loi que nous ayons de lui contre les payens, contre lesquels nous n'en trouvons point auparavant depuis Constantius & l'an 356. Cette loi de Theodose leur défend de faire des sacrifices de jour ou de nuit, sous peine de proscription. Mais il ne fit pas encore fermer les temples; & il donna l'année suivante 382. un rescrit pour permettre expressément de s'assembler dans un temple fameux de l'Osdroëne, quoiqu'il y eût des idoles: à la charge toutefois de n'y point faire de sacrifices. La même année 382. il fit une loi contre les Manichéens plus severe que la precedente; par laquelle confirmant à l'égard de tous la peine de ne pouvoir disposer de leurs biens, il ajoûte la peine de mort contre ceux qui prenent les noms d'Encratites, de Saccofores ou d'Hydroparastates; & ordone à Florus prefet du pretoire d'Orient, d'établir des inquisiteurs pour les rechercher; & c'est la premiere fois que nous trouvons dans les loix le nom d'inquisiteurs contre les heretiques.

AN. 381.

L. 1 C. Th. de apost.

L. 7. C Th de pag n & ibi Gothofr.

L. 8. eod.

L. 9. C. Th. de har.

L'empereur Theodose ayant apris ce qui étoit arrivé à S. Paul évêque de C. P. que le prefet Philippe avoit fait mourir dans son exil: fit raporter son corps d'Ancyre, & l'enterra avec grand honeur dans l'église que Macedonius adversaire de Paul avoit fait bâtir,

Socr. v. c. 9. Sozom. VII. c 10. Sup. liv. XIII. n. 8.

AN. 381. & qui étoit tres-grande & tres-conſiderable. Elle prit le nom de S. Paul ; & la pluſpart du peuple, principalement les femmes, crurent depuis que c'étoit l'apôtre S. Paul dont les reliques y repoſoient. Il y avoit des perſones deſtinées à la garde des égliſes où repoſoient les reliques, & des autres lieux ſaints ; & ces gardiens joüiſſoient des exemptions perſonelles du clergé. Nous en avons une loi celebre de Theodoſe en date du dernier jour de Mars 381. adreſſée au comte d'Orient. Ce qui fait croire que les lieux ſaints, dont elle parle, ſont ceux de Jeruſalem, & du reſte de la Paleſtine.

L. 26. C. Th. de epiſc. & ibi Gothofr.

X. Concile d'Aquilée.

Sup. XXVII. n. 4.

Incontinent aprés le concile de C. P. on tint en Occident celui d'Aquilée, convoqué par les ordres de l'empereur Gratien, dés le commencement de l'an 379. Nous n'y trouvons que trente-deux ou trente-trois évêques, la pluſpart d'Italie ; mais les autres provinces, excepté l'Eſpagne, y envoyerent des deputés, enſorte que tout l'Occident y prit part. Il étoit permis aux évêques d'Orient d'y venir, mais ils ne crurent pas le devoir faire. S. Valerien d'Aquilée y tenoit le premier rang, peut-eſtre à cauſe de ſon âge, & que le concile ſe tenoit chés lui : mais S. Ambroiſe conduiſit toute l'action, comme metropolitain du vicariat d'Italie, dont Milan étoit la capitale. Il acheva vers le temps de ce concile l'ouvrage ſur le S. Eſprit, que l'empereur Gratien lui avoit demandé trois ans auparavant. Car il y marque au commencement la mort d'Athanaric roi des Goths, arrivée le vingt-cinquiéme de Janvier 381. & nomme pour évêques de Rome, d'Alexandrie & de C. P. Damaſe, Pierre & Gregoire ; ce qui montre qu'il

Geſta conc. n 7. ap. Amb.

Ibid n 54. 55. &c.

Sup. XVII. n. 44.

Prol. n. 17. 18.

ne ſavoit encore ni la mort de Pierre ni la renonciation de Gregoire. Cet ouvrage eſt diviſé en trois livres, & S. Ambroiſe y prouve contre les Ariens & les Macedoniens, que le S. Eſprit eſt Dieu, égal au pere & au fils, & de même ſubſtance : qu'il a parlé par les prophetes ; & tout le reſte qu'avoient prouvé les autres docteurs catholiques ; comme Didyme, S. Athanaſe, S. Baſile, S. Gregoire de Nazianze & S. Gregoire de Nyſſe : dont il employe judicieuſement les preuves & les penſées, pour les faire conoître à l'égliſe d'Occident. Aprés S. Ambroiſe, on void dans le concile d'Aquilée, Anemius qu'il avoit depuis peu fait élire évêque de Sirmium, capitale de l'Illyrie Occidentale ; Conſtantius de Sciſſia dans la même province, & Felix de Jadres ſur la côte de Dalmatie. Les deputés des Gaules étoient S. Juſt de Lion, Conſtantius d'Orange, Proculus de Marſeille ; & pour les Alpes, Theodore d'Octodure en Valais, Domnin de Grenoble & Amantius de Nice. On croit que S. Juſt de Lion eſt le même à qui ſont adreſſées deux lettres de S. Ambroiſe, ſur quelques queſtions de l'écriture. Au retour de ce concile, S. Juſt quitta ſon égliſe, & ſe retira dans les ſolitudes d'Egypte, où il vêcut quelques années avec un jeune lecteur nommé Viator, qui l'avoit ſuivi. Aprés leur mort leurs corps furent raportés à Lion le deuxiéme de Septembre, jour auquel l'égliſe honore encore la memoire de S. Juſt. Conſtantius évêque d'Orange ſe trouve avoir aſſiſté à pluſieurs conciles, auſſi-bien que Proculus de Marſeille ; que S. Jerôme qualifie tres-ſaint & tres-docte pontife, & exhorte le moine Ruſtique à profiter de ſes inſtructions.

AN. 381.

Sup. XVII. 44.

Geſta. n. 61. 62.

Ep. 7. 8.

Vita ap. Sur. 2. *Sept.*

Martyr. Rom.

Epiſt. 4. c. 10.

AN. 381. Les évêques d'Afrique deputés au concile d'Aquilée étoient Felix & Numidius. On n'y void perſone de la part du pape, ni de toute la partie d'Italie qui lui étoit particulierement ſoûmiſe, c'eſt à dire du vicariat de Rome. Du reſte de l'Italie y aſſiſterent Euſebe de Bologne, dont S. Ambroiſe loüe le zele à former & à conduire des communautés de vierges : Limenius de Verceil ſucceſſeur de S. Euſebe : Sabin de Plaiſance, à qui ſont adreſſées pluſieurs lettres de S. Ambroiſe : Abondantius de Trente : Philaſtre de Breſſe, celebre par ſa ſainteté & par ſon livre des hereſies : Maxime d'Emone en Iſtrie : Baſſien de Lodi, ami de S. Ambroiſe : Heliodore d'Altino connu par l'amitié de S. Jerôme : Eventius de Ticinum ou Pavie, nommé auſſi Juventius ; ces trois ſont comptés entre les ſaints. Exuperance de Tortone, diſciple de S. Euſebe de Verceil & confeſſeur : Diogene de Genes. Il y en a quelques autres nommés, ſans marquer leur ſiege, ni même leur titre d'évêque. On y trouve auſſi le preſtre Chromace ami de S. Jerôme & depuis évêque d'Aquilée. Voila ceux qui aſſiſterent à ce concile : preſque tous honorés par l'égliſe comme ſaints. De la part des Ariens, il ne s'y trouva que Pallade & Secondien évêques, & un preſtre nommé Attale, diſciple de Valens évêque de Pettau en Illyrie : ce Valens ſe tenoit alors caché à Milan. Le premier jour de Septembre les évêques s'aſſemblerent dans l'égliſe d'Aquilée, preſſés par les Ariens, qui s'y rendirent même avant l'heure marquée. Pour remonter à l'origine de la queſtion, on fit lire la lettre d'Arius à S. Alexandre d'Alexandrie, & on les voulut obliger à condamner les blaſfêmes

D. Virgin. c. 20. n. 129.

Martyrol. 18. Jul.

Martyrol. 19. Jan.

Ep. 4. ad Felic. n. 1.

Hier. ep. 1. 2. 3.

Martyrol. 5. Jul.

Martyrol. 8. Febr.

Hier. ep 43.

Ambr. ep. 10. n. 2.

Synodica.

Sup. liv. x. n. 36.

qu'elle contenoit ; ce qu'ils refuſerent toûjours, ſans toutefois vouloir ſe reconoître Ariens. Aprés avoir diſputé long-temps ſans rien avancer ; on convint afin de les pouvoir condamner juridiquement, de faire dreſſer des actes, faiſant écrire en notes à meſure que l'on parloit ; & ces actes commencent ainſi. AN. 381.

XI. Actes du concile d'Aquilée.

Sous le conſulat de Syagrius & d'Eucher le troiſiéme des nones de Septembre, c'eſt à dire le troiſiéme du même mois 381. dans l'égliſe, les évêques étant aſſis ; ſavoir Valerien, Ambroiſe, Euſebe & les autres qui ont été nommés : l'évêque Ambroiſe a dit : Nous avons long-temps parlé ſans actes, mais puis que Pallade & Secondien nous frapent les oreilles de tant de blaſfêmes qu'on aura peine à les croire, & de peur qu'ils n'uſent de quelque artifice pour nier enſuite ce qu'ils ont dit : quoique l'on ne puiſſe douter du témoignage de tant d'évêques ; il eſt bon que l'on faſſe des actes. Vous devés donc ſaints évêques declarer ſi vous le voulés. Tous les évêques dirent : Nous le voulons. Enſuite S. Ambroiſe fit lire par un diacre nommé Sabinien, la lettre de l'empereur pour la convocation du concile. Puis S. Ambroiſe dit : Voila ce que l'empereur a ordonné. Il n'a pas voulu faire tort aux évêques, il les a declarés interpretes des écritures, & arbitres de cette diſpute. Ainſi puis que nous ſommes aſſemblés en concile, répondés à ce qui vous eſt propoſé. La lettre d'Arius a été leüe : on va encore la lire ſi vous voulés : dés le commencement elle contient des blaſfêmes, elle dit que le pere ſeul eſt éternel. Si vous croyés que le fils de Dieu ne ſoit pas éternel, prouvés-le comme vous

AN. 381. voudrés : ſi vous croyés cette propoſition condamnable, condamnés-la. L'évangile eſt preſent & S. Paul, & toutes les écritures. Prouvés par où il vous plaira, que le fils de Dieu n'eſt pas éternel.

Pallade dit : Vous avés fait en ſorte que le concile ne fût pas general, comme on void par la lettre de l'empereur, que vous avés produite : nous ne pouvons répondre en l'abſence de nos confreres. S. Ambroiſe dit : Qui ſont vos confreres ? Les évêques Orientaux, dit Pallade. S. Ambroiſe dit : Cependant, puis que dans les temps paſſés l'uſage des conciles a été, que les Orientaux tinſſent le leur en Orient, & les Occidentaux en Occident : nous qui ſommes en Occident, nous ſommes aſſemblés à Aquilée, ſuivant l'ordre de l'empereur. Enfin le prefet d'Italie a même declaré par ſes lettres, que les Orientaux y pouvoient venir s'ils vouloient : mais parce qu'ils ſavoient la coûtume que j'ay marquée, ils n'ont pas voulu venir. Pallade dit : Nôtre empereur Gratien a ordonné aux Orientaux de venir : le niés-vous ? Il nous l'a dit lui-même. Il l'a bien ordonné, dit S. Ambroiſe, puis qu'il ne l'a pas défendu. Pallade dit : C'eſt par vos ſollicitations, que vous les avés empêchés de venir, ſous pretexte d'un faux ordre ; & vous avés éloigné le concile.

XII. Eternité du fils de Dieu.

S. Ambroiſe dit : Il ne faut point s'écarter plus long-temps, répondés maintenant. Arius a-t-il bien dit, que le pere ſeul eſt éternel ? l'a-t-il dit ſelon les écritures ou non ? Pallade dit : Je ne vous réponds pas. Conſtantius évêque d'Orange dit : Vous ne répondés pas, aprés avoir blaſfemé ſi long-temps ? Il faut entendre ceci de la diſpute precedente, avant

que l'on écrivît les actes. Eusebe de Bologne ajoû- AN. 381.
ta : Vous devés declarer simplement vôtre foi. Si un payen vous demandoit, comment vous croyés en J. C. vous ne devriés pas rougir de le confesser. Sabin évêque de Plaisance dit : C'est vous qui nous avés pressés de nous assembler aujourd'hui, sans attendre le reste de nos freres qui pouvoient venir. Ainsi il ne vous est pas libre de reculer. Dites-vous que le Christ soit creé, ou que le fils de Dieu soit éternel ? Pallade dit : Nous vous avons dit, que nous viendrions, pour vous convaincre, d'avoir eu tort de surprendre l'empereur. S. Ambroise dit : Qu'on lise la lettre de Pallade, pour voir s'il nous a mandé cela ; & on verra qu'il trompe encore. Pallade dit : Oüi qu'on la lise. Les évêques lui dirent : L'empereur étant à Sirmium, l'avés-vous sollicité, ou si c'est lui qui vous a pressé ? Pallade dit : Il me dit : Allés. Nous lui dîmes : Les Orientaux sont-ils appellés ? Ils le sont, dit-il. Si les Orientaux n'avoient été appellés, serions-nous venus ?

S. Ambroise dit : Laissons les Orientaux : je demande aujourd'hui vôtre sentiment. On a leu la lettre d'Arius : vous dites que vous n'estes point Arien : ou condamnés Arius, ou le défendés. Pallade chicana encore sur l'absence des Orientaux, & S. Ambroise ajoûta : C'est vous-même qui nous avés pressés de n. 12.
nous assembler aujourd'hui : vous nous avés dit : Nous venons comme des Chrétiens à des Chrétiens ; vous nous avés donc reconnus pour Chrétiens. Vous avés promis de dire vos raisons, & d'écoûter les nôtres Je vous ay presenté la lettre qu'a écrite Arius, sous le nom duquel vous dites que l'on vous fait in-

AN. 381. jure : vous dites que vous ne ſuivés point Arius. Il faut aujourd'hui declarer vôtre opinion : ou condamnés-le ou ſoûtenés-le, par tels paſſages qu'il vous plaira. Puis il ajoûta : Donc ſuivant la lettre d'Arius J. C. fils de Dieu n'eſt pas éternel. Pallade chicana encore ſur la validité du concile. S. Ambroiſe ajoûta : On a condamné tout d'une voix, celui qui diſoit que le fils de Dieu n'eſt pas éternel : Arius l'a dit, Pallade le ſuit, ne voulant pas condamner Arius. Voyés donc s'il faut aprouver ſon opinion, & s'il parle ſelon l'écriture ou contre l'écriture. Car nous liſons : La vertu éternelle de Dieu & ſa divinité : & encore J. C. eſt la vertu de Dieu. Donc ſi la vertu, de Dieu eſt éternelle, J. C. eſt éternel. S. Euſebe de Bologne dit : C'eſt là nôtre foi, c'eſt la doctrine catholique : anathême à qui ne le dit pas. Tous les évêques dirent : Anathême.

Rom. 1. 20.
1. *Cor.* 1. 3.

n. 14. Pallade dit : Je n'ay point veu Arius, & je ne ſai qui il eſt. S. Euſebe dit : On a propoſé le blasfême d'Arius, qui nie l'éternité du fils de Dieu : voulés-vous le condamner avec ſon auteur, ou le défendre ? Pallade dit : Je ne parle point hors d'un concile legitime. S. Ambroiſe continuant de demander les avis, s'adreſſa aux deputés des Gaulois ; & Conſtantius évêque d'Orange dit : Nous avons toûjours condamné cette impieté, & nous condamnons encore, non ſeulement Arius, mais quiconque ne dit pas que le fils de Dieu eſt éternel. S. Ambroiſe demanda l'avis de S. Juſt en particulier, comme deputé d'une autre partie de la Gaule ; & S. Juſt répondit : Qui ne confeſſe pas le fils de Dieu coëternel avec le pere, ſoit anathême. Tous les évêques dirent : Anathême.

n. 15.

S.

S. Ambroiſe demanda auſſi l'avis aux deputés d'A- AN. 381.
frique, & l'évêque Felix répondit au nom de tous, n. 16.
qu'ils avoient déja condamné cette erreur, & qu'il la condamnoit encore. Anemius comme évêque de Sirmium capitale de l'Illyrie, prononça le même anathême.

XIII. Divinité du fils de Dieu, &c.

S. Ambroiſe dit : Ecoûtés la ſuite. On leut dans la lettre d'Arius ces paroles touchant le pere : Seul éternel, ſeul ſans commencement, ſeul ſaint veritable, ſeul ayant l'immortalité. S. Ambroiſe dit : Condamnés encore en ce point celui qui dit, que le fils n'eſt pas vrai Dieu. Pallade dit : Qui ne dit que le fils eſt vrai ? S. Ambroiſe dit : Arius l'a dit. Pallade dit : Puis que l'apoſtre dit, que J. C. eſt Dieu par deſſus tout, quelqu'un peut-il nier qu'il ne ſoit vrai fils de Dieu ? S. Ambroiſe dit : Afin que vous ſachiés combien ſimplement nous cherchons la verité, voyés, je dis ce que vous dites, mais vous n'en dites que la moitié. Car en parlant ainſi, vous ſemblés nier qu'il ſoit vrai Dieu. Si donc vous confeſſés ſimplement que le fils de Dieu eſt vrai Dieu : dites ces paroles dans le même ordre où je les avance. Pallade dit : Je vous parle ſelon les écritures : je dis que le Seigneur eſt vrai fils de Dieu. S. Ambroiſe dit : Dites-vous que le fils de Dieu eſt vrai Seigneur ? Pallade dit : Puis que je dis qu'il eſt vrai fils, que faut-il plus ? S. Ambroiſe dit : Je ne demande pas ſeulement que vous diſiés qu'il eſt vrai fils, mais que le fils de Dieu eſt vrai Seigneur. S. Euſebe de Bologne dit : J. C. eſt vrai Dieu, ſelon la foi catholique. Pallade dit : Il eſt vrai fils de Dieu. S. Euſebe dit : Nous ſommes auſſi fils par adoption, mais il l'eſt par la

n. 17.

n. 18.

AN. 381. generation divine. Confeſſés-vous donc que le vrai fils de Dieu ſoit vrai Seigneur proprement & par nature ? Pallade dit : Je dis qu'il eſt vrai fils unique de Dieu. Euſebe dit : Vous croyés donc que c'eſt parler contre les écritures, ſi on dit que J. C. eſt vrai
n. 20. Dieu. Comme Pallade ne diſoit mot, S. Ambroiſe dit : Celui qui dit ſeulement qu'il eſt vrai fils, ſans vouloir dire qu'il eſt vrai Seigneur, ſemble le nier. Que Pallade le confeſſe donc en cet ordre, s'il peut s'y reſoudre, & qu'il declare s'il dit, que le fils de
Joan. XVII. 6. 3. Dieu eſt vrai Seigneur. Pallade dit : Le fils dit : Afin qu'ils vous conoiſſent vous ſeul vrai Seigneur & J. C. que vous avés envoyé. Le dit-il par paſſion ou en verité. S. Ambroiſe dit : S. Jean a dit dans ſon epî-
1. *Joan.* v. 20. tre : Il eſt vrai Dieu. Niés-le. Pallade dit : Quand je vous dis qu'il eſt vrai fils, je confeſſe auſſi une vraye divinité. S. Ambroiſe dit : En cela même, il y a de la fraude : car quand vous dites une ſeule & vraye divinité, vous ne l'attribués qu'au pere & point au fils. Si donc vous voulés parler clairement, puis que vous me renvoyés aux écritures, dites comme l'évangeliſte S. Jean : Il eſt vrai Dieu, ou niés qu'il
n. 21. l'ait dit. Pallade dit : Il n'y en a point d'autre que le fils qui ſoit engendré. S. Euſebe dit : J. C. eſt vrai Dieu, ſelon la foi de tout le monde & la profeſſion catholique. Selon vôtre opinion, ne l'eſt-il pas ? Pallade dit : Il eſt la vertu de nôtre Dieu. S. Ambroiſe dit, vous ne vous declarés point franchement ; & par conſequent, anathême à celui qui ne confeſſe point que le fils de Dieu eſt vrai Seigneur. Tous les évêques dirent : Anathême à celui qui ne dira point que le Chriſt fils de Dieu eſt vrai Seigneur.

En continuant la lecture de la lettre d'Arius, on examina cette parole : que le pere ſeul poſſede l'immortalité ; & S. Ambroiſe dit : Le fils de Dieu a-t-il l'immortalité ou ne l'a-t-il pas, ſelon la divinité ? Pallade dit : Recevés-vous ces paroles de l'apôtre ou non : Le roi des rois qui ſeul a l'immortalité ? S. Ambroiſe dit : Que dites-vous du Chriſt fils de Dieu ? Pallade dit : Le nom de Chriſt eſt-il divin ou humain ? S. Euſebe dit : Selon le myſtere de l'incarnation, on l'appelle Chriſt, mais le même eſt Dieu & homme : Pallade dit : Chriſt eſt un nom de la chair, un nom humain : répondés-moi auſſi vous autres. S. Euſebe dit : Pourquoy vous arrêtés-vous à des choſes inutiles ? Ce paſſage de l'apôtre que vous avés allegué pour Arius, exprime, ſi vous l'entendés, ſous le nom de Dieu la dignité de toute la nature divine : car le pere & le fils ſont marqués par le nom de Dieu. S. Ambroiſe dit : Je vous demande clairement vôtre ſentiment. Le fils de Dieu a-t-il l'immortalité ſelon la generation divine, ou ne l'a-t-il pas ? & aprés quelques chicanes de Pallade, il ajoûta : Que vous ſemble de celui qui nie que le fils de Dieu ait l'immortalité ? Tous les évêques dirent : Qu'il ſoit anathême : Pallade dit : La generation divine eſt immortelle. S. Ambroiſe dit : C'eſt encore une ruſe : pour ne pas s'expliquer clairement ſur le fils de Dieu. Je dis que le fils de Dieu a l'immortalité ſelon ſa divinité : niés-le. Pallade dit : J. C. eſt-il mort ou non ? Selon la chair, dit S. Ambroiſe. Nôtre ame même ne meurt pas. Croyés-vous donc que J. C. ſoit mort ſelon la divinité ? Pallade dit : Pourquoy craignés-vous ce nom de mort. S. Ambroiſe dit : Je

AN. 381.

1. *Tim.* VI. 16.

n. 13.

n. 14.

n. 15.

AN. 381. ne le crains point ; au contraire je confeſſe qu'il eſt mort ſelon ma chair : car c'eſt lui-même qui m'a dé-
n. 26. livré des liens de la mort. Et comme Pallade parloit toûjours ambiguement, diſant qu'il ne conoiſſoit point Arius, ſans vouloir le condamner, S. Ambroiſe dit : Anathême à celui qui n'explique pas librement ſa foi. Tous les évêques dirent : Anathême.

n. 27. On continua à lire dans la lettre d'Arius : Seul ſage ; & Pallade dit : Le pere eſt ſage par lui-même, mais le fils n'eſt pas ſage. S. Ambroiſe & S. Euſebe ſe recrierent ſur cette impieté, & Pallade avoüa que le fils de Dieu eſt la ſageſſe. S. Ambroiſe lui demanda : Eſt-il ſage ou non ? Pallade répondit : Il eſt la ſageſſe. Il eſt donc ſage, dit S. Ambroiſe, puis qu'il
1. Cor. 1. 24. eſt la ſageſſe. Pallade dit : Nous vous répondons ſelon l'écriture. S. Euſebe dit : Anathême à qui nie
n. 28. que le fils de Dieu ſoit ſage. Tous les évêques dirent : Anathême. On interrogea auſſi Secondien ſur ce point, mais il ne voulut pas s'expliquer.

On paſſa au titre de bon, & Pallade avoüa que J. C. eſt bon. S. Ambroiſe dit : Arius a donc eu tort de le dire du pere ſeul. Pallade dit : Celui qui ne
n. 29. dit pas que J. C. eſt bon, dit mal. S. Euſebe dit : Vous confeſſés que J. C. eſt bon : mais je le ſuis auſſi ;
Matth XXV. 10. car c'eſt à moy qu'il eſt dit : Courage bon ſerviteur ;
Luc. VI. 45. & l'homme bon tire de bonnes choſes de ſon treſor. Pallade dit : Je l'ay déja dit : je ne vous répons point
Joan. VII. 12. juſques à un concile plein. S. Ambroiſe dit : Les Juifs diſoient : Il eſt bon. Et Arius nie que le fils de Dieu ſoit bon. Qui le peut nier ? dit Pallade. S. Euſebe dit : Le fils de Dieu eſt donc un Dieu bon. Pallade dit : Le pere qui eſt bon a engendré un bon

fils. S. Ambroiſe dit : Il nous a auſſi engendrés bons, mais non pas ſelon la divinité. Et n'en pouvant tirer autre choſe, il dit : Anathême à qui ne confeſſe pas que le fils de Dieu ſoit un Dieu bon. Tous les évêques dirent : Anathême. AN. 381. n. 30.

On continua de lire : Seul puiſſant. S. Ambroiſe dit : Le fils de Dieu eſt-il puiſſant ou non ? Pallade dit : Celui qui a tout fait n'eſt-il pas puiſſant ? S. Ambroiſe dit : Arius a donc mal dit : le condamnés-vous du moins en cela ? Pallade dit : Que ſai-je qui il eſt ? Je vous répons pour moy. Enſuite il avoüa que le fils de Dieu eſt puiſſant, mais il ne voulut pas avoüer qu'il eſt le Seigneur puiſſant. S. Ambroiſe dit : Les hommes auſſi ſont puiſſans : car il eſt écrit : Pourquoy te glorifie-tu en ta malice, toi qui eſt puiſſant en iniquité ? Et ailleurs : Quand je ſuis foible, c'eſt alors que je ſuis puiſſant. Je vous demande de confeſſer que le Chriſt fils de Dieu eſt le Seigneur puiſſant ; ou de prouver le contraire. Car moy qui dis que le pere & le fils n'ont qu'une puiſſance, je dis que le fils de Dieu eſt puiſſant comme le pere. Pallade dit : Je l'ay déja dit : nous vous répondons en cette diſpute, comme nous pouvons. Vous voulés ſeuls eſtre les juges, vous voulés eſtre les parties. Nous ne vous répondons point maintenant : nous vous répondrons dans un concile general. S. Ambroiſe dit : Anathême à qui nie que le Chriſt ſoit le Seigneur puiſſant. Tous les évêques dirent : Anathême. n. 31. n. 32. Pſ. LI. 3. 2. Cor. XII. 10.

XIV. Egalité du fils de Dieu.

On examina la qualité de juge, & Pallade avoüa que le fils de Dieu eſt juge de tous. Mais il ajoûta : Il y a celui qui donne & celui qui reçoit : voulant c. 33.

AN. 381. dire que le pere a donné au fils le pouvoir de juger. S. Ambroiſe dit : l'a-t-il donné par grace ou par nature ? car on le donne auſſi aux hommes. Pallade dit : Dites-vous que le pere eſt le plus grand ou non ? S. Ambroiſe voyant qu'il vouloit détourner la diſpute par cet incident, qui étoit le grand fort des Ariens, lui dit : Je vous répondray aprés Mais
n. 34. comme il s'opiniâtroit à ne point répondre, ſi on ne lui répondoit ſur ce point, S. Euſebe de Bologne dit : Selon la divinité le fils eſt égal au Pere. Vous voyés
Joan. XXIV. 6. 18. dans l'évangile que les Juifs le perſecutoient, parce qu'il diſoit que Dieu étoit ſon pere, ſe faiſant égal à Dieu. Ce que les impies ont confeſſé en le perſecutant, nous autres fidelles nous ne pouvons le nier. S. Ambroiſe ajoûta : Vous liſés ailleurs : Etant en la
Philipp. II. 6. forme de Dieu, il n'a pas cru que ce fût une uſurpation d'eſtre égal à Dieu : mais il s'eſt aneanti, prenant la forme d'eſclave. Voyés-vous comme il eſt égal en la forme de Dieu. En quoy donc eſt-il moindre ? ſelon la forme d'eſclave, non ſelon celle de Dieu. S. Euſebe dit : Comme étant en la forme d'eſclave, il n'a pu eſtre au deſſous de l'eſclave, ainſi étant en la forme de Dieu, il n'a pû eſtre au deſſous de Dieu.
n. 36. S. Ambroiſe dit : Ou dites que ſelon la divinité le fils de Dieu eſt moindre. Pallade dit : Le pere eſt plus grand. Selon la chair, dit S. Ambroiſe. Palla-
Joan. XIV. 27. de dit : Celui qui m'a envoyé eſt plus grand que moy. La chair eſt-elle envoyée ou le fils de Dieu. S. Ambroiſe dit : Vous voila convaincu aujourd'hui de falſifier les écritures : car il eſt écrit : Le pere eſt plus grand que moy, & non pas : Celui qui m'a envoyé eſt plus grand que moy. Pallade dit le pere eſt

plus grand. S. Ambroiſe dit : Anathême à celui qui ajoûte ou diminuë aux divines écritures. Tous les évêques dirent : Anathême. On continua à diſputer ſur ces paroles : Le pere eſt plus grand. Pallade ſe leva, & voulut ſortir : toutefois il demeura, & aprés qu'il eut encore un peu chicané ſur ce point, S. Ambroiſe dit : Anathême à celui qui nie que le fils ſoit égal au pere, ſelon la divinité. Tous les évêques dirent : Anathême. AN. 381. n. 37. n. 38. n. 39.

Pallade revint encore au même point, diſant que le fils eſt ſujet au pere, & moindre par conſequent, ſans vouloir diſtinguer l'humanité de la divinité ; & renouvellant de temps en temps ſes proteſtations, de ne point répondre dans ce concile. Enfin S Ambroiſe reprit ainſi : Quand on liſoit les impietés d'Arius, on a auſſi condamné la vôtre qui y étoit conforme. Il vous a plu au milieu de la lecture, de propoſer ce que vous vouliés : on vous a répondu comment le fils a dit que le pere eſt plus grand, à ſavoir ſelon la chair qu'il a priſe. Vous avés auſſi propoſé que le fils de Dieu eſt ſujet ; & on vous a répondu qu'il l'eſt ſelon la chair, non ſelon la divinité. Vous avés nôtre declaration : écoûtés maintenant le reſte, puis qu'on vous a répondu, répondés à ce qu'on va lire. Pallade dit : Je ne vous répons point : parce que tout ce que j'ay dit n'a point été écrit. On n'écrit que vos paroles : je ne vous répons point. S. Ambroiſe dit : Vous voyés que l'on écrit tout. Enfin ce qui eſt écrit ne ſuffit que trop pour vous convaincre d'impieté. Dites-vous que J. C. eſt creature, ou le niés-vous ? Pallade ne voulut point répondre, & demanda de faire venir ſes écrivains ; ce que Sabin n. 40. n. 41. n. 42. n. 43.

AN. 381. évêque de Plaiſance fut d'avis de lui accorder. Mais Pallade revint à demander un plein concile.

n. 44. 45. Alors S. Ambroiſe s'adreſſa au preſtre Attale, qui étoit auſſi entre les Ariens, & le preſſa de declarer s'il n'avoit pas ſouſcrit au concile de Nicée. Attale aprés avoir gardé quelque temps le ſilence, ne parla que pour refuſer de répondre, & l'évêque Sabin dit: Nous ſommes temoins qu'Attale a ſouſcrit au concile de Nicée, & qu'il ne veut pas répondre. S. Ambroiſe de l'avis de tous les évêques, fit continuer la lecture de la lettre d'Arius, & dit à Pallade: Je vous ay répondu ſur le *plus grand* & ſur le *ſujet*: répondés moy à vôtre tour. Pallade dit: Je ne vous répondray point, s'il ne vient des auditeurs aprés le dimanche. S. Ambroiſe dit: Vous étiés venu pour conferer: mais parce que vous avés veu la lettre d'Arius que vous n'avés pas voulu condamner, & que vous ne pouvés ſoûtenir, vous fuyés maintenant, & vous chicanés. Je la lis tout au long. Dites ſi vous croyés J. C. creé: s'il a été un temps qu'il n'étoit pas: ou ſi le fils unique de Dieu a toûjours été. Pallade dit: Je vous convaincray d'impieté, vous n'eſtes point mon juge: vous eſtes un tranſgreſſeur. Sabin de Plaiſance dit: Quelles impietés reprochés-vous à nôtre frere Ambroiſe: dites-les. Pallade dit: Je vous l'ay déja dit: je répondray dans un concile general, & devant des auditeurs. S. Ambroiſe dit: Je veux eſtre accuſé & convaincu dans l'aſſemblée de mes freres.

n. 46.

n. 47.

n. 48.

XV. Condamnation de Pallade & de Secondien.

Enſuite S. Valerien d'Aquilée dit: Ne preſſés pas tant Pallade, il ne peut confeſſer ſimplement la verité catholique: il ſe ſent coupable de deux hereſies: il a été ordoné par des Photiniens, & condamné avec

n. 49.

eux;

eux ; & il va eſtre condamné comme Arien. Pallade dit : Prouvés-le. S. Ambroiſe dit : Vous m'accuſés d'impieté : prouvés-le. Et un peu aprés tous les évêques dirent : Nous diſons tous anathême à Pallade. S. Ambroiſe dit : Conſentés-vous Pallade qu'on liſe le reſte de la lettre d'Arius ? Pallade dit : Donnés-nous des auditeurs : qu'il vienne auſſi des écrivains de part & d'autre. S. Ambroiſe dit : Quels auditeurs demandés-vous ? Pallade dit : Il y a icy pluſieurs perſones conſtituées en dignité. S. Ambroiſe dit : Les évêques doivent juger les laïques, & non pas eſtre jugés par eux. Mais pourtant dites quels juges vous demandés. Le preſtre Chromace dit : Sans prejudice du jugement des évêques, que l'on liſe au long ceux qui ſont du parti de Pallade. S. Ambroiſe ajoûta : Nous rougiſſons de voir que lui qui ſe pretend évêque, veut eſtre jugé par des laïques ; & il merite encore en cela d'eſtre condamné, outre les impietés dont il eſt convaincu : ainſi je prononce qu'il eſt indigne du ſacerdoce : qu'il en doit eſtre privé, & un catholique ordoné à ſa place. Enſuite il fit ſouvenir les évêques, que l'empereur leur avoit renvoyé la déciſion de cette diſpute, comme aux interpretes des écritures ; & il prit les voix de tous.

AN. 381. n. 50. n. 51. n. 52. n. 53.

S. Valerien évêque d'Aquilée dit ſon avis le premier, en ces termes : Il me ſemble que celui qui défend Arius eſt Arien : celui qui ne condamne pas ſes blasfêmes eſt blasfemateur lui-même : c'eſt pourquoy je ſuis d'avis, qu'il ſoit retranché de la compagnie des évêques. Pallade voyant que c'étoit tout de bon, & qu'il alloit eſtre dépoſé, fit ſemblant de s'en moquer, & dit : Vous avés commencé de joüer ;

n. 54.

AN. 381. & bien joüiés. Nous ne vous répondons point ſans un
n. 55. 56. 57. &c. concile Oriental. Aprés quoy il ne dit plus rien. Les évêques continuerent de dire leurs avis, chacun en particulier, dans le même ſens, quoiqu'en diverſes paroles ; & tous le declarerent Arien, & dépoſé de
n. 65. l'épiſcopat. S. Ambroiſe s'adreſſa enſuite à Secondien, & le preſſa de reconoître que le fils de Dieu eſt vray Dieu. Mais Secondien ne voulut jamais dire autre choſe, ſinon qu'il eſt vray fils unique de Dieu ; &
n. 70. non pas qu'il eſt vray Dieu : diſant que cette propoſition n'eſt point dans l'écriture. Et quelque inſtance que fit S. Ambroiſe, ſecondé de S. Euſèbe de Bologne, ils n'en purent jamais tirer autre choſe. Aprés que la diſpute eut duré depuis le point du jour
Ep. ſyn. n. 5. 8. 9. juſques à la ſeptiéme heure, c'eſt à dire une heure, aprés midy, Secondien fut dépoſé du ſacerdoce, comme Pallade, & le preſtre Attale pareillement condamné.

XVI. Lettres du concile d'Aquilée. Ap. Ambr. ep. 9. Le concile d'Aquilée écrivit enſuite pluſieurs lettres, dont quatre nous reſtent. La premiere aux évêques de Gaule, des provinces de Vienne & de Narbone, par laquelle il les remercie des deputés qu'ils lui ont envoyés, & leur rend compte de la condamnation de Pallade & de Secondien. On peut juger qu'il y avoit des lettres pareilles aux autres provinces, qui avoient envoyé des deputés ; & peut-eſtre étoit-ce la même lettre, en changeant ſeulement les noms. Les trois autres lettres du concile d'Aquilée, ſont adreſſées aux empereurs, c'eſt à dire à Gratien.
Ap. Ambr. ep. 10. Par la premiere, les évêques remercient les empereurs de la convocation du concile, & leur rendent compte de ce qui s'y eſt paſſé, c'eſt à dire des fuites & des chicanes des heretiques, de leurs blaſfê-

mes & de leur condamnation. Ils prient les empe- AN. 381.
reurs de la faire executer, en adreſſant des lettres aux juges des lieux, pour les chaſſer des égliſes, & pour faire mettre à leurs places des évêques catholiques par les deputés du concile. Aprés avoir parlé n. 8.
du preſtre Attale, ils ajoûtent : Que dirons-nous de n. 9. 10.
ſon maître Julien Valens ? qui bien qu'il fût tres-proche, a évité le concile, de peur de rendre compte de ſa patrie renverſée, & de ſes citoyens trahis. On dit même qu'il a oſé paroître devant l'armée Romaine habillé en Goth, avec un colier & un bracelet comme les payens, en profanant ſon ſacerdoce. Car il avoit été ordoné évêque à Petau aprés le ſaint homme Marc, dont la memoire eſt en admiration : & maintenant il demeure à Milan aprés la ruine de ſa patrie. Ils demandent donc qu'il ſoit chaſſé d'Italie & renvoyé chés lui. Que les empereurs écoûtent favorablement les deputés du concile, & les renvoyent promptement, aprés leur avoir accordé leurs demandes. Enfin qu'en execution des loix precedentes, les aſſemblées des Photiniens ſoient défenduës, parce qu'ils en tenoient encore à Sirmium.

La ſeconde lettre aux empereurs, ou plûtôt à Gra- *Ap. Ambr. ep.* II.
tien, regarde l'antipape Urſin. Les évêques avoient n. 3.
reconu dans ce concile, qu'il s'étoit joint aux Ariens, particulierement avec Valens de Petau, pour troubler l'égliſe de Milan : tenant des aſſemblées ſecretes avec eux, tantôt devant les portes de la ſynagogue, tantôt dans les maiſons des Ariens, & leur donnant des inſtructions pour troubler la paix de l'égliſe. Les évêques prient donc l'empereur, de ne le plus écoûter, & de reſiſter avec fermeté à toutes ſes impor-

AN. 381. tunités : non ſeulement, parce qu'il a favoriſé les heretiques, mais parce qu'il a voulu troubler l'égliſe
n. 4. Romaine capitale de tout l'empire, d'où le droit de la communion ſe répand ſur toutes les autres égliſes; ce ſont leurs termes.

Ap. Ambr. ep. 12. La troiſiéme lettre du concile d'Aquilée aux empereurs, eſt proprement pour Theodoſe, puis qu'elle
n. 3. regarde l'Orient. Les évêques y parlent ainſi en ſubſtance : Dans tout l'Occident il ne reſtoit que les deux ſeuls heretiques que nous venons de condamner, & qui troubloient ſeulement deux coins de la Dacie & de la Meſie. Dans tout le reſte juſques à l'Ocean, tous les fidelles ſont en une même communion. Mais en Orient, quoique les heretiques ſoient reprimés, nous aprenons qu'il y a de frequentes diviſions entre les catholiques. On dit que Timothée d'Alexandrie & Paulin d'Antioche, qui ont toûjours été dans nôtre communion, ſont inquietés par ceux dont la foi n'a pas toûjours été ferme. Nous ſouhaitons de les réünir, mais ſans prejudice de l'ancienne communion que nous conſervons avec les autres. Il y a long-temps que nous avons receu des lettres des deux partis, & principalement de ceux qui étoient diviſés à Antioche ; & nous avions reſolu d'y envoyer quelques-uns des nôtres, pour eſtre les mediateurs de la paix : mais nous en avons été empêchés par l'irruption des ennemis & le tumulte des affaires publiques. C'eſt pourquoy nous vous prions d'ordoner que l'on tiene encore à Alexandrie un concile de tous les évêques catholiques, pour decider à qui il faut accorder la communion, & avec qui il la faut garder. C'eſt ce qui ſe paſſa au concile

d'Aquilée ; & cette derniere lettre montre clairement que les évêques qui y assisterent, ne tenoient pas pour écumenique le concile qui venoit de se tenir à C. P. ou qu'ils ne savoient pas encore ce qui s'y étoit passé. AN. 381.

XVII. Autre concile d'Italie.

Il paroît même que les évêques d'Occident changerent d'avis : car on ne void point qu'il se soit tenu alors de concile à Alexandrie ; & il est certain qu'ils demanderent que le concile universel se tînt à Rome, & que l'empereur Gratien l'ordona. Mais avant qu'il se tînt, il y en eut un autre en Italie où presida S. Ambroise, & dont nous avons deux lettres à l'empereur Theodose. Dans la premiere, ils disent : Nous avions écrit il y a long-temps, que les deux évêques d'Antioche Paulin & Melece que nous estimions catholiques, s'accordassent entre-eux : ou du moins, que si l'un mouroit avant l'autre, on ne mît persone à la place du défunt. Maintenant on nous assure, que Melece étant mort & Paulin encore vivant, qui a toûjours été en nôtre communion : on a substitué ou plûtôt ajoûté un évêque en la place de Melece, contre tout droit & tout ordre ecclesiastique. Et l'on dit que cela s'est fait du consentement, & par le conseil de Nectaire, dont nous ne voyons pas que l'ordination soit dans l'ordre. Car l'évêque Maxime nous a fait voir dernierement dans le concile, qu'il conserve la communion de l'église d'Alexandrie, en nous lisant les lettres de Pierre de sainte memoire ; & comme il nous a prouvé clairement, qu'il avoit été ordoné dans une maison particuliere par l'ordre des évêques, parce que les Ariens tenoient encore les églises : nous n'avons pas eu su-

Sozom. VII. c. 11. *Hier.* ep. 27. ad *Eustoch.* c. 2. *Ap. Ambr.* ep. 13. 14.

AN. 381. jet de douter de ſon épiſcopat : d'autant moins qu'il proteſtoit que la pluſpart du peuple & du clergé lui avoit fait violence pour l'ordoner. Toutefois pour ne rien decider par préoccupation en l'abſence des parties, nous avons cru, Seigneur, devoir vous en inſtruire : afin que vous puiſſiés y pourvoir ſelon l'interêt de la paix. Car nous avons remarqué, que Gregoire ne peut s'attribuer le ſiege de C. P. ſuivant la tradition des peres.

Ils ſe pleignent enſuite que les Orientaux, ſachant que Maxime étoit venu en Occident pour plaider ſa cauſe dans un concile univerſel, ont évité de s'y trouver, & n'ont point attendu le jugement des Occidentaux. Toutefois, ajoûtent-ils, quand il n'y auroit pas eu de concile indiqué, il auroit agi ſelon le droit & la coûtume de nos anceſtres, ayant recours au jugement de l'égliſe Romaine, de l'Italie & de tout l'Occident : comme ont fait Athanaſe de ſainte memoire, & depuis Pierre, tous deux évêques d'Alexandrie, & la pluſpart des Orientaux. Nous ne nous attribuons pas la prerogative de l'examen, mais nous devions avoir part au jugement. Ils concluent qu'ils n'ont pu refuſer leur communion à Maxime, ni l'accorder à Nectaire ; & que ce differend ne peut s'accorder, qu'en remettant à C. P. celui qui a été ordoné le premier, c'eſt à dire Maxime : ou en tenant à Rome un concile d'eux & des Orientaux, ſur l'ordination de l'un & de l'autre. Car ajoûtent-ils, les Orientaux ne doivent pas refuſer l'examen de l'évêque de Rome, & des autres évêques du voiſinage & de l'Italie, eux qui ont attendu le jugement du ſeul Aſcole, juſques à le faire venir à C. P. des par-

ties d'Occident. Pour nous, ayant été avertis par le prince vôtre frere de vous écrire, nous demandons que le jugement ſoit commun entre ceux d'une même communion. Ce frere eſt l'empereur Gratien.

L'empereur Theodoſe répondit à cette lettre, & deſabuſa les évêques d'Italie, leur aprenant quel étoit Maxime, & combien ſon ordination étoit differente de celle de Nectaire. Il leur repreſenta que ces affaires & celle de Flavien devoient eſtre jugées en Orient, où toutes les parties étoient preſentes, & qu'il n'y avoit point de ſujet de faire venir les Orientaux en Occident. C'eſt ce qui paroît par la ſeconde lettre de S. Ambroiſe & des évêques d'Italie : où ils remercient l'empereur d'avoir réüni les égliſes d'Orient avec celles d'Occident, & d'avoir diſſipé les fraudes qui les avoient ſeparés des Orientaux. Ils s'excuſent de lui avoir écrit ſur le deſir de ſe réünir, & de faire ceſſer les pleintes des Orientaux, qui ſe croyoient negligés. Car, diſent-ils, nous n'avons pas demandé un concile pour nôtre intereſt, puis que tout l'Occident eſt en paix. Ils ajoûtent une autre matiere pour le concile, touchant ceux qui veulent, diſent-ils, introduire dans l'égliſe, je ne ſay quel dogme attribué à Apollinaire : il falloit que l'affaire fût examinée en preſence des parties ; afin qu'étant convaincu de nouvelle doctrine, il ne ſe cachât plus ſous le nom general de la foy, & fût privé du ſacerdoce. On void par là qu'Apollinaire étoit encore en place, & que ſon hereſie n'étoit pas connüe de tous, du moins en Occident.

Ep. 14.

n. 4.

Cependant, ſuivant la demande du concile d'Aquilée, l'empereur Theodoſe en convoqua un pour

XVIII. Second concile de C. P.

AN. 382. appaiſer les diviſions d'Orient, particulierement d'Antioche : il eſt vray qu'il ne le convoqua pas à Alexandrie, comme les Occidentaux avoient demandé, mais à C. P ; & la pluſpart des évêques qui y avoient aſſiſté au grand concile ; s'y rendirent encore l'année ſuivante 382. ſous le conſulat d'Antoine & de Syagrius au commencement de l'eſté. S. Gregoire de Nazianze y fut invité : mais il s'en excuſa, & en écrivit à un officier conſiderable nommé Procope en ces termes : Mon inclination s'il faut dire la verité, eſt de fuïr toute aſſemblée d'évêques ; parce que je n'ay jamais veu de concile, qui ait eu bonne fin, & qui n'ait augmenté les maux, plûtôt que de les guerir. L'amour de la diſpute & l'ambition, ne ſoyés pas ſcandaliſé ſi je parle ainſi, y regnent au delà de ce qu'on peut dire ; & celui qui veut juger les méchans, s'expoſe à eſtre accuſé ſans les corriger. C'eſt pourquoy je me renferme en moy-même, & je ne compte de ſeureté pour l'ame que dans le repos. J'ay même à preſent une maladie qui m'autoriſe, me mettant hors d'état d'agir, & quaſi toûjours à l'extremité. Recevés donc mes excuſes, & perſuadés à l'empereur de ne pas m'accuſer de pareſſe ; mais de pardonner à mon infirmité, en veüe de laquelle il fait qu'il m'a accordé de me retirer pour toute grace. On crut que ſa maladie étoit un pretexte, & on réïtera les ordres par un autre grand officier nommé Icare, & par Olympius gouverneur de Cappadoce. Au reſte, cet éloignement des conciles que l'on void encore en quelques autres écrits de S. Gregoire de Nazianze, ne porte aucun prejudice au reſpect que l'on doit en general à ces ſaintes aſſemblées,

Theod. v. c. 8.

Epiſt. 55.

Ep. 76.

Ep 83. 84. p. 842.

Carm. 11.

aſſemblées, ni à la neceſſité de les tenir, ſi bien établie d'ailleurs. Il eſt aiſé de voir que le mauvais ſuccés de ſes bonnes intentions dans le grand concile de C. P. devoit avoir fait une forte impreſſion ſur une imagination auſſi vive que la ſiene ; & ſon chagrin étoit ſoûtenu par ſon grand âge & ſes maladies continuelles. AN. 382.

Les évêques d'Orient étant à C. P. receurent une lettre ſynodale des Occidentaux, qui les invitoit à venir à Rome au grand concile qui s'y tenoit : mais ils s'en excuſerent comme d'un voyage qui ne ſeroit d'aucune utilité. Leur réponſe étoit adreſſée à Damaſe, Ambroiſe, Britton, Valerien, Aſcole, Anemius, Baſile, & aux autres évêques aſſemblés à Rome. Ils commencent par la deſcription de la perſecution, dont ils ſortoient, & dont les deſordres demandoient bien du temps pour eſtre reparés : parce qu'encore que les heretiques fuſſent chaſſés des égliſes, leurs faux paſteurs ne laiſſoient pas de les aſſembler dehors, d'exciter des ſeditions, & de nuire à l'égliſe de tout leur pouvoir. Ainſi, ajoûtent-ils, quelque deſir que nous ayons de correſpondre à la charité, avec laquelle vous nous avés invités, nous ne pouvons dénuer entierement nos égliſes, qui commencent à ſe renouveller ; & ce voyage ſeroit même abſolument impoſſible à la pluſpart de nous. Car nous étions venus à C. P. ſuivant les lettres que vous écrivîtes l'année paſſée, aprés le concile d'Aquilée au tres-pieux empereur Theodoſe : nous n'étions preparés que pour ce ſeul voyage, nous n'aportions le conſentement des évêques qui ſont demeurés dans les provinces, que pour ce ſeul concile : nous ne *Theod. v. c. 8.* *Ibid. c. 9.*

AN. 382. nous attendions point à aller plus loin, & nous n'en avions pas même oüi parler, avant que de nous assembler à C. P. Deplus le terme étoit trop court pour faire nos preparatifs, ou avertir tous les évêques de nôtre communion, & recevoir leurs consentemens. Ce que nous avons pu faire, est de vous envoyer nos venerables freres les évêques Cyriaque, Eusebe & Priscien, qui vous feront conoître nôtre amour pour la paix, & nôtre zele pour la foy.

En effet, si nous avons souffert des persecutions, c'est pour la foy de Nicée, qui nous enseigne à croire au nom du pere, & du fils, & du S. Esprit: c'est à dire d'une seule divinité, puissance & substance, d'une égale dignité & d'un regne coëternel, en trois parfaites hypostases ou trois parfaites persones *prosopois*. Ensorte qu'il n'y ait point de lieu à l'erreur de Sabellius, qui confond les hypostases ou détruit les proprietés: ny à celle des Eunomiens, des Ariens & des ennemis du S. Esprit, qui divisent la substance, la nature ou la divinité; & qui introduisent une nature posterieure creée, ou d'une autre substance dans la Trinité increée, consubstantielle & coëternelle. Nous conservons aussi dans sa pureté la doctrine de l'incarnation; & nous ne recevons point dans ce mystere une chair imparfaite, sans ame ou sans entendement. Mais nous reconoissons, que le verbe de Dieu est entierement parfait avant les siecles, & dans les derniers jours est devenu homme parfait pour nôtre salut. Voilà en abregé la foy que nous prêchons, & dont vous pourrés vous instruire plus amplement par l'écrit du concile d'Antioche, & par celui du concile écumenique, qui fut tenu l'année

derniere à C. P. On croit que ce concile d'Antioeſt celui de l'an 379. & l'on void ici que les Orientaux tenoient pour écumenique celui de C. P. en 381. *Sup.* XVII. n. 48.

Ils rendent compte enſuite de ce qu'ils avoient reglé touchant la diſcipline. Vous ſavés, diſent-ils, l'anciene regle confirmée par le decret de Nicée, que les ordinations ſe feroient dans chaque province, par ceux de la province, en y appellant s'ils vouloient leurs voiſins. Ainſi pour l'égliſe de C. P. nouvellement rétablie, nous avons ordoné évêque le venerable Nectaire dans le concile écumenique, d'un commun conſentement, à la veüe du tres-pieux empereur Theodoſe, du conſentement de tout le clergé & de toute la ville. Pour l'égliſe d'Antioche, les évêques de la province & de la dioceſe d'Orient, ont éleu canoniquement le venerable Flavien, d'un commun accord de toute l'égliſe ; & tout le concile a approuvé cette ordination comme legitime. Pour l'égliſe de Jeruſalem, nous reconoiſſons le venerable évêque Cyrille, qui a autrefois été ordoné canoniquement par ceux de toute la province, & a beaucoup ſouffert en divers lieux de la part des Ariens. Les Orientaux concluent, en exhortant les Occidentaux à conſentir à tout en eſprit d'union & de charité, quittant tous les prejugés & les affections particulieres.

XIX. Concile de Rome.

Mais ils ne les perſuaderent pas pour le point le plus important, qui étoit l'ordination de Flavien. Le pape Damaſe & tous les évêques d'Occident, adreſſerent leurs lettres ſynodales à Paulin, comme évêque d'Antioche, & n'écrivirent point à Flavien, *Sozom.* VII. c. II.

ni ne communiquerent plus avec Diodore de Tarſe & Acace de Berée qui l'avoient ordoné. Les Egyptiens & les Arabes tinrent auſſi pour Paulin : mais les Syriens, ceux de Paleſtine, de Phenicie, d'Armenie, de Cappadoce, & la pluſpart de ceux de Galatie & de Pont, prirent le parti de Flavien. C'eſt tout ce que l'on ſait de ce concile de Rome. On void par l'inſcription de la lettre des Orientaux que S. Ambroiſe, S. Valerien d'Aquilée, S. Aſcole de Theſſalonique, & Anemius de Sirmium s'y trouverent; & il eſt certain d'ailleurs, que S. Epiphane & Paulin d'Antioche y vinrent d'Orient, accompagnés de S. Jerôme. S. Epiphane logea chés Paule, dame Romaine déja illuſtre par ſon rang, & plus illuſtre depuis par ſa ſainteté : Paulin la voyoit tres-ſouvent; & ils lui inſpirerent un ardent deſir de la ſolitude. Ils paſſerent l'hiver à Rome, & ne retournerent en Orient que l'année ſuivante : mais S. Jerôme y demeura prés de trois ans.

Hier. ep. 27. ad Euſtoc. c. 2. ep. 16. ad Princ. c. 3.

Epiſt. 99. ad Aſell.

S. Ambroiſe étant à Rome, fut invité par une dame du rang des Clariſſimes, d'aller dans ſa maiſon au delà du Tibre, & y offrit le ſacrifice. Une baigneuſe qui étoit au lit paralytique, ayant apris qu'il étoit dans cette maiſon, s'y fit porter dans une chaiſe, & pendant qu'il prioit & lui impoſoit les mains, elle toucha ſes vêtemens. En les baiſant, elle fut auſſi-tôt guerie, & commença à marcher. Paulin ſecretaire de S. Ambroiſe qui raporte ce miracle, dit l'avoir apris à Rome même pluſieurs années aprés, par le raport de quelques ſaints perſonages. On void en paſſant, que l'on celebroit quelquefois le ſaint ſacrifice dans des maiſons particulieres. S.

Paul. vita Amb. n. 10.

Ambroiſe retrouva à Rome ſa chere ſœur ſainte Marcelline qui y demeuroit ; & elle lui fut d'un grand ſecours dans une maladie, pendant laquelle il fut viſité par S. Aſcole de Theſſalonique. Ce lui fut une tres-ſenſible conſolation ; car il ne l'avoit point encore veu, & ils arroſerent enſemble leurs habits de leurs larmes en déplorant les maux du ſiecle. *Ambr. epiſt. 15. n. 10.*

XX. S. Jerôme à Rome.

S. Jerôme pendant ce ſéjour de Rome, s'attacha au pape S. Damaſe, & lui aidoit à écrire ſes lettres, pour répondre aux conſultations que les conciles de diverſes égliſes lui adreſſoient. S. Jerôme s'attira bien-tôt l'eſtime & l'affection de tout le monde, par la ſainteté de ſes mœurs, ſon humilité & ſon éloquence : enſorte qu'on le jugeoit digne de l'épiſcopat. Le pape Damaſe l'avoit déja conſulté quelquefois ſur diverſes queſtions de l'écriture, & l'avoit excité à corriger la verſion latine du nouveau teſtament. Il continua l'ayant auprés de lui à le faire travailler ſur l'écriture ; & on raporte avec raiſon, au temps qu'il étoit à Rome, le traité ſur la viſion des cherubins d'Iſaïe, & ſur la parabole de l'enfant prodigue, qu'il dicta l'un & l'autre ayant mal aux yeux : la traduction de deux homelies d'Origene ſur le cantique : & la correction du pſautier, ſelon les ſeptante. Ce fut auſſi en ce temps-là & du vivant du pape S. Damaſe, qu'il écrivit contre Helvidius diſciple d'Auxence, qui avoit écrit un livre, où il pretendoit prouver par l'écriture, que la ſainte vierge aprés la naiſſance de N. S. avoit eu de S. Joſeph d'autres enfans ; & paſſant à la theſe generale, il ſoûtenoit que la virginité n'avoit aucun avantage ſur le mariage. Erreur qui avoit déja cours en Orient, comme nous avons

Hier. ep. 11. ad Ageruch. c. 3.

Ep. 99. ad Aſell.

Ap. Hier. ep. 124. 144. 125. praf. in evang. ep. 145.

Ep. 142. 143. 146.

Poſt ep. 151.

Praf. in pſalt.

Ep. 50. ad Pamm. c. 7. Gennad. in Helvid.

Sup. XVII. n. 25.

veu en parlant des Antidicomarianites, & commençoit alors à ſe répandre en Occident. S. Jerôme mépriſa quelque temps le traité d'Helvidius, tant par l'obſcurité de l'auteur, qu'il ne conoiſſoit pas, quoiqu'ils fuſſent tous deux à Rome ; que par le peu de merite de l'ouvrage. Enfin il ſe laiſſa perſuader d'y répondre ; & montra clairement, qu'il n'y a rien dans l'écriture, qui ne favoriſe la créance établie dans l'égliſe, que Marie eſt toûjours demeurée vierge, & que S. Joſeph n'a été que le gardien de ſa virginité. Il ſoûtient même que ce ſaint a vêcu vierge ; enfin il releve la virginité, mais ſans blâmer le mariage. On croit qu'il écrivit dans ce temps-là le dialogue contre les Luciferiens, qui joints aux partiſans d'Urſin, broüilloient continuellement à Rome contre le pape Damaſe. C'eſt en ce traité que S. Jerôme fait voir clairement, par les actes du concile de Rimini, la maniere dont les évêques y avoient été ſurpris.

In Helv. c. 1.

c. 8.

c. 9. in fi.

Sup. liv. XIV. n. 14.

Une des plus grandes occupations de S. Jerôme, pendant ce ſéjour de Rome, étoit de répondre à ceux qui le conſultoient ſur l'écriture ſainte, principalement aux dames Romaines. Car quelque ſoin que ſa modeſtie lui fiſt prendre d'éviter leur rencontre, elles avoient encore plus d'empreſſement à le chercher. Sainte Marcelle, ſainte Aſelle ſa ſœur & leur mere Albine furent de ce nombre : Marcelle profita en peu de temps de ce que S. Jerôme avoit apris par un long travail, & le conſulta ſouvent depuis, comme il paroît par ſes lettres. Etant demeurée veuve le ſeptiéme mois aprés ſes noces : elle refuſa d'épouſer Cerealis homme âgé, mais tres-noble & tres-riche, qui ſous Conſtantius avoit été prefet

Ep. 99. ad Aſell.

Ep. 16. ad Princip. c. 3.

Præf. in ep. ad Gal.

Ep. 136. 137. &c.

de Rome, & conſul l'an 358. Pendant la longue viduité de Marcelle, la pureté de ſa conduite ne fut jamais flétrie du moindre ſoupçon. Elle ſe retira dans une maiſon de campagne proche de Rome, où elle pratiqua long-temps la vie monaſtique avec ſa fille la vierge Principia ; & leur exemple produiſit à Rome un grand nombre de monaſteres d'hommes & de filles. Sainte Marcelle avoit pris le goût de la pieté & de la vie monaſtique quarante ans auparavant, lors que S. Athanaſe vint à Rome, ſous le pape Jules en 341. Elle aprit de lui la vie de S. Antoine qui vivoit encore, & la diſcipline des monaſteres de S. Pacome, pour les hommes & pour les femmes.

Epiſt. 10. ad Eur.

Ep. 16. ad Princip.

Sup. liv. XII. n. 20.

XXI. Sainte Paule.

Paule amie de Marcelle, eſt la plus illuſtre des dames Romaines, que S. Jerôme inſtruiſit. Elle étoit fille de Rogatus & de Bleſilla. Le pere, grec d'origine, remontoit ſa genealogie juſques à Agamemnon : la mere deſcendoit des Scipions & des Gracques. Paule épouſa Jule Toxotius de la famille Julia, par conſequent deſcendu d'Iülus & d'Enée : elle en eut quatre filles & un fils. L'aînée des filles nommée Bleſilla, comme ſon ayeule, fut mariée ſeulement pendant ſept mois, comme ſainte Marcelle, & demeura veuve à l'âge de vingt ans. S. Jerôme pendant ſon ſéjour de Rome, lui expliqua le livre de l'Eccleſiaſtique, pour l'exciter au mépris du monde. Elle le pria de lui en laiſſer un petit commentaire, afin qu'elle pût l'entendre ſans lui : mais comme il ſe preparoit à cet ouvrage, elle mourut d'une fiévre qui l'emporta en peu de temps. Sainte Paule ſa mere en fut exceſſivement affligée, & S. Jerôme lui en écrivit une lettre de conſolation : où il marque que Ble-

Hier. ep. 27. ad Euſt. c. 1.

Ep. 22. ad Euſtoch. c. 6.

Ep. 25. ad Paul.

Ep. 116. ad Paul. & Euſt.

ſilla parloit grec comme latin, & qu'elle avoit même apris l'hebreu en peu de jours : & que l'écriture ſainte étoit toûjours entre ſes mains.

Ep. 52. ad Pamm. *Ep. 10. ad Pamm. init.*

La ſeconde fille de ſainte Paule, fut Pauline qui épouſa Pammachius, couſin de ſainte Marcelle, de la famille Furia, & qui comptoit pluſieurs conſuls entre ſes anceſtres. Il étoit ancien ami de S. Jerôme qui avoit étudié avec lui, & lui adreſſa depuis pluſieurs de ſes ouvrages. Pauline mourut devant lui; & ſe trouvant veuf ſans enfans, il ſe donna tout entier au ſervice de Dieu & aux bonnes œuvres : embraſſa la vie monaſtique, & employa tout ſon bien à ſecourir les pauvres, particulierement les étrangers, dans un hôpital qu'il établit à Porto prés de Rome. La troiſiéme fille de ſainte Paule fut Euſtochium, qui ne la quitta jamais, & demeura vierge. La quatriéme fut Ruffine, qui épouſa depuis Alethius du rang des Clariſſimes. Le fils de ſainte Paule & le dernier de ſes enfans, fut nommé comme ſon pere Toxotius. Il épouſa Leta fille d'Albin, payen & pontife des idoles, mais qui ſe convertit en ſa vieilleſſe, à la perſuaſion de ſa fille & de ſon gendre. Du mariage de Toxotius & de Leta vint la jeune Paule, au ſujet de laquelle S. Jerôme écrivit à Leta déja veuve, une inſtruction pour la maniere de l'élever chrétienement. Telle fut la famille de ſainte Paule.

Ep. 26. ad eund.

S. Jerôme nous a encore laiſſé les éloges de deux veuves Lea & Fabiole, & de la vierge Aſelle. Lea gouvernoit un monaſtere de vierges qu'elle inſtruiſoit, plus par ſon exemple que par ſes paroles : elle paſſoit les nuits en prieres, ſon habit & ſa nourriture étoient tres-pauvres, toutefois ſans oſtentation. Elle étoit

Ep. 24. ad Marcel.

ſi

ſi humble, qu'elle paroiſſoit la ſervante de toutes, elle qui avoit eu autrefois grand nombre d'eſclaves. L'égliſe honore ſa memoire le vingt-deuxiéme de Mars. S. Jerôme aprit ſa mort un matin, comme il expliquoit à ſainte Marcelle le pſeaume 72. ce qui lui donna occaſion de lui envoyer ſon éloge. Deux jours aprés il lui envoya celui de ſainte Aſelle, ſœur de Marcelle même, qui vivoit encore. Elle avoit été conſacrée à Dieu dés l'âge de dix ans. A douze ans elle s'enferma dans une cellule, couchant à terre, ne vivant que de pain & d'eau, jeûnant toute l'année, & paſſant ſouvent deux ou trois jours ſans manger : en carême les ſemaines entieres. Elle avoit déja cinquante ans, & ſes auſterités n'avoient point alteré ſa ſanté. Elle travailloit de ſes mains, ne ſortoit point, ſi ce n'étoit pour aller aux égliſes des martyrs, mais ſans eſtre veüe. Elle n'avoit jamais parlé à aucun homme, & à peine ſa ſœur la voyoit-elle. Sa vie étoit ſimple & uniforme, & elle gardoit au milieu de Rome une parfaite ſolitude. L'égliſe en fait memoire le ſixiéme de Decembre. Fabiole étoit de l'illuſtre famille Fabia. Elle avoit épouſé un homme de mœurs ſi dereglées, que ne le pouvant ſouffrir, elle le quitta: mais ſe trouvant encore jeune, elle uſa de la liberté que lui donnoient les loix civiles, & ſe remaria à un autre. Aprés la mort de ce ſecond mari, elle rentra en elle-même, & reconoiſſant que ce mariage avoit été contre la loi de l'évangile, elle en fit penitence publique; & la veille de pâque elle ſe preſenta à la baſilique de Lateran avec les penitens, les cheveux épars, & dans le triſte état des autres, tirant les larmes de l'évêque, des preſtres & de tout le peuple.

Ep. 15. ad Marc.

Martyr. Rom. epiſt 30. ad Ocean.

Elle demeura hors de l'égliſe, juſques à ce que l'évêque l'y rappellât, comme il l'en avoit chaſſée. Enſuite elle vendit tout ſon bien, & fut la premiere qui établit à Rome un hôpital de malades, où elle les ſervoit de ſes propres mains. Elle faiſoit de grandes liberalités aux clercs, aux moines, aux vierges: non ſeulement dans Rome, mais dans toute la côte de Toſcane, où il y avoit déja pluſieurs monaſteres. On juge avec vrai-ſemblance que ces liberalités des dames Romaines, & des autres Chrétiens riches, attiroient à Rome un grand nombre de mandians. Et l'on y raporte une conſtitution de Valentinien le jeune, adreſſée au prefet de Rome en 382. par laquelle il ordone d'examiner leur âge & leurs forces: d'aſſiſter les invalides; & pour les valides, les donner au dénonciateur, s'ils ſont de condition ſervile, & s'ils ſont libres les attacher à la culture des terres. Auſſi les ſaints ont toûjours été d'avis, qu'il y eût du choix dans les aumônes: pour ne pas entretenir l'oiſiveté & l'avarice des vagabons, au préjudice des vrais pauvres.

L. Un. C. de mend. val.

Ambr. Offic. II. c. 16.

XXII. Lettres de Damaſe contre Apollinaire, &c.

S. Epiphane & Paulin d'Antioche ayant paſſé l'hiver à Rome, retournerent en Orient l'année ſuivante 383. Ils paſſerent par la Macedoine, & arriverent à Theſſalonique, qui changea d'évêque cette même année. S. Aſcole mourut, & les évêques de Macedoine & le clergé de Theſſalonique en écrivirent à S. Ambroiſe: qui dans ſa réponſe fit l'éloge de S. Aſcole, & les felicita de l'élection d'Anyſius ſon diſciple, qu'ils avoient mis à ſa place, & à qui il écrivit auſſi, l'exhortant à imiter les vertus de ſon predeceſſeur. Le pape S. Damaſe donna à Anyſius, comme il avoit fait à S. Aſcole, le pouvoir de co-

Ambroſ. ep. 15. & 16.

Ep Innoc. coll. R. p. 46.

noître de tout ce qui ſe paſſeroit dans l'Illyrie Orientale. Pendant que Paulin d'Antioche étoit à Theſſalonique, S. Damaſe lui adreſſa une lettre, qui commence ainſi : Je vous avois déja écrit par mon fils Vital, que je laiſſois tout à vôtre jugement. C'eſt pourquoy afin que vous ne faſſiés point de difficulté, de recevoir ceux qui voudront ſe réünir à l'égliſe, nous vous envoyons nôtre confeſſion de foi : non pas tant pour vous, qui la tenés comme nous, que pour ceux qui ſe joindront à vous. Donc aprés le concile de Nicée, & celui qui fut tenu à Rome par les évêques catholiques ; on a ajoûté quelque choſe touchant le S. Eſprit, parce que quelques-uns ont avancé depuis qu'il étoit fait par le fils. C'eſt pourquoy nous anathematiſons, ceux qui ne diſent pas franchement, que le S. Eſprit a la même puiſſance, & la même ſubſtance que le pere & le fils. Nous anathematiſons les Sabelliens, qui diſent que le pere eſt le même que le fils : Arius & Eunomius qui diſent également, quoiqu'en differentes paroles, que le fils & le S. Eſprit ſont des creatures : les Macedoniens qui vienent d'Arius ſous un autre nom : Photin qui renouvellant l'hereſie d'Ebion ſoûtient que N. S. J. C. ne vient que de la vierge Marie : ceux qui diſent qu'il y a deux fils ; l'un avant les ſiecles, l'autre aprés l'incarnation. Enſuite il y a un anathême contre Apollinaire : & un contre Marcel d'Ancyre, ſans les nommer : puis un canon contre les tranſlations ſi frequentes déslors en Orient ; puis les Anathêmes continuent contre diverſes propoſitions des Ariens & des Macedoniens. Le dernier défend de ſe ſervir du nom de dieux au plurier, en

AN. 383.

Coll. Rom. Holſt. p. 180. to. 2. conc. p. 864. E.

Ibid. p. 900. B. Theod. v. hiſt. c. 11.

AN. 383. parlant des perſones divines, quoique l'écriture le donne quelquefois aux anges & aux ſaints hommes. S. Damaſe ajoûte enſuite, parlant à Paulin : C'eſt pourquoy ſi mon fils Vital & ceux qui ſont avec lui veulent ſe joindre à vous, ils doivent premierement ſouſcrire la foi de Nicée ; enſuite, parce que l'on ne peut remedier aux maux futurs, il faut déraciner l'hereſie que l'on dit avoir paru depuis en Orient ; & confeſſer, que la ſageſſe même, le verbe, le fils de Dieu a pris le corps humain, l'ame & l'entendement : c'eſt à dire Adam tout entier, tout nôtre vieil homme, ſans peché. Car comme en confeſſant qu'il a pris un corps humain, nous ne lui attribuons pas pour cela les paſſions humaines : ainſi en diſant qu'il a pris l'ame & l'entendement de l'homme, nous ne diſons pas qu'il ait été ſujet au peché, qui vient des penſées. On void ici que l'erreur d'Apollinaire étoit clairement connuë & condamnée à Rome ; mais que Vital n'étoit pas encore convaincu d'en eſtre infecté, quoiqu'il en fût ſoupçonné : au contraire il avoit donné au pape Damaſe une confeſſion de foi, qui paroiſſoit orthodoxe, & le pape le renvoyoit à Paulin pour s'en éclaircir.

Greg. Naz. 2. ad Cledon. p. 746. C.

Ap. Theod. v. c. 10.

On raporte au même temps une lettre du pape S. Damaſe aux Orientaux, qui commence ainſi : Quand vous rendés au ſiege apoſtolique l'honeur qui lui eſt deû, le plus grand avantage vous en revient à vous mêmes, mes tres-honorés fils. Enſuite il declare qu'il a condamné il y a long-temps Timothée avec ſon maître Apollinaire, en preſence de Pierre évêque d'Alexandrie ; & qu'ils n'ont pas de ſujet de demander, qu'il ſoit dépoſé de nouveau. Il les exhorte donc

Sup liv. XVII. n. 32.

à ſe tenir fermes à la foi de Nicée, & à ne pas ſouffrir que ceux qui leur ſont ſoûmis, écoûtent de vains diſcours & des queſtions déja reſolües.

XXIII. Traité de l'incarnation, de S. Ambroiſe. *Paul. vita Ambr. c. 18.*

C'eſt à peu prés le temps où S. Ambroiſe écrivit ſon traité du myſtere de l'incarnation, contre les mêmes erreurs. Il y fut engagé par deux cubiculaires ou valets de chambre de l'empereur Gratien, qui étoient Ariens. Ils lui propoſerent, comme il prêchoit, une queſtion ſur l'incarnation de N. S. & promirent de ſe trouver le lendemain dans la baſilique Portiene, pour en entendre la ſolution. Le lendemain ces deux officiers ſe moquant de leur promeſſe, & de l'évêque & du peuple aſſemblé dans l'égliſe, monterent en chariot & ſortirent de la ville pour ſe promener. S. Ambroiſe ayant long-temps attendu, & ne pouvant plus retenir le peuple, monta ſur le tribunal de l'égliſe, & commença à traiter la queſtion, en diſant : Je deſire, mes freres, payer ma dette, mais je ne trouve point mes debiteurs d'hier : ſi ce n'eſt qu'ils croyent nous troubler en nous ſurprenant, mais la vraye foi ne ſe trouble jamais. Ils viendront peut-eſtre, & en attendant arrêtons-nous à ces laboureurs que l'on vient de nous propoſer : c'eſt à dire Caïn & Abel, dont on venoit de lire l'hiſtoire. Il en prend occaſion d'entrer en matiere, & fait d'abord le dénombrement des heretiques, qui erroient ſur le fils de Dieu ; entre leſquels il compte ceux qui ſeparoient l'ame raiſonable du myſtere de l'incarnation : c'eſt à dire les Apollinariſtes, que toutefois il ne nomme pas ; & ajoûte que peut-eſtre ils honorent bien la Trinité, mais qu'ils ne ſavent pas diſtinguer la nature humaine de

De incarn. c. 1.

c. 2. n. 11.

la divine. La nature de Dieu eſt ſimple, dit-il ; l'homme eſt compoſé d'une ame raiſonable & d'un corps : ſi vous ôtés l'un des deux, vous ôtés toute la nature de l'homme. Enſuite entrant en matiere, il prouve contre les Ariens l'éternité & la divinité du verbe ; puis il vient aux Apollinariſtes, & montre la difference de la chair de J. C. & ſa divinité : car ils vouloient que le verbe eût été changé en chair ; puis il détruit leur autre erreur, touchant l'ame raiſonable qu'ils refuſoient à J. C. comme la ſource du peché ; & il finit là ſon diſcours.

c. 3. 4.

c. 6. n. 49. &c.

c. 7.

Cependant les deux valets de chambre de l'empereur continuant leur promenade, tomberent du chariot & ſe tuerent tous deux : on raporta les corps & on les enterra. Mais S. Ambroiſe loin d'inſulter à leur memoire, n'a fait dans ſes ouvrages aucune mention de cet accident : même en redigeant par écrit, le ſermon qu'il avoit fait à leur occaſion. C'eſt ce qui compoſe ſon traité de l'incarnation. Mais l'empereur Gratien qui n'avoit pas oüi ce ſermon, lui propoſa une objection, dont les Ariens faiſoient leur fort : ſavoir, que le fils étant engendré ne pouvoit eſtre de même nature que le pere non engendré. Il ajoûta donc la réponſe à cette objection, qui conſiſte principalement à montrer, que la diſtinction d'engendré & non engendré, ne regarde point la nature, mais la perſone.

c. 9. n. 97. &c.

XXIV. Lettre de S. Gregoire de Nazianze à Cledone. *Vita Gr. p. 32. C.*

S. Gregoire de Nazianze écrivit auſſi de ſa retraite, contre les erreurs d'Apollinaire, qui troubloient l'égliſe de Nazianze. Etant revenu en Cappadoce, il ſe retira dans la terre d'Arianze, qui lui venoit de ſon pere ; & nonobſtant ſes infirmités, il y

mena une vie tres-penitente, mais que le repos & la ſolitude lui rendoient agreable. Il paſſa même le carême entier ſans parler ; & fit un poëme pour rendre compte de ſon ſilence ; & un autre à pâque, pour recommencer à parler par les loüanges de J. C. Cependant il trouva que l'égliſe de Nazianze avoit été fort negligée pendant ſon abſence ; & même infectée de l'erreur d'Apollinaire. Il prit d'abord patience : mais voyant que les heretiques, non contens de ſemer leurs erreurs, le calomnioient lui-même, & pretendoient qu'il étoit dans leurs ſentimens, parce qu'il les traitoit encore en freres : il crut ſe devoir declarer, & en écrivit au preſtre Cledonius, à qui il avoit laiſſé en ſon abſence le principal ſoin du troupeau, & qui menoit depuis long-temps la vie monaſtique. Les Apollinariſtes ſe vantoient d'avoir été receus par un concile d'Occident ; ſurquoy S. Gregoire dit : S'ils ont été receus, qu'ils le montrent, & nous ſerons contens ; car ils ne l'auront été qu'en ſe conformant à la ſaine doctrine. Et ils ne le peuvent montrer que par un decret ſynodique ou par des lettres de communion : car telle eſt la coûtume des conciles.

Carm. 54. *p.* 128. *Carm.* 55. *p.* 131. *Carm.* 5. *p.* 74. D. *Carm. Iamb.* 23. *p.* 244. *Orat.* 51. *Sup. liv.* XVI. *n.* 16. *P.* 738. B.

Entrant en matiere, il dit : Que perſone ne trompe ni ne ſe laiſſe tromper, en croyant un homme ſans entendement, l'homme du Seigneur, comme ils le nomment : diſons plûtôt nôtre Seigneur & nôtre Dieu. C'eſt que les Apollinariſtes appelloient J. C. l'homme du Seigneur en grec *Kyriacon*, en latin *Dominicum*. S. Gregoire continuë : Nous ne ſeparons point l'homme de la divinité ; nous enſeignons que c'eſt le même, qui auparavant n'étoit point

V. Aug. I. *de haeſ.* c. 19.

homme, mais Dieu & fils unique avant les ſiecles, ſans mélange de corps ni de rien de corporel. Qui à la fin a pris auſſi l humanité pour nôtre ſalut : paſſible par la chair, impaſſible par la divinité : borné par le corps, ſans bornes par l'eſprit : le même terreſtre & celeſte, viſible & intelligible, comprehenſible & incomprehenſible : afin que l'homme entier tombé dans le peché, fût reparé par celui qui eſt homme tout entier & Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie mere de Dieu *Theotocon*, il eſt ſeparé de la divinité. Si quelqu'un dit, qu'il a paſſé par la vierge, comme par un canal, & non pas qu'il a été formé en elle, d'une maniere divine & humaine tout enſemble : divine en ce que l'homme n'y a point eu de part, humaine en ce que les loix de la groſſeſſe ont été obſervées : il eſt encore impie. Si quelqu'un dit, que l'homme a été formé, & que Dieu enſuite y eſt entré, il eſt condamnable. Si quelqu'un introduit deux fils : l'un de Dieu le pere, l'autre de la mere, & ne dit pas que c'eſt le même : il doit déchoir de l'adoption promiſe aux vrais fidelles. Car il y a deux natures, Dieu & l'homme, comme l'ame & le corps : mais il n'y a pas deux fils ni deux Dieux, non plus que deux hommes : quoique S. Paul ait ainſi nommé l'interieur & l'exterieur de l'homme. Et pour le dire en un mot : le Sauveur eſt compoſé de deux choſes differentes ; puis que le viſible & l'inviſible n'eſt pas la même choſe, non plus que ce qui eſt ſujet au temps, & ce qui n'y eſt pas ſujet : mais ce ne ſont pas deux perſones ; à Dieu ne plaiſe. Car les deux choſes ſont unies : Dieu eſt devenu homme, ou l'homme eſt devenu Dieu, ou comme on voudra le dire.

Or

Or je dis que ce ſont differentes choſes au contraire de la Trinité. Car nous diſons qu'il y en a un autre & un autre, pour ne pas confondre les hypoſtaſes : mais non pas une autre choſe & une autre choſe : les trois ſont une même choſe par la divinité. Si quelqu'un dit, que Dieu a operé en J.C. par grace, comme dans un prophete, & non pas qu'il s'y eſt uni par ſa ſubſtance : qu'il ſoit privé de l'operation divine. Si quelqu'un n'adore pas le crucifié, qu'il ſoit anathême, & au rang de ſes meurtriers. Si quelqu'un dit que J. C. a été perfectioné par ſes œuvres, ou élevé à la dignité de fils, aprés ſon baptême ou aprés ſa reſurrection, comme ceux que les payens mettent au rang des dieux : qu'il ſoit anathême. Car ce qui commence ou profite ou ſe perfectione n'eſt pas Dieu : quoique l'on parle ainſi de J. C. à cauſe qu'il ſe découvroit peu à peu. *Luc.* II. 52. Si quelqu'un dit, qu'il a maintenant quitté ſa chair, que la divinité eſt dépoüillée du corps ; & qu'il ne viendra pas avec le corps qu'il a pris & qu'il conſerve : puiſſe-t-il ne point voir la gloire de ſon avenement. Si quelqu'un dit, que la chair de J. C. eſt deſcenduë du ciel, & *P.* 740. non pas qu'elle eſt priſe ici de nous : qu'il ſoit anathême.

Venant enſuite au point capital de l'hereſie d'Apollinaire, il dit : Si quelqu'un eſpere en un homme ſans entendement, il eſt ſans entendement lui-même, & indigne d'eſtre ſauvé. Car Dieu n'a gueri & ne ſauve que ce qu'il a pris. Si Adam n'eſt tombé qu'à demi, il n'a fallu en prendre & en ſauver que la moitié : s'il eſt tombé tout entier, qu'ils ne nous envient donc pas le ſalut parfait ; & qu'ils ne revêtent

pas ſeulement le Sauveur d'os, de nerfs, & de la peinture d'un homme. S'il eſt homme ſans ame : c'eſt ce que diſent les Ariens, afin d'attribuer la paſſion à la divinité, comme au principe des mouvemens de ſon corps. S'il a une ame ſans entendement, comment eſt-il homme ? car l'homme n'eſt pas un animal ſans entendement. Ce ſera la figure & l'habitation d'un homme, avec l'ame d'un cheval ou d'un bœuf, ou d'une autre beſte. Ce ſera donc là auſſi ce qui eſt ſauvé ; & la verité m'aura trompé, ſi je me
P. 745. B. glorifie de l'honeur qu'un autre a receu. Il répond enſuite aux objections d'Apollinaire ; & proteſte à la fin, que ceux qui ne profiteront pas de ſes avis, & continuëront à diviſer l'égliſe, en rendront compte au jour du jugement. Et comme Apollinaire impoſoit à la multitude par la quantité de ſes écrits & les graces de ſa poëſie : S. Gregoire promet auſſi d'écrire & de faire des vers : ce qui ſemble eſtre la cauſe de tant de poëſies, qu'il a compoſées depuis ſon retour de C. P.

Orat. 52. Il écrivit une ſeconde lettre à Cledone, pour contenter ceux qui demandoient des aſſurances de ſa foi, comme s'il n'en eût pas aſſés donné de preuves. Il declare ſimplement qu'il n'a point d'autre foi que celle de Nicée : y ajoûtant ſeulement ce qui regarde le S. Eſprit, dont la queſtion n'avoit pas encore été meüe alors. Il declare auſſi ſa foi ſur l'incarnation ; & parlant des Apollinariſtes, il ajoûte qu'il veut bien donner un éclairciſſement touchant Vital : afin dit-il qu'on ne m'accuſe pas de rejetter maintenant ſa confeſſion de foi, que j'ay receuë autrefois, comme il la donna par écrit au bienheureux Damaſe évêque de Rome, qui la lui avoit demandée. Ces ter-

mes font voir que cette lettre a été écrite quelque temps aprés que Vital eût donné ſa confeſſion de foi ; & aprés la mort de S. Damaſe. S. Gregoire continüe, en diſant que les Apollinariſtes ne declaroient leur ſecret qu'à leurs diſciples : mais que quand ils ſe ſentoient preſſés dans la diſpute, par les notions communes que l'écriture nous donne de l'incarnation : ils avoüoient que J. C. avoit la raiſon & l'entendement, & qu'il étoit homme parfait : entendant que la divinité ſuppléoit à ce qui manquoit du côté de la nature humaine ; comme nous avons veu dans la diſpute de S. Epiphane contre Vital. Faut-il donc s'étoner, dit S. Gregoire, ſi ma bonne volonté m'a fait prendre du meilleur côté les paroles de Vital, dont d'autres ſont choqués, les prenant dans ſon vrai ſens. De-là vient à mon avis, que Damaſe lui même eſtant mieux inſtruit, & ſachant qu'ils perſiſtoient dans les premieres explications, les a declarés excommuniés, & a renverſé leur confeſſion de foi avec anathême : indigné qu'ils euſſent abuſé de ſa ſimplicité. Et enſuite : Quelle abſurdité de pretendre annoncer aujourd'huy une doctrine cachée depuis J. C. car s'il n'y a que trente ans que leur foi a commencé, quoiqu'il y en ait prés de quatre cens que J. C. a paru : nôtre évangile a été inutile pendant tout ce temps, nôtre foi a été vaine, les martyrs ont ſouffert en vain, tant de ſi grands prelats ont en vain gouverné les peuples.

Sup liv. XVII. n. 25. p. 748. A.

Greg. Naz. ep. 71. ad Poſthum. ep. 72 ad Saturn.

XXV. Eulalius évêque de Nazianze.

Ce fut vers ce temps-là que S. Gregoire ſe déchargea entierement du ſoin de l'égliſe de Nazianze. Il demanda inſtamment aux évêques de la province d'y en établir un, & en particulier à Hellade

Ep. 225. p. 912. D.

Ep. 54. in fi.

de Ceſarée, qui étoit le metropolitain. Il l'obtint enfin, & Eulalius fut ordoné évêque de Nazianze. On croit avec raiſon, que c'eſt le même dont S. Gregoire parle avantageuſement en pluſieurs endroits : qui étoit ſon parent, avoit embraſſé la vie monaſtique, & s'y étoit diſtingué par ſa vertu. S. Gregoire l'avoit fait preſtre & chorévêque ; & eut une grande joye quand il le vit placé dans le ſiege de Nazianze. Ce fut toutefois encore un nouveau ſujet de calomnies contre lui : les uns diſoient qu'il avoit mépriſé cette égliſe, les autres qu'on lui avoit donné un ſucceſſeur malgré lui. Voicy comme il en écrivit à S. Gregoire de Nyſſe qui étoit de la province : Que perſone ne me calomnie, comme ſi on avoit ordoné un autre évêque malgré moi. Je ne ſuis ni ſi mépriſé ni ſi haï : mais je les en ay beaucoup priés, parce que je ſuis déja comme mort, & que je craignois le poids de cette égliſe negligée : je leur ay demandé cette grace, qui ſans eſtre contraire aux canons, tendoit à mon ſoulagement ; & par vos prieres, on a donné à cette égliſe un paſteur digne de vous. Je le remets entre vos mains : le venerable Eulalius, entre les mains duquel je ſouhaite de rendre l'eſprit. Que ſi quelqu'un dit, que du vivant de l'évêque, on ne devoit pas en ordoner un autre, qu'il ſache que cela ne fait rien contre moy : car tout le monde ſait que j'ay été ordoné pour Saſime & non pour Nazianze ; quoique j'en aye receu la conduite pour un temps, comme étranger, par reſpect pour mon pere & pour ceux qui m'en prioient.

Ep. 42.
Vita Greg. p. 33. A.
Ep. 195.
Sup. liv. XVII. n. 5.
Carm. 47. p. 108. A.
Ep. 88. p. 843. D.
Ep. 225.
Ep. 42.

Cependant ayant apris que l'on alloit tenir encore un concile à C. P. & en craignant l'évenement par

l'experience du passé il écrivit à deux magistrats, les premiers de l'Orient, Saturnin consul de l'année 383. & Posthumien prefet du pretoire, tous deux Chrétiens, & déja liés d'amitié avec lui : les priant d'y procurer la paix & le bien de l'église, autant qu'il seroit en leur pouvoir. Car, dit-il, en renonçant à la dignité, je n'ay pas renoncé à l'affection & à l'inquietude pour l'église. AN. 383.

XXVI. Troisiéme concile de C. P. sous Theodose.

Le concile se tint en effet. L'empereur Theodose toûjours appliqué à procurer la paix des églises, voulut assembler à C. P. les évêques de toutes les sectes, & crut qu'en les faisant conferer ensemble, ils pourroient convenir d'un même sentiment. Il vint de tous côtés des évêques de toutes les religions ; & ils se trouverent à C. P. au mois de Juin, sous le consulat de Merobaude & de Saturnin, c'est à dire l'an 383. L'empereur envoya querir Nectaire évêque de C. P. chercha avec lui les moyens de réünir l'église ; & dit qu'il faloit faire paroître clairement la question qui divisoit les esprits, & la faire cesser. Ce discours donna beaucoup à penser à Nectaire : il envoya querir Agelius évêque des Novatiens, qui étoit dans les mêmes sentimens que lui touchant la Trinité ; & il lui expliqua la pensée de l'empereur. Agelius qui n'étoit pas fort dans la dispute, fit venir un lecteur de son église nommée Sisinnius, homme savant & experimenté dans les affaires, instruit de l'explication des écritures & des dogmes des philosophes. Il savoit que les disputes sont plus propres à augmenter les divisions qu'à les terminer : il savoit aussi que les anciens ne donnoient point de commencement à l'existence du fils de Dieu, & le cro- *Socr. v. c. 10. Sozom. VII. c. 12.*

AN. 383. yoient coëternel au pere. Il conſeilla donc à Nectaire d'éviter les diſputes & les raiſonemens, mais de s'en raporter aux expoſitions des anciens ; & de faire demander par l'empereur aux chefs de parti, s'ils faiſoient quelque état des docteurs, qui avoient été celebres dans l'égliſe avant la diviſion : ou s'ils les rejettoient comme étrangers au Chriſtianiſme. S'ils les rejettent, dit-il, il faut auſſi qu'ils les anathematiſent ; & s'ils oſent le faire, le peuple les chaſſera, & la victoire de la verité ſera manifeſte. S'ils ne rejettent pas les anciens docteurs : c'eſt à nous à montrer leurs livres, qui rendent témoignage à nôtre doctrine.

Nectaire ayant oüi Siſinnius parler ainſi, courut au palais, & dit à l'empereur ce qu'on lui avoit conſeillé. L'empereur l'approuva & l'executa adroitement. Car ſans découvrir ſon deſſein, il demanda ſeulement aux heretiques s'ils eſtimoient ceux qui avoient enſeigné dans l'égliſe avant la diviſion. Ils n'oſerent le nier : au contraire, ils dirent qu'ils les honoroient comme leurs maîtres. L'empereur leur demanda encore s'ils les ſuivoient comme des témoins dignes de foi de la doctrine Chrétiene. Cette queſtion embarraſſa les chefs des diverſes ſectes, & les dialecticiens qu'ils avoient amenés en grand nombre, bien preparés à la diſpute. Ils ſe diviſerent : les uns diſant que la propoſition de l'empereur étoit bonne, les autres qu'elle étoit contraire à leurs intentions. Car ils étoient de different avis, touchant les livres des anciens ; & ceux d'une même ſecte n'étoient pas d'accord. L'empereur voyant leur confuſion ; & qu'ils ne s'appuyoient que ſur la diſpute, & non ſur l'autorité des anciens : fit un pas plus

avant ; & leur ordona de donner chacun leur confeſſion de foi. Ceux qui étoient eſtimés les plus habiles, écrivirent leur dogme, choiſiſſant avec grand ſoin les paroles ; & les évêques de chaque ſecte ſe trouverent au palais le jour que l'empereur avoit marqué. Nectaire y étoit à la teſte de ceux qui ſoûtenoient le conſubſtantiel : Demophile pour les Ariens, Eunomius pour les Eunomiens ; & nous avons encore la confeſſion de foi qu'il dreſſa en cette occaſion. Les Macedoniens avoient pour chef Eleuſius de Cyzique. L'empereur prit tous leurs écrits, & s'étant retiré à part, il implora le ſecours de Dieu pour choiſir la verité. Enſuite ayant leu chacune de ces confeſſions de foi, il rejetta toutes celles qui diviſoient la Trinité & les déchira : celle du conſubſtantiel, fut la ſeule qu'il approuva & qu'il receut. C'eſt ainſi que Socrate & Sozomene le raportent. AN. 383. *In notis Valeſ. ad Socr. l. 5. c. 10.*

Il faut croire que l'empereur Theodoſe, quoique tres-bien inſtruit de la doctrine catholique, ne fit pas ce choix de ſon chef ; & qu'il conſulta non ſeulement Nectaire, mais les autres évêques catholiques qui étoient à ce concile : comme S. Gregoire de Nyſſe, dont nous avons encore un diſcours prononcé en cette aſſemblée, & S. Amphiloque qui y ſignala ſon courage. Quoi qu'il en ſoit, les heretiques demeurerent confus, s'accuſant les uns les autres, & accuſés d'ignorance par leurs ſectateurs. Ils ſe retirerent triſtes, & écrivirent chacun à ceux de ſa ſecte, de ne pas s'affliger du grand nombre qui les quittoit pour embraſſer la foi du conſubſtantiel : parce, diſoient-ils, qu'il y en a beaucoup d'appellés & peu d'éleus. Ce qu'ils ne diſoient pas, dit Socrate, *Orat. de Deit. fil. &c. to. 2. p. 896.* *Socrat. & Sozom. ibid.*

AN. 383. lors que leur puiſſance leur attiroit le plus grand nombre du peuple.

XXVII. Loix contre les heretiques. *Sozom.* VII. *c.* 6. *Theod.* V. *c.* 10. *Soc.* V. *c* 10. *Sozom.* VII. *c.* 12. *Chr. paſch. p.* 304.

L'empereur fit alors pluſieurs loix pour défendre aux heretiques de s'aſſembler, & il y fut excité par une action de S. Amphiloque évêque d'Icone. Peu de temps auparavant, c'eſt à dire au mois de Janvier de la même année 383. Theodoſe avoit declaré Auguſte ſon fils Arcade, âgé ſeulement de ſix ans. S. Amphiloque étant venu au palais avec quelques évêques rendit à l'empereur les reſpects ordinaires; mais il n'en rendit aucun à Arcade, quoiqu'il fût auprés de ſon pere. Theodoſe crut que l'évêque n'y ſongeoit pas, & l'avertit de ſaluer ſon fils. S. Amphiloque s'approcha, & le careſſant du bout du doigt, lui dit: Bon jour, mon enfant. L'empereur irrité, commanda que l'on chaſſât ce vieillard de ſa preſence; & on le pouſſoit déja dehors, lors que ſe retournant vers l'empereur, il lui dit à haute voix: Vous ne pouvés ſouffrir que l'on mépriſe vôtre fils: ne doutés pas que Dieu n'abhorre de même, ceux qui refuſent de rendre à ſon fils unique les mêmes honeurs qu'à lui. Theodoſe admira la ſageſſe de l'évêque; il le rappella, lui demanda pardon, & reſolut auſſi-tôt la loi qu'il lui demandoit, pour défendre les aſſemblées des heretiques.

l. 11. *C. Th. de har.*

En effet, nous avons une loi adreſſée à Poſthumien prefet du pretoire d'Orient, & datée de C. P. le huitiéme des calendes d'Aouſt, ſous le conſulat de Merobaude & de Saturnin, c'eſt à dire le vingt-cinquiéme de Juillet 383. & vers le temps du concile, par laquelle il eſt défendu à tous les heretiques de tenir des aſſemblées, même dans les maiſons particulieres;

culieres ; & permis à tous les catholiques de les empêcher. Par une autre loi adreſſée au même Poſthumien, & datée du troiſiéme Septembre, la même défenſe eſt réïterée, ajoûtant les Apollinariſtes aux Ariens & aux Macedoniens nommés dans la precedente. Elle défend aux heretiques de s'aſſembler même à la campagne, & de faire des ordinations d'évêques. Elle confiſque les maiſons où ils ſe ſont aſſemblés ; & ordonne que leurs docteurs & leurs miniſtres publics, ſeront chaſſés & renvoyés aux lieux de leur origine. Enfin elle menace les officiers des magiſtrats, de répondre de leur negligence à l'obſervation de cette loi. Mais elle ne fut pas rigoureuſement executée, puis que nous voyons encore ces défenſes réïterées quatre mois aprés, par une loi du douziéme des calendes de Février, c'eſt à dire du vingt-uniéme de Janvier de l'année ſuivante. Car l'empereur Theodoſe n'ayant pour but que de réünir à l'égliſe les heretiques, cherchoit plûtôt à les intimider qu'à les punir. Les Novatiens ne ſont point compris dans ces loix, parce qu'ils étoient d'accord avec les catholiques touchant la Trinité ; & ils recommencerent à s'aſſembler dans les villes.

AN. 383.
L. 12. ibid.
L. 13 ibid.
Sozom. VII. c. 12.
Socr. V. c. 10.

Vers le même temps, c'eſt à dire le vingtiéme de May, Theodoſe fit une ſeconde loi contre les fideles & les catecumenes, qui retournoient au paganiſme, leur ôtant la liberté des teſtamens. Valentinien le jeune en Italie en fit une à peu prés de la même date contre les apoſtats de trois ſortes : c'eſt à dire les Chrétiens qui deviendroient payens Juifs ou Manichéens, & contre leurs ſeducteurs. L'année ſuivante 384. Theodoſe en fit une pour défendre aux Juifs d'avoir des

L. 2. C. Th. de apoſt.
L. 3. eod.
L. 5. C. Th. de constr. empt.

AN. 383. eſclaves Chrétiens, ou de les rendre Juifs ; ſous peine de les perdre.

XXVIII. Mort de Gratien, Maxime empereur. *Zoſim. lib. 4. p. 760. Oroſ. VII. c. 34. Victor Epit. in Grat.*

Cependant il s'éleva un parti contre Gratien, qui étoit toûjours dans les Gaules, faiſant la guerre aux Germains. Maxime Eſpagnol de naiſſance, commandoit dans la grande Bretagne, où il avoit ſervi ſous Theodoſe. Il pretendoit eſtre ſon allié, & ſouffroit avec peine ſon élevation. Ainſi il profita de la mauvaiſe diſpoſition des ſoldats Romains contre Gratien : car ils ſe pleignoient qu'il donnoit toute ſa confiance aux barbares, particulierement aux Alains. Ils reconurent donc Maxime empereur, & lui donnerent la pourpre & le diadême. Il paſſa la mer, entra en Gaule à l'embouchure du Rhin, & ſoûleva les peuples contre Gratien, qui fut abandonné par une partie de ſes gens : & ne laiſſa pas de lui preſenter la bataille prés de Paris. Mais ſes troupes le quitterent encore, pour prendre le parti de Maxime ; & il ne lui reſta que trois cens chevaux, avec leſquels il prit le chemin des Alpes, pour paſſer en Italie. Les villes qui ſe trouvoient ſur ſa route, lui fermerent les portes. Enfin il fut pris à Lion, & tué par la perfidie d'Andragathius. On l'invita à un feſtin, on lui fit ſerment ſur les évangiles ; mais auſſi-tôt on le fit mourir, & on lui refuſa même la ſepulture. Ainſi mourut l'empereur Gratien le huitiéme des calendes de Septembre, ſous le conſulat de Merobaude & de Saturnin, c'eſt à dire le vingt-cinquiéme d'Aouſt 383. Il étoit âgé de vingt-quatre ans, étant né en 359. & en avoit regné ſeize, partie avec ſon pere, partie avec ſon frere & avec Theodoſe. Il étoit bien fait de ſa perſone & beau de viſage : d'un excellent naturel, bien

Hier. ep. 3. c. 10.

Ambr in pſ. 61. n. 23. 25. &c.

De ob. Valent. n. 79.

Socr. V. c. 11. Marcell Chr. an. 383. Hier. Chr. an. 360. Chr. Paſch. an. 359. p. 293.

inſtruit dans les belles lettres & dans la religion ; & il la conſerva toûjours tres-pure par le ſecours de S. Ambroiſe, dont il regretta l'abſence en mourant, & parla ſouvent de lui. Il n'étoit adonné ni au ſommeil ni au vin, ni à aucune débauche, ſur tout à l'égard des femmes. Il étoit doux, moderé, & toutefois actif & vigoureux à la guerre. Mais voulant borner à des divertiſſemens innocens l'amour du plaiſir, ſi naturel à cet âge, il s'adonnoit exceſſivement aux exercices du corps, & en particulier à tirer ſur des beſtes dans un parc. Il étoit enjoüé & trop timide en public: deſorte qu'il étoit gouverné par ceux qui l'approchoient ; ils vendoient tout pour ſatisfaire leur avarice, & fomentoient ſon averſion pour les affaires. AN. 383. *Amm.* XXVII. *c.* 6. XXXI. *c.* 10. *Victor. in Grat. Ruf.* II. *c.* 13.

Maxime aſſocia à l'empire ſon fils Victor, à qui il fit prendre le nom de Flavius, venerable depuis Conſtantin. Pour lui, il ſe nommoit Magnus, Clemens, Maximus. Il établit ſa reſidence à Tréves, capitale des Gaules, qu'il poſſedoit entieres avec l'Eſpagne & la Bretagne ; c'eſt à dire tout ce que Gratien s'étoit reſervé. Il fit mourir le conſul Merobaude, & quelques autres perſones conſiderables. Macedonius maître des offices, qui s'étoit laiſſé corrompre par argent, pour favoriſer les Priſcillianiſtes, fut alors puni, & verifia une prédiction de S. Ambroiſe. Car ce ſaint évêque étant un jour allé à ſon palais, afin d'intercéder pour quelqu'un : il en trouva les portes fermées, & ne put avoir audiance. S. Ambroiſe dit alors à Macedonius : Tu viendras auſſi à l'égliſe, & tu n'y pourras entrer. En effet, aprés la mort de Gratien, comme il voulut ſe refugier dans l'égliſe, il ne pût jamais y entrer, quoique les portes fuſſent ouvertes. *Zoſ. lib.* 4. *Paul. vita Ambr. c* 37.

Peu de temps aprés que Maxime fut entré dans Tréves, S. Ambroiſe y arriva de la part de l'empereur Valentinien, ou plûtôt de l'imperatrice Juſtine ſa mere, & de ceux qui gouvernoient pendant ſon bas âge : car il n'avoit que douze ans. Quelque averſion que Juſtine, comme Ariene, eût contre S. Ambroiſe, elle eut recours à lui en cette occaſion, & lui mit entre les mains les intereſts de ſon fils. Il entreprit ce voyage tout perilleux qu'il étoit, & paſſa tout l'hiver auprés de Maxime, en attendant le retour du comte Victor, que Maxime avoit envoyé de ſon côté vers Valentinien. Enfin S. Ambroiſe obtint la paix qu'il deſiroit : empêcha Maxime de paſſer en Italie, & donna du temps à Valentinien pour pourvoir à ſa ſeureté. Pendant ce ſéjour à Tréves, S. Ambroiſe ne communiqua point avec Maxime : parce qu'il le regardoit comme le meurtrier de ſon maître.

De ob Valent. n. 28.

Ep 24. n. 5. & 7

R ff 11. c. 15.

Ep 20 Ambr. n. 23.

XXIX. Pourſuites d'Ithace.

L'évêque Ithace étoit toûjours à Tréves, appliqué à pourſuivre les Priſcillianiſtes. Il avoit évité d'être conduit en Eſpagne, ſuivant l'ordre de l'empereur Gratien, ſurpris par Macedonius : & ſi-tôt qu'il aprit que Maxime étoit reconnu empereur en Bretagne, & qu'il alloit paſſer en Gaule ; il reſolut de ſe tenir en repos juſques à ſon arrivée. Quand Maxime fut entré victorieux dans Tréves, Ithace lui preſenta une requeſte pleine d'accuſations contre Priſcillien & ſes ſectateurs. Maxime qui faiſoit profeſſion du Chriſtianiſme, & hors ſon ambition, avoit des ſentimens de probité, fut touché de cette requeſte ; & écrivit au prefet des Gaules & au vicaire des Eſpagnes, de faire conduire à Bourdeaux tous ceux

Supr. XVII. n. 58.

Sev. Sulp. lib. 2.

Oroſ VII. c. 34.

generalement qui ſe trouvoient infectés de cette erreur, pour y eſtre jugés par un concile. Inſtantius & Priſcillien y furent amenés : on fit parler Inſtantius le premier, & comme il ſe défendoit mal, il fut declaré indigne de l'épiſcopat. Priſcillien de peur de répondre devant les évêques, appella à l'empereur ; & ils eurent la foibleſſe de le ſouffrir, au lieu qu'ils devoient, dit Sulpice Severe, le condamner par contumace : ou s'ils lui étoient ſuſpects avec quelque fondement, reſerver ce jugement à d'autres évêques ; & non pas laiſſer à l'empereur le jugement de crimes ſi manifeſtes. C'eſt ce que nous ſavons de ce concile de Bourdeaux.

On mena donc à Tréves devant Maxime tous ceux qui étoient envelopés dans cette accuſation : les évêques Idace & Ithace les ſuivirent comme accuſateurs. Ce qui déplaiſoit aux gens de bien, voyant qu'ils agiſſoient plûtôt par paſſion de réüſſir dans leur entrepriſe, que par le zele de la juſtice : particulierement Ithace, qui n'avoit ni la ſainteté ni la gravité d'un évêque. Il étoit hardi juſques à l'impudence, grand parleur, dépenſier, adonné à la bonne chere ; & traitoit de Priſcillianiſtes ceux qu'il voyoit jeûner & s'appliquer à la lecture. S. Martin ſe trouvoit alors à Tréves, où il étoit venu ſolliciter la grace de quelques malheureux. Il ne ceſſoit de reprendre la conduite d'Ithace, & le preſſoit de ſe déſiſter de cette accuſation ; & d'un autre côté il prioit Maxime d'épargner le ſang des coupables : diſant que c'étoit bien aſſés, qu'étant declarés heretiques par le jugement des évêques, on les chaſſât des égliſes : enfin qu'il étoit ſans exemple, qu'une cauſe eccleſiaſtique fût

soûmiſe à un juge ſeculier. Ithace loin de profiter des avis de S. Martin, oſa bien l'accuſer lui-même d'hereſie : comme il en faiſoit le reproche à tous ceux dont la vie lui paroiſſoit trop auſtere. Mais l'empereur Maxime eut tant d'égard aux remontrances du S. évêque, que tant qu'il fut à Tréves, ce jugement fut differé : & en partant il eut l'autorité d'obliger Maxime à lui promettre, que l'on ne repandroit point le ſang des accuſés.

XXX. Priſcill. en executé à mort.

Mais aprés que S. Martin fut parti, l'empereur ſe laiſſa entraîner aux mauvais conſeils des évêques Magnus & Rufus : dont le dernier eſt comme l'on croit un évêque d'Eſpagne, depuis dépoſé pour hereſie. L'empereur quitta donc les ſentimens de douceur, & commit la cauſe des Priſcillianiſtes à Evodius, qu'il avoit fait prefet du pretoire : homme juſte, mais ardent & ſevere. Il examina deux fois Priſcillien, & le convainquit de pluſieurs crimes, par ſa propre confeſſion. Car il ne deſavoüoit pas d'avoir étudié des doctrines honteuſes, d'avoir tenu de nuit des aſſemblées avec des femmes corrompuës, & d'avoir accoûtumé de prier nud. Evodius le declara donc coupable, & le mit en priſon juſques à ce qu'il en eût fait ſon raport au prince. Les actes du procés ayant été portés devant l'empereur, il jugea que Priſcillien & ſes complices devoient eſtre condamnés à mort. Alors Ithace s'aperceut combien il ſe rendroit odieux aux évêques, s'il aſſiſtoit aux dernieres procedures contre ces criminels : car il faloit les juger encore une fois, pour prononcer la ſentence définitive ; & il n'en avoit que trop fait, ayant même été preſent quand on leur donnoit la queſtion. Ithace donc crei-

Pacati panegyr. n. 29.

gnant de s'attirer plus de haine ſe retira ; & l'empereur commit à ſa place pour accuſateur un nommé Patrice, avocat du fiſc. A ſa pourſuite, Priſcillien fut condamné à mort ; & avec lui deux clercs Feliciſſime & Armenius, qui avoient depuis peu quitté l'égliſe catholique pour le ſuivre. Latronien laïque & Euchrocia furent condamnés de même ; & tous les cinq furent executés à mort. L'évêque Inſtantius, déja condamné par les conciles de Saragoſſe & de Bourdeaux, fut banni dans l'iſle Syline, au delà de la Bretagne. On continua enſuite à faire le procés à d'autres Priſcillianiſtes. Aſarin & Aurelius diacres furent condamnés à mort. Tiberien fut envoyé dans la même iſle, & ſes biens confiſqués. Tertullus, Potamius & Jean furent ſeulement relegués pour un temps dans les Gaules : tant parce qu'ils étoient moins conſiderables, que parce qu'ils étoient plus dignes de compaſſion, s'étant accuſés eux-mêmes & leurs complices avant la queſtion. Ainſi furent punis les Priſcillianiſtes. En même temps le peuple de Bourdeaux aſſomma à coups de pierres une femme nommée Urbica, qui s'obſtinoit à défendre la même impieté. *Chr. Proſp. an. 386.*

Car la mort de Priſcillien, loin d'éteindre ſon hereſie, ne fit que l'étendre & la fortifier. Ses ſectateurs qui l'honoroient déja comme ſaint, paſſerent juſques à lui rendre le culte d'un martyr, & leur plus grand ſerment étoit de jurer par lui. On raporta en Eſpagne ſon corps & ceux des autres, que l'on avoit executés à mort, & on leur fit des funerailles ſolemnelles. S. Jerôme écrivant ſept ou huit ans aprés ſon catalogue des écrivains eccleſiaſtiques, & y parlant de Priſcillien, dit qu'il a été mis à mort par la faction d'I-

AN. 384. dace & d'Ithace : que quelques-uns l'accuſent de l'hereſie des Gnoſtiques, & que d'autres l'en défendent. Mais enſuite étant mieux inſtruit du fait, il en parle affirmativement comme d'un heretique juſtement condamné. Il témoigne que Priſcillien avoit écrit pluſieurs petits ouvrages ; & parle auſſi de ceux de Matronien & de Tiberien de la même ſecte, tous deux Eſpagnols. Matronien que l'on croit eſtre le même que Latronien étoit ſavant ; & faiſoit de fort beaux vers. Tiberien écrivit un apologetique pour ſon hereſie, d'un ſtile enflé & compoſé. Ennuyé de ſon exil dans l'iſle Syline, il quitta le parti ; mais il tomba dans une autre faute, & maria ſa fille qui avoit conſacré à Dieu ſa virginité.

Adverſ Pelag. ad Ctesiph. c 2. De ſcript.

XXXI. Relation de Symmaque.

Les payens abbatus par les loix de Gratien, releverent leurs eſperances à ſa mort, ſous le foible gouvernement de Valentinien & de ſa mere. Quand Conſtantius vint à Rome en 357. il fit ôter du lieu, où le ſenat s'aſſembloit, l'autel de la victoire : mais Julien le fit rétablir, & Valentinien premier le laiſſa. Gratien le fit ôter de nouveau, & confiſqua les terres des temples, les revenus deſtinés aux dépenſes des ſacrifices & à l'entretien des pontifes, & les penſions des vierges veſtales, dont il abolit les privileges ; il attribua même au fiſc ce qui à l'avenir ſeroit donné par teſtament aux temples, aux pontifes ou aux veſtales. Les ſenateurs payens ſe pleignirent de cette ordonnance : ils députerent à Gratien Symmaque, qui paſſoit pour l'homme le plus éloquent de ſon ſiecle, fils d'un autre Symmaque & prefet de Rome, ſous Valentinien premier en 365. Les ſenateurs payens députerent Symmaque le fils, comme

Amm lib. XXI. c. XVII c. Sup. liv. XIII. n. 45.

Liv. XV. n. 3.

Ambr. ep. 17. n. 10. Gothofr. proſopogr.

au

au nom de tout le ſenat. Mais les ſenateurs Chré- AN. 384.
tiens, dont le nombre étoit tres-grand, donnerent auſſi de leur côté une requeſte, par laquelle ils deſavoüoient celle des payens ; & ils proteſterent en public & en particulier, qu'ils ne viendroient point au ſenat, ſi la pretention des payens avoit lieu. Le pape Damaſe envoya à S. Ambroiſe cette requeſte des ſenateurs Chrétiens, pour la rendre comme il fit à l'empereur Gratien : qui n'eut aucun égard à celle des payens, & ne voulut pas même les écoûter. Cela ſe paſſa environ l'an 382. Aprés la mort de Gratien Symmaque fut prefet de Rome, ſous le conſulat de Clearque & de Ricimer : c'eſt à dire en 384.

Il fit faire un decret au nom du ſenat en forme de pleinte, de tous ces droits ôtés aux payens. Puis comme obligé par ſa charge de rendre compte de ce qui ſe paſſoit à Rome, il dreſſa une relation qui contenoit les mêmes pleintes, & s'adreſſoit ſuivant la formule ordinaire aux trois empereurs Valentinien, Theodoſe & Arcade : mais elle ne fut en effet preſentée qu'à Valentinien. Là Symmaque employant tous les artifices de ſa retorique, dit qu'il agit en deux qualités, comme prefet & comme deputé. Il ſe pleint de l'audiance qui lui avoit été déniée dans ſa députation precedente ; & ſe promet que l'on corrigera les deſordres du regne paſſé. Il appuye ſur le nom de la victoire, comme ſi elle eût été attachée à cet autel. Il inſiſte ſur l'antiquité & la force de la coûtume ; & employant la figure que les retoriciens appellent proſopopée, il fait parler Rome, qui dit : Qu'elle veut garder la religion, dont elle s'eſt bien trouvée ; qu'elle eſt trop âgée pour changer, & que

Relat. Symm. lib. x. ep. 54. & ap. Ambr. poſt. ep. 17.

AN. 384. c'eſt lui faire injure de vouloir la corriger dans ſa vieilleſſe. Pour ne pas offenſer les empereurs, il veut faire croire que c'eſt le même Dieu, qui eſt adoré ſous divers noms. Il tâche de les piquer de generoſité, par le peu d'utilité qu'aporteront à leur treſor les confiſcations dont il ſe pleint ; & de les épouvanter par les calamités publiques, qu'il attribuë à ce mépris de l'anciene religion. Surquoy il fait une deſcription tragique de la famine, dont Rome avoit été affligée l'année precedente. C'eſt ce que le plus habile homme de ce temps-là trouvoit de plus ſolide, pour la défenſe du paganiſme.

XXXII. Réponſes de S. Ambroiſe. *Ep. 17. ep. 18. n. 1.*

S. Ambroiſe ayant eu avis de cette relation, écrivit au même inſtant à l'empereur Valentinien, pour empêcher qu'il ne ſe laiſſât prévenir par les payens. Vos ſujets, dit-il, vous ſervent & vous ſervés Dieu : vous devés au moins empêcher que l'on ne ſerve les faux dieux : or ce ſeroit leur donner du vôtre, que de leur rendre ce qui eſt confiſqué depuis long-temps. Ils ſe pleignent de leurs pertes, eux qui n'ont jamais épargné nôtre ſang, & qui ont renverſé juſques aux bâtimens des égliſes : ils demandent des privileges, eux qui ſous Julien nous ont refuſé la liberté commune de parler & d'enſeigner. Vous ne devés pas plûtôt donner atteinte à ce que vos predeceſſeurs ont ordoné pour la religion, qu'à ce qu'ils ont reglé pour les affaires civiles. Que perſone n'abuſe de vôtre jeuneſſe. Si c'eſt un payen, qui vous donne ce conſeil, qu'il vous laiſſe la liberté que vous lui laiſſés : car vous ne contreignés perſone à adorer ce qu'il ne veut pas. S'il ſe dit Chrétien : ne vous laiſſés pas tromper aux noms, il eſt payen en effet.

Ce ſeroit exciter la perſecution contre les ſenateurs Chrétiens, que de les obliger de jurer devant cet autel : car c'eſt un petit nombre de payens, qui abuſent du nom du ſenat. Je vous demande donc comme évêque, & au nom de tous les évêques, qui ſe joindroient à moi, ſi cette nouvelle étoit moins ſubite & moins incroyable : de ne rien ordoner ſur cette requeſte. Du moins donnés-en avis à l'empereur Theodoſe vôtre pere, que vous avés accoûtumé de conſulter dans les grandes affaires. Que l'on me donne copie de la relation qui vous a été envoyée, afin que j'y puiſſe répondre plus amplement : ſi on ordone autre choſe, nous ne le pourrons diſſimuler. Vous pourrés venir à l'égliſe ; mais vous n'y trouverés point d'évêque, ou vous trouverés qu'il vous reſiſtera, & ne recevra point vos offrandes. Il excuſe enſuite Valentinien ſon pere, ſur ce qu'il n'a pas été informé qu'il y eût un autel à Rome dans le ſenat, & que l'on y fiſt des ſacrifices. AN. 384.

Enſuite S. Ambroiſe ayant receu la copie de la relation de Symmaque y fit une réponſe, par laquelle il efface toutes les fauſſes couleurs de ſa retorique. Il refute ſa proſopopée par une autre, en faiſant avoüer à Rome, qu'elle ne doit pas ſes victoires à ſes dieux, qui lui étoient communs avec ſes ennemis ; mais à la valeur de ſes guerriers : & il releve les malheurs arrivés ſous les empereurs idolâtres. Sur la pleinte que faiſoient les payens de la perte de leurs revenus & de leurs privileges, il dit : Voyés nôtre magnanimité. Nous nous ſommes accrus par les mauvais traitemens, par la pauvreté, par les ſupplices : ils ne croyent pas que leurs ceremonies puiſſent Ep. 18. n. 11.

AN. 384. n. 11. subsister sans estre lucratives. Ils ne peuvent croire que l'on garde la virginité gratuitement. A peine y a-t-il sept vestales : voila tout le nombre que l'on oblige à garder la chasteté pendant un temps prescrit, par des ornemens de testes, des habits de pourpre, la pompe de leurs lictieres, & d'un grand nombre de serviteurs qui les suivent, de grands privileges & de grands revenus. Il leur oppose la multitude des vierges Chrétienes : dont la pauvreté, les jeûnes, la vie humble & austere, sembloit plus propre à détourner de cette profession qu'à y attirer.

Ils se pleignent, continuë-t-il, que l'on ne donne pas de pensions aux sacrificateurs & aux ministres des temples, aux dépens du public ; & pour nous au contraire, les loix nouvelles nous privent même des successions des particuliers, dont elles ne privent pas les ministres des temples. Si un prestre veut joüir de l'exemtion des charges de ville, il faut qu'il renonce aux biens de ses ancestres : tandis qu'un decurion est exempt de ces mêmes charges. Je ne le dis pas pour m'en pleindre, mais pour montrer dequoy je ne me pleins pas. Ils répondent que l'église a des revenus ; que ne faisoient-ils le même usage des leurs ? Le bien de l'église est l'entretien des pauvres. Qu'ils comptent les captifs que leurs temples ont rachetés, les pauvres qu'ils ont nourris, les exilés à qui ils ont envoyé du secours. Ce qui ne tournoit qu'au profit des sacrificateurs, s'employe à l'utilité publique ; & voila ce qu'ils alleguent pour cause des calamités. Ensuite il refute la calomnie de Symmaque, qui imputoit la famine au mépris de sa religion : en montrant que ces accidens sont arrivés de tout temps,

& que celui de la derniere année n'avoit affligé que l'Italie. Il répond auſſi au malheur de Gratien, par les exemples des princes payens, & particulierement de Julien ; qui montrent que ce ſont les viciſſitudes ordinaires des choſes humaines. Ces deux memoires de S. Ambroiſe furent leus dans le conſiſtoire de Valentinien, en preſence du comte Bauton maître de la milice, & de Rumoride revêtu de la même dignité & payen ; & l'empereur touché de ces remontrances, n'accorda rien aux payens de ce qu'ils demandoient. AN. 384. *Ep. 57. n. 3.*

XXXIII. Mort de S. Damaſe. S. Siricе pape.

Symmaque éprouva dans cette même année de ſa prefecture la juſtice des Chrétiens. Il fut accuſé auprés de l'empereur Valentinien d'en avoir maltraité quelques-uns, à l'occaſion d'une commiſſion qu'il avoit receüe, pour la recherche de ceux qui auroient endommagé les murailles de la ville. On diſoit qu'il avoit fait enlever des Chrétiens du fond des égliſes pour leur donner la queſtion ; & qu'il avoit fait amener des évêques de pluſieurs villes voiſines & éloignées, pour les mettre en priſon. Nous avons la lettre qu'il écrivit à l'empereur pour ſe juſtifier. Il y allegue le témoignage des officiers qui ſervoient ſous lui, & qui marquoient qu'il n'y avoit aucun Chrétien dans les fers ou en priſon, quoiqu'il y eût divers criminels. Mais il inſiſte principalement ſur la lettre du pape Damaſe, qui témoignoit qu'aucun Chrétien n'avoit été maltraité ni empriſonné en cette occaſion. Le pape S. Damaſe mourut cette même année 384. l'onziéme de Decembre, âgé de prés de quatre-vingts ans, ayant tenu le ſaint ſiege dix-huit ans, depuis l'an 366. On lui attribuë pluſieurs miracles de ſon vivant & aprés ſa mort. Il avoit voulu ſe faire *Symm. x. epiſt. 34.*

Hier. ſcript. Proſp. Chr. an. 385 Sup. liv. XVI. n. 8.

AN. 384. enterrer en un lieu où étoient les reliques de S. Sixte,
Damaſ. Carm. 29. & de pluſieurs autres martyrs : mais il en fut détourné, par la crainte de troubler leurs cendres. Il fut
Anaſt. in Damaſ. donc enſeveli dans une égliſe, qu'il avoit fait bâtir aux catacombes, ſur le chemin d'Ardée, auprés de ſa mere
Carm. 28. & de ſa ſœur la vierge Irene, dont il avoit fait l'epi-
Carm. 16. taphe : Il fit auſſi la ſiene, où il marque ſa foi ſur la
Carm. 18. reſurrection. Il bâtit ou repara l'égliſe de S. Laurent auprés du theatre, où il avoit ſervi aprés ſon pere ;
Epiſt. Hadr. 1. Conc. VII. c. 19. & elle porte encore ſon nom. Il la fit orner de pein-
to. 7. Conc. p. 955. C. tures d'hiſtoires ſaintes, que l'on voyoit encore qua-
Anaſt. tre cens ans aprés ; & y donna une patene d'argent du poids de quinze livres, un vaſe ciſelé de dix livres : cinq calices d'argent de trois livres piece, cinq couronnes d'argent à porter des cierges, de huit livres piece : des chandeliers de cuivre de ſeize livres, des maiſons autour de l'égliſe du revenu de cinquante-cinq ſous d'or, une terre du revenu de deux cens vingt ſous, une autre de cent trois, un bain prés de l'égliſe raportant vingt-ſept ſous d'or. Tout ce revenu monte à quatre cens cinq ſous d'or, qui à huit livres la piece font trois mille deux cens quarante livres de nôtre monoye : & les vaſes d'argent à douze onces la livre
Carm. 39. Romaine, revienent à ~~quatre~~ cent-vingts marcs ſans les fa-
Hier. ſcript. çons. S. Damaſe fit auſſi raſſembler l'eau des ſources du Vatican, qui moüilloit les corps qui y étoient enſevelis, & de cette eau il y fit des fonts baptiſmaux. Il laiſſa quelques écrits, entre-autres pluſieurs epitaphes, & d'autres inſcriptions en vers : & on en a recueilli juſques à quarante.

Anaſt. A ſa place fut éleu Sirice Romain de naiſſance,
Baron. in appto. 4. fils de Tiburce, & preſtre du titre du paſteur, qui

tint le saint siege environ quinze ans. L'empereur Valentinien qui étoit à Milan, approuva cette élection, comme il paroît par un rescrit adressé à Pinien prefet de Rome, mari de la jeune Melanie. Il porte que Sirice a été éleu tout d'une voix, & Ursin rejetté par les acclamations du peuple : par où l'on void qu'Ursin n'avoit pas encore renoncé à ses pretensions. Ce rescrit est du septiéme des calendes de Mars, c'est à dire du vingt-troisiéme Février 385. AN. 385. *Chr. Cod. Th. ap. Baron. an. 385. n. 6.*

XXXIV. Decretale de S. Sirice.

Himerius qui gouvernoit depuis long-temps l'église de Tarragone, metropole d'une grande partie de l'Espagne, avoit envoyé à Rome vers le pape Damase un prestre nommé Bassien, chargé d'une consultation sur divers points de discipline ecclesiastique. Il n'arriva qu'aprés l'ordination de Sirice, qui dés le commencement de son pontificat, fit réponse par une lettre celebre, la premiere des lettres semblables qui soient venuës jusques à nous ; & que l'on nomme Decretales, parce que ce sont des resolutions qui ont force de loi. Celle-cy est datée du troisiéme des ides de Février, sous le consulat d'Arcade & de Bauton : c'est à dire l'onziéme de Février 385. Vôtre consultation, dit le pape, a été leüe dans l'assemblée de nos freres ; ce que l'on peut entendre des évêques qui avoient assisté à son élection : car les decretales étoient pour l'ordinaire le resultat d'un concile. Et ensuite : Je repondray à chaque article, aprés vous avoir donné part de ma promotion comme il le faloit. Ce qui montre que les papes se tenoient obligés d'avertir de leur ordination les évêques des grands sieges. Il donne ensuite les regles, pour reformer divers abus, qui regnoient dans les *To. 2. Conc. p. 1017.*

AN. 385. égliſes d'Eſpagne. Sur le baptême, il défend de re-
c. 1. baptiſer les Ariens : ſuivant les decrets envoyés aux provinces par le pape Libere, aprés la caſſation du concile de Rimini. Ils ſeront receus, dit-il, comme les autres heretiques, par la ſeule invocation du S. Eſprit & l'impoſition des mains de l'évêque. C'eſt à dire qu'on leur donnera la confirmation. En Eſ-
c. 2. pagne chacun baptiſoit quand il le jugeoit à propos : à Noël, à l'Epiphanie, aux feſtes des apôtres & des martyrs. Le pape Sirice condamne cet abus ; & conformément à l'uſage de toutes les égliſes, il ordone de ne baptiſer qu'à paſque, & pendant les cinquante jours ſuivans juſques à la pentecôte. Encore ne doit-on baptiſer alors que ceux qui auront été choiſis, qui auront donné leur nom avant quarante jours au moins, c'eſt à dire avant le carême ; & qui auront été purifiés par les exorciſmes, les oraiſons journalieres, & les jeûnes. Dans le reſte de l'année on ne pouvoit obſerver ſi regulierement ces ſaintes préparations. Mais pour les enfans qui ne peuvent encore parler, & ceux qui ſe trouvent en quelque neceſſité, comme dans un naufrage, une incurſion d'ennemis, un ſiege, ou une maladie deſeſperé : nous voulons, dit le pape, que ceux qui demandent le baptême en ces occaſions, le reçoivent au même moment ; de peur que ſi quelqu'un meurt ſans baptême, nous ne répondions de la perte de ſon ame, au peril de la nôtre. L'exception pour les petits enfans eſt remarquable ; & montre l'antiquité de nôtre uſage de les baptiſer en tout temps.

c. 3. Sur la penitence : les apoſtats qui retournent à l'idolatrie, ſont privés des ſacremens : ſeulement ils

ſeront

ſeront reconciliés à la mort, s'ils paſſent tout le reſte de leur vie en penitence. Ceux qui aprés avoir fait penitence, retournent au peché, ſoit en portant les armes, ou exerçant des charges, ſoit en frequentant les ſpectacles, ou contractant de nouveaux mariages : ceux là n'ayant plus le remede de la penitence, ne participeront qu'aux prieres des fidelles, & recevront ſeulement le viatique à la mort, en cas qu'ils ſe ſoient corrigés. La milice & le mariage étoient défendus aux penitens publics : deſorte que c'étoit un nouveau peché, ſi pendant le cours de la penitence ils s'engageoient dans le ſervice, contractoient mariage, ou uſoient du mariage déja contracté. Et ce que le pape dit ici : Aprés avoir fait penitence : ſe peut entendre aprés la plus grande partie, avant le dernier degré & l'abſolution receüe. Les moines & les religieuſes, qui au mépris de leur profeſſion, auront contracté des mariages ſacrileges, & condamnés par les loix civiles & eccleſiaſtiques : doivent eſtre chaſſés de la communauté des monaſteres & des aſſemblées de l'égliſe, & enfermés dans des priſons, pour y pleurer leurs pechés, & ne recevoir la communion qu'à la mort. On peut remarquer ici qu'il y avoit déslors en Eſpagne des communautés religieuſes, outre ce qui a déja été obſervé ſur le concile de Sarragoce ; & que les mariages des perſones de cette profeſſion, étoient condamnés par le concours des deux puiſſances. Il eſt défendu d'épouſer la fille fiancée à un autre ; & c'eſt une eſpece de ſacrilege, de violer la benediction des fiançailles.

AN. 385. c. 5. c. 6. *Suſ.* XVII. c. 55. *V. hiſt. ord. S. Ben. liv.* I. c. 6. *Decret.* c. 4.

XXXV. Regles ſur les ordinations. c. 7.

Il y avoit en Eſpagne des preſtres & des diacres, qui long-temps aprés leur ordination vivoient avec leurs

femmes ou avec d'autres, enſorte qu'ils en avoient des enfans ; & alleguoient pour pretexte de leur incontinence, l'exemple des preſtres de l'anciene loi. A quoy le pape répond, que ces anciens uſoient du mariage, parce que les miniſtres de l'autel ne pouvoient eſtre d'une autre famille : & toutefois ils ſe ſeparoient de leurs femmes dans le temps de leur ſervice. Mais J. C. étant venu perfectioner la loi, les preſtres & les diacres ſont obligés, par une loi inviolable, à garder du jour de leur ordination la ſobrieté & la continence, pour plaire à Dieu dans les ſacrifices qu'ils offrent tous les jours. Ceux donc qui ont peché par ignorance & reconoiſſent leur faute, demeureront dans l'ordre où ils ſont, à la charge d'obſerver la continence à l'avenir : ceux qui voudront défendre leur erreur, ſeront privés de toute fonction eccleſiaſtique : ce qui eſt dit en general pour
c. 8. les évêques, les preſtres & les diacres. On n'examinoit pas aſſés les ordinans, principalement ſur la bigamie : c'eſt pourquoy le pape donne ces regles : Celui qui dés ſon enfance s'eſt devoüé au ſervice de l'égliſe, doit eſtre baptiſé avant l'âge de puberté, & mis au rang des lecteurs. S'il a tenu juſques à trente ans une conduite approuvée, ſe contentant d'une ſeule femme, qu'il ait épouſée vierge avec la benediction du preſtre, il doit eſtre acolyte & ſoudiacre. Enſuite il peut monter au degré du diaconat, s'il en eſt jugé digne, aprés avoir promis la continence. Quand il y aura ſervi dignement plus de cinq ans, il pourra recevoir la preſtriſe. Dix ans aprés, il pourra monter à la chaire épiſcopale, ſi l'on eſt content de ſa
c. 10. foi & de ſes mœurs. Mais celui qui dans un âge

avancé, desire d'entrer dans le clergé, ne l'obtiendra qu'à condition d'estre mis au rang des lecteurs ou des exorcistes, aussi-tôt aprés son baptême : pourveu qu'il n'ait eu qu'une femme & l'ait prise vierge. Deux ans aprés, il pourra estre acolyte & soudiacre pendant cinq ans ; & ainsi estre élevé au diaconat : puis avec le temps à la prestrise ou à l'épiscopat, s'il est choisi par le clergé & par le peuple. C'est la premiere ordonance ecclesiastique où l'âge des ordinans & les interstices soient marqués si distinctement. On y void que l'église ne desaprouve pas que les laïques s'offrent d'eux-mêmes, pour entrer dans le clergé. Le clerc qui aura épousé une veuve ou pris une seconde femme, est reduit à la communion laïque. *c. 11.* Il est défendu aux femmes d'habiter dans les mai- *c. 12.* sons des clercs, sinon celles que permet le concile de Nicée. *Nic. can. 3.*

Nous souhaitons, dit le pape, que les moines qui *c. 13.* seront trouvés dignes, soient admis dans le clergé : à la charge que s'ils sont au dessous de trente ans, ils soient promeus aux moindres ordres par tous les degrés, & qu'ils viennent dans un âge meur au diaconat ou à la prestrise : mais qu'on ne les fasse pas tout d'un coup sauter à l'épiscopat. Comme il n'est *c. 14.* point permis aux clercs de faire penitence publique, ainsi il n'est pas permis d'admettre à l'honeur de la clericature les laïques qui ont fait penitence publique, quoy que reconciliés & purifiés de leurs pechés. On use d'indulgence pour le passé, à l'égard *c. 15.* de ceux qui ont peché par ignorance contre ces regles, & qui se sont intrus dans le clergé étant penitens ou bigames : mais à la charge qu'ils demeu-

AN. 385. reront dans leur rang, ſans eſperance d'eſtre promeus à un ordre ſuperieur. Le pape envoyant ces déciſions à l'évêque Himerius, l'exhorte à en donner part à tous les évêques, non ſeulement de ſa province de Tarragone, mais de celle de Carthagene, de la Betique, de la Luſitanie & de la Galice, & des autres provinces de ſon voiſinage; ce qui s'entendoit dans la Gaule Narbonoiſe.

XXXVI. Retour de S. Jerôme en Paleſtine. *Proſ. in Didym. ad Paulin.*

Aprés la mort du pape S. Damaſe, S. Jerôme ne demeura pas long-temps à Rome. La reputation de ſa doctrine avoit excité la jalouſie de pluſieurs du clergé; & ſa liberté à reprendre leurs vices, avoit attiré leur haine. Pendant ce ſéjour de Rome, il écrivit un petit traité, de la maniere de garder la virginité, adreſſé à la vierge Euſtochium, fille de ſainte Paule: où il l'avertit de fuïr les hypocrites de l'un & de l'autre ſexe; & parlant des clercs en particulier, il dit: Il y en a qui briguent la preſtriſe ou le diaconat, pour voir les femmes plus librement. Tout leur ſoin eſt de leurs habits, d'eſtre chauſſés proprement, d'eſtre parfumés. Ils friſent leurs cheveux avec le fer, les aneaux brillent à leurs doigts: ils marchent du bout du pied, vous les prendriés pour de jeunes fiancés, plûtôt que pour des clercs. Il y en a dont toute l'occupation eſt de ſavoir les noms & les demeures des femmes de qualité, & de conoître leurs inclinations. J'en décriray un qui eſt le maître en ce métier. Il ſe leve avec le ſoleil, l'ordre de ſes viſites eſt preparé, il cherche les chemins les plus courts; & ce vieillard importun, entre preſque juſques dans les chambres où elles dorment. S'il void un oreiller, une ſerviette ou quelque autre petit meuble à ſon gré, *Epiſt 22. c. 12.*

il le loüe, il en admire la propreté, il le tâte, il se AN. 385.
pleint de n'en avoir point de semblable, & l'arrache plûtôt qu'il ne l'obtient. S. Jerôme marquoit encore leur avarice, en disant, que ces clercs interessés, sous pretexte de donner leur benediction, étendoient la main pour recevoir de l'argent, & devenoient dépendans de celles qu'ils devoient gouverner. Il se pleint ailleurs de ceux qui s'attachoient à des personnes âgées & sans enfans, & leur rendoient avec assiduité les services les plus bas & les plus indignes, pour avoir part à leur succession.

Ep. 2. ad Nepot. c. 7.

Plusieurs furent choqués de cette liberté de S. Jerôme, & prirent pour eux ce qu'il disoit. On l'attaqua par toutes sortes de médisances : on reprenoit jusques à sa demarche, son ris, l'air de son visage : sa simplicité leur étoit suspecte. Enfin la calomnie s'étendit jusques à noircir sa reputation, sous pretexte des femmes & des vierges à qui il expliquoit l'écriture sainte : quoique depuis son baptême, sa conduite eût toûjours été parfaitement pure & desinteressée, & qu'il ne vît que des femmes d'une pieté exemplaire & d'une rigoureuse penitence. En general, le peuple de Rome murmuroit contre les moines venus d'Orient : les regardant comme des Grecs & des imposteurs, qui seduisoient les filles de qualité, & les faisoient perir par une vie triste & austere.

Ep. 8. ad Demetr. c. vlt. ep. 100. ad Bon. Ep. 99. ad Asell.

Ep. 23 ad Marcell. in fine. Ep 25. ad Paul. c. 6.

S. Jerôme resolut donc de ceder à l'envie, & de quitter Rome pour retourner en Palestine. Il s'embarqua à Porto au mois d'Aoust de cette année 385. avec son jeune frere Paulinien, un prestre nommé Vincent, & quelques-autres moines. Plusieurs personnes pieuses le vinrent conduire ; & comme il étoit

3. Apolog. in Ruff. c. 7.

AN. 385. preſt à monter dans le vaiſſeau, il écrivit à ſainte Aſelle une lettre, où il lui rend compte des cauſes de ſon départ: apellant ſes calomniateurs au tribunal de J. C. & ſe recommandant aux ſaintes Dames qu'il laiſſoit à Rome. Il vint à Rege, d'où il paſſa la mer Ioniene & les Cyclades, & aborda premierement en l'iſle de Cypre, où il fut receu par S. Epiphane. Delà il vint à Antioche prés l'évêque Paulin, qui le conduiſit quand il partit pour Jeruſalem, où il arriva au milieu de l'hiver. Il paſſa en Egypte, & trouva un nouvel évêque à Alexandrie; car Timothée mourut en 385. ſous le conſulat d'Arcade & de Bauton, & eut pour ſucceſſeur Theophile, qui tint le ſiege vingt-ſept ans. Nous avons des réponſes de Timothée ſur dix-huit articles de cas de conſcience, touchant l'adminiſtration des ſacremens. S. Jerôme vint à Alexandrie, principalement pour voir le fameux aveugle Didyme, & s'inſtruire auprés de lui: quoique lui-même eût déja des cheveux blancs, & fût regardé comme un des plus ſavans docteurs de l'égliſe. Il demeura un mois avec Didyme, lui propoſant ſes difficultés ſur toutes les écritures; & ce fut à ſa priere que Didyme compoſa trois livres de commentaires ſur Oſée, & cinq ſur Zacharie, pour ſuppléer à ce qu'Origene n'avoit pas fait.

Socr. v. c. 12.

To. 2. conc. p. 1791.

Ep. 65. ad Pamm. c. 1. Ep. 51. ad Domn.

Ruffin invect. lib. 2. p. 176. Hier. proam. ad Epheſ.

3. Apol. c. 7. Pendant ce voyage, S. Jerôme viſita les monaſteres d'Egypte: puis il retourna promptement en Paleſtine, & ſe retira à Bethlehem. On croyoit qu'aprés avoir oüi Didyme, il n'avoit plus rien à aprendre; mais il prit encore pour maître un Juif, qui moyenant un certain ſalaire le venoit inſtruire la nuit, de peur des autres Juifs. Ce fut alors que S.

Ep. 65. c. 1.

Jerôme entreprit d'expliquer les épîtres de S. Paul, premierement l'épître à Philemon, puis aux Galates, puis aux Epheſiens. S. Cyrille de Jeruſalem mourut vers ce temps-là, aprés avoir été ſouvent chaſſé de ſon ſiege, & ſouvent rétabli; & l'avoir tenu huit ans ſans trouble ſous Theodoſe. Il reſte de lui dix-huit catecheſes, compoſées pour expliquer le ſymbole aux catecumenes; & cinq autres, pour expliquer aux nouveaux baptiſés les trois ſacremens qu'ils venoient de recevoir. S. Cyrille eut pour ſucceſſeur Jean, qui avoit auparavant pratiqué la vie monaſtique.

Praf. ad Gal. Praf. ad Epheſ.

Hier. ſcript.

Inf. n. 55.

XXXVII. Voyage de ſainte Paule.

Sainte Paule ſuivit de prés S. Jerôme : elle quitta Rome, & s'embarqua ſans écoûter la tendreſſe maternelle, qui devoit l'empêcher de quitter ſa fille Ruffine déja nubile, & ſon fils Toxotius encore enfant. Elle emmena ſa fille Euſtochium, avec tres-peu de domeſtiques, & s'arrêta d'abord à l'iſle Pontia, aux côtes d'Italie, pour viſiter les cellules où ſainte Domitille avoit paſſé ſon exil ſous l'empereur Domitien, trois cens ans auparavant. Enſuite ſainte Paule aborda en Cypre, où elle ſe jetta aux pieds de S. Epiphane, qui la retint dix jours pour la faire repoſer. Mais elle employa ce temps à viſiter tous les monaſteres du païs, & y diſtribuer des aumônes aux ſolitaires, que l'amour du S. évêque y avoit attirés de tout le monde. De-là elle paſſa à Antioche, où elle fut un peu arrêtée par l'évêque Paulin. Mais elle en partit au milieu de l'hiver, montée ſur un âne, au lieu d'eſtre portée par ſes eunuques, comme elle avoit accoûtumé.

Hier. ep. 27. ad Euſt. c. 2. 3.

Sup. liv. 11. n. 52.

Elle traverſa la Syrie & vint à Sidon : prés de laquelle à Sarepta, elle entra dans la petite tour d'Elie.

A Ceſarée elle vit la maiſon du centenier Corneille, changée en égliſe : la maiſon de S. Philippe, & les chambres des quatre vierges prophetesſes ſes filles. Elle vit prés de Jeruſalem le tombeau d'Helene reine d'Adiabene. Le gouverneur de Paleſtine qui conoiſſoit la famille de ſainte Paule, envoya devant des officiers pour lui preparer un palais : mais elle aima mieux une pauvre cellule. Elle viſita tous les ſaints lieux avec une telle devotion, qu'elle ne pouvoit quitter les premiers, que par l'empreſſement de voir les autres. Proſternée devant la croix, elle y adoroit le Sauveur, comme ſi elle l'y eût vu attaché. Entrant dans le ſepulcre, elle baiſoit la pierre que l'ange avoit ôtée pour l'ouvrir ; & encore plus le lieu où le corps de J. C. avoit repoſé. Au mont de Sion, on lui montra la colomne où il avoit été attaché pendant la flagellation, encore teinte de ſon ſang, & ſoûtenant alors la galerie d'une égliſe. On lui montra le lieu où le S. Eſprit deſcendit ſur les apôtres le jour de la pentecôte. Aprés avoir diſtribué des aumônes à Jeruſalem, elle prit le chemin de Bethlehem, & vit en paſſant le ſepulcre de Rachel. Etant entrée dans la caverne de la nativité : elle croyoit y voir l'enfant Jeſus, adoré par les mages & les paſteurs. Elle viſita la tour d'Ader ou du troupeau ; & tous les autres lieux celebres de la Paleſtine. Elle vit entre-autres à Bethphagé le ſepulcre de Lazare, & la maiſon de Marthe & de Marie. Sur le Mont d'Ephraïm, elle revera les ſepulcres de Joſué & du pontife Eleazar. A Sichar, elle entra dans l'égliſe bâtie ſur le puits de Jacob, où le Sauveur parla à la Samaritaine. Puis elle vit les ſepulcres des douze patriarches ; & à Sebaſte

Sup. liv. 1. n. 26.

Hier. ep. 27. n. 4.

n. 6.

Sebaſte ou Samarie ceux d'Eliſée & d'Abdias ; & ſur tout celui de S. Jean baptiſte, où elle fut épouvantée des effets du demon, ſur les poſſedés qu'on y amenoit pour eſtre délivrés. Elle vit à Moraſthi, une égliſe où avoit été autrefois le ſepulcre du prophete Michée. C'eſt S. Jerôme qui décrit ce pelerinage de ſainte Paule ; & nous aprend ainſi les veſtiges de l'antiquité ſacrée, que l'on montroit de ſon temps en Paleſtine.

Sainte Paule accompagnée de ſa fille Euſtochium & de pluſieurs autres vierges, paſſa enſuite en Egypte. Elle vint à Alexandrie, puis au deſert de Nitrie : où l'évêque Iſidore confeſſeur vint au devant d'elle, avec des troupes innombrables de moines, dont pluſieurs étoient preſtres ou diacres. Elle viſita les plus fameux ſolitaires, entra dans leurs cellules, ſe proſterna à leurs pieds ; & elle ſeroit volontiers demeurée dans ce deſert avec ſes filles, ſi elle n'en eût été retirée par l'amour des ſaints lieux. Elle revint donc promptement en Paleſtine, & s'établit à Bethlehem : où elle demeura trois ans dans un petit logement, juſques à ce qu'elle fiſt bâtir des cellules, des monaſteres & des maiſons d'hoſpitalité prés du chemin, pour recevoir les pelerins. Ce fut-là qu'elle paſſa le reſte de ſes jours ſous la conduite de S. Jerôme : qui y acheva auſſi ſa vie, appliqué à l'étude des ſaintes écritures & à l'hoſpitalité envers les étrangers. c. 7.

XXXVIII. Theodoſe attaque l'idolatrie.

L'empereur Theodoſe travailloit puiſſamment en Orient à la ruine de l'idolatrie. Le grand Conſtantin défendit bien de ſacrifier aux demons, mais il n'abatit pas les temples ; il ſe contenta d'en défendre l'entrée. Ses enfans ſuivirent ſes traces : Julien *Zoſim lib. 4. p. 762. Theod. v. hiſt. c. 21.*

AN. 385. s'efforça de rétablir l'idolatrie : Jovien la défendit de nouveau : mais Valens ne fit la guerre qu'aux Catholiques, & laiſſa ſuivre à tous les autres telle religion qu'ils vouloient : enſorte que ſous ſon regne, on ſacrifioit publiquement aux idoles, & on celebroit les orgies de Bacchus. Theodoſe ayant trouvé les choſes en cet état, entreprit de détruire l'idolatrie juſques aux fondemens. Ne ſe ſentant pas encore en état de faire la guerre à Maxime, il receut une ambaſſade de ſa part, accepta l'alliance qu'il lui offroit, le reconut pour collegue ; & ordonna à Cynegius prefet du pretoire d'Orient, qu'il envoyoit en Egypte, d'y faire proclamer Maxime auguſte & d'expoſer ſon image à Alexandrie. Mais en même temps il chargea Cynegius de faire fermer les temples, & de défendre à tout le monde d'adorer les idoles : ce qui fut executé. On marque toûjours l'Egypte en ces occaſions, comme la ſource des ſuperſtitions, & le païs où l'idolatrie avoit jetté de plus profondes racines. Nous trouvons une loi de Theodoſe adreſſée à Cynegius, & datée de C. P. le huitiéme des calendes de Juin, ſous le conſulat d'Arcade & de Bauton, c'eſt à dire le vingt-cinquiéme de May 385. par laquelle il eſt défendu ſous peine d'un ſupplice rigoureux, de faire des ſacrifices d'animaux, pour regarder leurs entrailles & y chercher l'avenir ; & generalement d'uſer de quelque eſpece de divination que ce ſoit.

Sup. liv. XVI. n. 29.

Idac. faſt. an. 388.

L. 9. C. Th. de Pag.

XXXIX. S. Marcel d'Apamée. *Chr. paſch. an. 379. & ibi Cang.*

A Heliopolis en Phenicie, le grand & fameux temple de Balanius ou Belenius, que l'on croit eſtre un nom du ſoleil, fut converti en égliſe. A Damas on en fit autant. S. Marcel d'Apamée fut le pre-

mier des évêques qui abatit les temples de ſa ville, appuyé ſur la loi de l'empereur. Il avoit ſuccedé à l'évêque Jean, qui aſſiſta au grand concile de C. P. en 381. Marcel étoit un homme d'une vertu ſinguliere : qui avoit eu commerce de lettres avec les martyrs ; c'eſt à dire apparemment avec S. Euſebe de Samoſate, & les autres perſecutés ſous Valens ; & il fut enfin martyr lui-même. Le prefet d'Orient, c'eſt à dire Cynegius, étoit venu à Apamée avec deux tribuns & leurs troupes : dont la crainte retint le peuple en repos. Le prefet eſſaya d'abatre le temple de Jupiter, qui étoit tres-grand & enrichi de quantité d'ornemens : mais il ſe trouva ſi ſolidement bâti, que l'entrepriſe lui parut au deſſus des forces humaines. C'étoit de grandes pierres parfaitement bien jointes, & liées encore avec du fer & du plomb. S. Marcel voyant le prefet ainſi découragé, lui conſeilla de paſſer aux autres villes, & ſe mit à prier Dieu, de lui donner quelque moyen pour ruiner cet édifice. Le lendemain matin un homme qui n'étoit ni maçon ni charpentier, mais ſimple portefaix, ſe preſenta de lui-même ; & promit d'abattre ce temple tres-facilement, demandant ſeulement le ſalaire de deux ouvriers. L'évêque lui promit, & voici comme s'y prit ce manœuvre. Le temple étoit bâti ſur une hauteur, & accompagné des quatre côtés d'une galerie qui y étoit jointe, & dont les colomnes auſſi hautes que le temple, avoient chacune ſeize coudées de tour : la pierre en étoit tres-dure, & donnoit peu de priſe aux outils. Le manœuvre creuſa la terre autour de chaque colomne, qu'il ſoûtint par deſſous avec du bois d'olivier. En ayant ainſi

Theod. v. hiſt. c. 21.

miné trois, il mit le feu au bois : mais il ne pût le faire brûler, & il parut un demon comme un fantôme noir, qui empêchoit l'effet du feu. Aprés avoir tenté pluſieurs fois inutilement de l'allumer, ils en avertirent S. Marcel, qui dormoit aprés midy, ſelon l'uſage des païs chauds. Il courut auſſi-tôt à l'égliſe, fit aporter de l'eau dans un vaſe, & la mit ſous l'autel : puis il ſe proſterna le viſage ſur le pavé, & pria Dieu d'arreſter la puiſſance du demon, afin qu'il ne ſéduiſiſt pas plus long-temps les infidelles. Enſuite il fit le ſigne de la croix ſur l'eau, & commanda à un diacre plein de foi & de zele, nommé Equitius, de courir promptement en arroſer le bois, & y mettre le feu. Le demon s'enfuit, ne pouvant ſouffrir la vertu de cette eau : ce ſont les paroles de Thodoret ; & elle ſervit comme d'huile pour allumer le feu, qui conſuma le bois en un inſtant. Les trois colomnes n'étant plus ſoûtenües, tomberent & en entraînerent douze autres avec un côté du temple. Le bruit retentit par toute la ville, & attira à ce ſpectacle tout le peuple, qui ſe mit à loüer Dieu. S. Marcel ruina de même les autres temples, tant de la ville que de la campagne, étant perſuadé qu'il ne ſeroit pas facile autrement de convertir les idolâtres.

Sozom. VII. c. 15.

Ayant apris qu'il y avoit un grand temple dans un canton du territoire d'Apamée nommée Aulone, il s'y en alla avec des ſoldats & des gladiateurs. Car les payens défendoient leurs temples, & faiſoient ſouvent venir pour les garder des Galiléens & des habitans du mont Liban. S. Marcel étant arrivé prés du temple d'Aulone, ſe tint hors de la portée du trait. Car il avoit mal aux pieds, & ne pouvoit ni com-

battre, ni pourſuivre, ni fuïr. Tandis que les ſoldats & les gladiateurs attaquoient le temple : quelques payens ſortirent par l'endroit qui n'étoit point attaqué, & ſachant que l'évêque étoit ſeul, le ſurprirent, le jetterent dans un feu, & le firent mourir. On n'en ſeut rien d'abord : mais on les découvrit avec le temps, & les enfans de S. Marcel vouloient vanger ſa mort. Le concile de la province s'y oppoſa, jugeant qu'il n'étoit pas juſte de pourſuivre la punition d'une mort, dont il faloit plûtôt rendre graces à Dieu. L'égliſe honore S. Marcel d'Apamée, comme martyr le quatorziéme d'Aouſt. *Martyr. Rom. 14. Aug.*

XL. Reſcrit pour les Luciferiens. *Edit. Sirm. 1650. Gennad. ſcript. in Fauſt.*

Theodoſe adreſſa au même Cynegius un reſcrit en faveur des Luciferiens ſchiſmatiques. Deux prêtres de cette ſecte nommés Marcellin & Fauſtin, preſenterent une requeſte aux trois empereurs Valentinien, Theodoſe & Arcade, pour demander juſtice de la perſecution qu'ils pretendoient ſouffrir de la part des catholiques, qu'ils nomment prevaricateurs, parce qu'ils avoient receu à leur communion, ceux qui étoient tombés à l'occaſion du concile de Rimini. Ces ſchiſmatiques avoüent que leur nombre eſt tres-petit, & condamnent les plus ſaints évêques : S. Hilaire qu'ils accuſent, d'avoir favoriſé les prevaricateurs & même les heretiques : Oſius qu'ils pretendent avoir été perſecuteur aprés ſa cheute, & dont ils décrivent la mort d'une maniere terrible, mais fabuleuſe : ils n'épargnent pas S. Athanaſe. Mais ils s'emportent principalement contre le pape S. Damaſe, & ſe declarent ouvertement pour l'antipape Urſin. Celui qu'ils relevent le plus, & qu'ils regardent comme le chef de leur communion, eſt Gre- *Libell. Marcell. & Fauſt. P. 32. P. 29. P. 39. P. 72. Prefat. P. 65. 73. Sup. liv. XVI. n. 39.*

AN. 385. goire évêque d'Elvire en Eſpagne : ils lui attribuent
P. 40. le don des miracles ; & diſent que jamais on n'avoit oſé le chaſſer de ſon ſiege ni le bannir. Pour l'Orient, ils relevent extrêmement Heraclide évêque
P. 76. 77. &c. d'Oxyrinque en Egypte, qu'ils pretendent avoir ſouffert de grandes perſecutions de la part des Ariens & des catholiques. Ils avoient même à Rome un
P. 69. 84. V. Gothef. ad l. 28. C. Th. de har. évêque nommé Epheſius ou Eureſius. Ils ſe pleignent qu'on les nomme Luciferiens, ſoûtenant qu'ils ſont ſimplement Chrétiens, & que Lucifer n'ayant point
P. 70. eu de dogme particulier, ne doit point eſtre regardé comme chef de ſecte. Enfin ils demandent, qu'on les laiſſe en repos, vivre ſelon leur conſcience : de-
P. 97. clarant qu'ils laiſſent volontiers aux autres les égliſes magnifiques & les riches poſſeſſions, dont l'affection, diſent-ils, leur a fait perdre l'integrité de la foi. L'empereur Theodoſe répondit à cette requeſte, par le reſcrit adreſſé à Cynegius : où il reconoît Gregoire d'Eſpagne & Heraclide d'Orient pour des évêques ſaints & loüables ; & défend d'inquieter en aucune maniere ceux qui ſont de leur communion, comme ne deſirant que de vivre dans la foi catholique. C'eſt ainſi que Theodoſe ſe laiſſa ſurprendre à ces ſchiſmatiques : mais on ne void pas que ſon reſcrit ait eu grand effet, & ce ſchiſme s'éteignit en peu de temps.

XLI. Juſtine attaque S. Ambroiſe. Sup. n. 28. La paix que S. Ambroiſe avoit procurée entre Maxime & Valentinien, donna la commodité à l'Imperatrice Juſtine mere de ce jeune prince, de perſecuter le S. évêque : ce qu'elle n'avoit oſé faire ni du vivant de Valentinien ſon mari, ni du vivant de Gra-
Ruff. 11. c. 15. tien. Comme la feſte de pâques aprochoit en 385.

elle lui fit demander au nom de l'empereur ſon fils une égliſe, où les Ariens qu'elle avoit auprés d'elle puſſent s'aſſembler. D'abord on demanda la baſilique Porciene, qui étoit hors de la ville, & qui porte aujourd'huy le nom de S. Victor. Enſuite on demanda la baſilique neuve, plus grande & dans la ville. On envoya premierement à S. Ambroiſe des comtes conſiſtoriaux, qui étoient comme des conſeillers d'eſtat, afin qu'il donnât la baſilique, & qu'il empêchât que le peuple ne s'émeût. Il répondit, qu'un évêque ne pouvoit livrer le temple de Dieu. C'étoit le vendredy avant le dimanche des Rameaux. Le lendemain ſamedy, le prefet du pretoire vint dans l'égliſe où S. Ambroiſe étoit avec le peuple, & s'efforça de lui perſuader, qu'il cedât au moins la baſilique Porciene. Le peuple ſe récria, & le prefet dit qu'il en feroit ſon raport à l'empereur.

AN. 385.

Ambr. ep. 20. ad Sorer. n. 1. Mabill. Iter. Italic. p. 17.

Ambr ep. 20. n. 2.

n. 3.

Le dimanche, aprés les lectures de l'écriture ſainte & le ſermon, les catecumenes étant congediés, S. Ambroiſe expliquoit le ſymbole à quelques competens, dans le baptiſtere de la baſilique. Les competens étoient, comme il a été dit, les catecumenes choiſis que l'on preparoit pendant tout le carême pour eſtre baptiſés à pâque. Comme S. Ambroiſe étoit occupé à cette fonction, on lui vint dire que l'on avoit envoyé du palais des doyens, pour ſuſpendre des voiles dans la baſilique Porciene; & que ſur cette nouvelle, une partie du peuple y alloit. Ces doyens étoient une eſpece d'huiſſiers; & les voiles ou panonceaux étoient la marque, qu'une maiſon ou un autre heritage apartenoit à l'empereur. S. Ambroiſe ayant receu cet avis, ne laiſſa pas de conti-

n. 4.

Sup. liv. 11. n. 11.

AN. 385. nuer ſes fonctions & de commencer la meſſe, c'eſt
n. 5. à dire l'oblation. Pendant qu'il offroit le ſaint ſacrifice, on lui vint dire que le peuple avoit pris un certain Caſtulus preſtre des Ariens, l'ayant rencontré comme il paſſoit dans la ruë. A cette nouvelle, S. Ambroiſe commença à pleurer amérement, & à demander à Dieu dans l'action même du ſacrifice, d'empêcher qu'il n'y eût du ſang répandu pour la cauſe de l'égliſe; ou que l'on ne répandît que le ſien, non ſeulement pour ſon peuple, mais pour les heretiques. Il envoya des preſtres & des diacres, & délivra ainſi ce preſtre Arien du peril où il étoit.

n. 6. La cour traita de ſédition la reſiſtance du peuple: on décerna auſſi-tôt de groſſes amendes contre tout le corps des marchands. On en mit pluſieurs aux fers pendant la ſemaine ſainte, où l'on avoit accoûtumé de délivrer les priſoniers, ſuivant les loix des derniers empereurs, & une de Valentinien même donnée cette année 385. le vingt-troiſiéme de Février. Il eſt vray que ces loix exceptent entre-autres les criminels de leze-majeſté. En trois jours on exigea de ces marchands deux cens livres peſant d'or, c'eſt à dire trois cens marcs; & ils diſoient qu'ils en donneroient encore autant, pourveu qu'ils conſervaſſent la foi. Les priſons étoient pleines de marchands. On retenoit tous les officiers du palais, les ſecretaires, les agens de l'empereur & les menus officiers, qui ſervoient ſous divers comtes: on leur défendoit de paroître en public, ſous pretexte de ne ſe pas trouver dans la ſédition. On faiſoit de terribles menaces aux perſones conſtituées en dignité, s'ils ne livroient la baſilique. La perſecution étoit ſi échauffée,

L. 3. C. Th. de indul. crim.

n. 7.

échauffée, que pour peu qu'on y eût donné d'ouver- AN. 385.
ture, on en pouvoit attendre les derniers excés.

Les comtes & les tribuns vinrent ſommer S. Ambroiſe n. 8.
de livrer promptement la baſilique : diſant, que l'empereur uſoit de ſon droit, puis que tout étoit en ſa puiſſance. Il répondit : S'il me demandoit ce qui ſeroit à moy, ma terre, mon argent, je ne les refuſerois pas : quoique tout ce qui eſt à moy ſoit aux pauvres : mais les choſes divines ne ſont pas ſoûmiſes à la puiſſance de l'empereur. Si on en veut à mon patrimoine, qu'on le prenne; ſi c'eſt à mon corps, j'iray au devant. Voulés vous me mettre aux fers, me mener à la mort ? j'en ſuis ravi ; je ne me feray point entourer du peuple, pour me défendre : je n'embraſſeray point les autels, en demandant la vie ; j'aime mieux eſtre immolé pour les autels. S. Ambroiſe parloit ainſi, parce qu'il ſavoit que l'on avoit n. 9.
envoyé des gens armés, pour s'emparer de la baſilique ; & il étoit ſaiſi d'horreur, quand il penſoit qu'il pouvoit arriver quelque maſſacre, qui cauſeroit la ruine de toute la ville, & peut-eſtre de toute l'Italie. Il expoſoit ſa vie, pour détourner de l'égliſe la haine du ſang qu'on alloit répandre. Comme on le preſſoit d'appaiſer le peuple, il répondit : Il dépend de moy de ne le pas exciter ; mais il eſt en la main de Dieu de l'adoucir. Enfin ſi vous croyés que je l'échaufe, puniſſés-moy, ou m'envoyés en tel deſert qu'il vous plaira. Aprés qu'il eut ainſi parlé, ils ſe retirerent. S. Ambroiſe paſſa toute la journée dans la vieille baſilique : mais il alla coucher à ſa maiſon ; afin que ſi on vouloit l'enlever, on le trouvât preſt.

AN. 385. XLII. Suite de la même persécution. n. 11.

Il ſortit avant le jour, & la baſilique fut environnée de ſoldats. Mais on diſoit qu'ils avoient mandé à l'empereur, que s'il vouloit ſortir, il le pourroit; & qu'ils l'accompagneroient s'il alloit à l'aſſemblée des catholiques : autrement qu'ils paſſeroient à celle que tiendroit S. Ambroiſe. En effet, ils étoient tous catholiques, auſſi bien que les citoyens de Milan. Il n'y avoit d'heretiques que quelque peu d'officiers de l'empereur & quelques Goths; & l'imperatrice menoit par tout avec elle ceux de ſa communion. Mais alors aucun d'eux n'oſoit paroître. S. Ambroiſe comprit par le gemiſſement du peuple, que les ſoldats environnoient la baſilique où il étoit. Mais pendant que l'on liſoit les leçons, on l'avertit que la baſilique neuve étoit auſſi pleine de peuple; qu'il paroiſſoit plus nombreux que quand on étoit en liberté, & que l'on demandoit un lecteur. Les ſoldats qui entouroient l'égliſe où étoit S. Ambroiſe, ayant apris l'ordre qu'il avoit donné de s'abſtenir de leur communion, commencerent à entrer dans l'aſſemblée. A leur veüe, les femmes furent troublées, & il y en eut une qui s'enfuit. Mais les ſoldats dirent, qu'ils étoient venus pour prier Dieu & non pour combattre. Le peuple fit quelques exclamations avec modeſtie & fermeté. Ils diſoient comme ſi l'empereur
n. 14. eût été preſent : Nous vous prions, Auguſte; nous ne combattons pas, nous ne craignons pas, mais nous prions. Ils demandoient à S. Ambroiſe d'aller à l'autre baſilique, où l'on diſoit que le peuple le deſiroit.

Alors il commença à prêcher ſur le livre de Job, qui venoit d'eſtre leu, ſuivant l'office du temps; &

cet uſage dure encore dans l'égliſe Greque, où l'on lit le livre de Job à l'office du ſoir, pendant la ſemaine ſainte : le commençant le lundy, & finiſſant le vendredy. S. Ambroiſe accommodant cette lecture à l'occaſion preſente, loüa la patience de ſon peuple, & la compara à celle de Job. Il compara auſſi les tentations qu'il ſouffroit à celles de ce ſaint patriarche. Le demon, dit-il, me veut ôter en vous mes enfans & mes richeſſes ; & c'eſt peut-eſtre, parce que Dieu conoît ma foibleſſe, qu'il ne lui a pas encore donné de puiſſance ſur mon corps. Il compare à la femme de Job, l'imperatrice qui le preſſoit de livrer l'égliſe, & de blasfemer contre Dieu. Il la compare à Eve, à Jezabel, à Herodiade. On m'ordone, dit-il, de livrer la baſilique. Je répons : Il ne m'eſt pas permis de la livrer ; & vous empereur, il ne vous eſt pas avantageux de la recevoir. On ſoûtient que tout eſt permis à l'empereur, que tout eſt à lui. Je répons : Ne vous faites pas ce tort de croire que comme empereur vous ayés quelque droit ſur les choſes divines. On dit de la part de l'empereur : Je dois auſſi avoir une baſilique. J'ay répondu : Qu'avés-vous de commun avec l'adultere ? c'eſt à dire avec l'égliſe des heretiques. Pendant que S. Ambroiſe prêchoit ainſi, on l'avertit que l'on avoit ôté les panonceaux de l'empereur, & que la baſilique étoit pleine de peuple, qui demandoit ſa preſence. Il y envoya des preſtres, mais il ne voulut pas y aller, & dit : Je me confie en J. C. que l'empereur ſera pour nous. Auſſi tôt tournant ſon diſcours ſur cette nouvelle, il continua de prêcher, & dit. Que les oracles du S. Eſprit ſont profonds ! Vous vous ſouvenés,

AN. 385.

Triodium imprеſ. an. 1636. n. 15.

n. 16.

n. 17. 18.

n. 19.

n. 20.

mes freres, avec quelle douleur nous avons répondu
Pſ. 78. à ces paroles qu'on liſoit ce matin : Seigneur les nations ſont venuës dans vôtre heritage. Il eſt venu des Goths & d'autres étrangers en armes, ils ont en-
v. 11. touré la baſilique ; mais ils ſont venus gentils, & ſont devenus Chrétiens. Ils ſont venus pour envahir l'heritage, ils ſont devenus coheritiers de Dieu. J'ay pour défenſeurs ceux que je croyois mes ennemis.

v. 12. Il continuoit de rendre graces à Dieu de cet heureux changement, admirant comme l'empereur s'étoit adouci par l'affection des ſoldats, les inſtances des comtes & les prieres du peuple : quand on l'avertit qu'on avoit envoyé un ſecretaire de l'empereur chargé de ſes ordres. Il ſe retira un peu à l'écart, & le ſecretaire lui dit : Aquoy avés-vous penſé de faire contre l'ordre de l'empereur. S. Ambroiſe répondit : Je ne ſay quel eſt cet ordre, ni dequoy on ſe pleint. L'officier dit : Pourquoy avés-vous envoyé des prêtres à la baſilique ? Si vous eſtes un tyran, je le veux ſavoir, pour ſonger à me preparer contre vous. S. Ambroiſe répondit : Je n'ay rien fait qui donne trop à l'égliſe. Quand j'ay apris que la baſilique étoit inveſtie par les ſoldats, je me ſuis contenté de gemir ; & comme pluſieurs perſones m'exhortoient à y aller, j'ay dit : Je ne puis livrer la baſilique, mais je ne dois pas combattre. Quand j'ay ſeu, qu'on en avoit ôté les pannonceaux de l'empereur, quoique le peuple me demandât, j'y ay envoyé des prêtres, ſans y aller moy même : eſperant que l'empereur ſeroit pour
v. 13. nous. Si cela vous paroît une tyrannie, que tardés-vous à me fraper, mes armes ſont le pouvoir de m'expoſer. Dans l'ancienne loi, les preſtres donnoient les

royaumes, & ne les prenoient pas ; & l'on dit d'or- AN. 385.
dinaire que les empereurs ſouhaitteroient le ſacerdoce, plûtôt que les preſtres ne voudroient l'empire. Maxime ne dit pas que je ſois le tyran de Valentinien, lui qui ſe pleint que ma députation l'a empê- n. 14.
ché de paſſer en Italie. Les catholiques paſſerent tout ce jour en triſteſſe : Seulement les enfans en ſe joüant déchirerent les pannonceaux de l'empereur. Mais comme la baſilique étoit environnée de ſoldats, S. Ambroiſe ne put retourner chés lui. Il dit les pſeaumes avec les freres dans la petite baſilique de l'égliſe : c'eſt à dire apparemment qu'ils paſſerent la nuit en priere dans quelque oratoire, enfermé dans la même enceinte que la grande égliſe. Car elles étoient accompagnées de pluſieurs bâtimens ; ce qui fait entendre comment le peuple y pouvoit paſſer des jours & des nuits de ſuite. Il y avoit des lieux où l'on pouvoit manger ou dormir avec bien-ſéance.

Le lendemain qui étoit le jeudy ſaint, on leut ſui- n. 15
vant la coûtume le livre de Jonas, que l'égliſe lit encore, mais ſeulement le ſamedy. Aprés qu'il fut achevé, S. Ambroiſe commença à prêcher en ces termes : On a leu un livre, mes freres, qui prédit que les pecheurs reviendront à la penitence. Le peuple receut ces paroles, avec eſperance que la choſe alloit arriver. S. Ambroiſe continua de parler ; & on vint dire que l'empereur avoit fait retirer les ſoldats de la ba- n. 16.
ſilique ; & rendre aux marchands les amendes qu'on avoit exigées d'eux. A cette nouvelle, la joye du peuple éclata par des applaudiſſemens & de grandes actions de graces, conſiderant que c'étoit le jour où l'égliſe accordoit l'abſolution aux penitens. Les

AN. 385. soldats eux-mêmes s'empressoient à porter cette nouvelle, se jettant sur les autels, & les baisant en signe de paix.

S. Ambroise écrivit tout ce qui s'étoit passé en cette occasion, à sa sœur sainte Marcelline qui étoit à Rome;
n. 1. & qui ayant apris le commencement de la persecution, lui en écrivoit souvent & avec empressement. A la
n. 27. fin de sa relation, il ajoûte qu'il prévoit encore de plus grands mouvemens. Car, dit-il, comme les comtes prioient l'empereur d'aller à l'église, il répondit: Si Ambroise vous le commande, vous me livrerés pieds & mains liés. S. Ambroise ajoûte: L'eunuque Calligone prefet de la chambre m'a fait dire: Tu méprises Valentinien de mon vivant? Je te couperay la teste. J'ay répondu: Dieu permette que tu accomplisse ta menace; je souffriray en évêque, & tu agiras en eunuque. Calligone eut bien-tôt aprés la teste tranchée, étant convaincu d'un crime infame.

Aug. VI. *cont. Jul.* c. 14. n. 41.

XLIII Loi pour les Ariens.

L'imperatrice Justine plus animée contre S. Ambroise, par la resistance du peuple, persuada à Valentinien son fils de faire une loi, pour autoriser les assemblées des Ariens. Benevole prefet des memoires, c'est à dire comme secretaire d'état, refusa de dresser cette loi: parce qu'il étoit attaché dés l'enfance à la religion catholique, quoiqu'il ne fût pas encore baptisé. On lui promit une dignité plus relevée, s'il obéissoit; mais il répondit genereusement: Otés-moy plûtôt la charge que j'ay, & me laissés l'integrité de la foi. En disant cela, il jetta aux pieds de l'imperatrice la ceinture qui étoit la marque de sa dignité. Il fut disgracié & privé de sa charge, & se retira à Bresse sa patrie, où il avoit apris la saine

Ruff II. c. 16. *Sozom.* VII. c. 13.

Gaudent. præfat.

doctrine, par les inſtructions de S. Philaſtre. Benevole ayant receu le baptême, fut un des principaux ornemens de cette égliſe, & des meilleurs amis de l'évêque S. Gaudence, ſucceſſeur de S. Philaſtre. La loi pour les Ariens, ne laiſſa pas d'eſtre compoſée, & publiée, & nous l'avons encore, datée de Milan le dixiéme des calendes de Février, ſous le conſulat d'Honorius & d'Evodius ; c'eſt à dire le vingt-troiſiéme de Janvier 386. Honorius étoit le ſecond fils de Theodoſe, né le neuviéme Septembre 384. & deſigné conſul avec le titre de tres-noble enfant, peu de temps aprés ſa naiſſance. Evodius étoit un des principaux miniſtres de l'empereur Maxime, dont il avoit été prefet du pretoire en 385. & il étoit ordinaire en ces temps-là de faire un conſul pour l'Orient, & un autre pour l'Occident. AN. 386.

L ult. C Th. de fide cath.

Idac. Faſt. Chr. Paſc. an. 384. Socr. v. 6.

La loi de Valentinien, en faveur des Ariens, portoit : Nous donnons permiſſion de s'aſſembler, à ceux dont les ſentimens ſont conformes à l'expoſition de foi, faite ſous Conſtantius d'heureuſe memoire, dans le concile de Rimini, par les évêques aſſemblés de tout l'empire Romain, par ceux mêmes qui y reſiſtent à preſent, & confirmée à C. P. Il ſera libre auſſi de s'aſſembler à ceux à qui nous l'avons permis, c'eſt à dire aux catholiques : mais ils doivent ſavoir que s'ils font quelque trouble contre nôtre ordonance, ils ſeront punis de mort : comme auteurs de ſédition, perturbateurs de la paix de l'égliſe & criminels de leze-majeſté. Ceux-là ſeront auſſi ſujets au ſuplice, qui tenteront par obreption ou en cachete de ſe pourvoir contre la preſente ordonance. Le veritable auteur de cette loi fut Auxence, que les

AN. 386. Ariens reconoiſſoient pour évêque de Milan. Il étoit
Ambr. ſerm. de baſilic. n. 22. Scythe de nation, & ſe nommoit Mercurin : mais étant décrié pour ſes crimes, il prit le nom d'Auxence, agreable aux Ariens, à cauſe du premier Auxence predeceſſeur de S. Ambroiſe.

XLIV. Remontrance de S. Ambroiſe. *Id. ep. 21. ad Valentin. n. 1.* Quelque temps aprés la publication de cette loi, Dalmace tribun & notaire, vint trouver S. Ambroiſe de la part de l'empereur, pour lui dire qu'il choisît des juges, comme Auxence avoit fait, afin que leur cauſe fût jugée par l'empereur en ſon conſiſtoire : lui declarant, que s'il ne vouloit s'y trouver, il eût à ſe retirer où il voudroit ; c'eſt à dire ceder à Auxence le ſiege de l'égliſe de Milan. *n. 13.* S. Ambroiſe conſulta les évêques qui ſe trouverent à Milan ; & ils ne furent point d'avis qu'il allât au palais, ni qu'il s'exposât à ce jugement : ſe défiant même qu'entre les juges choiſis par Auxence, il n'y eût quelque payen ou quelque Juif. Il dreſſa donc par leur conſeil une remontrance, qu'il envoya à l'empereur, & par laquelle il s'excuſe d'obéïr à cet ordre : premierement *n. 2.* par l'exemple de Valentinien le pere, qui avoit ſouvent declaré, & dans ſes diſcours & par ſes loix, que dans les cauſes de la foi, ou des perſones eccleſiaſtiques, le juge ne devoit pas eſtre de moindre condition que les parties : c'eſt à dire que les évêques devoient eſtre jugés par des évêques. Qui peut nier, *n. 4.* ajoûte-t-il, que dans les cauſes de la foi, les évêques ne jugent les empereurs Chrétiens, bien loin d'eſtre jugés par les empereurs ? Enſuite parlant des juges *n. 6.* choiſis par Auxence, il dit : Qu'ils vienent à l'égliſe : non pour eſtre aſſis comme juges, mais pour écoûter avec le peuple : & afin que chacun choiſiſſe celui qu'il

qu'il doit ſuivre. Il s'agit de l'évêque de cette égliſe : Si le peuple écoûte Auxence, & croit qu'il enſeigne mieux, qu'il ſuive ſa foi : je n'en ſeray point jaloux. S. Ambroiſe parle ainſi, parce qu'il étoit bien aſſuré de l'attachement de ſon peuple à la foi catholique. AN. 386.

Il inſiſte ſur la loi qui venoit d'eſtre publiée, par laquelle il n'étoit plus libre de juger autrement qu'en faveur des Ariens ; puis qu'il n'étoit pas même permis de preſenter aucune requeſte au contraire. Ce que vous avés preſcrit aux autres, dit-il, vous vous l'eſtes preſcrit à vous-mêmes : car l'empereur fait des loix pour les obſerver le premier. Voulés-vous, dit-il, que je choiſiſſe des juges laïques, afin que s'ils conſervent la vraye foi, ils ſoient proſcrits, ou mis à mort ? Voulés-vous que je les expoſe à la prévarication ou au ſupplice ? Ambroiſe ne merite pas qu'on abaiſſe pour lui le ſacerdoce : la vie d'un ſeul homme n'eſt pas comparable à la dignité de tous les évêques. n. 9. n. 12. n. 13.

Il declare enſuite ſon horreur pour le concile de Rimini, & ſon attachement au concile de Nicée. C'eſt la foi, dit-il, que ſuit l'empereur Theodoſe vôtre pere : c'eſt celle que tienent les Gaules & les Eſpagnes. S'il faut prêcher, j'ay apris à prêcher dans l'égliſe, comme ont fait mes predeceſſeurs. S'il faut tenir une conference ſur la foi, c'eſt aux évêques à la tenir ; comme on a fait ſous Conſtantin d'auguſte memoire, qui leur a laiſſé la liberté de juger. On l'a fait auſſi ſous Conſtantius : mais ce qui avoit bien commencé, n'a pas fini de même. Il parle du concile de Rimini ; & ajoûte : Je ſerois allé, Seigneur, à vôtre conſiſtoire, vous repreſenter ceci de bouche, n. 14. n. 15. n. 17.

AN. 386. si les évêques & le peuple ne m'en eussent empêché.
n. 18. Et plût à Dieu que vous ne m'eussiés pas denoncé d'aller où je voudrois. Je sortois tous les jours, personne ne me gardoit : vous deviés alors m'envoyer où il vous plaisoit, maintenant les évêques me disent : Il y a peu de difference de laisser volontairement l'autel de J. C. ou de le livrer. Plût à Dieu que je
n. 19. fusse assuré que l'on ne livrât point l'église aux Ariens; je m'offrirois volontiers à tout ce qu'il vous plairoit ordonner de moy.

Aprés cette remontrance, S. Ambroise se retira dans l'église, où pendant quelque temps le peuple le garda jour & nuit, creignant qu'on ne l'enlevât de force ; & en effet l'empereur envoya des compagnies
Paulin. n. 13. de soldats, qui gardoient l'église en dehors, y laissant entrer ceux qui vouloient, mais n'en laissant point sortir. S. Ambroise ainsi enfermé avec son peuple, le consoloit par ses discours : dont il nous reste un des plus considerables, prononcé le dimanche des Rameaux, comme l'évangile qui avoit été leu semble le montrer. Car cette seconde persecution fut excitée dans le même temps que celle de l'année precedente, c'est à dire vers la fin du carême. Ce sermon commence ainsi :

XLV. Sermon contre Auxence. *Sermo de basil. post ep. 21. n. 8. n. 19.*

Je vous voy plus troublés qu'à l'ordinaire, & plus appliqués à me garder : je m'en étone. Si ce n'est, parce que vous avés veu, que des tribuns m'ont ordoné de la part de l'empereur d'aller où je voudrois : permettant à ceux qui voudroient de me suivre. Avés-vous donc creint, que je ne vous quittasse pour me sauver ? Mais vous avés pû remarquer ma réponse, qu'il ne m'est pas possible d'abandonner l'église :

parce que je creins plus le Seigneur du monde, que l'empereur de ce ſiecle : que ſi on me tiroit de force hors de l'égliſe, on pourroit en chaſſer mon corps & non pas mon eſprit ; & que s'il agiſſoit en prince, je ſouffrirois en évêque. Pourquoy donc eſtes-vous troublés ? je ne vous abandoneray jamais volontairement : mais je ne ſai point reſiſter à la violence. Je pourray m'affliger, je pourray pleurer & gemir : mes armes ſont les pleurs, contre les armes, contre les ſoldats & contre les Goths. Mais auſſi je ne ſai ni fuïr ni quitter l'égliſe : de peur qu'on ne croye que je le faſſe par la crainte d'une peine plus rigoureuſe. AN. 386. n. 2.

Il dit enſuite : On m'a propoſé de livrer les vaſes de l'égliſe, j'ay répondu : que ſi l'on me demandoit ma terre, mon or, mon argent, je l'offrirois volontiers. Mais je ne puis rien ôter au temple de Dieu, ni livrer ce que je n'ay receu que pour le garder. Si on en veut à mon corps & à ma vie, vous devés eſtre ſeulement les ſpectateurs du combat : ſi Dieu m'y a deſtiné, toutes vos precautions ſont inutiles : Celui qui m'aime, ne le peut mieux témoigner qu'en me laiſſant devenir la victime de J. C. Et enſuite : Vous eſtes troublés d'avoir trouvé ouverte une porte, par où on dit qu'un aveugle s'eſt fait un paſſage, pour retourner chés lui. Reconoiſſés donc que la garde des hommes ne ſert de rien. Ne vous ſouvenés-vous pas encore, que l'on trouva il y a deux jours du côté gauche de la baſilique une entrée libre, que vous croyiés bien fermée : & qui eſt demeurée ouverte pendant pluſieurs nuits, nonobſtant la vigilance des ſoldats. N'ayés donc plus d'inquietude : il arrivera n. 5. n. 6. n. 7. n. 8. n. 10.

AN. 386. ce que J. C. veut, & ce qui eſt expedient. C'eſt ici
n. 13. qu'il aporte l'exemple de S. Pierre, à qui J. C. ap-
Sup. liv. 11. n. 25. parut à la porte de Rome, diſant qu'il alloit eſtre encore crucifié ; & c'eſt le plus ancien témoignage qui nous reſte de cette hiſtoire. S. Ambroiſe ajoûte:
n. 15. J'attendois quelque choſe de grand : le glaive ou le feu pour le nom de J C. Ils m'offrent des delices pour ſouffrance. Que perſone donc ne vous trouble, en diſant, que l'on a preparé un chariot, ou qu'Auxence a dit des paroles dures.

Paul. n. 12. Ce que S. Ambroiſe dit de ce chariot, eſt expli-pliqué par Paulin dans ſa vie. Un nommé Euthymius s'étoit pourveu d'une maiſon prés de l'égliſe, & y avoit mis un chariot, pour enlever plus facilement S. Ambroiſe, & l'emmener en exil. Mais une année aprés, le même jour qu'il avoit cru l'enlever, lui-même fut mis dans le même chariot, & tiré de la même maiſon pour aller en exil ; & S. Ambroiſe lui donna de l'argent, & les autres choſes neceſſaires pour
n. 10. ſon voyage. Paulin raporte encore qu'un aruſpice nommé Innocent, monta ſur le haut du toit de l'égliſe, & y ſacrifia au milieu de la nuit, pour exciter la haine du peuple contre S. Ambroiſe : mais plus il faiſoit de malefices, plus le peuple s'affectionoit à la foi catholique & au ſaint évêque. Il envoya même des demons pour le tuer : mais ils lui raporterent qu'ils n'avoient pu aprocher, non ſeulement de ſa perſone, mais de la porte même de ſon logis : parce que toute la maiſon étoit environnée d'un feu inſurmontable, qui les brûloit même de loin. Ainſi l'aruſpice fut contraint de ceſſer ſes malefices. Lui même raconta tout cela

depuis aprés la mort de l'impératrice Juſtine. Car étant mis à la queſtion pour d'autres crimes, il crioit que l'ange qui gardoit Ambroiſe lui faiſoit ſouffrir de plus grands tourmens ; & declara tout ce qui vient d'eſtre dit. Un autre vint avec une épée juſques à la chambre de S. Ambroiſe pour le tuer. Mais ayant levé la main avec l'épée nüe, ſon bras demeura étendu en l'air. Alors il confeſſa que Juſtine l'avoit envoyé, & auſſi-tôt ſon bras fut gueri. AN. 386.

Le diſcours de S. Ambroiſe convient à ce recit : car il continüe de parler ainſi à ſon peuple : La plûpart diſoient que l'on avoit envoyé des meurtriers, que j'étois condamné à mort. Je ne la crains point, & je ne quitte point ce lieu-ci. Car où iray-je, où tout ne ſoit plein de gemiſſemens & de larmes ? puis que l'on ordone par toutes les égliſes de chaſſer les évêques catholiques, de punir de mort ceux qui reſiſtent, de proſcrire tous les officiers des villes, s'ils n'executent cet ordre. Et c'eſt un évêque qui l'écrit de ſa main, & qui le dicte de ſa bouche. Il releve enſuite tres-fortement la cruauté d'Auxence, qu'il ſuppoſe toûjours eſtre l'auteur de cette loi pour le concile de Rimini, qui portoit peine de mort. Il allegue l'exemple de Naboth, dont on avoit leu l'hiſtoire, & dit : J'ay répondu à ceux qui me preſſoient de la part de l'empereur : Dieu me garde de livrer l'heritage de J. C. l'heritage de mes peres : l'heritage de Denis qui eſt mort en exil pour la foi, l'heritage du confeſſeur Euſtorgius, l'heritage de Myrocles & de tous les évêques fideles mes predeceſſeurs. On conte Euſtorgius pour le dixiéme évêque de Milan, & Myrocles pour le ſeptiéme. S. Ambroiſe inſiſte ſur

Serm. de baſil. n. 16.

n. 23 24.

3. Reg. XXI.

n. 18.

Sup. liv. XIII. n. 18.

Muſ. Ital. to. 1. p. 110. De B ſil. n. 26. 27. 28.

AN. 386. l'indignité du tribunal qu'Auxence avoit choisi pour juger la cause de la foi ; l'empereur qui n'étoit qu'un jeune catecumene & quatre ou cinq payens : puis il
n. 29. ajoûte : L'année derniere quand je fus appellé au palais : en presence des grands & du consistoire, lors que l'empereur vouloit nous ôter une basilique : fûs-je ébranlé à la veüe de la cour ? ne conservay-je pas la fermeté sacerdotale ? Ne se souvient-ils pas, que quand le peuple seut que j'étois allé au palais, il accourut avec un tel effort, qu'ils ne le pouvoient soûtenir ; & qu'un comte militaire étant sorti avec des gens armés pour chasser cette multitude, tous s'offrirent à la mort pour la foi de J. C ? Ne me priat-on pas de parler au peuple pour l'appaiser ; & de donner parole que l'on ne prendroit point la basilique ? On me demanda cet office comme une grace, & quoique j'eusse ramené le peuple, on me voulut charger de la haine de ce concours vers le palais.
n. 30. On veut m'attirer encore cette haine : je croy la devoir moderer, mais sans la craindre. Et ensuite :
n. 33. Qu'avons-nous donc répondu à l'empereur, qui ne soit conforme à l'humilité ? S'il demande un tribut, nous ne lui refusons pas : les terres de l'église payent tribut. Si l'empereur desire nos terres, il peut les prendre, aucun de nous ne s'y oppose : je ne les donne pas, mais je ne les refuse pas : la contribution du peuple est plus que suffisante pour les pauvres. On nous reproche, l'or, que nous leur distribuons : loin de le nier, j'en fais gloire : les prieres des pauvres sont ma défense : ces aveugles, ces boiteux, ces vieillards sont plus forts que les guerriers les plus robustes.
n. 35. Nous rendons à Cesar ce qui est à Cesar, & à Dieu

ce qui eſt à Dieu : le tribut eſt à Ceſar, l'égliſe eſt à Dieu. Perſone ne peut dire que ce ſoit manquer de reſpect à l'empereur : qu'y a-t-il de plus à ſon honeur que le nommer fils de l'égliſe ? L'empereur eſt dans l'égliſe, non au deſſus. AN. 386. n. 36.

XLVI. Chant des hymnes. n. 34.

S. Ambroiſe remarque auſſi qu'on lui reprochoit de tromper le peuple par le chant de ſes hymnes ; & il convient qu'il leur a apris à témoigner par ces chants leur foi en la Trinité. En effet, un des moyens qu'il employa pour conſoler ſon peuple dans cette perſecution, fut le chant des hymnes qu'il avoit compoſées, & des *antiphones*, comme les nomme Paulin, ſoit qu'il entende par là, comme aujourd'huy les antienes : ſoit comme porte la ſignification du nom, les chants alternatifs à deux chœurs. Il eſt certain que ce fut alors que l'on commença à Milan, pendant les veilles de la nuit & aux autres heures des prieres publiques, à chanter les hymnes & les pſeaumes, ſuivant l'uſage des égliſes orientales ; & cette coûtume s'étendit de l'égliſe de Milan dans toutes celles d'Occident. Mais comme on a toûjours chanté des pſeaumes par toute l'égliſe : on ne void pas bien ce que S. Ambroiſe introduiſit, ſi ce n'eſt les hymnes & les chants à deux chœurs. Au reſte, nous chantons encore pluſieurs hymnes qu'il a compoſées ; & elles furent ſi celebres, que pour dire une hymne dans les ſiecles ſuivans, on diſoit *Ambroſianum*.

Paul. vita. n. 13.

Aug. 11. Confeſſ. c. 7.

Reg. S. Bened. c. 9. 12. 16. 17.

XLVII. Reliques de S. Gervais & de S. Protais.

Dieu même donna une conſolation ſenſible à l'égliſe de Milan, en découvrant à S. Ambroiſe par revelation les reliques de S. Gervais & de S. Protais, freres & martyrs, dont on avoit oublié depuis long-temps les noms & le lieu de leur ſepulture. Pen-

Paul. vit. n. 14.

AN. 386. dant le fort de la perſecution de Juſtine, S. Ambroiſe ayant dédié la baſilique, que l'on nomme encore de ſon nom l'Ambroſiene ; le peuple lui demanda tout d'une voix de la dédier comme la baſilique Romaine. C'étoit une autre égliſe de Milan, qu'il avoit conſacrée auprés de la porte Romaine en l'honeur des apôtres. S. Ambroiſe répondit : Je le feray, ſi je trouve des reliques de martyrs ; & auſſitôt il ſentit une ardeur, comme d'un heureux preſage. En effet, Dieu lui revela en ſonge, que les corps de S. Gervais & de S. Protais étoient dans la baſilique de S. Felix & de S. Nabor. Malgré la crainte de ſon clergé, il fit ouvrir la terre devant la baluſtrade qui environoit les ſepulcres des martyrs. Il trouva des ſignes convenables : peut-eſtre quelques palmes gravées, ou quelque inſtrument de leur ſupplice. Il fit venir des poſſedés, pour leur impoſer les mains : mais avant qu'il eût commencé de parler ; une poſſedée fut ſaiſie du demon, & étendüe contre terre à l'endroit où repoſoient les martyrs que l'on cherchoit. Ayant découvert leurs ſepulcres, on trouva deux hommes qui parurent plus grands que l'ordinaire : tous les os entiers, beaucoup de ſang, la teſte ſeparée du corps. On les arrangea, remettant chaque os à ſa place : on les couvrit de quelques vêtemens, & on les mit ſur des brancars. Ils furent ainſi tranſportés vers le ſoir à la baſilique de Fauſta : où l'on celebra les veilles toute la nuit ; & pluſieurs poſſedés receurent l'impoſition des mains. Ce jour & le ſuivant, il y eut un tres-grand concours de peuple. Alors les vieillards ſe reſſouvinrent, d'avoir oüi autrefois les noms de ces martyrs, & d'avoir leu l'inſcription

Ambr. ep. 22. n. 1. 2.

Aug. 11. conf. c. 7. 22. 1. civit. c. 8.

Ambr. ep. 22. n. 12.

ſcription de leur tombeau. Le lendemain les reliques furent transferées à la baſilique Ambroſiene. Il y avoit à Milan un aveugle nommé Severe, connu de toute la ville, boucher de ſon métier, avant la perte de ſa veüe, & aveugle depuis pluſieurs années. Celui-ci entendant le bruit de la joye publique, en demanda le ſujet; & l'ayant apris, il ſe leva promptement, & ſe fit mener auprés des corps ſaints. Y étant arrivé, il obtint qu'on le laiſſât aprocher, pour toucher d'un mouchoir le brancard où ils repoſoient. Auſſi-tôt qu'il eut appliqué le mouchoir ſur ſes yeux, ils furent ouverts, & il revint ſans guide. Ce miracle ſe fit en preſence d'une infinité de peuple; & entre-autres de S. Auguſtin qui étoit alors à Milan, & qui en rend témoignage en trois endroits de ſes œuvres. Severe ayant ainſi recouvré la veüe, ne voulut plus l'employer que pour Dieu; & paſſa le reſte de ſes jours à le ſervir dans la baſilique Ambroſiene, où étoient les corps des martyrs. Il vivoit encore quand Paulin écrivit la vie de S. Ambroiſe. Cette tranſlation fut accompagnée d'un grand nombre d'autres miracles; de poſſedés délivrés, de malades gueris, en touchant de leurs mains les vêtemens qui couvroient les ſaints; quelques-uns par leur ombre ſeule. On jettoit quantité de mouchoirs & d'habits ſur les ſaintes reliques, & on les gardoit comme des remedes aux maladies. C'eſt S. Ambroiſe lui-même qui le témoigne, dans un de ſes ſermons, qu'il fit à cette occaſion.

AN. 386.

Aug. 11. conf. c. 7. Serm. 286. al. 39. diverſ. c 5. XXII. civit. c. 8. n. 2.

Ep. 22. n. 9.

Car aprés que les ſaintes reliques furent arrivées à la baſilique Ambroſiene, il parla au peuple ſur cette joye publique & ces miracles: prenant occaſion du pſeaume dix-huitiéme & du cent douziéme, qui ve-

Ibid. n. 3. 4. &c.

AN. 386. noient d'eſtre leus. Il rend graces à J. C. d'avoir donné à ſon égliſe un tel ſecours, dans un temps où elle en avoit tant de beſoin ; & declare, qu'il ne veut point d'autres défenſeurs. Il dit enſuite : Mettons ces victimes de triomphe au même lieu où J. C. eſt hoſtie. Mais qu'il ſoit ſur l'autel, lui qui a ſouffert pour tous : eux qui ſont rachetés par ſa paſſion, ſous l'autel. C'eſt le lieu que je m'étois deſtiné : car il eſt juſte que le preſtre repoſe où il a accoûtumé d'offrir : mais je cede le côté droit à ces victimes ſacrées. Il vouloit ſur l'heure enterrer les ſaintes reliques : mais le peuple demanda par ſes cris, qu'il differât juſques au dimanche cette ceremonie, que l'on appelloit la dépoſition. Enfin S. Ambroiſe obtint qu'elle ſe feroit le jour ſuivant. Il y fit un ſecond ſermon, dont le principal ſujet fut de répondre aux calomnies des Ariens. Car encore que ces miracles arreſtaſſent au dehors l'effort de la perſecution : la cour de Juſtine s'en moquoit dans le palais. Ils diſoient qu'Ambroiſe avoit ſuborné par argent des hommes qui feignoient d'eſtre poſſedés ; & ils nioient que ces corps que l'on avoit trouvés fuſſent de vrais martyrs. S. Ambroiſe leur répond par l'évidence des faits, dont tout le peuple étoit témoin, & inſiſte principalement ſur le miracle de l'aveugle. Je demande, ajoûte-t-il, ce qu'ils ne croyent pas ? Eſt-ce que les martyrs puiſſent ſecourir quelqu'un ? C'eſt ne pas croire à J. C. car il a dit : Vous ferés des choſes plus grandes. Quel eſt donc l'objet de leur envie ? eſt-ce moy ? mais ce n'eſt pas moy qui fais les miracles : ſont-ce les martyrs ? ils montrent donc que la créance des martyrs étoit differente de la leur ; autrement ils ne ſeroient pas jaloux

Ep. 22. n. 15. 16. &c.

Paul. vit. n. 15.

Ep. 22. n. 19.

Joan. XIV. 12.

de leurs miracles. Ce ſont les paroles de S. Ambroiſe. AN. 386.

Il écrivit à ſa ſœur ſainte Marcelline ce qui s'étoit paſſé à l'invention & la tranſlation de ces ſaints martyrs ; & joignit à ſa lettre les deux ſermons qu'il avoit faits en cette occaſion. Pour confondre davantage les Ariens, un homme d'entre la multitude, fut tout d'un coup ſaiſi de l'eſprit immonde, & commença à crier : que ceux-là étoient tourmentés comme lui, qui nioient les martyrs, ou qui ne croyoient pas à l'unité de la Trinité qu'enſeignoit Ambroiſe. Les Ariens le prirent & le noyerent dans un canal. Un d'entre-eux des plus ardens à la diſpute & des plus endurcis, rendit témoignage, qu'étant dans l'égliſe, comme S. Ambroiſe prêchoit, il avoit vû un ange qui lui parloit à l'oreille, enſorte qu'il ne ſembloit faire que raporter au peuple les paroles de l'ange. L'Arien qui avoit eu cette viſion ſe convertit, & commença à défendre la foi qu'il avoit combattüe. Ainſi à force de miracles, les Ariens furent reduits à ſe taire, & l'imperatrice contrainte à laiſſer en paix S. Ambroiſe. Peut-eſtre auſſi la crainte de l'empereur Maxime y contribua. Car il écrivit une lettre à l'empereur Valentinien, pour l'exhorter à faire ceſſer cette perſecution. Il lui repreſente, que s'il ne vouloit conſerver la paix avec lui, il ne lui donneroit pas un tel avis, puis que cette diviſion ſeroit utile à ſes intereſts. Il lui fait voir le danger de changer la foi établie depuis tant de ſiecles. Toute l'Italie, dit-il, croit ainſi, l'Afrique, la Gaule, l'Aquitaine, toute l'Eſpagne : Rome enfin qui tient la premiere place, même en cette matiere, c'eſt à dire dans la religion, comme dans l'empire. Enfin S.

d. ep. 22.

Paul. vita n. 6.

Id. n 17.

To. 2. conc. p. 1031. Theod. v. hiſt. c. 14.

Ambroiſe & les évêques catholiques demeurerent en repos.

XLVIII. Commencemens de S. Auguſtin.

Il y avoit environ deux ans que S. Auguſtin étoit à Milan : il y fut témoin de ces miracles & des combats de S. Ambroiſe, & ſe convertit peu de temps aprés. Il étoit Africain, né le treiziéme de Novembre l'an 354. à Tagaſte, ville épiſcopale de Numidie. Ses parens étoient Chrétiens, & de condition honeſte: ſon pere ſe nommoit Patrice, ſa mere Monique. Ils eurent grand ſoin de le faire inſtruire des lettres humaines ; & tout le monde remarquoit en lui un eſprit excellent, & des diſpoſitions merveilleuſes pour les ſciences. Etant tombé malade en ſon enfance & en peril de mort, il demanda le baptême : ayant déja été fait catecumene par le ſigne de la croix & le ſel. Sa mere alarmée, diſpoſoit tout pour le faire baptiſer : mais tout d'un coup il ſe porta mieux, & ſon baptême fut differé. Il étudia d'abord à Madaure la grammaire & la retorique juſques à l'âge de ſeize ans, que ſon pere le fit revenir à Tagaſte, & l'y retint un an ; pendant qu'il preparoit les choſes neceſſaires pour l'envoyer achever ſes études à Carthage: car la paſſion de faire étudier ce fils, lui faiſoit faire des efforts au delà de ſes facultés. Pendant ce ſéjour de Tagaſte, le jeune Auguſtin mépriſant les ſages conſeils de ſa mere, commença à ſe laiſſer emporter aux amours deshoneſtes, invité par l'oiſiveté & par la complaiſance de ſon pere, qui n'étoit pas encore baptiſé. Mais il le fut avant ſa mort, qui arriva peu de temps aprés. Auguſtin étant arrivé à Carthage, ſe plongea de plus en plus dans l'amour des femmes, qu'il fomentoit par les ſpectacles des theâ-

V. Pagi an. 377. n. 3.

Poſſid. vita. c. 1.

Confeſſ. lib. 1. c. 11.

11. Confeſſ. c. 3.

111. Conf. c. 1.

tres. Il ne laiſſoit pas de demander à Dieu la chaſteté : mais il n'eût pas voulu eſtre exaucé ſi-tôt. Cependant il avançoit avec grand ſuccés dans ſes études, qui avoient pour but d'arriver aux charges & aux magiſtratures : car l'éloquence en étoit alors le chemin. Entre les ouvrages de Ciceron qu'il étudioit, il leut l'Hortenſius, que nous n'avons plus, & qui étoit une exhortation à la philoſophie. Il en fut touché, & commença dés-lors à l'âge de dix-neuf ans, à mépriſer les vaines eſperances du monde, & à deſirer la ſageſſe & les biens immortels ; & ce fut le premier mouvement de ſa converſion. VIII. c. 7. III. c. 4.

XLIX. Auguſtin Manichéen.

La ſeule choſe qui lui déplaiſoit dans les philoſophes, c'eſt qu'il n'y trouvoit point le nom de J. C. qu'il avoit receu avec le lait de ſa mere, & qui avoit fait dans ſon cœur une profonde impreſſion. Il voulut donc voir les ſaintes écritures ; mais la ſimplicité du ſtile l'en dégoûta. Alors il tomba entre les mains des Manichéens : qui ne parlant que de J. C. du S. Eſprit & de la verité, le ſéduirent par leurs diſcours pompeux, lui donnerent du goût pour leurs rêveries, & de l'averſion pour l'ancien teſtament. Cependant ſa mere plus affligée, que ſi elle l'eut vû mort, ne vouloit plus manger avec lui : mais elle fut conſolée par un ſonge. Elle ſe vit ſur une regle de bois, & un jeune homme éclatant qui venoit à elle d'un viſage riant, lui demandant la cauſe de ſa douleur. Elle répondit, qu'elle pleuroit la perte de ſon fils. Voyés, lui dit-il, il eſt avec vous : en effet, elle le vit auprés d'elle ſur la même regle. Elle raconta ce ſonge à Auguſtin, qui lui dit : C'eſt que vous ſerés ce que je ſuis. Mais elle répondit ſans heſiter ; c. 5. c. 6. c. 11.

Non. Car on ne m'a pas dit : Tu ſeras où il eſt ; mais il ſera où tu es. Depuis ce temps elle logea & mangea avec lui, comme auparavant.

c. 12. Elle s'adreſſa à un ſaint évêque, & le pria de parler à ſon fils. L'évêque répondit : Il eſt encore trop indocile, & trop enflé de cette hereſie qui lui eſt nouvelle. Laiſſés-le, & contentés-vous de prier pour lui : il verra en liſant quelle eſt cette erreur. Moy qui vous parle, en mon enfance, je fus livré aux Manichéens par ma mere qu'ils avoient ſéduite : j'ay non ſeulement leu, mais tranſcrit preſque tous leurs livres ; & de moy-même je me ſuis deſabuſé. Sainte Monique ne ſe rendit pas à ces paroles du ſaint évêque ; & comme en pleurant abondamment, elle continuoit à le preſſer de parler à ſon fils : l'évêque lui répondit avec quelque chagrin : Allés, il eſt impoſſible que le fils de ces larmes periſſe. Ce qu'elle receut comme un oracle du ciel. Son fils toutefois demeura neuf ans Manichéen, depuis l'âge de dix-neuf ans juſques à vingt-huit.

Lib. IV. *conf.* c. 1.

IV. c. 2. Il entretenoit une concubine, & lui gardoit la fidelité, comme à une femme legitime. Ayant achevé ſes études, il enſeigna dans ſa ville de Tagaſte la grammaire, & enſuite la retorique. Un Aruſpice lui offrit de lui faire gagner le prix en une diſpute de poëſie, moyenant quelques ſacrifices d'animaux : mais il le rejetta avec horreur, ne voulant avoir aucun commerce avec les demons. Toutefois il ne faiſoit point de difficulté de conſulter les aſtrologues, & de lire leurs livres. Mais il en fut détourné par un ſage vieillard, nommé Vindicien, medecin fameux, qui avoit reconnu par ſon experience la vanité de

Poſſid. c. 2.

IV. *Conf.* c. 3.

VII. c. 6.

cette étude. Auguſtin avoit alors un ami intime qu'il avoit rendu Manichéen, car il s'appliquoit auſſi à ſéduire les autres. Cet ami tomba malade, & demeura long temps ſans conoiſſance : comme on deſeſperoit de ſa vie, on le baptiſa. Quand il fut revenu à lui, Auguſtin voulut ſe moquer du baptême qu'il avoit receu en cet état : mais le malade rejetta ce diſcours avec horreur, & mourut peu de jours aprés fidelle à la grace. Auguſtin avoit environ vingt-ſix ans, quand il écrivit deux ou trois livres de la beauté & de la bien-ſeance : mais cet ouvrage ne ſubſiſte plus. iv. c. 4. c. 13. c. 14.

L. Auguſtin ſe dégoûte des Manichéens. v. *Conf.* c. 3.

Il commençoit à ſe dégoûter des fables que les Manichéens racontoient, principalement ſur le ſyſtême du monde, la nature des corps celeſtes & des élemens. Ces conoiſſances, diſoit-il, ne ſont pas neceſſaires pour la religion : mais il eſt neceſſaire de ne pas mentir, & ne ſe pas vanter de ſavoir ce que l'on ne ſait point : principalement quand on veut paſſer comme Manés, pour eſtre conduit par le S. Eſprit. Il goûtoit beaucoup mieux les raiſons que les mathematiciens & les philoſophes rendoient des eclipſes, des ſolſtices & du cours des aſtres. Il y avoit un évêque Manichéen nommé Fauſte, vanté par ceux de ſa ſecte, comme un homme merveilleux & parfaitement inſtruit de toutes les ſciences. Aprés qu'il eut été long-temps attendu, il vint enfin à Carthage où Auguſtin enſeignoit la retorique. Il trouva un homme agreable & beau parleur : mais qui ne diſoit au fonds que ce que diſoient les autres Manichéens ; ſeulement il l'expliquoit avec plus de facilité & de grace. Auguſtin cherchoit autre choſe, & avoit l'eſprit trop c. 3. n. 6. c. 6.

ſolide pour ſe payer de l'exterieur. Toute la ſcience de Fauſte étoit d'avoir leu quelques oraiſons de Ciceron, tres-peu de Seneque, & ce qu'il y avoit de livres des Manichéens écrits en latin. Mais quand Auguſtin voulut aprofondir avec lui les difficultés qu'il avoit touchant le cours du ſoleil, de la lune & des autres corps celeſtes; Fauſte lui avoüa de bonne foi, qu'il n'avoit pas étudié ces queſtions. Auguſtin voyant le peu de ſatisfaction qu'il avoit tiré du plus fameux docteur des Manichéens, s'en dégoûta tout à fait déslors, à l'âge de vingt-neuf ans.
c. 8. En ce temps on lui perſuada d'aller enſeigner à Rome, où les écoliers étoient plus raiſonables qu'à Carthage. Il s'embarqua malgré ſa mere, & la trompa, ſous pretexte d'aller accompagner un ami juſques à
c. 9. la mer. Arrivé à Rome, il tomba malade d'une fiévre
c. 10. qui le mit à l'extremité, mais il ne demanda point le baptême. Il étoit logé chés un Manichéen; & il continuoit de les frequenter, retenu par la liaiſon de l'amitié. Mais il n'eſperoit plus de trouver la verité parmi eux, & ne s'aviſoit pas de la chercher dans l'égliſe catholique, tant il étoit prevenu contre ſa doctrine. Il commença donc à penſer que les philoſophes Academiciens qui doutoient de tout, pourroient bien eſtre les plus ſages; & il reprenoit ſon hoſte de la trop grande foi qu'il ajoûtoit aux fables des Ma-
c. 13. nichéens. Cependant la ville de Milan envoya demander à Symmaque prefet de Rome, un profeſſeur de retorique; & par le credit des Manichéens, Auguſtin obtint cette place, aprés avoir fait preuve de ſa capacité par un diſcours. Ainſi il vint à Milan en 384. étant âgé de trente ans.

S.

S. Ambroiſe le receut avec une bonté paternelle, qui commença à lui gagner le cœur. Auguſtin écoûtoit aſſiduëment ſes ſermons, ſeulement pour la beauté du ſtile, & pour voir ſi ſon éloquence répondoit à ſa reputation. Il trouvoit ſon diſcours moins attrayant que celui de Fauſte, mais plus ſavant, & ſans comparaiſon plus ſolide. Il ne faiſoit d'abord aucune attention aux choſes que diſoit S. Ambroiſe : mais il ne laiſſa pas inſenſiblement d'en eſtre touché malgré lui, & de voir que la doctrine catholique étoit au moins ſoûtenable. Il reſolut tout à fait de quitter les Manichéens, & de demeurer en qualité de catecumene, comme il étoit, dans l'égliſe que ſes parens lui avoient recommandée, c'eſt à dire dans l'égliſe catholique ; juſques à ce que la verité lui parût plus clairement. Sainte Monique étoit venüe le trouver : avec une telle foi, qu'en paſſant la mer, elle conſoloit les mariniers, mêmes dans les plus grands perils, par l'aſſurance que Dieu lui avoit donnée, qu'elle arriveroit prés de ſon fils. Quand il lui eut dit, qu'il n'étoit plus Manichéen, mais qu'il n'étoit pas encore catholique : elle n'en fut point ſurpriſe ; mais elle lui répondit tranquillement, qu'elle s'aſſuroit de le voir fidele catholique, avant qu'elle ſortît de cette vie. Cependant elle continuoit ſes prieres, & étoit attachée aux diſcours de S. Ambroiſe, qu'elle aimoit comme un ange de Dieu, ſachant qu'il avoit amené ſon fils à cet état de doute, qui devoit eſtre la criſe de ſon mal. Comme elle avoit accoûtumé en Afrique d'aporter aux égliſes des martyrs du pain, du vin & des viandes : elle vouloit faire de même à Milan ; mais le portier de l'égliſe

L I. Auguſtin à Milan.

c. 14.

VI. *Confeſſ.* c. 1.

c. 2.

l'en empêcha, & lui dit que l'évêque l'avoit défendu. Elle obéït auſſi tôt, ſans aucun attachement à ſa coûtume. S. Ambroiſe au reſte, avoit aboli ces repas dans les égliſes : parce qu'au lieu des ancienes agapes ſobres & modeſtes, ce n'étoit plus que des occaſions de débauche. Il aimoit de ſon côté ſainte Monique pour ſa pieté & ſes bonnes œuvres ; & ſouvent il felicitoit Auguſtin d'avoir une telle mere. Car toute ſa vie avoit été vertueuſe. Elle étoit née dans une famille chrétiene, où elle avoit eu une bonne éducation. Elle avoit été parfaitement ſoûmiſe à ſon mari, ſouffrant ſes débauches & ſes emportemens, avec une patience qui ſervoit d'exemple aux autres femmes ; & elle le gagna à Dieu à la fin de ſa vie. Elle avoit un talent particulier de réünir les perſones diviſées Depuis qu'elle fut veuve, elle ſe donna toute aux œuvres de pieté : elle faiſoit de grandes aumônes, ſervoit les pauvres, ne manquoit aucun jour à l'oblation du ſaint autel, ni à venir deux fois à l'égliſe le matin & le ſoir, pour entendre la parole de Dieu & faire ſes prieres, qui étoient toute ſa vie. Elle avoit une grande affection pour l'écriture ſainte. Dieu ſe communiquoit à elle par des viſions & des revelations ; & elle ſavoit les diſtinguer des ſonges & des penſées naturelles. Telle étoit ſainte Monique au raport de S. Auguſtin.

IX. *Conf. c.* 13. *c.* 8. 9 X. *c.* 9.

L. de ord. c. 11. VI *Conf.* 13. VI. *c.* 3.

Il eſtimoit S. Ambroiſe heureux, ſelon le monde, voyant comme il étoit honoré des perſones les plus puiſſantes. Mais il ne pouvoit l'entretenir à loiſir, comme il eût voulu, à cauſe de la foule de ceux qui le venoient trouver pour diverſes affaires ; & il n'oſoit l'interrompre dans le reſte du temps que le S.

évêque donnoit à la lecture. Souvent, dit-il, quand nous étions chés lui ; car ce n'étoit point l'uſage d'empêcher perſone d'entrer ni de l'avertir : nous le voyions, liſant tout bas ; & aprés eſtre demeurés long-temps aſſis en ſilence, nous nous retirions : jugeant qu'il ne vouloit pas eſtre interrompu, dans ce peu de temps qu'il avoit pour ſe remettre l'eſprit & la voix. Je l'entendois prêcher au peuple tous les dimanches : je reconoiſſois de plus en plus, que l'on pouvoit diſſiper toutes les calomnies, dont les impoſteurs attaquoient les livres divins ; & je commençois à ſentir la neceſſité de l'autorité & de la foi. c. 5.

Il avoit avec lui deux amis intimes, Alypius & Nebridius. Alypius étoit né comme lui à Tagaſte, où ſes parens tenoient le premier rang. Il étoit plus jeune qu'Auguſtin, dont il avoit été diſciple à Tagaſte & à Carthage. Il vint à Rome aprendre le droit, & fut enſuite aſſeſſeur du comte des largitions, ou du grand treſorier d'Italie. Auguſtin étant venu à Rome, Alypius le ſuivit à Milan, ne pouvant le quitter ; & continua d'exercer auprés d'autres magiſtrats la même charge d'aſſeſſeur ou conſeiller, avec une grande integrité. Nebridius étoit d'auprés de Carthage ; & il avoit quitté ſon païs, ſa mere, & une belle terre qu'il poſſedoit, pour venir à Milan vivre avec Auguſtin, & chercher la verité. C'étoit le plus grand deſir de ces trois amis. Ils vouloient même vivre en commun ; & ils ſe trouvoient environ dix capables d'entrer dans ce deſſein : quelques-uns étoient tres-riches, principalement Romanien, autre citoyen de Tagaſte, & parent d'Alypius, que ſes affaires avoient attiré à la cour. Auguſtin le regardoit vi. Conf. c. 7. 10. c. 10. c. 14.

comme son patron. Il l'avoit aidé dans sa jeunesse à soûtenir les frais de ses études, principalement depuis la mort de son pere ; & l'avoit encore secouru de ses biens & de ses conseils dans toutes ses affaires. Mais ce dessein de vie commune fut rompu ; parce que quelques-uns avoient déja des femmes, d'autres comptoient d'en prendre : & ils ne crurent pas qu'elles pussent s'accommoder de cette societé.

11. Contr. Academ. c. 2.

c. 12. 13. Augustin étoit de ceux qui vouloient se marier : sa mere avoit trouvé une personne qui lui pouvoit convenir ; mais si jeune qu'il faloit attendre environ deux ans. Cependant sa concubine l'avoit quitté, & s'en étoit retournée en Afrique, faisant vœu de continence pour le reste de ses jours ; & lui laissant un fils naturel, qu'elle avoit eu de lui, & qu'il nomma Adeodat, c'est à dire Dieu-donné. Il prit une autre concubine, pour le peu de temps qui restoit jusques à son mariage : tant il étoit esclave de cette habitude. Le premier jour de Janvier 385. il prononça un panegyrique pour le consul Bauto, qui entroit en charge ce jour là. En ce temps à l'âge de trente-un an, il commença à se défaire des images corporelles, auxquelles les Manichéens l'avoient accoûtumé ; & prit des idées plus justes de Dieu, de la nature spirituelle & de l'origine du mal. Mais il ne comprenoit pas encore l'incarnation, ne regardant J. C. que comme un excellent homme : toutefois il goûtoit déja l'écriture sainte, particulierement S. Paul. En cet état, il s'adressa au prestre Simplicien : qui depuis sa jeunesse jusques à un âge avancé, avoit vêcu dans une grande pieté. Il avoit instruit S. Ambroise, qui l'aimoit comme son pere. Augustin lui raconta tout le

c. 15.

c. 16.

VII. Conf. de vita bea. n. 4.

VIII. Conf. l. 2.

cours de ſes erreurs ; & lui dit qu'il avoit leu quelques livres des Platoniciens, que le reteur Victorin avoit traduits en latin. Simplicien le felicita, de n'être pas tombé ſur les écrits des autres philoſophes pleins de ſeduction : au lieu que ceux-ci inſinuoient par tout Dieu & ſon verbe. Il lui raconta la converſion de Victorin, à laquelle il avoit eu tant de part. Auguſtin en fut ſenſiblement touché, & deſiroit ardemment de l'imiter : non ſeulement en recevant le baptême, mais en renonçant comme lui à la profeſſion de la retorique. *Sup. liv. XV. n. 6.* *c. 5.*

LII. Converſion de S. Auguſtin. *c. 6.*

Un jour qu'il étoit à ſon logis avec Alypius, un Africain nommé Pontitien, qui avoit une charge conſiderable à la cour, vint les trouver. Quand ils ſe furent aſſis pour s'entretenir, Pontitien aperceut un livre ſur la table qui étoit devant eux : il l'ouvrit, & trouva que c'étoit S. Paul. Il fut ſurpris de trouver là ce ſeul livre ; au lieu de quelque livre de lettres humaines : il regarda Auguſtin, avec un ſoûris mêlé d'admiration & de joye : car il étoit Chrétien, & faiſoit ſouvent de longues prieres, proſterné devant Dieu dans l'égliſe. Auguſtin lui ayant dit, qu'il s'appliquoit fort à ces ſortes de lectures, la converſation ſe tourna ſur S. Antoine, dont Pontitien raconta la vie, comme tres-connüe aux fideles. Auguſtin & Alypius n'en avoient jamais oüi parler : ils étoient ſurpris d'aprendre de ſi grandes merveilles & ſi recentes ; & Pontitien n'étoit pas moins étonné qu'ils les euſſent ignorées juſques alors. Il leur parla de la multitude de monaſteres qui rempliſſoient les deſerts, & dont ils n'avoient aucune conoiſſance. Ils ne ſavoient pas même qu'à Milan où ils étoient, il

AN. 386. y en avoit un hors les murs de la ville, ſous la conduite de S. Ambroiſe. Enfin Pontitien leur raconta la converſion de deux officiers de l'empereur, qui ſe promenant avec lui à Tréves, & ayant trouvé chés des moines la vie de S. Antoine, en furent tellement touchés, qu'ils embraſſerent ſur le champ la vie monaſtique.

§. 7. Auguſtin fut profondement touché de ce diſcours. Il y avoit douze ans que la lecture de l'Hortenſius de Ciceron l'avoit excité à l'étude de la ſageſſe. Il avoit cherché la verité, il l'avoit trouvée ; il ne manquoit qu'à ſe determiner, & il ne voyoit plus d'excuſe. Pontitien s'étant retiré, Auguſtin ſe leve,

§. 8. & s'adreſſant à Alypius, lui dit avec émotion, le viſage tout changé, & d'un ton de voix extraordinaire : Qu'eſt-ceci, que faiſons-nous ? des ignorans viennent ravir le ciel, & nous avec nos ſciences, inſenſés que nous ſommes, nous voila plongés dans la chair & le ſang ? Avons-nous honte de les ſuivre ? & n'eſt-il pas plus honteux de ne pouvoir même les ſuivre ? Alypius le regarda ſans rien dire, étonné de ce changement, & le ſuivit pas à pas dans le jardin, où l'emporta le mouvement qui l'agitoit. Ils s'aſſirent le plus loin qu'ils purent de la maiſon. Auguſtin fremiſſoit d'indignation de ne pouvoir ſe reſoudre, à ce qui ſembloit ne dépendre que de ſa volonté : il s'arrachoit les cheveux, il ſe frapoit le front, il s'embraſſoit le genou avec les mains jointes. Alypius ne le quittoit point, & attendoit en ſilence l'évenement de

§. 11. cette agitation extraordinaire. Auguſtin ſe ſentant preſſé de répandre ſa douleur par des cris & par des pleurs, ſe leva pour s'éloigner de lui, & le laiſſant

au lieu où ils étoient assis, alla se coucher sous un AN. 386.
figuier, où ne se retenant plus, il versoit des torrens de larmes, & crioit : Jusques à quand Seigneur, quand finira vôtre colere ? pourquoy demain ? pourquoy non maintenant ? Alors il entendit d'une maison voisine, une voix comme d'un enfant, qui repetoit souvent en chantant ces deux mots latins : *Tolle lege, tolle lege :* c'est à dire : Prenés, lisés. Il changea de visage, & pensa tres-attentivement, si les enfans avoient accoûtumé de chanter ainsi en quelque lieu : mais il ne se souvint point d'avoir oüi rien de semblable. Il retint ses larmes, & crut que Dieu lui commandoit d'ouvrir le livre, & de lire le premier article qu'il trouveroit : se souvenant que S. Antoine avoit été converti à la lecture de l'évangile. Il revint donc promtement au lieu où Alypius étoit demeuré. Il prit le livre de S. Paul qu'il y avoit laissé : l'ouvrit & leut tout bas le premier article où il jetta les yeux. C'étoit celui-ci : Ni dans les festins & l'yvrognerie, *Rom.* XIII. 13. ni dans les couches & les impudicités, ni dans les querelles & la jalousie ; mais revêtés vous du Seigneur J. C. & ne cherchés pas à contenter la chair en ses desirs. Il n'en leut pas davantage ; & aussi-tôt toutes ses incertitudes se dissiperent.

Il ferma le livre aprés avoir marqué l'endroit ; & d'un visage tranquille dit la chose à Alypius, qui demanda à voir le passage, & lui en fit remarquer la suite : Recevés celui qui est foible dans la foi ; s'ap- *Rom.* XIV. 1. pliquant à lui-même ces paroles. Ils rentrerent, & vinrent dire cette heureuse nouvelle à sainte Monique, qui fut transportée de joye. Augustin resolut en même temps de renoncer au mariage, & à tou-

AN. 386. tes les esperances du siecle, & premierement de quitter
11. Conf. c. 2. ter son école de retorique. Mais il le voulut faire sans éclat ; & comme il ne restoit qu'environ trois semaines jusques aux vacances, que l'on donnoit pour les vendanges, il remit à ce temps-là à se declarer : ayant même un pretexte plausible devant le monde : parce que sa poitrine s'étoit échauffée le même été, ensorte qu'il eût été obligé de quitter sa profession, ou du moins de l'interrompre quelque temps.

LIII. Premiers ouvrages de S. Augustin. VIII Conf. c. 6. IX. c. 3. 4.

Quand il fut libre, il se retira à la campagne, en un lieu nommé Cassiciac, dans la maison d'un ami nommé Verecundus, citoyen de Milan & professeur de grammaire. Augustin s'y retira avec sa mere, son frere Navigius, son fils Adeodat, Alypius & Nebridius, & deux jeunes hommes ses disciples, Trygetius & Licentius : dont le dernier étoit fils de Romanien. Pendant cette retraite, il composa ses premiers ouvrages, qui sont écrits tres-poliment ; mais ils se sentent encore, comme il le reconoît, de la vanité de l'école. Le premier est contre les Academiciens, qui pretendoient que tout étoit obscur & douteux, & que le Sage ne devoit rien assurer comme manifeste & certain. Plusieurs touchés de leurs argumens, desesperoient de trouver la verité. S. Augustin lui-même en avoit été ébranlé, & il fit ce traité, principalement pour s'affermir contre cette erreur. Le second ouvrage est le traité de la vie heureuse : composé d'un entretien, dont il regala la compagnie comme d'un festin spirituel, le jour de sa naissance treiziéme de Novembre, & les deux jours suivans. Le sujet est de montrer que la vie heureuse ne se trouve que dans la

Lib 1. Retract. c. 1.

III. Contr. Acad c. 20.

De be. vita n. 6. 1. Retr. c. 2.

la conoiſſance parfaite de Dieu. Le troiſiéme ouvrage AN. 386.
eſt le traité de l'ordre : où il examine la grande queſtion, ſi l'ordre de la providence divine comprend *Ibid. c. 3.*
toutes choſes, bonnes & mauvaiſes : mais voyant que la matiere étoit trop élevée pour ceux à qui il parloit, il ſe reduiſit à leur parler de l'ordre des études. Le quatriéme ouvrage ſont les ſoliloques, où S. Auguſtin *II. De ord. c. 8. I. Retr. c. 4.*
parle avec ſa raiſon, comme ſi c'étoient deux perſonnes. Dans le premier livre, il cherche quel doit eſtre celui qui veut acquerir la ſageſſe ; & prouve à la fin que ce qui eſt veritablement eſt immortel : dans le ſecond il traite de l'immortalité de l'ame ; mais cet ouvrage demeura imparfait. Voila les quatre traités que S. Auguſtin compoſa à Caſſiciac, pendant ſa retraite ſur la fin de l'an 386.

Les trois premiers ſont les fruits des ſavantes converſations qu'il avoit avec ſes amis, & qu'il faiſoit *I. Cont. Acad. c. 1. n. 4.*
en même temps écrire en notes, pour en conſerver enſuite ce qu'il jugeoit à propos. On y void un grand détail de la maniere libre & gaye, dont ils vivoient enſemble. Trygetius & Licentius qui étoient les plus jeunes, continuoient leus études d'humanités ; & Au- *I. de ord. c. 8. n. 26.*
guſtin leur expliquoit tous les jours avant le ſouper la moitié d'un livre de Virgile. Licentius ſuivoit ſon *II. Cont. Acad. c. 4.*
inclination pour la poëſie, & faiſoit des vers ſur la *Ibid. c. 3. III. c. 1.*
fable de Pyrame & Thisbé ; & S. Auguſtin travail- *I. de ord. c. 3. n. 8.*
loit à le détacher doucement de ces bagatelles. Quand le temps étoit beau, ils s'entretenoient aſſis dans une prairie : quand le temps étoit mauvais, ils s'enfermoient dans le bain. Dans ces converſations, ils ne ſe preſſoient pas de répondre ; mais ſouvent ils demeuroient long-temps à penſer ce qu'ils devoient

AN. 386. dire : & quand ils croyoient s'eſtre trop avancés, ils
1. *Cont. Academ. c. 3. n. 8.* revenoient de bonne foi. Car ce n'étoit pas de vaines diſputes, pour montrer de l'eſprit, mais un exa-
1. *de ord. c. 10.* men ſolide de la verité. Une fois Trygetius s'étant mépris, vouloit que ce qu'il avoit avancé, ne fût pas écrit. Licentius inſiſtoit à le faire écrire. S. Auguſtin le reprit fortement de cette émulation puerile ; & comme Trygetius rioit à ſon tour de la confuſion de l'autre, il leur fit à tous deux une ſevere reprimende, qu'il finit en leur demandant qu'ils fuſſent vertueux, pour recompenſe du ſoin qu'il prenoit de les inſtruire. Sainte Monique étoit preſente à la pluſpart de ces converſations, entrant aiſément dans tout ce qui regardoit la morale & la religion, quel-
1. *de ord. c. 3.* que relevé qu'il fût. S. Auguſtin paſſoit environ la moitié de la nuit à mediter ces importantes verités ;
Ibid. c. 8. c. 10. n. 29. & le matin il faiſoit de longues prieres, accompagnées
11. *Conf. c. 4.* de larmes : la lecture des pſeaumes le touchoit ſenſiblement.

c. 5. Les vacances étant paſſées, il manda aux citoyens de Milan de ſe pourvoir d'un autre profeſſeur d'éloquence. Il écrivit à S. Ambroiſe pour lui faire conoître ſes égaremens paſſés & ſes diſpoſitions preſentes, le priant de lui indiquer ce qu'il devoit lire des ſaintes écritures, pour ſe preparer au baptême. S. Ambroiſe lui conſeilla le prophete Iſaïe : mais S. Auguſtin n'ayant pas entendu la premiere lecture qu'il en fit, remit à le lire, quand il ſeroit plus exer-
Ibid. c. 6. cé dans le ſtile de l'écriture. Le temps étant venu, auquel il devoit donner ſon nom entre les competens, pour ſe preparer au baptême, il quitta la campagne & retourna à Milan ; c'eſt à dire vers le ca-

rême de l'an 387. Ce fut-là qu'il écrivit le traité de l'immortalité de l'ame, qui n'étoit qu'un memoire pour achever les ſoliloques. Il entreprit pendant ce même temps d'écrire ſur les arts liberaux, c'eſt à dire la grammaire, la dialectique, la retorique, la geometrie, l'arithmetique & la philoſophie. Il acheva le traité de la grammaire, & le perdit depuis : il compoſa ſix livres de la muſique, qu'il n'acheva que deux ans aprés en Afrique : il ne fit que commencer tout le reſte, & nous n'avons plus de tous ces traités que celui de la muſique. Son deſſein dans ces ouvrages, étoit d'élever à Dieu ſes amis, appliqués à ces ſortes d'études, & de les faire monter par degrés des choſes ſenſibles aux ſpirituelles, comme l'on void dans le ſixiéme livre de la muſique. Car depuis ſa converſion, il conſacra toutes ſes études au ſervice de Dieu. Alypius ſe preparoit auſſi au baptême, par une ſincere humilité, & un grand courage à dompter ſon corps, juſques à marcher nuds pieds pendant l'hiver en cette partie de l'Italie : païs froid pour des Africains.

AN. 386.
1. *Retract. c 5.*
c. 6.
c. 11.
IX. *Conf.* 4. n. 7.
Ibid. c. 6.

Enfin S. Auguſtin fut baptiſé par S. Ambroiſe avec ſon ami Alypius, & ſon fils Adeodat âgé d'environ quinze ans. Ils furent baptiſés la veille de pâque, qui cette année 387. ſe rencontra le ſeptiéme des calendes de May, c'eſt à dire le vingt-cinquiéme d'Avril : comme S. Ambroiſe le decida, étant conſulté par les évêques de la province d'Emilie. Ce fut, comme l'on croit en cette occaſion, que S. Ambroiſe fit aux nouveaux baptiſés l'inſtruction qui compoſe ſon livre des myſteres, ou de ceux qui y ſont initiés. Elle avoit été precedée pendant le carême, des inſtructions

LIV. Traité de S. Ambroiſe des myſteres.
IX. *Aug. Conf.* c. 6. *Ambr. ep* 23. n. 15.
Ambr. de myſt. c. 1.

AN. 387. morales qu'il faiſoit tous les jours ſur la vie des patriarches & ſur les proverbes. Ce qui fait voir que que l'on liſoit alors à Milan la geneſe & les proverbes de Salomon, comme font encore les Grecs à l'office du ſoir. De ces ſermons ſur la geneſe, ſont venus divers ouvrages de S. Ambroiſe. L'exameron & les livres ſuivans : particulierement ceux d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob & de Joſeph, que l'on raporte avec vrai-ſemblance à cette année 387. Quoique l'on ne doive pas douter, que pendant tout le temps de ſon épiſcopat, il n'ait à peu prés traité tous les ans les mêmes matieres, à l'occaſion des mêmes lectures.

Triod. Grec.

V. Admonit. in lib. de Joſeph.

Dans le livre des myſteres, S. Ambroiſe explique aux nouveaux baptiſés la nature & les ceremonies des trois ſacremens, qu'ils venoient de recevoir : le baptême, la confirmation & l'euchariſtie. Ce qu'il n'avoit pu faire auparavant, parce, dit-il, que c'eût été trahir le ſecret des myſteres, plûtôt que les expliquer. Il marque donc les principales ceremonies du baptême : premierement d'ouvrir les oreilles du catecumene, en diſant : *Ephéta* : puis de le faire entrer dans le ſaint des ſaints, c'eſt à dire dans le baptiſtere : la preſence du diacre, du preſtre & de l'évêque : les renonciations au demon & à ſes œuvres, au monde & à ſes plaiſirs. En renonçant au monde, le catecumene étoit tourné à l'Occident, comme pour lui reſiſter en face ; puis il ſe tournoit à l'Orient, comme pour regarder J. C. S. Ambroiſe explique enſuite la benediction des fonts, en relevant tous les myſteres de l'eau marqués dans les lectures de l'ancien & du nouveau teſtament, que l'on avoit faites pendant le carême, & principalement le ſamedy

De myſt. c. 1.

§. 2.

ſaint : la création, le deluge, le paſſage de la mer rouge, la nuée, les eaux de Mara : Naaman, le paralytique de la piſcine. Au ſortir des fonts, on faiſoit aux baptiſés l'onction ſur la teſte : puis on leur lavoit les pieds, & on les revêtoit d'habits blancs. Enſuite ils recevoient le ſeau & le gage du S. Eſprit, avec l'expreſſion des ſept dons : c'eſt à dire le ſacrement de confirmation. Puis ils marchoient vers l'autel, en diſant, comme nous diſons encore en y arrivant : J'entreray à l'autel du Seigneur, à Dieu qui réjoüit ma jeuneſſe. Ils trouvoient l'autel preparé, & aſſiſtoient pour la premiere fois au ſaint ſacrifice. AN. 387. c. 6. c. 7. c. 8. Pſ. 41. 4.

Ici S. Ambroiſe leur explique les ancienes figures de l'euchariſtie : le ſacrifice de Melchiſedec, la mane, l'eau de la pierre ; puis il ajoûte : Vous dirés peut-eſtre : Je voy autre choſe ; comment m'aſſurés-vous que je recoy le corps de J. C ? Prouvons que ce n'eſt pas ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré ; & que la benediction a plus de force que la nature, puis qu'elle change la nature même. Il aporte l'exemple de la verge de Moïſe changée en ſerpent, & de pluſieurs autres miracles ; & ajoûte : Si la benediction des hommes a eu le pouvoir de changer la nature : que dirons-nous de la conſecration divine, où les paroles mêmes du Sauveur operent ? La parole de J. C. qui a pu faire de rien ce qui n'étoit pas, ne peut-elle pas changer ce qui eſt en ce qu'il n'étoit point ? Il dit que le peuple répond Amen aux paroles de la conſecration ; ce qui montre qu'elles ſe prononçoient tout haut. Il recommande aux nouveaux fideles le ſecret des myſteres. c. 9.

LV. Catecheſes de S. Cyrille.

Les cinq catecheſes myſtagogiques de S. Cyrille de Jeruſalem, ſont entierement conformes à cet ouvrage de S. Ambroiſe, & font voir la même tradition dans l'Orient & dans l'Occident, pour la pratique des ſacremens. Il eſt vray que les catecheſes de S. Cyrille ſont plus anciennes de quelques années. Voicy donc comme il parle dans la premiere de ces inſtructions, que l'on nomme Myſtagogiques, c'eſt à dire introduction aux myſteres : Vous eſtes entrés d'abord dans le veſtibule du baptiſtere, & comme vous étiés debout, tournés à l'Occident ; on vous a ordoné d'étendre la main, & vous avés renoncé à ſatan comme preſent. Et enſuite : Pourquoy regardiés-vous à l'Occident ? parce que c'eſt le ſymbole des tenebres, dont il eſt le prince. Il explique les renonciations, aux œuvres de ſatan, qui ſont les pechés ; à ſes pompes qui ſont les ſpectacles du theatre, du cirque & les autres : à ſon culte, c'eſt à dire non ſeulement à l'idolatrie, mais à toutes les ſuperſtitions, aux enchantemens, aux caracteres pour des remedes, aux divinations. Il marque la profeſſion de foi ; & ajoûte : Tout cela s'eſt fait au dehors ; enſuite vous eſtes entrés dans le ſaint des ſaints, c'eſt à dire dans le baptiſtere. Auſſi-tôt vous avés ôté vôtre tunique, pour montrer que vous vous êtes dépoüillés du vieil homme. Enſuite on vous a oints de l'huile conſacrée par l'exorciſme, depuis le ſommet de la teſte juſques en bas. C'eſt l'huile des catecumenes, dont les Grecs oignent encore tout le corps. S. Cyrille pourſuit : On vous a conduits au bain ſacré du baptême. On a demandé à chacun de vous, s'il croyoit au nom du Pere & du Fils & du S. Eſprit :

Pag 227. C.

P. 228. B.

P. 229. A.

Catech. 2. *p.* 231.

Eucholog. fol. 63.

P. 232. A.

vous avés fait la confeſſion ſalutaire ; on vous a plongés trois fois dans l'eau, marquant les trois jours de la ſepulture du Sauveur. Dans la troiſiéme catecheſe, il explique l'onction aprés le baptême & la confirmation. J. C. dit-il, ayant ſanctifié les eaux du Jourdain par ſon baptême en ſortit, & le S. Eſprit repoſa ſur lui ſenſiblement : ainſi étant ſortis du bain ſacré, vous avés receu l'onction, image de celle de J. C. Vous avés été premierement oints ſur le front : *P. 235. B.* puis aux oreilles, aux narines, à la poitrine ; & il explique les raiſons de toutes ces onctions : que les Grecs obſervent encore. *Euchol. fol. 64.*

S. Cyrille dans la quatriéme catecheſe explique le ſacrement de l'euchariſtie. Il en raconte premierement l'inſtitution par les paroles de S. Paul : puis il *1. Cor. XI. 23. P. 237. A.* ajoûte : Lui-même donc ayant dit en parlant du pain : Ceci eſt mon corps, qui oſera encore en douter ? lui-même ayant dit : Ceci eſt mon ſang, qui pourra jamais dire que ce n'eſt pas ſon ſang ? Il changea autrefois l'eau en vin à Cana de Galilée, par ſa ſeule volonté ; & on refuſera de croire qu'il a changé le vin en ſang ? Recevons-le donc avec une entiere certitude, comme le corps & le ſang de J.C. Car ſous la figure du pain, le corps vous eſt donné, & le ſang ſous la figure du vin : afin que participant au corps & au ſang de J. C. vous deveniés un même corps & un même ſang avec lui. Et enſuite : Ne t'arrête pas aux *P. 238. A.* ſens, n'en juge pas par le goût, mais par la foi ; & ſois indubitablement perſuadé que tu as l'honeur de recevoir le corps & le ſang de J. C. Et encore : Sois per- *P. 239. A.* ſuadé, que ce qui paroît du pain, n'eſt pas du pain, quoiqu'il le ſemble au goût, mais le corps de J. C.

Et que ce qui paroît du vin, n'eſt pas du vin, quoique le goût le veüille ainſi, mais le ſang de J. C. Au commencement de la cinquiéme catecheſe, il marque diſtinctement les trois ſacremens, en diſant: Nous avons ſuffiſamment parlé du baptême, de l'onction, & de la reception du corps & du ſang de J. C. Il explique enſuite toutes les ceremonies du ſaint ſacrifice. Le diacre donne à laver à l'évêque & aux preſtres qui entourent l'autel, & on y applique ces
Pſ. xxv. 6. paroles du pſeaume vingt-cinquiéme: Je laveray mes mains avec les juſtes, & le reſte. Le diacre crie: Embraſſons-nous les uns les autres: on ſe donne le bai-
P. 240. B. ſer de paix. Le celebrant dit: Elevés vos cœurs, & le reſte de la preface, comme nous la diſons encore: Il demande qu'il plaiſe à Dieu d'envoyer ſon S. Eſprit ſur les dons propoſés, afin qu'il faſſe du pain le corps de J. C. & du vin ſon ſang. Aprés avoir accompli ce ſacrifice ſpirituel & non ſanglant, on prie pour la paix de toute l'égliſe, la tranquillité du monde, les rois, les gens de guerre, & pour tous ceux qui ont beſoin de ſecours. On fait memoire des défunts, premierement des ſaints, afin que par leurs
P. 241. C. prieres Dieu reçoive les nôtres; enſuite on prie pour tous les autres, croyant que la priere qui accompagne le redoutable ſacrifice ſera d'une grande uti-
P. 242. A. lité à leurs ames. On dit l'oraiſon dominicale, le peuple répond: Amen. Le preſtre dit: Les choſes ſaintes pour les ſaints. On vient à la communion. En vous en aprochant, dit S. Cyrille, n'étendés pas les mains, & n'écartés pas les doigts: mais mettés vôtre main gauche ſous la droite pour lui ſervir de trône, puis qu'elle doit recevoir ce grand Roy; & creuſant

creusant la main, recevés le corps de J. C. en disant: AN. 387.
Amen. Sanctifiés vos yeux par l'attouchement de ce saint corps, communiés, & prenés garde de n'en rien perdre. Si vous aviés dans les mains de la poudre d'or, avec quelle precaution la tiendriés-vous : ceci est bien plus precieux que l'or ni les pierreries ; gardés-vous donc bien, d'en laisser tomber la moindre parcelle. Aprés avoir communié du corps de J. C. P. 145.
aprochés-vous aussi du calice sans étendre les mains ; mais inclinés-vous comme pour l'adorer, & en disant : Amen, sanctifiés-vous par la communion du sang de J. C. Pendant même que vos lévres en sont encore humectées, portés-y la main pour consacrer vôtre front, vos yeux & les autres organes des sens. Retenés ces traditions dans leur pureté, & ne vous privés jamais des saints mysteres par vos pechés.

LVI. Mort de sainte Monique.

S. Augustin aprés son baptême, ayant examiné en quel lieu il pourroit servir Dieu plus utilement, resolut de retourner en Afrique avec sa mere, son fils, son frere, & un jeune homme nommé Evodius. Il étoit aussi de Tagaste : étant agent de l'empereur, il se convertit, receut le baptême avant S. Augustin ; & quitta son employ pour servir Dieu. Etant arrivés à Ostie, ils s'y reposerent du long chemin qu'ils avoient fait depuis Milan, & se preparoient à s'embarquer. Un jour S. Augustin & sainte Monique sa mere, appuyés ensemble sur une feneſtre, qui regardoit le jardin de la maison, s'entretenoient avec une douceur extrême, oubliant tout le passé, & portant leurs pensées sur l'avenir. Ils cherchoient quelle seroit la vie éternelle des saints. Ils s'éleverent au dessus de tous les plaisirs des sens : ils parcoururent par de-

IX. Conf. c. 6.

c. 10.

AN. 387. grés tous les corps, le ciel même & les aſtres. Ils vinrent juſques aux ames, & paſſant toutes les créatures, même ſpirituelles ; ils arriverent à la ſageſſe éternelle, par laquelle elles ſont, & qui eſt toûjours ſans difference de temps. Ils y atteignirent un moment de la pointe de l'eſprit ; & ſoupirerent d'eſtre obligés d'en revenir au bruit de la voix, & aux paroles paſſageres. Alors ſainte Monique dit : Mon fils, pour ce qui me regarde, je n'ay plus aucun plaiſir en cette vie. Je ne ſai ce que je fais encore ici, ni pourquoy j'y ſuis. La ſeule choſe qui me faiſoit ſouhaitter d'y demeurer, étoit de vous voir chrétien catholique avant que de mourir. Dieu m'a donné plus : je vous voy conſacré à ſon ſervice, ayant mépriſé la felicité terreſtre.

n. 11. Environ cinq jours aprés, elle tomba malade de la fiévre. Pendant ſa maladie, elle s'évanoüit un jour ; & comme elle fut revenüe, elle regarda S. Auguſtin & ſon frere Navigius, & leur dit : Où étois-je ? Et enſuite les voyant ſaiſis de douleur, elle ajoûta : Vous laiſſerés ici vôtre mere. Navigius témoignoit ſouhaiter qu'elle mourût plûtôt dans ſon païs. Mais elle le regarda d'un œil ſevere, comme pour le reprendre, & dit à S. Auguſtin : Voyés ce qu'il dit. Puis s'adreſſant à tous deux : Mettés ce corps, dit-elle, où il vous plaira, ne vous en inquietés point : je vous prie ſeulement de vous ſouvenir de moy à l'autel du Seigneur, quelque part que vous ſoyés. Elle mourut le neuviéme jour de ſa maladie, dans la cinquante-ſixiéme année de ſon âge, & la trente-troiſiéme de S. Auguſtin. C'eſt à dire la même année de ſon baptême 387.

Si-tôt qu'elle eut rendu l'eſprit, S. Auguſtin lui ferma les yeux : le jeune Adeodat s'écria en pleurant, mais tous les aſſiſtans le firent taire, ne voyant aucun ſujet de larmes dans cette mort ; & S. Auguſtin retint les ſiennes avec un grand effort. Evodius prit le pſautier, & commença à chanter le pſeaume centiéme : Je chanteray miſericorde & juſtice. Toute la maiſon répondoit ; & auſſi-tôt il s'y aſſembla quantité de perſones pieuſes, de l'un & de l'autre ſexe. On porta le corps : on offrit pour la défunte le ſacrifice de nôtre redemption : on fit encore des prieres auprés du ſepulcre, ſelon la coûtume, en preſence du corps, avant que de l'enterrer. S. Auguſtin ne pleura point pendant toute la ceremonie : mais enfin la nuit il laiſſa couler ſes larmes pour ſoulager ſa douleur. Il pria pour ſa mere, comme il faiſoit encore longtemps aprés, en écrivant toutes les circonſtances de cette mort dans le livre de ſes confeſſions ; & il prie les lecteurs de ſe ſouvenir au ſaint autel de Monique ſa mere & de ſon pere Patrice. AN. 387. c. 12. c. 13.

LVII. Seconde ambaſſade de S. Ambroiſe vers Maxime. *De ob. Valent. n.* 28.

Les mauvais traitemens que l'imperatrice Juſtine avoit faits à S. Ambroiſe, n'empêcherent pas qu'elle ne le priât d'aller une ſeconde fois trouver l'empereur Maxime, & qu'il n'acceptât cette ambaſſade. Le ſujet étoit de demander le corps de l'empereur Gratien, & de confirmer la paix : car on avoit grand ſujet de craindre que Maxime, non content de commander dans les Gaules, n'entrât en Italie pour dépoüiller Valentinien. S. Ambroiſe étant arrivé à Tréves, Maxime refuſa de lui donner audiance qu'en public dans ſon conſiſtoire ; & quoique les évêques n'euſſent pas accoûtumé de s'y preſenter : S. Am- *Epiſt.* 24.

AN. 387. broiſe aima mieux abaiſſer ſa dignité, que de manquer à ſa commiſſion. Il entra donc dans le conſiſtoire, où il trouva Maxime aſſis, qui ſe leva pour lui donner le baiſer. S. Ambroiſe demeura entre les conſeillers, qui l'exhortoient de monter au trône de l'empereur ; lui-même l'appelloit. S. Ambroiſe répondit : Pourquoy voulés-vous baiſer celui que vous ne reconoiſſés pas pour évêque ; car ſi vous me reconoiſſiés, vous ne me verriés pas ici. Aprés quelque diſcours, Maxime s'emporta, & lui reprocha de l'avoir joüé, l'empêchant d'entrer en Italie, lors que rien n'eût pu lui reſiſter. S. Ambroiſe lui répondit doucement : Je ſuis venu pour me juſtifier de ce reproche. Quoiqu'il me ſoit glorieux de me l'eſtre attiré pour ſauver un orfelin. Mais où me ſuis-je oppoſé à vos legions pour les empêcher d'inonder l'Italie ? Vous ay-je fermé les Alpes avec mon corps ? en quoy vous ay-je trompé ? Quand vous me dîtes que Valentinien devoit venir à vous : je répondis qu'il n'étoit pas raiſonable qu'un enfant paſſât les Alpes avec ſa mere, dans la rigueur de l'hiver, ni qu'on l'exposât ſans ſa mere aux perils d'un ſi grand voyage. Enſuite il lui reprocha la mort de Gratien, demandant qu'il rendît au moins ſon corps. Aprés
n. 9. quelques autres diſcours, Maxime dit qu'il en delibereroit, & S. Ambroiſe ſe retira : lui declarant qu'il ne vouloit point avoir de communion eccleſiaſtique avec lui ; & l'avertiſſant de faire penitence du ſang innocent de ſon maître, qu'il avoit répandu. S. Ambroiſe s'abſtint même de la communion des évêques qui communiquoient avec Maxime, ou qui pourſuivoient
Sup. n. 29. la mort des Priſcillianiſtes. Maxime irrité de

tout cela, lui commanda de s'en retourner inceſſamment ; & S. Ambroiſe ſe mit volontiers en chemin ; quoique Maxime l'eût menacé, & que pluſieurs perſones cruſſent qu'il s'expoſoit à un peril inévitable. La ſeule choſe qui l'affligea en partant, fut de voir emmener en exil un vieil évêque nommé Hygin, qui ſembloit preſt à rendre le dernier ſoupir. S. Ambroiſe ſollicitoit les amis de Maxime, pour lui faire donner au moins un habit & un lit de plume pour le ſoulager, mais on le chaſſa lui-même. En chemin il écrivit à l'empereur Valentinien, pour lui rendre compte de ſon ambaſſade, creignant que l'on ne le prevînt contre lui par quelque faux raport. Il finit ſa lettre par ces mots : Soyés ſur vos gardes, contre un homme qui couvre la guerre par une apparence de paix.

AN. 387.

De ob. Valent. n. 39.

Ep. 24. n. 1.

On ne s'étonera pas que S. Ambroiſe refuſât de communiquer avec ceux qui pourſuivoient la mort des heretiques, ſi l'on conſidere combien l'égliſe abhorroit le ſang même des autres criminels. Un juge nommé Studius, conſulta S. Ambroiſe vers le même temps ſur cette queſtion : s'il étoit permis de condamner quelqu'un à mort. S. Ambroiſe loüe ſa pieté, & decide d'abord qu'il eſt permis, puis que S. Paul dit que le juge ne porte pas le glaive en vain. Il reconoît que quelques-uns n'admettoient point à la communion des ſacremens, ceux qui avoient rendu un jugement de mort : mais il ajoûte que ceux-là ſont hors de l'égliſe ; & on croit que c'étoit les Novatiens. Il dit que la pluſpart des juges s'abſtenoient d'eux-mêmes en ce cas de la communion, & qu'il ne peut s'empêcher de les loüer. Vous eſtes excuſable, dit-il, ſi vous communiés, & loüable

Epiſt. 25.

Rom. XIII. 4.

ſi vous ne le faites pas. Pluſieurs payens ſe ſont glorifiés de n'avoir point enſanglanté leurs haches pendant leur gouvernement : que doivent donc faire des Chrétiens ? Il aporte l'exemple de J. C. qui renvoya la femme adultere ; & ajoûte la raiſon de pardoner au coupable. Il peut y avoir eſperance de correction : il pourra recevoir le baptême : s'il eſt baptiſé, il pourra faire penitence, & offrir ſon corps pour J. C. c'eſt que les penitences canoniques pour les grands crimes, étoient alors ſi ſeveres, qu'elles pouvoient tenir lieu d'un ſupplice rigoureux. Nos peres, dit-il, ont uſé d'indulgence à l'égard des juges, de peur que s'ils leur refuſoient la communion, ils ne ſemblaſſent prendre le parti des criminels, & procurer l'impunité.

Ep. 16. *n.* 3. Il traite encore la même queſtion dans une autre lettre, & dit qu'elle s'eſt échauffée, depuis que des évêques ont pourſuivi des criminels devant les tribunaux publics, juſques à l'execution de mort, & que *n.* 10. d'autres ont aprouvé leur conduite. Quand on fait mourir le coupable, dit-il, on détruit la perſone plûtôt que le crime : quand on lui fait quitter le peché, on délivre la perſone, & on détruit le crime. Il re- *In pſ* 118. *ſerm.* 8. *n.* 41. commande encore ailleurs cette coûtume d'intercé- *II. Offic. c.* 21. der pour ſauver la vie aux criminels : autant, dit-il, qu'on peut le faire ſans trouble : de peur qu'il ne ſemble que nous agiſſions par vanité, plûtôt que par charité, & qu'en voulant remedier à de moindres *L.* 15. 16. *C. Th. de pœn.* maux, nous en faſſions de plus grands. C'eſt que quelquefois ce zele de ſauver les criminels, étoit pouſſé indiſcretement juſques à exciter ſédition.

LVIII. S. Martin à la table de Maxime.

S. Martin ſe trouva à Tréves vers ce même temps, &

la peine qu'il eut à communiquer avec Maxime, juſtifie aſſés la conduite de S. Ambroiſe, qui n'étoit point ſon ſujet comme les évêques des Gaules. Pluſieurs de diverſes provinces faiſoient leur cour à Maxime, avec une baſſe flaterie ; mais S. Martin conſerva toûjours une autorité apoſtolique. Il étoit venu interceder pour quelques malheureux ; & étant prié de manger avec l'empereur, il le refuſa long-temps, diſant qu'il ne pouvoit participer à la table de celui qui avoit ôté à un empereur ſes eſtats, & à un autre la vie. Maxime aſſuroit qu'il n'avoit point pris l'empire volontairement, que les ſoldats l'y avoient contreint : que le ſuccés incroyable, qui lui avoit donné la victoire, ſembloit une marque de la volonté de Dieu, & qu'aucun de ſes ennemis n'étoit mort que dans le combat. S. Martin ſe laiſſa vaincre à ſes raiſons ou à ſes prieres, & l'empereur en eut une joye extrême. Il convia à ce repas comme à une feſte extraordinaire, les perſones les plus conſiderables de ſa cour, ſon frere & ſon oncle, tous deux comtes, & Evodius prefet du pretoire. Un preſtre qui accompagnoit S. Martin, fut mis à la place honorable, entre les deux comtes ſur le même lit. S. Martin s'aſſit ſur un petit ſiege auprés de l'empereur. Au milieu du repas, un officier ſuivant la coûtume, preſenta la coupe à Maxime ; il la fit donner à S. Martin, s'attendant à la recevoir de ſa main : mais quand il eut beu, il donna la coupe à ſon preſtre, comme au plus digne de la compagnie. L'empereur & tous les aſſiſtans en furent agreablement ſurpris : on en parla dans tout le palais ; & on loüa S. Martin d'avoir fait à la table de l'empereur, ce qu'aucun autre évêque

Sever. Sulp. vita. n. 23.

n'auroit fait à la table des moindres juges. Le S. évêque prédit à Maxime, que s'il alloit en Italie faire la guerre à Valentinien, comme il desiroit, il seroit d'abord vainqueur, mais il periroit peu de temps aprés. Maxime le faisoit souvent venir au palais, & tous leurs entretiens étoient de la difference de la vie presente & de la vie future, & de la gloire éternelle des saints.

Sev. Sulp. dialog. 2. n. 7.

L'imperatrice attachée jour & nuit aux discours du S. évêque, demeuroit assise à terre à ses pieds, sans le pouvoir quitter. Voulant à son tour lui donner à manger en particulier : elle en pria l'empereur, & tous deux ensemble ils l'en presserent, de sorte qu'il ne put s'en défendre. Ce n'est pas qu'il n'y eût grande repugnance, car jamais il ne se laissoit aprocher d'aucune femme : mais il se trouvoit pris dans le palais, il avoit des graces à demander, pour délivrer des prisoniers, rapeller des éxilés, rendre des biens confisqués. Il étoit touché de la foi de l'imperatrice ; son âge lui permettoit de le faire avec bienséance, car il avoit alors soixante & dix ans. L'imperatrice ne mangea pas avec lui, elle se contenta de le servir. Elle même lui prepara son siege, lui approcha la table, lui donna à laver, & mit devant lui les viandes, qu'elle avoit fait cuire de ses propres mains. Pendant qu'il mangeoit, elle se tenoit éloignée debout & immobile, dans la posture modeste d'une servante. Elle lui donnoit à boire ; & le petit repas étant fini, elle conserva soigneusement les restes de son pain, & jusques aux moindres mietes.

LIX. S. Martin communique avec les Ithaciens.

Mais S. Martin non plus que S. Ambroise, ne communiquoit point avec Ithace ni avec les évêques, qui en communiquant avec lui, s'étoient chargés

gés de la même haine. Maxime les soûtenoit, & faisoit par son autorité, que persone n'osoit les condamner : il n'y eut qu'un évêque nommé Theognoste qui rendit publiquement une sentence contre-eux. Ces évêques Ithaciens étant assemblés à Tréves pour l'élection d'un évêque, obtinrent de l'empereur qu'il envoyât en Espagne des tribuns avec un souverain pouvoir, pour rechercher les heretiques, & leur ôter la vie & les biens. On ne doutoit pas que beaucoup de catholiques ne se trouvassent envelopés dans cette recherche. Car on jugeoit alors les heretiques à la veüe, sur la pâleur du visage & sur l'habit, plûtôt que par l'examen de la foi. Ayant obtenu cet ordre, ils aprirent le lendemain lors qu'ils s'y attendoient le moins, que S. Martin alloit arriver à Tréves : car il fut obligé d'y faire plusieurs voyages, pour des affaires de charité. Ils en furent fort allarmés, sachant que ce qu'ils venoient de faire lui déplairoit ; & creignant que plusieurs ne suivissent l'autorité d'un si grand homme. Ils tinrent conseil avec l'empereur ; & il fut resolu d'envoyer au devant de S. Martin des officiers, pour lui défendre d'aprocher plus prés de la ville, s'il ne promettoit de garder la paix avec les évêques qui y étoient. S. Martin s'en défit adroitement, en disant qu'il viendroit avec la paix de J. C. *Sever. Sulp. dial. 3. n. 15.*

Etant entré de nuit, il alla à l'église, seulement pour y faire sa priere ; & le lendemain il se rendit au palais. Ses principales demandes étoient pour le comte Narses & le gouverneur Leucadius, qui avoient irrité Maxime, par leur attachement au parti de Gratien. Mais ce que S. Martin avoit le plus à cœur, c'étoit d'empêcher que ces tribuns ne fussent en-

voyés en Eſpagne, avec la puiſſance de vie & de mort ; & il étoit en peine, non ſeulement pour les catholiques, qui pourroient eſtre inquietés à cette occaſion : mais pour les heretiques mêmes, à qui il vouloit ſauver la vie. Les deux premiers jours l'empereur le tint en ſuſpens : ſoit pour lui faire valoir les graces qu'il demandoit, ſoit par la repugnance de pardonner à ſes ennemis, ſoit par avarice, pour profiter de leur dépoüille. Cependant les évêques, voyant que S. Martin s'abſtenoit de leur communion, vont trouver l'empereur, & diſent que c'étoit fait de leur reputation, ſi l'opiniâtreté de Theognoſte ſe trouvoit ſoûtenüe par l'autorité de Martin. Qu'on n'avoit pas deû le laiſſer entrer dans la ville : que l'on n'avoit rien gagné à la mort de Priſcillien, ſi Martin entreprenoit ſa vangeance. Enfin proſternés devant l'empereur avec larmes, ils le conjurent d'uſer de ſa puiſſance contre lui.

Quelque attaché que Maxime fût à ces évêques, il n'oſa uſer de violence, contre un homme ſi diſtingué pour ſa ſainteté. Il le prend en particulier, & lui repreſente avec douceur, que les heretiques avoient été juſtement condamnés par l'ordre des jugemens, plûtôt qu'à la pourſuite des évêques. Qu'il n'avoit point de cauſe de rejetter la communion d'Ithace & de ceux de ſon parti : que Theognoſte ſeul s'étoit ſeparé d'eux ; & plûtôt par haine que par raiſon ; que même un concile tenu peu de jours auparavant avoit declaré Ithace innocent. Comme S. Martin n'étoit point touché de ces raiſons : l'empereur entra en colere, le quitta, & envoya auſſi-tôt des gens, pour faire mourir ceux dont il demandoit la grace,

S. Martin en fut averti, comme il étoit déja nuit: alors il court au palais : il promet de communiquer, ſi l'on pardone à ces malheureux ; pourveu que l'on rapelât auſſi les tribuns, que l'on avoit envoyés en Eſpagne. Auſſi-tôt Maxime lui accorda tout.

Le lendemain comme les Ithaciens devoient faire l'ordination de l'évêque Felix, S. Martin communiqua avec eux ce jour là , aimant mieux ceder pour un peu de temps , que de ne pas ſauver ceux qui alloient eſtre égorgés. Mais quelque effort que fiſſent les évêques, pour le faire ſouſcrire à cet acte en ſigne de communion, ils ne purent jamais l'y reſoudre. Le lendemain il ſortit promptement de Tréves, & gemiſſoit par le chemin , d'avoir trempé tant ſoit peu dans cette communion criminelle. Etant prés d'un bourg nommé Andethauna, aujourd'huy Echternach en Luxembourg à deux lieües de Tréves : il s'arrêta un peu dans les bois, laiſſant marcher devant ceux de ſa ſuite. Là comme il examinoit cette faute que ſa conſcience lui reprochoit ; un ange lui apparut, & lui dit : Ton remors eſt bien fondé ; mais tu n'as pu en ſortir autrement : reprens courage, de peur de mettre en peril même ton ſalut. Il ſe donna bien garde depuis ce temps de communiquer avec le parti d'Ithace ; & pendant ſeize ans qu'il vêcut encore, il ne ſe trouva à aucun concile, & s'éloigna de toutes les aſſemblées d'évêques. S. Severe Sulpice le raconte ainſi, & il ajoûte : Au reſte, ſentant moins de grace & de facilité à délivrer des poſſedés, il nous avoüoit de temps en temps avec larmes, qu'il ſentoit une diminution de puiſſance , à cauſe de cette malheureuſe communion , où il s'étoit engagé mal-

gré lui pour un moment. Felix qui fut ordonné en cette occaſion, étoit comme l'on croit évêque de Tréves : homme de merite, & compté entre les ſaints.

Martyr. Rom. 26. Mart.

LIVRE DIX-NEUVIE'ME.

1. Sédition d'Antioche.

L'Empereur Theodoſe fit de nouvelles impoſitions, pour ſubvenir aux frais des diverſes guerres qu'il eut à ſoûtenir, & pour faire des liberalités aux ſoldats, principalement à la dixiéme année de ſon regne, qui commença en 388. & la cinquiéme de ſon fils Arcade, qui fut la precedente. Ces impoſitions donnerent occaſion à la ſédition d'Antioche, que l'on croit eſtre arrivée en cette année 387. Le peuple voyant que l'on mettoit à la torture ceux qui ne payoient pas, entra en fureur, & commença par briſer à coups de pierres les images peintes de l'empereur ; puis il renverſa ſes ſtatuës d'airain, & non ſeulement les ſienes, mais celles de ſon pere, de ſes enfans & de l'imperatrice Flaccille ou Placille ſon épouſe, morte quelque temps auparavant ; & recommandable par ſes vertus, principalement par ſon humilité & ſa charité pour les pauvres. Elle les viſitoit ſans ſuite dans les hôpitaux & dans leurs maiſons. Elle panſoit les malades dans leurs lits, goutoit leurs boüillons, les leur faiſoit prendre, coupoit leur pain, leur donnoit à boire, faiſoit toutes fonctions de garde & de ſervante. Elle avertiſſoit continuellement l'empereur de ſe ſouvenir de ſon premier état : car il l'avoit épouſée avant ſon élevation. Telle étoit l'imperatrice Flaccille,

Theod. v. c. 20.

Liban in Elleb. p. 526. A. p. 527. A.

Theod. v. 19.

Le peuple d'Antioche ne se contenta pas de renverser les statuës, il y attacha des cordes, les traîna par toute la ville & les mit en pieces, avec des cris insolens & des railleries piquantes. Ces excés furent commis principalement par des enfans, des étrangers & des gens de la lie du peuple : mais l'émotion fut telle par toute la ville, que les magistrats n'oserent s'y opposer, ni même se montrer, craignant pour leur propre vie. Bien-tôt aprés tout ce peuple tomba dans une terrible consternation, prevoyant la colere de l'empereur. Plusieurs abandonnerent la ville, & s'enfuïrent en divers lieux aux environs : les autres se cacherent dans les maisons, persone n'osoit paroître, les ruës & les places publiques étoient desertes : car les magistrats commençoient à rechercher les coupables, pour en faire justice. On faisoit courir divers bruits, de la punition que l'empereur leur preparoit. On disoit, qu'il confisqueroit tous leurs biens, qu'il les feroit brûler avec leurs maisons, & ruineroit la ville de fond en comble, jusques à y passer la charüe. Toute la consolation d'Antioche dans cette extrême affliction, vint de la part des Chrétiens : principalement de l'évêque Flavien & du prêtre Jean, plus connu par le surnom de Chrysostome ou bouche d'or, que les siecles suivans lui ont donné, à cause de son éloquence.

Sozom. vii. c. 23. Zos. lib 4. p. 766.

Chrysost. hom. 2. to. 1. p. 26. E.

Liban. ad Theod. p. 395. D. 396.

Chrys. ibid. p. 25.

Hom 17 p 193. B.

Flavien partit aussi-tôt que le desordre fut arrivé, pour aller trouver l'empereur. Il ne fut retenu ni par son grand âge, ni par la saison ; car c'étoit un peu avant le carême, & encore en hiver : ni par l'état où il laissoit sa sœur, qui demeuroit depuis long-temps avec lui, & qui étoit malade à l'extremité. Il se mit

Chrys hom 20. p. 224. E. 225.

Hom 6. p. 28. c. 29. en chemin, & ſon voyage fut tres-heureux. Le temps fut toûjours beau malgré la ſaiſon ; & le S. évêque fit plus de diligence, que ceux qui étoient partis le jour même de la ſédition, pour en porter la nouvelle : car bien qu'ils euſſent pris les devants, ils trouverent tant d'obſtacles, qu'ils furent obligés de quitter leurs chevaux & de monter en chariot.

II. Homelies de S. Chryſoſtome au peuple d'Antioche.

Cependant le preſtre Jean conſoloit le peuple d'Antioche, par les diſcours que nous avons encore au nombre de vingt, & dont le premier fut prononcé dans l'égliſe que l'on nommoit la Palée ou l'ancienne. Il dit qu'il s'eſt teu pendant ſept jours, comme les amis de Job. C'eſt à dire que pour parler au peuple, il attendit que la premiere chaleur de la ſédition fût appaiſée, & que les eſprits fuſſent calmés.

Hom. 2.

Hom. 1. p. 20. D. Il fait une triſte peinture de la calamité de cette grande ville, qu'il attribuë au peu de ſoin qu'ils ont eu de reprimer les blasfemateurs, comme il les y avoit exhortés dans ſon dernier ſermon, que l'on a

P. 28 B. mis à la teſte de ceux-ci. Enſuite il explique le texte de l'écriture qui avoit été leu ſuivant le cours de l'office. C'étoit ce paſſage de la premiere épître à Ti-

1. Tim. VI. 17. mothée : Avertiſſés les riches de ce ſiecle, de ne pas s'élever. Ce qui montre que l'on achevoit la lecture des épîtres de S. Paul, comme nous faiſons encore vers le même temps.

Hom. 3. p. 32. D. Dans l'homelie ſuivante, il paroît que le carême étoit commencé. Pendant ce ſaint temps, il leur recommande de combattre trois ſortes de pechés : la haine, la médiſance, le blasfême, contre lequel il avoit commencé de parler, & continüe pendant ces vingt homelies. Il eſt aiſé de voir, que le malheur

preſent de la ville les excitoit à ces pechés. Il attaqua les juremens en particulier la premiere ſemaine, pendant laquelle il parla tous les jours. Il marque le bon effet que produiſoit en ce peuple l'affliction & la crainte. La place publique eſt vuide, dit-il, mais l'égliſe eſt pleine : dans la ville on cherche des hommes comme dans les ſolitudes, dans l'égliſe on eſt preſſé par la foule : tout le monde s'y refugie, comme dans un port pour éviter la tempeſte. Pendant quatre jours, il ne fit que les conſoler & les exhorter à prendre patience, & à ſe convertir : par les exemples de Job, des trois enfans dans la fournaiſe & des Ninivites, dont on ſervoit d'ordinaire pour exciter à penitence. Il ne commença que le cinquiéme jour à leur expliquer la Geneſe, que l'on liſoit depuis que l'on étoit en carême : dans l'égliſe Greque cette lecture commence le lundy de la premiere ſemaine à l'office du ſoir : car ce jour eſt chés eux le premier du jeûne. S. Jean Chryſoſtome continüe cette expliquation les jours ſuivans ; mais il la tourne toûjours à la conſolation & aux motifs de penitence.

Hom. 4. p. 63. C.

Ibid. p. 53.

Conſt. apoſt. lib. II. c. 22.

Hom. 7. p. 93. E.

Triodium. Gr.

Dans un de ces diſcours, il marque l'abus qui regnoit déslors, de ſe precautioner contre le jeûne par de grands repas avant que d'y entrer, & aprés en eſtre ſorti, comme pour reparer une perte. Dans un autre, il reprend ceux qui ſe réjoüiſſoient comme d'une grande victoire, de ce que la moitié du carême étoit paſſé : & ceux qui s'inquietoient par avance du carême de l'année ſuivante. Tout cela vient, dit il, de ce que nous faiſons conſiſter le jeûne dans la ſeule privation de la nourriture, & non pas dans la converſion des mœurs. Ailleurs il reprend ceux qui fai-

Hom. 15. init.

Hom. 18. init.

Hom. 9. p. 107. D. soient scrupule de venir à l'église aprés avoir mangé. Peut-estre, dit-il, la foiblesse de vôtre santé vous excuse du jeûne : mais elle ne vous dispense pas d'écoûter la parole de Dieu ; & les repas des Chrétiens doivent estre si sobres, qu'ils n'empêchent pas l'application aux choses serieuses. Ce discours fit son Hom. 10. init. effet ; & dans le suivant S. Chrysostome felicite ses auditeurs, de ce que ceux qui ne jeûnoient pas, ne laissoient pas de venir à l'église aprés avoir dîné : car le sermon se faisoit le soir en carême, & le sacri- Hom. 9. init. fice ensuite. Ce saint predicateur ne comptoit pour rien les applaudissemens que le peuple lui donnoit quelquesfois : il ne regardoit que la conversion effective. Il ne se contentoit pas de parler : il s'informoit exactement du profit que ses auditeurs faisoient, comme un medecin s'informe de l'état de ses malades ; il en étoit continuellement occupé. Delà vient que dans ces homelies, il revient toûjours aux juremens, & ne veut point cesser qu'il n'en ait gueri son Hom. 15. p. 169. peuple. Il leur avoit souvent parlé contre les spectacles : mais la crainte fit plus que tous ses discours. Ils s'en retirerent d'eux-mêmes dans ce temps d'affliction, & non seulement les Chrétiens, mais les payens quittoient le theâtre & l'hippodrome, pour venir à l'église chanter les loüanges de Dieu. Toute P. 170. A. la ville se purifioit de jour en jour. Au lieu des chansons dissoluës & des éclats de rire, dont les ruës & les carrefours retentissoient auparavant, on n'entendoit plus que des gemissemens, des prieres, des benedictions : les boutiques étoient fermées, & toute la ville étoit devenüe une église.

Cependant

III. Arrivée des commissaires de l'empereur. *Gothofr. Chr. Cod. Th.*

Cependant l'empereur aprit la sédition d'Antioche, comme il étoit encore à C. P. au commencement de l'année 387. Il ne l'aprit d'abord que par le bruit commun, à cause du retardement des couriers; & dans le premier mouvement de son indignation, il resolut d'ôter à cette ville tous ses privileges, & de transferer la dignité de metropole de la Syrie & de tout l'Orient à Laodicée, jalouse depuis long-temps de la grandeur d'Antioche. Aussi-tôt il envoya sur les lieux deux de ses principaux officiers, Hellebicus maître de la milice, & Cesarius maître des offices, pour informer exactement & châtier les plus coupables. L'évêque Flavien les rencontra à my-chemin; & ayant apris d'eux le sujet de leur voyage, il répandit des torrens de larmes, & redoubla ses prieres à Dieu, prévoyant l'affliction de son troupeau. En effet, leur arrivée répandit la terreur dans Antioche. Ils la declarerent décheüe de ses privileges: ils interdirent les spectacles du theatre & de l'hippodrome, & firent fermer les bains: rude châtiment en païs chaud. Ils commencerent à informer contre les coupables, & principalement contre les senateurs & les magistrats qui n'avoient pas reprimé la sédition. Tout le peuple qui restoit dans la ville, s'assembloit à la porte du palais, où ils avoient dressé leur tribunal. Ces malheureux citoyens se regardoient, sans oser se parler, se défiant les uns des autres, parce qu'ils en avoient veu enlever plusieurs contre leur attente, pour les enfermer dans ce palais. Ils demeuroient donc en silence, levant les yeux & les mains au ciel, & priant Dieu d'adoucir les cœurs des ju-

Sozom. VII. c. 23.

Chryſ. hom. 20. p. 226. c.

Hom. 14. p. 166. D.

Chryſ. hom. 13. p. 148.

AN. 387. ges. Dans la ſale on voyoit des ſoldats armés d'épées & de maſſuës, qui faiſoient faire ſilence ; prevenant la tumulte que pourroïent exciter les femmes & les parens des accuſés. On vit entre-autres la mere & la ſœur d'un de ces malheureux, aſſiſes à la porte de la chambre où on les examinoit : quoiqu'elles fuſſent des premieres de la ville, elles étoient ſeules & negligées, & ſe couvroient de honte le viſage. Elles entendoient à travers la porte les menaces des juges, la voix des bourreaux, le ſon des foüets, les cris de ceux que l'on tourmentoit, qui leur perçoient le cœur. Les juges eux-mêmes, qui étoient humains & vertueux, étoient touchés du mal qu'ils étoient contraints de faire. Le ſoir étant venu, on attendoit l'évenement : & on faiſoit des vœux, afin que Dieu inſpirât aux juges, de differer le jugement & le renvoyer à l'empereur. Enfin ils envoyerent en priſon les coupables chargés de chaînes ; & l'on voyoit ainſi paſſer au milieu de la place, ceux qui avoient fait la dépenſe des ſpectacles, & rempli les autres charges publiques. On confiſquoit leurs biens, on mettoit des pannonceaux ſur leurs portes. Leurs femmes chaſſées de leurs maiſons, étoient reduites à chercher une retraite, qu'elles avoient peine à trouver, parce que chacun craignoit de ſe rendre ſuſpect en les recevant.

IV. Moines au ſecours d'Antioche. *Sup. liv.* XVII. *n.* 7. *Hom.* 17. *p.* 193. C.

Alors les moines qui habitoient aux environs d'Antioche, deſcendirent des montagnes, quitterent les grottes & les cabanes où ils étoient enfermés depuis pluſieurs années, & vinrent dans la ville de leur propre mouvement, pour conſoler les affli-

gés. Ils n'avoient qu'à ſe montrer : car ils étoient ſi mortifiés, que leur ſeule veüe inſpiroit le mépris de la vie. Ils paſſerent la journée à la porte du palais, parlerent hardiment aux magiſtrats, & intercederent pour les coupables ; declarant qu'ils ne ſe retireroient point, que les juges n'euſſent pardonné à ce peuple. Les juges leur repreſenterent qu'ils n'en étoient pas les maîtres, & qu'il étoit dangereux de laiſſer de tels excés impunis. Les moines s'offrirent d'aller demander cette grace à l'empereur pour les coupables. Car, diſoient-ils, nous avons un maître pieux, nous l'appaiſerons aſſurément ; nous ne ſouffrirons point que vous répandiés le ſang de ces malheureux, ou nous mourrons avec eux. Leurs crimes ſont grands, nous le confeſſons ; mais ils n'excedent pas la clemence de l'empereur. Les juges étonés de leur reſolution, car ils étoient preſts à entreprendre le voyage de C. P. ne le permirent pas, & firent eſperer d'obtenir la grace de l'empereur, pourveu ſeulement que les moines leur donnaſſent leurs remontrances par écrit, comme ils firent. Ayant obtenu des juges ce qu'ils deſiroient, ils retournerent auſſi-tôt à leurs ſolitudes.

AN. 387.

P. 195. D.

P. 195. D.

Macedonius, ſurnommé le Critophage, ſe ſignala entre ces ſaints moines. Il étoit tres-ſimple, ſans étude, ni conoiſſance des affaires, ayant paſſé ſa vie ſur les montagnes à prier jour & nuit. Ayant rencontré au milieu de la ville les deux commiſſaires de l'empereur, il en prit un par le manteau, & leur commanda à tous deux de deſcendre de cheval. D'abord ils en furent indignés, ne voyant qu'un petit vieillard couvert de haillons : mais quelques-uns de ceux qui

Sup. liv. XVII. n. 7. Theod. v. hiſt. c. 10. Philoſth. c. 13.

AN. 387. les accompagnoient, leur ayant dit qui il étoit, ils mirent pied à terre, & lui demanderent pardon, lui embraſſant les genoux. Mes amis, dit-il, dites à l'empereur : Vous eſtes homme, vos ſujets ſont auſſi des hommes faits à l'image de Dieu. Vous eſtes irrité pour des images de bronze : une image vivante & raiſonable eſt bien au deſſus. Au lieu de celles-ci, il eſt facile d'en faire d'autres, & en effet, on les a déja rétablies : mais vous ne pouvés donner un cheveu à ceux que vous aurés fait mourir. Macedonius parloit ainſi en ſyriaque, & on l'expliquoit en grec à Hellebicus & Cefarius. Ils en furent ſurpris : car ce diſcours paroiſſoit au deſſus de la portée d'un homme ruſtique & ignorant ; & ils promirent d'en faire leur raport à l'empereur. Les évêques ne témoignerent pas moins de zele que les moines. Ils arrétoient les juges, & ne les laiſſoient point paſſer qu'ils ne leur euſſent promis une bonne iſſuë de leurs procedures. S'ils étoient refuſés, ils uſoient d'une grande hardieſſe, pour les preſſer davantage : s'ils obtenoient ce qu'ils demandoient, ils leur embraſſoient les genoux & leur baiſoient les mains, ne montrant pas moins de modeſtie que de courage. Il eſt à croire que les évêques voiſins d'Antioche y accoururent en cette occaſion ; & que leur zele fut ſecondé par celui des preſtres.

Chryſ. hom. 17. p. 194. A.

P. 196. E.

Mais les philoſophes payens n'en uſerent pas de même ; & S. Chryſoſtome ne manqua pas cette occaſion de les confondre. Où ſont maintenant, diſoit-il, ceux qui portent des manteaux, de grandes barbes, des bâtons à la main ? ces infames Cyniques, plus miſerables que les chiens qu'ils imitent ? Tous

ont quitté la ville, & ſe ſont cachés dans des caver- AN. 387.
nes. Ceux qui montrent par leurs œuvres, qu'ils ſont les vrais philoſophes, ont paru ſeuls dans la place publique, comme s'il n'étoit rien arrivé. Les habitans des villes ont fui dans les deſerts; & les habitans des deſerts ſont venus dans la ville. Et enſuite: P. 196. C.
ce qui ſe paſſe maintenant, montre la fauſſeté de leurs hiſtoires, & la verité des nôtres. Parce que nos moines ont receu la religion des apôtres, ils imitent leur vertu & leur courage. Ainſi nous n'avons point beſoin d'écrits pour la montrer: la choſe parle d'elle même, les diſciples font conoître leurs maîtres. Nous n'avons pas beſoin de diſcours, pour montrer la vanité des payens & la foibleſſe de leurs philoſophes: les effets font voir, que ce n'a jamais été que fable, comedie & fiction. Auſſi ne vouloit-il pas que les Chrétiens attendiſſent leur conſolation des infidelles. Un magiſtrat payen leur avoir parlé, pour les raſſurer, ſur un faux bruit de ſoldats, que l'on diſoit qui arrivoient. S. Chryſoſtome leur en fait ce reproche: J'ay loüé le ſoin de ce magiſtrat; mais j'ay rougi de hon- Hom. 16. init.
te, que vous ayés eu beſoin d'une conſolation étrangere. J'ay ſouhaité que la terre s'ouvrît pour m'engloutir, quand j'ay entendu comme il vous parloit; tantôt pour vous conſoler, tantôt pour vous reprocher vôtre lâcheté · car vous ne deviés pas recevoir de lui des inſtructions; c'eſt vous qui devés inſtruire tous les infidelles. De quels yeux les regarderons-nous deſormais? comment leur parlerons-nous, pour les encourager dans leurs afflictions?

Les informations étant finies & les coupables mis en priſon, les deux commiſſaires de l'empereur de-

AN. 387. meurerent d'accord de lui en faire le raport, & d'attendre ſes ordres, avant que de paſſer outre. Ceſarius partit pour les aller recevoir, & retourna à C. P. avec une extrême diligence : Hellebicus demeura à Antioche. Alors la tranquillité y revint : on commença à reſpirer & à concevoir de bonnes eſperances, voyant qu'ils n'avoient fait mourir perſone, & que l'empereur auroit le loiſir de s'appaiſer. S. Jean Chryſoſtome, qui avoit gardé le ſilence pendant tout ce mouvement des commiſſaires de l'empereur, reprit la parole ; & pendant quatre ou cinq jours de ſuite, il commença ſes ſermons par des actions de graces ſur cet heureux changement : continuant toûjours de parler ſur la création & contre les juremens. Dans un des diſcours ſuivans, il reprend ceux qui ſous pretexte de la défenſe des bains, alloient ſe baigner dans le fleuve : où ils danſoient & commettoient mille inſolences, y attirant même des femmes ; & cela pendant que les principaux de la ville étoient en priſon ou en fuite, & tout le monde en creinte. Il reconoît que ſes auditeurs n'avoient point de part à ces deſordres ; mais il les exhorte à en corriger les autres.

Liban. in Ceſar. p. 510. In Helleb. p. 533. B.

Chryſ. hom. 11. p. 127. B.

Hom. 11. 12. 13 17.

Hom. 18. p. 211.

V. Flavien à C P.

Cependant l'évêque Flavien étoit arrivé à C. P. Quand il fut entré dans le palais, il ſe tint loin de l'empereur ſans parler, baiſſant la teſte, & ſe cachant le viſage : comme s'il eût été ſeul coupable du crime d'Antioche. L'empereur s'approcha de lui, & ſans témoigner de colere, lui repreſenta les graces qu'il avoit faites à la ville d'Antioche, pendant tout le temps de ſon regne : ajoûtant à chaque bien-fait qu'il racontoit : Eſt-ce donc là leur reconoiſſance ?

Hom. 20. p. 226. D.

Quelle pleinte peuvent-ils faire contre moy ? & pour- AN. 387.
quoy s'en prendre aux morts ? N'ay-je pas toûjours preferé cette ville à toutes les autres, même à celle de ma naiſſance ; & n'ay-je pas continuellement témoigné le deſir que j'avois de la voir ? Alors l'évêque gemiſſant amerement, & redoublant ſes larmes : Seigneur, dit-il, nous reconoiſſons l'affection que vous avés témoignée à nôtre patrie, & c'eſt ce qui nous afflige le plus. Ruinés, brûlés, tués, faites ce qu'il vous plaira, vous ne nous punirés pas encore comme nous meritons : le mal que nous nous ſommes déja fait eſt pire que mille morts. Car qu'y a-t-il de plus amer, que d'eſtre reconus à la face de toute la terre, pour coupables de la derniere ingratitude ? Les demons ont tout mis en œuvre, pour priver de vôtre bienveillance cette ville, qui vous étoit ſi chere : Si vous la ruinés, vous faites ce qu'ils deſirent : ſi vous lui pardonés, vous leur ferés ſouffrir le ſupplice P. 229.
le plus rigoureux. Vous pouvés en cette occaſion orner vôtre teſte d'une courone plus brillante, que celle que vous portés : puis que vous la devés en partie à la generoſité d'un autre ; au lieu que cette gloire ſera le fruit de vôtre ſeule vertu. On a renverſé vos ſtatuës : mais vous pouvés en dreſſer de plus precieuſes dans le cœur de vos ſujets, & avoir autant de ſtatuës, qu'il y aura jamais d'hommes ſur la terre. Enſuite il lui raporta l'exemple de Conſtantin, qui ne ſe vangea de ceux qui avoient jetté des pierres à ſa ſtatuë, qu'en portant la main à ſon viſage, & diſant qu'il n'en avoit rien ſenti ; il allegua à Theodoſe ſes propres loix, L. 6. 7. 8. C. Th. de indulg. crim.
pour délivrer à pâques les priſoniers ; & cette belle parole qu'il avoit ajoûtée : Plût à Dieu que je puſſe

qu'une ſi grande ville étant coupable, tout le monde épouvanté, les gouverneurs, les juges, perſone n'oſant ouvrir la bouche : un ſeul vieillard revêtu du ſacerdoce de Dieu, s'eſt montré & a touché le prince, par ſa ſeule preſence & par ſon ſimple diſcours. Car nôtre ville, Seigneur, ne vous fait pas peu d'honneur, en me chargeant de cette députation : puis qu'elle juge, que vous eſtimés plus que tout le reſte de vos ſujets les preſtres de Dieu, quelque mépriſables qu'ils ſoient. Mais je ne viens pas ſeulement de la part de ce peuple ; je viens de la part du maître des anges, vous declarer, que ſi vous remettés aux hommes leurs fautes, vôtre pere celeſte vous remettra auſſi vos pechés. Souvenés-vous donc de ce jour où nous rendrons tous compte de nos actions. Songés que ſi vous avés quelques pechés à expier, vous le pouvés ſans aucune peine en prononçant une parole. Les autres députés vous aportent de l'or, de l'argent, des preſens : pour moy je ne vous offre que les ſaintes loix, vous exhortant à imiter nôtre maître, qui ne laiſſe pas de nous combler de ſes biens, quoique nous l'offenſions tous les jours. Ne trompés pas mes eſperances & mes promeſſes ; & ſachés que ſi vous pardonnés à nôtre ville, j'y retourneray avec confiance : mais ſi vous la rejettés, je n'y rentreray plus, je la renonceray pour ma patrie. AN. 387. p. 131.

VI. Theodoſe pardonne à Antioche.

Flavien ayant ainſi parlé, Theodoſe eut peine à retenir ſes larmes, & dit : Qu'y a-t-il de merveilleux, ſi nous pardonons aux hommes, nous qui ne ſommes que des hommes : puis que le maître du monde eſt venu ſur la terre, qu'il s'eſt fait eſclave pour nous ; & qu'étant crucifié par ceux qu'il avoit combiés de

AN. 387. graces, il a prié ſon pere pour eux ? Flavien vouloit demeurer à C. P. & celebrer la paſque avec l'empereur ; mais l'empereur, lui dit : Je ſai que vôtre peuple eſt encore dans l'affliction : allés les conſoler. Flavien inſiſtoit & prioit Theodoſe d'y envoyer ſon fils : mais il lui répondit : Priés Dieu d'ôter ces obſtacles & d'éteindres ces guerres, & j'iray moy même. L'empereur fit auſſi réponſe à la lettre des moines d'Antioche, que Ceſarius avoit apportée ; & ſembla chercher à ſe juſtifier envers eux. Les payens voulurent avoir part à l'honeur de cette reconciliation, & ils l'attribuerent à l'éloquence du ſophiſte Libanius. En effet, il alla à C. P. malgré ſon grand âge, & ſe preſenta à l'empereur, non comme député du ſenat d'Antioche, ainſi que pretend Zoſime ; mais, comme il dit lui-même, de ſon chef, ſans eſtre envoyé de perſone. Nous avons quatre harangues qu'il fit en cette occaſion : deux à l'empereur Theodoſe, la premiere pour lui perſuader de pardoner à Antioche, la ſeconde pour le remercier de l'avoir fait : deux à la loüange des deux commiſſaires de l'empereur Ceſarius & Hellebicus.

P. 234.

Theod. v. hiſt. c. 20.

Liban. or. 12. init.

Zoſ. lib. 4. p. 766.

Or. 12. 13.

Or. 20. 21.

Chryſ. hom. 20. p. 234.

Aprés que l'évêque Flavien fut parti, & qu'il eut paſſé le détroit, Theodoſe envoya ſavoir s'il ſe preſſoit de retourner à Antioche : creignant qu'il ne s'arrêtât en chemin, & qu'il ne celebrât ailleurs la pâque. Flavien ne perdit point de temps, mais auſſi il ne ſe piqua pas de porter le premier à Antioche cette heureuſe nouvelle ; il envoya devant des courriers, qu'il chargea des lettres de l'empereur. A cette nouvelle, le peuple d'Antioche orna de feſtons la place publique, alluma des lampes, & celebra cette

feſte, comme la naiſſance de leur ville. Flavien eut la joye en arrivant, de retrouver en ſa vie ſa ſœur qu'il avoit laiſſée à l'extremité, & de celebrer la pâque avec ſon troupeau. Au reſte, il ne s'attribuoit rien de cet heureux ſuccés ; & quand on lui demandoit comment il avoit fait pour appaiſer l'empereur, il diſoit : Je n'y ay rien contribué : c'eſt Dieu qui lui a attendri le cœur ; il s'eſt appaiſé de lui-même avant que j'euſſe ouvert la bouche ; & il a parlé de ce qui s'eſt paſſé auſſi tranquillement, que ſi un autre avoit été offenſé. Tel fut l'évenement de la ſédition d'Antioche.

Ibid. p. 225. D.

P. 226. A.

VII. Commencement de S. Chryſoſtome. *Pallad dial. p. 40. Socr. VI. 3. Soz. VIII. 2. Chryſ. ſacerd. c. 2.*

S. Jean Chryſoſtome qui conſola tant le peuple en cette occaſion, avoit environ quarante ans, étant né vers l'an 347. à Antioche même, d'une famille noble, & qui avoit ſervi avec honeur dans la compagnie des officiers du maître de la milice d'Orient. Ses parens étoient Chrétiens : ſon pere ſe nommoit Second, & ſa mere Anthuſe : ils eurent deux enfans, une fille & ce fils, qui reſſembloit parfaitement au pere, & dont la phyſionomie étoit noble & genereuſe. Peu de temps aprés ſa naiſſance, Second mourut, n'ayant vêcu que deux ans avec ſon épouſe, qui n'en avoit alors que vingt ; & paſſa le reſte de ſes jours en viduité. Jean étant né avec un eſprit excellent, s'appliqua à l'étude des lettres : il fut diſciple du ſophiſte Libanius & du philoſophe Andragathius : il plaida quelques cauſes, & fit des diſcours que Libanius même admiroit ; & ce ſophiſte dit en mourant, qu'il eût choiſi Jean pour ſon ſucceſſeur, ſi les Chrétiens ne lui euſſent enlevé. A l'âge de dix-huit ans, il ſe dégoûta de la vanité des reteurs & de l'in-

Ap. Iſid. Peluſ. 2. Epiſt.

juſtice des tribunaux, & s'appliqua à l'étude des ſaintes lettres. S. Melece qui gouvernoit alors l'égliſe d'Antioche, voyant le beau naturel de ce jeune homme, lui permit d'eſtre continuellement auprés de lui; & aprés qu'il l'eût inſtruit pendant trois ans, il le
Socr. VI. c. 3. baptiſa, & le fit lecteur. Jean attira à la retraite Theodore & Maxime, qui étudioient avec lui ſous Libanius. Theodore fut depuis évêque de Mopſueſte en Cilicie, & Maxime de Seleucie en Iſaurie. Tous trois s'exercerent à la vie aſcetique, ſous la diſcipline de Cartere & de Diodore depuis évêque de Tarſe.
De ſacerd. c. 1. Jean avoit encore un ami plus intime nommé Baſile, avec qui il délibera ſur le genre de vie qu'ils devoient embraſſer; & ils conclurent pour la vie ſolitaire: Baſile s'y reſolut ſans heſiter, Jean eut plus
c. 2. de peine à quitter le monde, & fut retenu principalement par les prieres & les larmes de ſa mere, qui pour toute recompenſe de ſa viduité & des ſoins qu'elle avoit pris de ſon éducation, ne lui demandoit que de ne le pas abandoner, lui laiſſant la liberté de vivre aprés ſa mort comme il voudroit. Baſile exhortoit Jean à s'élever au deſſus de ces conſiderations: lors qu'il courut un bruit que l'on vouloit les
c. 3. faire évêques. Jean en fut ſurpris, ne comprenant pas pourquoy on penſoit à lui; & creignit qu'on ne l'ordonât par force, comme il étoit alors aſſés ordinaire. Baſile vint le trouver en particulier, croyant lui apprendre cette nouvelle; & le pria d'agir de concert avec lui en cette rencontre, comme ils faiſoient en toutes leurs affaires. Car, dit-il, je prendray le même parti que vous, ſoit pour fuïr l'épiſcopat, ſoit pour l'accepter. Jean ne crut pas devoir

faire ce tort à l'égliſe de la priver du ſervice d'un homme capable, quoique jeune, de la conduite des ames : il diſſimula donc avec lui pour la premiere fois, & dit que rien ne preſſoit, & qu'il étoit d'avis de remettre cette déliberation à un autre temps. Cependant il ſe cacha ; & peu de temps aprés, celui qui devoit les ordoner étant venu, Baſile qui ne ſe doutoit de rien, fut mené ſous un autre pretexte, & ſe laiſſa ordoner, croyant que Jean en feroit autant. On le trompa même, en lui diſant, que celui qui étoit le plus fier & le plus indocile avoit cedé au jugement des évêques. Mais quand Baſile ſeut que Jean s'étoit mis à couvert, il le vint trouver pour ſe pleindre amérement de l'artifice, dont il avoit uſé pour l'engager. Jean lui expliqua ſes raiſons, & cette converſation fut le ſujet des livres du ſacerdoce, que Jean écrivit depuis. On ne ſait qui eſt ce Baſile ami de S. Jean Chryſoſtome, ſi ce n'eſt Maxime évêque de Seleucie en Iſaurie, qui en ce cas auroit eu deux noms. c. 3. *V. Hermant. liv. 1. c. 12.*

Cependant S. Jean Chryſoſtome aprés avoir été ordoné lecteur, ne jugeant pas en ſa conſcience que les travaux qu'il pouvoit faire dans la ville, fuſſent ſuffiſans pour dompter l'ardeur de ſa jeuneſſe, ſe retira ſur les montagnes voiſines d'Antioche ; & ayant trouvé un vieillard Syrien, fort appliqué à la mortification, il imita la dureté de ſa vie, & fut quatre ans ſous ſa diſcipline. Enſuite, il ſe retira ſeul dans une caverne, cherchant à eſtre inconnu. Il y demeura deux ans, ſans preſque dormir, & ſans jamais ſe coucher ni jour ni nuit, enſorte que le froid lui rendit comme mortes certaines parties du corps. Son *Pall dial. p. 41.*

occupation étoit d'étudier l'écriture ſainte, & de compoſer quelques ouvrages de pieté.

VIII. Défenſe de la vie monaſtique. To. 4.

Ce fut donc pendant cette retraite qu'il écrivit les trois livres pour la défenſe de la vie monaſtique. Car pluſieurs en regardoient l'auſterité comme exceſſive, & employoient les menaces & les violences pour en empêcher la propagation. Ce n'étoit pas ſeulement les payens, mais des Chrétiens même ; & il y en eut un qui s'emporta, juſques à dire : Cela

Lib. 1. c. 2. p. 356. A.

ſeroit capable de me faire renoncer à la foi & ſacrifier aux demons. C'eſtoit le ſujet ordinaire des railleries dans la place publique, & dans tous les lieux où s'aſſembloient les gens oiſifs. L'un diſoit : J'ay été le premier, qui ay mis la main ſur un tel moine, & je l'ay roüé de coups. L'autre : J'ay découvert la retraite d'un tel. L'autre : J'ay bien échauffé le juge contre lui. L'autre ſe vantoit de l'avoir traîné par la place, & mis au fond d'une priſon. Là deſſus les aſſiſtans s'éclatoient de rire. Les Chrétiens en uſoient

c. 3.

ainſi ; & les payens ſe moquoient des uns & des autres.

S. Jean Chryſoſtome entreprit de dés-abuſer le monde ſur ce ſujet : non pour l'intereſt des moines qui mettoient leur gloire dans les ſouffrances ; mais pour l'intereſt de leurs calomniateurs. Dans le premier livre, il fait voir l'utilité de la vie monaſtique, & la neceſſité de la retraite : par la corruption qui regnoit déslors, même parmi les Chrétiens, principalement dans les grandes villes. Dans le ſecond, il s'adreſſe à un pere payen, qu'il ſuppoſe outré de douleur, de ce que ſon fils a embraſſé la vie monaſtique. Il lui montre que c'eſt la veritable philoſophie : que par le mépris

des richeſſes, de la gloire & de la puiſſance temporelle, un moine eſt le plus riche, le plus libre, le plus puiſſant, le plus honoré de tous les hommes, le plus propre à conſoler ſon pere. Pour montrer le pouvoir des moines, il dit ces paroles remarquables: Perſuadons à vôtre fils de prier quelqu'un des plus riches entre les perſones pieuſes, de lui envoyer telle quantité d'or que vous voudrés: ou plûtôt de la donner à un tel pauvre: vous verrés le riche lui obéïr plus promptement, que ne vous obéïroit un de vos économes. Et quand celui-ci deviendroit pauvre, vôtre fils l'ordoneroit à un autre, & enſuite à un autre. Il conclut par cette hiſtoire: J'ay eu un ami fils d'un payen, riche, eſtimé, conſiderable en toutes manieres. Le pere d'abord anima contre lui les magiſtrats, le menaça de priſon, le dépoüilla de tout, & le laiſſa dans un païs étranger, manquant même de la nourriture neceſſaire. Il eſperoit par là le reduire à une vie plus ſupportable. Mais le voyant invincible, il s'eſt laiſſé vaincre lui-même: il le reſpecte maintenant plus, que ſi ce fils étoit ſon pere; & bien qu'il ait pluſieurs autres enfans eſtimés dans le monde, il dit qu'ils ne ſont pas dignes d'eſtre les eſclaves de celui-ci. *Lib. 2. c. 5.*

Le troiſiéme livre eſt adreſſé à un pere Chrétien, & le ſaint y décrit plus au long l'excellence de la vie monaſtique. Il y dit hardiment que l'on void auſſi peu de moines ſe relâcher, que l'on void peu d'hommes réüſſir dans les études; & que ce qui renverſe tout le monde, c'eſt que l'on croit que la pratique exacte de l'évangile, ne regarde que les moines, & qu'il eſt permis aux autres de vivre negligemment. Il *c. 11. p. 426. E.* *c. 12. p. 430. C.*

c. 10. y raporte une hiſtoire remarquable d'un moine, qui à la perſuaſion d'une mere vertueuſe, voulut bien eſtre le precepteur de ſon fils. Il le tira de la maiſon paternelle, & le mena dans une autre ville, ſous pretexte d'étudier les lettres greques & latines. Là ce jeune homme vivoit à l'exterieur comme les autres: il n'y avoit rien de farouche, ni de dur dans ſes manieres, rien de ſingulier dans ſon habit, ſon regard, le ton de ſa voix : mais chés lui on l'eût pris pour un ſolitaire des montagnes. Sa maiſon étoit réglée, ſuivant l'exactitude des monaſteres, n'ayant rien au delà du neceſſaire. Comme il avoit l'eſprit pénetrant, une petite partie de la journée lui ſuffiſoit pour l'étude des lettres humaines ; & il donnoit tout le reſte à la priere continuelle, & à la lecture des livres ſacrés: il y employoit même une partie de la nuit. Il paſſoit toute la journée ſans manger, ſouvent deux jours & plus encore. Il dormoit dans un cilice, ayant trouvé cette invention pour ſe lever promptement. Il n'eût pu ſouffrir que l'on eût parlé au dehors de ſa maniere de vivre : car il étoit ſolidement vertueux; & ſon precepteur lui avoit tellement imprimé le deſir de la perfection, que toute ſa peine étoit de le retenir, & de l'empêcher d'aller dans la ſolitude. Mais il attiroit à Dieu pluſieurs des jeunes gens qui étudioient avec lui. S. Chryſoſtome raporte cette hiſtoire, comme l'ayant appriſe du moine même qui s'étoit rendu precepteur. Il regarde la vie monaſtique comme une école de vertu pour tout le monde: puis

c. 15. p. 436. C. qu'il conſeille à un pere d'y engager ſon fils, dés qu'il ſera en âge de pecher, comme à dix ans ; & de l'y laiſſer autant qu'il ſera neceſſaire, même dix ou vingt ans,

ans, aprés quoy, il pourra le remettre dans le monde. Ce qui fait voir, que ceux qui vivoient dans les monasteres, n'y étoient pas tous également engagés.

IX. Autres ouvrages de S. Chrysostome. To. 4.

On void toutefois par les deux discours de S. Jean Chrysostome à son ami Theodore, que l'on ne regardoit pas comme une chose indifferente, de quitter les exercices de la vie monastique, pour rentrer dans le siecle, & y mener une vie relâchée. Ce Theodore étoit illustre par sa naissance, possedoit de grands biens, avoit beaucoup d'esprit, écrivoit & parloit parfaitement bien : ayant fort étudié les reteurs & les philosophes. Quand il eut commencé à lire les livres sacrés, & à frequenter les personnes pieuses ; il imita leur maniere de vie, & se signala entre les solitaires. Mais il succomba bien-tôt à la tentation, il rentra dans le monde, & pensa serieusement à se marier. Il pretendoit même justifier sa conduite, par des exemples tirés de l'histoire, dont il avoit une grande conoissance. S. Chrysostome l'ayant apris, lui écrivit avec tant de force, qu'il le fit rentrer dans le bon chemin : il renonça au mariage, quitta tous ses biens, & reprit la profession monastique. Il n'avoit encore que vingt ans, & fut depuis évêque de Mopsueste en Cilicie. Dans un de ces discours, S. Chrysostome dit expressément que le mariage n'est plus permis à celui qui a contracté les noces spirituelles.

Sozom. VIII. c. 2.

Serm. 2. c. 2. p. 538. A.

On rapporte aussi au temps de sa retraite les deux discours de la componction, adressés à deux solitaires Demetrius & Stelechius. Dans le premier, il dit : Quand j'eus resolu de quitter la ville pour aller aux cabanes des moines, je m'informois curieusement, qui me fourniroit les choses necessaires : si je pour-

c. 2. p. 538. A.

c. 6. p. 111. A.

rois manger tous les jours du pain frais : ſi on ne m'obligeroit point d'uſer de la même huile pour la lampe & pour la table ; de vivre de legumes, de faire des travaux rudes, comme de bécher la terre, de porter du bois ou de l'eau : en un mot, j'étois fort appliqué à me ſoulager. Il ſe corrigea ſi bien de cette foibleſſe, qu'il tomba dans l'excés oppoſé : enPallad. p. 41. ſorte, qu'aprés avoir été cinq ans dans le deſert, ſentant ſa ſanté affoiblie, & ne pouvant la rétablir en ce lieu là, il fut obligé de revenir à Antioche, & de rentrer au ſervice de l'égliſe ; il avoit alors au moins vingt-ſix ans.

P. 42. Aprés qu'il eut ſervi cinq ans à l'autel, apparemment en qualité de ſou-diacre, S. Melece l'ordona diacre à l'âge de trente & un an. On croit que ce fut en ce temps, qu'il compoſa les trois livres de la providence : pour la conſolation d'un moine de ſes amis nommé Stagire, poſſedé du malin eſprit, & plongé dans une triſteſſe extrême depuis cet accident : qui ne lui étoit arrivé qu'aprés ſa retraite & ſa converſion, & contre lequel il avoit employé inutilement toutes ſortes de remedes. S. Chryſoſtome s'étend principalement dans cet ouvrage ſur l'utilité des afflictions.

Pall. ibid. Les talens qu'il avoit pour inſtruire, étant déja connus de tout le monde, & le peuple trouvant une grande douceur à ſes entretiens : il fut ordoné preſtre par l'évêque Flavien, & en fit les fonctions à Antioche pendant douze ans. Son ordination ſe rapporte à l'an 385. & comme en même temps Flavien lui To. 4. p. 834. confia le miniſtere de la parole, il fit un diſcours en cette occaſion, qu'il commence par les expreſſions

d'un étonement extrême : demandant ſi c'eſt un ſonge ou une verité, de ſe voir ſi jeune & avec ſi peu d'experience élevé à une ſi haute dignité ; & toutefois, pour peu d'années qu'il eût été diacre, il ne pouvoit guere avoir moins de trente cinq ans. Une grande partie de ce diſcours eſt employée à faire l'éloge de Flavien. S. Jean Chryſoſtome fit peu de temps aprés le panegyrique de S. Melece ; où il marque qu'il y avoit cinq ans qu'il étoit mort : ce qui ſe raporte à l'an 386.

P. 838. 839. 840. To. 1. p. 523.

Il fit pluſieurs diſcours, pour montrer contre les Anoméens, que la nature de Dieu eſt incomprehenſible à la créature : mais de ſes premiers ſermons, le plus fameux eſt celui de l'anathême. Pluſieurs des catholiques d'Antioche, par un zele mal reglé, prononçoient anathême contre ceux qu'ils croyoient heretiques, c'eſt à dire contre ceux qui n'étoient pas de leur communion. Car les ſectateurs de Flavien reprochoient le Sabellianiſme à ceux de Paulin ; & les ſectateurs de Paulin accuſoient ceux de Flavien d'Arianiſme. S. Chryſoſtome crut devoir parler contre cet excés. Je voy, dit-il, des gens qui n'ont point l'eſprit formé par l'écriture ſainte, ou plûtôt qui l'ignorent abſolument : je paſſe le reſte en rougiſſant : des emportés, des diſcoureurs, qui ne ſavent ce qu'ils diſent, ni ce qu'ils aſſurent : qui ne ſavent que dogmatiſer en ignorans, & anathematiſer ce qu'ils ne conoiſſent pas : enſorte que les infidelles ſe moquent de nous. Il leur repreſente enſuite la force de ce mot d'anathême, qui emporte un abandonnement au demon ; & il ajoûte : Pourquoy donc uſurpés-vous une ſi grande autorité, dont il n'y a que le college des

To. 4. V. Sup. liv. XXI. n. 47. Sup. liv. XVII. n. 45. P. 804. B. 1. Tim. 1. 7. P. 805. D.

AN. 387. apôtres qui ait été honoré ; & ceux qui ſelon toute l'exactitude des regles, ſont leurs veritables ſucceſſeurs ? Nos peres étoient ſi attachés au commandement de Dieu, qu'ils ne chaſſoient de l'égliſe les heretiques qu'avec les mêmes precautions, que s'ils euſſent arraché leur œil droit, ſuivant la parole de *Matth.* l'évangile. Il faut anathematiſer les hereſies contraires à nôtre tradition : mais il faut épargner en tout *P. 806. A. P. 809. A.* les perſones. Il eſt clair qu'en ce diſcours S. Chryſoſtome ne parle que contre des laïques, qui prononçoient anathême contre qui il leur plaiſoit de leur autorité privée ; & on y void clairement la difference de l'anathême & de la ſeparation de communion : car ni lui ni Flavien, ni tous ceux de leur communion, ne communiquoient avec les ſectateurs de Paulin.

To. 5. Ce fut auſſi vers le même temps que S Chryſoſtome prêcha pour la premiere fois à la feſte de la nativité de N. S. introduite depuis peu à Antioche, à l'imitation des égliſes d'Occident : comme il le témoigne au commencement de ce diſcours. Ce fut *To 1.* pendant le temps de ſa preſtriſe, & à Antioche qu'il *Hom. 20. Hom 41.* fit les homelies ſur la Geneſe durant le carême. Il y cite l'hebreu en quelques endroits ; & il pouvoit l'avoir apris par le commerce des Juifs, qui étoient en grand nombre à Antioche, & par la conformité de la langue ſyriaque, naturelle dans le païs. Il expliqua auſſi à Antioche les pſeaumes : les évangiles entiers de S. Matthieu & de S. Jean : l'épître aux Romains, les deux épîtres aux Corinthiens, les deux à *To. 5. ſerm. 51.* Timothée. Il marque qu'aprés pâque il ne prêchoit que les dimanches, & pendant le cours de l'année

environ une fois la semaine, quoiqu'il prêchât à toutes les assemblées. Tel étoit le prêtre Jean, qui consola le peuple d'Antioche alarmé de la juste colere de l'empereur Theodose. AN. 388. *Serm. 66.*

X. Maxime en Italie.

Cependant Maxime amusant toûjours Valentinien par des propositions de paix, & par une apparence d'amitié : s'avança sans bruit vers l'Italie, passa les Alpes, & marcha à Aquilée, pour le surprendre : mais Valentinien s'embarqua avec Justine sa mere, traversa la mer, & vint à Thessalonique : où il vint se jetter entre les bras de Theodose, vers la fin de l'an 387. Maxime se rendit aisément maître de l'Italie & de Rome même : il soûmit aussi l'Afrique. Ayant apris que l'on avoit brûlé à Rome une synagogue, il y envoya un édit, comme pour maintenir la tranquillité publique. Ce qui fit dire au peuple Chrétien : Ce prince n'a rien de bon à esperer : il est devenu Juif. *Zosim. lib. 4. p. 766. 767.* *Ruff. 11. hist. c. 16.* *Chron. Cod. Th.* *Ambr. ep. 41; ad Theod. n. 23.*

Theodose ayant apris que Valentinien étoit à Thessalonique, alla l'y trouver : laissant son fils Arcade à C. P. Il dit à Valentinien : Vous ne devés pas vous étoner du mauvais succés de vos affaires, ni des progrés de Maxime : puis que vous combattés la vraye religion, & qu'il la soûtient. Ainsi il délivra ce jeune prince des impressions que sa mere lui avoit données, & le ramena à la doctrine de l'église. Il entreprit même de le rétablir, & de vanger la mort de Gratien : quoique son interest eût plûtôt été de profiter du malheur de Valentinien, & de partager l'empire avec Maxime, qui étoit tres-puissant, & qu'il avoit menagé jusques alors. Theodose se declara donc contre lui, & se prepara à la guerre. *Socr. v. c. 11.* *Sozom. VII. c. 14.* *Theod. v. c. 5.* *Aug. v. civit. c. 26.*

L. 14. C. Th. de haer.

Pendant ce ſéjour à Theſſalonique, Theodoſe fit une loi contre les heretiques datée du dixiéme de Mars l'an 388. & adreſſée à Cynegius prefet du pretoire d'Orient. Elle porte commandement de les chaſſer hors des villes, particulierement les Apollinariſtes ; & leur défend d'inſtituer des évêques ou des clercs, & de tenir des aſſemblées ; & même de

L. 15. ibid.

ſe pourvoir devant l'empereur. Le quatorziéme de Juin ſuivant, les deux empereurs étant à Stobe en Macedoine firent une autre loi adreſſée à Trifolius prefet du pretoire d'Italie, qui porte en general les mêmes défenſes ; & ſemble faite pour revoquer la loi, que Valentinien, ou plûtôt ſa mere Juſtine, avoit faite en

Sup. XVIII. n. 43.

faveur des Ariens le vingt-troiſiéme de Janvier 386.

XI. Fin de S. Gregoire de Nazianze.

Quant à la loi contre les Apollinariſtes, on croit qu'elle fut l'effet du zele de S. Gregoire de Nazianze. Sa retraite ne l'empêchoit pas de s'intereſſer aux maux de toute l'égliſe, & de celle de C. P. en particulier. Il en écrivit à l'évêque Nectaire en ces termes : Ceux de la ſecte d'Arius ou d'Eudoxe font oſtentation de leur hereſie, en tenant des aſſemblées, comme s'ils en avoient la permiſſion. Les Macedoniens ont l'inſolence de ſe donner le nom d'évêques, & ſe vantent qu'Euleuſius eſt l'auteur de leurs ordinations. Eunomius nôtre mal domeſtique ne ſe contente pas de vivre ; mais il compte pour une perte, s'il n'attire tout le monde dans ſa pernicieuſe doctrine. Et ce qui eſt le plus inſuportable, c'eſt la hardieſſe des Apollinariſtes. Car je ne ſai comment vôtre ſainteté a ſouffert, qu'ils ſe ſoient donnés la licence de tenir des aſſemblées auſſi ſolemnelles que les nôtres. Il conclut en exhortant Nectaire, à repre-

Or. 46. p. 721. Sozom. VI. 6. 27.

ſenter à l'empereur, que l'affection qu'il a témoignée à l'égliſe dans tout le reſte ſera inutile, ſi cette erreur prevaut à la ſaine doctrine. S. Gregoire appelle Eunomius ſon mal domeſtique : parce qu'il étoit natif de Cappadoce, & s'y trouvoit alors relegué. Car l'empereur Theodoſe ayant trouvé quelques officiers de ſa chambre attachés à la doctrine d'Eunomius, les chaſſa du palais ; & le fit promptement enlever lui-même de Calcedoine. Il l'envoya d'abord en Myſie ; mais le lieu de ſon exil ayant été pris par les barbares, il fut relegué à Ceſarée de Cappadoce ; & comme il y étoit odieux, à cauſe des écrits qu'il avoit compoſés contre S. Baſile, il fut envoyé dans ſes terres en un lieu nommé Dacoroëne. *Philoſt. x. c. 6.*

Depuis cette lettre à Nectaire, nous ne trouvons rien de S. Gregoire, qui regarde les affaires generales de l'égliſe. Il étoit toûjours en ſa ſolitude d'Arianze dans ſon païs natal : un jardin, une fontaine, des arbres qui lui donnoient du couvert, faiſoient tous ſes delices. Au reſte, il jeûnoit, il prioit avec abondance de larmes : ſon lit étoit une natte, ſa couverture un gros ſac, ſon habit une ſeule tunique : il alloit nuds piés, ne faiſoit point de feu, n'avoit pour compagnie que les beſtes. Cependant malgré ces auſterités, ſes maladies continuelles & ſon extrême viei leſſe, il ſentoit encore des combats tres violens de la chair contre l'eſprit. C'eſt ce qui lui fait dire, qu'encore qu'il ſoit vierge de corps, il ne ſait pas bien s'il l'eſt de la penſée. Il fuyoit avec grand ſoin la veüe des femmes. On le void par une lettre à un de ſes parens nommé Valentinien, qui ſous pretexte de joüir de ſa compagnie, vint loger avec des femmes vis à vis de lui. Ce voiſinage lui fit quitter la place, quoi- *Carm. 59 p. 138.* *Carm. 4. p. 70.* *Ibid. C.* *Carm. 58 p. 136. A.* *Ep. 196.*

qu'il l'eût cultivée par ſon travail, & que ce fût prés d'une égliſe des martyrs. Mais on ne croit pas que ceci ſe raporte au temps de ſa derniere retraite.

Le principal remede que S. Gregoire employoit contre les tentations, étoit la priere & la confiance en la grace de Dieu. Voicy comme il en parle en un de ſes poëmes : La vertu n'eſt pas ſeulement un don de Dieu, elle vient auſſi de ta volonté ; mais elle ne dépend pas de ta volonté ſeule, il faut une plus grande puiſſance : ma veüe ne ſuffit pas, pour voir les objets viſibles, ſans la lumiere du ſoleil. Deux parties du bien viennent de Dieu, la premiere & la derniere : il n'y en a qu'une qui ſoit à moy. Il m'a rendu capable du bien ; & il me donne la force : c'eſt moy qui cours au milieu de la carriere. J. C. eſt mon guide, ma force, c'eſt par lui que je reſpire : il me fait voir & courir heureuſement. Sans lui nous ne ſommes tous nous autres mortels que de vains fantômes, que des cadavres vivans, infects par nos pechés. Comme les oiſeaux ne peuvent voler ſans air, ni les poiſſons nager ſans eau : ainſi l'homme ne peut marcher un pas ſans J. C. D'où il conclut qu'il ne faut nous glorifier de rien, ni rien attribuer à nos forces, mais nous humilier profondement.

Carm. 18. p. 136. C.

Ces ſaintes poëſies furent les occupations de S. Gregoire dans ſa derniere retraite. Il y fait l'hiſtoire de ſa vie & de ſes ſouffrances : il y dépeint ſes tentations, & y déplore ſes foibleſſes. Il prie, il enſeigne, il explique les myſteres, & donne des regles pour les mœurs. Outre l'inclination à la poëſie, que la beauté & la facilité de ſon genie lui inſpiroit ; il regardoit cet exercice comme un travail de penitence, la

Carm. in ſuor verſ. p. 248.

compoſition

compoſition en vers, étant toûjours plus difficile qu'en proſe. Il vouloit donner à ceux qui aiment la poëſie & la muſique, des ſujets utiles pour ſe divertir; & ne pas laiſſer aux payens l'avantage de croire, qu'ils fuſſentles ſeuls, qui puſſent réüſſir dans les belles lettres. D'ailleurs il vouloit oppoſer des poëſies utiles & pieuſes à celles d'Apollinaire, comme il s'en explique lui-même. C'eſt ainſi que S. Gregoire de Nazianze profita du loiſir de ſa retraite, où il finit heureuſement ſes jours, dans une extrême vieilleſſe. Il ſemble reconoître lui-même qu'il faiſoit des miracles : en diſant que l'on reclamoit ſon ſecours dans les maladies ; & qu'il avoit ſouvent chaſſé les demons, en prononçant ſeulement le nom de J. C. Il mourut âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, la treiziéme année de l'empereur Theodoſe, c'eſt à dire l'an 391. de J. C. l'égliſe greque celebre ſa memoire le vingt-cinquiéme de Janvier, & l'égliſe latine le neuviéme de May.

Greg. prol. p. 33.

Or. 31. in fine.

Carm. 60. p. 140. B.

Carm. 61. p. 142. A.

Suid. Greg. V. Pagi an. 389. n. 4.

XII. Prophetie de S. Jean d'Egypte.

Entre les preparatifs de la guerre contre Maxime, l'empereur Theodoſe fit conſulter le celebre anacorete S. Jean d'Egypte, qui demeuroit dans la haute Thebaïde prés la ville de Lycus. Dés l'enfance il avoit apris le métier de charpentier, & avoit un frere teinturier. Il renonça au monde à l'âge de vingt-cinq ans, & ſe mit ſous la conduite d'un vieillard, qui l'exerçoit à l'obéïſſance, en lui faiſant arroſer du bois ſec, & d'autres choſes ſemblables. Il paſſa cinq ans dans un monaſtere : puis ſe retira ſeul au haut d'une montagne, dans une roche où il étoit difficile de monter. Il y avoit taillé trois cellules : l'une pour les beſoins du corps, l'autre pour le travail, la troi-

Pall. Lauſ. c. 43.

Caſſ. IV. Inſt. c. 24.

II. vit. Patr. c. 1.

ſiéme pour la priere. Il s'y enferma à l'âge de quarante ans, & demeura trente ans ſans voir perſone, recevant par une feneſtre ce qui lui étoit neceſſaire. Au bout de ce temps, c'eſt à dire à l'âge de ſoixante & dix ans, il receut le don de prophetie, & de guerir les maladies. Les Ethiopiens ayant fait une irruption dans la Thebaïde, celui qui étoit chargé de conduire des troupes contre-eux le vint conſulter: creignant de venir aux mains avec eux, parce que ſes forces étoit tres-inégales. Jean lui dit: Si vous marchés un tel jour, vous les joindrés & les vaincrés, & vous ſerés en réputation auprés des empereurs: ce qui arriva. Il ne laiſſoit entrer perſone dans ſa cellule, mais il parloit par la feneſtre. Jamais il ne voyoit de femmes, & il ne voyoit les hommes qu'à certains temps & rarement. Il permit de bâtir au dehors un hoſpice, pour ceux qui venoient à lui des païs éloignés. Il apparut en ſonge à la femme d'un tribun, qui deſiroit paſſionément de le voir. Il rendit la veüe à la femme d'un ſenateur par l'huile benite, dont elle ſe frota les yeux trois jours durant. Car c'eſt ainſi qu'il gueriſſoit les malades, par de l'huile qu'il leur envoyoit, ſans permettre qu'on les lui amenât, pour éviter la vanité. Il prédit ſouvent l'accroiſſement ou la diminution des eaux du Nil, ſi important en Egypte. L'empereur Theodoſe fit donc conſulter ce S. Anacorete, ſur le ſuccés de ſa guerre contre Maxime; & Jean lui prédit qu'il ſeroit victorieux. Il lui fit ſouvent de ſemblables prédictions, touchant les courſes que les barbares feroient ſur ſes terres, & la maniere de les vaincre. Il lui prédit qu'il mourroit de ſa mort naturelle.

De Theſſalonique l'empereur Theodoſe s'avança promptement en Pannonie, & y défit en deux combats les troupes de Maxime, quoique plus nombreuſes que les ſienes. Il paſſa les Alpes ſans obſtacle, ſurprit Maxime dans Aquilée, & y entra ſans reſiſtance. Maxime abandonné des ſiens, fut dépoüillé des ornemens d'empereur, & amené les pieds nus & les mains liées devant Theodoſe & Valentinien, juſques à trois milles de la ville. Theodoſe lui reprocha en peu de mots ſa tyranie & ſes crimes : il heſitoit entre la juſtice & la clemence, mais les ſoldats ôterent Maxime de devant lui & lui trancherent la teſte. C'étoit le cinquiéme des calendes d'Aouſt, c'eſt à dire le vingt-huitiéme de Juillet de cette année 388. & Maxime avoit regné environ cinq ans depuis la mort de Gratien. Peu de jours aprés le comte Arbogaſte envoyé en Gaule par Theodoſe, prit le jeune Victor fils de Maxime, & le fit mourir. Andragathius le principal capitaine du même parti & le meurtrier de Gratien, étoit cependant avec une flotte ſur la mer entre la Grece & l'Italie : ayant apris la défaite de Maxime, il ſe jetta tout armé de ſon vaiſſeau dans la mer, & ſe noya. Tel fut l'évenement de cette guerre, où il n'y eut preſque point de ſang répandu. Theodoſe entra à Aquilée, & demeura en Italie juſques à l'an 391.

AN. 388.

XIII. Défaite de Maxime & ſa mort. *Chronol. Cod. Th. Zoſim. lib. 4. p. 770. Pacatus paneg. c. 34 35. & c. 43. Proſp. Chr. an. 389. Socr. v. c. 14. Sozom. VIII. c. 14. Idac. faſt. Sup. liv. XVIII. n. 28. Oroſ. VII. c. 35.*

Cependant on répandit à C. P. de faux bruits d'un combat où Maxime avoit remporté un grand avantage ; l'on diſoit même le nombre des morts. Les Ariens irrités de ce que les catholiques étoient en poſſeſſion des égliſes, groſſirent ces nouvelles, enſorte que ceux qui les avoient oüi dire, les ſoûte-

Socr. V. c. 13. Soz. VII. c. 14.

AN. 388. noient même à ceux qui les avoient inventées. L'emportement des Ariens alla juſques à brûler la maiſon de l'évêque Nectaire. Mais cette ſédition n'eût pas de ſuite : l'empereur Arcade qui étoit demeuré à C. P. quoy qu'offenſé, lui-même, interceda pour les coupables auprés de Theodoſe ſon pere, & obtint leur pardon. Seulement Theodoſe fit une loi, où il défend aux Ariens de ſe prévaloir de quelque ordre qu'ils pretendoient avoir obtenu en leur faveur ; & comme cette loy eſt datée de cette année & du neuviéme d'Aouſt aprés la défaite de Maxime : on la raporte avec raiſon à cette ſédition. Les Ariens de C. P. avoient pour évêque Dorothée, qui l'avoit été d'Antioche. Car Demophile étoit mort en 386. & pour lui ſucceder, on avoit fait venir de Thrace un évêque de la même ſecte nommé Marin : mais ne ſe trouvant pas aſſés capable, on mit Dorothée à ſa place peu de temps aprés, ce qui dans la ſuite produiſit un ſchiſme entre-eux.

Ambr. ep. 40. n. 13.

L. 16. C. Th. de har.

Socr. v. c. 11.

XIV. Synagogue brûlée en Orient.

D'Aquilée, l'empereur Theodoſe vint à Milan, où il paſſa l'hiver, & y demeura juſques au mois de May de l'année ſuivante 389. S. Ambroiſe étoit à Aquilée, lors qu'il aprit que l'empereur avoit condamné un évêque à rétablir une ſynagogue de Juifs, à cette occaſion. A Callinique, petite ville de la province d'Oſroëne en Orient, les Juifs avoient une ſynagogue, que les Chrétiens brûlerent ; & on accuſa l'évêque de l'avoir conſeillé. Dans ce même lieu des heretiques Valentiniens, voyant paſſer des moines qui alloient à l'égliſe celebrer la feſte des Macabées, ſuivant l'anciene coûtume ; & indignés de ce qu'ils chantoient des hymnes,

Paul. n 22. Ambr. ep. 40. n. 6. Ep. 41. n. 1.

n. 16.

ſe jetterent au milieu d'eux & traverſerent leur marche. Les moines irrités de cette inſolence, brûlerent le temple des Valentiniens ; & on pretendit même, qu'ils en avoient enlevé quelques offrandes pretieuſes. Le maître de la milice d'Orient rendit compte de ces deſordres à l'empereur Theodoſe : qui regardant cette affaire comme de pure police, répondit que ſans le conſulter, on devoit commencer par le châtiment ; & on ordonna que l'évêque de Callinique rétabliroit la ſynagogue, ou en payeroit la valeur ; que les moines & le peuple ſeroient punis ſeverement à cauſe de l'embraſement ; & que l'on informeroit des offrandes & des richeſſes, qui avoient été enlevées du temple des Valentiniens. AN. 388. n. 12.

S. Ambroiſe ayant apris cette nouvelle à Aquilée, où il étoit, écrivit à l'empereur qui étoit à Milan, une grande lettre, pour obtenir la révocation de cet ordre. Il s'étend d'abord ſur la liberté que doit avoir un évêque de faire des remontrances. Qui oſera, dit-il, vous dire la verité, ſi un évêque ne l'oſe pas ? Venant au fait, il ſe pleint que l'on ait condamné l'évêque de Callinique ſans l'entendre ; & ſoûtient que s'il aquieſce à la ſentence, il ſera prevaricateur ; que s'il eſt puni pour y deſobéïr, il ſera martyr : & que l'empereur ſera coupable de ſa cheute, ou de ſa mort. C'eſt que les Chrétiens ne croyoient pas qu'il leur fût permis, de contribuer en quelque maniere que ce fût à l'exercice d'une fauſſe religion. Ainſi du temps de Julien, Marc d'Arethuſe aima mieux ſouffrir le martyre, que de rien donner pour rebâtir un temple d'idoles, qu'il avoit ruiné. S. Ambroiſe declare, qu'il eſt preſt de ſe charger du crime que l'on *Ep.* 40. n. 4. n. 6. n. 7. *Sup. liv.* XV. n. 17. n. 8.

AN. 388. impute à l'évêque de Callinique ; & que quand on
n. 9. déchargeroit l'évêque, il ne seroit pas permis de rien prendre des autres Chrétiens pour rebâtir la syna-
n. 11. gogue. Il objecte la raison de police, & dit que la
n. 13. religion doit l'emporter. Il represente les desordres plus grands que l'on n'avoit pas punis ; des maisons
n. 15. des prefets brûlées à Rome, & la maison de l'évêque à C. P. les églises que les Juifs avoient brûlées du temps de l'empereur Julien : deux à Damas, dont une avoit été reparée aux dépens des Chrétiens, & non des Juifs ; l'autre étoit encore en ruine : d'autres à Gaze, à Ascalon, à Beryte, à Alexandrie. L'église, ajoûte-t-il, n'est pas vangée, & on vangera la synagogue & le temple prophane des Valentiniens ?
n. 18. Les Juifs ont brûlé des églises : on n'a rien rendu ni rien demandé. Et que pouvoit avoir une synagogue dans une petite ville frontiere, qui toute entiere ne peut avoir rien de considerable ou de precieux ? Ce sont des artifices des Juifs, pour calomnier les Chrétiens, & leur attirer quelque execution militaire, des
n. 27. prisons & des supplices. Et ensuite : Si vous ne m'en croyés pas : faites venir tels évêques qu'il vous plaira : Si vous consultés vos comtes sur les affaires pecuniaires, combien plus devés-vous consulter les prestres du
n. 29. Seigneur dans une affaire de religion ? Que répondray-je ensuite, si l'on aprend, que par un ordre venu d'icy des Chrétiens soient morts par le glaive ou sous le bâton ? comment me justifieray-je auprés des évêques : qui gemissent déja si amérement des vexations que l'on fait à l'église, en la persone de ses prêtres & de ses ministres, en les obligeant aux charges des villes. On void ici que S. Ambroise étoit regardé

comme le principal défenſeur des droits de l'égliſe, AN. 388.
à cauſe du grand credit & du facile accés qu'il avoit auprés de l'empereur.

Cette lettre n'eut pas l'effet qu'il deſiroit : c'eſt *Ep. 41. n. 1.*
pourquoy lors qu'il fut de retour à Milan, l'empereur étant venu à l'égliſe, il lui parla publiquement, comme il l'en avoit menacé à la fin de ſa lettre. Il *n. 16.*
finit en lui repreſentant les graces qu'il a receües de Dieu, & l'exhortant à pardoner aux coupables. Quand il fut deſcendu de la chaire, l'empereur lui *n. 17.*
dit : Vous m'avés prêché. S. Ambroiſe répondit : J'ay parlé de ce qui vous étoit utile. Theodoſe dit : Il eſt vray que j'avois donné un ordre trop dur, pour *Suid. Timaſ.*
faire rétablir la ſynagogue par l'évêque : mais il a été corrigé. Les moines font bien des crimes. Alors Timaſius maître de la milice, homme hautain & inſolent, commença à s'emporter contre les moines. S. Ambroiſe demeura quelque temps debout, & dit à l'empereur : Mettés-moy en état d'offrir pour vous : mettés-moy l'eſprit en repos. L'empereur demeurant aſſis, lui fit quelque ſigne ; & le voyant encore debout, il dit qu'il corrigeroit ſon reſcrit. S. Ambroiſe le preſſa de faire ceſſer toute la pourſuite. L'empereur le promit. S. Ambroiſe lui dit par deux fois : J'agis ſur vôtre parole. Oüi, dit l'empereur, faites ſur ma parole. Ainſi S. Ambroiſe s'approcha de l'autel ; ce qu'il n'auroit pas fait autrement. Comme il avoit écrit à ſa ſœur ſainte Marcelline, l'inquietude que cette affaire lui avoit donnée, il lui en écrivit auſſi l'heureux ſuccés.

XV. Fermeté de S. Ambroiſe.

Pendant ce ſéjour que l'empereur fit à Milan, il arriva un jour de feſte, qu'étant entré à l'égliſe & *Theod. v. 6. 18.*

ayant aporté ſon offrande à l'autel, il demeura dans l'enceinte du ſanctuaire. S. Ambroiſe lui demanda s'il deſiroit quelque choſe : l'empereur répondit, qu'il attendoit le temps de la communion. S. Ambroiſe lui fit dire par l'archidiacre : Seigneur, il n'eſt permis qu'aux miniſtres ſacrés d'eſtre dans le ſanctuaire : ſortés-en donc, & demeurés debout avec les autres : la pourpre fait des princes & non pas des preſtres. L'empereur témoigna que ce n'étoit pas par hauteur qu'il étoit demeuré dans la baluſtrade, mais parce que c'étoit l'uſage de l'égliſe de C. P. Il remercia S. Ambroiſe de cette correction : le S. évêque lui marqua une place diſtinguée hors le ſanctuaire, qui le mettoit à la teſte de tous les laïques ; & cet ordre s'obſerva toûjours depuis. Theodoſe étant retourné à C. P. vint à l'égliſe un jour de feſte, & ayant preſenté ſon offrande à l'autel, il ſortit du ſanctuaire. L'évêque Nectaire lui demanda pourquoy, il n'étoit pas demeuré dedans. Theodoſe répondit en ſoupirant : A peine ay-je pu apprendre la difference de l'empire & du ſacerdoce : à peine ay-je pu trouver quelqu'un qui m'enſeignât la verité. Je ne conois qu'Ambroiſe, qui porte à juſte titre le nom d'évêque.

Ep. 57. ad Eugen. n. 4.

S. Ambroiſe ſoûtint auſſi l'intereſt de la religion contre une partie du ſenat de Rome, qui députa vers l'empereur Theodoſe, pour demander encore le rétabliſſement de l'autel de la victoire. Il ne feignit point de dire en face à l'empereur ce qu'il devoit ſur ce ſujet : il fut même quelques jours ſans venir chés lui, & l'empereur ne le trouva pas mauvais. Symmaque étoit apparemment chef de cette députation : car il eſt certain qu'il fit un diſcours à la loüange de

Proſp. de promiſſ. lib. III. c. 28. Symm. II. ep. 13.

de l'empereur dans le consistoire, cette même année 388. Mais comme il demandoit le rétablissement de l'autel de la victoire, l'empereur le chassa aussi-tôt de devant lui, le fit mettre dans un chariot, & l'envoya à cent milles, avec ordre d'y demeurer ce jour là. Symmaque fut aussi obligé de se justifier d'avoir fait un panegyrique à Maxime : mais enfin Theodose lui pardona, le traita bien & le fit même consul en 391. AN. 389. *Ibid. ep. 31. Soc. v. c. 14.*

De Milan, Theodose alla jusques à Rome avec son fils Honorius, qu'il avoit fait venir de C. P. & avec le jeune empereur Valentinien. Ils y entrerent le jour des ides de Juin sous le consulat de Timasius & de Promotus ; c'est à dire le treiziéme de Juin 389. Ce fut alors que l'idolatrie receut à Rome les plus grands coups. On voyoit les plus nobles senateurs embrasser le Christianisme, les Aniciens, les Probes, les Paulins, les Graques : le peuple couroit en foule au Vatican reverer les tombeaux des apôtres, ou à Lateran recevoir le baptême. Il en restoit peu qui fussent attachés aux ancienes superstitions. Les temples étoient pleins de toiles d'araignées & tomboient en ruine : les idoles demeuroient abandonnées sous leurs toits avec les hibous & les choüetes. Theodose permit de conserver pour l'ornement de la ville, des statuës antiques, qui étoient les ouvrages des grands maîtres. *Idac. Fast.* *Prud. 1. cont. Sym.* *Hier. ep. 7. ad Lat. c. 1. 2.* *Prud. ibid. v. 503.*

XVI. Manichéens à Rome.

Pendant ce séjour, Theodose fit une loi contre les Manichéens, qui ordone de les chasser de tout le monde, & principalement de Rome : défend d'executer leurs testamens, confisque leurs biens au profit du peuple ; & veut enfin qu'ils n'ayent rien de *L. 18. C. Th. de hær.*

commun avec le genre humain. Ils étoient en grand nombre à Rome ; & quelques années auparavant un de leurs Auditeurs nommé Conſtantius, avoit entrepris de faire vivre en commun les Eleus : c'eſt ainſi qu'ils nommoient les plus parfaits. Conſtantius zelé pour la ſecte & élevé honeſtement, ne pouvoit ſouffrir les reproches qu'on lui faiſoit des mœurs corrompuës de ces Eleus, diſperſés & logés miſerablement dans tous les quartiers de Rome. Il offrit de raſſembler dans ſa maiſon, & d'entretenir à ſes dépens tous ceux qui voudroient vivre ſelon l'abſtinence qu'ils propoſoient ; car il avoit de grands biens, & y étoit peu attaché. Mais il ſe pleignoit que leurs évêques, loin de l'aider, s'oppoſoient à ſon deſſein, étant attachés à leur vie relâchée. Un de ces évêques, qui paroiſſoit plus propre à une vie auſtere, parce qu'il étoit ruſtique & groſſier, étant venu à Rome: Conſtantius qui l'attendoit depuis long-temps, lui expliqua ſon deſſein, que l'évêque approuva. Il logea le premier chés Conſtantius : on y aſſembla tous les Eleus, que l'on put trouver à Rome. On leur propoſa une regle de vie tirée de la lettre de Manes. Pluſieurs la trouverent inſuportable, & ſe retirerent : la honte en retint pluſieurs. Les autres commencerent à vivre ſelon cette regle : Conſtantius les y excitoit avec une grande ardeur, la pratiquant tout le premier.

Aug. 11. de mor. Manich. c. 16.

Cependant il s'élevoit des querelles frequentes entre les Eleus, ils ſe reprochoient des crimes de part & d'autre. Conſtantius gemiſſoit de les entendre ; & faiſoit enſorte que dans leurs diſputes, ils ſe découvroient imprudemment, & mettoient au jour des

abominations inoüies. On conut alors quels étoient ceux qui paſſoient entre-eux pour les plus parfaits. Enfin comme on vouloit les contraindre à garder cette regle, ils murmurerent, & ſoûtinrent qu'elle n'étoit pas ſupportable : la choſe en vint à une ſédition ouverte. Conſtantius ſoûtenoit en deux mots, qu'il faloit obſerver tous ces preceptes, ou juger tres-impertinent celui qui les avoit donnés, s'ils étoient impratiquables. Le tumulte du plus grand nombre l'emporta ſur ſes raiſons : l'évêque même ceda, & s'enfuit honteuſement. On diſoit qu'il avoit apporté de l'argent dans un ſac, & le cachoit avec grand ſoin pour acheter des viandes, qu'il mangeoit ſecretement contre la regle. Enfin tout ſe diſperſa ; & ceux qui voulurent garder plus long-temps cette regle, furent nommés par les autres *Mattarii*, c'eſt à dire Nattiers, à cauſe qu'ils couchoient ſur des nattes. Conſtantius ſe convertit à la religion catholique. *Aug. cont. Fauſt lib. v. c. 5.*

XVII. Ecrits de S. Auguſtin. Mœurs de l'égliſe.

S. Auguſtin raporte ce fait, comme l'ayant apris de témoins irreprochables à Rome même, où il ſéjourna depuis la mort de ſa mere, pendant le reſte de l'année 387. & toute l'année 388. Car comme il venoit de ſortir de leurs erreurs, ſes premiers travaux depuis ſon baptême furent pour leur converſion. Il ne pouvoit ſouffrir l'inſolence, avec laquelle ils vantoient leur pretenduë continence & leurs abſtinences ſuperſtitieuſes, pour tromper les ignorans : juſques à ſe preferer aux vrais Chrétiens. C'eſt ce qui l'obligea à compoſer pendant ce ſéjour de Rome les deux livres des mœurs de l'égliſe catholique & des mœurs des Manichéens. Dans le premier, il explique les principes *1. Retract. c. 7.*

de la morale Chrétiene, montrant que l'amour de Dieu en eſt l'unique fondement & l'ame de toutes les vertus. Il finit par une peinture de celles qui ſe pratiquoient dans l'égliſe : pour refuter les calomnies des Manichéens, par des faits inconteſtables.

c. 31. Il décrit premierement les moines, & entre-eux les plus parfaits, c'eſt à dire les anacoretes. Ces hommes, dit-il, qui ne peuvent ſe paſſer d'aimer les hommes, quoiqu'ils ſe paſſent de les voir : qui abſolument ſeparés de tout le monde, ſe contentent de pain & d'eau, habitant les terres les plus deſertes : mais converſant avec Dieu, & heureux par la contemplation de ſa beauté. Il eſt vray qu'au jugement de quelques-uns, ils ont trop abandonné les affaires du monde : mais ceux-là ne comprenent pas combien ils nous ſont utiles, par leurs prieres & par leur exemple. Il deſcend enſuite aux Cenobites : qui ayant, dit-il, mépriſé le monde, menent en commun une vie tres-pure, dans les prieres, les lectures, les conferences. Sans orgueil, ſans opiniâtreté, ſans envie : modeſtes, paiſibles & parfaitement unis. Aucun ne poſſede rien en propre, aucun n'eſt à charge à perſone. Ils occupent leurs mains à des travaux ſuffiſans pour nourrir le corps, ſans détourner l'eſprit de Dieu. Ils donnent leurs ouvrages à ceux qu'ils nomment doyens, parce qu'ils en gouvernent dix : enſorte qu'aucun n'eſt chargé du ſoin de ſon corps pour la nourriture, le vêtement, ou les autres choſes neceſſaires en ſanté ou en maladie. Ces doyens s'aquitent tres-ſoigneuſement de leur charge, & rendent compte à celui qu'ils appellent pere ; & ces peres excellant non ſeulement par la ſainteté des

mœurs, mais encore par la ſcience divine, conduiſent ſans orgueil, mais avec une grande autorité, leurs enfans, qui leur obéiſſent avec une affection merveilleuſe.

Ils ſortent à la fin du jour chacun de leurs demeures, encore à jeun, pour écoûter ce pere ; & auprés de chaque pere, il s'aſſemble au moins trois mille hommes : car il y a même des communautés beaucoup plus nombreuſes. Ils l'écoûtent avec une attention incroyable en grand ſilence, témoignant les ſentimens que ſon diſcours excite, par des gemiſſemens, des pleurs, ou une joye modeſte. Enſuite on donne au corps ſa nourriture, autant qu'il ſuffit pour la ſanté : uſant tres-ſobrement même de ce peu de viandes tres-pauvres qu'on leur donne. Ils s'abſtienent non ſeulement de chair & de vin, mais de tout ce qui peut flater le goût. Ce qui reſte, & il leur reſte beaucoup par la grandeur de leur travail & la frugalité de leurs repas : ce qui reſte, eſt diſtribué aux pauvres, avec plus de ſoin qu'il n'a été gagné : en ſorte qu'ils en envoyent des vaiſſeaux chargés, dans les lieux où il y a des pauvres. Il n'eſt pas neceſſaire d'en dire davantage d'une choſe ſi connüe. C'eſt ainſi que S. Auguſtin dépeint les moines, qui vivoient de ſon temps en Orient, & principalement en Egypte ; & il défie par deux fois les Manichéens de le dé- n. 68. n. 74.
mentir.

Il paſſe enſuite aux religieuſes, puis au clergé. c. 32.
Combien, dit-il, conois-je d'évêques tres-vertueux & tres-ſaints ? combien de preſtres, de diacres & d'autres miniſtres de l'égliſe ? dont la vertu me paroît d'autant plus admirable, qu'elle eſt plus difficile

à conſerver, au milieu de la multitude & dans une vie
c. 33. agitée. Il parle des communautés de religieux dans les villes. J'ay veu, dit-il, à Milan une habitation nombreuſe de ſaints, gouvernée par un preſtre tres-vertueux & tres-ſavant. J'en conois auſſi pluſieurs à Rome. Ils ne ſont à charge à perſone : mais à l'exemple des Orientaux, & ſuivant l'autorité de l'apôtre, ils s'entretiennent du travail de leurs mains. J'ay apris auſſi, que pluſieurs pratiquent des jeûnes incroyables : non ſeulement en ne faiſant qu'un repas vers la nuit, ce qui eſt par tout tres-uſité ; mais en paſſant trois jours de ſuite ſans boire ni manger, & encore davantage. Cependant on ne pouſſe perſone à des auſterités, qu'il ne puiſſe porter : on n'impoſe à perſone ce qu'il refuſe, & les autres ne condamnent pas celui qui n'a pas la force de les imiter.

c. 34. Il avoüe enſuite qu'il y a des Chrétiens foibles, ſuperſtitieux, même dans la vraye religion, ou tellement abandonnés à leurs paſſions, qu'ils oublient ce qu'ils ont promis à Dieu. Je ſai, dit-il, qu'il y a pluſieurs adorateurs de ſepulcres & de peintures : je ſai que pluſieurs boivent avec excés à l'occaſion des ſepultures, & y font de grands repas, qu'ils attribuënt à la religion. Ce n'eſt pas la veneration des ſaints & de leurs reliques, que S. Auguſtin blâme ici : il s'en explique trop clairement en pluſieurs endroits, pour en laiſſer le moindre doute. On ne peut dire non plus qu'il condamne l'uſage des peintures, puis qu'il
Lib. 1. de conſ. evang. c. 10. *Inf. n.* 43. fait mention lui-même de celles ou J. C. étoit repreſenté avec S. Pierre & S. Paul : & que l'uſage en étoit commun dans les égliſes en Orient & Occident. Ceux qu'il appelle donc adorateurs de ſepulcres & de pein-

tures, ſont ceux qui s'attachoient trop groſſierement aux tombeaux & aux images des ſaints, ſans élever aſſés leur cœur aux ſaints mêmes regnans dans le ciel. L'égliſe les reprenoit & les inſtruiſoit, ſans quitter ſes ſaintes pratiques.

XVIII. Mœurs des Manichéens, &c.

Dans le ſecond livre, qui eſt des mœurs des Manichéens, S. Auguſtin refute leur erreur capitale touchant la nature & l'origine du mal : puis il examine ce qu'ils appelloient les trois ſeaux, de la bouche, de la main & du ſein : qui comprenoient toutes leurs abſtinences & leurs pratiques ſuperſtitieuſes ; & raporte enfin pluſieurs crimes, dont ils étoient convaincus. En parlant de l'abſtinence des viandes, il montre qu'elle ne tire ſon prix que du motif. Si quelqu'un, dit il, ſe contente par jour d'un ſeul repas, où on lui ſerve des herbes aſſaiſonées d'un peu de lard, dont il ne mange que pour appaiſer ſa faim, avec deux ou trois verres de vin, qui lui ſoit neceſſaire pour ſa ſanté. Qu'un autre ne goûte ni chair ni vin : mais qu'il mange deux fois, à none & au commencement de la nuit, & faſſe un grand repas de legumes recherchées & étrangeres, aſſaiſonées & diverſifiées en pluſieurs manieres : qu'il boive du vin cuit ou miellé, du cidre, de la limonade, & des liqueurs ſemblables approchantes du vin, ou encore plus delicieuſes : qu'il en boive autant qu'il veut ; & qu'il faſſe ſon ordinaire de ces delices ſans aucune neceſſité : lequel de ces deux vous paroîtra garder une plus grande abſtinence ? Il eſt clair que S. Auguſtin ne combat ici, que la ſuperſtition des Manichéens : qui condamnoient le vin & la chair comme mauvais en eux mêmes, ſe donnant toute liberté ſur

c. 13. n. 19.

les viandes & les breuvages qu'ils permettoient. Mais
c. 14. il témoigne aſſés dans tout cet ouvrage, combien il eſtimoit les abſtinences pratiquées dans l'égliſe en eſprit de mortification, particulierement celles des
Poſſid. c. 32. moines. Lui-même depuis qu'il fut évêque, ne mangeoit d'ordinaire que des herbes & des legumes.

Retract. c. 8. Il compoſa encore à Rome un dialogue entre Evodius & lui, où il examine pluſieurs queſtions touchant l'ame. Mais parce que ſa grandeur y eſt exactement diſcutée, pour montrer que ce n'eſt pas une étenduë corporelle : tout le livre eſt intitulé : De la
c. 9. quantité de l'ame. Ce fut auſſi à Rome qu'il commença les trois livres du libre arbitre contre les Manichéens, à l'occaſion de la queſtion de l'origine du mal. Car aprés l'avoir bien examiné, on trouve qu'il ne vient que du libre arbitre de la créature. Cet ouvrage eſt plein d'une excellente metaphyſique ; &
Lib. II. init. Lib. III. c. 2. &c. l'on y void la reſolution des objections les plus ſpecieuſes contre la providence & la bonté du créateur. S. Auguſtin n'en fit que le premier livre à Rome ; il acheva le ſecond & le troiſiéme en Afrique, étant déja preſtre. C'eſt encore un dialogue entre lui & Evodius. Aprés avoir demeuré plus d'un an
Poſſid. c. 3. à Rome, il revint en Afrique vers l'an 389. avec quelques-uns de ſes amis & de ſes compatriotes, qui ſervoient Dieu comme lui.

Lib. pontif. in Siric. Ce fut le pape Sirice qui procura le banniſſement des Manichéens par l'empereur Theodoſe ; & comme ils diſſimuloient leur profeſſion, & ſe méloient avec les catholiques dans les égliſes : il ordona de prendre garde, qu'ils ne receuſſent la communion, & ne touchaſſent le corps de nôtre Seigneur de leurs bouches impures.

impures. Il en priva même ceux qui ſe convertiſſoient: les releguant dans des monaſteres pour y paſſer le reſte de leurs jours, dans les jeûnes & les prieres ; & permit ſeulement, qu'aprés les avoir bien éprouvés, on leur donnât le viatique à la mort. Il ordona en general, que les heretiques ſeroient receus par l'impoſition des mains, & reconciliés en preſence de toute l'égliſe. Ce que nous trouvons ordonné en particulier, à l'égard des Novatiens & des Montenſes ou Donatiſtes de Rome, dans un concile que ce pape y tint avec quatre-vingts évêques le huitiéme des ides de Janvier, ſous le conſulat d'Arcade & de Bauton, c'eſt à dire le ſixiéme de Janvier 386. Il nous en reſte une épître ſynodale, contenant neuf canons de diſcipline, & adreſſée aux évêques d'Afrique.

Conc. Rom. c. 8.

To. 2. conc. p. 1028.

XIX. Condamnation de Jovinien.

Un autre concile de Rome tenu vers le même temps du voyage de Theodoſe, ou peu aprés, condamna l'heretique Jovinien. Il avoit paſſé les premieres années de ſa vie dans les auſterités de la vie monaſtique: jeûnant, vivant de pain & d'eau, marchant nuds piés, portant un habit noir, & travaillant de ſes mains. Mais il ſortit de ſon monaſtere, qui étoit à Milan ; & alla à Rome, où il commença à ſemer ſes erreurs. Elles ſe reduiſoient à quatre principales. Que ceux qui ont été regenerés par le baptême avec une pleine foi, ne peuvent plus eſtre vaincus par le demon : que tous ceux qui auront conſervé la grace du baptême, auront une même recompenſe dans le ciel : que les vierges n'ont pas plus de merite que les veuves ou les femmes mariées, ſi leurs œuvres ne les diſtinguent d'ailleurs : enfin qu'il n'y a point de difference entre s'abſtenir des

Amb. ep. 42. n. 3.

Ambr. ep. 42. n. 4. Aug. in Jul. l. 1. c. 2. & de Hær. c. 8.

viandes, & en uſer avec action de grace. Il nioit auſſi, que la ſainte vierge Marie fût demeurée vierge, aprés avoir mis J. C. au monde : pretendant qu'autrement c'étoit attribuer à J. C. un corps fantaſtique avec les Manichéens.

Hier. in Jov. l. 1. c. 25. c. 13.

Jovinien vivoit conformément à ſes principes. Il étoit vêtu & chauſſé proprement, portoit des étofes blanches & fines, du linge & de la ſoye : il ſe friſoit les cheveux, frequentoit les bains & les cabarets, aimoit les jeux de haſard, les grands repas, les mets delicats & les vins exquis : auſſi y paroiſſoit-il à ſon teint frais & vermeil, & à ſon embonpoint. Toutefois, il ſe vantoit toûjours d'eſtre moine ; & garda le celibat, pour éviter les ſuites fâcheuſes du mariage. Prêchant une doctrine ſi commode, il ne manqua pas d'avoir à Rome beaucoup de ſectateurs ; pluſieurs perſones de l'un & de l'autre ſexe, aprés avoir vêcu long-temps dans la continence & la mortification, ſe marioient & revenoient à une vie molle & relâchée. Mais aucun évêque ne ſe laiſſa ſéduire à Jovinien.

Il trouva même de la reſiſtance dans des laïques illuſtres par leur naiſſance & leur pieté, entre leſquels on nomme Pammaque. Ils porterent au pape Sirice un écrit, dans lequel Jovinien avoit publié ſes erreurs, & lui demanderent ſon jugement. Le pape aſſembla ſon clergé : cette doctrine fut trouvée contraire à la loi Chrétiene ; & de l'avis de tous ceux qui étoient preſens, tant preſtres que diacres, & autres clercs, on condamna Jovinien avec huit autres, qui ſont nommés, comme auteurs d'une nouvelle hereſie ; & on ordonna qu'ils demeureroient ſeparés de l'égliſe pour toûjours.

Ep. 1. Siric. t. 2. conc. p. 1014. & ep. Ambr.

Jovinien & les autres condamnés s'en allerent à Milan, où l'empereur étoit retourné. Mais le pape Sirice y envoya trois preſtres, Creſcent, Leopard & Alexandre, avec une lettre à l'égliſe de Milan, qui contenoit la condamnation de ces heretiques, & la refutation ſommaire de leurs erreurs. Auſſi y furent-ils rejettés de tout le monde avec horreur, & les legats du pape les firent chaſſer de la ville. Les évêques qui ſe trouverent alors à Milan avec S. Ambroiſe, les condamnerent conformément au jugement du pape, à qui ils en écrivirent une lettre ſynodale. Ils y loüent d'abord ſa vigilance paſtorale; & enſuite refutent par l'écriture les erreurs de Jovinien, s'étendant particulierement à prouver que la ſainte mere de Dieu eſt toûjours demeurée vierge. Cette lettre eſt ſouſcrite par ſept évêques: Eventius de Ceno, Maxime d'Emone, Felix de Iadres, Baſſien de Lodi, Theodore d'Octodure, Conſtantius d'Orange; & par le preſtre Aper au nom de Geminien évêque de Modene. On juge de leurs ſieges par le concile d'Aquilée, où ſe trouvent les mêmes noms.

d. ep. 2.

Ambr. ep. 42. n. 13.

d. ep. 42.

n. 4. 5 &c.

Sup. XVIII. n. 10.

En ce concile de Milan, ou dans quelque-autre qui le ſuivit de prés, & où les évêques de Gaule ſe trouverent, on confirma la condamnation d'Ithace, & de ceux de ſon parti faite l'année precedente. Car l'ordination de Felix de Tréves, où ils avoient dominé, troubloit toute la Gaule; & il fut ſeparé de la communion, par les lettres du pape & de S. Ambroiſe: ce qui arriva incontinent aprés la défaite de Maxime, protecteur des Ithaciens. Ithace fut non ſeulement dépoſé de l'épiſcopat & excommunié: mais envoyé en exil, où il mourut ſous Theodoſe &

Proſp. Chr. an 389. Conc. Taur. c. 6.

Iſidor. de vir. Illuſtr. c. 2.

AN 390. Valentinien : c'eſt à dire au plus tard deux ans aprés.
Ambr. ep. 51. n. 6. Pendant que S. Ambroiſe tenoit ce concile, il aprit la triſte nouvelle du maſſacre de Theſſalonique, dont voicy l'hiſtoire.

XX. Maſſacre de Theſſalonique. *Sozom. VII. c. 25. Ruff. II hiſt. c. 18.*

Botheric qui commandoit les troupes en Illyrie, & reſidoit à Theſſalonique, fit mettre en priſon un cocher du cirque, qui avoit voulu corrompre un jeune homme de ſes domeſtiques. En une feſte où il devoit y avoir des courſes magnifiques, le peuple creut ce cocher neceſſaire, pour la beauté du ſpectacle ; & demanda avec empreſſement qu'il fût mis
Theod. V. c. 17. en liberté. Ne pouvant l'obtenir, il s'emporta, & en vint à une ſédition ſi furieuſe, que quelques officiers furent aſſommés à coups de pierres, & traînés par les ruës ; & Botheric même y fut tué. A cette nouvelle, l'empereur Theodoſe naturellement prompt, entra en une furieuſe colere ; mais S. Ambroiſe &
Aug. V. civit. c. 26. Ambr. ep 51. n. 16. les autres évêques qui ſe trouverent preſens, l'adoucirent, deſorte qu'il leur promit de pardoner au peu-
Paul. vit. Ambr. n. 24. ple de Theſſalonique. Depuis il fut aigri de nouveau par les principaux officiers de ſa cour, principalement par Ruffin maître des offices. Ils lui repreſenterent, qu'il étoit d'une extrême conſequence, de ne pas laiſſer ces violences impunies : & lui firent reſoudre une ſanglante punition contre la ville de Theſſalonique. Mais ils eurent grand ſoin, que cette reſolution demeurât ſecrette, & qu'elle fût executée avant que S. Ambroiſe en eût conoiſſance.

Donc comme le peuple de Theſſalonique étoit aſſemblé dans le cirque, on le fit environner ſecrettement par des ſoldats, avec ordre de faire main
Paul. vit. baſſe ſur tous ceux qu'ils rencontreroient, toutefois

jusques à un certain nombre, sans distinction des innocens & des coupables : ensorte qu'il y eut des étrangers & des passans envelopés dans ce massacre, qui dura trois heures, & fit perir environ sept mille personnes. Il y eut un esclave assés genereux, pour s'offrir & se faire égorger au lieu de son maître. Un marchand se presenta pour ses deux enfans : offrant aux soldats pour les sauver, tout l'or qu'il avoit. Ils en eurent pitié, & lui permirent d'en choisir un : disant qu'ils ne pouvoient laisser tous les deux, sans se mettre eux-mêmes en peril, à cause du nombre qui leur avoit été marqué. Le pere regardoit ses deux enfans en pleurant, sans pouvoir se resoudre, jusques à ce qu'ils furent tous deux égorgés à ses yeux. AN. 390.

La nouvelle de ce massacre étant venüe à Milan, les évêques qui y étoient assemblés, en furent sensiblement affligés : mais particulierement S. Ambroise. Il ne voulut pas toutefois se presenter devant Theodose, dans le premier mouvement de sa douleur ; & crut aussi lui devoir donner le loisir de revenir à lui. Ainsi comme l'empereur étoit alors hors de Milan, saint Ambroise en sortit deux ou trois jours avant son retour ; & s'en alla à la campagne, sous pretexte d'une indisposition veritable, mais qui ne l'auroit pas empêché d'attendre l'empereur en une autre occasion. La nuit avant son départ, il creut voir Theodose venir à l'église, & qu'il lui étoit impossible d'offrir le sacrifice : ce qu'il prit pour une marque, que Dieu vouloit que l'empereur le soûmît à la penitence. Il lui écrivit une lettre de sa main, afin que l'empereur fût assuré qu'elle n'avoit été veüe de personne ; & elle est venüe jusques à nous. *Ambr ep. 51. n. 5.* *n. 14.* *Ibid.*

AN. 390. XXI. Penitence de Theodose.

D'abord il s'excuse de ne l'avoir pas attendu à Milan : sur ce qu'encore qu'il soit de sa cour & de ses anciens amis, il est le seul à qui il n'est permis ni d'aprendre les resolutions du consistoire, ni d'en parler. Cependant, dit-il, ma conscience demeureroit chargée par ce reproche du prophete : Si le
Ezech. III. 18. prestre n'avertit point le pecheur, il mourra dans son peché, & le prestre sera coupable de ne l'avoir pas
n. 4. averti. Ecoûtés Seigneur, continüe S. Ambroise, vous avés du zele pour la foi, & de la crainte de Dieu : je ne le puis nier : mais vous avés une impetuosité naturelle, que vous tournés promptement en compassion si on l'adoucit ; & si on l'excite, vous la poussés tellement, que vous ne pouvés presque plus la retenir. Dieu veüille que persone n'échauffe cette humeur, si persone ne l'appaise. Je vous abandonne volontiers à vous même.

n. 6. Il lui represente ensuite l'atrocité de ce qui s'étoit passé à Thessalonique ; & combien les évêques assemblés en concile à Milan en avoient été affligés. Puis il ajoûte : En communiquant avec vous, je n'aurois pas justifié vôtre action ; au contraire, je me chargerois de la haine de ce peché, si persone ne vous disoit, qu'il est necessaire de vous reconcilier à Dieu. Il lui propose ensuite les exemples des princes, qui
n. 11. ont fait penitence : principalement de David : puis il ajoûte : Vous estes homme, il vous est arrivé une tentation, surmontés-la. Le peché ne s'efface que par les larmes : il n'y a ni ange ni archange, qui puisse le remettre autrement : le Seigneur lui-même ne pardone qu'à ceux qui font penitence. Je vous conseille, je vous prie, je vous exhorte, je vous

avertis. Quelque bonheur que vous ayés eu dans les combats, quelque loüange que vous meritiés dans tout le reſte, la bonté a toûjours été le comble de vos vertus. Le demon vous a envié cet avantage, ſurmontés-le, tandis que vous avés encore dequoy le faire. N'ajoûtés pas à vôtre peché celui de vous attribuer ce que pluſieurs ſe ſont attribués à leur préjudice. Je n'oſe offrir le ſacrifice, ſi vous voulés y aſſiſter. Ce qui ne ſeroit pas permis aprés le ſang d'un ſeul innocent répandu, le ſera-t-il aprés le ſang de pluſieurs ? Ne ſerois-je pas bien aiſe d'avoir les bonnes graces de mon prince, en me conformant à vôtre volonté, ſi la choſe le permettoit ? La ſimple oraiſon eſt un ſacrifice : elle attire le pardon en montrant de l'humilité, au lieu que l'offrande attireroit l'indignation, en marquant du mépris. Il finit ainſi : Je vous aime, je vous cheris, je prie pour vous. Si vous le croyés, rendés-vous, & reconoiſſés la verité de mes paroles : ſi vous ne le croyés pas, ne trouvés pas mauvais, que je donne à Dieu la preference. AN. 390.

S. Ambroiſe étant retourné à Milan, refuſa à l'empereur Theodoſe l'entrée de l'égliſe. Comme l'empereur repreſentoit que David avoit commis un adultere & un homicide : S. Ambroiſe lui répondit auſſi-tôt : Puis que vous avés imité ſa faute, imités ſa penitence. L'empereur ſe ſoûmit, & s'abſtint d'entrer dans l'égliſe pendant huit mois. *Paul. vit. n 24.*

La feſte de la nativité de N. S. étant venüe, il demeuroit enfermé dans ſon palais, verſant des larmes. Ruffin le maître des offices & le plus familier de ſes courtiſans lui en demanda la cauſe. L'empereur re- *Theod. v. hiſt. c. 18.*

doublant ſes pleurs & ſes ſanglots, lui dit : Je pleure, quand je conſidere, que le temple de Dieu eſt ouvert aux eſclaves & aux mandians, tandis qu'il m'eſt fermé, & le ciel par conſequent. Ruffin dit : Je courray, ſi vous voulés à l'évêque, & je le prieray tant, que je lui perſuaderay de vous abſoudre. Vous ne le perſuaderés pas, dit l'empereur ; je conois la juſtice de ſa cenſure ; & le reſpect de la puiſſance imperiale, ne lui fera rien faire contre la loi de Dieu. C'eſt que l'empereur bien inſtruit ſavoit, qu'il n'étoit permis d'abſoudre les pecheurs, qu'aprés qu'ils avoient fait la penitence canonique. Ruffin inſiſta, & promit de perſuader S. Ambroiſe. Allés donc vîte, dit l'empereur ; & ſe flatant de l'eſperance que Ruffin lui avoit donnée, il le ſuivit peu de temps aprés. S. Ambroiſe voyant Ruffin, lui dit, qu'il y avoit de l'imprudence, de vouloir ſoûtenir ce maſſacre, dont il avoit été l'auteur par ſes mauvais conſeils. Comme Ruffin le prioit, lui diſant que l'empereur venoit, S. Ambroiſe enflammé de ſon zele, lui dit : Je vous avertis Ruffin, que je l'empêcheray d'entrer dans le veſtibule ſacré : mais s'il veut changer ſa puiſſance en tyranie, je me laiſſeray égorger avec joye. Ruffin ayant oüi ce diſcours, l'envoya dire à l'empereur, & lui conſeilla de demeurer dans le palais. L'empereur receut l'avis au milieu de la place, & dit : J'iray, je recevray l'affront que je merite.

Etant arrivé à l'enceinte du lieu ſacré, il n'entra pas dans l'égliſe : mais il alla trouver l'évêque qui étoit aſſis dans la ſalle d'audiance, & il le pria de lui donner l'abſolution. S. Ambroiſe dit, qu'il s'élevoit contre Dieu même, & qu'il fouloit aux pieds ſes loix. Je

les

les reſpecte, dit l'empereur ; & je ne veux point entrer contre les regles dans le veſtibule ſacré : mais je vous prie de me délivrer de ces liens ; & de ne me pas fermer la porte, que le Seigneur a ouverte à tous ceux qui font penitence. S. Ambroiſe lui dit : Quelle penitence avés-vous donc faite, aprés un tel peché ? C'eſt à vous, dit l'empereur à m'aprendre ce que je dois faire. S. Ambroiſe lui ordona de faire penitence publique : car encore qu'il ſe fût abſtenu d'entrer dans l'égliſe, il n'avoit point encore pratiqué la penitence reguliere : il lui demanda deplus une loi qui ſuſpendît les executions de mort pendant trente jours. L'empereur accepta l'une & l'autre condition: il fit écrire la loi, & y ſouſcrivit de ſa main ; il ſe ſoûmit à la penitence publique. Auſſi-tôt S. Ambroiſe leva l'excommunication, & lui permit l'entrée de l'égliſe. Toutefois l'empereur ne fit pas ſa priere debout ou à genoux ; mais ayant ôté tous ſes ornemens imperiaux, qu'il ne reprit point pendant tout le temps de ſa penitence : il demeura proſterné ſur le pavé, diſant ces paroles de David : Mon ame eſt attachée à la terre, donnés-moy la vie ſelon vôtre parole. En diſant cela, il s'arrachoit les cheveux, ſe frapoit le front, & arroſoit le pavé de ſes larmes, demandant miſericorde : le peuple le voyant ainſi humilié, prioit & pleuroit avec lui ; & il conſerva la douleur de ce peché tout le reſte de ſa vie. Nous avons une loi qui porte le nom de Theodoſe, & qui ordone de tenir en ſuſpens le ſort des condamnés pendant trente jours. Mais elle porte auſſi le nom de Gratien, & eſt datée du quin-

Ambr. de ob. Theod. n. 34. Soz. VII. c. 25.

Pſ. 118.

Ambr. de ob. Th. c. 34. Aug. V. civit. c. 26. L. 13. C. Th. de pœn. V Pagi an 390. n. 4.

ziéme des calendes de Septembre, ſous le conſulat d'Antoine & de Syagrius, c'eſt à dire du dix-huitiéme d'Aouſt 382. Ainſi ce n'eſt point celle qui fut faite en cette occaſion.

XXII. Diſcipline de la penitence en Occident. *Paul. n. 39.*

S. Ambroiſe s'appliquoit ſoigneuſement à l'adminiſtration de la penitence, à l'égard de toutes ſortes de perſones. Voici comme en parle Paulin auteur de ſa vie : Toutes les fois que quelqu'un lui avoit confeſſé ſes pechés, pour recevoir la penitence : il pleuroit de telle ſorte, qu'il obligeoit le penitent à pleurer ; car il ſembloit eſtre tombé avec lui. Mais il ne parloit des crimes qu'on lui avoit confeſſés, qu'à Dieu ſeul : laiſſant un bon exemple aux êvêques ſuivans, d'eſtre plûtôt interceſſeurs devant Dieu, qu'accuſateurs devant les hommes. On void dans ce témoignage de Paulin la confeſſion ſecrete des pechés, faite au paſteur, pour parvenir à la penitence. Les évêques en étoient encore les miniſtres ordinaires en Occident. Car on n'avoit recours à ce remede que pour les grands pechés, qui n'étoient pas frequens entre les Chrétiens. Cette diſcipline s'obſervoit principalement à Rome. Il y avoit un lieu marqué pour les penitens, où aprés la celebration des myſteres, auſquels ils ne participoient point, ils ſe proſternoient à terre avec larmes & gemiſſemens ; & tout le peuple les ſecondoit, par des pleurs & des cris ſemblables. Enſuite l'évêque s'étant relevé, relevoit auſſi les penitens, faiſoit ſur eux les prieres convenables, & les renvoyoit. Chacun accompliſſoit en ſon particulier ſa penitence : jeûnant, s'abſtenant du bain, & de la nourriture ordinaire, ou pratiquant d'autres auſterités, ſelon qu'elles lui avoient été preſcrites. Il

Serm. VII. n. 16.

attendoit le temps marqué par l'évêque ; & alors ayant achevé ſa penitence, il recevoit l'abſolution de ſon peché, & rentroit dans l'aſſemblée avec tout le peuple. Tel étoit l'uſage de Rome, juſques au temps de l'hiſtorien Sozomene, vers le milieu du cinquiéme ſiecle. On vit à Rome un exemple illuſtre de penitence, à peu prés dans le temps de celle de Theodoſe, en la perſone de ſainte Fabiole, comme il a été dit. AN. 390.

Hie epiſt. 30. ad Ocean. c. 1. 2.

Sup. liv. XVIII. n. 21.

La même diſcipline s'obſervoit dans l'égliſe d'Afrique, comme il paroît par deux canons d'un concile tenu à Carthage, par l'évêque Genethlius, avec pluſieurs évêques de diverſes provinces, ſous le conſulat de l'empereur Valentinien & de Neoterius le ſeiziéme des calendes de Juillet, c'eſt à dire le ſeiziéme Juin 390. Numidius évêque de Maxule, demanda que ſuivant l'ordonance des conciles precedens, il fût défendu aux preſtres de faire le crême, de reconcilier publiquement les penitens, & de conſacrer les filles ; ce qui fut ordoné. Mais Genethlius ajoûta : Si quelqu'un ſe trouve en peril, & demande à eſtre reconcilié aux divins autels : en cas que l'évêque ſoit abſent, le preſtre doit le conſulter & reconcilier ainſi par ſon ordre, celui qui eſt en peril. Ce que tout le concile approuva. L'évêque étoit donc le miniſtre ordinaire de la penitence, & le preſtre ſeulement en ſon abſence, en cas de neceſſité & par ſon ordre. Ce concile fit quelques-autres canons de diſcipline, la pluſpart pour empêcher les entrepriſes des preſtres ſur les évêques, & des évêques ſur leurs confreres. On y renouvella la loi de la continence impoſée aux trois premiers degrés du clergé, l'évêque, le preſtre

App. concil. p. 1827. Schelſtr. Eccl. Afr. diſſ 3. c. 4.

c. 3.

c. 4.

Can. 2.

AN. 390. & le diacre : comme étant d'inſtitution apoſtolique.

c. 9. On défendit au preſtre ſous peine de dépoſition, de celebrer le ſaint ſacrifice dans une maiſon, ou en quelque lieu que ce ſoit, ſans ordre de l'évêque. Si un preſtre excommunié par ſon évêque, au lieu de

c. 8. ſe pleindre aux évêques voiſins, tient des aſſemblées à part & offre le ſaint ſacrifice : il ſera dépoſé, anathematiſé & chaſſé loin de la ville. On void encore ici la difference de l'excommunication paſſagere, pour corriger le pecheur, & de l'anathême. Il eſt dé-

c. 7. fendu à aucun évêque, preſtre ou clerc de recevoir ceux qui ont été excommuniés pour leurs crimes ; & qui, au lieu de ſe ſoûmettre au jugement de leur évêque, vont ſe pourvoir à la cour, ou devant les juges ſeculiers, ou d'autres juges eccleſiaſtiques. Ce-

c. 6. lui qui eſt prévenu de crime n'eſt point admis à ac-

c. 10. cuſer un évêque ou un preſtre. Suivant les anciens regles, un évêque accuſé doit eſtre jugé aumoins par douze évêques, un preſtre par ſix, un diacre par trois, compris l'évêque propre L'execution de ce canon n'étoit pas difficile, à cauſe de la multitude des évêques & même des conciles. Il eſt défendu à au-

c. 11. cun évêque d'entreprendre ſur le dioceſe de ſon voiſin.

c. 5. On ne doit point donner d'évêques aux dioceſes qui n'en ont jamais eu : ſi ce n'eſt que le peuple fidelle ſoit multiplié & le deſire ; alors on pourra établir un nouvel évêque, par la volonté de celui dont le

c. 12. dioceſe dépend. Aucun évêque ne doit entreprendre d'en ordoner un autre, en quelque nombreux concile que ce ſoit, ſans l'ordre par écrit du primat de la province ; & avec cet ordre, trois évêques ſuffiſent en cas de neceſſité.

XXIII. Suppreſſion du penitencier à C. P.

En Orient la diſcipline de la penitence étoit un peu differente. Car il y avoit en chaque égliſe un preſtre penitencier, ſur lequel l'évêque ſe déchargeoit de l'examen des penitens. On en raportoit l'origine à l'hereſie de Novatien, qui ne vouloit point accorder de penitence aprés le baptême; & on diſoit qu'aprés ſa condamnation, on avoit ajoûté ce preſtre au catalogue du clergé. Les heretiques mêmes avoient ſuivi cette regle, excepté les Novatiens. La fonction du penitencier étoit donc, de recevoir les confeſſions de ceux qui étoient tombés depuis leur baptême. C'eſt pourquoy on le choiſiſſoit d'une probité, d'un ſecret & d'une prudence ſinguliere. Il preſcrivoit à chacun ſelon ſon peché la penitence qu'il devoit faire, & le renvoyoit pour l'accomplir en ſon particulier.

Sup. liv. VI. n. 55. Socr. V. c. 19.

Sozom. VII. c. 16.

A Conſtantinople une femme de qualité vint trouver le preſtre penitencier, & lui confeſſa en détail les pechés qu'elle avoit commis depuis ſon baptême. Le preſtre lui ordonna de jeûner & de prier continuellement. Comme à cette occaſion, elle ſéjournoit longtemps dans l'égliſe, elle ſe laiſſa corrompre par un diacre qui abuſa d'elle. Elle declara ce peché, qui cauſa un grand ſcandale dans le peuple, & une grande indignation contre les eccleſiaſtiques: à cauſe de la honte qui en revenoit à toute l'égliſe. L'évêque Nectaire fut embaraſſé, de ce qu'il devoit faire en cette occaſion. Il dépoſa le diacre: & par le conſeil d'un preſtre nommé Eudemon natif d'Alexandrie, il ôta le preſtre penitencier; & laiſſa à la liberté de chacun de participer aux myſteres, ſuivant le mouvement de ſa conſcience. C'eſt ainſi que l'hiſtorien Socrate

raporte la choſe, qu'il dit avoir apriſe de la propre bouche d'Eudemon ; & ajoûte qu'il lui dit : Si vôtre conſeil a été utile à l'égliſe ou non, Dieu le ſait : mais je voy, que vous avés donné occaſion aux fidelles de ne point ſe reprendre les uns les autres : contre le precepte de l'apôtre, qui dit : Ne participés point aux œuvres infructueuſes des tenebres : mais reprenés-les plûtôt. Ces paroles de Socrate ne peuvent s'appliquer qu'à la confeſſion publique de quelques pechés, que le preſtre penitencier pouvoit ordoner, ſelon qu'il le jugeoit à propos, & qui donnoit occaſion aux fidelles de reprendre & de corriger les pecheurs.

Eph. v. 11.

La pluſpart des égliſes d'Orient ſuivirent l'exemple de C. P. & ſuprimerent le preſtre penitencier. C'eſt à dire qu'elles revinrent à l'ancien uſage conſervé en Occident : que l'évêque prît ſoin par lui-même de la penitence publique, ſans que les pecheurs fuſſent obligés de s'adreſſer à un certain prêtre. Ils demeurerent dans l'anciene liberté, marquée par Origene, de choiſir leur medecin ſpirituel, & de confeſſer même en public quelques-uns de leurs pechés, s'il le jugeoit à propos : ou de s'aprocher des ſaints myſteres, ſans avoir recours à la penitence, s'ils jugeoient en leur conſcience qu'elle ne leur fût pas neceſſaire, comme nous en uſons encore. Au reſte on verra ſuffiſamment dans la ſuite de cette hiſtoire, que la ſuppreſſion du preſtre penitencier n'a donné aucune atteinte, ni à la confeſſion ſecrete toûjours neceſſaire pour l'adminiſtration de la penitence ; ni à la penitence publique, toûjours pratiquée en certains cas, même dans l'égliſe de C. P.

Orig. hom. 2. *in Pſ.* 37. 19.

Sozomene ſemble ſuppoſer que la perſone qui cauſa ce ſcandale étoit une diaconeſſe. Car il eſtime que ce fut l'occaſion de la loi que fit Theodoſe, pour l'honeur & la reputation de l'égliſe, par laquelle il défend de choiſir pour diaconeſſes des femmes moins âgées que de ſoixante ans, ſuivant le precepte de l'apôtre. Il veut auſſi qu'elles ayent des enfans, qu'elles leur demandent un curateur, s'ils en ont encore beſoin : qu'elles laiſſent à d'autres le gouvernement de leurs immeubles, & ne joüiſſent que des revenus, dont elles puiſſent diſpoſer librement. Il leur défend d'aliener leurs joyaux & leurs autres meubles precieux : ni d'inſtituer heritiere l'égliſe ou aucun clerc : ni de leur rien laiſſer par legs, par fideicommis, ou par aucune derniere volonté, à peine de nullité. Il défend encore, de recevoir dans l'égliſe les femmes qui ſe coupoient les cheveux, ſous pretexte de religion, à peine aux évêques qui le permettroient d'eſtre dépoſés. C'eſt l'execution d'un canon du concile de Gangre. Cette loi eſt adreſſée à Tatien prefet du pretoire d'Orient, & datée du onziéme des calendes de Juillet à Milan ſous le quatriéme conſulat de Valentinien avec Neoterius; c'eſt à dire du vingt-uniéme de Juin 390. Mais deux mois aprés le vingt-troiſiéme d'Aouſt, elle fut revoquée en partie par une autre loi, qui permet aux diaconeſſes de donner entre-vifs aux clercs, ou à l'égliſe leurs eſclaves & tous les autres meubles, mêmes leurs joyaux.

Theodoſe fit dans le même temps une loi contre les moines, qui leur enjoint de ſe retirer dans les lieux deſerts, & d'habiter les ſolitudes. Elle eſt datée du troiſiéme de Septembre la même année 390.

AN. 390.

XXIV. Loix touchant les diaconeſſes & les moines. *Sozom.* VII. c. 16. *L.* 27. *C. Th. de epiſc.* 1. *Tim* V. 3. 10.

Sup. liv. XVII. n. 33. *Conc. Gangr.* c. 17.

L. 28. *Cod. Th. de epiſc.*

L. 1. *C. Th. de Monach. & ibi Gothofr.*

AN. 390. & adreſſée au même Tatien preſet du pretoire d'Orient. Ce qui fait croire qu'elle regarde principalement les moines d'Egypte & de Syrie : qui ſous pretexte de zele, venoient dans les villes importuner les juges, en demandant la grace des criminels, juſques à exciter des ſéditions ; & faiſoient une guerre ouverte aux payens, en abatant les idoles & les temples.

Sup. n. 14. L. 2. ad. Nous avons veu comme Theodoſe s'en pleignoit à S. Ambroiſe. Toutefois il revoqua cette loi environ vingt mois aprés, étant revenu à C. P. par une autre loi du dix-ſeptiéme d'Avril 392. adreſſée au même Tatien : par laquelle il attribuë la défenſe precedente à la vexation des juges, & permet aux moines d'entrer librement dans les villes. L'empereur Theodoſe ayant paſſé prés de trois ans en Italie, y laiſſa le jeune Valentinien, & retourna avec ſon fils Honorius à C. P.

Zoſim. v. c. 12. Marcell. Chr. an. 391. où il rentra le dixiéme de Novembre ſous le conſulat de Tatien & de Symmaque, c'eſt à dire l'an 391.

XXV. Heréſie des Meſſaliens.

Entre les moines vagabonds qui troubloient alors l'Orient, on peut compter les heretiques Maſſaliens qui faiſoient profeſſion de renoncer au monde, quoiqu'en effet ils ne fuſſent pas tous moines. On les

Epiph. har. 80. p. 1. nommoit en ſyriaque Maſſalins ou Meſſalins, en grec Euchites, c'eſt à dire Prians, parce qu'ils faiſoient conſiſter dans la priere ſeule l'eſſence de la religion.

Hier prolm. in dial. adv Pelag. On les nommoit auſſi en ſyriaque Abin & Paarin, c'eſt à dire pervers. Il y en eut de deux ſortes : les plus anciens étoient payens, & n'avoient rien de commun avec les Chrétiens ni avec les Juifs. Quoiqu'ils reconuſſent pluſieurs dieux, ils n'en adoroient qu'un, qu'ils nommoient Tout-puiſſant : on

Sap. liv. XI. n. 30. croit avec vrai-ſemblance, que ce ſont les mêmes

que

que d'autres appellent Hypſiſtaires ou adorateurs du Tres-haut. Leurs oratoires étoient des bâtimens vaſtes, & découverts en forme de places publiques. Ils s'y aſſembloient le ſoir & le matin ; & à la lumiere de pluſieurs lampes, chantoient certains cantiques à la loüange de Dieu : d'où on les appella auſſi en grec Euphemites. Quelques magiſtrats en firent mourir pluſieurs, parce qu'ils corrompoient la verité, & imitoient les uſages de l'égliſe ſans eſtre Chrétiens. Les Euphemites prirent les corps de ceux d'entre-eux que l'on avoit fait mourir, & les enterrerent en des lieux où ils s'aſſemblerent pour prier : d'où ils prirent le nom de Martyriens. Quelques-uns conſiderant la grandeur & la puiſſance du demon pour faire du mal aux hommes, s'adreſſoient à lui, l'adoroient & le prioient pour l'appaiſer : d'où leur vint le nom de Sataniens. Tels étoient les Maſſaliens payens.

Sup. liv. xx. n. 30.

Epiph. n. 2.

n. 3.

Ceux qui portoient le nom de Chrétiens, commencerent vers le regne de Conſtantius, mais leur origine étoit incertaine. Ils venoient de Meſopotamie ; & il y en avoit à Antioche, lors que S. Epiphane écrivoit ſon traité des hereſies, c'eſt à dire en 376. Il attribüe leur erreur à l'exceſſive ſimplicité de quelques-uns, qui avoient pris trop à la lettre le precepte de J. C. de renoncer à tout pour le ſuivre, vendre ſon bien & le donner aux pauvres. Ils quittoient tout en effet ; mais enſuite ils menoient une vie oiſive & vagabonde, demandoient l'aumône, & vivoient peſle meſle hommes & femmes, juſques à coucher ainſi dans les ruës pendant l'eſté. Ils ne pratiquoient point le jeûne, mais ils mangeoient dés les

huit ou neuf heures du matin, & même devant le jour, selon que l'appetit les prenoit. Ils rejettoient le travail des mains comme mauvais, abusant de cette parole de J. C. Travaillés, non pour la nourriture qui perit, mais pour celle qui demeure dans la vie éternelle. S. Epiphane combat principalement cette erreur touchant le travail. Il montre les inconveniens de la mendicité, & les lâches complaisances où elle engage envers les riches : même envers ceux dont les biens sont mal aquis. Il raporte les preceptes de l'apôtre & la pratique des moines, particulierement d'Egypte, qui accordoient si bien le travail avec la priere : & il ajoûte l'exemple des prestres & des évêques. Car bien qu'ils eussent droit de se faire nourrir par les peuples qu'ils instruisoient, & qui de leurs justes travaux leur devoient les premices & les oblations : toutefois ils en usoient sobrement. La plusspart, dit-il, quoique non pas tous, imitant l'apôtre S. Paul, exercent de leurs mains quelque métier : qu'ils trouvent convenable à leur dignité, & à leur application continuelle au gouvernement de l'égliſe. afin qu'aprés la parole & l'instruction, ils ayent encore la joye en leur conscience, de satisfaire à leurs besoins, par le travail de leurs mains ; & de donner aux pauvres ce qui leur reste, tant des oblations que de leur travail : ce qu'ils font par un excés de zele envers Dieu, & de charité pour le prochain. C'est le témoignage que rend S. Epiphane à la plus grande partie des évêques & des prestres de son temps.

Theod. IV. hist. c. 11.

Jo. VI. 27.

Hær 80. n. 4. 5. 6.

Theod hær. fab. IV. c. 11.

Les Massaliens disoient, que chaque homme avoit un demon qui le suivoit depuis sa naissance, & qui le poussoit aux mauvaises actions : que le seul moyen

de le chaſſer de l'ame, étoit la priere ; & qu'elle arrachoit avec lui la racine du peché. Pour les ſacremens, ils les regardoient comme des choſes indifferentes : l'euchariſtie, ſelon eux, ne faiſoit ni bien ni mal ; le baptême retranchoit les pechés, comme un raſoir, ſans en ôter la racine. Ils diſoient que l'on rejettoit ce demon familier, en ſe mouchant & en crachant ; & que quand l'homme étoit ainſi purifié, on voyoit ſortir de ſa bouche une truye avec ſes petits cochons, & on y voyoit entrer un feu qui ne brûloit point : au moins quelques-uns leur attribuoient cette fable. Ils prenoient à la lettre le precepte de prier continuellement, & en pouſſoient la pratique juſques à un excés incroyable. Ils dormoient la plus grande partie du jour : enſuite ils diſoient qu'ils avoient eu des revelations ; & faiſoient des predictions, dont l'évenement montroit la fauſſeté. Ils ſe vantoient de voir des yeux du corps la ſainte Trinité, & de recevoir le S. Eſprit d'une maniere viſible & ſenſible. Auſſi avoient-ils des tranſports dans la priere, qui leur faiſoient faire des actions extravagantes. Ils s'élançoient tout d'un coup, diſant qu'ils ſautoient par deſſus les demons : & diſoient qu'ils tiroient contre-eux, en faiſant avec les doigts le geſte d'un homme qui tire de l'arc : ils faiſoient pluſieurs autres folies ſemblables qui leur attirerent le nom d'enthouſiaſtes. Quand on demandoit à quelqu'un d'eux, s'il étoit patriarche ou prophete, ou ange ou J. C. même, il diſoit hardiment qu'oüi. En un mot, ils croyoient que la ſcience & la vertu des hommes pouvoit arriver, non ſeulement à la reſſemblance, mais à l'égalité de Dieu : enſorte que ceux

Aug. har. 57.

Epiph. n. 3.

Hier proœm. in dialog. adv. Pelag.

qui étoient parvenus au comble de la perfection, ne pouvoient plus pecher, pas même de penſée ou par ignorance. Ils ne ſe ſeparoient point de la communion des fidelles ; mais cachoient ſoigneuſement leur hereſie, juſques à la nier impudemment, & l'anathematiſer quand ils étoient convaincus. Les chefs de cette ſecte étoient Adelphius, qui n'étoit ni moine ni clerc, mais pur laïque : Sabbas, qui portoit l'habit de moine, & s'étoit fait eunuque ; & le nom lui en étoit demeuré : un autre Sabbas : Euſtathe le venerable, Dadoés, Hermas, Simeon, & quelques autres.

Phot. Cod. 52.

XXVI. Condamnation des Maſſaliens.

Theod. IV. hiſt. c. 11. Her. fab. IV. c. 11.

Flavien évêque d'Antioche ayant apris qu'ils demeuroient à Edeſſe, & qu'ils répandoient leur venin dans le voiſinage, y envoya une troupe de moines qui les amenerent à Antioche ; & comme ils nioient leur hereſie, il les convainquit ainſi. Il dit que ceux qui les accuſoient, étoient des calomniateurs & les témoins des menteurs ; & appellant doucement Adelphius qui étoit tres-vieux, il le fit aſſeoir auprés de lui, & lui dit : Nous qui avons long-temps vêcu, nous conoiſſons mieux la nature de l'homme, & les artifices des demons : & nous ſavons par experience la conduite de la grace. Ces jeunes gens qui n'ont point examiné tout cela, ne peuvent ſupporter les diſcours ſpirituels. Dites-moy donc comment vous expliqués que l'eſprit malin ſe retire, & que le S. Eſprit ſe communique. Adelphius flaté par ce diſcours, dit que le baptême n'étoit d'aucune utilité : qu'il n'y avoit que la priere, qui chaſſât le demon familier, que chacun recevoit en naiſſant avec la nature du premier pere. Que quand ce demon étoit chaſſé

par la priere, le S Eſprit venoit, & montroit ſa preſence ſenſiblement & viſiblement : en délivrant le corps du mouvement des paſſions, & l'ame de l'inclination au mal : enſorte qu'il n'étoit plus beſoin ni de jeûne pour abatre le corps, ni d'inſtruction pour regler l'eſprit. Que celui qui étoit en cet état, voyoit clairement l'avenir, & contemploit la ſainte Trinité avec les yeux. Alors Flavien dit à Adelphius ces paroles de l'écriture : Malheureux vieillard, tu es convaincu par ta propre bouche. *Dan. XIII. 52. 61.*

Enſuite il tint un concile avec trois évêques, qui apparemment ſe rencontrerent à Antioche, & juſques à trente preſtres & diacres. Les trois évêques furent Byze de Seleucie, Maruthas de Sopharene vers la Meſopotamie, & Samus, dont on ne ſait pas le ſiege. Bien qu'Adelphius témoignât ſe repentir & renoncer à ſon hereſie, le concile ne laiſſa pas de le condamner avec ſes complices ; & on les convainquit enſuite du peu de ſincerité de leur abjuration. Car on découvrit qu'ils communiquoient par écrit avec ceux qu'ils avoient condamnés comme Maſſaliens, & reconoiſſoient eſtre dans les mêmes ſentimens. Flavien écrivit une lettre aux fidelles de la province d'Oſroëne où étoit Edeſſe, pour les informer de ce qui s'étoit paſſé : & il y marquoit, que les heretiques avoient été battus & anathematiſés. Les évêques d'Oſroëne remercierent Flavien, & aprouverent ſa conduite : toutefois il ne laiſſa pas de demeurer un grand nombre de Maſſaliens en Syrie. *Phot. Cod. 52.*

Ceux qui en furent chaſſés, ſe retirerent en Pamphylie. Mais S. Amphiloque évêque d'Icone en Lycaonie, voiſine de cette province, en délivra le païs, *Phot. ibid.*

& assembla contre-eux un concile à Side metropole de la Pamphylie, où vingt-cinq évêques se trouverent avec lui. Ils écrivirent à S. Flavien d'Antioche une lettre synodale, pour l'informer de ce qui s'étoit passé. Dans les actes de ce concile, S. Amphiloque avoit fait inserer les propres paroles des heretiques, qui montroient clairement la difference de leur doctrine. Letoïus évêque de Melitine en Armenie, écrivit aussi à S. Flavien, pour s'informer des Massaliens ; & aprit comme ils avoient été condamnés en concile. Surquoy Letoïus animé de zele, & voyant plusieurs monasteres infectés de cette erreur, les brûla, & chassa les heretiques. Mais ils trouverent de la protection auprés d'un autre évêque d'Armenie, à qui S. Flavien fut obligé de s'en pleindre.

Theod. IV. hist. c. 18.

XXVII. Schisme d'Antioche. Concile de Capoüe.

Le schisme d'Antioche duroit toûjours. L'évêque Paulin mourut vers l'an 389. mais le peuple de son parti ne voulut pas pour cela reconnoître Flavien : ils avoient un autre évêque, savoir le prestre Evagre ami de S. Jerôme, fils de Pompeïen, d'une famille illustre à Antioche. Paulin seul l'avoit établi dés son vivant, violant en cela plusieurs canons. Car il étoit défendu à un évêque d'ordoner son successeur : tous les évêques de la province devoient estre appellés à l'ordination ; & trois aumoins devoient y assister. Les Occidentaux ne laisserent pas de reconoître Evagre pour évêque d'Antioche, & de communiquer avec lui, comme ils avoient fait avec Paulin. Car ceux de ce parti, reprochoient toûjours à Flavien qu'il avoit violé son serment : pretendant qu'étant prestre, il avoit juré avec les autres, de ne point donner de successeur à Melece pendant la vie de Paulin. Ainsi de

S. Ier. v. c 15. Sozom. VII. c. 15. Hier. Chr. an. 373. Theod. V. c. 23.

part & d'autre, chacun s'appuyoit plus ſur les défauts de l'ordination de ſon competiteur, que ſur la regularité de la ſienne. Il ſe tint un concile à Capoüe en Italie, où on accorda la communion à tous ceux qui profeſſoient la foi catholique ; & quant au differend d'Evagre & de Flavien, on en renvoya l'examen à Theophile d'Alexandrie & aux Evêques d'Egypte : parce qu'ils ne paroiſſoient point préoccupés, n'ayant embraſſé la communion d'aucun des deux. *Ambr. ep. 56. ad Theoph. n. 1. 5.* *Ibid. n. 2.*

Le même concile de Capoüe renvoya le jugement de Bonoſe évêque en la province de Sardique aux évêques voiſins, principalement à ceux de Macedoine, avec Anyſius de Theſſalonique leur metropolitain. Bonoſe attaquoit comme Jovinien la virginité perpetuelle de Marie, pretendant qu'elle avoit eu d'autres enfans aprés la naiſſance de J. C. dont il nioit même la divinité comme Photin, enſorte que les Photiniens furent depuis nommés Bonoſiaques. Les évêques de Macedoine voulurent renvoyer aux évêques d'Italie le jugement de Bonoſe. Mais ceux-cy leur répondirent : Puis que le concile de Capoüe vous a donnés pour juges, nous ne le pouvons plus eſtre : c'eſt vous qui avés l'autorité du concile. On void ici un exemple de la déference des évêques pour leurs confreres, & de leur crainte d'entreprendre les uns ſur les autres ; & cet exemple eſt d'autant plus remarquable, que quelques-uns même entre les Romains, attribuënt au pape Sirice cette lettre des évêques d'Italie. Anyſius de Theſſalonique & les autres évêques de Macedoine, jugerent enfin la cauſe de Bonoſe ; & reſolurent que l'on recevroit ceux qu'il avoit ordonés par attentat, aprés avoir été *Epiſt. ſynod. ap. Ambr. V. Not. in ep. 5. n. 35.* *Ambr. de inſtit. virg. Sup. n. 40.* *Gennad. catal. c. 14. ad Auden.* *Holſten. col'ect. R. p. 189.* *Innoc. 1. ep. 22. n. 5.*

interdit de ſes fonctions. Les évêques de Macedoine firent ce decret contre les regles, par la neceſſité du temps : de peur que ces clercs demeurant avec Bonoſe, n'augmentaſſent le ſcandale.

Evagre preſſoit l'execution du concile de Capoüe ; mais Flavien n'y vouloit point ſatisfaire, ni ſe ſoûmettre au jugement des évêques d'Egypte : au contraire il recommençoit à preſenter des requeſtes à l'empereur, & en obtenoit des reſcrits. Theophile d'Alexandrie en écrivit à S. Ambroiſe, qui lui répon-
Ambr. epiſt. 56. dit en ces termes : Evagre n'a pas ſujet de preſſer, & Flavien a ſujet de craindre ; c'eſt pourquoy il évite le jugement. Qu'ils pardonent à nôtre juſte douleur : tout le monde eſt agité à cauſe d'eux ; & toutefois ils ne compatiſſent point à nôtre affliction, & ne prenent point un parti conforme à la paix de J. C.
n. 3. Et enſuite : on fatiguera encore de vieux évêques, ils quitteront les ſaints autels pour paſſer les mers : ceux à qui leur pauvreté n'étoit point à charge, ſeront reduits à la ſentir, ou à ôter les ſecours aux au-
n. 4. tres pauvres. Cependant Flavien ſeul ſe croit affran-
n. 5. chi des loix : ni les ordres de l'empereur, ni l'aſſem-
n. 6. blée des évêques ne le peuvent obliger à ſe preſenter. Nous ne donnons pas pour cela gain de cauſe à nôtre frere Evagre : car nous voyons avec peine, que chacun s'appuye ſur le défaut de l'ordination de ſon competiteur, plûtôt que ſur la regularité de la ſiene. Et enſuite : Il faut donc que vous preſſiés encore nôtre frere Flavien : afin que s'il continüe dans ſon refus, nous conſervions la paix avec tous, ſuivant le concile de Capoüe, ſans que la fuite de l'une
n. 7. des parties rende ſon decret inutile. Au reſte nous croyons

croyons que vous devés faire part de ceci à nôtre ſaint frere l'évêque de Rome : parce que nous ne doutons pas, que vôtre jugement ne ſoit tel, qu'il ne puiſſe le deſaprouver ; & c'eſt le moyen d'établir une paix ſolide, ſi nous ſommes tous d'accord de ce que vous aurés decidé.

Le pape ſe pleignit encore à l'empereur de la conduite de Flavien. Vous abatés, diſoit-il, les tyrans qui s'élevent entre-vous, & non pas ceux qui attaquent les loix de J. C. Theodoſe incontinent aprés ſon retour à C. P. en Novembre 391. y avoit déja fait venir Flavien, & lui avoit ordoné d'aller à Rome ; voulant ſatisfaire aux inſtances du pape & des autres évêques d'Occident, qui le preſſoient de faire ceſſer le ſchiſme d'Antioche. Flavien s'excuſa pour lors ſur l'hiver, & s'en retourna chés lui, promettant d'y aller au printemps prochain. Sur les nouvelles inſtances du pape, l'empereur manda encore Flavien, & le preſſa de partir pour aller à Rome. Alors Flavien lui dit hardiment : Si l'on m'accuſe d'errer dans la foi, ou de mener une vie indigne du ſacerdoce, je ne veux point d'autres juges, que mes accuſateurs : s'il ne s'agit que de mon ſiege & d'une diſpute de préſéance, je ne me défendray pas, & je cederay la premiere place à qui la voudra prendre. L'empereur touché de cette generoſité, le renvoya gouverner ſon égliſe. Evagre mourut peu de temps aprés ; & Flavien fit enſorte que l'on n'en mît plus d'autre à ſa place : mais ceux qui avoient de l'averſion pour Flavien continuerent de tenir à part leurs aſſemblées. *Theod. v. hiſt. c. 23.* *Soer. v. c. 23.* *Sozom. VII. c. 15.*

XXVIII. Sedition des payens d'Alexandrie.

L'évêque Theophile s'appliquoit cependant à dé-

Ruff. II. hiſt. c. 22
Sozom. VII. c. 15.
Socr. V. c. 16.

truire l'idolatrie en Egypte, où elle étoit ſi enracinée. Il y avoit à Alexandrie un ancien temple de Bacchus, tellement negligé, qu'il n'y reſtoit d'entier que les murailles. Theophile jugea à propos de le demander à l'empereur Theodoſe, pour augmenter le nombre des égliſes, à proportion de l'accroiſſement du peuple fidelle. L'ayant obtenu, il commença à le faire nettoyer, & en ôter les idoles. Dans les lieux ſoûterrains & ſecrets, que les payens nommoient en grec *Adyta*, & qu'ils eſtimoient ſacrés; on trouva des figures infames que les grecs nommoient *Phallous*, & d'autres ſeulement ridicules, que Theophile fit exprés montrer en public & promener par la ville, pour faire honte aux payens de leurs myſteres. Ils ne le purent ſouffrir. Les philoſophes en furent offenſés: le peuple entra en fureur; & non content des cris ſéditieux, ils en vinrent aux mains, & prirent les armes. Pluſieurs combats furent livrés dans les ruës, il en demeuroit ſur la place de part & d'autre: mais les Chrétiens, quoique plus forts, étoient retenus par la modeſtie de la religion; & les payens aprés en avoir tué pluſieurs, ſe retiroient au temple de Serapis, comme à leur fortereſſe. Ils en ſortoient tout d'un coup, & y traînant les Chrétiens qu'ils pouvoient ſurprendre, ils les forçoient à ſacrifier ſur les autels; & s'ils le refuſoient, il leur faiſoient ſouffrir les tourmens les plus cruels, les crucifioient, leur caſſoient les jambes, & les jettoient dans des caves, bâties exprés, pour eſtre les égouts du ſang des victimes & des autres immondices, qui étoient les ſuites des ſacrifices ſanglans.

D'abord les payens commettoient ces violences

avec crainte : enſuite ils s'en-hardirent ; & enfin n'ayant plus rien à ménager, ils agirent en deſeſperés, & ſe conſerverent quelque temps dans ce temple, vivans de pillage. Ils choiſirent pour chef un nommé Olympe philoſophe de nom & d'habit. *Suid. Olympus.* Il étoit venu de Cilicie, pour ſe conſacrer au culte de Serapis, & s'établit à Alexandrie, comme docteur de la religion des payens. Il aſſembloit par tout ceux qu'il rencontroit, leur enſeignoit leurs ancienes loix, & promettoit un bonheur merveilleux à ceux qui les obſerveroient exactement. Il avoit tous les avantages de la nature : la taille grande & belle, le viſage beau, il étoit dans la force de ſon âge, affable, de bonne converſation, éloquent : tout propre à perſuader la multitude, qui le regardoit comme un perſonage divin.

Ce temple de Serapis où les ſéditieux s'étoient cantonnés, étoit bâti ſur une terraſſe élevée de main d'homme, à la hauteur de cent degrés & plus : de forme carrée & ſpacieuſe de tous côtés. Tout le deſſous étoit vouté & partagé en divers offices, qui avoient des communiquations ſecretes, & de grands jours par en haut. Au deſſus, les extremités de la terraſſe étoient occupées de ſalles, de chambres & de bâtimens élevés, pour loger les officiers du temple, & les particuliers qui ſe purifioient. Il y avoit enſuite des galeries, qui formoient une court quarrée, au milieu de laquelle étoit le temple, grand & magnifique, bâti de marbre & ſoûtenu de colomnes precieuſes. En dedans, les murailles du temple étoient revêtuës de lames de cuivre, ſous leſquelles on diſoit *Ruff. 11 hiſt. c. 23.*

qu'il y en avoit d'argent, & encore au dessous des lames d'or, pour conserver toûjours le métail le plus precieux. L'idole de Serapis étoit d'une si énorme grandeur, que de ses deux mains étenduës elle touchoit aux deux murailles du temple. Sa figure étoit d'un homme venerable, avec de la barbe & de grands cheveux, comme on le void dans les médailles : mais il étoit accompagné d'une autre figure monstrueuse, ou mysterieuse, d'un animal à trois testes : dont la plus grande étoit au milieu & representoit un lion, à côté droit sortoit la teste d'un chien doux & flateur, à côté gauche celle d'un loup ravissant ; & un dragon envelopant ces trois animaux par ses replis, venoit poser sa teste sur la main droite de Serapis. Il portoit sur sa teste un boisseau, qui faisoit croire à quelques-uns que c'étoit le patriarche Joseph, à qui les Egyptiens superstitieux avoient rendu des honeurs divins, pour l'abondance qu'il leur avoit procurée. Car on ne savoit pas bien quel dieu cette idole representoit, ni d'où elle étoit venüe. La matiere étoit meslée : on disoit qu'il y étoit entré de toutes sortes de métaux, de pierres precieuses & de bois. Elle étoit peinte de couleur bleüe, que le temps avoit rendu noire. Le temple avoit une tres-petite feneſtre, tellement placée, que le rayon du soleil y entrant, donnoit sur la bouche de Serapis ; & cela préciſement au jour, que l'on avoit coûtume d'aporter l'idole du soleil, pour visiter Serapis : ensorte que le soleil sembloit le saluer par un baiser à la veüe de tout le peuple. On racontoit encore d'autres artifices employés en ce temple pour tromper les idolâtres. Ce qui est certain, est qu'ils tenoient Alexandrie pour une ville

Macrob. 1. Saturn. c. 20.

V. Aug. XVIII. civit. c. 5. Clem. Alex. protrept. p. 14.

Jul. Imp. epist. 10. 51. Eunap. in Æd. p. 72.

ſainte, à cauſe de Serapis, & qu'elle n'avoit point d'idole plus reſpectée.

Evagre étoit alors prefet d'Egypte, & le comte Romain commandoit les troupes. Ayant apris la ſédition, ils aecoururent au temple de Serapis, & demanderent aux payens, qui les rendoit ſi hardis, & ce que vouloit dire cette aſſemblée & ce ſang des citoiens répandu autour des autels. Les ſéditieux ayant fermé les entrées, ne répondirent que par des cris & des voix confuſes. En vain on leur fit repreſenter la puiſſance Romaine, & le chaſtiment qu'ils devoient creindre. La ſituation du lieu qu'ils avoient encore fortifié, ne permettoit pas de les attaquer autrement qu'à force ouverte ; & avant que de le faire, les officiers en écrivirent à l'empereur. Les ſéditieux étoient encouragés par leur deſeſpoir, & par les exhortations d'Olympe. Il leur diſoit qu'il faloit plûtôt mourir, que d'abandoner les loix de leurs peres. Et comme il les voyoit conſternés par le renverſement de leurs idoles : il leur diſoit que ce n'étoit qu'une matiere periſſable, & des images ſujetes à s'évanoüir : mais que de certaines vertus y avoient habité, & s'étoient envolées au ciel. Il avoit même prédit à ſes amis, que Serapis quitteroit bien-tôt ſon temple. *Ruff. II. 6. 22. Sozom. VII. 15.*

XXIX. Deſtruction du temple de Serapis.

L'empereur Theodoſe ayant apris ce qui s'étoit paſſé à Alexandrie, témoigna qu'il eſtimoit heureux les Chrétiens tués en cette occaſion, comme ayant receu la courone du martyre ; & l'égliſe les honore encore comme tels le dix-ſeptiéme de Mars. Il voulut que l'on pardonât à ceux qui les avoient mis à mort : tant pour ne pas deshonorer leur martyre par des *Martyr. Rom. 17. Mart.*

ſupplices, que pour attirer les meurtriers au Chriſtianiſme. Mais il ordona d'abattre les temples d'Alexandrie, comme les cauſes de la ſédition. L'évêque Theophile qui avoit ſollicité cet ordre, prit ſoin de le faire executer, avec les magiſtrats Evagre & Romain ; & il fit venir des moines à Alexandrie, pour l'aider par leurs prieres. Donc la réponſe de l'empereur étant venüe, tout le peuple s'aſſembla, Chrétiens & payens, comme ayant fait tréve pour quelque temps. Si-tôt qu'on eut leu le commencement de la lettre, où la vaine ſuperſtition des payens étoit condamnée, les Chrétiens firent un grand cri, & les payens furent ſaiſis de frayeur : chacun cherchoit à ſe cacher, du moins en ſe meſlant dans la foule des Chrétiens. Pluſieurs quitterent Alexandrie, & s'enfuïrent en divers lieux : entre-autres deux grammairiens qui enſeignerent depuis à C. P. dont l'un nommé Helladius étoit preſtre de Jupiter, & ſe vantoit d'avoir tué neuf hommes dans la ſédition : l'autre nommé Ammonius étoit preſtre du ſinge que les Egyptiens adoroient. Ceux qui gardoient le temple de Serapis l'abandonerent. Olympe lui-même s'enfuit. On dit que la nuit précedente, il entendit chanter Alleluia dans le temple : mais ne voyant perſone, & trouvant les portes fermées, avec un profond ſilence, hors cette ſeule voix : il conut le preſage, ſortit ſecretement du temple ; & ayant trouvé un vaiſſeau, il paſſa en Italie. Peut-eſtre avoit-il inventé ce prodige, pour colorer ſa fuite.

Vita patr. Roſ. p. 572. n. 63.

Ruff. II. c. 22. 23.

Soz. V. c. 16.

Sozom. VII. c. 15.

Ruff. II. c. 23. Les payens avoient répandu une opinion, que ſi la main d'un homme touchoit l'idole de Serapis, la terre s'abîmeroit auſſi-tôt, le ciel tomberoit, & le

monde reviendroit à l'ancien chaos. Cette prévention retint un peu le peuple, aprés la lecture du reſcrit de l'empereur : mais un ſoldat par l'ordre de l'évêque Theophile, prit une cognée & l'enfonça de toute ſa force dans la machoire de Serapis. Tout le peuple jetta un grand cri, Chrétiens & payens ; ils ſe raſſurerent, le ſoldat redoubla ſes coups ſur le genou de l'idole ; elle tomba & fut miſe en pieces. Comme on abatit la teſte, il en ſortit une grande quantité de rats : on traîna par toute la ville les membres diſperſés de l'idole, & on les mit au feu piece à piece ; le tronc qui étoit reſté, fut brûlé dans l'amphitheatre. Ainſi finit Serapis en preſence de ſes adorateurs, qui s'en moquerent eux-mêmes. *Theod. v. c. 22.*

Aprés l'idole, on attaqua le temple, & on le démolit juſques aux fondemens : c'eſt à dire juſques à cette maſſe ſolide, ſur laquelle il étoit bâti, & qui n'étoit pas facile à détruire, à cauſe de la grandeur énorme des pierres. Ce ne fut donc plus qu'un monceau de ruines. On y trouva des croix gravées ſur quelques pierres : & des Chrétiens qui conoiſſoient les hieroglyphes des Egyptiens, c'eſt à dire l'écriture qu'ils tenoient pour ſacrée, découvroient que cette figure ſignifioit chés eux la vie future. Ce fut une occaſion à pluſieurs payens d'embraſſer le Chriſtianiſme : d'autant plus qu'ils avoient une anciene tradition, que leur religion prendroit fin quand cette figure de croix paroîtroit. Delà vint que les ſacrificateurs & les miniſtres des temples, ſe convertiſſoient les premiers, comme les mieux inſtruits. Chaque maiſon d'Alexandrie avoit des buſtes de Serapis contre les murailles, aux portes, aux feneſtres : on les *Socr. v. c. 17. Sozom. VII. c. Ruff. II. c. 29.*

ôta tous, ſans qu'il en demeurât même de marque ni d'aucune autre idole, & on peignit à la place la figure de la croix.

Ibid. c. 30. On gardoit dans ce temple la meſure de l'acroiſſement du Nil, que les payens attribuoient à Serapis ; & l'empereur Julien l'y avoit fait reporter. Les payens diſoient donc, qu'il n'y auroit plus d'inondation : mais elle fut plus grande, qu'elle n'avoit été de memoire d'homme. On remit cette meſure dans l'égliſe, où Conſtantin l'avoit déja fait porter. Quand Theodoſe aprit ce qui s'étoit paſſé à Alexandrie, particulierement à l'occaſion de la meſure du Nil, il leva les mains au ciel, & dit tranſporté de joye : Je vous rends graces, JESUS, de ce qu'une ſi ancienne erreur eſt abolie, ſans que cette grande ville ſoit renverſée. Quelques années aprés, le Nil monta plus tard qu'à l'ordinaire. Les payens s'en prenoient à la défenſe qu'on leur avoit faite, de lui ſacrifier ſuivant leur ancienne coûtume. Le gouverneur les voyant preſts à la ſédition, en informa l'empereur, qui répondit : Il faut preferer la religion aux eaux du Nil, & à l'abondance qu'elles produiſent : que ce fleuve ne coule jamais, s'il faut pour l'attirer des enchantemens & des ſacrifices ſanglans. Peu de temps aprés le Nil déborda tellement, qu'il montoit encore aprés eſtre arrivé à la meſure la plus haute. Alors on craignit qu'Alexandrie ne fût inondée ; & les payens s'écrierent dans les theatres, que le Nil étoit ſi vieux, qu'il ne pouvoit plus retenir ſes eaux. Pluſieurs ſe convertirent à cette occaſion.

Sup. liv. XV. n. 3.

Sup. liv. XI. n. 33.

Sozom. VII. c. 20.

Ruff. II. c. 27. 28. La place du temple de Serapis étant nettoyée, on y bâtit deux égliſes, dans l'une deſquelles l'on mit les

les reliques de S. Jean baptiſte, qui avoient été aportées à S. Athanaſe, du temps de l'empereur Julien, environ trente ans auparavant. Un ſavant homme nommé Sophrone, compoſa un livre conſiderable de la deſtruction de Serapis : comme témoigne S. Jerôme, dont il avoit traduit en grec pluſieurs ouvrages. Et c'eſt par lui que S. Jerôme finit ſon catalogue des écrivains eccleſiaſtiques, compoſé comme il témoigne la quatorziéme année de Theodoſe, qui eſt l'an 392. *Sup. liv. XV. n. 20.*

XXX. Ruine de l'idolatrie en Egypte.

Aprés la chute de Serapis, il n'y eut plus de temple ni d'idole qui pût tenir : non ſeulement à Alexandrie, mais dans tout le reſte de l'Egypte. Chaque évêque en procura la deſtruction, dans les villes & les bourgs, dans la campagne, ſur les bords du Nil, juſques dans les deſerts. En ruinant les temples d'Alexandrie, on découvrit les cruels myſteres de Mithra : on trouva dans les lieux ſecrets, qu'ils appelloient Adytes, des teſtes d'enfant coupées, avec les lévres dorées, comme à des victimes ; & des peintures qui repreſentoient diverſes morts inhumaines. Car ils égorgoient des enfans, particulierement de petites filles, pour regarder dans leurs entrailles. A la veüe de ces horreurs, les payens ſurpris & confus ſe convertiſſoient en foule. *Ruff. II. c. 24.* *Socr. V. c. 16.*

On découvrit auſſi les artifices, dont uſoient les preſtres des faux dieux, pour abuſer les peuples. Il y avoit des idoles de bois ou d'airain, qui étoient creuſes & adoſſées contre des murs, dans leſquels on avoit pratiqué des paſſages ſecrets. Les preſtres y montoient par des conduits ſoûterrains, entroient dans les idoles, & les faiſoient parler comme ils *Theod. V. c. 21.*

Ruff. 11. c. 25. vouloient. Un preſtre de Saturne nommé Tyran, abuſa ainſi de pluſieurs femmes des principaux de la ville : il diſoit au mari, que Saturne avoit ordonné que ſa femme vînt paſſer la nuit dans le temple. Le mari ravi de l'honneur que le dieu lui faiſoit, envoyoit ſa femme parée de ſes plus beaux ornemens, & chargée d'offrandes. On l'enfermoit dans le temple devant tout le monde : Tyran donnoit les clefs des portes, & ſe retiroit. Mais pendant la nuit, il venoit par ſous terre, & entroit dans l'idole. Le temple étoit éclairé, & la femme attentive à ſa priere ne voyant perſone, & entendant tout d'un coup une voix ſortir de l'idole, étoit remplie d'une crainte meſlée de joye. Aprés que Tyran, ſous le nom de Saturne, lui avoit dit ce qu'il jugeoit à propos, pour l'étoner davantage ou la diſpoſer à le ſatisfaire : il éteignoit ſubitement toutes les lumieres, en tirant des linges diſpoſés pour cet effet. Il deſcendoit alors, & faiſoit ce qui lui plaiſoit à la faveur des tenebres. Aprés qu'il eut ainſi trompé des femmes pendant long-temps, une plus ſage que les autres eut horreur de cette action : écoutant plus attentivement, elle reconnut la voix de Tyran, retourna chés elle, & découvrit la fraude à ſon mari. Celui-ci ſe rendit accuſateur. Tyran fut mis à la queſtion, & convaincu par ſa propre confeſſion : qui couvrit d'infamie pluſieurs familles d'Alexandrie, en découvrant tant d'adulteres, & rendant incertaine la naiſſance de tant d'enfans. Ces crimes publiés contribuerent beaucoup au renverſement des idoles & des temples.

Ibid. v. c. 16. Theophile fit fondre les idoles de métail, pour en faire des chaudieres, & d'autres vaſes à l'uſage de

l'égliſe d'Alexandrie : car l'empereur lui avoit donné ces idoles, pour les beſoins des pauvres. Ce qui donna pretexte aux payens, de dire que l'évêque avoit excité cette guerre par intereſt. Il reſerva une ſeule idole des plus ridicules ; on croit que c'eſtoit celle du ſinge, & il la fit expoſer en public : Afin, diſoit-il, qu'à l'avenir les payens ne puiſſent nier qu'ils ont adoré de tels dieux. On raporte la deſtruction des temples & des idoles d'Egypte à l'an 389. où elle peut avoir commencé : mais elle continua deux ou trois ans, comme il paroît par une loi de Theodoſe, adreſſée aux mêmes officiers qui y furent employés, le prefet Evagre & le comte Romain, datée à Aquilée du quinziéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat de Tatien & de Symmaque : c'eſt à dire le dix-ſeptiéme Juin 391. Elle porte défenſe à toutes perſones de ſacrifier, de tourner autour des temples ; & même de les viſiter & de rendre aucun culte aux dieux. Le juge qui pendant qu'il eſt en charge, ſera entré dans ces lieux profanes, eſt condamné à quinze livres peſant d'or ; & ſes officiers à autant. C'eſt que pluſieurs magiſtrats étoient encore payens. Mais malgré le zele de Theodoſe, il reſta des temples fameux en pluſieurs villes d'Orient, par la reſiſtance des peuples. Comme en Arabie, à Petra & à Areopolis l'anciene capitale des Moabites : en Paleſtine, à Raphia & à Gaze, où toutefois le temple de Marnas demeura fermé.

AN. 391.

Eunap. in Æd. p. 74.

Chr. Marcell. an. 389.

Hier. de loc. hebr. Moab. ep. 7. ad Lat. c. 2.

La ville de Canope étoit une des plus fameuſes d'Egypte : ſituée dans une iſle à douze milles ou quatre lieües d'Alexandrie, à une des embouchures du Nil, en lieu ſain & delicieux. Il y avoit pluſieurs tem-

Amm. XXII. c. 16.

ples, un grand concours d'étrangers. Il s'y commettoit une infinité de crimes, & ſous pretexte d'y enſeigner les lettres ſacerdotales des Egyptiens, on y tenoit preſque publiquement école de magie. Un ſophiſte nommé Antonin & ſa mere Soſipatre, s'y étoient diſtingués peu auparavant: mais Antonin cachoit ſon art, par la crainte de l'empereur. On diſoit, qu'il avoit prédit ce renverſement des temples; & la ruine même de Serapis: & cette prédiction étoit ſi fameuſe chés les payens, qu'elle donna ſujet depuis à S. Auguſtin d'écrire le livre de la divination des demons. Le dieu particulier de Canope, étoit une idole ridicule, compoſée d'un gros ventre avec une teſte deſſus, & des pieds au deſſous, ſans bras ni jambes, ni autres parties. On en contoit cette hiſtoire. Les Chaldéens portoient par tout le feu qu'ils adoroient, & le vantoient comme vainqueur de tous les dieux. Car il n'y avoit point d'idole qui pût lui reſiſter, ſans eſtre brûlée, fonduë, ou calcinée. Les Egyptiens avoient de grands vaiſſeaux de terre, percés de pluſieurs petits trous par deſſous, pour clarifier l'eau bourbeuſe du Nil. Le preſtre de Canope en prit un, qu'il enduiſit de cire par deſſous, le remplit d'eau, coupa la teſte d'une vieille ſtatuë, & l'attacha proprement deſſus. Les Chaldéens y ayant appliqué leur feu; la cire ſe fondit, l'eau éteignit le feu, & Canope demeura victorieux.

Eunap. Æd. ſ. p. 71.

Ruff. 11. c. 26.

XXXI. Monaſteres de Canope.

Tous les temples de Canope, avec leurs cavernes deſtinées aux ſuperſtitions criminelles, furent ruinés par les ſoins de Theophile: on bâtit à la place des égliſes & des monaſteres, on y mit des reliques & des images des ſaints. Voici comme en parle le ſophiſte

Ruff. c. 27.

Eunapius, un des plus zelés partiſans de l'idolatrie. Aprés avoir déploré la ruine du temple de Serapis, & comparé l'évêque Theophile à Eurymedon roi des geants, qui attaquerent les dieux, il ajoûte : Enſuite on introduiſit dans les lieux ſacrés, ceux que l'on appelle Moines : qui ſous l'apparence d'hommes, menent une vie de pourceaux. Eunapius traite ainſi les moines, à cauſe de leur pauvreté, & de ce qu'ils s'abſtenoient des bains : au lieu que les preſtres Egyptiens ſe baignoient juſques à trois fois par jour, & s'oignoient d'huiles odoriferantes. Car au reſte, rien n'étoit plus ſobre que ces moines. Il marque qu'ils étoient vêtus de noir, & ajoûte : On établît ces moines même à Canope : & on engagea les hommes à ſervir, au lieu des dieux, les plus miſerables eſclaves. Car ayant raſſemblé les teſtes de ceux, qui avoient été executés en juſtice pour leurs crimes : ils les reconoiſſoient pour des dieux, ſe proſternoient devant eux, & croyoient devenir meilleurs, en ſe foüillant à leurs tombeaux. On apelloit martyrs & diacres, & mediateurs envers les dieux, ceux qui aprés avoir vêcu dans une miſerable ſervitude, étoient morts ſous les coups de foüet ; & dont les images portoient encore les marques de leurs ſupplices ; & toutefois la terre porte de tels dieux. Ce ſont les paroles d'Eunapius. On y void la coûtume de mettre des reliques dans les lieux, que l'on vouloit conſacrer à Dieu, & d'y loger des moines pour les garder. On y void les ſaints, particulierement les martyrs, reconus pour les interceſſeurs envers Dieu : & tellement honorés, que ces honeurs paroiſſoient divins aux payens : qui n'en voyoient que l'exterieur. Il paroît que l'on ſe

In Ædeſ. p. 71. 71.

AN. 391. prosternoit à leurs tombeaux, que l'on croyoit se sanctifier en les visitant : enfin que l'on gardoit leurs images, & qu'elles portoient les marques de leurs souffrances.

Hier. præfat. in reg. S. Pach. Conc. Calched. Act. III p. 408. E. Vita S. Pach. c. 53.

Le plus fameux monastere de Canope, étoit celui de Metanée, c'est à dire en grec de la penitence : on y observoit la regle de S. Pacome, comme à Tabenne : & il conserva le droit d'asyle attribué à ce lieu par les payens. C'est à peu prés le temps de la mort de S. Pacome. Deux jours auparavant, il assembla tous ses freres ; & aprés leur avoir donné quelques instructions pour leur conduite : il leur nomma Petrone, l'un d'entre-eux, comme le plus digne de lui succeder. Ainsi il mourut en paix le quatorziéme jour du mois Egyptien Pachon, c'est à dire de May : jour auquel l'église honore sa memoire. Ses disciples firent ses funerailles selon la coûtume : ils passerent la nuit auprés du corps, chantant des pseaumes & des hymnes ; & le lendemain l'ensevelirent dans la montagne. S. Petrone étoit malade au monastere de Chinoboſque ; & S. Pachome l'avoit envoyé querir. C'étoit un homme d'une grande foi, humble dans sa conduite, reglé dans ses mœurs, d'une prudence & d'une discretion parfaite ; mais il manquoit de santé. Il vint à Tabenne encore malade ; & aprés avoir gouverné peu de jours la communauté, il mourut, & laissa pour successeur un S. homme nommé Orsiesius.

XXXII. Etat de l'occident.

L'idolatrie n'étoit pas moins attaquée en occident, quoiqu'elle y eût de plus puissans défenseurs. Theodose étant encore en Italie, fit conjointement avec le jeune Valentinien deux loix, qui regardoient

l'occident où il le laiſſoit : la premiere adreſſée à Albin prefet de Rome, & datée de Milan le vingt-ſeptiéme de Février 391. portant défenſe à toutes perſones d'immoler des victimes, de viſiter les temples, & d'adorer les idoles. Les juges ſont nommément compris dans la défenſe : ſous peine de quinze livres d'or, & autant contre leurs officiers, s'ils ne les dénoncent. L'autre loi datée de Concordia l'onziéme de May 391. & adreſſée à Flavien prefet du pretoire d'Illyrie & d'Italie, eſt contre les apoſtats, qui profanoient leur baptême en devenant payens : cette loi défend qu'ils ſoient receus pour témoins, ni qu'ils puiſſent faire teſtament, ou recevoir quelque choſe du teſtament d'un autre. C'eſt à dire qu'elle les declaroit infames, & ſelon le terme latin inteſtables. Elle les prive auſſi de toute dignité, ſoit qu'elle viene de leur naiſſance, ou qu'elle leur ait été conferée depuis ; & leur ôte toute eſperance d'eſtre rétablis en leur premier état, quelque repentir qu'ils témoignent.

AN. 391.

L. 10 C. Th. de pag.

L. 4. & 5. de apoſt. C. Th. l. 11. de fide teſt. ibid.

Aprés le départ de Theodoſe, Valentinien, qui n'avoit encore que vingt ans, ne ſe trouva pas aſſés fort pour reſiſter à la puiſſance des payens. Il y en avoit encore pluſieurs à Rome dans le ſenat, entre-autres le fameux Symmaque conſul la même année 391. Mais le plus puiſſant de tous étoit le comte Arbogaſte. Il étoit Franc de nation, homme de cœur, grand capitaine, desintereſſé : mais feroce, hardi, ambitieux. L'empereur Gratien l'avoit employé avec Bauton ; il étoit devenu general des armées de Valentinien. Il eut la meilleure part à la défaite de Maxime, dont il tua le fils Victor, & fit la paix avec les Francs en 389. Depuis ce temps il fut

tout-puiſſant auprés de Valentinien : il lui parloit avec une entiere liberté, & diſpoſoit de pluſieurs choſes, même malgré lui : parce qu'il étoit maître des troupes. Il donnoit à des Francs toutes les charges militaires, & les civiles à des gens de ſa faction : aucun officier de la cour n'eût oſé executer les ordres de l'empereur, ſans l'approbation d'Arbogaſte. Le jeune prince ne pouvoit ſouffrir ce joug : il écrivoit continuellement à Theodoſe, ſe pleignant des mépris d'Arbogaſte ; & le conjurant de venir promptement à ſon ſecours, ſinon qu'il iroit le trouver.

Sulpit. Alex. ap. Greg. Tur. lib. 2. c. 9.

Valentinien étoit aimé de tout le monde, hormis des payens. Juſtine ſa mere étoit morte quelques années auparavant ; & les mauvaiſes impreſſions qu'il avoit receües d'elle, étoient effacées par les inſtructions & les exemples de Theodoſe. Il avoit déja beaucoup de gravité, & ſavoit ſe vaincre lui-même. On l'accuſoit d'aimer les jeux du cirque, & de s'occuper aux combats des beſtes : il s'en corrigea ſi bien, qu'il ne faiſoit pas celebrer ces jeux, même aux jours ſolemnels, & qu'il fit tuer toutes les beſtes en même temps. On trouvoit qu'il mangeoit de trop bonne heure : il ſe mit à jeûner ſouvent, ſans ceſſer de tenir ſa table, & d'y recevoir ſes comtes, comme la bien-ſéance le demandoit. Il aprit qu'il y avoit à Rome une comediene, qui par ſa beauté, ſe faiſoit aimer éperduëment de la jeune nobleſſe : il donna ordre qu'elle vînt à ſa cour. Celui qui étoit chargé de l'ordre, ſe laiſſa corrompre par argent, & revint ſans rien faire. Valentinien voulut eſtre obéï, & en envoya un autre : mais cette femme étant venüe, il ne la vit ni en public ni en particulier, & la renvoya : ſe

Ruff. 11. c. 17.

Philoſt. 11. c. 1. Ambr. de ob. Valent. n 15. 16. &c.

ſe contentant d'avoir montré l'exemple aux jeunes gens. Toutefois il n'étoit point encore marié. AN. 392.

Il écoûtoit les affaires dans ſon conſiſtoire, & ſouvent redreſſoit les vieillards, qui doutoient, ou qui avoient trop d'égard pour quelque perſone. Il aimoit tendrement ſes ſœurs ; neanmoins ayant pris conoiſſance d'une affaire, où il s'agiſſoit de quelque heritage, que leur mere leur avoit laiſſé, & que l'on pretendoit apartenir à un orfelin : il renvoya l'affaire au juge public ; & en particulier, il perſuada à ſes ſœurs, de ſe deſiſter de leur pretention. Quelques perſones nobles & riches étant accuſés de crimes d'eſtat : il fit differer le jugement, à cauſe des ſaints jours qui ſe rencontroient : enſuite il declara l'accuſation calomnieuſe ; & voulut que l'accuſé ſe défendît en liberté, juſques à ce que le prefet l'eût jugé. Ainſi perſone ne creignit ſous ſon regne ces ſortes d'accuſations. Il ne ſouffrit point, que l'on imposât rien de nouveau ſur les provinces. Ils ne peuvent, diſoit-il, aquitter les ancienes charges, comment en porteront-ils de nouvelles ? & toutefois il avoit trouvé le treſor épuiſé. Tel étoit Valentinien cheri des Romains, & reſpecté des barbares.

n. 16.

n. 17.

n. 18.

n. 21.

XXXIII. Mort de Valentinien. Eugene empereur.

Il étoit en Gaule, quand le ſenat de Rome députa vers lui, pour lui demander encore une fois le rétabliſſement des privileges, que ſon frere Gratien avoit ôtés aux temples des idoles. Mais il le refuſa abſolument, quelque inſtance que fiſſent les payens qui l'environoient. Il aprit vers le même temps, que du côté de l'Illirie les Barbares menaçoient les Alpes. Il voulut donc quitter les Gaules, pour ſecourir l'Italie, & donna les ordres neceſſaires pour arriver à

Paul. vita Ambr. n. 26. Ambr de ob. Valen. n. 19. Id. ep. 57 n. 5. De ob. Val. n. 22. n. 2.

AN 392. Milan. Le ſeul bruit de ſa marche, fit retirer les Barbares, tant ils le reſpectoient. Ils rendirent même les captifs, s'excuſant qu'ils n'avoient pas ſeu qu'ils fuſſent Italiens. S. Ambroiſe avoit promis au prefet & aux autres magiſtrats, d'aller trouver l'empereur, pour le prier de ſecourir l'Italie : mais il s'arrêta, ſachant que l'empereur venoit de lui-même. Valentinien, qui étoit encore à Vienne, lui envoya un ſilentiaire : c'étoit un officier de ſa chambre ; & lui écrivit de le venir trouver en diligence, voulant qu'il fût caution de ſa bone foi, envers le comte Arbogaſte : car ce comte avoit beaucoup de reſpect & d'amitié pour S. Ambroiſe. Pour le preſſer, il ajoûtoit qu'il vouloit eſtre baptiſé de ſa main, avant que de paſſer en Italie. Ce n'eſt pas qu'il n'y eût en Gaule des prelats d'une grande ſainteté, comme S. Martin, S. Victrice de Roüen, S. Delfin de Bourdeaux : mais il avoit une confiance particuliere en S. Ambroiſe, & le regardoit comme ſon pere. Depuis qu'il eut envoyé vers lui, il fut dans une continuelle impatience. Le ſilentiaire étoit parti le ſoir ; & dés le matin du troiſiéme jour, il demandoit s'il étoit revenu ; mais ce jour fut le dernier de Valentinien. Car aprés le dîner, comme il étoit ſeul à Vienne, ſe joüant ſur le bord du Rône dans l'enceinte de ſon palais, & que ſes gens étoient allés dîner, Arbogaſte le fit étrangler par quelques-uns de ſes gardes : qui enſuite le pendirent avec ſon mouchoir, pour faire croire qu'il s'étoit tué lui-même. Ce jour étoit le ſamedi quinziéme de May, veille de la pentecôte, ſous le conſulât de l'empereur Arcade, pour la ſeconde fois, & de Ruffin, c'eſt à dire l'an 392. Valentinien n'a-

n. 4.
n. 23. 24.
n. 25.
Paul. vit. n. 30.
Ambr. ep. 53. *n.* 2.
Philoſt. XI. c. 1.
Oroſ. VII. c. 35.
Ruff. II. c. 31.
Epiph. de pond. n. 28.

voit guere que vingt ans, quand il fut tué, & en avoit regné dix-ſept. AN. 392.

Arbogaſte ne pouvant lui-même prendre le titre d'empereur, à cauſe de ſa naiſſance, le donna à un nommé Eugene : qui étoit homme de lettres, & aprés avoir enſeigné la grammaire & la retorique, étoit devenu ſecretaire de l'empereur, & avoit aquis de l'eſtime par ſon ſavoir & ſon éloquence. Il favoriſoit les payens, & donnoit grande créance aux prédictions des aruſpices & des aſtrologues. C'étoit proprement Arbogaſte qui regnoit ſous ſon nom. On fit les funerailles de Valentinien le lendemain de ſa mort, jour de la pentecoſte ; & on emporta le corps à Milan, pour y eſtre inhumé. S. Ambroiſe aprit en chemin cette triſte nouvelle, qui le fit retourner ſur ſes pas ; & ayant receu les ordres de Theodoſe, touchant la ſepulture de Valentinien, il le fit mettre dans un tombeau de porphire, auprés de celui de Gratien, & prononça ſon oraiſon funebre, en preſence de ſes deux ſœurs Juſta & Grata : la troiſiéme étoit l'imperatrice Galla, femme de Theodoſe. Juſta & Grata demeurerent vierges. Dans ce diſcours, S. Ambroiſe déplore la mort de Valentinien, avec la tendreſſe d'un pere ; & conſole ainſi ſes ſœurs de ce qu'il n'avoit pas receu le baptême : Dites-moy quelle autre choſe dépend de nous, que de vouloir ou de demander ? Il y avoit long-temps qu'il ſouhaitoit d'eſtre baptiſé ; & c'eſt la principale raiſon pour laquelle il m'avoit mandé. Accordés donc, Seigneur, à vôtre ſerviteur Valentinien la grace qu'il a deſirée, qu'il a demandée en pleine ſanté. S'il avoit differé étant attaqué de maladie, il ne ſe-

Soer. v. c. 25.

Epiph. ibid.

De obit. Val. n. 26.

Ep. 53. ad Theod.

n. 51.

n. 52.

AN. 392. roit pas entierement exclus de vôtre miſericorde, parce qu'il auroit plûtôt manqué de temps, que de
n. 53. bonne volonté. Et un peu aprés : Si ce qui vous touche, eſt que les myſteres n'ont pas été ſolemnellement celebrés : les martyrs ne doivent donc pas eſtre couronnés, s'ils ne ſont que catecumenes. S'ils ſont lavés par leur ſang, ce prince a été lavé par ſa
n. 54. 55. pieté. Il prie Dieu enſuite, que ce prince ne ſoit pas ſeparé de ſon pere Valentinien & de ſon frere Gratien :
n. 56. puis il ajoûte : Donnés-moy les ſaints myſteres, demandons ſon repos avec une tendre affection, faiſons nos oblations pour cette chere ame. Par où l'on void qu'il prononça ce diſcours avant la celebration du ſaint ſacrifice, comme on fait encore en ces occaſions ; & il promet de l'offrir toute ſa vie, pour
n. 78. n. 80. les deux freres Gratien & Valentinien.

XXXIV. Theodoſe ſe prepare à la guerre. *Zoſ. lib. 4. p. 776. Ruff. 11. c. 31.*

Theodoſe avoit déja apris la mort de Valentinien, quand il receut une ambaſſade de la part d'Eugene, qui lui offroit la paix, s'il vouloit le reconoître pour collegue. On ne parloit point d'Arbogaſte, & il n'y avoit point de lettres de ſa part : ſeulement quelques évêques qui étoient de cette ambaſſade, témoignerent qu'il étoit innocent de la mort de Valentinien. Theodoſe aprés avoir retenu quelques temps les ambaſſadeurs d'Eugene, les renvoya avec des preſens & des paroles honêtes : & ne laiſſa pas de ſe preparer à la guerre, aprés qu'ils furent partis : ne voyant ni honeur ni ſeureté à traiter avec des traîtres, & laiſſer impunie la mort du jeune prince ſon beau-frere. Entre les preparatifs de cette guerre, il y eut pluſieurs actes de religion. Theodoſe envoya Eutrope eunuque de ſon palais, & homme de con-

fiance vers le fameux anacorete S. Jean d'Egypte, avec ordre de l'amener, s'il étoit poſſible : ſinon de le conſulter ſur cette guerre ; & ſavoir ſi Theodoſe devoit marcher contre Eugene, ou attendre qu'il vînt à lui. L'empereur s'étoit ſi bien trouvé d'avoir conſulté ce ſaint homme ſur la guerre contre Maxime, qu'il y avoit une entiere confiance. AN. 392. *Sup. n. 12.*

Depuis ſon retour en Orient, il s'étoit appliqué, comme au commencement de ſon regne, à rendre les égliſes aux Catholiques ; & ſans exiger rigoureuſement la punition du paſſé, il ſe contentoit d'ôter les obſtacles à la predication de la verité. Il étoit de facile accés aux évêques, traitoit familierement avec eux, prévenoit leurs demandes, & faiſoit de grandes liberalités, pour la conſtruction, & l'ornement des égliſes. Mais afin que l'on n'abusât pas du reſpect de la religion, il fit cette année 392. le cinquiéme de Mars une loy, qui défend aux juges d'alleguer pour pretexte, qu'un criminel leur ait été arraché par les clercs ; & une autre le dix-huitiéme d'Octobre, portant que ceux qui ſe refugient dans les égliſes, pour éviter le payement de leurs dettes, en doivent eſtre tirés : à moins que les évêques ne veulent ſe charger de payer pour eux. Ce que S. Auguſtin pratiqua depuis étant évêque. Le huitiéme de Novembre de la même année 392. il fit une loi contre les payens, portant défenſe à toute perſone, en quelque lieu que ce ſoit, d'immoler des victimes aux idoles : d'offrir du vin ou de l'encens aux dieux Penates ou au Genie, d'allumer des lampes, ou ſuſpendre des feſtons en leur honeur. Celui qui aura immolé des animaux ou conſulté leurs entrailles, ſera traité comme criminel de leze- *Ruff. 11. c. 19.* *Socr. v. c. 20.* *L. 1. C. Th. de his qui ad eccleſ. confug.* *L. 15. C. Th. de pœn.* *Aug. ep. 168. al. 215.* *L. 12. C. Th. de pag.*

AN. 392. majeſté. Si l'on a offert de l'encens aux idoles, ou attaché des rubans à un arbre, ou dreſſé des autels de gazon, la maiſon ou la terre en laquelle on aura exercé cette ſuperſtition, ſera confiſquée. Si quelqu'un ſacrifie dans les temples publics, ou dans l'heritage d'autruy, il payera vingt-cinq livres d'or d'amende : le proprietaire ſera puni de même, s'il eſt complice. Les juges des villes ſeront punis, s'ils ne dénoncent les coupables ; & les magiſtrats, qui n'auront pas procedé ſur leur dénonciation, payeront trente livres d'or, & leurs officiers autant. Cette loy eſt adreſſée à Ruffin, prefet du pretoire d'Orient, & alors conſul ; & l'on croit qu'il y eut grande part : auſſi fut-il bien odieux aux payens, comme on void dans Claudien & dans Zoſime.

L. 21. C. Th. de hær. Quelques mois auparavant, & le quinziéme de Juin de la même année 392. Theodoſe fit une loy, par laquelle il condamne à dix livres d'or par teſte les heretiques, qui auront ordonné des clercs ou receu l'ordination : le lieu où elle aura été faite ſera confiſqué. Si le proprietaire l'a ignoré, le locataire de condition libre payera dix livres d'or ; s'il eſt de race ſervile, il ſera frapé à coups de bâton & banni. Environ un mois aprés & le dix-huitiéme d'Aouſt, *L. 3. de his qui ſup. relig C. Th.* il fit une autre loy adreſſée à Potamius prefet d'Egypte, portant peine de banniſſement contre ceux qui oſeroient troubler le peuple, en diſputant de la *L. 1. & 2. ibid.* foy catholique : nonobſtant la défenſe qu'il en avoit déja faite par deux autres loix.

XXXV. Diviſions entre les heretiques. *Sup. n. 13.* Les heretiques ſe ruinoient eux-mêmes par leurs diviſions. Dorothée & Marin, tous deux évêques des Ariens à C. P. tenoient leurs aſſemblées à part :

s'étant broüillés ſur la queſtion : Si Dieu pouvoit eſtre nommé pere avant l'exiſtence du fils. Les Goths ſe joignirent à Marin, avec Selinas leur évêque ſucceſſeur d'Ulfilas : ce qui fit nommer ce parti les Goths. On les nommoit auſſi Pſatyriens, à cauſe d'un nommé Theoctiſte, qui vendoit certaine eſpece de gâteaux. Ils ſe diviſerent encore en deux. Agapius ordonné évêque d'Epheſe par Marin, fit une ſecte, qui fut nommée des Curtiens ou Pitheciens : à cauſe d'un petit boſſu nommé Curtius, aſſés ſemblable à un ſinge. Pluſieurs eccleſiaſtiques Ariens choqués de ces diviſions, ſe réünirent à l'égliſe. Les Eunomiens ſe diviſerent auſſi ſur des queſtions de mots : les uns ſuivant un nommé Theophrone, qui avoit fort étudié la logique d'Ariſtote : les autres un nommé Eutychius. Ils pervertirent la forme du baptême, & baptiſoient non au nom de la ſainte Trinité, mais en la mort de J. C. Les Macedoniens furent diviſés entre les ſectateurs du preſtre Eutrope & de Cartere, qui tenoient des aſſemblées ſeparées.

Socr. v. c. 23.

Sozom. VII. c. 17.

Theod. hær. fab. IV. c. 4.

Socr. v. c. 24.

Il y eut auſſi ſchiſme entre les Novatiens. Un Juif nommé Sabbatius ſe fit Chrétien de leur ſecte, & fut ordoné preſtre par Martien, qui étoit alors leur évêque à C. P. Sabbatius menoit une vie reglée & auſtere ; mais il conſervoit toûjours quelque attachement au Judaïſme, & deſiroit d'eſtre évêque. Il commença à tenir des aſſemblées ſous divers pretextes : Martien ſe repentit de l'avoir ordoné, & diſoit : Il auroit mieux valu mettre mes mains ſur des épines, que les impoſer ſur ſa teſte. Enfin, il tint un concile des évêques de ſa ſecte à Sangare, ville marchande prés d'Helenople en Bithynie, où Sabba-

Ibid. c. 21, Sozom. VII. 18.

tius fut mandé : on l'interogea ſur la cauſe de ſon mécontentement. Il dit que l'on n'obſervoit pas le decret du concile de Pare touchant la pâque. Pare étoit un village de Phrygie, où quelques évêques Novatiens s'étoient aſſemblés ſous l'empereur Valens ; & pour ſe diſtinguer davantage des Catholiques, avoient ordonné que l'on ſuivroit le calcul des Juifs, pour l'obſervation du jour de la pâque, excepté que l'on la celebreroit toûjours le dimanche. Le concile de Sangare pour ôter tout pretexte à Sabbatius, declara, que chacun celebreroit la pâque tel jour qu'il voudroit : pourveu qu'il ne ſe ſeparât point de la communion des autres. Ce decret des Novatiens étoit contraire au decret de Nicée, & à leurs propres principes ; puis qu'ils ne s'étoient ſeparés de l'égliſe, que ſous pretexte de conſerver la diſcipline.

XXXVI. Heresie des Aëriens. *Epiph. har. 75.*

On peut auſſi compter les Aëriens entre les branches de l'Arianiſme, quoiqu'ils n'euſſent point d'opinions particulieres touchant la Trinité. Leur chef fut Aërius ami d'Euſtathe de Sebaſte, avec qui il avoit pratiqué la vie aſcetique. Il deſiroit l'épiſcopat ; & voyant qu'Euſtathe y étoit arrivé plûtôt que lui, il en conceut une furieuſe jalouſie. Euſtathe fit ce qu'il put pour l'appaiſer, il l'ordonna preſtre, & lui donna la conduite de ſon hôpital : & comme il murmuroit toûjours contre lui, il lui parla, & employa les careſſes & les menaces, mais il ne put le ramener. Il quitta l'hôpital, & attira une grande multitude d'hommes & de femmes. Comme on les chaſſoit par tout des égliſes, des villes & des villages, ils s'aſſembloient dans les bois, dans les cavernes, en pleine campagne, juſques à eſtre quelquefois couverts de neige. Aërius vivoit

vivoit encore du temps que S. Epiphane écrivoit son traité des hereſies, vers l'an 376. Mais ſa ſecte dura quelque temps ; & S. Auguſtin écrivant du même ſujet vers l'an 428. les nomme comme ſubſiſtans. Aërius étoit tout à fait Arien, mais ſes dogmes particuliers ſe reduiſoient principalement à trois. Qu'il n'y a aucune difference entre l'évêque & le preſtre : qu'il eſt inutile de prier pour les morts ; qu'il eſt inutile de jeûner, & d'obſerver les feſtes, même la pâque : traitant tout cela d'obſervances judaïques. S. Epiphane de ſon côté, traite cette hereſie d'inſenſée, & la refute principalement par la tradition & le conſentement de toutes les égliſes. Il montre la difference de l'évêque & du preſtre, en ce que l'évêque engendre des peres à l'égliſe, par l'ordination ; & le preſtre lui engendre ſeulement des enfans, par le baptême. Car le preſtre n'a point le droit d'impoſer les mains. Et comme Aërius abuſoit des paſſages, où S. Paul ſemble prendre indifferemment les noms d'évêque & de preſtre : S. Epiphane ſoûtient que dans les commencemens de l'égliſe, les apôtres établiſſoient tantôt des évêques & des diacres ſans preſtres, tantôt des preſtres avec des diacres ſans évêques : ſelon la diſpoſition des lieux & la capacité des perſones. *Her. 53.*

XXXVII. Retraite de S. Auguſtin.

En Afrique, S. Auguſtin continuoit de combatre fortement les heretiques, particulierement les Manichéens, qui ſe ruinoient auſſi par leurs diviſions. Au retour d'Italie, il arriva à Carthage avec ſon ami Alypius, & logea chés un nommé Innocent, autrefois avocat dans le tribunal du vicaire de la prefecture, & vivant avec toute ſa maiſon dans *Civit. XXII. c. 8.*

une grande pieté. Il avoit été long-temps traité par les medecins pour pluſieurs fiſtules, & ils lui avoient fait quantité d'inciſions : mais un ſinus plus profond leur avoit échapé ; & ayant manqué de l'ouvrir, ils prétendoient le guerir par des remedes exterieurs. Aprés bien du temps, ils avoüerent qu'il en faloit revenir à l'inciſion, de l'avis d'un excellent chirurgien d'Alexandrie. Le malade creignoit cette operation, comme une mort certaine : toute la maiſon étoit dans une affliction extrême. Il étoit viſité tous les jours par de ſaints perſonages, Saturnin évêque d'Uzale, Geloſus preſtre, les diacres de l'égliſe de Carthage, & entre-autres Aurelius, qui en fut depuis évêque. Il les pria de venir le lendemain l'aſſiſter à la mort. Ils le conſolerent & l'exhorterent à ſe confier en Dieu, & ſe ſoûmettre à ſa volonté. Enſuite ils ſe mirent à prier à genoux, ſelon la coûtume, & proſternés à terre. Innocent s'y jetta d'un grand coup, & commença à prier avec tant de larmes & de ſanglots, & à faire des efforts ſi violens, qu'il ſembloit preſt à expirer. Ils ſe leverent & ſe retirerent, aprés avoir receu la benediction de l'évêque. Le lendemain ils revinrent. Les medecins entrerent, on mit le malade ſur ſon lit, on ôta les bandages, on découvrit la partie affligée ; le chirurgien armé de ſes inſtrumens, cherchoit l'endroit où il devoit couper : il examine avec les yeux, il ſonde avec les mains, il trouve une cicatrice tres-ſolide, & le mal entierement gueri. S. Auguſtin qui étoit preſent, racontoit depuis ce miracle, comme un des plus manifeſtes de ſon temps, pour montrer que ces merveilles n'avoient pas ceſſé dans l'égliſe. A ſon retour en

Afrique, il se retira chés lui à la campagne, avec quelques-uns de ses amis qui servoient Dieu comme lui. Il y demeura environ trois ans, dégagé de tous les soins temporels ; vivant à Dieu, dans les jeûnes, les prieres & les bonnes œuvres : méditant sa loi jour & nuit ; & instruisant les autres par ses discours & par ses livres, de ce que Dieu lui découvroit dans la meditation ou dans la priere. Il écrivit alors les deux livres de la Genese, contre les Manichéens : pour les combatre plus ouvertement, & d'un stile plus simple qu'il n'avoit encore fait.

Possid. c. 3.

1. Retract. c. 10.

Il commence dans cet ouvrage à refuter leurs calomnies contre l'ancien testament : en répondant aux objections qu'ils proposoient contre le commencement de la Genese. Il finit à l'endroit où Adam fut chassé du paradis terrestre. Il composa dans ce même temps le livre du maître, qui est un dialogue avec son fils Adeodat : où il examine curieusement l'usage de la parole ; & prouve qu'il n'y a point d'autre maître qui nous enseigne, que la verité éternelle qui est J. C. S. Augustin prend Dieu à témoin dans ses confessions, que toutes les pensées qu'il attribue à son fils dans cet ouvrage, étoient effectivement de lui, quoiqu'il n'eût que seize ans ; & dit qu'il a veu des effets plus merveilleux de son esprit, ensorte qu'il en étoit épouvanté : mais il perdit ce fils peu de temps aprés. Le dernier fruit de sa retraite, fut le livre de la vraye religion : où aprés avoir montré qu'elle ne se trouve ni chés les payens, ni dans aucune secte hors de l'église catholique : il explique l'histoire de la conduite de Dieu pour le salut des hommes ; & refute l'erreur des Manichéens

Ibid. c. 12.

Conf. 11. c. 6.

1. Retract. 13.

AN. 391. touchant les deux principes. Il traite des deux moyens, par lesquels Dieu conduit les hommes, l'autorité & la raison ; des trois principaux vices que l'on doit éviter pour s'élever à Dieu, l'amour du plaisir, l'orgueil & la curiosité : enfin il conclud que la vraye religion consiste à adorer un seul Dieu, Pere, Fils & S. Esprit. C'est un des plus excellens ouvrages de S. Augustin, & pour les pensées & pour le stile.

XXXVIII. S. Augustin prestre. *Possid. c. 3. Aug serm. 355. 1. De vita ejus. n. 2.*

Tandis qu'il s'occupoit ainsi dans sa retraite prés de Tagaste : il y avoit un agent de l'empereur à Hippone, ville maritime du voisinage, qui étant déja de ses amis, desira le voir & entendre la parole de Dieu de sa bouche. Il étoit déja Chrétien : mais S. Augustin esperoit le gagner à Dieu entierement, pour demeurer avec lui dans son monastere. Il vint donc à Hippone par le desir du salut de cet homme, mais *Possid. c. 4.* il ne lui persuada pas alors de se retirer. Valere étoit évêque d'Hippone : comme il parloit un jour à son peuple de la necessité où il se trouvoit, d'ordoner un prestre pour son église, eux qui conoissoient déja la vertu & la doctrine de S. Augustin, mirent la main sur lui, & le presenterent pour estre ordonné. Car il étoit present au milieu d'eux, ne se doutant de rien ; & il évitoit seulement de se rencontrer dans les églises qui manquoient d'évêque, craignant qu'on ne le choisît pour cette dignité. Le peuple d'Hippone s'étant donc saisi de lui, le presenta à l'évêque Valere, le priant tous d'une voix avec beaucoup d'empressement & de cris, de l'ordoner prestre. S. Augustin fondoit en larmes : quelques-uns les interpretoient, comme s'il eût été affligé de n'estre que prestre, & lui disoient pour le

consoler : Il est vrai que vous merités une plus grande place, mais la prestrise aproche de l'épiscopat. Lui cependant pleuroit par la consideration des grands perils qui le menaçoient dans le gouvernement de l'église : où les prestres avoient alors grande part. Enfin le desir du peuple fut accompli, & S. Augustin ordoné prestre vers le commencement de l'an 391. AN. 391.

Il conserva toûjours l'amour de la retraite, & voulut vivre à Hippone dans un monastere, comme il avoit fait à Tagaste. L'évêque Valere sachant son dessein, lui donna un jardin de l'église, où il commença à rassembler des serviteurs de Dieu, pauvres comme lui. Car il avoit vendu son petit patrimoine, & l'avoit donné aux pauvres : ensorte qu'il n'aporta à Hippone que l'habit dont il étoit vêtu. Ils vivoient apparemment de leur travail, & observoient la regle établie sous les apôtres, c'est à dire que persone n'avoit rien en propre : tout étoit commun, & on distribuoit à chacun selon son besoin. Cependant Valere rendoit graces à Dieu, d'avoir exaucé ses prieres. Car il lui avoit souvent demandé un homme, qui pût édifier l'église par ses instructions : conoissant ce qui lui manquoit, parce qu'il étoit Grec de naissance, & n'avoit pas assés d'usage de la langue latine, ni pour la parole ni pour la lecture. Il donna donc à S. Augustin le pouvoir d'expliquer l'évangile en sa presence, contre l'usage de l'église d'Afrique, où les évêques seuls avoient accoûtumé de prêcher. Aussi quelques évêques le trouvoient mauvais. Mais Valere sachant qu'il suivoit l'usage des Orientaux & des églises orientales, & cherchant l'utilité de l'église, ne se mettoit pas en peine de ces discours.

Poss. c. 5. Aug. serm. 355. Ad. 17. 32.

Saint Auguſtin ne ſe rendit pas d'abord à cet ordre de ſon évêque ; il lui demanda du temps pour s'inſtruire encore, & lui écrivit en ces termes : Je vous prie de conſiderer avant toutes choſes, qu'il n'y a rien dans la vie, principalement en ce temps, de plus facile & de plus agreable que la fonction d'évêque, de preſtre ou de diacre, ſi on la fait par maniere d'acquit, & en ſe rendant complaiſant : mais que rien n'eſt devant Dieu plus miſerable, plus injuſte & plus condamnable. Au contraire, rien n'eſt plus difficile, plus laborieux & plus dangereux que ces emplois ; & rien plus heureux devant Dieu, ſi on y ſert de la maniere qu'il l'ordone. Je ne l'ay pas apriſe dans ma jeuneſſe ; & quand je commençois à l'apprendre, on m'a fait violence pour me mettre à la ſeconde place. Je croy que Dieu m'a voulu châtier, de ce que j'oſois reprendre les fautes des autres : & j'ay bien reconu depuis ma temerité. Que ſi je n'ay veu ce qui me manquoit, que pour ne pouvoir plus l'acquerir : vous voulés donc mon pere que je periſſe. Où eſt vôtre charité pour moy & pour l'égliſe ? Il conclud, en lui demandant un peu de temps, comme juſqu'à pâque, pour s'inſtruire par la lecture & par la priere : non pas des choſes neceſſaires au ſalut, car il avoüe qu'il les ſait ; mais de la maniere de les enſeigner, ſans chercher ſon utilité, mais uniquement le ſalut des autres. Il commença enſuite de prêcher & avec un tel ſuccés, que d'autres évêques ſuivirent l'exemple de Valere, & firent prêcher des prêtres.

Aug. ep 21. al. 148.

Poſſ. c. 5.

Il continuoit cependant d'écrire contre les Manichéens ; & ce fut au commencement de ſa preſtriſe

qu'il écrivit le livre de l'utilité de la foi, à un ami nommé Honorat, qu'il avoit autrefois attiré lui-même dans cette erreur, & qui y étoit principalement retenu par les promeſſes magnifiques des Manichéens; de ne rien enſeigner qui ne fût évident par la raiſon, ſe moquant de l'égliſe catholique, qui ordone de croire. S. Auguſtin montre donc dans cet ouvrage l'utilité de la foi, pour preparer aux myſteres ceux qui ne ſont pas encore capables de les entendre; & deffend particulierement l'ancien teſtament, contre les calomnies des Manichéens. Il y définit ainſi l'heretique : Celui qui par quelque intereſt temporel, principalement de gloire & de primauté, produit ou embraſſe des opinions fauſſes & nouvelles. Il y montre la difference de la foi & de la credulité temeraire; la neceſſité de la foi humaine, dans la pluſpart des choſes de la vie; & les raiſons ſolides de ſuivre l'autorité de J. C. & de l'égliſe catholique. S. Auguſtin écrivit enſuite le livre des deux ames, que les Manichéens diſoient eſtre dans chaque homme, l'une bonne, l'autre mauvaiſe. La bonne étoit une partie de Dieu : la mauvaiſe étoit de la nation des tenebres. Dieu ne l'avoit point faite, mais elle étoit éternelle comme lui : propre à la chair & cauſe de tous les maux de l'homme, comme la bonne ame de tous les biens.

AN. 391. 1. *Retract.* c. 14. *Init.* c. 11. 12. &c. 1. *Retract.* c. 15.

XXXIX. Conference avec Fortunat. Premiere journée. *Poſſid.* c. 6.

Il y avoit à Hippone un grand nombre de Manichéens, conduits par un preſtre de cette ſecte nommé Fortunat, qui y demeuroit depuis long-temps, & s'y plaiſoit à cauſe de ceux qu'il avoit ſéduits. Les citoiens d'Hippone, & les étrangers tant Catholiques que Donatiſtes, allerent trouver S. Auguſtin,

AN. 392. & le prierent d'entrer en conference avec lui. S. Auguſtin ne le refuſa pas, pourvu que Fortunat y conſentît. Il avoit connu S. Auguſtin à Carthage, lors qu'il étoit encore Manichéen, & creignoit de conferer avec lui. Toutefois il fut tellement preſſé, principalement par ceux de ſa ſecte, qu'il eut honte de reculer. On prit le jour & le lieu; il y eut un grand concours de perſones curieuſes, & une grande foule de peuple : la diſpute fût écrite en notes, & nous en avons les actes datés du cinquiéme des calendes
Ap. Aug. to. 1. de Septembre, ſous le conſulat d'Arcade & de Ruffin : c'eſt à dire le vingt-ſeptiéme d'Aouſt 392. dans les bains de Soſſius, lieu propre pour éviter la chaleur. S. Auguſtin ouvrit ainſi la diſpute : Je tiens maintenant pour erreur, ce que je tenois auparavant pour verité. Je deſire ſavoir de vous qui eſtes preſent, ſi j'en juge bien. J'eſtime entre-autres, que c'eſt une tres-grande erreur de croire, que Dieu tout-puiſſant, en qui eſt toute nôtre eſperance, puiſſe en quelqu'une de ſes parties eſtre alteré, ou ſoüillé, ou corrompu. Je ſai que vôtre hereſie le ſoûtient, non pas en ces mêmes termes, car vous dites auſſi que Dieu eſt inalterable & incomparable. Mais vous dites qu'une certaine nation de tenebres s'eſt revoltée contre Dieu; & que voyant la ruine qui menaçoit ſon royaume, ſi rien ne reſiſtoit à cette nation : il a envoyé une vertu, dont le mélange avec le mal & la nation de tenebres a formé le monde. Delà vient, que les bonnes ames ſont ici dans la peine & la ſervitude, s'égarent & ſe corrompent : enſorte qu'elles ont eu beſoin d'un liberateur, qui les délivrât de l'erreur, du mélange, de la ſervitude. C'eſt ce que je n'eſtime

pas

pas permis de croire, que Dieu tout-puiſſant ait AN. 392.
craint quelque nation oppoſée, ou qu'il ait été contraint par neceſſité, à nous precipiter dans les miſeres. Fortunat répondit : Je ſai que vous avés été des nôtres, voila les principaux articles de nôtre foi : mais il s'agit de nôtre maniere de vie, & des calomnies dont on nous charge. Declarés donc, devant les gens de bien qui ſont preſens, ſi ce dont on nous accuſe eſt vrai ou faux. Avés-vous aſſiſté à la priere ? S. Auguſtin dit : Oüi, j'y ay aſſiſté. Mais il y a difference entre la queſtion de la foi & celle des mœurs. Ma propoſition regarde la foi. Si les aſſiſtans aiment mieux que nous parlions des mœurs, je ne le refuſe pas. Fortunat dit : Je veux d'abord me juſtifier dans vos eſprits, par le témoignage d'un homme digne de foi. S. Auguſtin dit : Pour vos mœurs, vos éleus peuvent en eſtre bien inſtruits. Vous ſavés que je n'ay été chés vous qu'auditeur. Ainſi, quoique j'aye aſſiſté à vôtre priere : il n'y a que Dieu & vous qui puiſſe ſavoir, ſi vous en avés quelqu'autre entre-vous. Dans celle où j'ay aſſiſté, je n'ay rien vû faire de honteux. La ſeule choſe que j'ay remarquée contraire à la foi que j'ay apriſe depuis, c'eſt que vous faites vôtre priere contre le ſoleil. Quiconque vous objecte quelque choſe, touchant les mœurs, doit s'adreſſer à vos éleus. Ce que j'ay receu de vous, eſt la foi que je condamne aujourd'huy : qu'on me réponde à ce que j'ay propoſé.

Fortunat dit : Nous ſoûtenons auſſi que Dieu eſt incorruptible, lumineux, inacceſſible, incomprehenſible, impaſſible : habitant une lumiere éternelle,

AN. 392. & qui lui eſt propre ; qu'il ne produit rien de lui qui ſoit corruptible, ni les tenebres, ni les demons, ni ſatan ; & que l'on ne peut trouver dans ſon royaume rien qui lui ſoit contraire. Qu'il a envoyé un Sauveur ſemblable à lui : que le verbe né dés la création du monde, eſt venu enſuite parmi les hommes ; & a choiſi des ames dignes de lui, ſanctifiées par ſes commandemens celeſtes, imbuës de foi & de raiſon : qui ſous ſa conduite doivent retourner d'ici au royaume de Dieu, ſuivant ſa ſainte promeſſe. S. Auguſtin dit : Ces ames qui vienent, comme vous confeſſés, de la mort à la vie par J. C. quelle cauſe les a precipitées dans la mort ? Fortunat dit : Répondés-moy, je vous prie, s'il y a autre choſe que Dieu. S. Auguſtin dit : Vous même répondés, s'il vous plaît,
n. 7. quelle cauſe a livré ces ames à la mort. Comme Fortunat continuoit de chicaner, S. Auguſtin dit ; Nous ne devons pas amuſer cette grande aſſemblée, en paſſant d'une queſtion à l'autre. Nous convenons tous deux que Dieu eſt incorruptible, d'où je conclus ainſi : Si Dieu ne pouvoit rien ſouffrir de la nation de tenebres, il nous a envoyés ici ſans cauſe : s'il pouvoit ſouffrir, il n'eſt pas incorruptible. Fortunat répondit, que J.C. a ſouffert. S. Auguſtin repliqua : Il a ſouffert dans la nature humaine, qu'il a priſe pour nôtre ſalut : ce qui ne conclud rien pour la nature divine.
n. 9. Fortunat au lieu de répondre, demanda : L'ame eſt-elle de Dieu ou non ? S. Auguſtin dit : Je
n. 11. veux bien dire ce que vous me demandés ; ſouvenés-vous ſeulement, que vous n'avés pas voulu répondre à mes queſtions, & que je répons aux vôtres. Autre choſe eſt Dieu, autre choſe l'ame. Dieu eſt

impassible & incorruptible : nous voyons que l'ame AN. 392.
est pechereſſe, malheureuſe & ſujette à changement.
Si elle est la ſubſtance de Dieu, la ſubſtance de Dieu
est corruptible & ſujette à l'erreur : ce qu'il n'est pas
permis de dire. Vous dites donc, reprit Fortunat,
que l'ame n'est pas de Dieu, tant qu'elle est ſujette
au peché & à l'erreur. S. Auguſtin répondit : J'ay n. 12.
dit que l'ame n'est pas la ſubſtance de Dieu, mais
que Dieu en est l'auteur. Autre choſe est celui qui a
fait, autre choſe ce qu'il fait. Son ouvrage ne peut
lui estre égal. Fortunat dit : Puis que vous dites, que
l'ame est faite, & qu'il n'y a rien hors de Dieu : je
demande, où il a pris la ſubſtance de l'ame ? S. Au-
guſtin dit : Souvenés-vous, que vous avoüés comme n. 13.
moy, que Dieu est tout-puiſſant. Or il ne le ſeroit pas
s'il avoit beſoin de matiere, pour faire ce qu'il veut :
Auſſi croyons-nous, qu'il a tout fait de rien. Fortu- n. 14.
nat objecta la contrarieté qui paroît dans le monde,
entre les tenebres & la lumiere, la verité & le men-
ſonge, la mort & la vie, l'ame & le corps : d'où il
conclud, qu'il y a deux ſubſtances dans le monde,
l'une du corps, l'autre de Dieu. S. Auguſtin dit :
Ces contrarietés qui vous frapent, viennent de nôtre n. 15.
peché. Car Dieu a tout fait bon, mais il n'a point
fait le peché, qui est le ſeul mal : ou plûtôt il y a
deux maux, le peché & la peine du peché. Le pe-
ché n'apartient point à Dieu : la peine vient de lui,
parce qu'il est juſte. Car il a donné le libre arbitre
à l'ame raiſonable, qui est dans l'homme : afin que
nous puiſſions meriter, étant bons par volonté, non
par neceſſité. Il avoit tout ſoûmis à cette ame, pour-
veu qu'elle ſe ſoûmît elle-même à lui. Si elle ne le

AN. 392. vouloit pas, tout ce qui lui auroit deu eſtre ſoûmis, devoit tourner à ſa peine.

Enſuite Fortunat ayant raporté un grand paſſage
Eph. 11. n. 17. de S. Paul, S. Auguſtin en prit occaſion de le preſſer ainſi ſur le libre arbitre : L'ame à qui Dieu promet le pardon de ſes pechés, ſi elle en fait penitence, pourroit lui répondre ainſi ſuivant vôtre créance : Qu'ay-je merité ? Pourquoy m'avés-vous chaſſée de vôtre royaume, afin de combatre contre je ne ſai quelle nation ? Vous ſavés la neceſſité qui m'a preſſée, & que je n'ay point eu de liberté. Pourquoy m'imputés-vous les bleſſures, dont vous eſtes la cauſe ? Si je ſuis une partie de vous-même, je ne devois rien ſouffrir dans cette nation de tenebres. Mais puis qu'elle ne pouvoit eſtre corrigée que par ma corruption : comment, dit-on, que je ſuis une partie de vous, ou que vous eſtes incorruptible, ou que vous n'eſtes pas cruel, de m'avoir fait ſouffrir pour vôtre royaume, à qui cette nation de tenebres ne pouvoit nuire ? Et comme on continuoit d'examiner des paſſages de S. Paul, quoique l'on fût convenu de diſcuter par raiſon, la créance des deux principes : les aſſiſtans firent du bruit, chacun commença à parler de ſon côté ; juſques à ce que Fortunat dit : que la parole de Dieu avoit été liée dans la nation de tenebres. Ce qui ayant fait horreur aux aſſiſtans, on ſe ſepara.

XL. Seconde journée. Le lendemain on reprit la conference. On convint que Dieu ne peut eſtre auteur du mal ; & S. Auguſtin inſiſta ſur le libre arbitre, ſans lequel il n'y auroit ni punition juſte, ni merite. Surquoy Fortunat
n. 30. dit : Si Dieu donnoit la licence de pecher, que vous

apellés libre arbitre, il conſentiroit à mon peché, & en ſeroit l'auteur : ou ne ſachant pas ce que je devrois eſtre, il feroit mal de me produire indigne de lui. Et enſuite : Nous pechons malgré nous, contraints par une puiſſance contraire & ennemie : autrement s'il n'y a que l'ame ſeule miſe dans le corps, à qui Dieu, comme vous dites, a donné le libre arbitre, elle ne ſe rendroit pas ſujette au peché. S. Auguſtin répondit : qu'encore que tout ce que Dieu a fait ſoit bon, ſon ouvrage ne peut eſtre auſſi bon que lui : car il ſeroit injuſte & impertinent de croire, que la créature ſoit égale au créateur. Puis il inſiſta ſur le paſſage de l'apôtre, que la racine de tous les maux eſt la cupidité ; & venant à la prétenduë nation de tenebres, il dit : Si c'eſt elle ſeule qui péche, elle ſeule doit eſtre punie, & non pas l'ame. Car ſi l'ame eſt contrainte de mal faire, n'eſt-il pas contre la raiſon, que la nation de tenebres peche, & que j'en faſſe penitence ; qu'elle peche, & qu'on m'en accorde le pardon ?

AN. 392.

B. 22.

1. Tim. VI. 10.

Fortunat allegua les paſſages de S. Paul, qui marquent en nous un combat de la chair contre l'eſprit ; à quoy S. Auguſtin répondit : Le premier homme a eu le libre arbitre, en ſorte que rien ne reſiſtoit à ſa volonté, s'il eût voulu garder les commandemens de Dieu : Mais depuis qu'il a peché par ſa volonté libre, nous qui deſcendons de lui, avons été précipités dans la neceſſité. Chacun peut reconoître en ſoi-même, qu'avant que d'avoir contracté une habitude, nous ſommes libres : mais quand par cette liberté nous avons fait quelque choſe, la douceur pernicieuſe & le plaiſir de le faire, nous engage de

Gal. V. 17. Rom. VII. 23. &c.

B. 23.

AN. 392. telle ſorte, que nous ne pouvons plus vaincre l'habitude, que nous avons formée nous-mêmes ; & c'eſt cette habitude formée dans la chair, qui combat contre l'ame. C'eſt ce que N. S. appelle le bon arbre & le mauvais : & pour montrer que dans ces deux arbres, il marque le libre arbitre, & non deux natures differentes, il dit : Ou faites le bon arbre, ou faites le mauvais arbre. Qui peut faire la nature ?

Matth. XII. 33.

Il revint enſuite à ſa premiere queſtion ; & preſſa Fortunat de dire, pourquoy Dieu, à qui rien ne peut nuire, nous a envoyés ici contre la nation de tenebres. Il répondit par ce paſſage de l'apôtre : Le vaſe de terre dit-il à l'ouvrier : Pourquoy m'as-tu fait ainſi ? Il dit d'abord qu'il y avoit neceſſité : puis il ſoûtint que Dieu avoit envoyé l'ame volontairement. S. Auguſtin fit lire ſes paroles precedentes, pour montrer la contradiction : car on écrivoit à meſure qu'ils parloient. Enfin comme il le preſſoit toûjours de répondre, pourquoy Dieu, à qui rien ne peut nuire, a envoyé ici l'ame dans la miſere, il fut reduit à répondre : Que dois-je donc dire ? Je ſai, dit S. Auguſtin, que vous n'avés rien à dire : & que quand j'étois diſciple des vôtres, je n'ay jamais rien trouvé à répondre ſur cette queſtion ; & c'eſt par où Dieu m'a fait revenir de cette erreur. Mais ſi vous avoüés que vous n'avés rien à répondre, j'expliqueray la foi catholique, en cas que les aſſiſtans le trouvent bon. Fortunat dit : Sans préjudice de ma declaration, je vous diray que j'examineray vos objections avec mes ſuperieurs ; & s'ils ne me répondent pas bien, ce ſera à moy à conſiderer, ſi je dois chercher ce que vous offrés de me faire voir : car je veux auſſi ſau-

n. 24. 25.

Rom. IX. 21.

n. 28.

n. 32. 33. *&c.*

n. 36.

ver mon ame. S. Auguſtin dit : Dieu ſoit loüé. AN. 392.
Ainſi finit la conference. Elle fit voir à tous ceux *Poſſid. c. 6.*
qui avoient grande opinion de Fortunat, la foibleſſe de ſa ſecte qu'il avoit ſi mal ſoûtenüe ; & il en eut tant de confuſion, qu'il ſe retira enſuite de la ville d'Hippone, & n'y revint plus : mais il ne ſe convertit pas.

XLI. Lettre de S. Auguſtin à Aurelius, touchant les agapes.

Aurelius, auparavant diacre de l'égliſe de Carthage, venoit d'en eſtre fait évêque aprés Genethlius ; & tous les gens de bien avoient conceu une grande eſperance, que Dieu ſe ſerviroit de lui, pour remedier aux maux des égliſes d'Afrique. Il étoit déja lié d'amitié avec S. Auguſtin ; & il lui écrivit pour lui demander le ſecours de ſes prieres & de ſes conſeils. S. Auguſtin lui fit réponſe, le remerciant au *Epiſt. 22 al. 64.*
nom d'Alypius, & de tous ceux qui vivoient avec lui en communauté, de l'amitié qu'il leur témoignoit. Puis entrant en matiere, il l'exhorte à corriger l'abus qui s'étoit introduit en Afrique, dans les feſtins que l'on faiſoit en l'honeur des martyrs : non ſeulement les feſtes, mais tous les jours, & dans les égliſes mêmes. Il lui propoſe l'exemple de l'Italie, & de la pluſpart des égliſes de deça la mer, où ces deſordres n'étoient point : ſoit parce qu'ils n'y avoient jamais été, ſoit parce que l'aplication des évêques les avoit abolies. Ce mal eſt ſi grand, ajoûte-t-il, qu'il ne peut-eſtre gueri, que par l'autorité d'un concile : ou ſi une égliſe doit commencer, c'eſt celle de Carthage. Mais il faut s'y prendre doucement : car on *n. 5.*
n'ôte pas ces abus durement ni d'une maniere imperieuſe : c'eſt plûtôt en enſeignant qu'en commandant ; plûtôt en avertiſſant qu'en menaçant. Car

c'eſt ainſi qu'il faut agir avec la multitude ; & uſer de ſeverité contre les pechés des particuliers. Que ſi nous faiſons quelques menaces, que ce ſoit avec douleur : propoſant la vengeance future par les écritures, afin que ce ne ſoit pas nous & nôtre puiſſance, mais Dieu que l'on craigne dans nôtre diſcours. Ainſi les ſpirituels ſeront touchés les premiers ; & ils gagneront le reſte de la multitude par leur autorité. Mais parce que ces yvrogneries & ces feſtins diſſolus qui ſe font dans les cimetieres, ſont regardés par le peuple groſſier & ignorant, non ſeulement comme les honeurs des martyrs, mais encore comme le ſoulagement des morts : je croy que l'on pourra plus facilement les en détourner, ſi en les défendant par l'autorité des écritures, on prend ſoin en même temps, que l'on ne faſſe point trop de dépenſe aux offrandes qui ſe font ſur les monumens des morts : car l'on doit croire qu'elles leur ſont veritablement utiles, ſi on les diſtribuë de bonne grace à tous ceux qui en demandent. Ces offrandes ſur les ſepultures, ſont marquées dans le livre de Tobie.

Tob. IV. 18.

Le reſte de la lettre de S. Auguſtin à Aurelius, contient des avis tres-ſages & tres-modeſtes, touchant la maniere de conſerver l'humilité au milieu des honeurs & des loüanges, ſans préjudice de l'autorité. Aurelius ſuivit le conſeil de S. Auguſtin, & aſſembla à Hippone un concile general de toute l'Afrique, où furent faits pluſieurs canons qui ſervirent de modele aux conciles ſuivans. On en compte juſques à quarante-un, dont le trente-uniéme défend à l'évêque & aux clers de manger dans l'égliſe, ſinon par neceſſité en paſſant : & ordone d'empêcher auſſi le peuple de faire

To. 2. Conc. p. 1180.

Conc. Carthag. III. c. 30. Afr. c. 9. Cod. Afric. 42.

faire de tels repas, autant qu'il ſera poſſible. Ce concile fit auſſi un decret, touchant la réünion des Donatiſtes, en ces termes : Dans les conciles precedens, il a été ordoné que nous ne recevrions aucun Donatiſte en ſon rang du clergé, mais au nombre des laïques, en veüe du ſalut, qu'il ne faut refuſer à perſone. Toutefois à cauſe du beſoin de clercs, qui eſt tel dans l'égliſe d'Afrique, que quelques lieux ſont entierement abandonnés : il a été reſolu, que l'on exceptera de cette regle, ceux dont on ſera aſſuré qu'ils n'auront point rebaptiſé : ou qui voudront paſſer avec leurs peuples à la communion de l'égliſe catholique. Car il ne faut pas douter, que le bien de la paix & le ſacrifice de la charité n'efface le mal qu'ils ont fait en rebaptiſant, entraînés par l'autorité de leurs anceſtres. Mais cette reſolution ne ſera confirmée, qu'aprés avoir conſulté l'égliſe d'outre-mer. Ce concile d'Hippone fut tenu dans la ſale du conſeil de la baſilique de la paix, ſous le conſulat de l'empereur Theodoſe avec Abondantius, c'eſt à dire l'an 393. le huitiéme d'Octobre. En ce concile, S. Auguſtin par l'ordre des évêques, fit un diſcours de la foi & du ſymbole en leur preſence : dont il compoſa depuis un livre, à la priere de ſes amis. C'eſt un abregé de la doctrine Chrétiene. Vers ce même temps, Alypius ſon ami intime alla à Jeruſalem, fit conoiſſance avec S. Jerôme, lui parla de S. Auguſtin, & commença de lier l'amitié, qui fut depuis entre-eux.

AN. 393.

P. 111. D.

Conc. Afr. to. 2. Conc. p. 1641. C. Cod. Afri. poſt. c. 33. Aug. 1. Retract. c. 17.

XLII. Ecrits de S. Jerôme contre Jovinien.

Saint Jerôme travailloit toûjours dans ſa retraite de Bethlehem, à ſoûtenir la doctrine de l'égliſe. La quatorziéme année de Theodoſe, qui étoit l'an 392. il

composa le catalogue des écrivains ecclesiastiques, à la priere de Dexter prefet du pretoire. Il marque qu'il est le premier qui ait entrepris ce travail, quoiqu'il avoüe que l'histoire d'Eusebe lui a beaucoup servi ; & il en fait voir l'utilité, contre les calomnies de Celse, de Porphyre & de Julien : pour montrer combien d'hommes savans & éloquens avoient enseigné & soûtenu la religion Chrétiene. Il commence à S. Pierre, & finit à lui-même, faisant le catalogue de ses propres ouvrages jusques à cette année : les derniers qu'il marque, sont les deux livres contre Jovinien & l'apologie à Pammaque. Il écrivit contre Jovinien à la priere de quelques fideles de Rome, qui lui envoyerent les ouvrages de cet heretique pour y répondre : car nonobstant sa condamnation, il avoit à Rome des sectateurs. S. Jerôme le refuta en deux livres, dont le premier est employé, principalement à montrer l'excellence du celibat. Là suivant la vehemence de son genie, il releve tellement la virginité au dessus du mariage, & la viduité au dessus des secondes noces : qu'il semble regarder le mariage comme un mal, plûtôt toleré que permis expressément. Quelques-uns en furent choqués, son ami Pammaque l'en avertit ; & prit soin de retirer autant qu'il pût les exemplaires de cet ouvrage contre Jovinien. S. Jerôme l'en remercia, mais il l'avertit qu'il prenoit une peine inutile : qu'il s'en étoit répandu plusieurs exemplaires en Orient, & qu'on y en avoit même raporté de Rome. Car, dit-il, sitôt que j'ay écrit quelque chose, mes amis ou mes envieux ne manquent pas de le publier : ainsi ce que je puis faire, c'est de vous envoyer une apo-

Sup. n. 19.

Lib. 1. c. 4. c. 22.

Apolog. c. 1.

Ep. 52. ad Pamm.

logie de cet ouvrage ; & il la lui envoya en effet avec cette lettre.

Dans cette apologie, il releve & explique tous les endroits, où il sembloit parler du mariage avec mépris. Comme Jovinien accusoit les catholiques d'estre Manichéens : il fait remarquer qu'il a d'abord condamné les Marcionites, les Manichéens & les Encratites qui rejettoient le mariage : qu'il a reconu le mariage digne d'honeur & sans tache, suivant l'écriture ; & qu'il lui a seulement preferé la continence, comme un plus grand bien. Qu'il a reconu le mariage pour la source de la virginité, qu'il a approuvé les secondes & les troisiémes noces : qu'enfin il faut juger des expressions qui paroissent dures, par tout le reste du discours. Il y remarque, comme il avoit déja fait dans l'ouvrage contre Jovinien, que les évêques, les prestres & les diacres jugeoient le commerce des femmes incompatible avec le service de l'autel. Il remarque qu'à Rome, les fideles même mariés communioient tous les jours, & que quand ils ne croyoient pas estre en état d'entrer dans l'église ; ils ne laissoient pas de prendre le corps de J. C. dans leurs maisons. Il fait observer à ses censeurs la difference des deux manieres d'écrire, pour combatre une erreur, ou simplement pour enseigner. Dans le premier on s'étend davantage, & on ne découvre pas toûjours son dessein. L'auteur est quelquefois obligé de parler, non selon sa pensée, mais selon la prévention de son adversaire. Il en donne pour exemple les plus éloquens d'entre les payens & d'entre les Chrétiens ; & S. Paul même, dont il admire l'éloquence & l'artifice profond, sous une

l. in Jovin. c. 3.

Hebr. XIII. 4.

c. 4. apol. lib. 1. in Jovi. Apol. c. 3 init.

c. 6.

c. 4.

apparence de paroles ſimples & groſſieres. S. Jerôme écrivit auſſi ſur cette matiere à ſon ami Domnion, contre les declamations d'un certain moine, dont il témoigne un grand mépris.

Epiſt. 51.

XLIII. Ordination de Paulinien.

Cependant il avoit en Orient des adverſaires plus conſiderables : car c'eſt le temps de ſon grand differend avec Jean évêque de Jeruſalem, dont l'origine fut telle. Paulinien frere de S. Jerôme demeuroit avec lui dans le monaſtere de Bethlehem. Ils étoient deux preſtres dans cette communauté, S. Jerôme & Vincent ; mais leur humilité étoit telle, qu'ils ne vouloient point offrir le ſaint ſacrifice. Paulinien, qui étoit jugé digne du ſacerdoce, s'en croyoit lui-même indigne ; & depeur d'eſtre ordoné, il évitoit ſoigneuſement la rencontre des évêques. S. Epiphane leur ami avoit fondé un monaſtere au lieu de ſa naiſſance, en Paleſtine, dans le dioceſe d'Eleutheropolis. Comme il y étoit, Paulinien l'alla voir avec quelques moines, pour lui doner ſatisfaction ſur quelque chagrin qu'il avoit contre-eux. S. Epiphane crut que la providence le lui envoyoit ; & comme on celebroit l'office dans l'égliſe d'un village prés de ſon monaſtere : il fit prendre par pluſieurs diacres Paulinien, qui ne ſe douroit de rien ; & leur commanda de lui tenir la bouche, de peur que pour ſe délivrer, il ne les conjurât au nom de J. C. Ainſi il l'ordona diacre, malgré ſon extrême repugnance, & les proteſtations qu'il faiſoit de ſon indignité : il l'obligea à en faire les fonctions, s'efforçant de le perſuader par les paſſages de l'écriture & par la crainte des jugemens de Dieu. Enſuite comme il ſervoit au ſaint ſacrifice, S. Epiphane l'ordona encore preſtre avec

Epiph. ad Joan. ap. Hier. ep. 60.

Hier. ad Theoph. ep 62. c. 3.

Sup. liv. XIII. n. 41.

la même peine, en lui faisant tenir la bouche : & employa les mêmes persuasions, pour l'obliger à s'asseoir entre les prestres. Aprés cela, il écrivit aux prêtres & aux autres moines de cette communauté, les reprenant de ce qu'ils ne lui en avoient pas écrit : veu qu'il y avoit plus d'un an, que plusieurs s'étoient pleints à lui, de n'avoir persone pour celebrer chés eux les saints mysteres ; & que tous desiroient l'ordination de Paulinien, comme tres-utile au monastere. Paulinien suivit S. Epiphane en Chipre, & lui demeura soûmis, comme étant de son clergé : allant seulement quelquesfois visiter son frere en Palestine. *Hier. ep. 61. ad Theoph. c. 3.*

Jean de Jerusalem fut extrêmement irrité de cette ordination. Il s'en pleignit hautement, & menaça d'en écrire par toute la terre. Il disoit que S. Epiphane n'avoit aucune jurisdiction sur Paulinien, ni dans la Palestine, qu'il pretendoit estre sa province. Il disoit encore que Paulinien étoit trop jeune pour estre prestre, quoiqu'il fût âgé de trente ans. Il ajoûtoit quelques reproches personels contre S. Epiphane : entre-autres que dans les prieres du saint sacrifice, il disoit : Seigneur accordés à Jean de croire la verité, comme l'accusant d'heresie. Il est vray que S. Epiphane accusoit Jean, de soûtenir les erreurs attribuées à Origene ; & c'étoit la principale cause de leur division. Jean pretendoit qu'on ne lui avoit fait ce reproche, que depuis qu'il s'étoit pleint de l'ordination de Paulinien : mais S. Epiphane & S. Jerôme n'en convenoient pas ; & soûtenoient au contraire, que Jean ne s'étoit pleint de cette ordination, que par vengeance, de ce qu'ils reprenoient sa doctrine. *Ap. Hier. ep. 60.* *Hier. ep. 61. c. 4.*

XLIV. Lettre de S. Epiphane à Jean de Jeruſalem. *Ap. Hier. ep. 60.*

Saint Epiphane ayant apris les pleintes & les menaces de Jean de Jeruſalem : lui écrivit une lettre, où il raconte la maniere dont il avoit fait cette ordination, & dit : Vous deviés m'en ſavoir gré, ſachant que la crainte de Dieu m'y a obligé : veû principalement, qu'il n'y a point de diverſité dans le ſacerdoce de Dieu, lors que l'on pourvoit à l'utilité de l'égliſe. Car encore que les évêques ayent chacun leurs égliſes, dont ils prenent ſoin, & qu'aucun ne doive s'étendre ſur les bornes d'autruy : on prefere à tout la charité ſincere de J. C. Et enſuite : O que la douceur & la bonté des évêques de Chipre eſt vrayement loüable ; & que nôtre ruſticité, comme vous la nommeriés, eſt digne de la miſericorde de Dieu ! car pluſieurs évêques de nôtre communion, ont ordonné dans nôtre province des preſtres, que nous n'avions pû prendre ; & nous ont envoyé des diacres & des ſoudiacres, que nous avons receûs de bon cœur. Et moy-même j'ay exhorté l'évêque Philon, d'heureuſe memoire, & Theoprobe, d'ordoner des preſtres dans les égliſes de Chipre, qui étoient proche d'eux & de mon dioceſe, parce qu'il eſt étendu. Pourquoy donc vous tant emporter, pour une œuvre de Dieu, qui n'a eu pour but que l'édification des freres ? Il répond enſuite aux reproches perſonels ; & proteſte qu'il n'a jamais parlé de Jean dans les prieres publiques, autrement que de tous les autres, en diſant : Seigneur conſervés celui qui prêche la verité. Ou bien : Accordés lui, Seigneur, qu'il prêche la parole de verité : diſant l'un ou l'autre, ſelon l'occaſion & la ſuite du diſcours ; ce qui montre que dans les prieres on n'uſoit pas encore de formules invariables.

2. Cor. 2. 16.

a. 2.

Il vient enſuite aux erreurs d'Origene, qu'il pretend eſtre la veritable cauſe de l'animoſité de Jean; & il les raporte à huit chefs. Le premier, que le Fils de Dieu ne peut voir le Pere, ni le S. Eſprit voir le Fils. Le ſecond, que les ames ont été des anges dans le ciel; & que pour leurs pechés, elles ont été envoyées icy bas & empriſonées dans les corps. Le troiſiéme, que le diable rentrera dans ſa premiere dignité, & regnera dans le ciel avec les ſaints. Le quatriéme, que les tuniques de peau, dont Dieu revêtit Adam & Eve, ſont leurs corps, & qu'ils étoient incorporels avant le peché. Le cinquiéme, que nous ne reſſuſciterons pas dans cette même chair. Le ſixiéme, que le paradis terreſtre eſt une allegorie du ciel. Le ſeptiéme, que les eaux, que l'écriture met au deſſus du firmament, ſont les anges; & celles de deſſous, les demons. Le huitiéme, que par le peché, l'homme a perdu la reſſemblance avec Dieu. S. Epiphane exhorte Jean de Jeruſalem à renoncer à toutes ces erreurs, dont il accuſe auſſi le preſtre Ruffin d'Aquilée, & Pallade de Galatie.

Sup. liv. v. n. 54.

n. 5.

n. 4.

A la fin de la lettre on lit ces paroles: Deplus, j'ay oüi dire, que quelques-uns murmuroient contre moy, de ce que lors que nous allions au ſaint lieu nommé Bethel, pour y celebrer la collecte avec vous: étant arrivé au village d'Anablatha, & ayant veu en paſſant une lampe allumée: je demanday quel lieu c'étoit; j'apris que c'étoit une égliſe, & j'y entray pour prier. Je trouvay un rideau attaché à la porte de cette égliſe, où étoit peinte une image, comme de J. C. ou de quelque ſaint. Car je ne me ſouviens pas bien de ce qu'elle repreſentoit. Ayant

donc veu l'image d'un homme, exposée dans l'église de J. C. contre l'autorité de l'écriture : je déchiray le rideau, & je conseillay à ceux qui gardoient ce lieu, d'en enveloper plûtôt le corps mort de quelque pauvre, pour l'enterrer. Ils murmurerent, & dirent : S'il vouloit déchirer ce rideau, il en devoit donner un autre. Ce qu'ayant oüi, je promis d'en donner un. Je l'envoye maintenant, tel que je l'ay pû trouver ; & je vous prie d'ordoner aux prestres du lieu de le recevoir ; & de leur défendre d'exposer à l'avenir dans l'église des rideaux de la sorte, qui sont contre nôtre religion : car il est digne de vous d'ôter ce scandale. Si cette partie de la lettre est veritablement de S. Epiphane ; il faut avoüer, qu'il étoit en ce point plus scrupuleux que les autres évêques. Car l'usage des peintures dans les églises, étoit receu en Orient & en Occident : comme il paroît par S. Gregoire de Nysse, par Prudence & par S. Paulin, écrivant dans le même temps. Et il est fait mention d'une peinture semblable sur un rideau, exposé dans une église : au livre des miracles de S. Etiene, composé par ordre d'Evodius évêque d'Uzale ami de S. Augustin. Toutefois les usages des églises pouvoient estre differens en ce point ; & le grand nombre de Juifs, qui habitoient en Palestine, pouvoit obliger à user des images avec plus de retenüe, pour ne les pas scandaliser sans necessité.

Greg. Nyss. in S. Theod. p. 1011. D.

Prud. Steph. IX v. 93. XI. v. 123. Paul. natal. IX. sub. fin.

De mirac. S. Steph. lib. II. c. 4. 10. 7. Aug.

XLV. Lettre de S. Jerôme contre Jean.

Saint Epiphane envoya cette lettre à Jean de Jerusalem par un de ses clercs, & le pressa d'y répondre. Cependant les exemplaires s'en répandirent en Palestine. Eusebe de Cremone qui étoit dans le monastere de S. Jerôme, entendant loüer cette lettre

à

à tout le monde, le pria de la traduire, car il ne savoit point de grec ; & pour le satisfaire, S. Jerôme fit venir un écrivain en notes, & dicta promptement cette traduction : qu'il pria Eusebe de garder par devers lui, & ne la pas publier. Elle parut toutefois depuis, & nous n'avons plus la lettre de S. Epiphane, que dans cette version. Au lieu d'y répondre, Jean de Jerusalem écrivit une apologie, qu'il adressa à Theophile d'Alexandrie, mais qui en effet étoit une lettre circulaire à tous les évêques ; & il l'envoya en Occident, & en plusieurs autres provinces. Les exemplaires s'en répandirent à Rome, aussi bien que de la lettre de S. Epiphane : ce qui obligea Pammachius d'écrire à S. Jerôme, pour le prier d'expliquer l'état de la question, & de faire conoître à tout le monde la verité. S. Jerôme y satisfit par une grande lettre à Pammachius écrite l'an 393. comme il paroît par l'éclipse de soleil, dont elle fait mention ; & il y avoit déja trois ans que duroit le differend, à commencer depuis que S. Epiphane étant à Jerusalem, avoit accusé Jean de suivre les erreurs d'Origene ; ce que S. Jerôme raconte ainsi, adressant la parole à Jean. AN. 393.

Hier. ep. 101. de opti. gen. interp. Id. ep. 61.

c. 16.

Vous avés imposé aux étrangers. Nous étions ici, & nous savons tout. Quand le pape Epiphane parloit dans vôtre église contre Origene, & vous attaquoit sous son nom : vous & vôtre troupe faisiés assés voir par vôtre contenance & vos mines dédaigneuses, que vous le teniés pour un vieux radoteur. N'envoyâtes-vous pas devant le sepulcre du Seigneur vôtre archidiacre, lui dire qu'il cessât de parler ainsi ? Quel évêque a jamais ainsi traité son prestre devant

c. 4.

le peuple ? Et quand vous marchiés du lieu de la resurrection à celui de la croix ; & qu'une foule de peuple de tout âge & de tout sexe, accouroit à lui, lui presentant des enfans, lui baisant les pieds, arrachant la frange de son manteau : ensorte que vous ne pouviés avancer, & aviés même de la peine à vous soûtenir : l'envie de la gloire du saint vieillard, vous fit crier, & lui dire en face, qu'il s'arrêtoit tout exprés. Souvenés-vous, je vous prie de ce jour là, quand le peuple s'arrêta jusqu'à une heure aprés midi, dans la seule esperance d'entendre Epiphane. Vous parlâtes comme un furieux contre les Antropomorphites, qui par une grossiere simplicité croyent que Dieu a les membres que l'écriture lui attribuë. Vous tourniés les mains, les yeux, tout le corps contre le saint veillard, voulant le rendre suspect de cette impertinente heresie. Quand vous eûtes cessé de parler, il se leva, pour montrer qu'il vouloit dire quelque chose, & ayant salué l'assemblée de la voix & de la main, il dit : Tout ce que mon confrere a dit contre les Antropomorphites est bon & conforme à la foi, & je les condamne aussi : mais comme nous condamnons cette heresie, il est juste que nous condamnions aussi la mauvaise doctrine d'Origene.

Quels éclats de rire, quels cris s'éleverent ! je croy que vous vous en souvenés. Il raconte ensuite, comme Jean de Jerusalem fit encore en la presence de S. Epiphane un grand sermon, où il traita de tous les dogmes de l'église, de la trinité, de l'incarnation, de la croix : des enfers, de la nature des anges, de l'état des ames, de la resurrection. Il pretendoit ne l'avoir fait que par occasion : mais S. Jerôme soûte-

noit que c'étoit pour se justifier sur la doctrine d'Origene. Quoi qu'il en soit, il raporte ainsi l'origine de la querelle, pour montrer qu'elle étoit plus ciene que l'ordination de Paulinien. AN. 393.

Quant à l'apologie de Jean de Jerusalem, S. Jerôme se pleint, qu'étant accusé des erreurs d'Origene par tant de moines en Palestine, & par un évêque d'une aussi grande autorité que S. Epiphane, il ne s'en justifie point nettement. Je ne veux point, dit-il, que l'on souffre patiemment le soupçon d'heresie. Puis venant au détail, il dit que des huit chefs qui lui ont été objectés, il n'en a touché que trois, sans même répondre préciſément, & n'a point parlé des autres. S. Jerôme s'étend sur tous ces points & sur toutes les erreurs d'Origene, & les refute amplement. En parlant du symbole, il marque qu'on l'avoit receu des apôtres, & qu'on le faisoit aprendre par cœur sans l'écrire. Jean attribuoit à Theophile l'inspection sur toutes les égliſes, & principalement sur celle de Jerusalem. A quoy S. Jerôme répond ainsi: Vous qui pretendés suivre les canons de Nicée, répondés moy quel raport a la Palestine avec l'évêque d'Alexandrie? Si je ne me trompe, il y est ordoné, que Cesarée soit metropole de la Palestine, & Antioche de tout l'Orient. Vous deviés donc vous adresser à l'évêque de Cesarée, sachant que nous sommes dans sa communion, aprés avoir rejetté la vôtre; ou si vous vouliés chercher un juge éloigné, il faloit plûtôt écrire à Antioche. Ensuite il se pleint du prestre Isidore, un des quatre grands freres, que Theophile avoit envoyé à Jerusalem, & par qui Jean avoit envoyé son apologie. S. Jerôme soûtient qu'Isidore

Ep. 61. c. 1. 2.

c. 3.

c. 9. in fin.

c. 15.

Can. Nic. 6. & 7.

Sup. liv. 11. n. 20.

AN. 393. étoit lui-même ſuſpect d'Origeniſme, & ajoûte : Etant venu ici comme deputé de Theophile, il n'a point voulu rendre les lettres, dont il étoit chargé pour nous, parce que l'évêque de Jeruſalem lui avoit fait promettre de ne les point rendre : ainſi il s'eſt montré partial, lui qui diſoit eſtre envoyé pour faire la paix. Deux mois avant la venüe d'Iſidore, le comte Archelaus s'étoit rendu mediateur entre l'évêque Jean & les moines ; & ils avoient demandé que la foi fût miſe pour fondement de l'accord. On avoit pris le lieu & le jour prés de la pâque ; Jean avoit promis de venir : une grande troupe de moines s'y étoit renduë : l'évêque manda tout d'un coup qu'il étoit obligé d'aſſiſter une dame malade, & qu'il ne pouvoit venir ce jour là. Quoique les moines cruſſent qu'il les joüoit, ils ne laiſſerent pas d'attendre. Archelaus lui écrivit, & l'avertit qu'il demeureroit le lendemain, & juſques au troiſiéme jour s'il vouloit venir : mais l'évêque Jean ne vint point. Jean accuſoit S. Jerôme & les autres moines de déchirer l'égliſe, à quoy S. Jerôme lui répond : Nous déchirons l'égliſe, nous qui vers la pentecôte, il y a quelques mois, quand le ſoleil fut obſcurci, & que tout le monde crut avec frayeur, que le juge alloit venir, preſentâmes à vos preſtres quarante perſones d'âge & de ſexe different, pour eſtre baptiſés ? Cependant il y avoit cinq preſtres dans le monaſtere qui avoient droit de baptiſer : mais ils ne voulurent rien faire qui pût vous choquer, & vous donner pretexte de ne pas vous expliquer ſur la foi. Ne déchirés-vous pas plûtôt l'égliſe, vous qui avés défendu à vos prêtres à Bethléhem de donner le baptême à pâques à

c. 16.

nos competens ; que nous avons envoyés à Dioſpolis à l'évêque Denis confeſſeur pour les baptiſer ?

Saint Jerôme écrivit auſſi à Theophile d'Alexandrie, pour répondre à une lettre, par laquelle il les exhortoit à la paix. Il défend l'ordination de ſon frere Paulinien, en ce qu'elle avoit été faite dans le monaſtere de S. Epiphane, au territoire d'Eleutheropolis & non d'Elia, c'eſt à dire de Jeruſalem ; & que Paulinien n'étoit point trop jeune, puis qu'il avoit trente ans. Qu'ils choiſiſſent ; ajoûte-t-il : ſi nous ſommes bons, qu'ils nous laiſſent en paix : ſi nous ſommes méchans, pourquoy cherchent-ils nôtre communion ? Il a demandé depuis peu, & obtenu qu'on nous envoyât en exil ; & pleût à Dieu qu'il eut pû l'executer. L'égliſe a été fondée par ceux qui ont répandu leur ſang, & ſouffert des affronts. C'eſt ce que S. Jerôme écrivit ſur le differend avec Jean de Jeruſalem. On l'accuſa de n'avoir pas traduit fidellement la lettre de S. Epiphane à Jean ; & pour s'en juſtifier, il écrivit une lettre à Pammachius, où il montre que la meilleure maniere de traduire, eſt de bien exprimer le ſens, & non pas de rendre mot pour mot. Mais il n'écrivit cette lettre que deux ans aprés.

Ep. 61. c. 3.

Ep. 101 de opt. gen. interpr.

XLVI. Voyage de Pallade

Ruffin & Pallade, que S. Epiphane marque comme les principaux Origeniſtes étoient alors en Paleſtine. Ruffin y vint avec Melanie dés l'an 373. comme il a été marqué, & y demeura vingt-cinq ans. Il avoit été ami intime de S. Jerôme, mais l'attachement à Origene les diviſa ; & il fut depuis ce temps-ci ſon plus grand adverſaire. Pallade étoit de Galatie : à l'âge de vingt ans, il vint à Alexandrie, ſous le

Hier. ep. 60. c. 4. 5. Sup liv. XVII. n. 6. Pall. Lauſ. c. 118.

Pall. Lauſ. praf & init.

ſecond conſulat de Theodoſe, c'eſt à dire l'an 388.
Sup. liv. XVI. n. 35. Il tomba d'abord entre les mains du preſtre Iſidore, qui étoit alors âgé de ſoixante & dix ans, & en vêcut encore quinze juſques en 403. C'eſt le même
Lauſ. c. 2. Iſidore, dont S. Jerôme ſe pleint. Iſidore mit Pallade ſous la conduite d'un anacorete nommé Dorothée, qui vivoit depuis ſoixante ans dans une caverne prés d'Alexandrie; & qui lui ordonna de demeurer trois ans avec lui, pour apprendre à dompter ſes paſſions. Pallade ayant vêcu deux ans & demi avec ce vieillard, tomba malade & le quitta, pour mener une
c. 7. vie moins auſtere. Il viſita les moines du mont de
c. 10. Nitrie, & y paſſa une année. Enſuite il ſe retira dans le deſert de Celles, & y converſa trois ans avec S. Macaire d'Alexandrie, qui y faiſoit la fonction de preſtre. Il y fit conoiſſance avec Evagre de Pont, &
Roſvv. p. 721. A. avec cinq autres moines étrangers. Le deſert des Celles fut pendant neuf ans la demeure ordinaire de Pallade : mais il fit quelques voyages pendant ce temps. Il viſita le monaſtere de Scetis, & conſulta
c. 29. un ancien moine nommé Pachon : il paſſa en Pa-
Lauſ. c. 77. leſtine, & demeura à Bethlehem avec un moine nommé Poſſidonius, & au mont des Olives avec le
c. 103. preſtre Innocent. S. Epiphane fait entendre que Pallade étoit en Paleſtine, lors que lui-même écrivoit à Jean de Jeruſalem, c'eſt à dire en 392.

Evagre de Pont ſous la conduite duquel Pallade s'étoit mis, paſſoit auſſi pour grand ſectateur d'Origene. Il fut ordoné lecteur par S. Baſile, & diacre
Pall. Lauſ. c. 26. par S. Gregoire de Nyſſe. Etant venu à Jeruſalem, il y trouva l'ancienne Melanie; & par ſon conſeil, il prit l'habit monaſtique vers l'an 384. Il paſſa enſuite

en Egypte, & demeura au mont de Nitrie & dans les Celles. Il y mena une vie tres-auſtere ; & comme il écrivoit bien & vîte, il s'occupoit à tranſcrire des livres pour ſubſiſter, & ſe rendit tres-ſavant. Il mourut dans ſa ſolitude, âgé de cinquante-quatre ans. On le croit auteur du ſecond livre de la vie des Peres, qui commence par l'hiſtoire de S. Jean d'Egypte, où il parle preſque toûjours comme témoin oculaire. On attribuë à Ruffin la traduction latine de cet ouvrage, & l'éloge d'Evagre même qui s'y trouve inſeré. Il eſt certain qu'Evagre avec Pallade, Albin, Ammonius, & trois autres moines, ſept en tout, allerent voir le fameux S. Jean d'Egypte en venant de Jeruſalem, & qu'ils apprirent de lui la victoire de l'empereur Theodoſe ſur le tiran Eugene, le même jour que la nouvelle en fut apportée à Alexandrie ; quoique le monaſtere de S. Jean fût prés de Lycus ou Lycopolis en Thebaïde à pluſieurs journées de diſtance. AN. 393. *c. 17. Roſw. p. 479.* *Vita PP. lib. III c. 1.* *Pall. Lauſ. c. 43. c. 46.*

XLVII. Guerre de Theodoſe contre Eugene.

Eutrope que l'empereur avoit envoyé à S. Jean d'Egypte, ne pût lui perſuader de quitter ſa ſolitude ; mais il prédit, que l'empereur ſeroit victorieux dans cette guerre, non pas toutefois ſans effuſion de ſang, comme dans la guerre contre Maxime : qu'il feroit mourir le tiran, & qu'aprés ſa victoire, il mourroit lui-même en Italie, laiſſant à ſon fils l'empire d'Occident. Eutrope ayant raporté cette réponſe, l'empereur continua de ſe preparer à la guerre, moins par les armes, que par les œuvres de pieté, par les jeûnes, les prieres, les veilles. Il viſitoit avec les évêques & le peuple tous les lieux d'oraiſon : il ſe proſternoit devant les tombeaux des martyrs & des apôtres, implorant *Sozom. VII. c. 32. Sup. n. 34.* *Philoſt XI. c. 3.* *Id. c. 33.*

AN 393 leur interceſſion, comme le ſecours le plus fidelle.
L. 13. C. Th. de ann. & trib. Il fit auſſi pluſieurs loix pour le ſoulagement des peuples. Il ôta les tributs que Tatien prefet du pretoire
L. 12. C. Th. de bon. proſcr. avoit impoſés ; & ordonna, que tous les biens de ceux qu'il avoit fait proſcrire leur ſeroient rendus, ou à leurs plus proches parens. Il défendit aux ſoldats
L. 3. de Salg. 17. 18. 19. 20. de erog. mi. ann. L. 9. de Jud. de rien exiger de leurs hôtes, ni de ſe faire payer en argent ce qui devoit leur eſtre fourni en eſpece. Il reprima le zele indiſcret de ceux qui ſous pretexte de religion, entreprenoient de piller & de ruiner les
L. 7. C. Th. ſi quis imp. maled. lib. IX. ſynagogues des Juifs. Enfin, il fit une ordonance, pour empêcher que ceux qui auroient oſé médire de lui ou de ſon gouvernement, ne fuſſent pourſuivis comme criminels de leze-majeſté. Si c'eſt par legereté, dit ſa loi, il faut le mépriſer : ſi c'eſt par folie, on doit en avoir pitié : ſi c'eſt par malice, il faut le pardonner. C'eſt pourquoy nous voulons que la choſe nous ſoit renvoyée en ſon entier : pour juger, ſuivant la qualité des perſones, ſi on doit la negliger ou la pourſuivre. Toutes ces loix ſont datées de C. P. ſous le conſulat de Theodoſe & d'Abondantius, c'eſt à dire en 393. Theodoſe y paſſa tout le reſte de l'année, & le commencement de l'année ſuivante : ſe preparant à la guerre pendant tout l'hiver.

Eugene s'y preparoit de ſon côté ; mais bien differemment : car comme il étoit ſoûtenu par les payens,
Ruff. 11. c. 33. il leur donnoit toute liberté. On faiſoit à Rome quantité de ſacrifices, on répandoit le ſang des victimes, on regardoit leurs entrailles, & on y trouvoit d'heureux préſages, ſur leſquels on promettoit à Eugene une victoire aſſurée. Flavien prefet du pretoire &
Sozom. VII. c. 22. ami de Symmaque, qui paſſoit pour grand politique

que & pour fort habile en cette ſcience de divination, étoit le plus empreſſé à pratiquer ces ſuperſtitions, & le plus hardi à faire des promeſſes magnifiques. Eugene s'étant rendu maître des paſſages des Alpes Juliennes, ſouffrit que l'on y mît des idoles de Jupiter, & ſa principale enſeigne portoit celle d'Hercule. Il accorda aux payens, ce que Valentinien le jeune leur avoit refuſé deux fois : le rétabliſſement de l'autel de la victoire à Rome, & la reſtitution du revenu de leurs temples : il l'avoit refuſé auſſi deux fois, mais il ſe rendit à la troiſiéme. S. Ambroiſe voyant Eugene ainſi livré aux payens, ne fit point de réponſe à une lettre, qu'il lui avoit écrite dés le commencement de ſon regne : mais il ne laiſſa pas enſuite de lui écrire, & de le prier pour ceux qui étoient en peril. Montrant ainſi d'un côté qu'il étoit incapable de flater, même au peril de ſa vie ; & de l'autre qu'il ſavoit honorer la puiſſance, quand la charité le demandoit. Enſuite aprenant qu'Eugene venoit en diligence à Milan, il en ſortit & ſe retira à Boulogne. Il écrivit toutefois à Eugene une lettre, où il lui rend compte de ſa retraite ; & repreſente comment il s'eſt oppoſé aux demandes des payens auprés de Valentinien & de Theodoſe même : il refute la mauvaiſe excuſe, dont Eugene ſe ſervoit, en diſant qu'il n'avoit pas rendu ces biens aux temples, mais qu'il les avoit donnés à des gens à qui il avoit obligation ; c'eſt à dire à Arbogaſte & à Flavien. Vôtre puiſſance eſt grande, dit S. Ambroiſe : mais conſiderés celle de Dieu, qui void tout & qui conoît le fond de vôtre cœur : vous ne pouvés ſouffrir qu'on vous trompe, & vous voulés cacher quelque choſe à Dieu ?

Aug. v. civit. c. 26.

Theod. v. c. 24.

Paulin. vit. Ambr. c. 25.

Ambr. ep 17. n. 6.

n. 11. 12.

Ep. 57.

n. 6.

n. 7.

n. 8.

Comment ferés-vous vos offrandes à J. C. comment les preſtres pourront-ils les diſtribuer ? On vous imputera tout ce que feront les payens. La menace de S. Ambroiſe fut executée : l'égliſe de Milan refuſa les offrandes d'Eugene, & ne voulut pas même l'admettre aux prieres. Ce qui irrita tellement Arbogaſte & Flavien, qu'en ſortant de Milan, ils promirent que quand ils reviendroient victorieux, ils feroient une écurie de la baſilique, & obligeroient le clergé à porter les armes.

Paul. n 31.

XLVIII. S. Ambroiſe à Boulogne & à Florence. *Ambr. exhort. virg. init. Paulin. n.* 29.

Au ſortir de Milan, S. Ambroiſe alla à Boulogne où il étoit invité, pour aſſiſter à la tranſlation des ſaints martyrs Vital & Agricola, qui venoient d'y eſtre trouvés. Ces martyrs avoient ſouffert enſemble : Vital étoit eſclave d'Agricola, on l'executa le premier pour épouvanter ſon maître : qui étoit de mœurs tres-douces, & aimé des perſecuteurs mêmes : mais voyant qu'il ne ſe rendoit point, ils le crucifierent. On les enterra avec les Juifs ; & les Chrétiens ne conoiſſoient point qu'ils y fuſſent : mais les martyrs le revelerent à l'évêque de la même égliſe. On chercha leurs corps, & on les enleva au milieu d'une grande foule de Chrétiens & de Juifs : on trouva pluſieurs clous qui marquoient la multitude des bleſſures que S. Agricola avoit receües : on recueillit auſſi du ſang & du bois de la croix. Les corps ſaints furent mis ſous l'autel de la baſilique, avec une grande joye de tout le peuple : & les demons tourmentés à la preſence des martyrs, publierent leurs merites. S. Ambroiſe donc étant invité à cette feſte, ſe rendit à Boulogne, aſſiſta à la tranſlation, & emporta quelques parties des reliques ; c'eſt à dire des

clous & du bois de la croix : car on ne partageoit pas encore les corps. Il n'étoit pas même ordinaire de les tranferer. Il y a une loi de Theodoſe de l'année 386. qui défend de tranſporter un corps humain d'un lieu à un autre ; ni de vendre ou d'acheter un martyr : permettant ſeulement de faire tel édifice que l'on voudra pour honorer ſon ſepulcre. C'eſt qu'il y avoit dés-lors de faux moines, qui couroient les provinces avec de pretenduës reliques.

L. ult. C. Th. de ſepulchr. viol.

Paul. n. 27.

Aug. de opere monach. c 28.

De Boulogne, S. Ambroiſe alla juſques à Fayence, & y demeura quelques jours : pendant leſquels, il fut invité par les Florentins d'aller en Toſcane, ce qu'il fit ; & porta à Florence les reliques de S. Vital, qu'il avoit deſtinées pour d'autres. Il les plaça ſous l'autel d'une égliſe qu'il y dédia, & que l'on nomma la baſilique Ambroiſiene. Une ſainte veuve nommée Juliene l'avoit fait bâtir, & elle avoit trois filles, qui ſe conſacrerent à Dieu : c'eſt pourquoy le ſermon que S. Ambroiſe fit à cette dedicace, porte le titre d'Exhortation à la virginité : étant principalement employé à l'inſtruction de ces filles. Il demeuroit à Florence dans la maiſon d'un citoyen tres-conſiderable, nommé Decence & Chrétien, dont le fils encore enfant nommé Panſophius, étoit tourmenté du malin eſprit. Le ſaint évêque le guerit, en priant ſouvent pour lui, & lui impoſant les mains : mais quelques jours aprés, l'enfant mourut ſubitement. Sa mere qui étoit tres-pieuſe l'aporta du haut de la maiſon dans un apartement bas où logeoit S. Ambroiſe, & le coucha ſur ſon lit, pendant qu'il étoit dehors. S. Ambroiſe étant de retour, & trouvant cet enfant mort couché ſur ſon lit, fut touché de la foi de la

Exhort. virg. c. 2.

Paul. n. 28.

AN. 394. mere ; & imitant Eliſée, il ſe coucha ſur le corps, & obtint par ſes prieres qu'il reſſuſcitât. Il le rendit vivant à la mere, & compoſa depuis un petit livre qu'il adreſſa à cet enfant : afin qu'il aprît un jour en le liſant, ce que ſon âge ne lui permettoit pas encore d'entendre. Nous n'avons plus cet ouvrage, mais nous ſavons qu'il n'y faiſoit point de mention du miracle. Il revint à Milan, quand il ſceut qu'Eugene en étoit parti, pour marcher contre Theodoſe. Ainſi il y rentra vers le commencement d'Aouſt 394. & y attendit l'empereur, avec une grande confiance, que Dieu lui donneroit la victoire.

Paul. n. 31.

Ambr. ep. 61. n. 1. 2.

XLIX. Victoire de Theodoſe.

Zoſ. lib. 4. p. 777.

Theodoſe ayant paſſé tout l'hiver à ſe preparer à la guerre, & perdu Galla ſa ſeconde femme, qui mourut en couche : laiſſa à C. P. ſes deux fils Arcade & Honorius, avec Ruffin prefet du pretoire, pour gouverner les affaires d'Orient. Il avoit donné à Honorius le titre d'Auguſte le dixiéme Janvier 393. Il partit de C. P. au printemps de l'année ſuivante 394. ſous le conſulat d'Arcade pour la troiſiéme fois, & d'Honorius pour la ſeconde. Au ſortir de C. P. il s'arrêta à l'Hebdomon, dans l'égliſe qu'il avoit fait bâtir en l'honeur de S. Jean baptiſte : à qui il recommenda l'heureux ſuccés de ſes armes, l'invoquant à ſon ſecours. Ce lieu étoit nommé *Hebdomon*, parce qu'il étoit à ſept mille de C. P. On dit que Theodoſe y aporta le chef de S. Jean-baptiſte, l'ayant trouvé en un village prés de Calcedoine : où il avoit été aporté du temps de Valens, & étoit gardé par un preſtre nommé Vincent, & une vierge nommée Matrone, tous deux de la ſecte des Macedoniens. Matrone demeura dans ſon erreur, mais

Socr. v. c. 25.

Claud. de 3°. conſ. Hon.

Sozom. VII. c. 24.

Sozom. VII. c. 21. Chr. Paſch. an. 391. Zoſ. lib. 4. p. 778.

Vincent ſe convertit, & ſuivit l'empereur à C. P. AN. 394.

Theodoſe étant arrivé en Italie, força le paſſage des Alpes, & trouva toute l'armée d'Eugene raſſemblée dans la plaine prés d'Aquilée. Il fit avancer d'abord les barbares auxiliaires commandés par Gaïnas: qui aprés un combat fort diſputé ne purent ſoûtenir l'effort des ennemis commandés par Arbogaſte. Dix mille Goths y perirent; & Bacurius prince Ibere, qui ſervoit depuis long-temps les Romains, & s'étoit diſtingué par ſa vertu & ſa pieté, fut tué en combattant vaillamment. La nuit ſepara les armées, & Eugene ſe croyant victorieux, diſtribua des recompenſes, & renvoya ſes troupes manger & ſe repoſer: Cependant il fit border les paſſages des montagnes, pour enfermer Theodoſe & empêcher ſa retraite. Les capitaines de l'armée de Theodoſe lui conſeilloient de ſe retirer, & de remettre l'année ſuivante la déciſion de cette guerre: mais il dit, qu'il ne pouvoit ſouffrir que la croix qui marchoit à la teſte de ſes legions, reculât devant l'idole d'Hercule qu'Eugene faiſoit porter. Ainſi quoiqu'il lui reſtât fort peu de troupes & encore découragées, il reſolut de demeurer. Il ſe retira dans un oratoire bâti ſur le haut de la montagne où il campoit; & là ſans prendre de nourriture ni de repos, il paſſa la nuit en prieres proſterné ſur la terre qu'il arroſoit de ſes larmes. Accablé de fatigue, il s'endormit vers le chant du coq; & crut voir deux hommes vêtus de blanc, montés ſur des chevaux blancs, qui l'exhortoient à prendre courage, armer ſes troupes au point du jour, & les ranger en bataille: car ils diſoient eſtre envoyés à ſon ſecours, & que l'un d'eux étoit Jean l'évange-

Sup. liv. XX. n. 38.

Theod. l. 5. c. 24.

AN. 394. liſte, l'autre Philipe l'apôtre. L'empereur aprés cette viſion, redoubla la ferveur de ſes prieres. Un ſoldat ayant vû la même choſe, le dit à ſon capitaine, qui le mena au tribun, & le tribun au general, qui le vint dire à l'empereur, croyant lui aprendre une nouvelle. L'empereur dit : Ce n'eſt pas pour moy que ce ſoldat a eü cette viſion, je ſuis aſſés aſſuré de la victoire : mais afin que j'aye un témoin de ce que Dieu m'a fait voir le premier. Marchons donc hardiment ſous la conduite des ſaints, regardons leur puiſſance, & non pas le nombre de nos adverſaires. Ayant ainſi encouragé ſes troupes, il deſcendit de la montagne, & muni du ſigne de la croix, il marcha contre les ennemis.

Sozom. VII. *c.* 24. *Oroſ.* VII. *c.* 35. Alors il commença à s'apercevoir du peril où il étoit : voyant les troupes d'Eugene poſtées derriere lui ſur une hauteur, pour lui donner en queuë pendant le combat. Mais le comte Arbetion, qui les commandoit, touché du reſpect de l'empereur, ſe rangea de ſon parti ; & pluſieurs autres à ſon exemple, aprés que le combat fut commencé, envoyerent offrir leur ſervice à Theodoſe, pourveu qu'il leur conſervât un rang honorable. Il leur accorda ce qu'ils deſiroient, & leur promit par écrit pluſieurs charges militaires. Comme les defilés & l'embaras du bagage retardoient ſa marche, voyant l'ennemi qui s'avançoit pour en profiter, il mit pied à terre, & marchant ſeul à la teſte de ſes troupes, il dit : Où eſt le Dieu de Theodoſe ? & par cette parole, il encouragea tous les ſiens. Eugene le voyant deſcendre, fit avancer ſes troupes, & ſe tenant ſur une hauteur, il dit que Theodoſe cherchoit à mourir, &

Ambr. de ob. Th. n. 7.

commanda qu'on le lui amenât vivant & enchaîné. AN. 394.
Mais quand on vint à tirer, il ſe leva un vent tres-violent qui ſouffloit droit au viſage des troupes d'Eugene. Il repouſſoit leurs traits contre eux-mêmes : il les aveugloit, par la pouſſiere, qu'il leur jettoit dans les yeux, il leur enlevoit des mains leurs écus, ou les leur pouſſoit contre le viſage, & les forçoit de rompre leurs rangs. Les troupes de Theodoſe n'en ſentoient aucune incommodité : au contraire, ce vent les aidoit, & pouſſoit leurs traits hors de la portée ordinaire. Le poëte Claudien, quoique payen, a reconu lui-même, que le ciel combatit pour Theodoſe en cette rencontre. Les troupes d'Eugene perdant courage, une partie prit la fuite, les autres mirent bas les armes, & demanderent grace à Theodoſe : qui la leur accorda volontiers, & commanda qu'on lui amenât Eugene.

Claud. de 3. conſ. Honor.

Celui ci voyant accourir ſes gens ſur la hauteur où il étoit demeuré, demanda s'ils lui amenoient Theodoſe : Nous venons, dirent-ils, vous prendre vous-même ; & auſſi-tôt ils l'amenerent à Theodoſe dépoüillé des ornemens imperiaux, & les mains liées derriere le dos. Theodoſe lui reprocha la mort de Valentinien, ſon uſurpation, l'injuſtice de cette guerre, & ſa confiance en l'idole d'Hercule. Eugene proſterné aux pieds de Theodoſe, lui demandoit lâchement la vie ; quand les ſoldats par ſon ordre lui couperent la teſte, la mirent au bout d'une pique, & la porterent par tout ſon camp. A cette veüe tout le reſte des troupes ſe rendit, & les vaincus demeurerent parfaitement réünis aux victorieux. Arbogaſte n'eſperant point de pardon s'enfuit dans les mon-

AN. 394. tagnes les plus inacceſſibles : & voyant qu'on le cherchoit par tout, il ſe perça de deux épées, & mourut
Serr. v. c. 25. ainſi deux jours aprés la bataille : qui fut donnée le ſixiéme de ſeptembre, ſous le troiſiéme conſulat d'Arcadius, & le ſecond d'Honorius, c'eſt à dire l'an 394.

Sozom. VII. c. 24. On dit qu'en même temps un poſſedé ſortant de l'égliſe de l'Hebdomon prés de C. P. fut enlevé en l'air, & commença à dire des injures à S. Jean baptiſte, lui reprochant ſa teſte coupée & criant : Tu me ſurmontes, & tu ſurprends mes troupes. Les aſſiſtans curieux d'aprendre des nouvelles de la guerre, écrivirent le jour ; & quelque temps aprés, ils aprirent, que c'étoit le jour même de la bataille, par la rela-
Aug. v. civit. c. 26. tion de ceux qui y avoient été. Theodoſe fit abatre les idoles de Jupiter, que l'on avoit miſes ſur les Alpes ; & comme quelques-uns des ſiens lui dirent, qu'ils recevroient volontiers les coups de leurs foudres, qui étoient d'or, il les leur donna liberalement.

L. Clemence de Theodoſe. Il ſe contenta de la mort des deux chefs des rebelles Eugene & Arbogaſte, & pardona à tout le reſte. Les enfans de ſes ennemis s'étant refugiés dans l'égliſe, il ſe ſervit de cette occaſion pour les faire élever dans la religion Chrétiene : loin de leur ôter leurs biens, il leur donna des charges ; & ne permit aprés la victoire aucune vengeance particuliere.
Ambr. ep. 61. Il écrivit à S. Ambroiſe, croyant qu'il ſe fût éloigné par la mauvaiſe opinion qu'il avoit de ſes affaires, comme ſi Dieu l'eût abandonné : mais ſes lettres le trouverent à Milan, où il s'étoit rendu dés le commencement d'Aouſt. L'empereur lui recommandoit, de rendre graces à Dieu pour ſa victoire : S. Ambroiſe porta la lettre à l'égliſe, la mit ſur l'autel, & la

prit

prit à ſa main en offrant le ſacrifice : afin que la foi de l'empereur parlât par ſa bouche, & que ſa lettre ſervît d'offrande. Par ſa réponſe, il le prie de pardonner aux coupables, principalement à ceux qui n'avoient point failli auparavant. Il lui écrivit un peu aprés par un de ſes diacres nommé Felix, que l'on croit eſtre celui qui fut depuis évêque de Boulogne ; & par cette lettre, il lui demande la grace de ceux qui s'étoient refugiés à l'égliſe. L'empereur envoya Jean notaire & tribun, depuis prefet du pretoire, pour les mettre en ſureté ; & S. Ambroiſe alla trouver l'empereur à Aquilée, & demanda leur grace, qu'il obtint facilement. L'empereur ſe proſterna même à ſes piés, reconoiſſant qu'il avoit été conſervé par ſes merites & par ſes prieres.

Epiſt. 62.

Paul. vita n. 37.

Saint Ambroiſe revint à Milan, où Theodoſe arriva un jour aprés lui. Il s'abſtint de la participation des ſacremens, à cauſe des ennemis qui avoient été tués dans la bataille, quoiqu'en une guerre tres-juſte ; & il s'en abſtint, juſques à ce qu'il eût eu un témoignage de la grace divine, par l'arrivée de ſes enfans. S. Ambroiſe loüe & raporte cette conduite de Theodoſe, qu'il lui avoit peut-eſtre conſeillée. Par ces enfans de l'empereur qu'il fit venir en Italie, il faut entendre Honorius, & peut-eſtre ſa ſœur Placidia : car Arcade demeura à C. P. Quand ils furent arrivés, Theodoſe les mit entre les mains de S. Ambroiſe, jugeant qu'il ne leur pouvoit donner une meilleure protection. Comme il ſavoit qu'il lui reſtoit peu de temps à vivre, ſuivant la prophetie de S. Jean d'Egypte ; il partagea l'empire à ſes enfans. Il laiſſa à Arcade l'orient, dont lui-même étoit en poſſeſſion depuis long-

n. 32.

De ob. Th. n. 34.

Ruff. 11. c. ult. Philoſt. 11. c. 2. Socr. v. c. 26.

Paul. n. 32.

Zoſ. lib. 4. p. 779.

temps ; & Ruffin pour lui aider à le conduire. Il donna à Honorius l'occident, c'eſt à dire l'Italie, l'Eſpagne, la Gaule, l'Afrique, & l'Illyrie occidentale ; & pour gouverner pendant ſon bas âge, Stilicon à qui il avoit fait épouſer une de ſes nieces. Pendant que Theodoſe étoit en Italie, il exhorta les ſenateurs Romains à quitter leurs anciennes ſuperſtitions, & embraſſer la foy chrétiene, qui délivre de tous les pechés. Ils répondirent, qu'ils ne pouvoient renoncer aux ceremonies, avec leſquelles leur ville avoit été fondée, & ſubſiſtoit depuis prés de douze cens ans : pour embraſſer une religion, où on leur propoſoit de croire ſans raiſoner ; & que s'ils conſentoient à ce changement, ils ne ſavoient ce qui en arriveroit. Alors Theodoſe leur declara, que le treſor public étoit trop chargé de la dépenſe des ſacrifices & des autres ceremonies ; & qu'il jugeoit cet argent mieux employé à l'entretien de ſes troupes. Les ſenateurs perſiſterent, mais inutilement. Ainſi les ſacrifices ceſſerent, les ceremonies profanes furent negligées : on chaſſa les preſtres & les preſtreſſes des idoles ; & tous les temples demeurerent abandonnés. C'eſt Zoſime qui le raporte, comme la cauſe de la ruine de Rome.

Theod. v. c. 23. Dans ce dernier ſéjour de Theodoſe en Italie, les évêques d'Occident firent encore une tentative contre Flavien d'Antioche : ſe pleignant que l'empereur ne faiſoit point ceſſer la tirannie de cet évêque. Dites, répondit Theodoſe, de quelle eſpece de tirannie vous l'accuſés. Je ſuis Flavien, je me charge de plaider ſa cauſe. Et comme ils répondirent, qu'ils ne pouvoient plaider contre l'empereur ; il les exhorta à travailler deſormais à la réünion des égliſes,

& à éteindre les animosités & les contentions inutiles. Les évêques d'Occident cederent à cet avis de Theodose ; & il ne paroît pas qu'ils ayent depuis employé contre Flavien l'autorité imperiale. Il avoit pour lui l'Orient, l'Asie, le Pont, la Thrace & l'Illyrie. AN. 394.

Il assista cette même année à un concile de C. P. dont l'occasion fut telle. Ruffin prefet du pretoire, qui gouvernoit alors l'Orient, fit bâtir un palais & une grande église dans un bourg prés de Calcedoine, nomme le Chesne, à qui on donna depuis, à cause de lui le nom de Ruffinien. L'église fut nommée en grec *Apostoleion*, parce qu'elle étoit bâtie à l'honeur de S. Pierre & de S. Paul ; & Ruffin y mit des moines qui y servirent de clergé. Pour celebrer la dedicace de cette église, il assembla plusieurs évêques de diverses provinces, & grand nombre de moines. Il y appella en particulier Evagre de Pont ; & il l'honoroit tellement, qu'à son baptême qui se fit en cette dedicace, il voulut estre levé des fonts de sa main. Ainsi l'on voit que les adultes avoient des parrains, aussi bien que les enfans.

LI. Concile de C. P. *Sozom.* VIII. *c.* 17. *Herad. paracl. c.* 2. *Rosvv p.* 947.

On croit donc que ce fut à l'occasion de cette dedicace, que se tint un concile à C. P. dont il nous reste une séance datée du troisiéme des calendes d'Octobre, sous le troisiéme consulat d'Arcadius, & le second d'Honorius, c'est à dire du vingt-neuviéme de Septembre 394. Outre les dix-neuf évêques, dont on y trouve les noms ; il est marqué qu'il y en avoit plusieurs autres. Nectarius de C. P. est le premier, puis Theophile d'Alexandrie, Flavien d'Antioche, Pallade de Cesarée en Capadoce, ou plûtôt Hellade *To.* 2 *Conc. p.* 1151.

AN. 394. ſucceſſeur de S. Baſile ; Gelaſe de Ceſarée en Paleſtine, Gregoire de Nyſſe, Amphiloque d'Icone, Paul d'Heraclée, Arabien d'Ancyre, Ammon d'Andrinople, Phalerius de Tarſe, Lucinus d'Hierapolis, Elpidius de Laodicée. C'étoient tous métropolitains de diverſes provinces d'Orient, excepté S. Gregoire de Nyſſe, ſimple évêque, mais tres-venerable pour ſon âge & ſon merite perſonel. Outre qu'il avoit été marqué comme le principal évêque du Pont, avec qui on devroit communiquer, afin de paſſer pour catholique, ſuivant la loy de Theodoſe du trentiéme Juillet 381. On trouve auſſi entre ces évêques Theodore de Mopſueſte, reconnu par conſequent pour catholique. Il eſt à remarquer que Nectaire de C. P. preſide à ce concile avant les évêques d'Alexandrie & d'Antioche. Le lieu où ſe tenoit ce concile, étoit le baptiſtere de l'égliſe de C. P. qui devoit par conſequent eſtre grand. Car outre les évêques, tout le clergé y aſſiſtoit.

Sup. liv. 11. n. 27.

On y jugea le differend de deux évêques, Agapius & Bagadius, qui ſe diſputoient le ſiege de Boſtre, métropole de l'Arabie. Ils étoient preſens & debout, comme parties ; & il fut prouvé que la dépoſition de Bagadius avoit été faite par deux évêques ſeulement, & en ſon abſence. Surquoy Arabien évêque d'Ancyre pria le concile de decider en general, ſi une dépoſition pouvoit eſtre faite par deux évêques, & ſi on pouvoit dépoſer un abſent. Theophile dit : qu'afin de pourvoir à l'avenir, il étoit d'avis que trois évêques ne ſuffiſent pas pour la dépoſition : mais que tous les comprovinciaux y doivent aſſiſter, s'il eſt poſſible, & que l'accuſé doit eſtre preſent. Nectaire aprouva cet

avis, comme conforme aux canons apoſtoliques, & il fut ſuivi par Flavien & par tous les autres. Ainſi il fut decidé, que le nombre de trois évêques qui eſt ſuffiſant pour l'ordination, ne l'eſt pas pour la dépoſition.

LII. Epître canonique de S. Gregoire de Nyſſe.

Depuis ce concile, il n'eſt plus parlé de S. Gregoire de Nyſſe, dont la memoire eſt demeurée venerable dans l'égliſe, à cauſe de ſa vertu, de ſes écrits & de S. Baſile ſon frere. L'égliſe greque l'honore le dixiéme de Janvier, & l'égliſe latine le neuviéme de Mars. On ne void plus rien auſſi de S. Amphiloque, dont l'égliſe honore la memoire le vingt-troiſiéme de Novembre. S. Gregoire de Nazianze témoigne qu'il gueriſſoit les maladies par les prieres & par l'oblation du ſaint ſacrifice. Il laiſſa pluſieurs écrits, fort eſtimés de l'antiquité, mais dont il ne nous reſte preſque rien.

Menol.

Martyrol.

Carm. 51. p. 125. A.

Entre ceux de S. Gregoire de Nyſſe, nous avons une épître canonique, écrite en ſa vieilleſſe à Letoïus évêque de Melitine en Armenie, qu'il nomme ſon fils ſpirituel. Elle ſemble faire partie d'une lettre paſcale; & les regles de penitence qu'il y donne, ſont plus rigoureuſes que celles de S. Baſile ſon frere; quoique fondées tout de même ſur la tradition des anciens: ce qui montre la difference de ces traditions, même dans les égliſes voiſines. Pour l'apoſtaſie, la penitence eſt de toute la vie: le penitent ſera toûjours exclus des prieres publiques; mais il priera en particulier, & ne recevra la communion qu'à la mort. S'il a apoſtaſié par foibleſſe & à force de tourmens: il ne fera que la penitence de la fornication, c'eſt à dire de neuf ans. Ceux qui cherchent les en-

To. 2. Concil. p. 1775.

c. 2.

chanteurs & les devins, ſi c'eſt par mépris formé de la religion, ſont traités comme apoſtats : mais ſi c'eſt par foibleſſe & par petiteſſe d'eſprit, ils ſont traités comme ceux qui ont cedé aux tourmens.

c. 3. Pour la ſimple fornication, il y a neuf ans de penitence ; trois ans entierement exclus de la priere, trois ans auditeur, trois ans proſterné. Pour l'adultere, le double dans les mêmes états, c'eſt à dire dix-huit ans : les pechés contre nature, ſont mis au rang de l'adultere. Selon S. Baſile, la penitence de la fornication n'eſt que de quatre ans, & celle de l'adultere de quinze ans. Pour l'homicide volontaire, S. Gregoire marque trois fois neuf ans, c'eſt à dire vingt-ſept : neuf ans en chacun des trois degrés, dont le premier eſt l'entiere excluſion de l'égliſe, le ſecond celui d'auditeur, le troiſiéme de proſterné dans la priere : pour l'homicide involontaire, comme pour la fornication, c'eſt à dire neuf ans. S. Baſile met dix ans pour l'homicide involontaire. S. Gregoire met le vol à force ouverte au rang de l'homicide : pour le ſimple larcin, il ne marque point le temps de la penitence, mais il oblige de le reparer par des aumônes ; & veut que celui qui n'a rien, y ſatisfaſſe par ſon travail corporel, ſuivant le precepte de l'apôtre. Il s'étone que la tradition des peres n'ait pas preſcrit des peines plus ſeveres, pour reprimer l'avarice ; & loin de ſe pleindre de leur rigueur, il admire leur indulgence ſur pluſieurs articles. En general, il veut que celui qui vient de lui-même confeſſer ſon peché, ſoit traité plus doucement, que celui qui en eſt accuſé, & convaincu malgré lui : & que ſuivant la ferveur du penitent, l'évêque puiſſe abreger

Sup. liv. XVII. *n.* 15.
Ep. ad Amphil. c. 22. *c.* 80. *c.* 58.
Greg. c. 4.
c. 56. 57.
c. 5.
Eph. IV. 28.

le temps de la penitence. Mais il marque, que celui à qui on a accordé la communion, le croyant preſt à mourir, doit s'il revient en ſanté accomplir ce qui lui manquoit.

LIII. Donatiſtes.

Ce fut en ce temps-là que S. Auguſtin, encore prêtre, commença à écrire contre les Donatiſtes. Ils s'étoient tellement multipliés en Afrique, qu'ils y avoient plus de quatre cens évêques ; & l'égliſe catholique y paroiſſoit accablée de leur grand nombre. Son premier ouvrage contre-eux, fut un cantique en rimes acroſtiches, ſuivant l'ordre de l'alphabet, pour aider la memoire. S. Auguſtin le fit d'un ſtile tres-ſimple, & n'y obſerva point la meſure des latins, de peur d'eſtre obligé d'y mettre quelque mot hors de l'uſage vulgaire : car il compoſa ce cantique pour l'inſtruction du plus bas peuple ; ce qui fait voir qu'encore que la langue Punique fût encore en uſage dans cette partie de l'Afrique, il y avoit peu de gens qui n'entendiſſent le latin. Dans ce cantique, S. Auguſtin marque ſommairement l'hiſtoire du ſchiſme des Donatiſtes, & les raiſons les plus ſenſibles pour les refuter. Il n'oublie pas de leur reprocher les Circoncellions & les autres méchans, qu'ils ſouffroient entre-eux. Il écrivit auſſi pendant ſa preſtriſe un autre ouvrage, que nous n'avons plus : contre la lettre de Donat, ſecond évêque Donatiſte de Carthage. Ils donnerent alors beaucoup de priſe ſur eux, par leurs diviſions domeſtiques. Car outre le grand parti que l'on nommoit ſimplement les Donatiſtes, il y avoit pluſieurs autres ſocietés peu nombreuſes, dont chacun croyoit ſeul avoir le vray baptême, & eſtre la vraye égliſe. Entre ces petits ſchiſmes des Dona-

Poſſid. c. 7.

1. Retr. c. 20.

1. Retract. c. 21.

Aug. hæreſ. 69.

De bapt. 1. c. 6.

In psalm. 36. n. 20. Contr Cresc. IV. c 60. Contr. lit. Petil II. c. 83. Ep 93. ad Vinc. n. 11. 12.

tistes, on conoît les Claudianistes, les Urbanistes qui étoient dans un petit coin de la Numidie, les Rogatistes à Cartenne dans la Mauritanie Cesariene: dont le chef fut un certain Rogat qui avoit fait schisme, il y avoit alors environ trente ans. Pendant la guerre du tiran Firmus, c'est à dire vers l'an 372. ils furent persecutés par les autres Donatistes, à qui pour ce sujet, ils donnerent le nom de Firmiens. Mais le grand scandale fut le schisme des Maximianistes.

LIV. Schisme de Maximien.

In psf. 36. n. 20. De gest. cum Emer. n. 9.

Aprés la mort de Parmenien, successeur de Donat, les Donatistes éleurent Primien pour évêque de Carthage : mais ensuite le diacre Maximien ayant été condamné & excommunié par Primien, alla trouver les évêques voisins ; & fit un parti contre lui, l'accusant principalement de recevoir à sa communion des persones indignes. Les anciens en écrivirent à tous les évêques de leur parti, & les prierent de venir promptement, pour reprimer les entrepriſes de Primien. Ils s'assemblerent donc à Carthage au nombre de quarante-trois : mais Primien ne voulut pas paroître devant eux ; & ils se contenterent d'ordoner, qu'il pourroit se justifier dans un concile plus nombreux, qu'ils devoient tenir ensuite. Ils s'assemblerent en effet à Cabarsussi dans la province Bizacene au nombre de plus de cent ; & Primien n'y ayant pas non plus comparu, ils le condamnerent comme convaincu de plusieurs crimes : d'avoir donné des successeurs à des évêques vivans : d'avoir receu des coupables à la communion : d'avoir engagé des prestres à une conjuration contre Maximien & contre trois autres diacres : d'avoir fait jetter le prestre Fortunat dans une cloaque, parce qu'il avoit

Contr. Cresc. IV. c. 6. 7.

baptisé

baptiſé des malades : d'avoir refuſé la communion au preſtre Demetrius, pour le contraindre à abdiquer ſon fils : d'avoir fait maltraiter les anciens dans l'égliſe, parce qu'ils trouvoient mauvais qu'il admît les Claudianiſtes à la communion. A quoy les évêques de ce concile ajoûterent : De ne s'eſtre point preſenté devant nous pour eſtre oüi, & d'avoir fermé les portes des baſiliques avec le peuple, & avec des officiers pour nous empêcher d'entrer : d'avoir rejetté injurieuſement les deputés, que nous lui avons envoyés. AN. 394.

Pour ces crimes & quelques autres qu'ils expriment, outre ceux qu'ils diſent, que la pudeur les empêche d'exprimer ; ils condamnent Primien, & avertiſſent tous les évêques, les clercs & les peuples d'éviter ſa communion : leur donnant toutefois un temps de ſix mois pour ſe declarer ; ſavoir depuis le vingt-quatriéme de Juin, jour auquel ils rendoient cette ſentence, juſques au vingt-cinquiéme de Decembre. On croit que c'étoit l'an 393. Ils écrivirent cette condamnation dans une lettre circulaire qu'ils nommoient *Tractoria*, ſignée de pluſieurs d'entre-eux, juſques au nombre de cinquante-trois. Ayant ainſi condamné & dépoſé Primien, ils élurent à ſa place Maximien pour évêque de Carthage, ce même diacre que Primien avoit condamné ; & il fut ordonné par douze évêques, qui lui impoſerent les mains, en preſence du clergé de Carthage. Primien voyant ſon adverſaire ſoûtenu par pluſieurs évêques de la province proconſulaire, de la Bizacene & de celle de Tripoli : s'appuïa de ceux de Mauritanie & de Numidie, outre ceux des autres provinces qui demeuroient dans ſon parti : car il fut toûjours le plus nombreux. Il

Contr. Creſc. III. *c.* 13.

Contr. lit. Pet. I. *c.* 10. *Contr. Creſc.* III. *c.* 19. 23. *De unit. Eccl. c.* 3.

III. *c. Creſc. c.* 56.

AN. 394. assembla donc à Bagaïa en Numidie, un concile de
IV. c. Cresc. c. 39 trois cens dix évêques, le huitiéme des calendes de
In ps 36. serm. 2. n. 22. May, sous le troisiéme consulat d'Arcadius, & le second d'Honorius, c'est à dire l'an 394. le vingt-quatriéme d'Avril. Dans ce concile Primien ne se tenant point pour condamné, fut assis au second rang au nombre des juges. On condamna Maximien absent; & Emeritus évêque de Cesarée en Mauritanie, dicta la sentence en ces termes. Comme par la
III. c. Cresc. c. 53. c. 19. volonté de Dieu tout-puissant & de son Christ, nous tenions le concile dans la cité de Bagaïa; il a plu au S. Esprit, qui est en nous, d'assurer une paix perpetuelle, & de retrancher les schismes sacrileges. Et ensuite: Maximien rival de la foy, adultere de la verité, ennemi de l'église nôtre mere, ministre de Coré, Dathan & Abiron, a été jetté du sein de la paix par la foudre de nôtre sentence. Le reste est du même stile. Ils condamnerent nommément les douze évêques qui avoient ordonné Maximien, & en general tous les clercs de l'église de Carthage, qui avoient assisté à son ordination. Mais quant aux autres évêques, qui ne lui avoient pas imposé les mains, ils leur donnerent un delay de huit mois pour se réünir à eux; c'est à dire jusques au vingt-cinquiéme de Decembre: aprés ce jour ils ne seront plus recevables, & demeureront condamnés.

LV. Amitié de S. Augustin avec S. Paulin. 1. Retr. c. 21. Ce fut dans ce même temps de sa prestrise, que S. Augustin fit amitié avec S. Paulin depuis évêque de Nole, par l'entremise de S. Alypius, qui venoit d'estre fait évêque de Thagaste sa patrie. S. Alypius avoit connu S. Paulin à Milan, lors qu'il y fut baptisé, c'est à dire en 387. Ayant apris sa conversion, il lui envoya

vers l'an 394. cinq ouvrages de S. Auguſtin contre les Manichéens. C'étoit apparemment les livres des mœurs de l'égliſe, du libre arbitre, de la vraye religion, de l'utilité de la foy, & des deux ames. S. Paulin en remercia S. Alypius, & le pria en même temps de lui écrire l'hiſtoire de ſa vie. Il accompagna cette lettre d'une autre pour S. Auguſtin, où il témoigne eſtre charmé de ſes ouvrages, & ſe recommande à ſes prieres : il leur envoye à l'un & à l'autre un pain comme eulogie, c'eſt à dire benediction. L'une & l'autre lettre porte le nom de Paulin, & de Therasia ou Tereſe ſa femme, qui avoit quitté le monde avec lui. Dans la lettre à Alypius, S. Paulin ſe recommande aux freres, qui ſont dans les égliſes & les monaſteres à Carthage, à Thagaſte, à Hippone & en d'autres lieux : ce qui marque comme la vie monaſtique étoit déja étenduë dans l'Afrique. S. Auguſtin répondant à cette lettre, dit entre-autres choſes : Ne vous laiſſés pas tant enlever à ce que la verité dit par moy, que vous ne faſſiés attention, à ce que je dis moy-même. De peur qu'en prenant trop avidement la bonne nourriture que je ſers aux autres, aprés l'avoir receüe moy-même, vous ne penſiés pas à prier pour les pechés que je commets. Et enſuite : Il eſt vrai, qui le peut nier ? celui qui a receu de plus grands dons de Dieu, eſt meilleur, que celui qui en a receu moins : mais il vaut mieux rendre graces à Dieu d'un don mediocre, que de vouloir eſtre loüé d'un plus grand. Il lui promet enſuite la vie d'Alypius, que ce S. évêque n'avoit pû ſe reſoudre à écrire lui-même ; & comme il lui envoyoit cette lettre par Romanien ſon ancien ami : il

Ap. Aug ep. 24.

Ep. 25.

Aug ep. 27. n. 4.

lui recommande Licentius, fils de Romanien. Il ne pouvoit encore détacher ce jeune homme des biens ſenſibles & des eſperances du ſiecle, ce qui lui donnoit de grandes inquietudes pour ſon ſalut : comme on void dans la lettre qu'il lui écrivit à lui-même peu auparavant. S. Paulin étoit bien digne de l'amitié de S. Auguſtin ; ſa famille étoit des plus illuſtres de Rome : il avoit de grands biens en Aquitaine, & étoit né à Bourdeaux : car les nobles Romains avoient de grandes terres dans les provinces, & y ſéjournoient quelques fois. Paulin qui ſe trouve auſſi nommé Pontius & Meropius, fut inſtruit dans les lettres humaines par le fameux Auſone, qui cultiva toûjours ſon amitié ; & il devint un des écrivains les plus polis de ſon ſiecle, pour la proſe & pour les vers. Il parvint à de grandes charges, & juſqu'au conſulat, quoique ſon nom ne ſe trouve point dans les faſtes : ſa femme avoit des richeſſes proportionées aux ſiennes, & il ne manquoit à leur proſperité temporelle, que des enfans. Aprés en avoir long-temps ſouhaité, il leur naquit un fils comme ils étoient à Complute en Eſpagne ; mais il mourut au bout de huit jours ; & ils le firent enterrer auprés des martyrs. En cet état ils reſolurent aprés y avoir long-temps penſé, de renoncer au monde, & ſe donner entierement à Dieu : la femme loin d'y reſiſter, y encouragea ſon mari. Il fut baptiſé par S. Delfin évêque de Bourdeaux à l'âge d'environ trente-huit ans l'an 392. d'où il s'enſuit qu'il étoit de l'âge de S. Auguſtin, & né vers 354. Comme il avoit differé ſon baptême, juſques à ſon entiere converſion ; il embraſſa auſſi-tôt la vie monaſtique, & ſe retira en

Ep. 26.

Uran. epiſt. init.

Auſon. 20. init.

Paul. poëm. 15. ſub fin.

Eſpagne avec ſon épouſe, qu'il ne regarda plus que comme ſa ſœur. La retraite d'un homme ſi illuſtre, fit grand bruit dans le monde : pluſieurs le blâmerent, & entre-autres ſon ami Auſone, qui lui reprocha de ſe laiſſer gouverner par ſa femme, & d'être devenu atrabilaire : mais S. Paulin ſeut bien lui répondre, & en vers comme Auſone lui écrivoit. *Auſ. ep. 13. 25.* *Ad Auſ. ep. 6. 4.* *Poëm 11. 12.*

LVI. Lettre de S. Jerôme à S. Paulin.

Vigilance preſtre de l'égliſe de Barcelone allant à Jeruſalem : S. Paulin le chargea d'une lettre pour S. Jerôme, où il le conſultoit ſur la maniere dont il devoit vivre dans ſa retraite ; & le felicitoit du bonheur qu'il avoit de vivre dans les ſaints lieux. Il lui envoyoit en même temps un diſcours, qu'il avoit fait à la priere d'un de ſes amis, pour la défenſe de l'empereur Theodoſe, contre la calomnie des payens ; mais il ne l'avoit pas publié. Vigilance ſe trouva en Paleſtine, dans le temps d'un tremblement de terre, que l'on croit eſtre l'un de ceux qui precederent la mort de Theodoſe vers la fin de l'année 394. S. Jerôme répondit à S. Paulin, & lui dit entre-autres choſes : Ne croyés pas que rien manque à vôtre foy, parce que vous n'avés pas veu Jeruſalem : ni que j'en ſois meilleur pour demeurer à Bethlehem. La difference des lieux qui convient à vôtre deſſein, c'eſt de quitter les villes & demeurer à la campagne. Jeruſalem eſt une grande ville, qui a un conſeil public, une cour, des officiers, des comediens, des boufons, des courtiſanes, tout ce qui eſt dans les autres villes : une grande foule de peuple, & un concours continuel de tous les païs du monde. Ainſi vous y trouveriés tout ce que vous fuïés ailleurs. *Hier ep. 13. ad Paul.* *Paul. ep. 9 al. 28 ad Sever.* *Gennad. in Paul.* *Hier. in Vigil. c. 4.* *Id. ep 13. c. 2.*

Il lui marque enſuite la difference de la clerica- *c. 3.*

ture & de la vie monaſtique : Si vous voulés, dit-il, exercer la fonction de preſtre ou d'évêque, vivés dans les villes & les bourgades, & travaillés à vôtre ſalut en procurant celui des autres. Mais ſi vous voulés meriter le nom de moine que vous portés, c'eſt à dire de ſolitaire : que faites vous dans les villes, qui ſont les habitations de la multitude ? Chacun a ſes modeles : les évêques & les preſtres doivent imiter les apôtres & les hommes apoſtoliques : nos chefs ſont les Pauls, les Antoines, les Hilarions ; & pour remonter à l'écriture, Elie, les enfans des prophetes & les Recabites. Je vous prie donc, parce que vous eſtes attaché à vôtre ſainte ſœur, & que vous n'eſtes pas entierement libre : fuyés les aſſemblées, les repas & les devoirs de civilité. Ne mangés que le ſoir, & des choſes viles, des herbes, des legumes : vous avés les livres contre Jovinien, où il eſt traité au long du mépris de la bone chere. Que l'écriture ſainte ſoit toûjours entre vos mains. Il faut prier ſouvent & veiller ſouvent. Diſtribués vos aumônes par vous même. Ne vous chargés point de diſtribuer celles des autres : & faites les vôtres avec choix & diſcretion, comme n'étant plus que le diſpenſateur de vos biens.

Il loüe enſuite ſon diſcours pour Theodoſe, qui étoit un panegyrique, pour montrer qu'il avoit vaincu les tirans par ſa foy, plus que par ſes armes ; & qu'il avoit accordé la ſouveraine puiſſance avec l'humilité chrétiene. S. Jerôme jugeoit ce diſcours ſenſé, agreable & compoſé ſuivant toutes les regles de l'art. Il exhorte S. Paulin à cultiver ce talent qu'il a pour l'éloquence, & à ſe nourrir de la lecture de l'écriture ſainte & des auteurs eccleſiaſtiques, dont il fait la cri-

tique en passant. Vers le même temps, S. Jerôme fut aussi consulté par Furia, dame Romaine de la premiere noblesse, descenduë des Camilles & alliée de sainte Paule. Elle étoit veuve, jeune & sans enfans, & demandoit des avis, pour se conduire en cet état. S. Jerôme l'exhorte à y demeurer, nonobstant les instances de son pere Letus, & de ses domestiques qui la pressoient de se remarier. Il lui represente les inconveniens des secondes noces ; & lui conseille de s'abstenir du vin, & non seulement de la chair, mais de la pluspart des legumes ; de s'appliquer à la lecture, à la priere, à l'aumône, & vivre dans une tres-grande retraite : il la renvoye aussi aux livres contre Jovinien, écrits deux ans auparavant.

LVII. Retraite de S. Paulin. *Ep.* 10.

Comme S. Paulin étoit à Barcelone, & assistoit à l'office de l'église le jour de Noël, le peuple animé de zele, se jetta sur lui tout d'un coup, le presenta à l'évêque Lampius, & l'obligea de le consacrer prestre. S. Paulin ne le voulut point souffrir ; parce qu'il ne songeoit qu'à la retraite & à l'obscurité de la vie monastique. Il avoit resolu depuis long-temps de passer sa vie à Nole en Italie, auprés du tombeau de S. Felix. Il ne se laissa donc ordoner, qu'à la charge qu'il ne seroit point attaché à l'église de Barcelone ; mais seulement au sacerdoce en general : & c'est un des premiers exemples d'une ordination libre, sans engagement à aucune église. Il semble aussi qu'il fut d'abord ordoné prestre, sans passer par les ordres inferieurs : car il prend Dieu à témoin, que loin de mépriser le rang de prestre, il eût souhaité de commencer à servir l'église dans la charge de

Ep. 1. *al.* 6. *ad Sever.* 2. *al.* 25. *ad Amand.*

portier. Alors pour s'attacher plus parfaitement à Dieu, S. Paulin acheva de ſe décharger de tous ſes biens, les diſtribuant aux pauvres. Il ouvrit ſes greniers & ſes celliers à tous venans. Non content des pauvres de ſon voiſinage, il les appelloit de toutes parts pour les nourrir & les vêtir. Il racheta une infinité de captifs, & de pauvres debiteurs reduits à l'eſclavage faute d'avoir de quoy payer, & paya les dettes de pluſieurs autres inſolvables. Ayant ainſi donné ordre à ſes affaires, il vint en Italie, & paſſa à Milan, où S. Ambroiſe voulut le retenir & le mettre dans ſon clergé : enſorte qu'il fût compté pour preſtre de Milan, quelque part qu'il ſe trouvât. S. Paulin n'y conſentit pas : il continua ſon voyage, & vint à Rome, où il fut mieux receu du peuple que du clergé : dont une partie, & le pape même, ne voulut point avoir de commerce avec lui. S. Paulin ceda à l'envie & ſe retira : mais écrivant à ſon ami Severe, il ne pût s'empêcher de s'en pleindre. Peut-eſtre le pape trouvoit mauvais que S. Paulin eût été ordoné preſtre étant neophyte & ſimple laïque contre les regles, dont lui-même recommande l'obſervation dans une de ſes lettres. Mais la violence qu'on avoit faite à S. Paulin le pouvoit bien excuſer.

Uran. epiſt. c. 4.

Ep. 3. al. 45. ad Alyp.

Ep. 1. al. 5. ad Sev.

Siric. ep. ad orthod.

Il ſe retira enfin à Nole, & y paſſa le reſte de ſes jours, comme il deſiroit depuis quinze ans. Il y fut déterminé par la devotion pour le martyr S. Felix, dont les miracles attiroient un grand concours de peuple de toutes les parties de l'Italie. S. Paulin en avoit une conoiſſance particuliere, à cauſe des terres de ſon patrimoine voiſines de Nole. Ainſi dés ſa jeuneſſe, il regarda S. Felix comme ſon patron & ſon protecteur ;

Natal. 2.

&

& la devotion qu'il eut pour lui, ne contribua pas peu à ſa converſion. Il ſe retira donc auprés de l'égliſe, où repoſoient ſes reliques, dans une agreable ſituation, à cinq cens pas de la ville de Nole, & il y vêcut avec ſainte Tereſe ſon épouſe, d'un petit heritage qu'il s'étoit reſervé. Il ſe regardoit comme le concierge de cette égliſe; il en netoyoit les portes le matin, & il y veilloit la nuit; & tous les ans il faiſoit un poëme à ſon honeur, qu'il publioit le jour de ſa feſte quatorziéme de Janvier. Il nous en reſte dix, dont le premier eſt compoſé, lors qu'il étoit encore en Eſpagne, ſe diſpoſant à revenir en Italie; le ſecond la premiere année qu'il y fut établi: mais il en avoit fait bien davantage, puis qu'il y demeura environ trente-cinq ans. Dans cette retraite, S. Paulin menoit une vie pauvre, ſe ſervant de vaiſſelle de bois & de terre: portant un habit groſſier & negligé, jeûnant, priant: pratiquant tous les exercices de la vie monaſtique. AN. 395.

Saint Ambroiſe ayant apris ſa retraite, en écrivit à S. Sabin évêque de Plaiſance ſon ami, prévoyant l'indignation des gens du monde, pour un tel changement. Ils trouveront, dit-il, inſuportable qu'un homme de cette naiſſance, d'un ſi beau naturel, ſi éloquent, quitte le ſenat & laiſſe éteindre ſa famille. Eux qui raſent leurs teſtes & leurs ſourcils, quand ils ſe conſacrent à Iſis, traiteront d'action indigne qu'un Chrétien change d'habit par zele de religion. *Epiſt. Ambr. 58.*

LVIII. Mort de l'empereur Theodoſe.

L'empereur Theodoſe retournoit à C. P. au commencement de l'année 395. lors qu'il fut attaqué d'une hidropiſie mortelle, cauſée par les fatigues de la derniere guerre. Dés qu'il ſe ſentit malade, il ſe *Sozom. VII. 6. Marc. Sozom. VII. 6. Marc.*

AN. 395. ſouvint de la prophetie de S. Jean d'Egypte ; & perſuadé qu'il n'en releveroit pas, il s'appliqua juſques à la fin à regler les affaires de l'eſtat, dont il prévoyoit les deſordres aprés ſa mort. Il recommanda ſes enfans à Stilicon, qui avoit épouſé Serene ſa niéce, & reſolut même le mariage de Marie leur fille avec Honorius : il les exhorta en partageant ſes eſtats, à conſerver tous deux également le zele pour la religion, comme le ſoûtien de l'empire. N'ayant plus rien à ordoner pour ſes enfans, il ne fit ſon teſtament que pour le bien des peuples. Il confirma le pardon à ceux qui avoient porté les armes contre lui, & dont les lettres n'avoient pû encore eſtre expediées : il confirma auſſi la décharge d'une impoſition, qu'il avoit promiſe ; & non content de charger ſes enfans de l'execution de ces deux points, il en laiſſa une loi toute dreſſée : ſes derniers ſoins furent pour l'eſtat des égliſes. Il mourut à Milan le dix-ſeptiéme de Janvier, ſous le conſulat d'Olybrius & de Probin, c'eſt à dire l'an 395. aprés avoir regné ſeize ans, & en avoir vêcu ſoixante.

Claud. de 3. conſ. Honor. Theod. v. c. 25.

Ambr. de ob. Th. n. 4. 5.

Soer. v. c. ult.

Saint Ambroiſe fit ſon oraiſon funebre dans l'égliſe au ſervice du quarantiéme jour, en preſence de l'empereur Honorius. Il y marque que les uns obſervoient le troiſiéme & le trentiéme jour du decés, les autres le ſeptiéme & le quarantiéme : ce que l'on trouve confirmé d'ailleurs dans l'antiquité eccleſiaſtique. Il attribuë à la foi de Theodoſe ſes victoires, particulierement la derniere contre Eugene ; & exhorte les ſoldats à garder une fidelité inviolable à ſes enfans : conſiderant non la foibleſſe de leur âge, mais les obligations qu'ils ont au pere. Il releve par-

n. 3.

Conſt. apoſt. VIII. c. v. not. *Bened. in Ambr.* n 7. 8.

ticulierement ſa clemence, dont tant de rebelles venoient de ſentir l'effet ; & ſa penitence, dont il étoit ſi fidele témoin : il ſe promet, qu'il ſera auprés de Dieu un puiſſant protecteur, pour la jeuneſſe de ſes enfans. Enſuite le corps de Theodoſe qui avoit été embaumé, fut tranſporté à C. P. & receu par l'empereur Arcade, qui l'enterra dans le tombeau des empereurs le huitiéme de Novembre de la même année. AN. 395. n. 13. n. 14. n. 15. Soz. VI. c. 1. Chr. Paſch. p. 306.

LIX. Portrait de Theodoſe.

Ainſi finit, l'empereur Theodoſe que tous les auteurs chrétiens, & même la pluſpart des payens ont relevé par de tres-grandes loüanges. Zoſime ſeul lui reproche de grands défauts. Il l'accuſe d'avoir été naturellement mou & voluptueux, aimant les feſtins, les danſeurs, & les ſpectacles du cirque & du theatre : enſorte, dit-il, que j'admire l'inégalité de ſes mœurs. Car quand il n'avoit rien de fâcheux qui l'excitât, il ſe laiſſoit aller à ſon temperamment : mais quand quelque choſe étoit à craindre pour l'eſtat, il quittoit les delices, retrouvoit ſon courage & ſa valeur, & ſouffroit volontiers le travail & la fatigue. Il l'accuſe encore d'avoir aimé l'argent pour fournir aux dépenſes de ſa table, & à ſes autres profuſions ; & d'avoir vendu les gouvernemens & les charges : enſorte que l'on voyoit des changeurs & des perſones viles, porter publiquement les marques de la magiſtrature. Il reprend la multitude & le trop grand pouvoir de ſes eunuques ; & il faut avoüer que la fortune exceſſive d'Eutrope donne quelque couleur à ce reproche. Lib. 4. p. 758. 768. 773. P. 754.

Mais Symmaque payen comme Zoſime, & mieux inſtruit que lui, comme contemporain, écrivant à Symm. II. epiſt. 13.

Flavien ſon ami, & lui parlant du panegyrique de Theodoſe, que lui-même Symmaque avoit prononcé publiquement : reconoît qu'il n'avoit fait qu'effleurer la matiere ; & loüe particulierement ſon deſintereſſement : témoignage qui ne doit pas eſtre ſuſpect dans une lettre familiere entre deux payens, tres-zelés pour l'idolatrie, & par conſequent peu diſpoſés à flatter Theodoſe. Le ſophiſte Themiſtius, dans deux de ſes harangues, le met au deſſus des plus grands hommes de l'antiquité : enfin Aurelius Victor hiſtorien payen en parle ainſi : Theodoſe reſſembloit à Trajan, par les qualités de l'eſprit & du corps, autant que l'on peut conoître, par les écrits des anciens & par les peintures. Il avoit comme lui la taille haute, le corps bien proportioné : la chevelure, le viſage, à peu prés de même : l'eſprit entierement ſemblable, doux, complaiſant, populaire ; ne ſe croyant diſtingué des autres, que par l'habit : honeſte à tout le monde, mais principalement aux gens de bien. Il aimoit les eſprits ſinceres, il admiroit les ſavans, pourvû qu'ils ne fuſſent point malins : il faiſoit de grands preſens, & noblement : il aimoit ceux qu'il avoit connus, étant ſimple particulier ; & leur donnoit des honneurs, de l'argent & d'autres graces : principalement à ceux dont il avoit éprouvé la fidelité dans ſa diſgrace, ſoit en ſa perſonne, ſoit en celle de ſon pere. Mais il avoit tant d'averſion des défauts de Trajan, c'eſt à dire des excés de vin & de la paſſion de triompher : qu'il n'a fait la guerre, que quand il s'y eſt trouvé engagé ; & a défendu par une loy de ſe faire ſervir dans les feſtins par des perſones trop parées, & d'y faire

Themiſt. orat. 15. 19.

Victor. epit. in fin.

venir des muſicienes. Il a cheri la pudeur, juſques à défendre les mariages des couſines, comme ceux des ſœurs. Il étoit mediocrement inſtruit des lettres, en comparaiſon des plus ſavans : mais penetrant & curieux de l'hiſtoire : dans laquelle il ne ceſſoit de deteſter ceux où il voyoit de l'orgueil, de la cruauté, de la tyranie, comme Cinna, Marius, Silla, & tous les ambitieux ; mais ſur tout les perfides & les ingrats.

Il eſt vray qu'il ſe mettoit en colere quand il en avoit ſujet ; mais il s'appaiſoit promptement, & un peu de retardement adouciſſoit ſes ordres, quelquesfois ſeveres. Ce qui eſt d'une vertu rare, c'eſt qu'il fut certainement meilleur, aprés que le temps eût accru ſa puiſſance, & encore plus aprés la guerre civile. Il s'appliqua ſoigneuſement à la police des vivres ; & le tiran ayant levé & conſumé de grandes ſommes, il les rendit à pluſieurs de ſon argent, au lieu que les meilleurs princes rendoient à peine les heritages, & encore nuds & degradés.

Quant au dedans de ſa cour & de ſa famille, il honora ſon oncle comme un pere ; il traita comme ſes enfans ceux de ſon frere & de ſa ſœur ; il eut pour ſes parens & ſes alliés une affection paternelle. Il ſavoit donner un repas avec politeſſe & ga'ieté, ſans profuſion : ſa converſation étoit proportionée aux perſones, à leurs inclinations, à leur dignité, mêlée de gravité & d'agrément : il étoit bon pere & bon mari. Il s'exerçoit le corps, ſans ſe paſſioner ni ſe fatiguer : principalement par la promenade, pour ſe relâcher l'eſprit quand il en avoit le loiſir ; & il conſervoit ſa ſanté par la ſobrieté. C'eſt le

portrait qu'Aurelius Victor nous a laiſſé de Theodoſe.

Nous avons encore une des loix, dont il fait mention dans cet éloge de Theodoſe, datée de C. P. le huitiéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat d'Arcade & de Bauton, c'eſt à dire le vingt-quatriéme de Juin 385. portant défenſes à toutes perſones d'acheter, d'inſtruire, ou de vendre aucune joüeuſe d'inſtruments, ou de la faire venir aux feſtins ou aux ſpectacles, ou d'avoir des eſclaves muſicienes de profeſſion. C'étoit un ancien abus, contre lequel les peres ont ſouvent declamé. L'autre loi contre les mariages des couſins germains, ne ſe trouve plus : mais d'autres auteurs en font mention, & particulierement S. Ambroiſe dans ſa lettre à Paterne. C'étoit un des plus conſiderables entre les Romains, qui l'avoit conſulté, de l'avis de ſon évêque, ſur un mariage qu'il vouloit faire de ſon fils avec la fille de ſa fille, c'eſt à dire de l'oncle avec la niéce. S. Ambroiſe le détourne abſolument de ce mariage, comme contraire à la loi divine, & aux loix humaines de ſon temps.

L. 10. C. Th. de ſcen.

V. Gothofr. ibi.

Ambr. ep. 60. n. 8.

On trouve une loi de Theodoſe de l'année 390. adreſſée au vicaire de Rome, qui condamne au feu le crime qui offenſe la nature. On en trouve une de l'an 389. par laquelle il rejette ce qui eſt donné à l'empereur par codicille, recevant ſeulement ce qui lui vient par teſtament ; Symmaque releve cette loi par de grands éloges.

L. 6. C. Th. ad jul. de adult.

L. 2. C. Nic. de teſtam.

Lib. 11. epiſt. 13.

LX. Anicius Probus & ſa famille.

Les conſuls de cette année 395. ſont remarquables, par la ſplendeur de leur famille, qui devint toute chrétiene. C'étoit deux freres Olybrius & Pro-

bin ; & la choſe étoit juſques-là ſans exemple, que deux freres euſſent été conſuls enſemble. Leur pere Sextus Anicius Petronius Probus, fut le Romain le plus illuſtre de ſon temps : par ſa nobleſſe, ſes richeſſes & ſes dignités ; ſon pere & ſon ayeul avoient été conſuls, & il le fut lui-même avec l'empereur Gratien l'an 371. Il fut d'abord proconſul d'Afrique, puis quatre fois prefet du pretoire, tantôt des Gaules, tantôt d'Italie ; & ce fut en cette qualité qu'il donna à S. Ambroiſe le gouvernement de l'Emilie & de la Ligurie. Il avoit des biens immenſes : ſes terres étoient répanduës par toutes les provinces de l'empire, ſes liberalités étoient proportionées à ſes richeſſes. Il étoit Chrétien, & receut le baptême à la fin de ſa vie, comme il paroît par ſon épitaphe : où ſa femme & ſes enfans ſont recommandés à ſes prieres. On lui dreſſa un tombeau magnifique au Vatican, auprés de l'égliſe de S. Pierre : le cercueil étoit de marbre orné de ſculptures, qui repreſentoient J. C. tenant une croix chargée de pierreries, & accompagné des douze apôtres ; & au deſſus des colombes bûvant deux à deux dans des vaſes. On le void encore à Rome. Sa reputation étoit ſi grande, que deux nobles Perſes étant venus en Occident, du temps de l'empereur Theodoſe, n'eurent de la curioſité que pour voir deux perſones : S. Ambroiſe à Milan, & Probus à Rome. Sa femme fut Proba Faltonia, illuſtre par ſa pieté, à qui S. Auguſtin écrivit depuis une lettre fameuſe touchant l'oraiſon. Elle eut trois fils Probin & Olybrius conſuls de cette année, & Probus conſul en 406. Olybrius épouſa Juliene, & la laiſſa bien-tôt

Amm. Marc. lib. XXVII. c. II. & ibi. Valeſ.

Sup. liv. XVII. n. 21.

Claud. de Conſ. Olybr. & Prob.

Ap. Baron. an. 395. init.

Paul. vit. Ambr. n.

Ep. 130. al. 121. Hier. ep. 8. ad Demetr. c. 4.

veuve avec une fille nommée Demetriade, qui demeura vierge. C'eſt à cette Juliene que S. Auguſtin adreſſa le livre du bien de la viduité ; & à Demetriade, que S. Jerome écrivit un traité de la maniere de conſerver la virginité. Telle étoit cette illuſtre & ſainte famille.

To. 6.

Epiſt. 9.

Fin du quatriéme Tome.

TABLE

TABLE
DES MATIERES.

A

Abondantius évêque de Trente, 452

Abraham évêque de Batne au concile de Constantinople, 426

Abstinences & mortifications approuvées au concile de Gangres, 367

Abstinences superstitieuses, 623

Acace de Cesarée. Sa foiblesse, 127

Acace évêque de Berée, 389. Au concile de Constantinople, 426

Academiciens. Traité de S. Augustin contre-eux, 560

Acceptus refuse l'évêché de Frejus, 334

Accusations contre les évêques. Comment receües, 636

Adelphius évêque d'Onuphis, banni sous Valens, 236

Adelphius chef des Messaliens convaincu par Flavien, 645

Adeodat fils de S. Augustin, 556. Son baptême, 563. Sa mort, 675

Adyta sanctuaire des payens, 650, 657

Aërius chef des Aëriens, 672. Ses dogmes particuliers, 673

Aëriens heretiques. 672

Aëtius heretique. Rappellé par Julien, 9. Ordonné évêque par les Ariens, 80. Opposé à Euzoïus & à Eudoxe, 130

Agapes (ou festins) dans les églises, défendus au concile de Laodicée, 173. Abolis par S. Ambroise, 554. Abolis en Afrique, 688

Agapius, pretendu évêque de Bostre, 716

Agellius évêque Novatien de C. P. 493

S. *Agricola* martyr, 706

Alaphion &c. Moines prés de Gaze, 291.

Albin pere de Leta, 480

Sainte *Albine*, 478

Alexandrie. Lettres de Julien aux Alexandrins, 55. 76. Consacrée à Serapis, 75. Concile l'an 362. pag. 58. &c. Sa lettre à l'église d'Antioche, 65. Concile & lettre à S. Damase, 196. Sedition des payens.

Alypius ami de S. Augustin. Le suit à Milan, 555. Se convertit avec lui, 559. Son baptême, 563. Son retour en Afrique, 624

Amantius évêque de Nice, 451

Saint *Ambroise* éleu évêque de Milan, 330. Commencement de son épiscopat, 331. Ses livres de la foy, 372. 385. Des vierges, 373. des veuves, 374. Rachepte les captifs, 375. Va à Sirmium, & fait élire l'évêque Anemius, 386. Ses livres du S. Esprit, 458. Guerit une paralytique, 476. Son traité de l'Incarnation, 485. Son ambassade vers Maxime, 500. Sa réponse à Symmaque sur l'autel de la victoire, 507. Resiste à

l'imperatrice Juſtine, 529. 532. Sermons à cette occaſion, 531. Refuſe de diſputer ſon ſiege avec Auxence dans le conſiſtoire, 536. Affection du peuple pour lui, 538. Sermon contre Auxence, 538. Entrepriſes contre ſa vie, 540. 541. Trouve les reliques de S. Gervais, 546. Témoignage des demons pour lui, 547. Ange veû lui parler à l'oreille, *ibid.* Sa ſeconde ambaſſade vers Maxime, 571. Ne communique avec lui ni avec les évêques de ſa communion, 572. Intercede pour l'évêque de Callinique, 613. Son autorité, 615. Fait ſortir Theodoſe du ſanctuaire, 616. Ecrit à Theodoſe, ſur le maſſacre de Theſſalonique, 630. Lui impoſe la penitence, 633. Sa charité pour les penitens, 634. Sa lettre à Theophile d'Alexandrie ſur le ſchiſme d'Antioche, 648. Il fait l'oraiſon funebre de Valentinien le jeune, 667. De Theodoſe, 730. Transfere les reliques de S. Vital & de S. Agricola, 706. Reſſuſcite un enfant, 707. Theodoſe lui recommande ſes enfans, 713

Ambroſianum hymne, 543

Ambroſiene à Milan. Egliſe, 544. Autre à Florence, 707

Ame. Livre de la quantité de l'ame de S. Auguſtin, 624
Comment l'ame eſt de Dieu, 683

Ammon moine. Lettre de S. Athanaſe à lui, 203

Ammonius évêque de Pacnemoune, 236

Ammonius un des quatre grands freres, 287

S. *Amphiloque.* Ses commencemens. Il eſt fait évêque d'Icone, 305. Il conſulte S. Baſile, 306. Sa lettre ſur le S. Eſprit, 325. Aſſiſte au concile de Conſtantinople, 426. Son courage devant l'empereur Theodoſe, 496. Condamne les Meſſaliens, 645. Sa mort, 717

Anaſtaſie. Egliſe de Conſtantinople, 399

Anathême. Diſcours de S. Chryſoſtome, 605. Difference de la ſeparation de communion & de l'anathême, 606

Ancorat de S. Epiphane, 343

Ancyre. Martyrs ſous Julien, 30

Andragathius fait mourir l'empereur Gratien, 498

Anemius évêque de Sirmium, 386. Aſſiſte au concile d'Aquilée, 451

Anges. Culte des anges défendu par le concile de Laodicée, 175

Sainte *Anne* mere de la ſainte Vierge, 343

Anomœens. Diſcours de S. Chryſoſtome contre-eux, 605

Anthime évêque de Tyane, oppoſé à S. Baſile, 271

Antidicomarianites, heretiques, 342.

Antioche. Julien y arrive, 37. Lettre de S. Athanaſe & du concile d'Alexandrie à l'égliſe d'Antioche, 65. Julien odieux à Antioche, 92. Antioche chrétienne, 96. Concile d'Antioche ſous Jovien, 128. Sa lettre ſynodale calomniée, *ibid.* Concile de CXLVI. Evêques ſous Valens, 208. Sa lettre aux Occidentaux, 209. Moines prés d'Antioche, 292. Concile en Octobre l'an 379. p. 392. Sedition contre Theodoſe, 580. Concile contre les Meſſaliens, 645

Antiochus neveu de S. Euſebe de Samoſate, 322. Lui ſuccede, 389. Souſcrit au concile de C. P. 426.

Antiphones. Antiennes ou chants

à deux chœurs, 543
Saint *Anysius* évêque de Thessalonique, 482
Aonés auteur de la vie monastique en la haute Syrie, 292
Saint *Aphraate* moine, resiste à Valens, 212
Apollinaires pere & fils. Leurs ouvrages, 13
Apollinaire refuté par S. Athanase, 201. Condamné par le concile de Rome, 338. Ses erreurs, 339. Refuté par S. Gregoire de Nazianze, 487. &c.
Feste d'*Apollon*, 37. Son temple à Daphné, 83. Brûlé, 86
Saint *Apollonius* moine Egyptien, confesseur, 74
Apostats sous Julien, 90. Loix contre-eux, 497. 663
Aquilée. Concile indiqué, 384. Evêques illustres de ce concile, 450. Lettres aux évêques de Gaule, 466. A l'empereur Gratien, 466. 467. A Theodose, 468
Apromien prefet de Rome ennemi des Chrétiens, 71
Arbitre. Libre-arbitre, Source du mal, 685
Arbogaste comte payen. Sa puissance, 663. Sa mort, 712
Arcade declaré auguste par son pere, 496
Archelaus comte mediateur entre Jean de Jerusalem & les moines, 700
Arianze retraite de S. Gregoire de Nazianze, 486
Ariens. Tout le monde Arien aprés le concile de Rimini. Comment, 59. Ariens se pleignent de S. Athanase à Jovien, 131. Chassés de Constantinople, 420. Leurs divisions, 670
Arinthée capitaine sous Valens, 370
Artemius duc d'Egypte martyr, 51
Artemius évêque d'Embrun, 333
Saint *Ascholc* évêque de Thessalonique, 257. Baptise Theodose, 407. Assiste au concile de Constantinople, 432. Visite S. Ambroise, 477. Sa mort, 482.
Sainte *Asselle*, vierge, 478. 481
Assemblées des heretiques défenduës, 496
Assemblées ecclesiastiques en particulier, défenduës, 636
Saint *Asterius* évêque de Petra en Arabie, 58. 67
S. *Athanase*, Son retour à Alexandrie, 57. Sa sage conduite, *ibid.* Sa lettre à l'église d'Antioche, 64. A Rufinien, 66. A S. Basile, *ibid.* Sa fuite sous Julien sur le Nil, 79. Jovien lui écrit, 125. On veut le chasser par ordre de Valens, 162. Il se cache dans un sepulcre, 163. Est rapellé, 164. Sa lettre aux Africains, 199. A Epictete, 200. A Ammon, 203. Confirme l'ordination irreguliere de S. Sidére, 204. Excommunie le gouverneur de Lybie, *ibid.* Défend S. Basile, 205. Sa mort, 231
Athanase évêque d'Ancyre, 182
Athénes superstitieuse, 96
Attale prestre Arien au concile d'Aquilée, 452
Auditeurs dans l'église, quels, 170
Saint *Augustin*. Sa naissance & son éducation, 548. Il devient Manichéen, 549. Il s'en dégoûte, 551. Il va à Milan, 552. Il goûte S. Ambroise, 553. Il s'adresse à S. Simplicien, 556. Sa conversion, 558. Sa retraite, 560. Ses premiers ouvrages, *ibid.* 563. Son baptême, *ibid.* Sa retraite en Afrique, 675. Ses livres de la Genese contre les Manichéens,

ibid. Son livre du maître, *ibid.* De la vraye religion, 676. Il eſt ordonné preſtre 676. Son monaſtere à Hippone, 677. Il prêche, *ibid.* Sa lettre à Valere, 678. Son livre de l'utilité de la foy, 679. Des deux ames, *ibid.* Sa conference avec Fortunat, 680. Sa lettre à Aurelius pour abolir les agapes, 687. Ses premiers écrits contre les Donatiſtes. 719

Aurelius évêque des Luciferiens à Rome, 246

Aurelius évêque de Carthage, 687

Aurelius Victor, loüe Theodoſe, 731

Auſone maître & ami de S. Paulin, 723

Autels de bois en Afrique, 74. 250

Auxence de Milan. Previent Valentinien contre S. Hilaire, 145. Son écrit captieux, 146. 149. Condamné à Rome, 197

Auxence le jeune ou Mercurien, évêque Arien de Milan, 536

B

S. *Babylas.* Ses reliques raportées de Daphné à Antioche, 84

Bagadius prétendu évêque de Boſtre, 716

Bagaïa. Les Primianiſtes y tiennent un concile, 722

Baptême. Regles du concile de Laodicée, 174. Baptême d'heretiques, 175. Ne dépend du miniſtre, 250. Sentiment de S. Baſile, 310. Regles du pape S. Sirice ſur le baptême, 512. Ceremonies, ſelon S. Ambroiſe, 564. Selon S. Cyrille, 566

Saint *Barſen* évêque d'Edeſſe relegué par Valens, 228

Saint *Baſile* d'Ancyre martyr, 29

Saint *Baſile* le grand. Sa preſtriſe, 35. S. Athanaſe lui écrit, 66. Reconcilié avec Euſebe ſon évêque, 180. Reſiſte à l'empereur Valens, *ibid.* Occupations pendant ſa preſtriſe, 181. Sa charité pendant la famine, 182. Il eſt éleu évêque de Ceſarée, 150. Sa conduite, 191. Ecrit à S. Athanaſe, 192. 193. Au pape S. Damaſe, 194. Défendu par S. Athanaſe, 205. Sa retenuë en parlant du S. Eſprit, 206. Calomnié, 207. Lettres aux Occidentaux par Sabin, 210. Trompé par Euſtathe de Sebaſte, 259. Chargé d'établir des évêques dans l'Armenie, 260. Souffre en ſilence les calomnies d'Euſtathe de Sebaſte, 263. Sa fermeté devant le preſet Modeſte, 264. Il reçoit Valens dans ſon égliſe, 267. Guerit ſon fils, 269. Sauvé de l'exil par miracle, 270. Reſiſte au preſet Euſebe, 271. Ecrit aux Occidentaux, 279. Ses ſoins pour les religieuſes, 297. Pour ſon clergé, 298. &c. Pour les pauvres, 304. Son traité du S. Eſprit, 306. Ses épîtres canoniques à S. Amphiloque, 309. Prend ſoin des égliſes abandonnées, 323. Ecrit pour ſa défenſe aux évêques maritimes, 325. A Neocesarée, 326. Ecrit à S. Ambroiſe, 332. Malcontent des Occidentaux, 349. 355. Ecrit à S. Epiphane, 353. Se défend contre Euſtathe de Sebaſte, 361. Sa mort, 390

Baſile ami de S. Chryſoſtome. Evêque malgré lui, 599

Baſſien évêque de Lody, 452

Baſſus abbé en Syrie, 292

Benevole quitte ſa charge pour ne pas dreſſer une loy pour les Ariens, 534

Bethelia bourg prés de Gaze, 291

Sainte *Bibiane* martyre, 71
Bleſilla veuve, 479
Bonoſe & Maximilien martyrs, 88
Bonoſe ami de S. Jerôme, 283
Bonoſe évêque de Sardique heretique. Condamné, 647
Boſphore de Colonie au concile de Conſtantinople, 426
Boſtre en Arabie. Lettre de Julien aux Boſtriens, 49
Saint *Brétannion* ou Vetranion évêque des Scythes, 176
Buſiris heretique, confeſſeur & converti, 30. 31
Byze évêque de Seleucie, 645

C

Cabarſuſſi. Les Maximianiſtes y tiennent un concile, 720
Calcide en Syrie perſecutée, 226
Calligone eunuque menace S. Ambroiſe, 534
Callinique en Oſroëne. Son évêque condamné à rebâtir une ſynagogue brûlée, 613
Campenſes nom des Catholiques d'Antioche, 211. 351
Candide, femme de Trajan, 370
Canope. Son idole, 660. Monaſteres à Canope, 661
Capouë, concile ſur le ſchiſme d'Antioche, 647
Cappadoce diviſée en deux provinces, 271
Carême. Comment obſervé, 173. 346
Carie. Concile, 162
Carres. Julien y ſacrifie, 102
Cartere moine de Nazianze, 186. 275
Cartere maître de S. Jean Chryſoſtome, 598
Carthage. Concile ſous Genethlius, 635
Caſtulus preſtre Arien, délivré de peril par S. Ambroiſe, 528
Caſſiciac. Lieu de la retraite de S Auguſtin, 560
Catholique. Doctrine Catholique. En quels païs ſous Jovien, 126
Cenſures generales de S. Baſile, 318
Saint *Ceſaire*, Frere de S. Gregoire de Nazianze, medecin à la cour de Conſtantinople, 22. Sa confeſſion devant Julien, 23. Sa mort, 184
Ceſarée de Cappadoce odieuſe à Julien, 31
Ceſaria. S. Baſile lui écrit de la frequente communion, 319
Ceſarius envoyé par Theodoſe à Antioche contre la ſedition, 385. Retourne à Conſtantinople, 590
Chanoineſſes ou canoniques, nom de religieuſes, 297
Le *Cheſne* ou Rufinien, bourg prés de Calcedoine, 715
Chrétiens attaqués par Julien. Leur puiſſance, 8. 81. 120. Les nomme Galiléens, 11. Revoque leurs privileges, *ibid.* Leur défend de plaider, d'enſeigner, 12. Et d'apprendre les lettres humaines, 16. Chrétiens imités par Julien, *ibid.* 21. Quelle joye leur convient, 123. Leur charité reconnuë, 17. 21. Leurs vertus, 120. Leur moderation, 121. 124. Chrétiens foibles, 622
Chromace preſtre d'Aquilée, 285. Ami de S. Jerôme, 452
Chryſanthe, philoſophe, appellé par Julien, 3. Sa moderation, 4
Claudianiſtes eſpece de Donatiſtes, 720
Cledone preſtre & moine, ami de S. Gregoire de Nazianze, 185. 275. Lettres à lui contre Apollinaire, 487. 490
Clercs de S. Baſile, pauvres, travaillans de leurs mains, 298
Clercs ſujets aux charges des villes, 278. Leur pureté, 302. Leur dé-

tachement, 303. Clercs hypocrites & interessés, blâmés par S. Jerôme, 516
Sainteté du *Clergé*, selon S. Augustin, 621
Collyri liens heretiques, 342
Componction. Livres de la componction de S. Chrysostome, 603
Conciles. Leur autorité, 442. S. Gregoire de Nazianze s'en éloigne, 472
Concile general de Constantinople l'an 381. Ses causes, 426. Ses presidens, 438. Son decret sur [illegible]. Sa lettre synodale à Theodose, 445. Second concile en 381. pag. 472. Troisiéme concile en 383. pag. 493. Autre concile en 394. pag. 715.
Concordius évêque d'Arles, 333
Confession secrete des pechés, selon S. Ambroise, 634. selon Origene, 638
Constantinople. Conciles de C. P. Voyés *Conciles.* Prerogative accordée à son évêque au second concile general, 442. Sedition à Constantinople, en l'absence de Theodose, 612
Constantius évêque. S. Ambroise lui écrit, 376
Constantius évêque d'Orange, au concile d'Aquilée, 451
Constantius veut reformer les Manichéens à Rome, 618
Continence des clercs selon le pape S. Sirice, 514. Selon le concile de Carthage, 635
Croix adorée par les Chrétiens, 106. Croix Bois de la Croix. Sainte Macrine, 394. Croix entre les Hieroglyphes d'Egypte, 655
Cunctos populos. Loy celebre, 408
Curiales, qui étoient, 278
Curtiens ou Pithéciens, secte d'Ariens, 671
Cynegius chargé d'abatre l'idolatrie, 522
Saint *Cyrille* martyr à Heliopolis, 42
Cyrille le vieux évêque de Cesarée en Palestine, 227
Saint *Cyrille* de Jerusalem chassé plusieurs fois, 227. Assiste au concile de Constantinople, 426. Sa mort, 519. Ses Catecheses, *ibid.* & 566

D

Dagalaïfe parle hardiment à [illegible]
Saint *Damase* pape. Ses commencemens, 158. Un de ses diacres maltraité en Egypte, 235. S. Basile se pleint de ce pape, 356. S. Damase écrit à Paulin d'Antioche, 483. Aux Orientaux, 484. Sa mort, 509. Ses dons aux églises, 510. Ses écrits, *ibid.*
Dames Romaines disciples de S. Jerôme, 478
Daphné, bourg prés d'Antioche, 37. 83
Défensor évêque oppose à S. Martin, 221
Déference des évêques dans les jugemens, 647
Saint *Delphin* évêque de Bordeaux chasse les Prisciliianistes, 414. 724
Demetriade vierge Romaine, 736
Demetrius ami de S. Chrysostome, 603
Démophile évêque Arien de Constantinople, 177
Demosthéne maître d'hôtel de Valens, 268. Persecute les Catholiques en Cappadoce, 357
Demi ariens députent en Occident, 155. Leur confession de foy, 156
Denis de Diospolis, au concile de Constantinople, 426
Déposition d'évêque demande un

plus grand nombre que l'ordination, 716
Diaconesses. Leur rang, 171. Loy pour restraindre leurs donations, 639
Dianée évêque de Cesarée en Cappadoce. Sa mort, 32
Didyme l'aveugle. Ses commencemens, 287. Aprend par revelation la mort de Julien, 115
Dimanche, observation de ce jour, 173
Diocese ou *Dioicesis*, 441
Diodore gouverne l'église d'Antioche, 211. Depuis évêque de Tharse, 388. Assiste au concile de Constantinople, 426. Maître de S. Chrysostome, 598
Dionysius évêque de Corynthe, 432
Dioscore un des quatre grands freres, évêque d'Hermopole, 287
Docteurs, autorité des anciens docteurs de l'église, reconnuë même par les heretiques, 494
Saint *Domitius* moine martyr, 102
Dominicus homo, nom de J. C. selon les Apollinaristes, 487
Domnin évêque de Grenoble, 451
Donatistes favorisés par Julien, 9. Lui presentent requeste, 72. Leurs violences & leurs sacrileges, 73. Leurs clercs convertis, receus dans le clergé, 689. Schismes particuliers entre-eux, 720
Dorothée évêque Arien chassé d'Antioche, 430. Se broüille avec Marin, 671

E

Ebedsu. Sa foiblesse, 14
Eclipse l'an 393. Cause de plusieurs conversions, *ibid.*
Ecritures. Livres canoniques, 173
Edesse. Lettre de Julien contre les Ariens d'Edesse, 9. Cette ville resiste à Valens pour la foy, 228
Eglise, n'a besoin de puissance temporelle, 148. Eglise dans l'état, 249. Discipline de l'église, selon S. Epiphane, 345. Eglise presque toute, conserve la doctrine Catholique sous Valens, 364. Eglise vacante recommandée à un évêque voisin, 376
Eglise orientale. Son état, 441
Eglise, comment use de ses revenus, 542. Eglise bâtie par S. Basile,
Egypte. Persecution en Egypte sous Valens, 236
Eleusius évêque de Cyzique, un des Macedoniens, 79. Chassé par Julien, 81. Cede à Valens & s'en repent, 155
Elpidius heteur Priscillianiste, 410
Emeritus évêque Donatiste, 722
Saint *Emilien* martyr en Mesie, 27
Sainte *Emmelie* mere de S. Basile. Sa mort, 183
Empire partagé entre Valentinien & Valens, 143. Entre Gratien & Valentinien le jeune, 336
Eparchia ou province, 441
Saint *Ephrem*. Ses commencemens, 293. Sa visite à S. Basile, 296. Sa mort, 391
Ephesius évêque Luciferien à Rome, 246
Saint *Epiphane* épargné par les Ariens, 227. Ses commencemens, 343. Ses écrits, 344. Va à Rome, 476. Ordonne Paulinien, 692. Sa lettre à Jean de Jerusalem, 644
Epîtres de S. Paul expliquées par S. Chrysostome, 606
Saint *Esprit*. Sa divinité expliquée par S. Gregoire de Nazianze, 404
Estienne évêque de Germanicie, 388
Evagre prestre d'Antioche, 69. 281. Ordoné évêque, 646
Evagre de Pont. Accusé d'orige-

niſme, 702. Auteur de la vie des peres, 703. Parrein du prefet Ruffin, 715
Evangiles expliqués par S. Chryſoſtome, 606
Euchariſtie jettée aux chiens par les Donatiſtes, 74. S. Satyre la prend dans le naufrage, 377. Euchariſtie receuë dans les mains & gardée, 319. Sacrifice, 350. Preſence réelle, *ibid.* Preuve de la réalité ſelon S. Ambroiſe, 565. Selon S. Cyrille, 567. 568. A Rome les laïques communioient tous les jours, 691. Lettre de S. Baſile ſur la frequente communion, 319
Euchites ou Meſſaliens, 640
Euchrocia, femme Priſcillianiſte, 414. Punie de mort, 503
Eudoxe évêque Arien de Conſtantinople, 80. Diviſé des autres Ariens, 130. Previent Valens contre les Demi-ariens, 152. Sa mort, 177
Saint *Eventius* évêque de Pavie, 452
Evêques & autres exilés rappellés, 8
Evêques. Leur modeſtie, ſelon Ammien Marcellin, 160. Evêques Catholiques cedent leurs ſieges pour le bien de la paix, 387. Evêques illuſtres au concile de C. P. 426. Regles pour les accuſations des évêques, 443. Difference de l'évêque & du preſtre, 673
Eugene tyran, 667. Se prepare à la guerre par ſuperſtitions, 704. 705. S. Ambroiſe refuſe ſes offrandes, 706. Sa défaite & ſa mort, 711
Eulale moine de Nazianze, 186. 275. En eſt fait évêque, 492
Eulale évêque d'Amaſée dans le Pont. Sa charité, 387
Saint *Euloge* martyriſé par les Ariens à C. P. 178
Saint *Euloge* preſtre d'Edeſſe banni par Valens, 230. Ordonné évêque par S. Euſebe de Samoſate, 389. Aſſiſte au concile de Conſtantinople, 426
Saint *Euloge* évêque d'Egypte banni par Valens, 256
Eunapius ſophiſte. Ses pleintes contre les moines & contre le culte des martyrs, 661
Eunomius heretique diviſé d'Eudoxe & d'Euzoïus, 130. Exilé par Valens : puis rappellé, 165. Exilé en Cappadoce ſous Theodoſe, 609
Eunomius, faux évêque de Samoſate, 321
Evodius ami de S. Auguſtin, 569
Euphemites ou Meſſaliens heretiques, 641
Saint *Eupſychius* martyr à Cefarée en Cappadoce, 32
Euphronius évêque de Colonie transferé à Nicopolis, de l'avis de S. Baſile, 359
Euſebe évêque de Cefarée en Cappadoce. Son élection, 33. Son different avec S. Baſile, 36. Sa mort, 188
Saint *Euſebe* martyr à Gaze, 43
Saint *Euſebe* de Verceil ſe trouve à Alexandrie, 58. A Antioche, 67. Ses travaux pour la foy, 70. Sa mort, 151
Euſebe prefet perſecute S. Baſile, 270
Euſebe un des quatre grands freres, 287
Saint *Euſebe* de Samoſate exilé, 320. Etablit des évêques, 388. Son martyre, 389
Euſebe évêque de Calcide, 389
Euſebe évêque de Boulogne, 452
Euſebe de Cremone ami de S. Jerôme, 696
Euſtathe de Sebaſte, un des chefs des Macedoniens, 80. Député en

en occident, 155. Va en Sicile & en Illyrie, 160. Rétabli au concile de Tyane, 161. Ses variations dans la foy, 258. Souscrit une confession de foy dressée par S. Basile, 261. Se declare contre lui, 262
Eustathe ordonné évêque de Constantinople par les Catholiques & banni, 178
Eustochium vierge, fille de sainte Paule, 480
Eutychius évêque Eunoméen, 671
Euthimius, un de quatre grands freres, 287
Euthymius veut enlever S. Ambroise, 540
Saint *Euverte* évêque d'Orleans, 333
Euzoius évêque de Cesarée en Palestine, 227
Euzoius évêque Arien d'Antioche, 80. Divisé d'Aëtius, 130
Excommunication du gouverneur de Lybie par S. Athanase, 205
Exilés rappellés par Julien, 8. 9
Exuperance évêque de Tortone, 452.

F

Ste *Fabiole* veuve, 481
Fauste ordonné évêque en Armenie par Anthime, 272
Fauste Manichéen. Ne satisfait S. Augustin, 551
Felix évêque de Jadres au concile d'Aquilée, 451
Felix & Numidius évêques d'Afrique au concile d'Aquilée, 452
Saint *Felix* & S. Nabor martyrs, 544
Felix évêque de Tréves, ordonné par les Ithaciens, 580
Femmes n'habitent avec clercs, 302. N'ont aucune part au sacerdoce, 342
Fils de Dieu Voyez *Verbe*, com-

ment moindre que le Pere, 462
Firmiens especes de Donatistes, 720
Firmus roy de Mauritanie, 247
Flavien prestre, gouverne l'église d'Antioche, 211. En est éleu é êque. 431. Soutenu par les Orientaux, 476. Va trouver l'empereur Theodose pour l'appaiser, 581. Son discours, 591. Son retour à Antioche, 596. Reproches contre lui, 646. Pleintes des Occidentaux contre lui, & sa défense devant Theodose, 649. 714.
Flavien payen pour le tyran Eugene, 704. Menace l'église de Milan, 706
Florentius ami de S. Jerôme, 290
Florentius évêque de Vienne, 333
Fortunat prestre Manichéen. Sa conference avec S. Augustin, 680. Il est confondu, 687
Freres. Les quatre grands freres ou freres longs, 287
Fronton fut évêque de Nicopolis par les Ariens, 358
Furia. Dame Romaine consulte S. Jerôme, 727

G

Galla imperattice. Sa mort. 708
Galiléens. Nom donné aux Chrétiens par Julien, 11
Gangres. Concile contre Eustathe de Sebaste, 365
Gelase évêque de Cesarée en Palestine, 227. Rétabli, 388. Assiste au concile de C. P. 426
Geminius revient du pur arianisme, 160
Genese, Expliquée par S. Chrysostome, 606
Genie de l'empire apparoît à Julien, 112
Georges, faux évêque d'Alexandrie massacré, 54. Ses livres, 56

Saint *Gervais* & S. Protais. Leurs reliques trouvées par S. Ambroiſe, 543
Getaſe, terre de S. Melece. Lieu de ſon exil, 211
Gildon roy de Mauritanie, 247
Sainte *Gorgonie*. Ses vertus : Sa mort, 184
Goths, convertis à la foy, 252. Perſecution entre-eux, 253. Deviennent Ariens, 368. S'établiſſent en Thrace, 369
Gracchus preſet de Rome, combat l'idolatrie, 338
Grace divine, expliquée par S. Gregoire de Nazianze, 610
Gratien declaré empereur, 165. Refuſe l'habit de ſouverain Pontife, 338. Demande inſtruction à S. Ambroiſe, 372. Sa mort, 498. Son portrait, 499
Saint *Gregoire* de Nazianze le pere défend ſon égliſe, dans la perſecution de Julien, 34. Réüni avec les moines, 186. Malade. Celebre la meſſe, 188. Ses lettres pour l'élection de S. Baſile, 189. 190. Sa mort, 276
Saint *Gregoire* de Nazianze fils. Sa Preſtriſe, 36. Ses diſcours contre Julien, 119. Son deſintereſſement à C. P. 425. Fait évêque de Saſime. 273. Y renonce, 274. Gouverne Nazianze avec ſon pere, 275. Et aprés ſa mort, 277. La quitte, 278. Appellé à C. P. 397. Sa conduite, 398. Son éloquence, 400. Surnommé le Theologien, 401. Mis en poſſeſſion de l'égliſe de C. P. 421. Pardonne à un aſſaſſin, 423. Souffre les injures, 424. S'oppoſe à l'élection de Flavien, 431. Se retire de C. P. 434. Son teſtament, 435. Sa retraite à Arianze, 487. Ses lettres à Cledonius. Premiere, *ibid.* Seconde, 490. Il procure l'élection d'Eulalius, 492. Sa derniere retraite à Arianze, 609. Ses poëſies, 610. Sa mort, 609. *bis.*
Saint *Gregoire* de Nyſſe chaſſé de ſon ſiege, 357. Viſite ſainte Macrine, 392. Aſſiſte à ſa mort, 393. Va en Paleſtine, 395. Son ſentiment ſur le pelerinage de Jeruſalem. *ibid.* Aſſiſte au concile de C. P. 426. Son épître canonique, 717. Sa mort, *ibid.*
Gregoire d'Elvire en Eſpagne, évêque Luciferien, 246. 526

H

Hebdomon prés de Conſtantinople, 708
Heliodore évêque d'Altine, ami de S. Jerôme, 283. 452
Heliopolis de Phenicie. Martyrs, 42
Hellade moine de Nazianze, 275
Hellade ſucceſſeur de S. Baſile, 391. Au concile de Conſtantinople, 426
Hellebicus envoyé par Theodoſe à Anthioche, pour reprimer la ſedition, 585
Hellenes, nom de payens, 5
Helvidius heretique, 477
Heraclide évêque d'Oxyrinque Luciferien, 526
Hereſie. Comment empêche d'exercer les fonctions du ſacerdoce, 61. Traité de S. Epiphane contre les hereſies, 344
Heretiques. Comment receus ſuivant le concile de Conſtantinople, 443
Heſychius diſciple de S. Hilarion, 291
Hilaire diacre Luciferien, 69
Saint *Hilaire* de Poitiers, Ses travaux pour la foy, 70. Entre en conference avec Auxence, 145. Chaſſé de Milan par Valenti-

nien, 147 Ecrit contre Auxence, 148. Sa mort, 151
Hilaire magicien conspire contre Valens, 217
Saint *Hilarion* persecuté par Julien, 45. Ses miracles en Egypte, 46. Ses derniers voyages & miracles en Sicile, 166. A Epidaure, 167. En Chipre, 168. Sa mort, 169. Ses reliques, 170
Hunerius évêque de Tarragone, consulte le pape Sirice, 511
Hippone. Concile general d'Afrique, 688. an. 393.
Honorius fils de Theodose. Sa naissance, 535. Declaré auguste, 708
Hormisdas, frere du roy de Perse chrétien, 89
Hopital de S. Basile, 304
Hygin évêque, découvre les Priscillianistes, 410. Puis les reçoit, 412
Hymnes de S. Ambroise, 543
Hypereties. Nom des ministres inferieurs de l'église, 300
Hypostase. Explication de ce mot au concile d'Alexandrie, 61. 350

I

Iamblique. Son traité des mysteres, 109
Idace évêque, poursuit les Priscillianistes, 410. 413. Surnommé Clarus, 415
Idolatrie. Ses divers états depuis Constantin, 521. Ruinée à Alexandrie par Theophile, 657. Loix contre l'idolatrie, 659. Idolatrie affoiblie à Rome, 617. Ceremonies cruelles, 657. Artifices des prestres idolatres, 658
Saint *Jean*-baptiste. Ses reliques à Alexandrie, 47. 657. Son chef à Constantinople, 708
Saint *Jean* & S. Paul martyrs à Rome, 71
Jean évêque d'Apamée, 211. 388
Saint *Jean* Chrysostome. Ses commencemens, 581. 597
Saint *Jean* Chrysostome disciple de S. Melece, 598. Fuit l'épiscopat, 599. Mene la vie ascetique. Ses austeritez, 560. Ordonné diacre & prestre, 604. Homelies des statuës, 582. & 590
Saint *Jean* d'Egypte anacorete, 609. Consulté par Theodose, 610. 611. 669. Predit à Theodose sa victoire contre Eugene & sa mort, 703
Saint *Jerôme*. Ses commencemens, 283. Son voyage en Orient, 284. Aprend l'Hebreu, 285. Ecrit au pape S. Damase sur la question des hypostases & le schisme d'Anthioche, 350. Ordonné prestre, 406. Vient à C. P. écouter S. Gregoire de Nazianze, 406. S. Jerôme à Rome, 476. se retire de S. Damase, 477. Odieux au clergé de Rome, 516. Se retire en Palestine, 517. Etudie sous Didyme, 518. Etudie sous un Juif, 519. Son catalogue des écrivains ecclesiastiques, 690. Ses livres contre Jovinien, *ibid.* Son apologie à Pammaque, 691. Ecrit contre Jean de Jerusalem, 697. Se pleint du prêtre Isidore, 699. Son traité de la meilleure maniere de traduire, 701
Jean de Jerusalem irrité de l'ordination de Paulinien, 693. Accusé des erreurs d'Origene, 695. 699. Son apologie contre S. Epiphane, 679. Jaloux de S. Epiphane, 698
Jerusalem. Julien veut rétablir le temple, 97. Grande ville & corrompuë, 724
Jesus-Christ, combien different des prophetes, 63. Ses miracles

avoüés par Julien, 104. Le même Dieu & homme, 64. La foy de sa divinité reconnuë par Julien, 105
Jeûne, en quoy consiste, 583
Illyrie. Lettre des évêques d'Italie à ceux d'Illyrie contre le concile de Rimini, 71. Concile sous Valentinien, 198
Image déchirée par S. Epiphane, 695. Images receuës dans les églises en Orient & en Occident, 696. Usage des images dans l'église, 622
Incarnation prouvée par S. Athanase, 201
Informations sur la sédition d'Antioche, 586
Innocent ami de S. Jerôme, 284
Innocent aruspice, fait des maleffices contre S. Ambroise, 540
Innocent ami de S. Augustin. Gueri par miracle, 674
Instantius évêque Priscillianiste, 410. Banni, 503
Invocation des Saints, 374
Saint *Joachim* pere de la sainte Vierge, 343
Jovien confesseur sous Julien, 26. Eleu empereur, 116. Son portrait, 117. Rend la paix à l'église, 124. Rebute les Ariens qui accusoient S. Athanase, 132. Sa mort, 142
Jovinien heresiarque; 625. Condamné à Rome, 626. A Milan, 627. Combattu par S. Jerôme, 690
Isaac moine prédit la mort de Valens, 371
Isaac Juif calomniateur, 379
Saint *Isidore* évêque d'Hermopole confesseur, 236
Saint *Isidore* moine & prestre d'Alexandrie, 240. 286
Isidore évêque de Cyr, 389. Au concile de Constantinople, 426
Ithace évêque chargé de poursuivre les Priscillianistes, 413. Ses poursuites sous Maxime, 500. Calomnie S. Martin, 502. Condamné à Milan, 627
Jugement des évêques, 379
Juifs favorisés par Julien, 97. Défendu de recevoir leurs azymes, 173
Julien empereur. Recherche les officiers de Constantius, 1. Bannit le luxe du palais, 2. Appelle des philosophes, 3. 95. Sa barbe: Son affectation de paroître Grec, 5. Son soin pour rétablir le paganisme, 6. Il efface son baptême, *ibid.* Honore Serapis & Isis, 7. Caractere de sa persecution, 10. Veut imiter les Chrétiens, 16. Absurdité de ce dessein, 121. 122. Quels philosophes il estimoit, 19. Eust voulu reformer les spectacles, 20. Son arrivée à Antioche: Ses superstitions, 37. 82. 93. 100. 111. Se rend odieux à Antioche, 92. Ses lettres contre S. Athanase, 76. 78. Personnes infames autour de lui, 94. Sa colere, *ibid.* Sa vie dure, 95. Favorise les Juifs, 97. Marche contre les Perses, 101. Son livre contre la religion chrétienne, 103. Estime les ceremonies, 104. Son esprit vain, 108. Ses œuvres, *ibid.* Sa philosophie, 109. Motifs de son apostasie, 110. Son imprudence à la guerre des Perses, 111. Sa mort, 114. Ses funerailles, 118. Mis au rang des dieux, *ibid.*
Julien comte oncle de l'empereur, 86. Profane l'église d'Antioche, 88. Sa mort, 91
Saint *Julien* Sabas, 214. Ses miracles, 215. 216. La mort de Julien lui est revelée, 116
Juliene veuve à Florence, 707
Juliene femme d'Olybrius, 735

Juriſdiction des évêques reglée au concile de Conſtantinople, 440
Saint *Juſt* évêque de Lion, 451
Juſtine Seconde femme de Valentinien, 165. Veut mettre un évêque Arien à Sirmium, 386. Perſecute S. Ambroiſe, 527. Lui cede, 533
Saint *Juventin* martyr, 52

L

Labarum. Julien en ôte la croix, 88. Jovien la remet, 125
Lampadie diaconeſſe prés ſainte Macrine, 394
Laodicée. Concile, 170
Lampſaque. Concile des Demi-ariens, 151
Laure de Pharan, 291
Sainte *Lea* veuve, 480
Lectures dans l'égliſe ſelon les temps, 582
Leta veuve de Toxatius, 480
Letoïus évêque de Melitine en Armenie. Chaſſe les Meſſaliens, 646. Epître canonique de S. Gregoire de Nyſſe à lui, 717
Libanius ſophiſte. Ses diſcours ſur la mort de Julien, 119. Va à Conſtantinople prier pour Antioche, 596. Loüe Theodoſe & les deux commiſſaires Ceſarius & Hellebicus, *ibid.*
Libere pape écrit de recevoir ceux qui étoient tombés à Rimini, 67. Il reçoit les deputés des Orientaux & leur écrit, 157. Sa mort, 158
Libre-arbitre. Livres de S. Auguſtin, 624
Licentius fils de Romanien, ami de S. Auguſtin, 560
Lieux ſaints viſités du temps de S. Jerôme, 320
Limenius évêque de Verceil, 452
Loix de Valentinien pour l'égliſe, 143. Contre les Donatiens, 251. Contre les Manichéens, *ibid.* Pour reprimer l'avarice des clercs, 251
Loix de Gratien contre les heretiques, 337. 381. 382. Pour les jugemens eccleſiaſtiques, *ibid.*
Loix de Theodoſe, 408 445. 608. 617. Contre les heretiques, 496. Contre les apoſtats, 497. Contre l'idolatrie, 663. 669. Pour l'égliſe, 669. 670.
Loy de Valens contre les moines, 337
Loy de Valentinien le jeune pour permettre les aſſemblées des Ariens, 535
Lucifer de Caillari, 9. Il va à Antioche, 58. Ses diacres au concile d'Alexandrie, *ibid.* Ordonne Paulin évêque d'Antioche, 67. Son ſchiſme, 69
Luciferiens. Schiſmatiques à Rome, 245
Lucius preſtre, chef des Ariens d'Alexandrie, 57. En eſt fait évêque. Son intruſion violente, 233. 234. Perſecute les moines d'Egypte, 238
Lucius évêque Arien de Samoſate, 322
Lycie. Diſpoſition à ſe réünir à l'égliſe dans les évêques de Lycie, 324

M

S. *Macaire* d'Egypte, 240
S. *Macaire* d'Alexandrie, 240
Macaire preſtre Luciferien, 246
Macedoniens heretiques. Leur commencement, 79. Condamnent les Ariens & les Catholiques, 80. Leur requeſte à Jovien, 127. Refutés par S. Gregoire de Nazianze, 404. Au concile de C. P.

427. refuſent de s'unir aux Catholiques, 493. Diviſés entre-eux, 671
Saint *Macedonius* martyr, 27
Saint *Macedonius* Critophage moine Syrien, 292. 587
Macedonius maître des offices. Puni, 499
Sainte *Macrine*. Sa mort, 393. Ses funerailles, 395
Macrobe évêque Donatiſte de Rome, 248
Mages, eſpece d'infidelles en Orient, 354
Magiciens recherchés à Antioche, 217. A Rome, 219
Majume ville chrétiene, 44
Mal. Deux maux : peché & peine du peché, 683. Cauſe du mal, 685
Manichéens. Conſtantius veut les reformer à Rome, 618. Reglement du pape Sirice ſur les Manichéens convertis, 614. Leurs divers noms, 448
Mauvia reine des Sarraſins, 243
Marc d'Arethuſe. Sa confeſſion, 41
Marc Egyptien auteur des Priſcillianiſtes, 410
Saint *Marcel* d'Apamée ruine le temple de Bellenius, 523. Son martyre, 525
Sainte *Marcelle* veuve, 478
Marcellin & Fauſtin Luciferiens Surprennent un reſcrit de Theodoſe, 526
Sainte *Marcelline* ſœur de S. Ambroiſe, vierge, 374
Mariage ou milice. Comment peché pour les penitens, 513
Mariage des religieux condamné, 513. Défendu entre couſins germains, 734
Marie comment doit eſtre honorée, 343
Marin évêque Arien, 671
Maris évêque de Calcedoine. Sa fermeté, 7
Marmouſtier monaſtere, 221
Martien évêque des Novatiens à Conſtantinople, 671
Saint *Martin* éleu évêque de Tours, 220. A la cour de Valentinien, 222. Détruit un faux martyr, 223. Ruine l'idolatrie, 224. Ses miracles 225. Intercede pour les Priſcillianiſtes, 501. 578. Mange à la table de l'empereur Maxime, 575. Servi à table par l'imperatrice, 576. Communique malgré lui avec les Ithaciens, 579
Martyre de quatre-vingts eccleſiaſtiques de Conſtantinople brûlés, 179
Martyrius medecin de Nectaire, refuſe le diaconat, 438
Martyrs, Goths, 153
Martyrs ſous Julien, 26. 27. &c. 51. 88. Martyrs à Heliopolis de Phenicie, 42. A Gaze & Aſcalon, 43. A Rome, 71. En Gaule, 72. Culte des *Martyrs*, témoigné par Julien, 96. 106. Et Eunapius, 661. Leur gloire, 119. Leur interceſſion & leurs miracles, 546. On ne vange point la mort des Martyrs, 653
Maruthas évêque de Sopharene, 645
Maſſaliens, heretiques, 640. Leurs erreurs, 643. Leur condamnation, 645
Matronien ou Latronien Priſcillianiſte, 504
Mattarii nom de Manichéens, 619
Maxime philoſophe appellé par Julien, 3. Tourmenté ſous Valens, 154. Puni de mort, 219
Maxime le Cynique. Son hiſtoire, 416. Il ſe fait ordonner évêque de C. P. 418. Il en eſt chaſſé, 419. Son ordination declarée nulle, 428. Concile d'Italie qui le ſoutient, 469. Les Occiden-

taux l'abandonnent, 471
Maxime évêque d'Emone, 452
Maxime uſurpe l'empire, 498. Fait punir de mort Priſcillien & ſes complices, 503. Ecrit à Valentinien par S. Ambroiſe, 547. Fait manger S. Martin à ſa table, 575. Paſſe en Italie, 607. Sa défaite & ſa mort, 611
Maxime évêque de Seleucie, ami de S. Jean Chryſoſtome, 598
Maximien diacre Donatiſte. Fait évêque contre Primien, 721
Maximilien & Bonoſe martyrs, 88
Saint *Maximin* martyr, 52
Melanie en Egypte, 285. Elle aſſiſte les confeſſeurs, 289. Demeure vingt-cinq ans à Jeruſalem, 290
Saint *Melece* revient à Antioche ſous Julien, 9. banni pour la troiſiéme fois, 210. Pourquoy les Occidentaux éloignés de lui, 350. Revient aprés la mort de Valens, 387. Conſent de gouverner avec Paulin, 388. Se trouve au concile de Conſtantinople, 426. Y preſide, 427. Honeur que lui rend Theodoſe, *ibid.* Sa mort, 428. Reconnu Saint. 430
Saint *Melas* évêque de Rinocorure confeſſeur. Son humilité, 237
Mendicité, ſes inconveniens, 642
Mercurin ou Auxence le jeune évêque Arien de Milan, 536
Metanée monaſtere de Canope, 662
Milan. Evêques avant S. Ambroiſe, 541
Miracles au tombeau de S. Jean-baptiſte, 521
Miſopogon. Ecrit de Julien, 95
Mithra. Ses cruels myſteres, 657
Mitres des religieuſes en Afrique, 73
Modeſte prefet du pretoire interroge S. Baſile, 264. Se reconcilie avec lui, 270
Mœurs de l'Egliſe, Ecrit de S. Auguſtin, 619
Moines de Nazianze, 185. *Moines* d'Egypte perſecutez par Lucius, 238. *Moines* perſecutez par Valens, 338. Auſteritez prodigieuſes des *Moines* de Nazianze, 276. Leur pauvreté, 278. *Moines* auprés de S. Baſile, 297. Sujets aux Charges des Villes, 278. *Moines* de trois ſortes, ſelon S. Ephrem, 295. *Moines* en Eſpagne dés le quatriéme ſiecle, 513. *Moines* viennent au ſecours d'Antioche affligée, 586. Combien au deſſus des Philoſophes, 589. Maltraittez par les Seculiers, 600. Leur credit, 601. *Moine* precepteur d'un jeune homme, 602. Deſcription des *Moines* par S. Auguſtin, 620. *Moines* dans les Villes, 622. Loy contre eux, 639. *Moines* en Afrique, 723
Moiſe moine, évêque des Sarraſins, 443
Monaſteres prés des villes, 297
Vie *Monaſtique* défenduë par ſaint Chryſoſtome, 600. Si elle engageoit de ſon temps, 603. Vie *Monaſtique*, ſelon S. Jerôme, differente de la Clericature, 726
Sainte *Monique* mére de S. Auguſtin, 548. Prie pour ſa converſion, 550. Le ſuit à Milan, 553. Ses vertus, 554. Converſation avec S. Auguſtin à Oſtie, 569. Sa mort, 570
Montenſes, nom de Donatiſtes à Rome, 246
Mort de Julien revelée, 115. *Mort*. Si permis aux Juges Chreſtiens de condamner à mort, 573. *Morts*. Julien défend d'enterrer de jour, 107
Multitude doit eſtre corrigée doucement, 688

Musonius de Neocesarée, sa mort, 182
Mysteres, Livre de S. Ambroise, 564

N

Nebridius amy de S. Augustin, le suit à Milan, 555
Nectaire élû évêque de Constantinople, 437. Consulte l'évêque des Novatiens, 493. Oste le prêtre penitencier à Constantinople, 637
Nepotien neveu d'Heliodore, 283
Nestabe martyr à Gaze, 43
Nestor confesseur à Gaze, 44
S. *Nicetas* martyr Goth, 253
Nil. Sa mesure reportée au temple de Serapis, & ostée sous Theodose, 656
Nisibe. Julien en oste les reliques de S. Jacques, 102
Noces des Chrestiens, modestes, 171
Noël. Commencement de cette feste en Orient, 606
Novatiens divisez par Sabbatius, 671
Nysse. Concile d'Ariens par l'autorité de Demosthene, 357

O

Occident tout catholique, 547
Offrandes pour les morts, 688
Olybrius Consul en 395. 734
Olympe chef des seditieux d'Alexandrie, 651
S. *Optat* évêque de Mileve. Son ouvrage contre les Donatistes, 247. 248. *&c.*
Optat Gildonien évêque Donatiste, 247
Optime d'Antioche au Concile de Constantinople, 426
Saint *Or* abbé, 287
Orarium, 172
Ordinations d'évêques. 636. Soin que S. Basile en prenoit, 299. 301. Regles du concile de Laodicée, 170
Ordres ecclesiastiques, selon le même concile, 171. Ordre des prieres ecclesiastiques, 172
Ordres. Interstices, degrés, & âge, reglés selon le pape Sirice, 514
Orient. Son état sous Theodose, 441. 446
Saint *Orsiesius* troisiéme abbé de Tabenne, 662
Osrée évêque de Melitine en Armenie, 323. Au concile de Constantinople, 426
Ousia. Pourquoy employé par les Latins, 350

P

S. *Pacome*. Son estime pour S. Athanase, 134. Sa regle, *ibid.* Ses premiers disciples. 135. Ne faisoit point ordonner ses moines, 136. Sa discretion, *ibid.* Fait fonction de lecteur, 137. Son aversion pour Origéne, *ibid.* Sa sœur abbesse, *ibid.* Miracles de S. Pacome, 139. Don de prophetie, 141. Sa mort, 662
Paissans. Sorte de moines, 292
Palestine. Etat de la Palestine sous Valens, 227. Moines de la Palestine, 291
Pallade évêque Arien, 384. Au concile d'Aquilée, 452. Condamné, 466
Pallade accusé d'origenisme, 701. Ses commencemens & ses voyages, 702
Saint *Pambo*, moine, 286
Panéade, statuë de J. C. brisée, 48
Pansophius enfant ressuscité par S. Ambroise, 707
Pape. Témoignage d'Amm. Marcellin, sur la grandeur des *Papes*, 159.

Raillerie de Pretextat, 160. Succeſſion des *Papes*, ſelon S. Optat, 248
Pare. Concile des Novatiens, 672
Paregoire repris par S. Baſile, 302
Parmenien évêque Donatiſte de Carthage, 247. 720
Paroiſſe ou paroicia, 441
Saint *Paul* de Conſtantinople, tranſlation de ſes reliques, 449
Sainte *Paule* veuve. Sa famille, 479. Son voyage en Paleſtine, 519. En Egypte, 521. Revient à Bethléhem, *ibid.*
Paule la jeune, 480
Paulin preſtre d'Antioche, ſes députés au concile d'Alexandrie, 58. Ordonné évêque par Lucifer, 67. Sa confeſſion de foy à S. Athanaſe, 129. Reconnu à Rome, 348. Pourquoy les Orientaux éloignés de lui, 350. Refuſe l'accord avec S. Melece, 388. Soutenu par les Occidentaux, 476. Vient à Rome, *ibid.* Sa mort, 646
Paulin diſciple de S. Ephrem, perverti, 392
Paulin de Nole. Ses commencemens, 724. Ami de S. Auguſtin & de S. Jerôme, 725. Fait le panegyrique de Theodoſe, 726. Ordonné preſtre, 727. Donne ſes biens aux pauvres, 728. Mal receu à Rome, *ibid.* Sa retraite à Nole, *ibid.* Loüée par S. Ambroiſe, 729
Sainte *Pauline* fille de ſainte Paule, 480.
Paulinien frere de S. Jerôme, 517. Ordonné preſtre par S. Epiphane, 692
Payens. Julien veut les reformer, 20. Abſurdité de leur theologie, 122. Leurs reproches contre les Chrétiens, 123. Leur liberté ſous Valens, 217. Sous Valentinien, 219. Intereſſés dans leur religion, 508
Peché originel. S. Optat, 250
Pelage de Laodicée, 128. Banni pour la foy, 226. Au concile de Conſtantinople, 426
Pemenius évêque de Satale, 260. 359
Penitence. Regles de Laodicée, 174. Regles de S. Baſile, 311. 312. &c. Comment pratiquée à Rome, 634. Evêque en étoit le miniſtre ordinaire, 635. Canons penitentiaux de S. Gregoire de Nyſſe, 718
Penitens non admis aux ordres, 515
Perſecution en Orient, ſous Valens, 280
Peſſinonte en Galatie. Martyrs, 28
Petrone ſucceſſeur de S. Pacome, 662
Saint *Philaſtre* de Breſſe, 452
Philippe abbé de Jeruſalem, 291
Saint *Philorome* confeſſeur en Galatie, 30
Philoſophes recherchés comme magiciens, 219
Philoſophes, combien au deſſous des moines, 589
Philoſophie de Julien, 108
Photin, loüé par Julien, 9
Pierre évêque d'Alexandrie, 232. Se retire à Rome, 244
Pierre de Galatie moine en Syrie, 292
Saint *Pierre* évêque de Sebaſte au concile de C. P. 426
*Pithecien*s, eſpece d'Ariens, 671
Pontitien ami de S. Auguſtin. Donne occaſion à ſa converſion, 557
Preſtre penitencier, aboli à C. P. 637. & dans l'Orient, 638
Prieres pour les morts. S. Ambroiſe, 668. troiſiéme, ſeptiéme, trentiéme, quarantiéme jours, 730
Primien évêque Donatiſte, 720

Principia vierge, 479
Priſcillianiſtes, 410. Leurs erreurs, 411. Condamnés à Sarragoſſe, 413. Rejettés par S. Damaſe & S. Ambroiſe, 414. Soutenus par l'autorité de l'empereur, 415
Priſcillien hereſiarque, 410. Puni de mort, 503. Honoré comme martyr par les ſiens, *ibid.*
Priſcus philoſophe appellé par Julien, 3
Proba Faltonia, 735
Probin conſul en 395. p. 734
Probus. Anicius Probus, noble Romain Chrétien. Sa famille, 735.
Procés criminels défendus en Carême, 409
Procope parent de Julien deſtiné à l'empire, 102. Sa revolte & ſa mort, 153
Proculus évêque de Marſeille, 451
Proſopon, perſonne. Mot ſuſpect, 328. 352
S. *Protais*, 543. Voyez S. Gervais.
Saint *Protogene* preſtre d'Edeſſe, banni en Egypte, 230. Evêque de Carres, 389
Providence. Livres de S. Chryſoſtome, 604
Providence ou *Eparchia*, 441
Pſalmodie introduite par S. Baſile, 327
Pſatyriens, ſecte d'Ariens, 671
Publie veuve à Antioche, inſulte à Julien, 85
Publius abbé en Syrie. Monaſtere double, 292

R

Rogatiſtes, eſpece de Donatiſtes, 270
Romanien ami de S. Auguſtin, 555
Rome concile ſous Damaſe, 199. Autre concile pour lui, 378. Primauté de *Rome*, 547. Autre concile de Rome, 93. Evêques contre celui de Rimini, 197. Deux lettres, *ibid.* 208. Concile ſous S. Sirice, 625. Evêques de *Rome* Luciferiens & Donaſtites, 246. Concile ſous S. Damaſe, 338. Communion de l'égliſe *Romaine* neceſſaire, 351
Ruffin preſtre d'Aquilée ami de S. Jerôme, 284. Viſite les monaſteres d'Egypte, 285. Demeure vingt-cinq ans à Jeruſalem, 290. Loüé par S. Jerôme, *ibid.*
Ruffin diviſe d'avec S. Jerôme, 701
Ruffin prefet du pretoire. Son baptême, 715
Ruffine fille de ſainte Paule, 480
Ruffinien. S. Athanaſe lui écrit, 66

S

S. Julien-*Sabas*, 274
S. *Sabas* Got martyr, 254. 255. &c. Ses reliques, 257
Sabbatius fait ſchiſme entre les Novatiens, 671
Sabin diacre de Milan apporte des lettres aux Orientaux, 208
Sabin évêque de Plaiſance, 452
Sacrificateur de Daphné, dont le fils converti, 39
Saint *Sacrifice* ne doit eſtre celebré dans les maiſons, 173
Salluſte prefet des Gaules, 72
Salluſte prefet pr. d'Orient, 84
Salvien évêque Priſcillianiſte, 410
Sang de J. C. dans le Calice, 375
Sangare, concile de Novatiens, 671
Sapor duc à Antioche, 387
Sarragoſſe. Concile contre les Priſcillianiſtes, 412
Saſime en Cappadoce. S. Gregoire de Nazianze en eſt fait évêque, 372
Satale. Pemenius en eſt fait évêque, 260
S. *Satyre* frere de S. Ambroiſe, 376. Son naufrage & ſa mort, 377

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

Schiſme d'Antioche. Melece & Paulin, 67
Schiſme d'Urſin, 158. Sedition & maſſacre, 159. Suite du ſchiſme, 195. 245
Sebaſte de Paleſtine. Sepulcre de S. Jean baptiſte, 47
Secundien évêque Arien, 384. Au concile d'Aquilée, 452. Condamné, 466
Selinas évêque des Goths, 671
Serapis. Son temple, 651. Son idole, 652. Sa démolition, 655
Severe aveugle, gueri à la tranſlation de S. Gervais, 545
Side en Pamphylie. Concile contre les Meſſaliens. 646
Sidére évêque de Palebiſque, puis de Ptolemaïde, transferé par S. Athanaſe, 204
Silvain abbé en Paleſtine, 191
S. *Silveſtre* plaide ſa cauſe devant Conſtantin, 380
Simonie. Comment reprimée par S. Baſile, 301
Saint *Simplicien* preſtre de Milan convertit Victorin, 15. Inſtruit S. Auguſtin, 557
Saint *Sirice* pape. Son élection approuvée par l'empereur, 511. Sa decretale à Himerius, *ibid.*
Siſimius lecteur des Novatiens. Conſulté par Nectaire, 493
Soldats Chrétiens trompés par Julien, 24. Leur confeſſion, 25. Comment obéiſſent à Julien, 52. Se declarent pour S. Ambroiſe, 530
Solon évêque de Rinocorure, 237
Sophrone auteur eccleſiaſtique, 657
Sophronius de Pompeiopolis chef des Macedoniens, 80
Spectacles impurs défendus aux pontifes payens par Julien, 20
Stagire ami de S. Chryſoſtome, 604
Statuës de Theodoſe renverſées à Antioche. 581
Stelechius ami de S. Chryſoſtome, 603
Stilicon. Theodoſe lui recommande ſes enfans, 730
Superſtitions mêlées à la vraye religion, 622
Symbole du concile de Conſtantinople, 439
Symmaque ſenateur, député par les payens. Sa relation pour l'autel de la Victoire, 505. Juſtifié par le pape S. Damaſe, 509. Puni par Theodoſe, 617. Loüe l'empereur Theodoſe, 731
Synagogue de Callinique brûlée, 612

T

Tatien martyr, 27
Taurus conſul condamné, 2
Temple de Jeruſalem. Julien le veut rétablir. Miracles, 92
Temples d'idoles reſtés ſous Theodoſe, 659
Terence comte Chrétien, ami de S. Baſile, 260. Sa generoſité, 370
Themeſtius adoucit Valens, 225
Theoctiſte évêque Arien, 671
Theod. Syllabes marquées par l'anneau magique, 218
Theodore martyr à Antioche, 85
Theodore preſtre & martyr, 88
Theodore deſigné pour ſucceſſeur de Valens par les magiciens, 218
Theodore évêque d'Octodure, 451
Theodore ami de S. Chryſoſtome, 598. Diſcours de S. Chryſoſtome ſur ſa cheute, 603
Theodore de Mopſueſte aſſiſte au concile de C. P. an 394. p. 716
Theodoſe aſſocié à l'empire par Gratien, 383. Baptiſé à Theſſalonique, 407. Void en ſonge S. Melece. 427. Pardonne à Antioche ſa ſédition, 595. Entreprend de rétablir Valentinien, 607. Défait Maxime, 611. Entre à Rome, 617. Se ſoumet à la penitence 633. Se prepare à la guerre par des actions de pieté, 703. S Jean & S. Philippes lui apparoiſſent, 710. Il défait Eugene, 711. Sa clemence, 712. S'abſtient des Sacremens aprés la bataille, 713. Partage l'empire à ſes enfans, 714. Défend l'idolatrie à Rome, *ibid.* Sa mort, 730. Son portrait, 731
Theodoſe évêque d'Hierapolis, 389
Theodoſe évêque de Nicopolis, 258. Se ſepare de S. Baſile, 260
Theodoſe martyr, 27
Theognoſte évêque oppoſé aux Ithaciens, 578
Theologie. Diſcours de S. Gregoire de Nazianze, 403. Diſpoſitions pour en parler, 402
Theophile évêque d'Alexandrie, 518
Theophrone évêque Eunomien, 671
Theotocos, titre donné à Marie, 105. Par S. Gregoire de Nazianze, 488
Ste *Theraſie* ou *Thereſe*, femme de S. Paulin, 723
Theſſalonique. Sédition où Botheric eſt tué, 628. Maſſacre en punition, 629
Thimotée évêque d'Alexandrie au concile de C. P. 432. Sa lettre canonique, 518
Tiberien Priſcillianiſte, 504
Tite évêque de Boſtre, 49
Toxotius fils de ſainte Paule, 480
Tradition de l'égliſe ſur l'Incarnation, 64. Paſſage de S. Baſile, 307
Trajan capitaine ſous Valens. Sa generoſité, 370
Travail des mains, pratiqué même par les évêques, 642
Tremblement de terre en 394. p. 724
Trygetius ami de S. Auguſtin, 560
Tyane métropole de la ſeconde Cappadoce, 271. Concile de Tyane, 161
Tyran preſtre de Saturne. Ses fourberies, 658

V

Valence. Concile de Valence en Gaule l'an 374. page 333.

Valens confeſſeur ſous Julien, 6. Fait empereur, 142. Empêche le concile de Tarſe, 161. Commence à perſecuter les Catholiques, *ibid.* Baptiſé par Eudoxe, 164. Va à Ceſarée de Cappadoce, 179. A Antioche, 210. Laiſſe la liberté aux payens, 217. Sa fureur contre les magiciens, 218. Il entre dans l'égliſe de Ceſarée, 267. Il veut bannir S. Baſile, 270. Fait ceſſer la perſecution des Catholiques, 369. Sa mort, 371
Valens de Pettau, évêque Arien, 451
Valentinien confeſſeur ſous Julien, 26
Valentinien éleu empereur, 142. Choiſit ſon frere pour collegue, *ibid.* Trompé par Auxence, 147. Conſent à l'élection de S. Ambroiſe, 330. Meurt d'apoplexie, 335. Son portrait, 336
Valentinien le jeune empereur à quatre ans, 336. Laiſſe l'Italie à Maxime, & fuit vers Theodoſe, 607. Ses vertus, 664. Sa mort, 666. Ses funerailles, 667
Valerien évêque d'Aquilée, 283. Preſide au concile, 450
Valides. Loy contre les mendians valides, 482
Vaſes pretieux de l'égliſe d'Antioche, 88
Verbe divin. Son éternité prouvée au concile d'Aquilée, 454. Sa divinité, 457. Son immortalité, 459. Sa bonté, 460. Puiſſance, 461
Verecundus ami de S. Auguſtin, 560
Veſtales, leur petit nombre, 508
Veſtiane. Diaconeſſe prés ſainte Macrine, 394
Vetranion ou Bretanion évêque des Scythes, 176
Victoire. Autel de la Victoire à Rome, 504
Victor capitaine ſous Valens, 370
Victorin reteur de Rome. Sa converſion, 14
S. *Victrice* confeſſeur, évêque de Roüen, 72
Vierges. Leur grand nombre, 375
Vigilance preſtre de Barcelone, 724
Vincent évêque de Digne, 333
Vincent preſtre, ami de S. Jerôme, 517
Vital diſciple d'Apollinaire : évêque apollinariſte d'Antioche, 340. Confere avec S Epiphane, 341. Témoignage de S. Gregoire de Nazianze. 490
Saint *Vital* martyr. Ses reliques, 706
Vitus de Carres au concile de Conſtantinople, 426
Uſilas évêque des Goths leur donne l'uſage des lettres & les rend Ariens, 368
Vœux. Age pour les vœux des filles, ſeize ans, S. Baſile, 315
Urbaniſtes, eſpece de Donatiſtes, 720
Urſace & Valens condamnés à Rome, 196
Urſin antipape, 158. 195. 378
Urſulus grand treſorier condamné, 2
Uſure défenduë,

Z

Zarnoüa auteur des mages, 354
Zenon martyr à Gaze, 43
Zenon évêque de Majume, 45
Zozime blâme l'empereur Theodoſe, 735

FIN.

CORRECTIONS.

Tome premier.

Liv. I. *n.* 29. Page 63. lig. 11. *Toutefois, ſi-toſt*, &c. liſés : Mais les habitans de Sebaſte & de Ceſarée la pluſpart payens, commencerent ſi-toſt qu'il fut mort à lui dire des injures.

Liv. I. *n.* 16. Pag. 34. l. 23. *juſques à cette troiſiéme an. de Calig.* 39. *de J. C.* liſés : Qui eſt la trente-neuviéme de J. C. ſuivant nôtre Ere vulgaire ; mais dans la verité la quarante troiſiéme.

n. 36. Pag. 253. l. pen. *fils de Gioras.* liſés : fils de Proſelyte.

Liv. II. *n.* 40. Pag. 269. l. 26. 30. *de Decembre.* liſés : 24. d'Octobre.

Pag. 270. l. 3. le premier de Juillet &c. liſés : le 17. de Novembre de la même année ſoixante & dixiéme de J. C.

Liv. III. *n.* 21. Pag. 387. l. 17. ils y *mangeoient* leurs enfans, liſés : *mouroient.*

501. *Heraclites.* liſés : *Heraclides.*

n. 7. *ibid.* l. penult. *Theodate* liſés : Theodote.

L. IV. *n.* 41. Pag. 589. l. 7. la plus *aprochante* du ſeul Tout p. liſés : la plus unie au ſeul T.

Tome quatriéme.

Page 149. lig. 17. George, liſés : Gregoire.
Pag. 225. l. 27. Valerien, liſ. Valens.
Pag. 14. l. 11. *des Apollinaires*, ajoutés, *excepté la paraphraſe des pſeaumes.*

Digitized by Google